This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

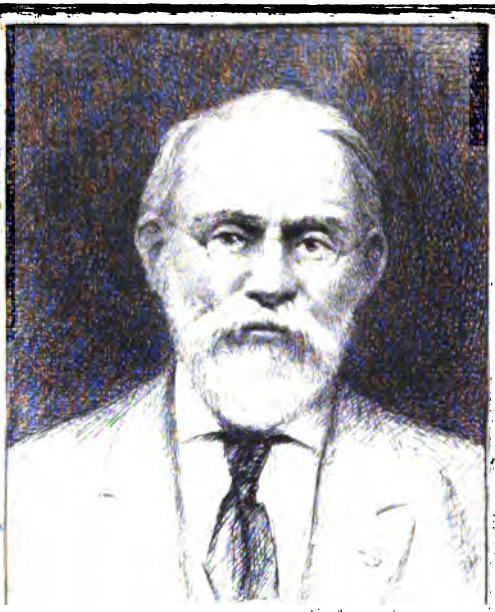

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

HC
61
.A31
R4

REVUE D'ALSACE

REVUE D'ALSACE

FONDATEUR : JOSEPH LIBLIN

DIRECTEUR :

LOUIS HERBELIN

NEUVIÈME SÉRIE : PREMIÈRE ANNÉE

TOME LXV DE LA COLLECTION

PARIS
A. PICARD
82, Rue Bonaparte, 82

BELFORT
A LA DIRECTION
12, Rue Stractman, 12

1914

Dunning
Nijhoff
10-1-29
15137
9 v.

Aux Collaborateurs, Abonnés & Lecteurs de la « Revue d'Alsace »

Dans son dernier fascicule (Nov.-Déc. 1913) la *Revue d'Alsace* annonçait que ses directeurs, MM. *A. Gasser et A. Ingold* en avaient décidé la suspension jusqu'à ce que des conditions plus favorables leur permissent, ou à d'autres, de la reprendre.

Il est à peine besoin de dire combien cette mesure inattendue, dictée par d'impérieuses nécessités, a ému le cercle de ses abonnés, de ses correspondants et de tous ses lecteurs. C'est, qu'en effet, le mot suspension équivaut trop souvent à suppression. Devait-on laisser ainsi disparaître cette publication qui, pendant soixante-quatre ans avait inlassablement poursuivi le but que son fondateur, *J. Liblin,* s'était proposé, à savoir l'étude de l'histoire d'Alsace, de ses mœurs, de ses coutumes, de ses institutions, de ses monuments et de ses différentes notabilités, de son sol même ! Nous ne le pensons pas et nous ne sommes pas seul à partager ce sentiment. Plus que jamais doit se resserrer le lien qui rattache les uns aux autres tous les enfants de l'Alsace.

C'est donc avec le consentement désintéressé de MM. A. Gasser et A. Ingold dont la direction, succédant à celle de J. Liblin, a été si fertile, que nous avons entrepris nous-même de continuer à Belfort la *Vieille Revue d'Alsace.* Nous ne nous faisons aucune illusion sur l'importance de la tâche que nous assumons et sur les difficultés que nous

aurons à surmonter, mais nous aimons à croire que le nom de Belfort, glorieux lambeau de l'Alsace, nous vaudra la faveur du public intellectuel, annexé ou non, de cette ancienne et regrettée province. C'est d'ailleurs dans notre cité, qu'après l'Année Terrible, J. Liblin en avait transporté l'administration. Dès lors, en la circonstance, son retour y était tout indiqué.

On nous objectera peut-être, ci et là, que la *Revue d'Alsace* a, depuis 1850, épuisé toutes les sources de documentation historique, annales ou chroniques locales. Erreur profonde. Chaque jour en voit surgir de nouvelles. D'autres publications s'en occupent également, il est vrai, mais il y a place pour toutes. En outre, n'avons nous pas la bibliographie critique que l'on peut élargir, les découvertes préhistoriques et archéologiques quotidiennes et tant d'autres sujets d'actualité non moins intéressants. Nous sommes certains que les collaborateurs pas plus que les matières ne nous ferons défaut. Sans compter MM. A. Gasser et A. Ingold qui nous ont également promis leur entier concours, nous pouvons dès aujourd'hui présenter aux amis de la *Revue d'Alsace* MM. Charpentier-Page, industriel à Valdoie, Ingold, avoué à la cour d'appel de Besançon, Bécourt, professeur honoraire à Nancy, J. Joachim, professeur à Nancy, Lucien Meyer, traducteur-juré et géologue à Belfort, Florence (de Munster), professeur à la faculté de médecine de Lyon, Ch. Pfister, à Paris, Félix Schædelin, juge au tribunal civil à Avallon, Georges Spetz, à Isenheim, Louis Stouff, professeur à la faculté des lettres à Dijon, abbé Tournier, curé de Fontaine, Oberreiner, professeur à Jersey, F. Carré de Malberg, Président du tribunal civil de Belfort. Alsatisants convaincus, tous auront à cœur de nous aider à conserver, à accroître même, le haut renom que la Revue s'était acquis dès son origine. Nous attendons encore, des diverses parties de l'Alsace, d'autres collaborations.

Notre devise sera tolérance et impartialité. Tolérance pour les personnes, impartialié pour les faits ; nous laisserons à chaque auteur la responsabilité de ses idées ou

opinions. Tout pour l'Alsace, tel était le cri de ralliement de nos devanciers, tel sera aussi le nôtre.

Pour arriver à un résultat tangible nous demandons seulement un peu de crédit. Les premiers fasicules de la Revue ne comprendront que des articles réservés à peu près exclusivement au Territoire de Belfort, mais Belfort c'est toujours l'Alsace et, comme vient de nous l'écrire un de nos abonnés, les alsatiques publiés à Belfort sont trop peu connus au-delà de la frontière que nous ont imposée les désastres de 1870-1871. A part cela, nous tenons dès maintenant à rassurer l'opinion publique. L'année courante ne se passera pas sans que nous ayons encore à publier des monographies et mémoires du plus vif intérêt tant sur la Basse que sur la Haute-Alsace ; des biographies alsaciennes, des questions militaires nous sont également promises.

Nous ajouterons, pour répondre au désir qui nous en a été exprimé de divers côtés, que la Revue publiera désormais une bibliographie alsatique la plus complète possible et que, dans l'un de ses prochains numéros, elle commencera la révision critique des publications de 1913 ; nous annonçons de même qu'il sera rendu compte, comme par le passé, de tout ouvrage intéressant l'Alsace dont un exemplaire nous aura été envoyé.

Enfin, et ainsi que s'en expliquait notre circulaire adressée à tous les anciens abonnés et à nombre d'autres personnes, nous ne changerons ni le format ni l'importance paginale de la Revue, pas même la couverture des fascicules. La seule innovation que nous nous permettrons, sera d'y faire figurer les armes de Belfort à côté de celles de la province.

Ceci dit, à l'œuvre et vive la *Revue d'Alsace !*

La Direction.

LA REVUE D'ALSACE DE 1850 à 1913

Simple aperçu

L. Spach disait déjà en 1873 : « La *Revue d'Alsace* est une mine précieuse pour l'historiographie locale ; aucune personne écrivant dans le pays ne pourra s'en passer et les étrangers la pilleront sans en rien dire (1) ».

Quelle serait l'impression de cet auteur s'il lui était donné de revenir parmi nous ? On la devine ; beaucoup plus enthousiaste encore. Aujourd'hui la *Revue d'Alsace* est plus qu'une mine précieuse ; c'est une source intarissable, une véritable bibliothèque alsatique dont la richesse littéraire et scientifique unanimement reconnue et appréciée ne le cède à nulle autre Revue du même genre.

Nous n'entrerons pas, à son sujet, dans de longs détails ; ce serait répéter ce qu'a dit L. Spach, ce que d'autres aussi ont écrit après lui. Rappelons simplement que, depuis 1850, et avec de nombreuses collaborations, elle a publié, par fasicules, 64 volumes, grand in 8°, représentant plus de 34.000 pages et près de 1.400.000 lignes de texte.

Une table des matières alphabétique, analytique et bibliographique de la *Revue* a été dressée, en 1901, par le docteur H. Weisgerber. Précédée d'une longue notice historique de Rod. Reuss, elle comprend non seulement la

1) *Moderne Kulturzustænde im Elsass.* Strassburg, 1873, 1 p. 240 Revue d'Alsace, 1901.

période de 1850 à 1899 mais encore un essai de revue fait de 1834 à 1837 par Franz Reiner et Bœrsch ; on trouve cette table annexée aux tomes 51 et 52, années 1901 et 1902.

Jusqu'à 1913 inclus, la *Revue d'Alsace* se divise en huit séries d'inégale importance et réparties comme suit :

1re	de 1850 à 1859	Tome 1 à 10
2e	de 1860 à 1864	11 à 15
3e	de 1865 à 1869	16 à 20
4e	de 1870 à 1886 et de 1887 à 1899	21 à 49
	(2 sous-séries avec interruption en 1871)	
5e	de 1900 à 1908	50 à 59
6e	en 1909	60
7e	de 1910 à 1912	61 à 63
8e	en 1913	64

Les quatre premières appartiennent à la direction de J. Liblin ; les suivantes, à celle de ses successeurs, MM. A. Gasser et A. Ingold.

Avec l'année 1914 et le 65e volume, la Nouvelle Direction ouvrira la 9e série. Puisse-t-elle être aussi féconde que les précédentes !

L. H.

Les Forteresses, Lignes de Défense et Cours d'Eau de l'Alsace, au XVIIIe siècle

INTRODUCTION

Ayant appris qu'un vieux manuscrit se trouvait dans une famille alsacienne de Belfort, nous avons eu la bonne fortune de nous le voir confier. Cartonné, avec des pages blanches semblant encore attendre une préface, ce manuscrit est sans titre, mais un rapide examen permet bientôt d'en déterminer l'objet. C'est une nomenclature descriptive et critique des forteresses, lignes de défense et cours d'eau de l'Alsace, au XVIIIe siècle. Il n'est également ni signé ni daté. Quoique cela, on peut, sans aucune hésitation, d'après les détails techniques et chronologiques dont il est émaillé, d'un bout à l'autre, l'attribuer à un ingénieur du corps du génie militaire et le reporter vers 1750. L'auteur commence par Belfort, puis passant par Huningue et Landscron, il visite successivement Schlestadt, Strasbourg, Saverne, Barr, Phalsbourg, La Petite Pierre, Lichtenberg, Drusenheim, Fort Louis, Haguenau, Wissembourg, Lauterbourg, les lignes de la Loutre, Landau et les lignes de la Queich, puis finit par des réflexions sur les passages du Rhin et les différents canaux alors en exercice ou possibles.

Malgré les lacunes sus relatées, malgré encore qu'il ne soit peut-être qu'une copie ou le double d'un rapport envoyé

au ministère de la guerre et qu'il y manque les plans dont il était accompagné, ce manuscrit est manifestement précieux pour l'histoire militaire de l'Alsace ; nous estimons qu'il vaut la peine d'être tiré de l'oubli et publié intégralement avec son orthographe.

Ajoutons que nous y avons trouvé, oubliée sans doute, une lettre datée de Kaysersberg, le 8 Nov. 1865, adressée à « ma chère Flore » et signée « ton tout dévoué oncle, Golbéry » que d'un autre coté, un de Golbéry (Sylvain, Meinrad Xavier), né à Colmar le 24 Septembre 1742, est décédé à Paris, hôtel des Invalides, le 13 Juin 1822, comme lieutenant- colonel du génie en retraite. Ces deux faits, rapprochés, ne laissent, croyons-nous, aucun doute sur la provenance du manuscrit et lui donnent un caractère d'authenticité indéniable (1).

L. H.

BELFORT

Situation

La ville et le château de Belfort sont en seconde ligne de la forteresse d'Huningue contre l'Empire, et en première ligne contre les Suisses mais depuis la démolition de Rhinfeld, Vieux-Brisach et Fribourg, l'Empire et la Maison d'Autriche n'ont plus de places d'armes sur le Haut Rhin, ainsy Belfort, et les places de la Haute Alsace sont beaucoup moins susceptibles d'attaques et plus en sureté que cy devant.

Cette ville est un Entrepot de la Franche-Comté et de France en Alsace, elle occuppe et ferme la principale entrée, et le grand Chemin de France, en Haute Alsace.

1) C'est M. Charpentier-Page, de Valdoie, qui nous en a fait connaître l'existence. Nous l'en remercions bien vivement ainsi que la personne qui a bien voulu s'en dessaisir en notre faveur.

***

Plan de la ville de Belfort

Le plan de la ville et du chateau de Belfort a été bien projetté et dessinné par M. le Maréchal Vauban, (1) on peut bien ajouter aux dessins de ce Maal, mais on ne trouve presque jamais rien à corriger, cependant le plan projet du Maal n'a pas été suivy, on a obmis une partie essentielle et qu'il n'avait pas oublié, les tenailles qu'il avait projeté devant les courtines de la ville n'ont pas été exécutées, et cependant elles sont indispensables dans une place a fossés secs, avec contre-garde et tours bastionnées, telle que Belfort, car sans ces tenailles qui contregardent et couvrent les courtines, il est certain qu'on peut prendre la place par les courtines, et que les contregardes et les tours bastionnées deviennent sans effet.

***

Relief de la ville et du château

La ville et le chateau de Belfort sont entourées de hauteurs de front et par les costés.

Le relief de cette ville a été très mal exécuté par ceux qui en ont eu la conduite ; les hauteurs dont la place est environnée, déterminoient sans qu'on put se tromper Le Relief de ses ouvrages, et c'est ce qui n'a point été fait ; car les revetemens du corps de la place et ceux de la Branche gauche de l'ouvrage à Corne de la Miotte 32. 33. 34. sont partout à découvert et exposés à etre mis en Breche par l'artillerie des premières paralelles ; les contregardes y sont d'un Bas ridicule, et la tette des chemins couverts est 7 ou 8 pieds trop Basse pour pouvoir couvrir le revetement, de meme les sommets des parapets du corps de la place est de 3 pieds trop bas, de sorte qu'on est vu de front sur les Remparts, des hauteurs voisines. Les jngénieurs charges de

1) Avec la devise de Louis XIV « *nec pluribus impar* » et les armes de France aux fleurs de lys, la porte de Brisach porte la dâte de 1687. La porte de France n'existe plus.

cette execution, ont crû remédier à ces défauts en multipliant des Traverses partout fort jnutilement dans plusieurs Endroits, et sans Remédier nulle part aux defauts cy-dessus ;

On a adossé au massif des remparts tous les corps de cazernes, il n'y a rien de si préjudiciable en deffense, car les Batteries de l'Ennemy Renversent ces batimens et rendent L'approche et les communications aux deffenses impraticables a l'assiegé.

Il n'y a dans cette place, ny souterreins, ny bâtimens voutés à l'Epreuve ; car les tours bastionnées servent de magasins à poudre ; ainsy vne aussi petite place que Belfort n'est presque susceptible d'aucune deffense, et la fortification en devient illusoire, car en Renversant les maisons sur le corps de la garnison par les Bombes et le canon, il est certain qu'elle sera obligée d'en sortir après une très faible Résistance.

Tous les Revestemens de la ville, et du chateau de Belfort ont etez faits de pierres gelisses, tirées de l'Excavation des Fossés, ensorte qu'on a Eté obligé de Reparer Successivement toute la chemise des Revetemens de cette place ; on continue a le faire avec des pierres des carrières d'Offemont qui sont très bonnes ; quant au Relief du château de Belfort, il a été asses Bien conduit, et n'est pas dans le même cas que la ville a cet Egard ; cependant le chateau très bien fortifié par les ouvrages extérieurs, et intérieurement occupé pour un tas de Bastimens vûs de la Campagne depuis le faîte jusqu'au rez de chaussée, et qui rendent l'intérieur de ce chateau insoutenable.

Moyens de Remédier aux defauts du plan et du relief de cette place ;

1° Ajouter des tenailles devant les courtines, et couvrir par un massif de chemin couvert la Branche gauche de L'ouvrage a Corne de la Miotte, ainsy qu'il est dessiné à ce plan.

2° Le plus faible de la ville, et du chateau de Belfort est pour le front 416,49 et 105 de la ville, a cause du peu de capacité du petit Bastion 12 au chateau, et encore parce que La face droite de ce Bastion est battue de la campagne jusqu'au pied, et qu'ainsy la communication de la ville au chateau seroit d'approche facile, et de mauvaise déffense ainsy que le chateau Luy même par cette partie 12 qui serait attaquée en même temps que la ville par les approches communiquées entr'elles.

Or pour remédier a ce défaut, et rendre ce front aussy fort et plus fort même que les autres, il suffiroit d'ajouter L'ouvrage projetté A au chateau, lequel taillé dans le roc d'escarpe et de contrescarpe, et les glacis en avant formés de ces déblais de roc produiroient tout l'effet que demande cette partie, tant pour la ville que pour le chateau ;

3° Le front 15 et 20 du chateau a L'Ouest, opposé a celuy cydessus est encore très mauvais acause de la hauteur du gibet, dont L'amphitéatre prend un revers meurtrier sur tout le chateau ; on y Remédieroit très efficacement pour le point et on Rendroit les autres points d'attaque du chateau plus difficile en y ajoutant L'ouvrage projeté B. sur la croupe de la hauteur du gibet, lequel taillé dans le Roc d'escarpe et de contrescarpe, avec vn glacis de Rocaille En avant, et une bonne Communication sur terre et vne autre souterraine avec le chateau, garantiroient ce point, et prendroit vn Revers très efficace sur tous les autres ;

4° pour Remédier au défaut des souterrains dans la ville de Belfort, il convient d'y faire des Bastimens voutés à l'Epreuve capables de contenir vn tiers de la garnison, Mgr le Comte d'Argenson (1) a remedié à ce défaut au chateau par vn batiment vouté a l'Epreuve, Lequel sera bientot achevé, et pourra tenir 14. a 1500 hommes avec Touttes les Commodités pour le séjour, et Comme vne partie des Bastimens dans L'intérieur de ce chateau étoit caduque et prete à tomber, Mgr le Comte d'Argenson les a fait démolir depuis peu sans les rétablir, et plaçea sur

1) Marc Pierre. comte d'Argenson (1696-1764) ; fut ministre de la guerre en 1741 ; fonda l'école militaire en 1751.

leur place des parapets en Batterie qui font vn tres bon effet, on feroit bien de demolir de meme tous les autres Bastimens, Excepté les cazernes, Le gouvernement 8 et le Batiment 4 avec sa tour ;

5° Relever les sommets des parapets du corps de la place de la ville de 3 pieds ;

Nota il ne faut pas s'Etonner au sujet des souterreins, et Batimens voutés a l'Epreuve, il ne faut pas s'estonner dis je que M. de Vauban n'en ait pas fait construire suffisamment, ny de qualité requise dans les places de petite capacité, comme Belfort, Huningue, Phalsbourg etc. où ces souterrains sont indispensables contre les Effets de l'artillerie et pour le séjour de la garnison ; la raison de cette obmission de M. de Vauban, est que de son temps, et même jusqu'au siège de Philisbourg, en 1734, on croyoit que ce n'étoit pas faire la guerre noblement, ou on regardoit comme vne barbarie de pointer les bouches a feu sur les habitations dans les places assiégées ; on le deffendoit expressement aux batteries, et on leur ordonnoit de ne tirer que sur les ouvrages attaqués, En sorte que les maisons d'une place assiégée n'avoient a craindre que les volées de canons qui echapoient les parrapets, et les Bombes qu'un peu plus de Refouloir, ou une poudre plus forte faisait aller au delà du But ; ainsy on ne faisoit de souterreins pour lors dans les places que ce qu'il en falloit pour les magasins, et pour loger les dames et généraux a couvert, mais au dernier siège de Philisbourg et dans la guerre de 1741, L'artillerie s'est principalement occupée a Renverser les maisons, En sorte que dans la dernière guerre Toutes les petites places des hollandois, et de situation imprenable, Se sont rendües sans se défendre, il en arriveroit autant à Belfort, à Huningue et Phalsbourg si Mgr d'Argenson n'avait Remedié aux deux premieres, il étoit dans l'intention dy Remedier de meme a Phalsbourg et aux autres.

HUNINGUE et LANDSCROON

Situation

Le lieu de la forteresse d'Huningue Etoit autrefois vn village de ce nom, lequel a été placé plus bas et se nomme aujourd'hui le Village neuf ;

Les impériaux passoient jadis le Rhin au village d'Huningue, pour ataquer la Haute Alsace par sa tette, on voit encore des Retranchemens des jmpériaux, des Suedois, et de M. de Turenne, sur les hauteurs en de ça du Rhin ; la forteresse de Rhinfeld a deux lieües au dessus de Basle servoit alors de place d'armes aux jmpériaux pour cette irruption ;

Pour s'opposer a ces passages du Rhin trop avantageux a l'ennemy, Louis XIV fit fortifier le chateau de Landskroon (1) qui appartient a la Maison de Reckheistein et fit batir une redoute a machicoulis près du village d'Huningue, et la garnison de Landskroon relevait la garde de cette redoute par détachement ; cette redoute subsiste encore et est cottée I au plan, mais nonobstant ces précautions, les jmpériaux passaient toujours le Rhin en cet endroit pendant que les armées du Roy estoient sur le Bas Rhin et dans le Palatinat ; ainsy pour se debarrasser vne bonne fois de ces jrruptions de l'ennemy le Roy fit bâtir la forteresse d'Huningue et consola les Balois de cette proximité avec beaucoup d'argent (2) ; ils furent pour ainsy dire les Entrepreneurs de ces ouvrages et plusieurs familles de Bale en ont etées enrichies ;

Cette forteresse tient donc un passage du Rhin quelle ote a l'Empire et qu'elle procure a la France dans l'Empire ; elle bride les Suisses en ce point et conjointement avec Belfort tient la tette de la Haute Alsace.

1) Etait situé sur un sommet du Jura près de Leymen ; démoli en 1813.

2) Il y avait à Huningue en 1814, une pièce de canon qui portait cette inscription . « Bâle, si tu bouges, je te brûle ».

Depuis que Rhinfeld a été demoly, ainsi que Fribourg et le Vieux Brisach, l'Empire et la Maison d'Autriche n'ont ny de près ni de loin aucune place d'armes dont ils puissent menacer la Haute Alsace ; au contraire la France peut entrer d'authorité dans cette partie de l'Empire et de la Maison d'Autriche par la forteresse d'Huningue, quoique les ouvrages dans l'ile et au delà ayent étés démolis par les traités de paix, car ces ouvrages ont étés Razés seulement au rez de chaussée, les fossés ont étés comblés par le massif du Rempart ; ainsy en déblayant les fossés on découvre 11 a 12 pieds de Revetemens entourés d'eau, au moyen desquels en moins de huit jours ont est etablis en sureté dans l'jle et sur le continent en avant.

***

Plan de la ville d'Huningue et du château de Landscroon

Le plan de cette ville dessiné par M. le Maréchal de Vauban est admirable et quoique cette forteresse soit petite, il n'y a rien à ajouter, on ne la rendroit pas meilleure par des additions, et au contraire elle en deviendroit moins bonne ; on y a ajouté quelques ouvrages au bas du Rhin après M. de Vauban qui ny font ny bien ny mal mais qui demandent d'en établir un autre dans la petite ile voisine pour prendre un revers très efficace contre cette partie du Bas Rhin.

***

Relief d'Huningue et du château de Landscroon

Quant au plan de Landskroon situé à 3 lieues d'Huningue, et sur les limites de l'Etat de Soleure, c'est vn vieux château sur une montagne dont la cime a été bien occupée par le plan des redoutes qui y ont étées construites par Louis XIV.

Le relief d'Huningue a des imperfections dont les ingénieurs qui en ont eu la conduite ont étés la cause ; les contrescarpes sont partout trop basses, ainsy que la tette

des chemins couverts et comme les eaux du Rhin ont ensablé les fossés des fronts 13-14 et 15, on peut dire que cette place devant les fronts n'a ny fossés ny contrescarpes et que le corps de la place peut être mis en brèche par l'artillerie des premières paralelles, parceque la tette des chemins couvrts est trop basse et les revetemens trop a découvert ; d'ailleurs les eaux du Rhin croupissant dans ces fossés rendroient cette petite place fort malsaine, et dans les extravagances de ce fleuve les eaux entroient également dans les fossés par les écluses d'entrée et y remontoient par celles de sortie et entroient dans l'intérieur de la place par les poternes, surmontoient les ponts de la place et y entroient par les portes, ce qui rendoit cette place fort malsaine pour la garnison que sa Majesté y mettoit, ainsy que pour les Bourgeois qui l'habitoient.

Il y a deux grands souterrains dans cette petite place dans lesquelles il tiendroit bien 1500 hommes, mais sans feu, ny air et privés de toute nécessité de la vie et du séjour ; ainsy cette petite place très bien fortifiée, n'auroit pas soutenu 8 jours devant l'artillerie seulement, et sans approches, car les Batteries de bombes et canons renversant les maisons sur la garnison, elle auroit étée obligée d'en sortir ; mais M. le Comte d'Argenson a remédié à cet inconvénient et a celuy du mauvais air, comme il sera dit cy-après ;

Les revetements du corps de la place d'Huningue sont en très bon état ; ils ont étés bien construits en briques, mais les revetemens des ouvrages extérieurs et des contrescarpes sont en tres mauvais état, parceque les liaisons des mortiers ont étées tres négligées et que le séjour des eaux dans les fossés les avoit corrompûs ; on les repare successivement, mais il y a encore beaucoup à refaire ;

Quant au chateau de Landskroon, il n'y a aucun souterrain n'y batimens vouté ; l'jntérieur de ce chateau est un groupe de bastimens exposés a l'artillerie jusqu'au rez de chaussée ainsy les batteries de bombes et de canons les renversant sur la garnison, elle serait obligé d'en sortir sans etre attaquée par des approches ; ce chateau seroit

d'un très difficile accès et de longue durée, si l'assiegeant etoit obligé de s'en approcher a l'ordinaire par des tranchées ;

***

Moyens de remedier aux defauts d'Huningue et de Landskroon.

1° A Huningue relever la tette des parapets et profils des chemins couverts de façon a couvrir les revetemens des fronts 13-14 et 15.

2° Deblayer les ensablements des fossés de ces fronts et de ces deblais relever la terre des chemins couverts, comme il a été dit cy dessus aux premiers moyens ; ce déblai augmentera la profondeur des fossés, et par conséquent la hauteur des contrescarpes, et de meme le remblay relevera la tette des chemins couverts et couvrira la maçonnerie des revetemens du corps de la place ;

3° Pour remedier au defaut des souterrains et bastimens voutés pour le séjour de la garnison en suretées, M. le Comte d'Argenson a fait construire les ecluses 111.81 avec vn canal d'ecoulement pour dessecher les fossés d'Huningue et les remplir d'eau a volonté, de meme il a fait transporter le battardeau 69 du bastion 11 en avant du bastion 12. Or le battardeau est aujourd'huy afin de pouvoir tenir a sec les fossés des fronts 15,11 et 12, tandisque les autres seroient noyés d'eau, ainsy 6 bataillons pourroient camper en sureté contre les croisés de l'artillerie des attaques dans les fossés des fronts cy dessus 15,11 et 12. Sur le quay 27 dans la tenaille et dans la demy lune 35 ainsy que sur les glacis entre deux chemins couverts, au dessous de l'ouvrage a corne du Bas Rhin, 21 et 23. Aussy M. le Comte d'Argenson a remedié au defaut des souterrains et batimens voutés a Huningue, a procuré le moyen de camper la garnison a couvert des attaques et de leurs croisés et a rendu la salubrité de l'air a cette place qui est aujourd'huy tres saine ;

Quant au chateau de Landskroon, il n'est pas possible

d'y faire des souterrains, ny batimens voutés, et d'ailleurs depuis que la forteresse d'Huningue a été construite, ce chateau est presque devenu inutile.

Neuf Brisack, Fort Mortier, Redoute de Biesheim et Pont & Redoute dite de la Croix

Situation de Neuf Brisack

Cette place est un entrepot entre Huningue et Strasbourg et a peu près a my chemin ; elle tient aussy toute la campagne entre l'Ill et le Rhin, depuis Huningue jusqu'a Strasbourg, et comme elle a etée placee a 1200 toises du Rhin vis a vis du vieux Brisack, elle fait avec le fort Mortier, le même effet que si elle etait placée sur le fleuve, cest a dire pour en empecher le passage a l'ennemy malgré la superiorité des fortifications du vieux Brisack lorsqu'elles subsistoient et aujourd'huy ces fortifications ayant étées demolis, la supériorité amphithéatrale du vieux Brisack et de la montagne voisine, appelée la Batte, rendent encore le passage du Rhin facile a l'ennemy, a quoy le Neuf Brisack et le fort Mortier s'opposent suivant leur destination.

Le fort Mortier est un ouvrage qui couvroit la tette du pont du Vieux Brisack en Alsace lorsque cette place appartenoit a la France et que l'jle de Paille etoit fortifiée, mais l'jle de Paille ayant etée demolie et le Vieux Brisack rendu a la maison d'Autriche par le traité de Risswick, l'ouvrage a la tette du pont d'Alsace a eté conservé et fortifié par sa gorge pour deffendre a l'ennemy l'entrée et l'etablissement dans l'jle de Paille ainsy que le passage du grand Rhin qui separe cette ville de l'Alsace.

***

Redoute et pont de Biesheim

L'ancien pont qui communiquoit d'Alsace au Vieux

Brisack par le fort Mortier avant le traité de Risswick (1) fut demoly par le traité de paix, mais lorsqu'en 1704 l'armée du Roy eut repris le Vieux Brisack on fit un pont solide de charpente sur le bras du Rhin d'Alsace, près du village de Biesheim et on fit une redoute pour couvrir la tette de ce pont en Alsace ; ce pont comunique dans l'jle de Paille. On fit vn pont de batteaux pour communiquer au Vieux Brisack et a la grande porte de cette place ; ce pont de batteaux fut demoly par le traité de paix en 1713 (2) et les suivans, mais le pont de charpente près de Biesheim a subsisté et en 1744 on a couvert la tette de ce pont dans l'jle de Paille ; la Maison d'Autriche ne l'auroit pas soufferte lorsque le Vieux Brisack etoit fortifié, mais le Vieux Brisack etant demoly, la Maison d'Autriche n'a pas faite attention à cette redoute dans l'jle de Paille.

***

Redoute et pont dit de la Croix

Le pont dit de la Croix debouche dans l'jle dite de la tette de Bœuf, vis a vis la Butte ou petite montagne a l'extrémité du Vieux Brisack sur le Haut Rhin; ce pont a existé de tout tems parceque cette jle appartient aux communautés d'Alsace dont elle n'est séparée que par un petit bras du Rhin et il est aussy essentiel pour le service du Roy d'avoir une entrée sure dans cette jle ainsi que dans l'jle de paille par le pont du Bas Rhin, a cause de la hauteur de la Butte qui donne un grand avantage a l'ennemy pour passer le Rhin dans cet endroit, comme il y passa en 1743. Ainsy pour assurer ce pont et couvrir sa tette dans l'jle de Bœuf on y construisit vne grosse redoute après que l'ennemy eut été chassé de cette jle (3), et même M. le Maréchal de Coi-

1) 1697. Avec la Hollande et diverses puissances.

2) Traité d'Utrecht avec la Hollande et l'Angleterre, suivi en 1714 des traités de Rastadt et de Bade qui laissaient à la France l'Alsace et Strasbourg, la Franche-Comté, l'Artois, la Flandre, le Roussillon et la Cerdagne.

3) L'armée austro-hongroise était commandée par le prince Charles de Lorraine.

gny fit faire quelque temps après vn corps de garde pour contenir 200 hommes et enveloppé de parapets pour soutenir la tette de ce pont en Alsace et en assurer la garde ; cependant ce pont dit de la Croix a eté demoly l'année ensuite et par ordre, et je ne seay pourquoy ; on a demandé plusieurs fois son rétablissement, mais la question de scavoir sil seroit aux depens de la province ou de la fortification en a empeché son retablissement ;

Quoiqu'il en soit, ce pont et les redoutes qui le couvrent sont tres necessaires au service du Roy pour la deffense du passage du Rhin et pour la communication des Communeautés d'Alsace, a qui cette jle appartient ;

***

Plan de Neuf Brisack

Le plan de cete place est un modele du dernier sisteme de fortifications de M. le Maâl de Vauban, rectifié d'après Belfort et Landau fortifiées d'après le meme sisteme de trois tours bastionnées avec contregardes ; c'est un octogone régulier, il me semble (Sauf Respect) qu'il aurait été mieux placé a 100 toises environ du fort Mortier ; la proximité du Vieux Brisack etoit vn avantage au neuf Brisack et davantage tres grand pour le vieux Brisack ; car le neuf auroit établi son relief suivant les regles de l'art et suivant la hauteur du vieux Brisack dont l'amphithéatre auroit extremement souffert de la proximité du Neuf Brisack ;

***

Relief du Neuf Brisack et du fort Mortier

Le Relief du Neuf Brisack a eté tres bien executé et il n'y paroit aucune imperfection, cependant les contrescarpes ayant etées basties de pierres gelisses, le parement de ses revetemens le pousse et tombe en ruine successivement ; on le retablit de meme et peu a peu ;

Les fossés de cette place doivent etre secs avec vne cuvette au milieu, suivant leur première destination, toutes

les communications aux ouvrages extérieurs ont etées etablies sur ce pied ; cependant sans reflechir sur cette circonstance, on a jetté les eaux du canal du Neuf Brisack dans les fossés et on les a noyés d'eau, de façon qu'ils ne sont ny fossés secs ny fossés plein d'eau, ce qui est la pire espece de touttes parcequ'il n'y a pas assez d'eau pour empecher le passage des fossés a l'assiegeant et qu'il y en a trop pour la communication de l'assiegé aux ouvrages extérieurs ; on a proposé de dessecher les fossés suivant leur première destination et M. le Comte d'Argenson paroit disposé a en ordonner l'execution ;

Cette place a beaucoup de souterrains sous les tours bastionnées plus propres a servir de magasins qu'au sejour de la garnison en temps de siege ; les tours bastionnées doivent etre couvertes d'un toit dc charpente comme celles de Belfort et de Landau ; lesd. souterrains en seroient beaucoup plus secs et plus propres a tout usage, et d'ailleurs ces toits de charpente font des magasins jmmenses et propres a toutes sortes de destinations, mais la Maison d'Autriche et l'Empire n'ayant plus de places sur le Haut Rhin, le Neuf Brisack a moins a craindre que cy devant et la Cour (1) y feroit moins d'attention.

Le relief du fort Mortier est tres bien sur ses deux faces du costé d'Alsace, il est tres bien couvert mais la gorge qui porte parapet, la gorge dis je n'a ny contrescarpe ny chemin couvert, ainsy ses revetemens peuvent etre battus jusqu'au pied par l'artillerie, sur la hauteur du vieux Brisack ou placée dans l'jle de Paille ce qui seroit fort dangereux en plusieurs circonstances ; on a elevé un epy sur le Bord du bras du Rhin, vis a vis de cette gorge, sur lequel epy on a menagé l'emplacement necessaire pour y elever vn massif de terre capable de couvrir cette gorge lorsqu'il seroit ordonné de le faire ;

1) Réunion des Etats fédérés de l'Empire.

SCHLESTAT

Situation de Schlestat

La ville de Schlestat a etée fortifiée par Louis XIV avant la conquette de Strasbourg, ainsy sa situation etoit pour lors tres importante, car avec ses ponts sur la riviere d'Ill, elle tenait toute la largeur de l'Alsace depuis la montagne jusqu'au Rhin, elle appuyoit la gauche du canal de Chatenoy, depuis la riviere d'Ill jusqu'a la gorge de Sainte Marie aux mines, qui etoit alors le grand debouché de Lorraine en Alsace, mais depuis la conquette de Strasbourg, cette place est moins importante qu'auparavant ; et on ne la fortifieroit pas si elle ne l'étoit point ; cependant c'est un entrepot entre le neuf Brisack et Strasbourg et elle seroit d'une grande ressource si l'ennemy surprenoit un passage du Rhin entre Strasbourg et Markolsheim.

***

Plan de la ville de Schlestat

Le plan de la ville de Schlestat avec bastions a orillons a eté tres bien tracé, cependant on y a obmis les tenailles qui sont indispensables pour couvrir les débouchés des poternes et des communications aux demy lunes ; d'ailleurs je trouve qu'on a trop serré les habitations par les remparts, ce qui est tres nuisible en deffense, cela a rendû les remparts trop etroits, presque partout, on auroit pu et on auroit dû eloigner le pieds des Remparts des habitations a la distance de vingt toises.

***

Relief

Le relief de cette place a eté tres bien executé, cependant les fossés ont la mauvais qualité de n'etre ny secs ny pleins d'eau ; c'est un villain marais qui empeche la communication et on n'y peut mettre assés d'eau pour empecher L'ennemy ou l'assiegeant de le passer ; on peut leur donner de l'Ecoulement et les rendre secs et pleins d'eau

a volonté ; cet ouvrage avait eté commence et a eté suspendu depuis ;

La partie de cette place du costé de la porte de Brisack et de L'inondation paroit avoir etée negligée, il paroit meme que les dehors n'ont pas etés achevés dans la confiance que le terrein de ce costé n'est pas susceptible d'approches par sa qualité marecageuse, et encore moins a cause de l'innondation qu'on y peut former ; il est bien vray que le terrein n'est pas susceptible d'approches depuis octobre jusqu'à juillet mais il pourroit l'Etre en été et je ne voudrois pas m'y fier ; mais quant a l'innondation qu'on peut y former Elle est nulle aujourd'huy, car la digue qui la doit soutenir est ouverte par 20 ponts sur une lieux environ de longueur ;

Cette place n'a aucun souterrain, et comme elle est d'une grandeur médiocre, et qu'elle est tres fourrée de maisons, il ne seroit pas possible a vne garnison de s'y soutenir contre L'artillerie qui renverseroit les maisons sur les habitans ;

*
**

Moyens de remédier aux defauts cy dessus

1° ajouter les tenailles devant les courtines ;

2° couvrir par un chemin couvert les Revetemens des lunettes en avant des glacis du Corps de la place ;

3° achever l'ecoulement des fossés projetté, et ouvrir le battardeau 101 par une ecluse afin de donner a ces fossés la qualité de secs et plein d'eau a volonté ;

4° faire des batimens voutés pour loger la garnison en partie, en cas de siege ou des souterrains comme à Phalsbourg sous les courtines ;

5° Perfectionner les dehors du costé de la porte de Brisack et de l'innondation ;

Mais cette place dans les circonstances presentes et dans l'Etat où elle est, est beaucoup plus forte que le besoin qu'on en a, ainsy les defauts et les remedes cy dessus n'ont etés indiqués que pour mèmoire seulement.

(A suivre).

A propos des œuvres d'art ancien de l'Alsace-Lorraine

On nous écrit :

La Revue d'Alsace fondée en 1850 par M. Liblin, continuée par MM. Gasser et Ingold a, depuis Nov.-Déc. 1913, suspendu sa publication.

La nouvelle série qui doit se continuer à Belfort devrait mettre dans son programme :

Rechercher et dessiner ou reproduire dans les collections de Paris, Munich, Berlin etc., dans les musées et chez les particuliers les œuvres d'art ancien provenant d'Alsace-Lorraine et qui n'ont été ni décrites ni figurées par Schweighauser, Golbéry, Rothmüller, Baquol, Kraus etc.

Une nomenclature sommaire d'après les catalogues des ventes qui ont lieu en Allemagne, en Alsace et en France, ces dernières années, avec la description des sujets, la provenance, les prix payés, ferait voir en quelle haute estime on tient les œuvres sorties des mains d'anciens artisans alsaciens.

Un dessinateur qui désire garder l'anonyme offre à la Rédaction 500 sujets différents sur 36 feuilles, gratuitement bien entendu, ainsi que les conseils ci-dessus. »

Fidelis.

Note de la Direction.

Nous remercions bien vivement notre correspondant de ses conseils et de son offre. Nous ne demandons pas mieux que de suivre les uns et d'accepter l'autre, certain que les abonnés de la *Revue d'Alsace* trouveront un intérêt tout particulier dans une publication de ce genre. Une revue quelque peu illustrée est, d'autre part, toujours suivie avec plus de plaisir. Nous allons étudier la question et peut-être serons nous en mesure de faire déjà quelque chose, en ce sens, dans l'un des prochains fascicules de la Revue. Nous mettrions ainsi en action ces quelques vers de Mérian :

Drey Schlœsser auff einem Berge,
Drey Kirchen auff einem Kirchoffe,
Drey Stætt in einem Thal,
Ist das ganze Elsass überall.

(Altes Sprichwort — 1644).

UN PROPAGANDISTE RÉVOLUTIONNAIRE

FORT LESPOMARÈDE

Dans les *Notes biographiques sur les hommes de la Révolution à Strasbourg,* que publia jadis la *Revue d'Alsace,* (1) Etienne Barth a réservé quelques lignes, trop brèves et d'ailleurs inexactes, au jacobin Lespomarède, dont il signalait la présence à Strasbourg à la fin de 1793 et en 1794. (2) Des recherches sur les Sociétés populaires du district de Belfort, dont je me propose de publier les Actes, m'ont fait retrouver ce personnage à l'autre bout de l'Alsace en 1791 et 1792. Il m'a semblé intéressant, j'ai eu la curiosité de suivre ses traces, en Alsace et ailleurs, et si la notice que je lui consacre à mon tour présente, elle aussi, des lacunes, elle suffira, je l'espère, à fixer les traits essentiels de sa physionomie. Il m'a paru caractériser à merveille une variété assez nettement définie du type jacobin : le « Zélateur de la Révolution», le «Missionnaire de la Liberté», comme on disait alors, le «Propagandiste révolutionnaire», pour employer l'expression strasbourgeoise (3).

1) Années 1877 à 1883.

2) Voir *Revue d'Alsace,* 1880, p. 556-557, et la notice plus brève, mais plus précise donnée par *A. Chuquet, Hondschoote,* page 56.

3) Je laisserai, le plus souvent possible, la parole à Lespomarède lui-même. Rien ne vaut, pour le faire connaître, la lecture de ses discours et de ses lettres.

*
**

Il nous arrivait de Guyenne, étant né à Labouheyre, bourg du département actuel des Landes. Son père, Mathieu Lespomarède (1), était notaire royal, lieutenant de juge, et devint plus tard juge de la juridiction du lieu. Sa mère se nommait Marie Dartigolles. A son baptême, le 20 juin 1751, il avait reçu de son parrain Fort Balhadère, greffier de la même juridiction, ce prénom de *Fort,* jadis très répandu, paraît-il, dans les Grandes Landes, mais que l'on semble avoir trouvé assez extraordinaire en Alsace (2). Il dut quitter de bonne heure son pays natal, et semble n'y être jamais revenu.

Les hasards d'une carrière de fonctionnaire amenèrent, je ne sais comment, Fort Lespomarède en Lorraine. Entré dans l'administration des Fermes du roi, il en était Capitaine général, à la résidence de Gérardmer, lorsque, le 15 Mai 1781, il épousa à Château-Salins Demoiselle Anne-Thérèse Bazoille, âgée d'environ 26 ans, fille de Sébastien Bazoille, «docteur en médecine, ancien conseiller médecin ordinaire de feu Sa Majesté le Roy de Pologne, stipendié de cette ville », et de Dame Elisabeth Bonjour (3). C'est sans doute à Gérardmer que naquit leur fils aîné François. Mais à la naissance du second, Joseph-Augustin, le premier Décembre 1788, Lespomarède avait quitté Gérardmer pour Fraize, où il exerçait les mêmes fonctions (4). Il y resta sans doute jusqu'au début de 1791, où nous le voyons arriver dans la petite ville de Delle, à l'extrémité méridionale du département du Haut-Rhin, en qualité de *Capitaine des préposés à la police du Commerce extérieur.*

1) Il est nommé *Mathieu* dans l'acte de baptême, *Bernard* dans l'acte de mariage de son fils. Son nom est écrit *Lespomarèdes* aux registres paroissiaux de Labouheyre. Mais notre personnage signant toujours son nom sans *s* final, nous adopterons cette orthographe.

2) C'est probablement pour cette raison que Barth le corrige en *Fortuné !*

3) Acte de mariage, aux archives de la Ville de Château-Salins.

4) Acte de baptême de Joseph-Augustin Lespomarède, aux archives de la commune de Fraize (Vosges).

*
**

Son apparition fut la conséquence du décret du 5 Novembre 1790, qui avait ordonné de procéder immédiatement au reculement des barrières. Tous les droits de traite établis sur les limites intérieures des anciennes provinces étaient supprimés, et remplacés par un droit unique et uniforme perçu à toutes les entrées du royaume par des employés portant le titre de Préposés à la police du commerce extérieur (1). Les douanes disparaissaient donc entre la Lorraine et l'Alsace, et la présence de leurs officiers n'avait plus de raison d'être à Fraize ou à Gérardmer; mais Delle devint la résidence d'un capitaine, tandis que des lieutenants s'installaient dans les villages voisins, à Bourogne, Froidefontaine. Florimont, etc.

Lespomarède arriva donc à Delle vers le 1er janvier 1791, avec sa femme et ses deux enfants (2). Adhérent enthousiaste des idées révolutionnaires, il apportait, pour les propager dans sa nouvelle résidence, toute l'ardeur et la fougue de son tempérament méridional, et il semble, dès le début, avoir employé les intarissables ressources de sa verve gasconne à stimuler le zèle des braves dellois, beaucoup trop placides à son gré. D'ailleurs le moment était favorable aux agitateurs. Un grand mouvement d'opinion se préparait dans les départements du Rhin: le gouvernement y envoyait, pour «diriger l'esprit public», trois commissaires, Hérault de Séchelles, Dumas et Foissey, et de tous côtés on voyait surgir les sociétés populaires ,à l'imitation de celle qui depuis près d'un an déjà existait à Strasbourg. Colmar fondait la sienne le 16 Janvier, Belfort le 17 Février; Lachapelle-sous-Chaux annonçait, le 18, à Strasbourg, la création d'une «Société patriotique composée d'agriculteurs» (3) Huningue à son tour ouvrait son club le 4 Mars. Lespo-

1) *Moniteur*. Réimpression, tome VI, p. 258 et 265.

2) Dans le discours du 13 Mars, reproduit plus loin, il se dit arrivé depuis deux mois et demi. — C'est donc à tort que Barth en fait, de 1790 à 1793, un contrôleur des douanes à Strasbourg.

3) *Heitz, Les Sociétés patriotiques de Strasbourg*, p. 118.

marède sut faire comprendre à ses nouveaux concitoyens que Delle ne pouvait se montrer inférieur en civisme aux autres localités du Département; aussi, dès le 12 Mars, quarante personnes se joignirent à lui pour organiser une *Société des Amis de la Constitution,* et récompensèrent ses efforts en le nommant aussitôt leur président (1).

A la séance du lendemain, il fit lecture de son discours de réception:

« Messieurs,

« Hier à la création des *Amis de la Constitution* de votre ville, vous m'avez fait l'honneur de m'en nommer président. Cela manifeste, Messieurs, que vous êtes entièrement imbus de l'esprit de nos lois qui ne voient dans un français que le frère de tous les français. Sous cet aspect vous méritez assurément des éloges, mais vous pouviez mieux choisir, et vous le deviez pour le bien de la chose. Je suis étranger, et il y a tout au plus deux mois et demi que je suis parmi vous; je ne suis et ne puis être connu ici. Je dois cependant vous dire que je ne le cède à personne du côté du civisme, et sous ce rapport je suis sans contredit votre émule; mais sous celui des talents, vous êtes au-dessus de moi. En m'élisant, Messieurs, Président de cette assemblée, vous n'avez donc fait que prouver combien cette fraternité établie par notre législation vous était chère, et cette preuve est déjà un résultat du serment que vous avez fait d'être fidèles à la nation, à la loi et au roi. La nature entière se dissoudrait plutôt que d'effacer ce serment de vos cœurs. C'est ainsi que mon âme pénétrée de ce serment voit les vôtres : il n'est donc plus question de le renouveller dans cette coalition, mais de jurer que nous regarderons comme traître, infâme et indigne non seulement de notre société, mais du nom français, celui qui manquera aux grands et glorieux devoirs que lui impose le titre d'*Ami de la Constitution.* Je commence, Messieurs, par faire ce serment pour mon compte entre vos mains, et je vous prie

1) Archives de Delle. Registre de la Société des Amis de la Constitution, f° 1, recto.

de le recevoir. Voilà, Messieurs, quelles sont et quelles doivent être les expressions de ma reconnaissance envers vous. » (1)

L'avocat Belin (2), procureur-syndic de la Société, lui répondit aimablement que « les Français, depuis qu'ils sont régénérés, ne connaissent plus d'étrangers parmi eux ; ils sont tous frères, et chérissent vraiment les loix qui les en ont fait souvenir ; mais ce n'est pas pour manifester ce principe que la Société vous a nommé, Monsieur, pour la présider ; elle a eu le temps, quoique votre résidence ne date pas de loin, de connaître et d'apprécier vos talents et votre patriotisme, et elle est charmée d'avoir trouvé l'occasion de leur rendre hommage. » Sur quoi l'assemblée, enchantée par tant de courtoisie, arrêta que le discours prononcé par M. le Président et la réponse seraient déposés dans les archives de la Société, puis elle se mit à l'œuvre.

***

Nous ne suivrons pas Lespomarède et ses amis au milieu de leurs travaux, car ce serait faire toute l'histoire du club des Jacobins de Delle. « Placés à l'extrême frontière de l'Empire de la liberté, écrivaient-ils le 15 mars à la Société de Belfort, nous serons des sentinelles infatigables pour surveiller ses ennemis. » Fidèle à cette promesse, Lespomarède sut faire de ses « frères et amis » de vrais douaniers de l'orthodoxie révolutionnaire, habiles à surprendre partout la contrebande aristocratique. Rien n'échappe à leur clairvoyance, ni les « menées ténébreuses » des ennemis du dedans, ni les « projets sanguinaires et liberticides » de leurs voisins les « tyrans » de Montbéliard et de Porrentruy. C'est ainsi que le 10 avril ils décident de brûler en place publique une lettre circulaire du prince-évêque de Bâle, et que le 14 les agents de Lespomarède

1) Arch. de Delle — Soc. des Amis de la Const. Correspondance et pièces diverses.

2) Il fut plus tard député au Conseil des Cinq-Cents, et mourut conseiller à la Cour de Colmar. Voir *Véron-Réville. Hist. de la Révolution dans le Haut-Rhin* p.273.

saisissent dans les bagages de l'abbé Klinglin, à cinq cents pas des portes de la ville, dix exemplaires du même «libelle incendiaire», plus «le gros et l'inepte volume de l'*Etat de la France tel qu'il peut et qu'il doit être,* par l'impudent, le misérable Calonne, la feuille qu'on conspue généralement, ayant pour titre l'*Ami du roi,* etc.» (1) — «On ne nous fera pas, disait leur président dans une adresse aux Commissaires du roi, du 31 Mars, on ne nous fera pas ce reproche avilissant que nous ne pourrions jamais supporter : Vous dormez au milieu des dangers ! Au contraire, soyez sûrs, Messieurs, que nous surveillons sans relâche nos ennemis.» Ce n'est point pourtant qu'on en ait peur : « A la vérité, loin de nous épouvanter, ils nous font pitié. Que pourraient-ils, les insensés, contre vingt millions de français armés pour nos loix, c'est-à-dire pour la plus belle cause du ciel et de la terre, pour la vraie religion, la nature et la raison depuis si longtemps flétries ? Mais fussent-ils mille fois plus à craindre, nos âmes brûleront éternellement d'une sainte haine contre leurs lâches complots, et nous répéterons toujours avec transport, avec enthousiasme, cette devise que nous avons adoptée avec tous les dignes français :

Dulce et decorum est pro patria mori ! » (2)

Ainsi Lespomarède traduisait en son langage le plus éloquent le zèle patriotique dont nos populations alsaciennes devaient donner tant de preuves au cours des années suivantes.

Les vicissitudes de la politique française n'intéressaient pas moins Lespomarède et ses amis. Correspondant avec les sociétés voisines, et bientôt avec les Jacobins de Paris dont ils allaient recevoir le mot d'ordre, ils vivaient avec intensité de la vie nationale. Pas un incident qui n'ait sa répercussion chez eux. La mort de Mirabeau, par exemple, provoqua à Delle la même émotion que dans toute la

1) Lettre à la Société de Colmar, 16 avril 1791 .— Liasse correspondance.

2) Lettre aux Commissaires du roi, 31 mars 1791 — (ibid.)

France, et dans la séance du 8 avril, Lespomarède prononça l'oraison funèbre du grand homme :

« Depuis lundi dernier que nous avons reçu l'accablante nouvelle de la maladie de M. de Mirabeau, il s'est passé trois jours, et ils ont été pour nous trois siècles d'affreuses tortures. Enfin le courrier arrive, nous volons aux nouvelles; nous les prenons avec un empressement indicible, nous ne voulons plus voir que l'article qui concerne la santé de M. de Mirabeau. L'espoir de sa guérison nous soutenait un peu. Hélas ! nous lisons ces mots effroyables : M. de Mirabeau est mort ; et au même instant, l'affliction nous oppresse au point que nous doutons si nous existons nous mêmes..... Horrible et désastreuse certitude !..... Oui, Mirabeau..... Mirabeau n'est plus..... Cet ami de la justice, ce courageux père de la patrie, ce savant législateur, ce profond philosophe, ce grand orateur, en un mot ce génie sublime et rare, non, n'est plus parmi nous, il est dans son véritable séjour, dans celui de l'immortel. Vos larmes, Messieurs, coulent avec les miennes ; allons, Messieurs, allons mettre le plus tôt possible nos cœurs déchirés aux pieds de l'Etre suprême dans son temple : faisons faire un service divin funéraire pour ce cher défunt, l'un des premiers amis des français. Etre suprême ! pourquoi nous l'avoir enlevé si tôt ! Que de biens pour la France devaient encore sortir de l'étendue immense de ses lumières, et de son âme des plus sensibles et des plus belles ! Etre suprême ! pourquoi nous l'avoir enlevé si tôt ! Tu connaissais les entrailles des bons français ; les voilà livrées au plus corrosif désespoir, et tant qu'ils vivront, ils pleureront amèrement la perte de ce grand homme, qui est une des plus déplorables calamités de l'État. Les méchans s'en réjouissent sans doute : qu'ils nous soient plus en horreur que jamais ! C'est dans l'adversité que les dignes citoyens sentent eux-mêmes leur véritable valeur. Que les traîtres à la patrie apprennent donc de toutes parts que le tombeau de M. de Mirabeau augmente au centuple contre eux notre haine et celle de tous les français vertueux. Je m'arrête, Messieurs ; j'y suis d'abord forcé par ma propre douleur, et je vois que

vos cœurs brûlent de déterminer des arrêtés conformes à nos sentiments dans cette atterrante circonstance.»

Docile à cet appel, la Société décréta unanimement que ses membres prendraient le deuil en portant un crêpe, qu'un service funèbre serait célébré dans l'église paroissiale, et que l'éloge de Mirabeau y serait prononcé par un «prêtre patriote», ce qui provoqua d'ailleurs un conflit avec le curé de la ville. (1)

***

Conformément au réglement, la présidence de Lespomarède se termina le 13 Avril, et il fut remplacé par Donat Laurent, directeur des Forges de Grandvillars. Mais le même jour, la Société arrêta que par la suite elle aurait deux rédacteurs chargés de sa correspondance pendant un mois, et elle nomma à cette fonction le président sortant et l'avocat Belin. Or on peut constater qu'immédiatement le ton des lettres se hausse, le style se fait plus emphatique, les expressions sont plus violentes. Est-ce simplement l'effet des luttes politiques toujours plus vives, des haines toujours plus ardentes, ou bien ne faut-il pas voir plutôt dans l'aspect nouveau de nos documents la marque personnelle de Lespomarède ? — « Unissons-nous plus que jamais, nos frères ! écrit-on par exemple le 25 avril à la Société de Strasbourg. Défenseurs intrépides de nos loix, les meilleures qui aient jamais été sur notre globe pour la gloire et le bonheur des mortels, faisons trembler ces indignes prêtres et ces ci-devant nobles qui écument de rage de ne pouvoir plus décomposer le corps vivant du laboureur et de l'artisan si utiles, pour manger leur moelle. C'était là une de leurs plus chères voluptés, et ils sont trop habitués au sang humain pour y renoncer jamais. Que les amis de la Constitution les poursuivent sans relâche, ces dégoûtants anthropophages ! Ou ils mourront bientôt de l'impuissance de leur propre fureur, ou le glaive de la

1) Lettre aux Jacobins de Paris du 8 Avril 1791, et Registre de la Société f° 3 et 4.

loi les anéantira, ou ils fuiront !.... » On est loin déjà, après six semaines, de l'allure académique des discours de réception ! (1)

Pendant toute cette année 1791, Lespomarède continua à prendre une part très active aux travaux de la Société dont il fut de nouveau secrétaire du 13 Juin au 14 Juillet, et nombreuses sont, aux archives de Delle, les lettres écrites par lui, toujours dans le haut style dont nous venons de donner un exemple. Il se lance avec son ardeur ordinaire dans la lutte religieuse déchaînée partout par l'obligation du serment constitutionnel. Quelques curés réfractaires essaient bien de se disculper en lui expliquant leur conduite, ou même, comme celui de Suarce, de l'amadouer un peu en l'engageant à « venir prendre leur soupe » (2) ; l'incorruptible Lespomarède n'en continue pas moins à fulminer contre «ces infâmes ministres des autels, qui ne s'occupaient que d'aveugler et d'avilir le spirituel et bon peuple français par tous les ressorts d'une stupide superstition, pour mieux le dominer, pour mieux le tromper » (3). Après la fuite à Varennes, quand l'attention se porte plus spécialement vers les menaces de complications extérieures, Lespomarède devient belliqueux. « Aux armes ! Aux armes ! Ne voyons plus digne de notre amour que l'Assemblée nationale qui a détruit à jamais le lâche pouvoir des tyrans sous lequel nous gémissions depuis des siècles ! Exterminons les ennemis des pères de la patrie s'ils osent se présenter ! Quand l'univers entier serait ligué contre nous, nous vaincrons : les hommes libres sont toujours invincibles quand ils combattent des esclaves. Mais quand cela ne serait pas, préférons mille fois mieux la mort que de retomber dans les fers !... » (4) Aussi lorsque par une circulaire du 18 Août, la Société de Strasbourg annonça que des pièces probantes ne lui permettaient plus de douter

1) Même dossier, aux archives de Delle.
2) Lettre du curé Gérard du 18 Mai 1791.
3) Lettre à la Société de Vesoul, du 5 Mai 1791.
4) Adresse à l'Assemblée nationale, du 7 Juillet 1791.

que l'Alsace ne dût être attaquée vivement du 20 au 30 de ce mois par les Condé et les Mirabeau joints au « Cardinal Collier » et aux princes allemands, les jacobins de Delle prévinrent en hâte les municipalités du canton, et envoyèrent partout des commissaires chargés d'organiser la levée en masse des hommes valides pour repousser l'ennemi. Lespomarède fut délégué sur la frontière la plus exposée, celle de la *Haute-Mairie,* (1) où ses harangues soulevèrent l'enthousiame patriotique des habitants. Ceux de Croix lui répondaient unanimement « qu'ils étaient prêts à la première réquisition » ; le maire de Lebetain annonçait à Lespomarède que « tous les habitants de cette municipalité sont prêts à marcher à tous moments au moindre signal contre les ennemis de la Patrie » ; ceux de Saint-Dizier s'offrent à garder les gorges qui du pays de Porrentruy donnent accès dans la France ; ceux de Villars-le-Sec sont prêts à partir dans deux jours « pour joindre la troupe de France afin de se garder des ennemis de la Constitution », et les braves gens de Montbouton remettent à « Monsieur Despoumaret » la délibération suivante :

« L'an 1791 le 25 du mois d'Aoust la Municipalité de Montbouton a assemblé les scitoyens de leur commun pour leur fair par de la nouvail qui nous est parvenue le jour de yair, venan de la Sosciété des amys Destrasbour adressé à celle de Delle nôtre canton,.... qui nous anonce que nous somme assurés daitre ataqué dans la Basse Alzasse des Emigrains et ainemys de nôtre Constitution. M. le Commissaire nous auxret demandé sci lon pouret se fierre surs nos ces citoyens pour un cou de main sci le cas yéchet pour repousser nos ainemys es plus prais qui son canpé et en garnizons a Porantrui et pouvoir nous enparer des pauté qui nous avoyzine ; aprais avoir statué sur cet obget pauté qui nous avoyzine ; aprais avori statué sur cet obget tous les bons scitoyens de notre commun en comenssan par le capitaine de la garde national, officié, sergans, caporaux

1) Extrême-sud de la province d'Alsace, touchant aux prinpautés de Montbéliard et de Porrentruy.

et soldas inci de suite lon a commancé de leur demandé leur santiment. Leur Patriotisme cest montré sci genereux ; qu'ils onts répondu que pour le maintien de la Constitution de notre Enpir français sillia une ataque qu'il sons prais de voler aux premie cou de canon ou de toxain ; et les serment a été réytéré entre les mains de la municipalité en ces tairme La main levé nous jurons et je jure que nous somme prais de répandre jusqu'à la dergnere goute de notre sans pour le soutien de la Constitution tail quellet Décrété par la loi de nôtre auxguste assemblé national....

« Le plus essanciel que lon à a observer dans ces moments de crize c'est des fusils et de la munission. » (1)

L'éloquence de Lespomarède n'avait pas été étrangère, sans doute, au complet succès de sa mission !

L'alerte passée, on le récompensa en l'appelant de nouveau à la présidence de la Société, qu'il exerça du 11 Septembre au 16 Octobre. Quelques jours après sa réélection, le 15 Septembre, il eut la joie de saluer à son départ un membre du Club, le frère Bruat, de Grandvillars, nommé député à l'Assemblée législative, et ce fut l'occasion d'un nouveau discours :

« Frères et amis !

« Du sein de notre Société part un représentant du peuple français, le peuple le plus célèbre des mondes connus. Que ce titre de représentant est donc grand ! Qu'il impose d'immenses, de sublimes, de sages et de courageuses pensées ! Non seulement les loix de nos représentans embrassent nos intérêts, mais encore par l'ordre imprescriptible des choses, ceux de toutes les nations. Si nos loix actuelles anéantissent nos tyrans propres, pour nous mettre sous la domination unique de la volonté de l'Etre suprême qui veut sur la terre le règne de l'égalité, de la nature et des vertus, ce règne enfin établi parmi nous

1) Arch. Delle. — Soc. des Amis de la Const. Correspondance, 25 août.

le sera un jour dans tout notre globe. Frère Bruat, je n'irai point sans doute vous donner de fades éloges ; loin de cette Société, loin de moi toute flatterie : vous vous en trouveriez d'ailleurs offensé. Je vais seulement vous dire au nom de cette Société que j'ai l'honneur de présider et au mien : Allez dans le sein de notre auguste Sénat ; que la patrie y soit votre idole, votre seule divinité ! Ne cessez de vous rappeler que vous avez eu le bonheur de naître dans un des séjours de l'innocence et des bonnes mœurs, je veux dire dans un village ! Ne cessez de vous souvenir que ces hommes, les plus vertueux de notre empire, étaient et sont les laboureurs et les artisans et qui cependant naguère, ô horreur mille fois inconcevable ! mille fois inouïe ! étaient perpétuellement le jouet et les victimes déplorables des plus inutiles et des plus odieux des hommes ! N'oubliez jamais que vous avez sans cesse vécu au milieu de ces chers agriculteurs et artisans et que peut-être c'est à cet avantage inappréciable que vous devez les vertus et le bon esprit que vous avez et qui vous ont obtenu les suffrages de vos concitoyens ! Ne cessez surtout, et que ce soit toujours en frémissant d'indignation, ne cessez surtout d'avoir présent à l'esprit qu'on ne discontinue pas d'ourdir des trames contre le bon peuple que je viens d'indiquer, pour le rendre plus esclave et plus malheureux qu'il ne l'a jamais été ! Ne cessez enfin de vous soulever contre tous les despotes et leurs fauteurs, ces monstres dont les âmes ne sentent que l'égoïsme dans tout ce qu'il a de plus fangeux et de plus vorace ! Courez mille fois plutôt à une mort certaine que d'avoir pour eux la moindre indulgence nuisible aux droits de l'homme ! Vous êtes jeune, vous êtes précisément dans l'âge de l'intrépidité, du plus pur patriotisme, en un mot de l'héroïsme ! Allez, partez, remplissez comme un Pétion, comme un Roberspierre, comme un Grégoire, comme un Camus et comme tant d'autres législateurs de ce mérite, la glorieuse carrière de député de la justice, de la raison et de la saine religion ; et tous les dignes français, sans compter les honneurs un jour de l'univers envers ses bienfaiteurs, vous béniront, vous.

aimeront à jamais ! Et nous qui surveillerons sans relâche sur cette frontière les vils et abjects ennemis de notre illustre et chère Patrie et qui comptons que vous nous donnerez dans toutes les occasions votre secours pour le bien public, nous particulièrement et tous les habitants en général de cette contrée qui espèrent fermement avec nous que vous l'honorerez par votre concours toujours ardent à consolider notre liberté, la félicité et la gloire de notre royaume, à votre retour, nous volerons au-devant de vous, nous nous élancerons dans vos bras, nous vous serrerons contre nos cœurs, et vous éprouverez alors plus que jamais en voyant notre attendrissement et nos larmes que l'amour seul d'un vrai citoyen français vaut un million de fois mieux que tous les trônes ensemble des tyrans. » (1)

Le frère Bruat répondit, « sans préparation », en exprimant la vive sensibilité avec laquelle il recevait de telles marques d'affection, en affirmant son amour du bien public et de la liberté, et en promettant tout son dévouement au club de Delle dont il ne cesserait de consulter avec empressement les « lumières supérieures. »

Le 16 Octobre, sa seconde présidence terminée, Lespomarède fut de nouveau nommé rédacteur de la Société, et nous le voyons, avec un zèle infatigable, s'occuper des objets les plus divers. Le 23 Octobre, par exemple, on le charge d'examiner un mémoire du frère Laurent de Grandvillars « qui traite des moyens d'obvier aux désastres des incendies », et le 27 il vient lui-même proposer à l'Assemblée un plan d'éducation nationale qui est mis à l'ordre du jour, « attendu que M. l'Evêque d'Autun en a rédigé un qui a réuni les suffrages des français. » (2) Nous n'avons malheureusement pas retrouvé cet exposé des idées pédagogiques de Lespomarède : nous possédons seulement une réponse du frère Laurent, qui mentionne « l'attendrissement » avec lequel il en a entendu la lecture, car il est

1) Registre de la Société, f° 24 et 25.

2) Ibid. f° 26. — Il s'agit du *Rapport sur l'Instruction publique fait à l'Assemblée nationale les 10, 11 et 19 septembre 1791*, par Talleyrand (Paris 1791. in 4°).

connu, dit-il, que si l'éducation « n'est pas la base, elle est au moins l'architecture majestueuse du temple sur l'autel duquel nous sacrifions tous. » Il semble, autant qu'on peut l'entrevoir à travers le pathos amphigorique de Donat Laurent, — le philosophe du club ! — que Lespomarède proposait, à défaut des 40.000 instituteurs nécessaires, de charger les administrations municipales de donner elles-mêmes l'enseignement aux jeunes citoyens. — Avait-il songé aux leçons d'orthographe que recevraient alors les enfants de Montbouton ?....

***

Jusqu'à cette date, les documents nous permettent de suivre dans le détail l'activité des Jacobins dellois et de leur fondateur. Pour l'année 1792 ils nous font presque totalement défaut, le registre de la Société contenant les procès-verbaux de trois séances seulement. Nous constatons tout au moins que la déclaration de guerre et l'occupation par les troupes françaises du pays de Porrentruy apportèrent à la Société de graves préoccupations, et que Lespomarède maintint son zèle à la hauteur des circonstances. C'est lui, par exemple, que l'on chargea d'escorter dans la nuit du 29 au 30 Avril le détachement de l'armée de Custine pénétrant dans l'évêché de Bâle. Le 30 il envoya, de concert avec les députés des Jacobins de Belfort, Boillot et Strolz, un récit enthousiaste de la réception faite à ses compatriotes. « Vos députés ont à vous raconter les traits d'une fraternité de peuple à peuple qui doivent faire couler des larmes de délicieux attendrissement..... Nous ne pouvons peindre les sensations délicieuses que nous avons éprouvées, lorsque nous avons vu les habitans se précipiter dans nos bras, nous demander notre amitié ; ceux de chaque communauté, le curé en tête, se présentaient à notre passage, et pendant tout le temps que l'armée défilait, les cris de *Vive la nation française* ne sortaient point de leur bouche... Ils offraient des rafraîchissements, portaient les sacs des soldats fatigués, demandaient à genoux des cocardes et les baisaient les yeux mouillés de larmes....

Ils détaillaient toutes les horreurs que le despotisme leur avait fait souffrir et nous comblaient de bénédictions.... Cependant les soldats ont gardé une discipline admirable, et n'ont quitté leur rang que pour embrasser leurs frères. » (1)

La lettre, lue au club de Delle dans la séance du 2 Mai, y fut accueillie avec la joie que l'on devine, et les « bons habitans de la principauté » furent déclarés « au dessus de toutes éloges » .(2) On n'en fut que plus indigné lorsque peu après, le 18 Mai, le fameux Syndic Rengguer qui avait été, avec l'évêque Gobel, le principal auteur de la révolution dans l'évêché de Bâle, vint faire à l'Assemblée dont Lespomarède avait été pour la troisième fois élu président, le « récit désastreux » de l'échec qu'il avait subi la veille en donnant l'assaut au château de Porrentruy. (3) Lespomarède, au nom du club, lui répondit en des termes pleins de sympathie, mais aussi de réserve prudente :

« Monsieur !

« Je ne chercherai pas à vous exprimer notre sensibilité et notre émotion. Je pense que vous les voyez entièrement sur tous les traits de nos visages. Vous savez, Messieurs, quels sont contre les tyrans et leurs odieux suppôts la haine des français vertueux, leur amour pour les peuples libres, et leurs dispositions pour ceux qui, opprimés comme vous, veulent enfin rompre leurs fers.

« D'après cela vous devez imaginer combien, en effet, il nous est douloureux dans cette occasion que la loi enchaîne nos bras et notre courage. Nous allons, Messieurs, sans perdre un moment, rendre compte aux Sociétés auxquelles nous sommes affiliés, de vos sentiments généreux et de votre situation malheureuse, et si pendant votre sé-

1) *G. Gautherot, La Révolution française dans l'ancien évêché de Bâle. Tome I. La République rauracienne,* p. 122-123. — *J. Sauzay* dans son *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le départment du Doubs.* II. p. 526-527, donne un texte différent.

2) Registre de la Société, f° 29.

3) Registre de la Société, f° 29.

jour dans cette ville, les procédés d'une amitié et d'une fraternité sincère et ardente que nous vous jurons peuvent vous être de quelque consolation, nous aurons de vives actions de grâces à vous rendre de ce que vous vous êtes retirés au milieu de nous. » (1)

L'intérêt que portait Lespomarède aux révolutionnaires bruntrutains, son ardeur à soutenir leurs revendications et à appuyer leurs coups de main ne se démentirent jamais, et la dernière démarche qu'il fit avant son départ du pays fut pour accompagner à Porrentruy, le premier octobre 1792, le promoteur Voisard, un des plus ardents novateurs, et protester avec lui contre la saisie de ses biens ordonnée par le conseil aulique du prince. (2)

***

Mais il était d'autres *despotes* à combattre, plus redoutables que le « tyran mitré », le « Néron de Porrentruy» (3), «ce prêtre abominable, ce tigre altéré de sang humain» (4), ce corpuscule pétri de fange, d'impudence et de venin », (5) comme on disait élégamment au club de Delle. L'armée prussienne avait pénétré en France. Sans doute la journée de Valmy venait d'arrêter l'invasion et l'ennemi s'était mis en retraite vers la frontière ; mais il restait à délivrer complètement notre territoire, et la jeune République avait besoin de tous les dévouements. Ils s'offrirent nombreux, enthousiastes, et Lespomarède fut gagné par la grande fièvre patriotique. Rester capitaine des préposés à la police du commerce extérieur et capitaine de la garde nationale de Delle (6), aider à « l'affranchisement »

1) *Louis Vautrey. Histoire du collège de Porrentruy* (Porrentruy 1866) p. 228, note.

2) *Journal de François Joseph Guélat.* (Delémont. 1906) p. 73.

3) *Gautherot.* Op. cit. p. 156.

4) Discours de Rengguer du 18 Mai. Ibid. p. 150.

5) Pétition du club de Delle du 18 Juin. Ibid. p. 163, et *Hans Buser, Das Bistum Basel und die franzœsische Revolution.* (Bâle 1896) p. 50.

6) Il signe en cette qualité une quittance du 30 septembre 1792. Arch. de Delle).

du petit peuple de la *Rauracie* était insuffisant à ses yeux : il voulut partir pour l'armée, et, laissant là femme et enfants, il se mit en route vers le milieu du mois d'octobre (1). Les circonstances de son départ, de son enrôlement comme volontaire à Longuyon le 22 Octobre et de sa réception à l'armée du général Valence nous sont connues par une curieuse lettre qu'il adressa de Givet le 8 Novembre suivant au Conseil exécutif provisoire. Rien ne peut nous faire connaître le personnage mieux que cet extraordinaire récit. (2)

A Givet, le 8 Novembre 1792, l'an premier de la République.

Citoyens ministres,

« Je me suis débattu pendant deux ou trois mois pour obtenir la permission d'être plus utile à la chose publique, c'est-à-dire pour obtenir la permission de quitter mon poste de capitaine général des préposés à la police du commerce extérieur à Delle, Haut-Rhin, afin de voler sur le théâtre sanglant de la guerre. Ayant exprimé enfin mon désir au ministre des contributions publiques, lequel j'ai signé de mon sang que j'ai tiré par une incision avec un canif dans ma chair, il m'a répondu à l'instant qu'il approuvait ma résolution, et aussitôt la réception de sa lettre, après m'être arraché des bras de mon épouse et de mes enfans qui me sont si chers, je me suis mis en marche à pied. Arrivé à Longuion le 22 du mois dernier, j'y ai rencontré le général Valence, et m'étant présenté à lui avec mon sac sur le dos,

Il était parti si précipitamment qu'il avait oublié de payer ses contributions, et que le 8 pluviose an II on notait encore que « le Fort Lespomarède » restait devoir 33 M. 14 s. pour sa cote mobilière de 1792. — Son successeur comme capitaine des douanes, François Polin, n'arriva à Delle que le 1er Dé- 1792. (Arch. de Delle).

Archives Nationales A F. II. 281 — *A. Chuquet* a cité un passage de cette lettre dans ses *Guerres de la Révolution.* III. *La retraite de Brunswick.* p. 208.

un mousquet sur l'épaule, et crotté jusqu'aux oreilles, je lui ai dit : Général voici un soldat de Delle ; je vous prie de le recevoir. — Votre nom, me demande-t-il. — Lespomarède. — Je n'avais pas fini de me nommer qu'il me répondit : Vous voulez être simple volontaire ? — Oui, général. — Hé bien, je vous fais mon aide de camp. — Non, mon général ; je veux être simple volontaire. Je n'ai rien d'ailleurs que le zèle d'un soldat qui vient vaincre ou mourir pour la République française. — Il était à table ; il répliqua : Vous serez mon aide de camp, et mettez-vous à côté de moi pour dîner. Citoyens, dit-il à sa compagnie composée de beaucoup d'officiers, voilà le citoyen Lespomarède : vous devez le connaître. Il n'a cessé, ajouta-t-il avec feu, de servir avec courage la patrie. Que ces hommes me sont chers, et que je suis aise de le posséder ! — Voilà exactement, Citoyens ministres, de quelle manière j'ai été reçu de ce général.

J. JOACHIM.

(A suivre).

DELLE

Pont sur l' « Allaine » et Grand'Rue

Au fond † emplacement de l'ancien château

Deuxième étude pour servir à l'histoire de Delle

LE CHATEAU ET LES MURS

Colligite fragmenta ne pereant
Johan VI. XII.

AVANT-PROPOS.

De 1232 à la fin du XVIIe siècle, l'antique petite ville de Delle, située tout à fait au sud de l'ancien département du Haut-Rhin, a été une place forte avec château, remparts, tours, fossés et ponts levis. Que reste-t-il aujourd'hui de ces anciennes fortifications dont les ancêtres dellois ont, tour à tour éprouvé les avantages et les inconvénients, plus même les mauvais que les bons côtés ? Du château ? rien ou presque rien ; des murs ? quelques pignons de maisons, quelques tronçons de tours qu'un étranger non averti ne saurait distinguer.

C'est cependant à décrire château et murs que nous allons consacrer cette nouvelle étude. Nous y parviendrons tant avec nos souvenirs d'enfance et les traditions locales qu'à l'aide des archives du Haut-Rhin et de la mairie, des vieux urbaires de la Seigneurerie et de divers alsatiques. Cette description sera, d'une part, précédée d'un coup d'œil sur l'emplacement du château que nous considérons comme ayant été celui d'un camp romain, nous dirons même du camp de Gramatum, d'autre part suivie des moyens de défense du même château et de l'enceinte de la ville, de leur entretien pendant leur longue existence et des principaux incidents ou évènements dont ils ont été la cause ou les témoins. Nous finirons par leur destruction, les quelques vestiges qu'ils ont laissés et différentes pièces justificatives.

Louis HERBELIN.

*
**

Preuves de l'existence d'un camp gallo-romain à Delle
Comment l'emplacement du camp est devenu celui de l'ancien château.

Un camp gallo-romain a existé à Delle; (1) (nous l'avons expliqué dans nos premières notes pour servir à l'histoire de Delle (*origine et dénominations*). — Il constituait l'ouvrage principal de l'une de ces étapes que les Empereurs, maîtres de tout notre pays avaient établies, de distance en distance, près des grandes voies destinées à relier l'Italie et le midi de la Gaule au Rhin dont la rive droite était couverte de tribus Barbares. Les légions ou les cohortes envoyées sur les bords du grand fleuve ou en revenant s'y reposaient après leur journée de marche pour repartir le lendemain soit sur Largitz (Larga) soit sur Mandeure (Epomanduodurum) ; il servait en outre à loger les troupes sédentaires, des vétérans, chargés tant du service de l'étape qu'à assurer celui des vigies et le recouvrement des impôts.

Le camp dont s'agit s'élevait sur le plateau dit la Roche de Delle, à proximité de la station de Gramatum où se faisait la jonction de la grande voie de Besançon (Vesontio) par Mandeure à Largitz avec la voie secondaire de Morvillars et Grandvilars à Porrentruy et au Mont-Terrible. (2)

1) Voir origine et dénominations de Delle : *Revue d'Alsace,* 1911.

2) Contrairement à l'opinion de M. Pajot qui transporte Gramatum au Mont-Terrible, (bull. de la Soc. belf. d'émulation, 1912, p. 169), nous persistons, conformément à l'opinion de Cestre et de Léon Viellard à voir cette station à Delle. Si la table de Peutinger est muette sur ce point, l'itinéraire d'Antonin est formel : Gramatum était situé entre Epomanduodurum et Larga. Le Mont Terrible a peut-être eu aussi sa station romaine, bien que A. Quiquerez n'en dise rien, mais malgré le nom de Gremet, lieu dit des environs, ce n'était pas Gramatum. M. Ch. Pfister (Alsace romaine : *Revue d'Alsace* 1912, p. 135) éloigne aussi Gramatum de son véritable emplacement en le mettant à Belfort.

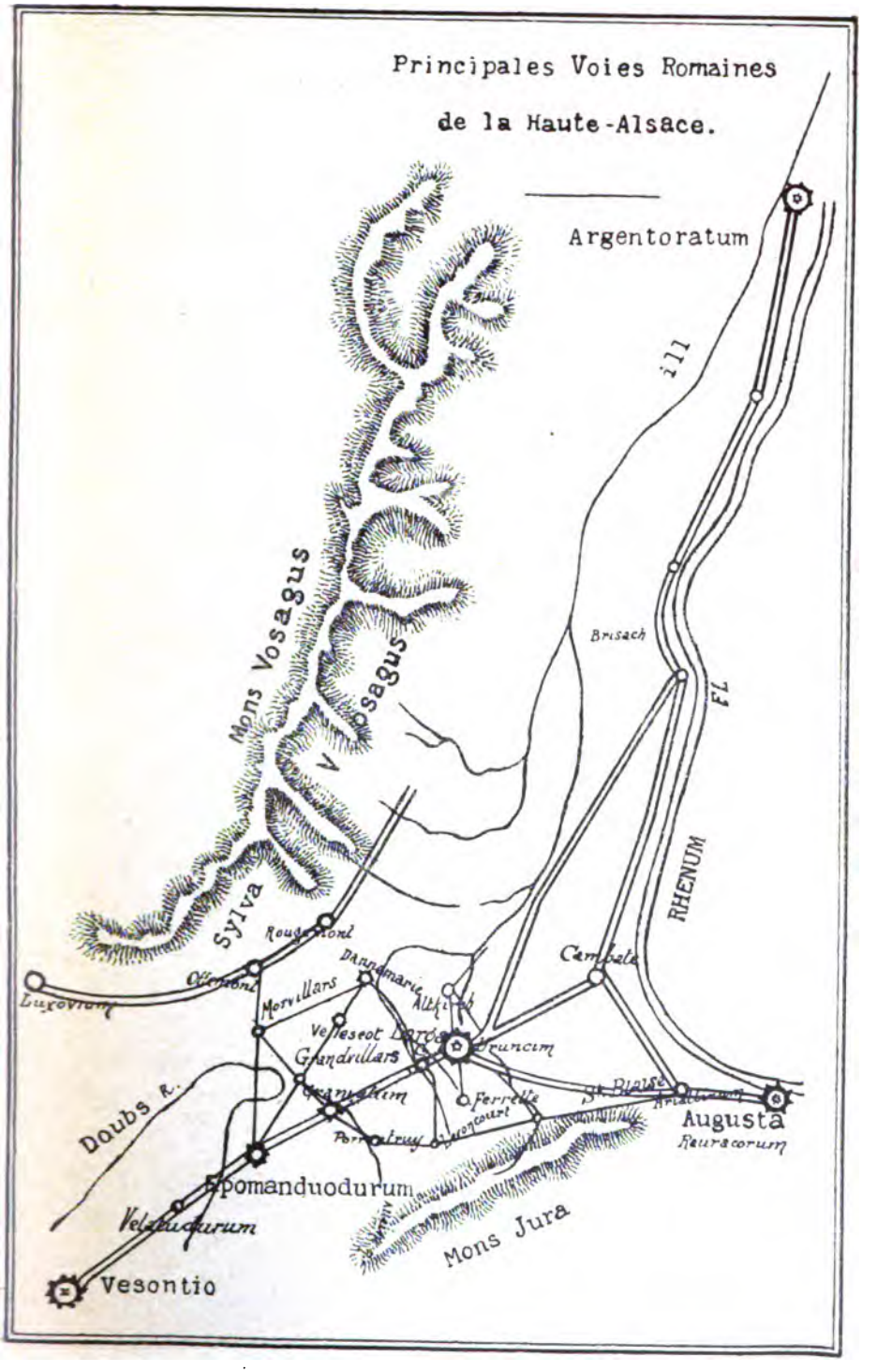
Principales Voies Romaines
de la Haute-Alsace.
Argentoratum
ill
Brisach
FL
RHENUM
Mons Vosagus
Sylva
Cambate
Morvillars
Grandvillars
Ferrette
Augusta
Rauracorum
Doubs R.
Epomanduodurum
Mons Jura
Vesontio

Nous ne nous étendrons pas davantage sur la question du camp de Gramatum, si ce n'est pour dire qu'il était dominé par une vigie qui s'élevait sur le monticule ménagé à l'angle sud est du plateau. Du sommet de cette vigie la vue embrassait tous les environs. (1)

Qu'était-ce que cette vigie ? Suivant Cestre les vigies étaient des tours que les Romains établissaient sur des hauteurs en général naturelles, souvent aussi artificielles, et pouvant contenir cinq à six hommes de garde chargés spécialement de transmettre les dépêches et de reproduire les signaux d'alarmes et autres. (2)

Ces tours n'étaient pas spéciales à la frontière immédiate du Rhin. Jouant le rôle de sentinelles perdues, elles s'espaçaient, toujours suivant Cestre, de mille en mille (1583 m), mais là où il y avait une station, elles formaient une dépendance du camp généralement placé à côté ou au-dessus.

La vigie du camp de Gramatum communiquait, par signaux, avec celle de Milandre, (3) au sud, et avec d'autres placées sur divers points, vers Fesche l'Eglise, à l'ouest, Faverois, à l'est et Grandvillars, au nord. (4)

Avancer un fait tel que l'existence d'un camp romain à Delle serait téméraire, s'il n'en existait aussi des preuves certaines.

Quelles sont ces preuves ?

C'est d'abord la Roche taillée à pic qui lui a servi d'assise et qui a fait dire, en 1666, à M. Flostat, tabellion-chroniqueur des ville et seigneurie de Delle : « Les héri-

1) Voir origine et dénominations de Delle par l'auteur : *Revue d'Alsace* 1911.

2) Les vigies celto-romaines établies le long du Rhin, p. 2.

3) *A. Quiquerez (le Mont Terrible,* 1862, p. 28.) considère la Tour de Milandre, (derrière Boncourt) comme les restes d'une vigie romaine appelée à protéger la jonction de la route suivant le cours de l'Allaine (de Grandvillars à Porrentruy) avec la grande voie passant près de Delle (de Mandeure à Largitz) et à transmettre (opinion de Cestre) les signaux à plusieurs postes militaires.

4) Orientation fixée par rapport à Delle.

tances propriétaires et fondamentaires de la dite Seigneurie sont dehues à une roche de Delle, (1) c'est-à-dire que cette Roche a valu au domaine de Delle son origine et son titre de fondation. Or, pour qu'il en ait été ainsi, il faut nécessairement faire remonter son existence à une époque antérieure à la domination franque qui la trouva telle ou à peu près que l'avait laissée la période gallo-romaine.

Vient ensuite l'ancien puits du château. Creusé entièrement dans le roc et d'une profondeur de 27 mètres sur 1 m. 90 de diamètre à l'orifice, il avait une forme singulière. On a, en effet, constaté il y a une trentaine d'années, en le vidant des déblais dont il était empli, qu'il s'élargissait en descendant et se terminait, au fonds, en poire. Cette particularité n'a peu contribué à exercer l'imagination du propriétaire actuel de la Roche, (2) mais deux faits se trouvent à point pour en avoir la clef. Le premier est le puits du Mont Terrible. Tout en lui donnant une grande profondeur, A. Quiquerez dit qu'il descendait en cône tronqué et arrondi à la partie inférieure. (3) Le second est la découverte faite à Mandeure, en 1910, de trois nouveaux puits. Ceux-ci sont d'une profondeur bien plus faible, quatre à cinq mètres seulement, mais ils présentent le même caractère : diamètre augmentant au fur et à mesure qu'ils descendent. M. Pajot qui les a examinés n'a pas hésité un seul instant, dans son *Aperçu nouveau sur Epomanduodurum,* à les reporter à l'époque gallo-romaine. (4) Cette similitude de forme est la preuve indéniable que ces différents puits sont de même origine. Leur différence de capacité ne saurait aller

1) Voir aux pièces justifictives la notice historique de Mᵉ Flostat.

2) Le docteur Gromier. Sa constatation est entièrement importante, on le voit, au point de vue de l'existence du camp romain.

3) Le Mont Terrible : *(Monuments de l'ancien évêché de Bâle* page 66.)

4) M. Parrot dit que les puits de Mandeure, en maçonnerie, étaient de forme cylindrique *(Mémoire Manuscrit,* bibliothèque de Besançon), mais peut-être n'a-t-il pas porté son attention sur la particularité relevée par M. Pajot.

à l'encontre ; elle tend seulement à démontrer que le puits de la roche de Delle, comme celui du Mont Terrible, a été creusé pour alimenter un nombre considérable d'hommes et de chevaux, tandisque ceux de Mandeure n'ont servi qu'à des ménages. On peut admettre cependant que creusés dans le roc les deux premiers n'étaient plutôt que d'immenses citernes.

L'abbé Descharrières a consacré, dans son histoire générale des ville et comté de Belfort plusieurs pages aux anciens châteaux du pays. Au sujet de celui de Delle, il dit textuellement : « On a découvert de nos jours, dans les ruines du château, des débris d'armes antiques et des médailles romaines et l'on ne doute pas que si l'on faisait des fouilles dans cette partie, vers l'ouest, on n'en fut dédommagé par des découvertes intéressantes ». (1)

L'historien belfortain n'a certainement consigné cette découverte qu'en parfaite connaissance de cause. Elle constituait d'ailleurs, à l'époque, un fait assez rare, assez important même, pour que la nouvelle s'en fut répandue jusqu'à Belfort. Que sont devenus tous ces objets ? Ils ont disparu, hélas ! dispersés, sans qu'on ait songé à en relever la quantité avec les modules et les effigies des médailles. Ainsi en est-il quand des fouilles sont faites sans méthode et sans surveillance, ce qui encore aujourd'hui arrive trop fréquemment. Il n'en résulte pas moins que la découverte rapportée par l'abbé Descharrières éclaire définitivement ce point d'histoire locale : l'existence d'un camp romain sur la roche de Delle.

Abstraction faite de la roche et du puits pour ainsi dire indestructibles, comment expliquerait-on encore la présence de médailles ou plutôt de monnaies romaines dans les ruines du château ? C'est un fait admis par tous les savants, archéologues et même historiens, que des monnaies romaines ne se rencontrent généralement que là où il y a eu

(1) *Histoire Manuscrite,* 1826, p. 846. Ces mots « dans cette partie, vers l'orient » signifient la partie de Delle, côté est, où des vestiges de constructions gallo-romaines et un autre puits ont été découverts, en 1859.

un camp, une agglomération de maisons ou une simple villa romaine. Toutes les découvertes faites à Mandeure, au Mont Terrible et ailleurs l'établissent sans restriction possible. Les armes et les médailles trouvées sur la Roche de Delle, au début du XIXe siècle, étaient-elles nombreuses ? L'abbé Descharrières a oublié de le dire, mais ce point incertain n'est que secondaire. L'ancien château ruiné au XVIIe siècle ayant, comme il sera dit bientôt, succédé à un autre château, on peut admettre, à chaque construction, la découverte d'armes et de médailles semblables, perdues également. Seules auraient échappé à la pioche celles signalées plus haut. Depuis, on a encore tourné et retourné le terrain, mais on n'y a plus rencontré que des objets d'origine beaucoup plus récente.

Il faut rechercher maintenant ce qui advint, après les grandes invasions, de l'emplacement du camp de Gramatum.

Les Bourguignons furent, après les Romains, les premiers occupants (413) de la Séquanie. Bien que l'histoire les représente comme ayant eu un soin tout particulier à assurer la défense de leurs forteresses qu'ils établissaient sur des points déjà fortifiés par la nature ou la main de l'homme, il ne parait pas qu'ils aient jamais songé, pendant leur occupation de plus d'un siècle, à tirer parti de la position de la Roche. C'est encore le notaire Flostat qui va l'expliquer à propos de l'arrivée, sous cette Roche, du premier Seigneur franc dont la nation avait supplanté celle des Bourguignons. « A quoy, dit-il aussitôt après avoir parlé des héritances fondamentaires de la Seigneurie, *à quoy l'ont faict réflections qu'il n'y avait* (*sur la Roche*) *ny chasteau ny bastiment* ».Et il ajoute : « *Et pour la dite ville bastie sous la dite Roche laquelle se voit encour présentement étoit une courtine expressément réservée pour le Seigneur d'alors ses officiers et gens servant à sa cour et domaine.* »

De ces deux phrases il faut conclure que n'ayant trouvé sur la roche — le camp romain avait été détruit, en 408, par les Barbares — aucun abri pour lui, ses officiers et sa cour,

le Seigneur resta dessous et qu'il y fit construire une courtine ou des habitations autour desquelles il appela ses sujets de Datira. C'est ce qui a donné la ville actuelle de Delle. (1)

Resta-t-il longtemps mêlé à ses serfs ? On ne sait, mais les habitudes de la première noblesse mérovingienne semblent le laisser croire. Les Francs se groupaient principalement dans les campagnes, préférant la chasse et leur vie ordinaire des champs et des forêts au séjour des plus belles cités ; les rois eux-mêmes habitaient de vastes fermes et y tenaient leur cour. L'habitation royale, quand ce n'était pas une riche villa romaine, formait un bâtiment vaste et élevé, souvent construit en bois poli avec soin et orné de sculptures. Des maisons de moindre apparence étaient disposées alentour pour les officiers, barbares ou romains, attachés à son service et pour les principaux guerriers qui faisaient partie de sa *truste* ou bande militaire spécialement liée à sa personne par le serment de fidélité. Enfin des habitations rustiques pour les familles d'ouvriers de tout genre et de cultivateurs, familles presque toutes gauloises qui faisaient partie de l'immeuble royal et le mettaient en valeur ; des bâtiments d'exploitation agricole ou industrielle, par exemple des gynécées, maisons où les femmes travaillaient la laine et le lin ; des bergeries, des granges, des chenils, des masures pour les pauvres serfs, tel était l'ensemble de la demeure royale d'un Mérovingien. Les guerriers les plus considérables, ceux qui s'étaient montrés assez braves pour avoir leurs fidèles à eux, vivaient de la même manière. (2) Il en fut ainsi, mais à un degré moindre encore, du premier occupant du domaine de Delle et d'un certain nombre de ses successeurs.

Ce domaine relevait, avant 728, d'Eberhardt, comte d'Elsgau, qui en avait gratifié, à titre bénéficiaire, l'un de ses vassaux, mais déjà, bien auparavant, les rivalités entre Seigneurs étaient très communes. Les grands bravant l'autorité des rois, les vassaux celle de leurs suzerains, chacun convoitant les possessions de son voisin, il n'y eut bientôt

1) Voir origine et dénominations de Delle, par l'auteur.
2) G. Ducoudray : Histoire de France T. 1, p. 128.

plus, pour les uns comme pour les autres, qu'un moyen de se mettre à l'abri, celui de se construire une forteresse ou un château aussi élevé que possible, sur une montagne, ou sur un côteau dominant tous les alentours. A Delle, la situation d'un château était tout indiquée : la Roche.

Un château existait-il déjà sur cette élévation à l'époque précitée qui fut celle de la cession, par Eberhardt, du domaine de Delle à l'Abbaye de Murbach ? On peut répondre par l'affirmative ; aussi, quand l'Abbaye l'en eut investi (31 Décembre 1231) à charge de faire de Delle un bourg fortifié *(ut in loco codem munitum oppidum construamus)* (1) Henri VII, roi des Romains et duc d'Autriche n'eut-il qu'à s'occuper des murs. C'est l'opinion de Léon Viellard: «Cette construction, dit-il, des murailles raccordées au château fut certainement entreprise dès 1232, c'est-à-dire aussitôt après la cession. (2)

Qu'était ce château ? C'est la nuit la plus noire, l'incertitude la plus complète ; on en est réduit aux suppositions les plus fantaisistes. Tout ce que l'on en peut dire, c'est qu'il aurait existé, sur la Roche, tel que Henri VII l'avait trouvé ou modifié, jusqu'au commencement du XIVe siècle et qu'il fut remplacé par celui dont la description va suivre.

C'est encore Me Flostat, avec son historique des ville et seigneurie de Delle qui va jeter sur ce point, trop succintement, mais fort à propos, un rayon de lumière. (3)

Après avoir expliqué qu'à l'époque ci-dessus Delle dé-

1) Schœpflin. *Als. dipl.*, Trouillat, I, 526. Léon Viellard : *Documents et Mémoires*, p. 415, « et omnes proventus judicii, precarium et exactionum seu possessionum infra ambitum oppiddi equaliter dividamus cum abbate ecelesie Murbacensis... »

2) *Notice concernant la ville de Delle* : Bull. Soc. belf. d'ém. T. 10, 1890, p. 228.

3) Voir aux pièces justificatives.

pendait du Comté de Ferrette, (1) relaté la mort du dernier Comte Ulrich II survenue, en 1324, à Bâle et rappelé enfin le mariage d'Albert, duc d'Autriche avec Jeanne, l'une des deux filles que cet omnipotent Seigneur avec laissées comme seules héritières de tous ses biens, le notaire ajoute ce qui suit : « *Les dits Seigneurs* (Albert et Jeanne) *firent bastir les tours et le bastiment de pierre qu'est sur la dite Roche, que fut quelque temps après la mort du dit Seigneur Comte Ulrich.* »

Sur quoi s'est appuyé Me Flostat pour ainsi établir l'origine de ce château ? Sur les titres primitifs de la Seigneurie ? Non, puisque dès le début il a soin de dire qu'ils ont été ravis, perdus ou égarés pendant la guerre de trente ans et d'autres antérieures. Mais alors ; sur la tradition ? Certainement et peut-être aussi sur une indication matérielle, une dâte gravée dans la piere et disparue avec le château.

En parlant de Delle les alsatiques s'expriment ainsi :

Doppelmeyer (1734) : « Datenried, franzosische Dele, ein Stadlein und Schloss auf dem Wege von Basel nach Nompelgart ». (2)

J. D. Schœpflin (1731) : « Dadila id est Dadenried oppidulum in extremitate Sundgowiæ cum arce superimposita monti ». (3)

L'abbé Descharrières (1826) : « Lors de la guerre de XXX ans, cette bourgade, d'une petite enceinte, était environnée de murs et elle formait une espèce de quarré. Le côté sud avait une porte et la rivière remplissait ses fossés. Le côté opposé, sur la hauteur, était dominé par une sorte de château escarpé ; les deux autres côtés, assez en pente,

1) Le notaire Flostat a commis ici une légère erreur. La Souveraineté de Delle appartenait déjà à l'Autriche depuis en 1231 mais en leur qualité d'anciens avoués de Murbach, les comtes de Ferrette possédaient encore dans la Seigneurie de nombreux biens et privilèges que Jeanne apporta en dot à son époux.

2) *Histoire d'Alsace.*

3) *Alsatia diplomatica.*

étaient flanqués de quelques tours. La porte nord était à côté du chateau. (1)

J. B. Ellerbach (1912) : Stadt Delle mit einem aufgelegenen festen Schloss. (2)

Malgré ses inexactitudes et sa brièveté, la description de l'abbé Descharrières donne déjà un léger aperçu de ce qu'étaient autre fois, dans leur ensemble, les fortifications de Delle. Il s'agit maintenant de reconstituer séparément le château et les murs qui ont dominé et entouré si longtemps cette petite ville. Ce sera l'objet des deux chapitres suivants.

LE CHATEAU. *Sa description.*

La Roche de Delle n'était certes pas comparable aux monts abruts des Vosges et du Jura qui virent tant de manoirs féodaux attachés à leurs flancs ou perchés sur leurs sommets, mais au moyen de certaines modifications calculées d'après l'expérience, elle pouvait devenir une position aussi forte que bien d'autres mieux favorisées par la nature. C'est à quoi tendirent les efforts des ingénieurs de l'archiduc Albert et c'est également d'après leur plan mûrement étudié, le premier château rasé, que s'éleva cet ensemble de constructions que, dans son ignorance, l'abbé Descharrières a appelé une sorte de château. On verra combien cette épithète presque dédaigneuse était peu justifiée.

En procédant (1661-1667), sur les ordres du duc de Mazarin, à la confection de l'urbaire ou livre terrier dont il a été question plus haut, c'est-à-dire au récolement des propriétés, droits, usages et dîmes appartenant à la Seineurie de Delle, Me Flostat ne pouvait manquer de faire état du château et de lui accorder une mention toute particulière. Il en a donc fait la description, mais écrite en un style archaïque et en termes trop concis, elle demande de

1) *Histoire manuscrite des ville et comté de Belfort,* p. 442. L'abbé Descharrières s'est trompé en mettant les portes au sud et au nord ; elles se trouvaient à l'est et à l'ouest. De plus la rivière ne remplissait pas les fossés. On verra que l'Allaine, tout comme la Batte, tenait lieu de fossé.

2) *Der dreizigjæhre Krieg im Elsass* (1618-1648).

nombreuses explications. De plus, il faut la compléter, car au moment où l'ancien tabellion la consignait dans l'urbaire, sauvant ainsi le château d'un oubli complet, bien des parties et non des moins importantes en avaient déjà disparu. Il est à remarquer également que Me Flostat ne parle que de ce qu'il a sous les yeux ; de l'intérieur des diverses parties du château, il ne dit mot. Remplir cette autre lacune n'est pas chose facile, vu la pénurie des documents. En tout cas l'intelligence des explications et compléments annoncés sera rendue sinon parfaite, au moins facile, en suivant l'ordre de la description du terrier.

Me Flostat débute ainsi : « *Le Chasteau ou Roche de Delle est basti en quadrangle.* »

Tout d'abord Roche signifie que le château était, le plus souvent, du moins à Delle, ainsi désigné. On disait monter sur la Roche pour monter au château et quand le notaire en parle lui-même il n'emploie ordinairement que cette expression.

Par quadrangle il faut comprendre que le château, dans son ensemble, présentait la forme d'un quadrilatère dont les côtés devaient avoir à peu près les mêmes dimensions que l'ancien camp romain.

Et il continue : « *Et à chacun quadrangle il y a une tour ronde* ».

Ainsi, et contrairement à l'opinion de Liblin, (1) opinion malencontreusement adoptée par Léon Viellard, (2) le château de Delle avait quatre tours principales situées à chaque angle du quadrilatère. (3) Rondes avec quatre étages, au moins, elles étaient surmontées d'un toit conique recouvert de petites tuiles. Elles avaient 34 pieds ou environ 11 mètres 1/2 de diamètre. Leurs murs de 6 pieds ou de 2 mètres laissaient un vide de 22 pieds ou d'à peu près 7

1) *Monographie de Delle* (Belfort et son Territoire, p. 137) dans laquelle Liblin ne parle que de trois tours.

2) *Notice concernant la ville de Delle* (Bull. Soc. belf. d'ém. 1890, p. 228).

3) L'adjecif principales est mis ici pour dire que le château avait encore, au moins, une autre tour ou plutôt une tourelle ainsi d'ailleurs que la suite le justifiera.

mètres 1/2 ; (1) ils étaient percés de quelques rares fenêtres ou meurtrières, mais chaque tour avait dans sa partie supérieure, une vigie placée, soit dans la toiture même, soit en encorbellement. (2)

« *Entre lesquelles quatre tours,* (3) *il y en a une beaucoup plus éminente que les autres.* »

C'était la dernière, celle du nord-ouest. Très rapprochée du coteau taillé à pic, elle le commandait, en même temps qu'avec la tour du sud-oust elle défendait la grande portée d'entrée dont il sera bientôt question. C'était en quelque sorte le donjon, c'est-à-dire la tour principale du château. La tradition rapporte qu'on l'appelait *la grosse tour.*

« *Entre lesquelles trois, les chambres à demeurances y sont basties, sous la ramure et couverture des greniers et, en bas, couppées en la dite Roche, des caves.* »

Mise en opposition avec les autres parties du château, l'expression chambres à demeurances est à remarquer par son originalité. Elle signifie maisons d'habitation ou logements. Après avoir parlé de quatre tours, le notaire n'en mentionne plus que trois. C'est donc, la grosse tour écartée, entre ces trois dernières qu'il faut chercher les chambres à demeurances. En quoi consistaient-elles ? Dans la maison ou habitation seigneuriale et dans une courtine de service à l'usage de la domesticité et des troupes casernées au château.

La maison seigneurale s'élevait sur la Butte, (4) entre les tours nord-est et sud-est avec lesquelles elle dominait majestueusement la partie basse de la ville. Son mur extérieur, de même épaisseur que ceux des tours, tenait lieu

1) Voir le croquis de l'habitation Seigneuriale.

2) Ce point n'a pu être élucidé. Le plan cavalier représentant la tour du sud-ouest avec des vigies en encorbellement est purement imaginaire. (On le trouvera plus loin).

3) La première au nord-est surplombait la maison Gromier (Anciennement propriété de Montguyon, puis du Chevalier Boug) ; la 2e, au sud-est, faisait face à l'église ; la 3e, au sud-ouest, s'élevait derrière la maison Durand ; enfin la 4e, au nord-ouest, sous le côteau.

4) Emplacement de l'ancienne vigie romaine.

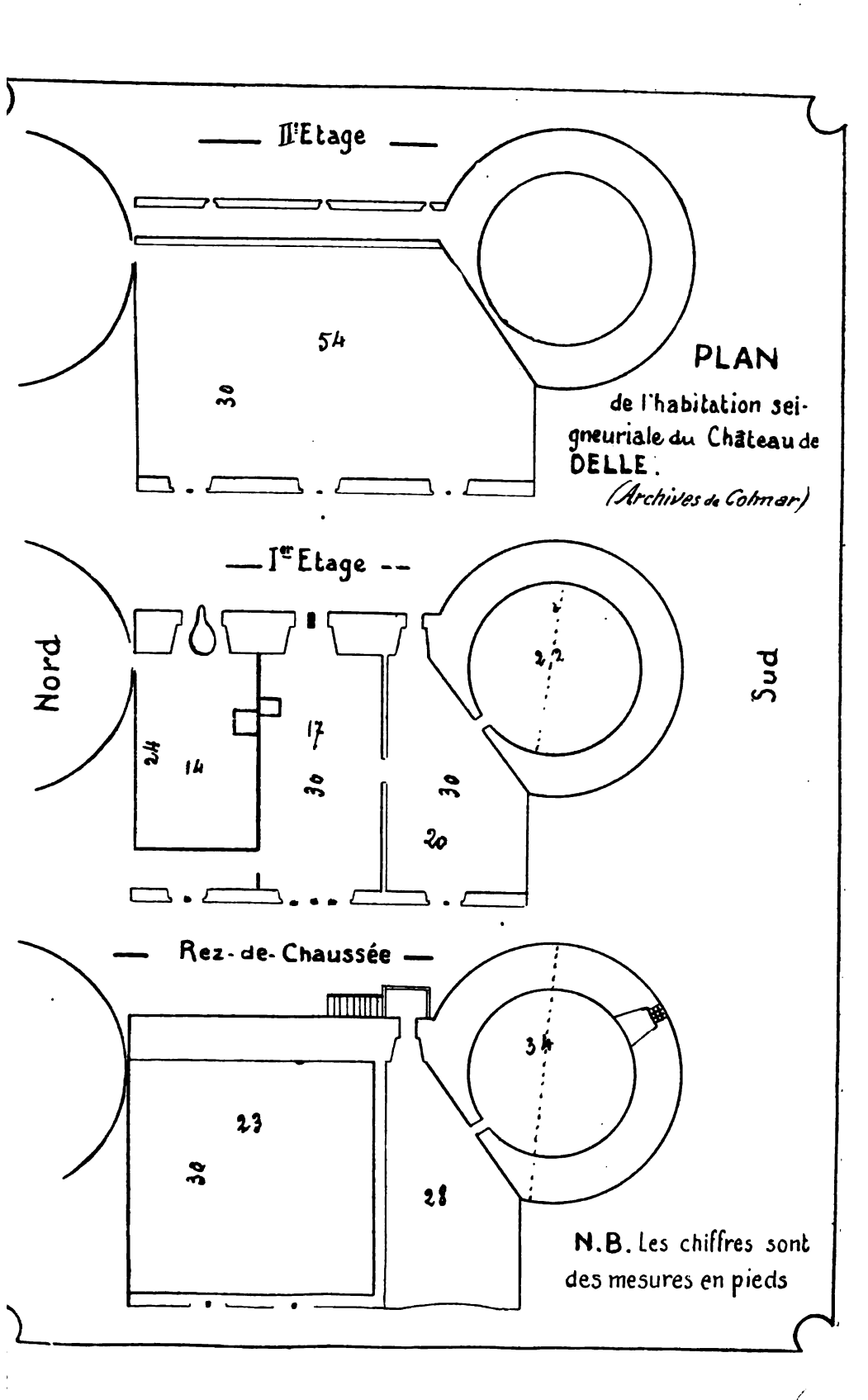
IIe Etage
54
30
PLAN
de l'habitation seigneuriale du Château de DELLE.
(Archives de Colmar)
Ier Etage
Nord
Sud
22
24
14
17
30
30
20
Rez-de-Chaussée
34
23
30
28
N.B. Les chiffres sont des mesures en pieds

de rempart intérieur au coté est du château. (1) Il n'avait, suivant le croquis déjà mentionné, aucune ouverture au rez-de-chaussée, si ce n'est une porte qui y figure. Dans la partie du milieu ou premier étage il y avait trois grandes meurtrières tenant également lieu de fenêtres. L'une, vers la tour sud-est, était simple ; la deuxième et la troisième doubles, sauf que le meneau de la dernière était conique. Cette disposition servait à faire des feux croisés, c'est-à-dire à battre, en même temps, la grande Rue et la rue Derrière qui partaient, toutes deux, du pont de l'Allaine. A son extrémité supérieure le mur se terminait par une plate-forme bordée d'un parapet ; dans ce mur étaient aussi ménagés trois grands crénaux. On y arrivait par la tour nord-est.

La façade principale de cette maison était à l'ouest, sur la cour du château. On accédait au rez-de-chaussée par un grand et haut escalier qui, à son sommet, rencontrait deux portes. Le premier étage était aussi percé de trois fenêtres. Celle des extrémités étaient doubles et celle du milieu à trois meneaux. Les ouvertures du 2e étage, en nombre égal, étaient doubles aussi. Une toiture à quatre pans (en haut, sous la ramure et couverture) couvrait un grand grenier ; dont la pente orientale s'arrêtait au bord intérieur de la plate-forme.

Le croquis au moyen duquel a pu être reconstituée cette partie du château n'indique, et encore incomplètement, que la division du 1er étage. (2) On y voit, l'un presque derrière l'autre deux carrés représentant des cheminées : celle de la cuisine sans doute et celle de la salle à manger ou d'honneur. Bien que la division du 2e étage ne soit pas représentée, on sait qu'il contenait les appartements de son Altesse l'Archiduc et de la Princesse, son épouse (3). Au rez-de-chaussée se trouvait la grande salle de justice de la Seigneurie ainsi qu'une salle basse à usage indéterminé ou plutôt inconnu. A part les affectations désignées, le reste de l'habitation devait être occupé par le bailli ou

1) Archives de Colmar C. 664.
2) Archives de Colmar C. 664.
3) Devenus ceux de la famille de Mazarin.

chatelain et sa famille. (1) Quant au grenier qui couvrait toute la surface du bâtiment, il servait de magasin à blé.

La courtine s'étendait de la maison seigneuriale à la tour sud-ouest. Son mur extérieur de 2 mètres d'épaisseur, était également percé, mais vers son sommet seulement, de grandes meurtrières. Moins élevé toutefois, il commandait la partie haute de la ville. Les murs intérieurs de cette courtine composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage étaient aussi de moindre épaisseur, mais on n'en peut rien dire de plus, comme il est impossible de parler de sa division intérieure. Toutefois au moment ou Me Fostat écrivait sa description, elle était désaffectée, c'est-à-dire qu'elle ne servait plus de caserne.

Quant aux caves en bas, *couppées,* c'est-à-dire creusées en *la dite Roche,* on n'en a jamais, jusqu'à ce jour, découvert aucune trace. Etaient-elles directement sous la maison seigneuriale ou comme le mot *en bas* peut le laisser croire au pied de la Roche ? Me Flostat a eu bien tort de ne pas le dire, mais il ne prévoyait guère la destruction totale du château et les changements qu'elle devait amener dans la ville.

« *Entre les dites demeurances il y a une petite chapelle dédiée à l'honneur de Jésus, Marie, Joseph.* »

Cette chapelle se trouvait ainsi dans l'angle formé par les deux bâtiments ci-dessus décrits. Quel en était le style extérieur et intérieur ? Nouveau point obscur. On n'y célébrait, sans doute, les offices que quand il y avait des soldats au château. En temps ordinaire, le bailli descendait à l'église où il occupait le banc réservé au Seigneur. (2).

« *Entre les dites quatre tours il y a une petite cour* ».

1) Le bailli de la Seigneurie logeait toujours au château. De là lui venait le titre de chatelain que l'on rencontre à chaque instant dans les anciens titres et documents. En 1634, Melchior Antoine de Hetzberg l'occupa avec sa femme, ses enfants et quinze subordonnés. (Arch. Colmar C 664.)

2) Si le plan cavalier donne la physionomie exacte de l'ensemble des constructions du château, il n'en est pas de même de certains détails qui ne peuvent se reconstituer, sans documents, que de façon très arbitraire.

On sait que le quadrilatère du château avait à chaque angle une tour et que ses deux côtés est et sud étaient fermés par les chambres à demeurance. Quelle en était la clôture au nord et à l'ouest ? Me Flostat ne s'explique pas sur ce point, mais son silence laisse à penser que c'était un mur très élevé et épais comme les autres d'environ 2 mètres Percé de meurtrières et garni intérieurement de galeries couvertes pour le service de la défense, (1) ce mur partait de la tour nord-est pour s'étendre vers celle du nord-ouest (grosse tour) et de là allait rejoindre la tour du sud-ouest. La petite cour remplissait donc, abstraction faite de la chapelle et de deux autres petits bâtiments dont il sera bientôt question, tout l'espace compris entre l'habitation seigneuriale, la courtine et les murs ci-dessus. C'est dans cette cour que cantonnaient, en cas de siège de la ville, les bourgeois avec leurs femmes, leurs enfants et leurs provisions.

« *Et à l'entrée un pont-levis pour entrer et sortir du côté du Mussant.* »

C'est dans le mur ouest qu'était la grande porte du château. Elle était munie d'un pont-levis qui s'abattait sur un fossé large et profond. Ce fossé courait tout autour du quadrilatère avec cette différence toutefois que sur les côtés est et sud, l'élévation de la Roche en faisait plutôt un chemin de ronde.

Il y a lieu, ici, de se reporter trente ans en arrière, c'est-à-dire aux débuts de la présence des Suédois dans le pays. A ce moment le château n'était pas encore démantelé ou démuni de ses parties essentielles qui consistaient 1° En une première ligne de murs crénelés bordant le fossé ci-dessus. (2) Au nord et à l'ouest, cette enceinte était elle-même défendue par un second fossé de même largeur et profondeur que celui intérieur, mais ne dépassant pas les tours nord-est et sud-ouest. Sur les autres côtés, vers la ville, le mur s'élevait à fleur de la roche. 2° En une deu-

1) Il n'y a aucun doute sur l'existence de cette galerie. Dans un compte de 1629, le bailli de Hetzberg indique des réparations faites aux galeries du château (Arch. de Colmar C. 664).

2) On trouvera confirmation de l'existence de la première ligne de murs du château dans un chapitre postérieur.

xième porte pratiquée dans la première ligne et en un grand pont en bois qui, jeté sur le fossé extérieur, joignait le côteau d'en face où il rencontrait, filant vers Belfort et Montbéliard, le chemin d'accès au château. (1) Il faut ajouter qu'au dessus du château, côté est, entre les deux grandes tours, et à cheval sur le mur extérieur, il y avait une tourelle, en encorbellement. (2) Son usage n'a pu être dèfini, mais tout porte à croire qu'elle était destinée à loger une sentinelle. A remarquer encore que vers la tour sud-est, la Roche débordait le mur extérieur, formant à cet endroit une avancée sur laquelle on pouvait placer plusieurs pièces de canon pour défendre la ville. (3)

Reste à expliquer en quoi consistait le *mussant* dont parle Me Flostat. Les ingénieurs de l'archiduc Albert avaient en faisant retailler la paroi du côteau, augmenté la largeur de l'ancienne tranchée, mais vis-à-vis de la grande porte d'entrée, ils avaient conservé une forte saillie sur laquelle reposait l'extrémité du pont formé de grands et épais poutrages en chêne. Ainsi fortement resserré, le fossé formait, à cette place, un passage étroit, une *musse* que le notaire a traduit par le mot vulgaire de *mussant*. (4)

(A suivre).

1) Sources diverses. Ce chemin aboutissait à l'ancienne maison Stempflé dit *Rempaille*. puis à la vieille route de Delle à Belfort et à Montbélicrd.

2) Tiré du compte du bailli de Hertzberg, pour 1629 : « Au serrurier de Delle pour un millier de clous à bardeaux pour revêtement de la tourelle en dessous du château du côté de la ville. »

2) Tiré du compte du bailli de Hertzberg, pour 1629 . « Au serrurier de Delle pour un millier de clous à bardeaux pour convertie en jardin . On trouvera plus loin la lettre en question.

4) *Musse* d'ou *mussant*, terme de vênerie signifiant passage étroit d'un fort ou d'une haie pour les lièvres, lapins et autre gibier. La saillie dont s'agit plus haut a été abattue il y a environ soixante ans.

LE HAUT-RHIN EN 1814

Nous sommes au 21 avril 1814, l'Empereur s'achemine vers l'île d'Elbe pour y établir sa résidence conformément aux vues des Puissances alliées. La veille, dans la cour du *Cheval Blanc*, à Fontaineblau, le souverain déchu a dit adieu à ses soldats, à sa garde, aux braves qui l'ont fait entrer tout vivant dans la Légende et qui, demeurés presque seuls fidèles, ont baigné de larmes farouches les mains du chef inouï, du héros près de les abandonner. — Dans l'ombre, les Marmont, les Berthier, les Caulaincourt, Ney lui-même apprêtent leur trahison et ne cherchent même pas à la parer de quelque geste, à la masquer de quelque raison ; ils se hâtent vers le soleil levant, sans éprouver le moindre embarras de se rencontrer dans cette course avec des Talleyrand ou des Dupont (de Baylen), sans apercevoir non plus que l'astre se lève derrière une forêt de baïonnettes russes ou prussiennes, au chant des hurrahs anglais....

Il faut bien vivre, n'est-ce pas, et l'accoutumance qu'ils ont prise de servir quelqu'un leur facilite aujourd'hui le passage sous un septre nouveau. L'abdication signée depuis le 11 avril a libéré leurs consciences — le *Moniteur* l'a enregistrée le 20 du même mois — la Nation accepte avec les Grands de France que « fidèle à son serment, l'empe-« reur Napoléon renonce pour lui et ses héritiers aux « trônes de France et d'Italie ». Dans la province, la nouvelle a couru de cet effondrement et, si grande est la lassitude de tant de conquêtes, de tant de victoires, mais de tant de tristesse et de tant de souffrances aussi, que passivement le peuple s'est incliné devant le fait accompli-

Du reste ce peuple, que l'on dit si turbulent parfois, a été caporalisé depuis quinze années de manière à ne plus s'étonner de quoi que ce soit. Il en a tant vu que rien ne le surprend, pas même de lire au bas de la nouvelle Constitution, élaborée et délibérée par le Sénat conservateur, les noms des Barbé-Marbois, des Beurnonville, des Garat, des Sieyès et des Kellermann, approuvant de leur paraphe un article II ainsi conçu : « le Peuple Français appelle li-« brement au trône de France, Louis, Stanislas, Xavier de « France, frère du dernier Roi et après lui les autres « membres de la maison de Bourbon, dans l'ordre ancien. » « Il faut bien vivre », disent-ils aussi, les humbles, ceux qui peinent durement depuis des années pour payer la poudre de Wagram ou les canons de la Moskowa ; « il faut bien vivre ! » disent les mères qui ont envoyé leurs fils à Bautzen ou à Champaubert ; « il faut bien vivre » dit le paysan qui n'a plus de bras ni de chevaux pour retourner sa terre ou le petit bourgeois qu'accablent les droits fiscaux ; et on attend avec impatience que le « Trône soit occupé de « nouveau par des Descendants de ce bon Henri que le « peuple français s'approprie avec orgueil comme avec « amour ». —

Et ce sont des transports de joie, des larmes d'attendrissement quand le Lieutenant général du Royaume S. A. R. Monsieur le Comte d'Artois, répond aux exclamations d'un Sénateur qui a reconnu en lui le fils d'Henri IV :

« Son sang coule en effet dans mes veines ; je dési-« rerais en avoir les talens, mais je suis bien sûr d'avoir « son cœur et son amour pour les Français ! »

***

Que deviennent cependant certaines provinces au milieu de ce délire royaliste ? Que deviennent les populations frontières qui plus habituées que celles du centre à considérer le voisin d'à côté, l'ennemi, sont moins accessibles aux enthousiames réglés par LL. MM. les Empereurs d'Autriche ou de Russie ? Que pense l'Alsace dont le loyalisme est assuré depuis peu à la France, dont l'esprit ne s'est défi-

nitivement francisé qu'au son des chants républicains, aux accents de la Marseillaise et à l'ombre du drapeau tricolore? Sans doute, se souvenant qu'elle était républicaine avant que la France sut ce que c'était que la République, elle va évoquer son passé..... une rumeur va monter de son sein contre le rétablissement du Roi, contre la reprise de la cocarde blanche qu'un arrêté du 13 avril 1814 signé (ô dérision !) par le prince de Bénévent, a imposée à toute l'armée, à toute la nation peut on dire !

Sans doute les Alsaciens, fidèles serviteurs de César, soldats par essence et par nature, qui ne savent guère le français, mais qui sabrent merveilleusement en français, comme l'a dit leur camarade Rapp, vont gronder lorsque les administrateurs du Haut-Rhin, MM. de Stengel et de Sonnleithner ordonneront dans leur circulaire du 15 avril de supprimer les emblèmes de Bonaparte et les prières publiques pour Napoléon le Guerrier.....

Mais non, l'Alsace reste muette — est-ce aussi de la lassitude, un besoin de repos qui se manifeste chez elle ? est-ce un désir de vivre en paix et de refaire sa chair, ses muscles, sa fortune aussi ?Qui le sait ? qui pourra le dire ? Ce qui est certain c'est qu'elle accueille sans colère, sans émotion et avec des sourires même le nouveau Souverain, qu'avec le concours de M. de Talleyrand, les Rois du Nord ont ramené en France.

Et il faut le reconnaître, avant même de proclamer sa royauté, Louis, par la Grâce de Dieu et des Cosaques, roi de France et de Navarre, a des gestes d'une habileté consommée — C'est « Monsieur », Lieutenant-Général du Royaume qui signera un acte du 22 avril 1814 envoyant le Chevalier de la Salle à Strasbourg en qualité de Commissaire extraordinaire pour s'enquérir des besoins des populations et assurer la liberté de ceux que le Tyran a menacés. C'est encore Monsieur qui fait élargir par un autre décret du 23 avril « tous les individus détenus dans les prisons ou « dans les différens bagnes du Royaume pour faits et « délits relatifs à la conscription » — C'est toujours Monsieur, frère du Roi qui, à la même date, décrète la rentrée

en France des marchandises, « café, sucre, poivre, indigo, « vanille, thé etc. » jusqu'alors consignées à nos ports par le Blocus continental.

Mais toutes ces mesures propres à assurer la confiance, le bien-être, tous ces dons de joyeux avènement ont été préparés dans les conseils du Roi et ce n'est que sur son ordre qu'ils ont été par son frère accordés à son bon peuple. Comment ne serait-on pas sensible à des faveurs que l'on recherche depuis si longtemps ?

Comment les peuples ne pousseraient-ils pas une clameur d'allégresse en voyant s'ouvrir les barrières si longtemps fermées, en voyant disparaître les échéances redoutables de la circonscription ! Aussi quand M. le Comte de Lavieuville officier de la Légion d'Honneur viendra reprendre possession de son poste de préfet du Haut-Rhin, qu'un décret royal du 25 avril lui a rendu, pourra-t-il, sans crainte d'offenser les convictions intimes de ses administrés, proclamer la bonté de son auguste Souverain, annoncer la renaissance de la richesse publique sous son règne et donner à entendre que désormais, sous un prince aussi tendre les fonctions préfectorales revêtiront un caractère tout paternel. Il y a bien encore quelques sacrifices à faire, notamment celui d'assurer la subsistance des troupes des Hautes puissances alliées ; mais M. de la Vieuville pense que ceci n'aura rien de pénible pour les habitants du Haut Rhin « La reconnaissance, ajoute-t-il, vous dicte vos devoirs « à l'égard de ces généreux amis qui ont si puissamment « aidé à nous délivrer de la plus cruelle des oppressions ! » Que ces choses délicates sont jolies à entendre quand Huningue, Neuf-Brisach et Belfort fument encore des dernières canonnades essuyées !

Cependant M. le Chevalier de la Salle commissaire extraordinaire du Roi dans la 5e division militaire arrive à Colmar le 18 mai et les autorités locales se sont empressées de venir rendre leurs devoirs à M. le Commissaire du Roi, « de lui exprimer les sentiments de respect, d'amour et de « dévouement qu'ils portent à leur bon et légitime Sou- « vrain. » Le soir la musique de la Garde nationale donne

une sérénade à M. le Commissaire du Roi et fait entendre tous les airs consacrés par les plus touchants souvenirs et par l'amour des Français pour leurs Rois. Le 19 au matin M. le Commissaire a passé en revue la garde nationale de Colmar et il a paru très satisfait de la belle tenue ainsi que de l'excellent état d'esprit de cette troupe qui a appris avec la plus vive allégresse la nomination de Monsieur, Comte d'Artois, comme colonel général de toutes les gardes nationales du Royaume — Défilé aux cris mille fois répétés de « Vive le Roi » — Le soir dîner chez le Comte de la Vieuville où sont réunies les autorités civiles et militaires tant françaises que bavaroises — fanfares militaires, toasts au Roi, à S. M. le Roi de Bavière etc....

Que se passe-t-il au fond des cœurs des invités et surtout des spectateurs ? la relation officielle de ces festivités ne le dit point — Il est possible qu'on crie « Vive le Roi » avec entrain — mais quand il s'agit de lever son verre à la santé du Roi de Bavière, certaines mains doivent trembler un peu — Hanau n'est pas si loin de Colmar ! comment oublier que le lorrain Drouot a dû se frayer un passage dans les rangs de ces excellents amis d'aujourd'hui qui s'assoient aux tables officielles françaises, encore vêtus de leurs tenues de campagne !,,,, ·

Le Chevalier de la Salle continue son chemin et poursuit le cours de ses succès. A Neuf Brisach, M. Blein, maire de la Ville, lui adresse quelques mots émus et en vient après les banalités du début à de plus fortes paroles « Un « Roi, dit-il, accompagné de la bonté, de la justice, de la « modération, en un mot de toutes les vertus, va tarir les « larmes des infortunés, guérir les plaies faites par « le « génie malfaisant de la guerre » — Certes on comprend que ces pauvres gens évoquent avec amertume et en frissonnant le souvenir des heures douloureuses et encore si proches de l'Empire, mais tout de même, « le Génie malfaisant de la guerre » semble un peu dur dans la bouche d'un maire de Neuf-Brisack et on peut même se demander si la violence de telles expressions est faite pour plaire absolument à M. le Commissaire extraordinaire du Roi qui après tout est un soldat !

Moins violente..... ou moins plate est l'adresse que les délégués de la ville de Colmar, venus à Paris tout exprès pour cela, présentent dix jours plus tard au Roi :

« Sire, disent-ils, c'est au nom des habitants de la Ville « de Colmar que nous nous empressons de venir déposer « aux pieds de V. M. l'hommage respectueux de leur amour et de leur fidélité.

« Rappelé par le vœu unanime des français au trône « de vos ancêtres, vous avez voulu, Sire, faire succéder aux « désordres et aux malheurs de la guerre, le repos et les « jouissances de la paix ; et vos sujets, désormais unis par « l'opinion et les sentiments, trouveront sous le règne de « V. M. ces temps heureux que le bon Roi Henri avait « promis à leurs pères ».

Le Roi remercie, assez sèchement du reste, et c'est le tour de la Duchesse d'Angoulème dont le maire de Colmar, prisident de la délégation rappelle le long et cruel exil — On commence décidément à renier non seulement le passé immédiat de l'Empire mais même celui plus lointain de la Révolution d'où cependant l'Alsace de 1814 est sortie. Et comme il n'y a que le premier pas qui coûte on pousse l'aventure jusqu'à la célébration d'un service funèbre, dans l'église paroissiale de Colmar, en mémoire de Sa Majesté Louis XVI et de sa famille, le 9 juin suivant.

« Dans cette touchante solennité, (c'est la *Gazette* qui « parle), les habitants de cette ville ont de nouveau mani- « festé l'amour et le profond respect qu'il n'ont jamais « cessé de porter à ces illustres victimes ». (Nous en sommes tout à fait convaincu). La Cour en robe rouge, le Préfet, tous les fonctionnaires, tous les magistrats, les officiers, le crêpe au bras et à l'épée, assistent à l'office chanté en musique. La garde nationale fait la haie tandis que roulent les tambours voilés. Une foule immense et recueillie suit la cérémonie et en admire la belle ordonnance tracée par M. le maire. Dans le chœur de l'église tendue de noir, un cénotaphe surmonté d'un dais orné de fleurs de lis et du double chiffre de Louis et de Marie Antoinette — sur le tombeau, la couronne et les emblêmes royaux — aux angles,

quatre trépieds à l'antique d'où s'échappent des feux funéraires « Puisse cet hommage rendu à la mémoire du meil-« leur des Rois, ajoute le chroniqueur, expier de funestes « égarements et exprimer dignement les regrets des hommes « vertueux qui sont venus verser des larmes sur sa cendre.»

Dix jours plus tard, le 19 juin, nouvelle manifestation, chez les chrétiens de la confession d'Augsbourg. Cette fois il n'y a plus qu'un détachement de la garde nationale — ça suffit pour la confession d'Augsbourg — mais les autorités civiles et militaires sont toujours là. Il y a musique, hymnes, cénotaphe, sentences pieuses, oraison funèbre du président du consistoire, on ne rencontre bien entendu, comme chez les catholiques, que des « yeux baignés de larmes ». Il y a même un petit supplément cette fois offert par un bon vieux qui s'approche d'un pas chancelant du sarcophage, touche d'une main tremblante les emblèmes de la royauté, les mouille de ses larmes et s'écrie d'une voix entrecoupée de sanglots « Oh ! mon bon Maître, et mon « Bienfaiteur, enfin votre serviteur ose pleurer devant le « monde votre malheureux sort ! ».

Est-il possible que le pauvre Louis XVI ait eu tant d'amis en Alsace !

En tous cas, la chronique se termine sur ces mots à méditer « Cette solennité a été d'autant plus touchante que « la réunion des chrétiens des deux cultes dans un même « temple, rappelait à la mémoire, la belle parole de notre « bon Roi, que tous les Français étaient également ses « enfants et devaient par conséquent se chérir comme des « frères ».

On est en pleine idylle. Et comme ça va bien avec le caractère alsacien !

Le jeudi 14 juillet, c'est Kellermann, duc de Valmy pair de France, un des plus fermes soutiens de la Royauté, comme chacun sait, qui vient prendre le commandement de la 5e Division militaire à Strasbourg. Dans un style de proclamation, il convie tour à tour les Alsaciens, les soldats et les citoyens en général à célébrer les bienfaits du nouveau régime. En trois mois, comme on va le voir, il a pris de l'as-

siette et de l'assurance, le nouveau régime ; les discours du maréchal se ressentent de cette autorité.

« Alsaciens, s'écrie-t-il, vous avez été de tout tems « fidèles à votre Roi et à la patrie. Laborieux dans vos « campagnes, industrieux dans vos villes, vous avez encore « marqué par votre valeur à la tête des camps et vous avez « uni le courage au zèle et à la constance, Né parmi vous « j'ai plus particulièrement encore à me féliciter de ce que « le Roi a daigné me confier le Gouvernement de l'Alsace « et de me trouver replacé par le choix de Sa Majesté au « milieu de mes compatriotes et de mes frères.

« Le règne d'un Prince bon, juste, éclairé et la paix « annoncent à la France une longue suite d'heureux jours « ardemment souhaités après 20 années de privations, de « sacrifices et d'orages. »

Puis s'adressant aux citoyens en général :

« Le Roi *veut* que la tranquillité publique soit main- « tenue ; que les autorités investies de sa confiance soient « respectées ; que le recouvrement des impôts soit assuré ; « que tout rentre enfin dans l'ordre et que sa sollicitude « pour ses sujets soit payée de retour ».

Et ma foi, c'est qu'on commence à en reparler fortement du paiement des impôts. M. le Préfet de Lavieuville a mis au ban de l'opinion 46 communes de l'arrondissement de Colmar et 204 de l'arrondissement d'Altkirch qui n'ont pas encore établi leurs budgets ; il imprime leurs noms tout vif dans le messager officiel du Haut-Rhin. Il a pris un arrêté contre les mauvais citoyens qui profitant de la rupture des lignes de douane ont introduit en fraude des marchandises prohibées ou assujeties aux droits. Il court encore de ce vigilant administrateur une circulaire concernant le rétablissement des droits réunis.... Voilà bien des choses qui sentent les proches exigences du Tyran. Et puis qu'est cela ? M. de Lavieuville ne s'avise-t-il pas dans une autre circulaire de rappeler que son prédécesseur, le 3 septembre 1812 (peut-on sous le règne de ce bon Roi rappeler de pareilles époques ?) que son prédecesseur, dis-je, a pris des mesures concernant les patentes des Juifs et qu'il convient de revenir à l'exacte observation de ces mesures. C'est

qu'elles sont rigoureuses les mesures ! Il y a un certain article X ainsi conçu « tout acte fait par un juif non patenté sera nul et de nulle valeur » et ainsi de suite. Voilà vraiment qui ne pèche point par un excès de libéralisme ou de tendresse !

Après les simples citoyens, après les Juifs, c'est le tour des militaires maintenant. Par une circulaire du 3 août le vigilant Lavieuville rappelle rudement à l'ordre Messieurs les Maires du département du Haut-Rhin et leur signale ce qu'il avait déjà fait en termes modérés, le 8 juin précédent, « que les militaires en activité de service qui par une fausse « interprétation de l'arrêté du Gouvernement du 4 avril « ont quitté leurs corps pour se rendre dans leurs foyers « sans en avoir obtenu la permission légale, auraient dû « en faire la déclaration avant le 5 juillet. Ordre pour eux « de se mettre en route dans les 3 jours pour rejoindre « leurs corps ; faute de quoi ils seront arrêtés par la gen- « darmerie et jugés comme déserteurs ».

Et M. le Préfet s'attriste de constater que ces militaires rebelles à ses ordres restent dans les communes, tranquillement, sous les yeux des maires, sans que ceux-ci se mettent en devoir de les faire arrêter. — Décidément tout ne se passe pas aussi facilement qu'on l'espérait, sous le gouvernement du prince débonnaire qu'on avait tout d'abord célébré. Et puis on revient trop sur le passé — voici un arrêté du 4 août qui décide « que la commune de Bourg- « libre, canton de Huningue, reprendra la dénomination de « commune de St-Louis ». Du coup, les gens se disent qu'on peut reprendre les vieux usages et on se remet à employer les anciens poids et mesures du temps jadis. Autre circulaire pour recommander la stricte application des lois décrets et règlements relatifs à l'établissement du système métrique — c'est à n'y rien comprendre.

Heureusement le 25 août arrive et avec lui la St-Louis — l'accord va se faire pleinement sur un sujet aussi propre à établir l'harmonie des sentiments de tous — Aussi nous avons un compte rendu dithyrambique sur la célébration de la fête du Roi.

« A Colmar, la fête a été annoncée le 24 au soir par « le son de toutes les cloches et par une salve de 24 « coups de canon ; l'artillerie était servie par une com- « pagnie de canonniers de la garde nationale nouvellement « créée pour cette solennité ; le 25, dès le point du jour, « la même annonce fut répétée ; à 10 heures du matin, « M. le Curé chanta une grand'messe solennelle à laquelle « assistaient les autorités civiles et militaires ; le 9e ré- « giment de cuirassiers sous les armes, dans la plus belle « tenue avait été placé dans l'intérieur de l'Eglise. A la « suite de la messe, on chanta le *Te Deum* — A la même « heure, une cérémonie analogue avait lieu dans le temple « des protestans de la confession d'Augsbourg ».

« M. le Lieutenant Général Baron de Berckeim, com- « mandant le département et M. le Comte de Lavieuville, « Préfet, ont réuni chez eux les principaux fonctionnaires « publics à des repas où les convives ont manifesté les « sentiments d'allégresse dont ils étaient animés et cet « esprit d'union et de concorde etc., etc.... »

Danses champêtres dans les communes rurales. A Colmar la jeunesse danse sous une vaste tente au Champ de Mars — illumination élégante de plusieurs édifices — plusieurs sommets des Vosges sont éclairés par des feux de joie — bal enfin pour les personnes les plus distinguées chez M. le Maire de Colmar — On profite toutefois de ces festivités pour faire renouveler le serment de fidélité aux garnisons de Neuf Brisack, Huningue et Belfort. — Voilà une mesure prudente et qui ne peut faire de mal.

Cette fête de St-Louis est du reste une excellente occasion de manifester des sentiments loyalistes. A Neuf Brisack encore, le Maire Blein a saisi cette date pour offrir à la tête de son conseil municipal au Maréchal de Camp, baron Dermoncourt, une riche épée en témoignage de la reconnaissance que l'on a pour sa belle conduite et il termine la plus plate des harangues par ces mots : « Général, « recevez cette arme ; en vos mains elle sera toujours la « terreur des ennemis de la France et de ceux des augustes « descendans de St-Louis ».

Les cris mille fois répétés de « Vive le Roi » se font entendre dans les ranggs du 85e d'infanterie qui donne d'innombrables preuves de son dévouement au Souverain, va à l'église pour assister à l'office de St-Louis, illumine ses casernes, et ne dédaigne d'ailleurs pas les jeux offerts à la troupe, les distributions de vivres supplémentaires et la gratification de 50 centimes accordée à chaque soldat par ordre de M. le Préfet du Haut-Rhin. Le soir, un très beau bal est offert aux habitants de NeufBrisack par Messieurs les officiers.

M. Blein, Maire de Neuf Brisack a décidément le discours facile — sa loquacité s'exerce à nouveau, le 28 août, aux dépens du Maréchal Kellermann venu pour inspecter les troupes. Nous passons les protestations de parfait dévouement à la dynastie des Bourbons, le berceau des bons Rois ! Mais comment se pourrait-il qu'on omette la suite de la harangue adressée directement à ce brave Kellermann. La voici dans toute sa saveur :

« Le Nestor des guerriers français que l'Alsace se glo-
« rifie d'avoir vu naître dans son sein, jettera sans doute
« un coup d'œil de satisfaction sur cette forteresse qui
« n'a pas reçu la moindre atteinte des ennemis. Ils étaient
« trop pénétrés de la bravoure, de la loyauté du Général
« qui la gouvernait, du courage et de la valeur de la gar-
« nison qui la défendait et du bon esprit de ses habitants
« pour oser approcher de ses murs. Nous dirons toujours
« avec un noble orgueil : la place de Neuf Brisack, cons-
« truite par Louis le Grand a été conservée intacte à Louis
« le Désiré ».

***

Nous sommes maintenant en face d'un gouvernement fortement installé. Le 8 septembre, à Colmar, tous les fonctionnaires, à quelque ordre qu'ils appartiennent, prêtent solennellement un définitif serment de fidélité au Roi — ça tiendra bien jusqu'au 1er mars 1815 — le Préfet Lavieuville administre son département avec zèle et application ; il proteste énergiquement contre les dépots de fumier qui

encombrent les routes et voies ordinaires ; il gourmande les maires pour leurs retards dans les transmissions diverses ; il prépare le recrutement de l'armée et de l'école vétérinaire de Lyon et, dans une tournée triomphale, reçoit dans leurs arrondissements respectifs le serment de fidélité de tous les fonctionnaires du département. Le chroniqueur officiel de ces événements sait se limiter heureusement « les bornes de son journal ne lui permettant pas, dit-il, « de retracer avec détail toutes les scènes touchantes, tous « les traits prononcés d'affection et de dévouement aux- « quels ces réunions imposantes ont donné lieu ». Pourtant, il ne résiste pas au plaisir de faire connaître à ses lecteurs les discours prononcés à l'occasion de la prestation de serment par quelques uns des principaux fonctionnaires. Nous serons plus vaillants que lui et nous résisterons à la tentation de faire connaître la prose ampoulée et excessive dans la louange, du chevalier Joliat sous-préfet d'Altkirch et du maire Rossel de Montbéliard.

Nous parvenons en effet au point capital de l'année 1814, à la visite de S. A. R. le Duc de Berry, en Alsace, et de ces évenements il convient qu'on donne une relation plus complète.

Déjà, le 8 septembre, le départ du prince a été annoncé à grand tapage ; dès le 8 août, le préfet du Haut-Rhin, en prévision de l'évènement, a pris un arrêté portant création de la légion de S. A. R. Monseigneur le Duc de Berry, C'est une imitation de la légion romaine, une troupe comprenant des fractions proportionnées de toutes armes, prise dans la garde nationale du pays et rassemblée en vue de prouver la possibilité d'une grande et importante institution militaire sur la frontière alsacienne et sur d'autres points de la France. La légion est composée de 3 compagnies d'infanterie, 3 compagnies de lanciers et une compagnie d'artillerie servant 4 canons. Chaque compagnie comprend au moins 120 volontaires pris dans tout le département et embrigadés à Colmar, Belfort, Altkirch et Mulhouse. Les fantassins ont l'uniforme de la garde nationale, les artilleurs sont habillés comme ceux de la demi compagnie de

Mulhouse, les lanciers ont la veste à la polonaise bleue, parements, collet et retroussis jonquille, épaulettes et aiguillettes blanches, pantalons gris à bande jonquille shakos à la polonaise, panache blanc, flamme blanche et rouge à la lance. Ainsi équipés, les légionnaires manœuvreront par sections dans leurs cantons, puis par compagnie dans leurs chefs-lieux d'arrondissement, jusqu'à l'arrivée de S. A. R. qu'ils iront attendre en masse à la frontière du département.

***

C'est le jeudi 6 octobre 1814, vers midi que, venant de Strasbourg, le neveu du Roi arrive à la limite du département du Haut-Rhin. Il y est reçu avec une pompe rustique et touchante, il est vrai, par une population avide de le saluer et de le fêter. Un véritable camp de 7 à 8.000 individus s'est créé sur la route de Strasbourg. Les Maires et les adjoints en écharpe blanche, les gardes nationales à pied et à cheval avec des drapeaux et des corps de musiciens font la haie ; en 2e ligne ce sont des chars ornés de verdure, de guirlandes et de fleurs portant des jeunes filles, toutes vêtues uniformément du costume (alsacien sans doute). Le Prince complimenté et acclamé a trouvé des camps, semblables au premier et au nombre de 42, distribués sur les 42 lieues de route qu'il a parcourues dans le département.

A une demi lieue de Colmar il est monté à cheval avec sa suite pour passer en revue les troupes rangées en bataille des deux côtés de la route et il a pu voir dans leur splendeur guerrière, au milieu du cadre admirable que leur prête l'Alsace automnale les 9e et 10e régiments de cuirassiers et la légion créée en son honneur. Sous un arc de triomphe, au milieu de l'allégresse et des transports d'une foule immense, il est entré dans Colmar où il a reçu toutes les autorités. Le soir, la ville s'est illuminée en son honneur et il a daigné ouvrir le bal offert par la municipalité, en invitant à danser Mlle de Lavieuville, la fille du Préfet....

Le 7 octobre, c'est Neuf Brisack qui acclame le prince,

puis Mulhouse, dont les ouvriers rangés en haie présentent chacun les échantillons de l'industrie à laquelle ils s'appliquent. Puis c'est Huningue, St-Louis, Altkirch et Belfort qui à leur tour reçoivent l'illustre voyageur. Partout il a vu des fleurs sur sa route, partout de fiers régiments lui ont rendu les honneur militaires. A Neuf Brisack le 85e de ligne, à Huningue le 7e, à Belfort le 81e. Le Landaman de Suisse, Son Excellence M. Bourghard, est venu le saluer à St-Louis. Entre Altkirch et Belfort, comme le jour tombait, il a trouvé tous les camps de paysans illuminés sur son passage, et, sur les sommets des Vosges, des feux brillaient qui « annonçaient à 40 lieues à la ronde et sur les 2 rives « du Rhin que le département du Haut-Rhin avait le bon- « heur de posséder un fils de France »....

A son arrivée à Belfort, à 9 heures du soir, toute la ville était illuminée et il lui a fallu encore ouvrir le bal qui se donnait en son honneur. Le lendemain 8 octobre, il passe en revue le 81e d'infanterie et visite les fortifications.

Mais il faut partir ! Dès 7 heures du matin, escorté de 200 lanciers de sa légion d'Alsace, le royal voyageur se remet en route pour Vesoul. A Champagney, les lanciers le quittent ayant rempli leur mission, les hautes autorités qui l'ont accompagné jusque là, prennent congé ! S. A. R. daigne témoigner qu'elle est satisfaite du Département. La décoration du Lys est accordée à tous les maires qui l'ont saluée au passage ainsi qu'à toutes les gardes nationales.

Et voici la conclusion du chroniqueur : « De mémoire « d'homme, les habitants du Haut-Rhin n'ont joui d'un bon- « heur comparable à celui qu'ils viennent d'éprouver ; et « le souvenir en restera gravé dans leurs cœurs et dans « celui de leurs enfants jusqu'à la postérité la plus reculée »....

***

Allons-nous conclure de même ? Cent années tout juste ont passé sur ce triomphe éphémère et quels abîmes nous séparent des exaltations de 1814 ! 1815 est tout proche avec son 1er mars, ses prochaines et nouvelles conscriptions,

ses trahisons diverses et ses désastres. Puis ce sera 1830 que l'Alsace apprendra quand le sort de la dynastie sera déjà réglé. Tout près du Haut-Rhin, à Strasbourg, un Bonaparte tentera par un coup de force, dès 1836, de reprendre la conduite de la France! Et ce sera 1848 avec ses fusillades dans les rues ; 1852 avec son 2 décembre louche et l'année fatale avec ses désastres sans nom..... Qui donc ici se souvient encore du voyage triomphal du duc de Berry en octobre 1814, alors que revivaient les fleurs de lis et qu'on s'illusionnait sur leur durée ? Qu'est devenue cette postérité dont la mémoire devait s'enivrer du bonheur de la visite princière ?

Hélas ! vains sont les vœux des hommes, vaines les espérances qu'ils fondent sur leur avenir ! Une vague a poussé Napoléon jusqu'aux sommets du pouvoir ; une autre le ramène jusqu'à l'Ile d'Elbe ! A son tour Louis XVIII connaît l'élévation du trône et il peut croire un instant que toute la France salue comme un renouveau les temps de repos qu'il lui prépare. Mais l'illusion a été brève ; les enthousiasmes factices suscités autour du Souverain et qui ont eu leur écho jusque dans les champs d'Alsace vont se calmer promptement. Chez nous, on aime la liberté, la poudre et les tambours battants ! Le duc de Berry, messager pacifique et silencieux, a passé tout au travers du Haut-Rhin au milieu des acclamations, des discours et des protestations d'amour ! Mais si plus attentifs, plus perspicace, il se penchait à la fenêtre de sa berline de voyage, dans ce matin d'octobre où il quitte la terre d'Alsace, il verrait, derrière les flammes de ses lanciers, monter une aube singulière : celle de 1815.....

Belfort, 6 mars 1914.

F. CARRÉ de MALBERG.

Mémoires d'un Curé de campagne à la fin du XVIIIe siècle

Avec des aperçus curieux sur la Révolution dans le Territoire de Belfort et les Vosges, communiqués par l'Abbé F. TOURNIER, curé de Fontaine

CLAUDE-EDMOND GÉRARD

Ancien Curé de Suarce

Le prêtre dont nous rappelons le souvenir fut curé de Suarce, dans le territoire de Belfort, durant l'espace de quarante ans, depuis 1768 à 1808.

Voici comment il s'annonce lui-même, en tête des actes paroissiaux qu'il nous a laissés :

« Claude Edmond Gérard, originaire de Vecoux en Lorraine, diocèse de Toul, né à six heures et demie du soir, le vingt de Novembre, l'année mil sept-cent-trente-cinq, baptisé le lendemain dans l'église paroissiale de Dommartin, près de Remiremont, admis à la sainte Eucharistie pour la première fois le 21 Avril 1748, promu à la prêtrise le 5 Avril 1760, présenté à cette église paroissiale le 14 Mai 1768, institué et admis curé de cette même église par l'évêque de Bâle le 8 juin 1768, entra en possession réelle de ce bénéfice le 3 juillet de la même année, après avoir préalablement prêté le serment devant le Sénat de la province le 14 juin. »

Le droit de présentation à la cure de Suarce appartenait à l'abbaye de Masevaux. Ce fut donc l'abbesse de Masevaux qui présenta M. Gérard à la collation de ce bénéfice, ainsi que lui-même nous l'apprend par une note particulière.

Son acte mortuaire est ainsi conçu :

Claude Edmond Gérard, né à Vecoux, diocèse de Toul, âgé de septante-trois ans, prêtre depuis quarante-huit ans,

curé à Suarce depuis quarante ans, distingué par toutes les vertus du bon pasteur, et rempli du Saint-Esprit, très instruit dans la loi du Seigneur et généralement dans toutes les sciences, ayant reçu avec grande dévotion et piété de son vénérable et intime ami Antoine Patingre, curé administrateur de Bretten les sacrements de pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême-Onction, est mort très pieusement dans le Seigneur le vingtième jour d'Avril, vers la cinquième heure du matin, et le jour suivant il a reçu la sépulture par moi curé cantonal soussigné, au milieu du grand deuil du clergé et du peuple assistant aux funérailles, en présence des témoins soussignés qui, vu la permission donnée par l'autorité civile, ont signé avec moi.

Suit la signature presque illisible du curé cantonal

B. Mæget

puis celles de Flotat, administr. de Chavannes les Grands,

A. Joseph Pattingre, adm. de Bretten
Joseph Courbat, adm. de Florimont
Jacques Richardot, adm. de Courtelevant

Cet acte mortuaire, dont l'année n'est pas indiquée, se trouve parmi ceux de 1808.

Dans cet intervalle de 1768 à 1808, M. Gérard demeura absent pendant huit ans, forcé qu'il fut de s'exiler en Suisse pour refus du serment civique pur et simple.

« Mon exil pour refus du serment pur et simple sur la Constitution civile du Clergé a commencé le 24 Septembre 1792. Je suis rentré dans ma paroisse le 9 Août 1800 ; mais je n'ai eu la liberté de toutes mes fonctions qu'au commencement de 1802.... »

Une autre note qu'il nous a laissée nous apprend où il passa la moitié de son exil :

« Le 21 juin 1795, le sommet des montagnes de Saxlen (1) dans le haut Underwalden, où j'ai passé quatre ans d'exil, a été couvert de neige qui a duré jusqu'au lendemain.

1) Sachseln. Village dont l'église possède les reliques du bienheureux Nicolas de Flue, patron du canton d'Unterwald. (Obwald et Nidwald).

Le 2 juillet, la même chose est arrivée.

Le même est arrivé le 21 juin 1796, et encore le 12 et 13 juillet 1796. »

Création d'une école à Suarce

Une des premières choses que le curé Gérard eut à cœur dans la paroisse de Suarce fut la création d'une école. Voici comme il en parle :

« En 1775, j'ai fait construire dans la Paroisse de Suarce une maison d'école. Il n'y en avait jamais eu. C'était toujours un bourgeois qui servait de maître d'école. Ayant fait choisir au mois de Janvier 1775, un étranger originaire de Servance, connu dans la paroisse depuis plusieurs années pour sa probité, sa capacité et son talent pour instruire, il fut nécessaire de faire un logement. Pour en facilliter la construction, j'obtins les permissions nécessaires de prendre sur la fabrique de l'Eglise six cents livres tournois, que j'ai employées. Mais cette somme n'a pas suffi. Il a fallu que la Paroisse y ajoutât encore trois cents livres. De sorte que la maison coûte 900 livres non compris les bois qui ont été fournis par les deux Communautés (Suarce et Chavannatte). On aurait sans doute pu faire à moindre prix une maison quelconque. Mais il n'y a rien de si nécessaire dans une paroisse qu'un bon Maître d'Ecole : qui instruise *verbo et exemplo* (de la parole et de l'exemple), qui soit capable de bien dresser une Jeunesse ; or un homme d'un tel mérite trouve toujours facilement à se placer, et il est naturel qu'il donne la préférence à la place la plus avantageuse. Ce n'est pas un petit avantage d'être bien logé et de l'être au large ; parce qu'on est à même de prendre des pensionnaires. D'ailleurs des étrangers pensionnaires sont un bien réel aux habitants de la Paroisse, parce qu'ils excitent parmi eux l'émulation.

J'ai fait construire dans cette maison une grande salle d'école qui ne doit uniquement servir qu'à cet usage. Il y a de la place pour y mettre deux grandes tables, une pour les garçons et l'autre pour les filles qui écrivent. Je crois que c'est un abus et un mal pour elles, qu'elles ne sachent

ni écrire ni lire l'écriture faite à la main, et que c'est mal à propos qu'on ne leur a appris ni l'un ni l'autre jusqu'à présent du moins dans cetteparoisse.

On a jugé à propos de placer ce bâtiment sur le chemin de Dannemarie, et sur celui qui conduit à l'église, sur un terrain qui appartient à la Communauté. Il est bien à portée de la paroisse, et d'ailleur retiré. Toute cette bonne œuvre ne s'est point consommée sans obstacle ; mais Dieu, pour la gloire de qui l'on travaillait, les a applanis. Je prie Dieu que tous ceux qui se trouveront dans la Paroisse dans tous les siècles à venir, retirent de cet établissement le bien que je me suis proposé de leur procurer. »

Cet excellent Maître d'Ecole, originaire de Servance, s'appelait Jeanmougin ; il mourut durant l'exil du curé.

Son acte mortuaire résume en deux mots son éloge :

« Claude Deil Jeanmougin Recteur d'école à Suerce depuis vingt ans, âgé de soixante ans, est mort à trois heures du matin, le vingt-six avril mil-sept-cent-quatre-vingt-dix-sept. Il a fait un bien merveilleux dans cette paroisse. »

Il figure parfois dans les actes de baptême en qualité de parrain avec une signature superbe.

La convention passée entre lui et les habitants de la paroisse pour déterminer les attributions et les émoluments de sa charge nous apprend qu'il était auparavant Procureur au Baillage de Florimont.

« Ce jourd'huy vingt-neuf Janvier mil sept cent soixante et quinze, les soussignés maires, préposés, bourgeois et habitans des deux communautés de Suarce et de Chavannatte composant la paroisse du dit Suarce, assemblés en la manière ordinaire ; en conséquence de la déclaration faite le premier de l'année courante par le sieur Jean Pierre Vaicle ancien Recteur d'Ecole qu'il ne voulait plus continuer son service, ont choisi, comme plus capable de remplir les fonctions importantes attachées à cet emploi, la personne de Claude Jeanmougin Procureur au Baillage de Florimont, aux conditions suivantes : »

Viennent ensuite les articles réglant son service.

Il sera tenu de faire l'école en tout temps, été et hyver, excepté quelques semaines de vacances au printemps et en automne.

Il apprendra à lire et à écrire, et il enseignera l'arithmétique et le plain-chant à tous ceux qui voudront recevoir ces différents enseignements.

Enfin il remplira les offices de sonneur, chantre, clavier sacristain et clerc pour l'Eglise.

Un article qui paraîtrait bien pénible aujourd'hui lui impose « d'aller réciter tous les jours le soir le chapelet dans l'Eglise, depuis le premier lundy de Carême jusqu'au jour de la Toussaint, après l'avoir annoncé au son de la cloche. »

Il va sans dire qu'il faisait cela avec les enfants de son école.

Nous avons trouvé dans les notes de la paroisse que les Maîtres d'Ecole Hell Michel en 1817 et Joseph Hanz en 1818, vont encore réciter le chapelet, pour quoi ils perçoivent un décalitre de blé par ménage, ce qui leur fournissait un assez beau supplément, dans une paroisse où il y avait presque cent ménages.

Comme rétribution, il recevra annuellement de fixe deux cent cinquante livres qui lui seront remises sans retenue en quatre termes égaux incessamment après l'échéance de chaque terme. C'est le fabricien qui est chargé de la délivrance de cette somme en place des maîtres bourgeois en exercice.

De plus il percevra pour chacun des écoliers qui fréquenteront l'Ecole un sol six deniers par semaine pour chacun de ceux qui apprendront à lire et à écrire et à faire l'arithmétique, et six deniers par semaine en sus pour chacun de ceux qui en outre apprendront le plain-chant. Quant à ceux qui sans fréquenter l'Ecole ordinaire voudront prendre des leçons, ils s'arrangeront pour le salaire avec le dit Mougin.

Il percevra de chaque femme qui recevra la bénédiction après ses couches une miche de pain, suivant l'usage, ou dix sols ; pour chaque enterrement d'enfant une demie-

miche de pain, ou cinq sols ; pour chaque enterrement des adultes enterrés comme chefs, trente sols pour rétribution de son service et chant, tant audit enterrement qu'aux quatre messes qui se disent en conséquence ; pour chaque mariage, treize sols quatre deniers. Enfin il recevra annuellement de la fabrique la portion qui est assignée sur les messes fondées au Maître d'Ecole ou répondant.

On voit que la situation faite au Maître d'Ecole n'était pas trop mauvaise. Bon an mal an, il pouvait toujours se faire ses 800 livres.

Ce n'était pas tout.

Il était logé aux frais de la paroisse qui était tenue à toutes les réparations de son logement.

Comme il n'y avait alors point de maison d'Ecole, il est stipulé qu'on lui en bâtira une incessamment, et qu'on lui assignera un jardin.

Nous avons vu, par une note du curé Gérard, qu'effectivement la maison fut bâtie, et très convenable.

L'article 10 dit qu'il jouira des droits de Bourgeoisie pendant tout le temps qu'il exercera l'office de Maître d'Ecole dans la paroisse. A ce titre de bourgeois, il tirait sa gaube et pouvait chasser ses porcs, s'il en avait, à la glandée.

« Pendant le même temps, ajoute l'article 11, il sera exempt des corvées personnelles, de la garde et de toutes espèces d'imposition, quelque nom qu'elle ait. »

Ce marché était passé pour six ans.

La première signature apposée au bas est celle du curé Gérard.

Tout cela était son œuvre.

De même qu'il avait eu à lutter pour l'établir, il eut encore à lutter pour la soutenir.

En 1782, dans une lettre à M. de la Galaizière, Conseiller d'Etat, Intendant de Justice, Police et Finances en Alsace, il s'élève contre les intentions de la Communauté de renvoyer l'instituteur pour en prendre un autre à gages plus modestes :

(A suivre).

BIBLIOGRAPHIE

Pour compléter ce que nous avons déjà dit dans notre avant-propos nous ajouterons que la Revue d'Alsace *donnera désormais une importance toute particulière à la bibliographie. Chaque numéro contiendra :*

1° *Des comptes-rendus critiques des livres nouveaux ;*

2° *Une revue méthodique des articles relatifs à l'histoire d'Alsace parus dans les périodiques français et allemands de l'année écoulée. Nos lecteurs en trouveront le début dans le prochain fasicule.*

LA DIRECTION.

Livres nouveaux

GEORGES SPETZ : *L'Alsace gourmande.* Revue alsacienne 1914, 1 vol. grand in 8° de 181 p. Illustrations de Mlle Jeanne Riss (vingt encadrements et quarante vignettes). En vente à Belfort, à Mulhouse et dans les principales librairies de Colmar et de Strasbourg. Prix: fr. 7.50.

L'avocat Girard nous avait déjà fait connaître l'*Alsace à table.*

Œuvre d'un érudit en tous points délectable

Charles Grad nous a raconté aussi *Comment on mange à table,* mais il était réservé à M. Georges Spetz de nous dire, dans la langue des dieux, avec l'*Alsace gourmande,* ce qu'on y mangeait, ce qu'on y buvait aux temps de nos aïeux,

On mangeait à merveille et c'était le bon temps.

Et dans une série de douze chapitres, M. Georges Spetz nous fait aspirer, tour à tour, l'odeur *sui generis* des mets usités dans la vieille cuisine alsacienne, depuis le vulgaire *pot au feu* et la traditionnelle *choucroute* jusqu'aux plats, entremets et desserts les plus fins et les plus délicats : *pâtés, Kougloupfs, Osterflatlas, Nonnepferzlas.*

Viennent ensuite les liqueurs et notamment le *Kirsch* dont

La cerise sauvage et les merises noires
Sont les fins éléments qui le caractérisent

Puis les vins parmi lesquels le *Kitterlé* qui s'infiltrant dans tout notre être,

Dans le sang comme le bon lait
Devient soudain brise mollet

Et le *Rangen,* le *Wannen* et le *Brand* qui ont inspiré ce quatrain bien connu dans la Haute Alsace

Zu Thann im Rangen,
Zu Gebweiler in der Wannen,
ZuTürkheim im Brand
Wæchst der beste Wein im Land.

L'Alsace gourmande n'est pas seulement, comme le disait la Revue, en 1911, à propos des *Légendes alsaciennes* du même auteur un livre merveilleux, c'est une œuvre exquise dont le sujet, bien que trivial, plaît à l'esprit autant par son extrême simplicité que par l'allure vive et entraînante de sa composition. Le génie poétique de M. Georges Spetz s'y révèle une fois de plus et d'un bout à l'autre dans toute son ampleur et sa brillante originalité.

Se faisant en outre l'apôtre et le Mécène

D'une cuisine simple et de nature saine

Le poète d'Isenheim donne à la fin de son beau livre cent quarante recettes culinaires dont la variété laisse rêveurs les estomacs les plus complaisants. *L'Alsace gourmande* a sa place marquée aussi bien chez les meilleurs Vatels que dans toutes les bibliothèques à côté des alsatiques anciens et modernes.

L. H.

***

ARTHUR CHUQUET. — *L'Année 1814. Lettres et Mémoires.* — Paris. Fontemoing. 1914. 1 vol. gr. in 8° 482 p. — 12 frs.

M. Chuquet n'a point prétendu nous donner ici une histoire des évènements de 1814 et recommencer le livre

magistral de Henri Houssaye. Comme il l'avait fait précédemment pour l'année 1812, il nous offre un recueil de documents contenant « nombre de détails inconnus ou peu connus » sur la grande crise d'il y a un siècle. L'éminent auteur de *l'Alsace en 1814* ne pouvait manquer de donner aux évènements dont notre province fut le théâtre la place qu'ils méritent, et toute une partie de son gros volume lui est consacrée spécialement (p. 210 à 273). Mais dans tout le reste de l'ouvrage le lecteur alsacien trouvera à glaner des renseignements précieux. C'est, dès la fin de décembre 1813, le général Gérard qui, envoyé par l'empereur à Belfort, ne peut dépasser Langres et dépeint la frayeur que cause l'invasion ; ce sont les habitants du Bas Rhin dont le maire de Phalsbourg décrit, le 4 janvier 1814, la fuite éperdue devant les cosaques « qui ont eu l'impertinence de se glisser jusqu'à Haguenau » ; ce sont les bureaux de la guerre qui commencent, du 8 au 10 janvier, à étudier « l'insurrection » des départements du Rhin, alors qu'ils sont déjà envahis. On notera un témoignage précieux de Grouchy qui, le 15 janvier, se plaignant dans une lettre datée de Toul des « indignes français » qui secondent les menées des coalisés et ébranlent l'armée, déclare n'en avoir rencontré *que depuis qu'il a quitté l'Alsace.*

M. Chuquet nous avait déjà donné dans son *Alsace en 1814* un récit du siège d'Huningue, « un des plus beaux sièges de l'histoire », quoiqu'il soit moins connu que celui de 1815. Il publie aujourd'hui la série des ordres du jour de Chancel, et la correspondance, toujours « digne et ferme » qu'il entretint avec son adversaire Zoller. « Les Français ne capitulent que sur la brèche », lui répondait-il le 20 avril ; et Chancel n'en arriva même pas à cette extrémité, puisque la place ne capitula point. — Viennent ensuite un long mémoire du préfet Lezay-Marnézia, ainsi qu'un rapport du commissaire de police Popp sur les incidents qu'amena à Strasbourg la chute de l'empereur, un rapport détaillé de Wall, commandant de la Petite Pierre, sur le blocus de cette minuscule forteresse, un récit de la mission du chevalier de la Salle envoyé en Alsace au mois de mai par le nouveau

gouvernement, deux rapports sur Schulmeister, « le roi des espions », etc. On recueillera ça et là des renseignements sur divers généraux alsaciens: les deux Kellermann, Beurmann, Lefebvre, d'autres encore. Enfin dans une série de lettres sur le congrès de Vienne « ouvertes et expiées à la poste de Paris », où on trouvera des personnes appartenant à l'Alsace : baronne de Flachslanden, abbé de Kentzinger, bailli de Ferrette. C'est assez dire avec quel intérêt sera consulté chez nous le nouveau recueil de M. Chuquet.

J. J.

***

Dr F. WUNDISCH. — *Geschichtsübersicht für Elsass-Lothringen.* — Strasbourg. Du Mont-Schauberg. 1914. 1 vol. in 8° 131 p.

C'est sous la forme d'un répertoire chronologique que M. le Dr F. Wündisch nous présente son bref résumé de l'histoire d'Alsace et de Lorraine depuis l'époque paléolithique qu'il place vers 5.000 avant notre ère, jusqu'aux évènements de Saverne de la fin de 1913. Son ouvrage, augmenté de tableaux généalogiques, de listes épiscopales, de brèves notices sur les anciens *Gaue*, les landgraviats, les principales seigneuries, etc. constituera, malgré quelques lacunes et des affirmations contestables, un instrument de travail commode. On regrettera que les indications bibliographiques soint un peu trop sommaires.

J. J.

***

FRANÇOIS CLASQUIN. *Guerre de 1870-1871. — Souvenirs et récits.* — Mirecourt. Imprimerie A. Chassel. 1914. 1 vol. in 8° 192 p.

L'auteur, élève de l'Ecole des Beaux-Arts de Paris, s'engagea dès le début de la guerre à la Compagnie des Francs-Tireurs de Mirecourt. Or cette compagnie, après avoir une première fois traversé l'Alsace par Belfort, Mul-

house, Colmar, Kaisersberg, Ste-Marie aux Mines pour retourner à St Dié et Epinal, et battre quelque temps les Vosges, devait à la fin de Septembre être dirigée sur Neuf-Brisach pour en renforcer la garnison. Arrivée le 25 septembre, elle en sortit le 12 novembre, après la capitulation, pour se rendre en captivité. C'est donc toute l'histoire du siège de Neuf-Brisach que nous trouvons dans le livre de M. Clasquin, histoire anecdotique, présentée simplement, sans recherche d'effet littéraire, mais de façon fort vivante, par un troupier dont l'œil d'artiste est prompt à saisir le côté pittoresque des choses. Les tableaux tragiques du bombardement, les descriptions des combats, parfois fort saisissantes, comme celle de la reconnaissance dans le brouillard vers Wolfgantzen, nous montrent une fois de plus le courage et l'esprit d'initiative de nos soldats, dont l'ingéniosité, l'entrain, la gaité même au milieu des dangers apparaissent à chaque page du récit : habileté des « débrouillards » à organiser le logis et la « popote » de la Compagnie, création, sous une pluie d'obus, du « concert de la bombe » dans les casemates de la tour N° 7, etc. Mais aussi ce seront bientôt les humiliations et les souffrances de la captivité dont la description émouvante remplit la seconde partie de l'ouvrage.

J. J.

***

GEORGES DELAHACHE. — *L'exode*. — Paris. Cahiers de la Quinzaine et librairie Hachette. 1914. 1 vol. in 12 249 p. — 3 fr. 50.

Aucun de nos lecteurs n'ignore le beau livre intitulé *La Carte au liseré vert*, dans lequel M. Georges Delahache a résumé l'histoire de l'annexion de l'Alsace-Lorraine et des quarante années de contrainte qui l'ont suivie. Déjà dans cet ouvrage il avait consacré quelques pages émouvantes à l'émigration imposée en 1872 aux optants, dépeint leurs angoisses au moment où ils eurent à prendre cette détermination si grave : partir ou rester, et montré la « ruée formidable de braves gens, enthousiastes et na-

vrés » qui se produisit, malgré tout, vers la nouvelle frontière. Que sont devenus ces émigrants ? Quelles ont été les conséquences de leur *exode*, et pour le pays natal qu'ils abandonnaient, et pour les régions françaises vers lesquelles ils se portaient ? Telles sont les questions que se pose aujourd'hui M. Georges Delahache dans un livre qui ne le cède au premier ni pour la richesse et la sureté de la documentation, ni pour l'intérêt du récit où se révèle toute la ferveur d'une âme passionnément alsacienne. Récit très nouveau d'ailleurs, car si le sort des optants émigrés avait occupé souvent les statisticiens et les juristes, les historiens ne l'avaient point encore étudié.

L'exode bouleversa les conditions d'existence de diverses catégories de villes annexées : villes industrielles, comme Mulhouse ou Bischwiller, villes militaires comme Metz et Phalsbourg, villes frontières comme Wissembourg. Dans toutes, M. Georges Delahache nous montre les mêmes vides: les fonctionnaires « se repliant », les draperies de Bischwiller transférant à Elbeuf leurs ateliers et créant en pleine Normandie une vériable colonie alsacienne, Mulhouse essaimant vers Belfort et faisant de la petite citadelle d'autrefois une grande ville industrielle de 40.000 habitants, le même phénomène se reproduisant tout le long de la frontière de l'*Est nouveau*. Puis vient l'histoire des alsaciens d'Algérie, que l'auteur a voulu aller étudier sur place, et, en appendice, une précieuse série de documents, que je ne saurais résumer ici. Au reste, un livre comme *L'exode* ne se résume pas : il se lit.

J. J.

***

LA PENSEE FRANÇAISE, revue paraissant tous les deux mois, in 8°. Paris Duval, abonnemnt annuel 5 fr.

LEOVILLE LHOMME. — *Les lettres françaises à l'île Maurice*, in 16° de 47 pages. — Paris, Duval, 1914. 1 franc.

— Nous avons le plaisir d'annoncer l'apparition d'une nouvelle Revue destinée à faire connaître les nombreux

écrivains qui cultivent et honorent la langue française. L'Alsace-Lorraine n'est, hélas ! plus la France, aussi une place honorable est-elle réservée dans cette Revue aux écrivains de la province qui maintiennent si vaillamment la langue française en pays annexé. Le directeur de cette nouvelle Revue n'est du reste pas un inconnu pour les lecteurs de l'ancienne *Revue d'Alsace*. Nous avons eu l'occasion de parler souvent et avantageusement des écrits du lieutenant Léon Bernardin toujours empreints d'un patriotisme de si bon aloi. Signalons dans la 3e livraison, celle de Mars dernier, la publication d'un drame lyrique de notre collaborateur et ami, M. Georges Spetz. Le sujet de ce drame est tiré d'une légende alsacienne, Théodolinde Waldner de Freundstein, qui a déjà inspiré à l'auteur un de ses plus beaux poèmes.

A la jeune Revue de la Pensée française nous souhaitons longue vie et succès dans la nouvelle tâche qu'elle s'est réservée.

— La brochure de M. Léoville Lhomme est une publication annexe de la Pensée française. C'est une bio-bibliographie des littérateurs qui ont écrit en français à l'île Maurice, en même temps qu'un plaidoyer en faveur de la littérature française dans cette île aujourd'hui anglaise.

Cette très intéressante étude est précédée d'une introduction où M. le Comte de Bauffremont nous présente l'auteur, M. Lhomme, qui est lui-même un poète dont les œuvres honorent grandement la langue française.

Alsata.

Journaux, Revues

Le doyen de l'Alsace

Sous ce titre, les journaux ont reproduit, il y a quelque temps, l'entrefilet suivant :

« Le baron Fernand de Turckheim, né à Strasbourg, le 20 Mars 1911, vient de célébrer son cent troisième anniversaire que sa femme, plus que nonagénaire et qu'il épousa en 1863 — il y a soixante et onze ans — a fêté avec lui.

Le baron de Turckheim qui eut pour parrain le général Rapp et qui est resté français, vit maintenant à Montreux, après avoir fait, au lendemain de la guerre et de son option pour la France, un assez long séjour à Cannes ».

La Revue d'Alsace ne pouvait faire moins que de citer, à son tour, ce rare cas de longévité et de rappeler que la famille de Turckheim est l'une des plus anciennes de la Basse Alsace. Le premier bien connu est Hennemann de Turingheim, dit Turck, bourgeois de Strasbourg, en 1459, et dont le neveu, Jean, siégea au Sénat de sa ville natale. Depuis et notamment au XVIIIe siècle, cette famille a produit des administrateurs, des banquiers et des soldats. Un de Turckheim fut le banquier de Voltaire (1), deux autres ont été colonels et enfin un quatrième, Edouard, lieutenant de vaisseau, puis industriel est décédé en 1909 (2).

C'est en 1782 que les de Turckheim furent admis à prendre le titre de barons du Saint-Empire. Ils se partagent en deux branches dont l'aînée s'était établie à Altdorf (Bade) après la Grande Révolution.

1) *Revue d'Alsace*, t. 1, 1850, p. 120.

2) *Sitzmann :* Dictionnaire des hommes célèbres de l'Alsace, t. II, p. 896, 901.

⁂

Congrès de l'Association des Sociétés savantes de Franche Comté et du Territoire de Belfort, 17 Juillet 1913. .. Extrait du compte rendu :

Interprétation des noms des cours d'eau du *Territoire de Belfort* et de Montbéliard par M. F. Pajot, professeur au Lycée ;

Etude sur les mines de potasse en Haute Alsace, par M. J. Lutz, pasteur, conservateur du musée historique de Mulhouse ;

Coupe géologique transversale de la vallée du Rhin, à la hauteur d'Ensisheim, avec une planche, par M. E. J. Gérok de Strasbourg.

⁂

Les Marches de l'Est, 1914.

La Chronique donne sous la rubrique « *La Pépinière d'Hommes* » les noms de vingt et un archevêques et évêques alsaciens actuellement vivants, parmi lesquels, dernier nommé, celui de Mgr Humbrecht, ancien curé de Saint-Joseph de Belfort et vicaire général de Besançon, évêque de Poitiers, né à Gueberswihr (Haute Alsace).

Une erreur à signaler toutefois à propos de Mgr Demange, vicaire apostolique de Taïkou (Corée), né à Saulxures. Cette localité ne dépend pas de l'Alsace, mais du département des Vosges.

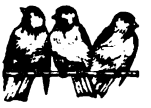

Nouvelles

On écrit de Mulhouse :

« Une grande fête se prépare dans notre ville pour la réunion de Dornach à Mulhouse. Le programme de cette fête consisterait en deux cavalcades historiques partant, l'une de Mulhouse, l'autre de Dornach, pour se rencontrer sur un point désigné de l'itinéraire et retourner ensemble jusque sur la place de l'hôtel de ville d'où, après une réception de la municipalité mulhousienne, on monterait dans la grande salle pour y signer le contrat sur parchemin consacrant la réunion. Un banquet et une fête populaire suivraient la partie officielle de la manifestation dont l'idée a été puisée dans les archives qui relatent celle organisée en 1798, lors de la réunion de Mulhouse à la France. »

La *Revue d'Alsace* se fera un plaisir de consacrer au moins une page à cette solennité dont la célébration serait fixée au 7 juin prochain.

***

A la mémoire du général Schérer.

La petite et coquette ville de Delle aura bientôt aussi sa fête. Elle se prépare à inaugurer, dans les premiers jours de juillet prochain, un monument à l'un de ses enfants. Nous l'avons nommé.

Le général Barthélemy Louis Joseph Schérer (1741-1804), qui fut deux fois commandant de l'armée d'Italie et ministre de la guerre sous le Directoire, était doublement alsacien : parce que né à Delle et par son père, Nicolas, qui était issu d'une ancienne famille de Guebwiller. C'était un de ces soldats sans peur et sans reproche dont Napoléon Ier, alors qu'il n'était encore que le général Bonaparte, appréciait déjà, avec sa connaissance des hommes, le mérite et la valeur.

La *Revue d'Alsace* donnera, à son heure, un compte-rendu de cette fête qui amènera, sans doute, dans la cité delloise, un grand nombre d'annexés.

Disons, dès maintenant, que c'est à la hardie et heureuse initiative de M. Arsène Zeller, directeur des écoles à Delle, que le général Schérer devra d'être ainsi honoré dans son pays natal.

*
* *

Du journal *L'Alsace* (de Belfort) 31 Mars :

« *Isenheim .. M. Georges Spetz au Salon.* .. Nous apprenons avec le plus grand plaisir qu'une toile de M. Georges Spetz, représentant un paysage, a été reçue au Salon. Nous félicitons sincèrement de son beau talent de peintre, M. Spetz, l'industriel et poète bien connu, auteur de l'*Alsace Gourmande,* œuvre qui a été si appréciée de nos lecteurs ».

M. Spetz nous a confirmé lui-même cette honorable distinction dont nous tenons à le féliciter ici. Il a, dit-il repris le pinceau pour lui servir de détente, mais nous espérons bien qu'une fois reposé, il reviendra à la Muse. Nous lui avons d'ailleurs nous-même signalé une autre légende, le boelegeon ou la fleur enchantée de Milandre, en partie delloise ; il va l'étudier et sans doute la mettra-t-il aussi en vers pour la *Revue dAlsace.* Nous en acceptons bien volontiers le présage. Elle fait un contraste impressionnant avec *La Chatte de Florimont.*

La note qu'on a lue plus haut sur le baron Fernand de Turckheim était déjà en composition quand les journaux (14 et 15 avril) sont venus nous apprendre son décès à Montreux.

Composé sur machine linotype (dernier modèle)

IMPRIMERIE ANDRÉ HERBELIN - BELFORT

La Revue d'Alsace de 1850 à 1913

Note supplémentaire ou simple aperçu

Sous ce titre, nous avons, dans notre premier N°, donné une idée sommaire de la *précieuse mine* de renseignements et documents historiques que constitue la collection de la *Revue d'Alsace*.

A ce que nous avons déjà dit, il convient d'ajouter qu'à côté de la *Revue* proprement dite, ses derniers directeurs, MM. Gasser et Ingold publiaient la *Bibliothèque de la Revue d'Alsace,* non moins précieuse, non moins documentée.

Pour s'en convaincre, il suffira de rappeler que c'est dans cette collection que fut publiée la magistrale et savante histoire de l'*Alsace au 18e siècle* de M. l'abbé Hoffmann, en 4 gros volumes in 8°.

Les derniers ouvrages de M. Hanauer font aussi partie de cette bibliothèque, *Le Protestantisme à Haguenau* et la *Guerre de Trente ans à Haguenau* qui nous ont donné la curieuse *autobibliographie* de ce savant.

Doivent de même être mentionnés les précieux *Inventaires des archives du chapitre cathédral de Strasbourg* (publication qui occasionna, à Strasbourg, une petite révolution que nous raconterons un jour à nos lecteurs) et *de la ville de Thann,* 2 vol. in 8°, le *Journal du palais de Holdt*, 5 vol. in 8°, *le livre d'or de Soultz* et diverses autres monographies sur cette localité, 4 in 8° etc., etc...

Enfin, bien que ne figurant pas dans la *Bibliothèque* nous ne pouvons omettre que c'est la *Revue d'Alsace* qui a pris l'initiative de la publication du très-utile *Dictionnaire biographique* du Fr. Sitzmann.

L. H.

Nota. — La nouvelle direction de la *Revue,* désireuse de continuer la *Bibliothèque,* se met à la disposition de tous les alsatisants qui auraient à publier des œuvres de quelque importance.

Les Forteresses, Lignes de Défense et Cours d'Eau de l'Alsace, au XVIIIe siècle (suite)

STRASBOURG

Ville et Citadelle et Fort de Kell

Situation de la ville

Strasbourg, sa citadelle et le fort de Kell tiennent le Rhin et l'Ill et toute l'Alsace entre ces deux Rivières et au delà ; donnent vn passage en Empire sur le Rhin mais depuis que le fort de Kell a été rendu a l'Empire ce passage sur le Rhin ne subsiste plus quoique le pont soit toujours conservé, ainsy Strasbourg et sa citadelle ne doivent plus etre considerés que relativement a l'Alsace et aux facilités que cette ville donne pour attaquer le fort de Kell dans l'occasion.

Strasbourg est une place d'armes de la plus grande importance en deffensive et en offensive contre l'Empire et la Maison d'Autriche ; c'est un grand depot et un magasin bien fourny de toutes les especes de munitions necessaires a des grandes armées ; artillerie, fourrages, grains etc et elle est tres commodément située pour recevoir toutes les Especes, et pour les distribuer aux armées et ailleurs ;

***

Plan de Strasbourg

Cette ville etoit fortifiée de bastions bien revetûs et de quelques ouvrages exterieurs lorsque Louis 14 s'En empara en 1681. Ce prince y fit ajouter des demy lunes devant toutes les courtines y fit construire la citadelle, le fort de Kell, le fort des jles qui a eté demoly par les traités de paix et depuis emporté par les eaux du Rhin ; Le fort dans la grande jle du bras mobile lequel a eté rasé au rez de chaus-

sée seulement par les traités de paix peut être retably en tres peu de temps, plus la redoute de l'jnnondation 103 a costé de la *porte Blanche* et touttes les ecluses dont la grande 110 barre la Rivière et forme les innondations conjointement avec les autres ecluses qui la distribuent de façon que les approches de Strasbourg peuvent etre innondées en avant de la digue de l'innondation 301 depuis la rivière d'Ill jusqu'au Rhin où elle est retenue par la digue 300. L'espace entre la digue de l'innondation et la ville forme alors vne espece de camp retranché pour les commodités de la garnison et la pature des bestiaux ;

L'Innondation tendue distribue les eaux par les ecluses de chasse et les retient par les ecluses de fuitte dans tous les fossés et avant fossés de cette grande place et elle porte par l'ecluse 108 des torrens d'eau dans les fossés, depuis le fort Blanc 116 jusqu'au fort de Pierre 131 et devant le retranchement 156 où etant retenues par le Reservoir du Moulin de Blaar, (1) ces torrents innonderoient la campagne en avant et rendroient le passage de ces fossés impraticable a l'assiegeant.

On a prétendu que l'innondation cy dessus de Strasbourg n'etoit pas certaine, soit parceque la grande ecluse 110 perdoit les eaux pardessous son radier, soit parceque la riviere d'Ill pouvoit être derivée dans le Rhin en tres peu de tems a Erstein par un bras de cette riviere qui s'y jette actuellement, mais il a eté reconnu par l'epreuve qu'en a fait faire M. le Comte d'Argenson en 1749 que la grande ecluse 110 ne perd point les eaux par dessous son radier et que l'innondation est effective a cet egard ; quant a la possibilité de jetter la Rivière d'Ill toutte entière dans le Rhin par le bras qui se detache de l'Ill a Erstein, ce fait est très possible, mais il faut supposer en même temps que la garnison de Strasbourg est bien la maitresse de faire tous ces magasins d'eau et de former ses innondations avant que l'ennemy soit en etat de lui détourner la riviere d'Ill ; or il est certain que l'innondation de Strasbourg

1) Blaar pour Blair, Conseiller d'Etat, intendant général de la province d'Alsace pour la justice, la police et les finanaces

etant formée, la rivière de la Brutche (1) est plus que suffisante pour nourrir cette innondation abondamment et puisqu'il n'est pas possible de détourner cette dernière rivière, les innondations de la ville de Strasbourg sont donc certaines.

Le plan de cette ville avec sa citadelle forme trois lignes droites ou un triangle qui a sa pointe dans le Rhin, ce qui fait une position susceptible de la plus grande force en deffense et dont M. de Vauban a tres bien profité ; car le grand costé au midy depuis le fort Blanc 106 jusqu'au Rhin est entierement innondé en avant ; le grand coté au nord depuis le fort de pierre 131 jusqu'au Rhin est coupé en deux par la riviere d'Ill dont les jles prenent Revers sur les approches et que l'assiegé peut couper tres avantageusement, et d'ailleurs le grand costé est susceptible de plusieurs innondations et extravagances d'Eau dont l'assiegé pourroit noyer les tranchées par l'effet du Battardeau 157 ; ainsy l'attaque de Strasbourg serait réduite a la grande ligne a l'Ouest depuis le fort Blanc 116 jusqu'au fort de pierre 131 dans laquelle il a eté dit cy dessus que l'innondation formerait des torrens dans les fossés de la place et qui en rendroient le passage tres difficile ; mais les ouvrages qui ont eté faits depuis M. de Vauban, en avant du fort de pierre 131, scavoir les pieces I. H. G. O. et 156 sont si soumises aux hauteurs du cimetiere, leurs terrepleins et leurs communications a la place si enfilés de ces hauteurs, et de meme le tremplin de l'ouvrage a corne dit des Suedois ou de Finckmatt 137-139 ainsy que son pont

1) La Brutche ou Bruche prend sa source au pied du Climont, au dessus de Saales dans les Vosges, se dirige du sud au nord-est et entre en Alsace après avoir traversé la vallée de Schirmeck ; elle se divise en deux bras qui se réunissent au dessous de Dachstein et forment la Bruche proprement dite qui va se jeter dans l'Ill à 2 kilom. de Strasbourg. Son parcours est de 70 kilom. Elle donne naissance au Canal de la Bruche construit par Vauban pour le transport des matériaux des nouvelles fortifications de Strasbourg. Il prend ses eaux à la Mossig près de Soultz les Bains et se termine à 3 kilom. au dessus de Strasbourg.

de communication a la courtine 140 sont si decouverts de la hauteur du cimetiere que l'assiegé s'y deffenderoit tres desavantageusement et que les ouvrages etant pris l'assiegeant seroit a couvert du revers des jles et de la Riviere d'Ill ; d'ailleurs le fort de pierre 131 revetu par sa gorge isolé de la place a laquelle il est communiqué par un pont ce fort dis-je, en terreplein remply de batimens n'est pas soutenable, non plus que la courtine 132 enfilée des hauteurs sur toute sa longueur et qui pis est le canal du moulin de Blaar rendroit l'innondation impossible dans toute cette partie a l'assiegé et l 'assiegeant portant son attaque depuis la hauteur du grand chemin de Haguenau et sa gauche a la riviere d'Ill et jardin de M. de Lutzelbourg, l'assiegeant dis je attaqueroit Strasbourg par ce point tres avantageusement et l'assiegé se deffendroit tres malaisement.

La redoute 101 dans l'innondation qui a etée construite par M. de Vauban prenoit un revers inaccessible et tres effectif contre les approches de cette grande ligne droite, mais le revers et l'effet de cette piece ont etés detruits et etouffés par les deux ouvrages a corne qui y ont etés construits depuis M. de Vauban, les petits fronts de ces deux ouvrages a corne ne recoivent aucune protection de la place, ils sont de tres difficile acces et d'une attaque aisée ; l'assiegeant s'y etant logé, s'y trouve comme dans deux forteresses et prendroit la ville par l'entredeux d'authorité, car il est aisé de voir que ces deux ouvrages a cornes etant pris, il n'est pas possible a l'assiegé de resister dans la partie qui est entre deux.

***

Relief de la ville de Strasbourg

Le relief de cette place a eté tres bien reglé dans tous les ouvrages de M. de Vauban, et meme dans tous ceux qui ont etés construits avant luy, car toutes les maçonneries y sont tres bien couvertes et les ouvrages y decouvrent bien la campagne soit pour le service de l'Artillerie, soit pour celui de la Mousqueterie ;

Mais pour les ouvrages qui ont etés faits depuis M. de Vauban le Relief en a eté aussy mal reglé que le plan en est inutile et souvent préjudiciable, comme il a eté dit ; par exemple, les deux ouvrages a corne de la porte Blanche et de Saverne ont leurs revetemens de maçonnerie tres bien couverts, mais le terreplein de leur rempart est si bas que l'artillerie n'y pourroit faire aucun service et qu'il faudroit pour en faire usage, elever de 4 pieds la plate forme de batterie, tous les autres ouvrages nouveaux ont le meme defaut, et meme inutilité de construction excepté la lunette 115, Entrée des eaux de la rivière d'Ill dans la ville, la lunette C, celle M et celle 52 extérieurs a la citadelle lesquelles ont etées construites avec raison et utilité.

***

Moyens de réparer les défauts de Strasbourg

1° Reparer les deux ouvrages a corne de la porte de Saverne et de la porte Blanche, ou tout au moins couper les deux tiers de leurs Branches, en combler les fossés et etablir ces deux ouvrages a corne a l'instar de celuy 56 et 55 de la citadelle et des deux ouvrages a corne qui sont a Huningue afin que la redoute de l'innondation 101 puisse prendre sur les remparts des glacis de la ville les Revers auxquels cet ouvrage etoit destiné par M. de Vauban, et pour cet effet relever de 6 pieds le Relief de cette redoute afin que l'artillerie puisse plonger sur toutes les approches qui luy sont soumises ;

2° Etablir une redoute a la queue de la grande jle du Rhin du Bras mobile en 1273 pour prendre un revers inaccessible sur les approches du front des ouvrages nouveaux qui y ont etés faits mal a propos;

3 Construire une redoute bien communiqué en 272 dans l'jlle de la Basse Ill pour prendre revers inaccessible sur tous les ouvrages nouveaux qui y ont etés ajoutés en cette partie;

4° Combler le canal du moulin de Blaar, et conserver son Reservoir pour pouvoir innonder le terrein en avant

du Retranchement 156 et interdire l'Attaque par le fort de pierre et l'ouvrage à corne dit de Finkmatt;

5° Ce qui pourroit etre fait de plus effectif a Strasbourg et qui auroit pu etre fait, au lieu de tous les ouvrages qu'on a jnutilement ajouté, seroit et auroit eté de construire deux ouvrages a couronnes innondés en avant et inaccessibles, et d'un Relief supérieur a toutte la campagne; l'un en avant du fort de pierre 131 et l'autre en avant du fort Blanc 116, ainsy qu'il est dessiné au plan correctif cy joint, les ouvrages jnaccessibles par leur flaque d'eau certaine en avant auroient un effet et des revers inevitables sur toutes les lignes et fronts de Strasbourg, lesquels joints aux Revers de même espèce de Redoute 273-272 cy dessus et celuy du fort Rasé dans l'jll du Rhin, lequel peut etre retably en 8 jours de tems; tous les ouvrages disje rendroient les approches de Strasbourg moralement impossibles avec un bon service d'artillerie et vne médiocre garnison; ces effets remedieroient surtout aux approchès depuis la porte Blanche jusqu'à la porte de pierre et depuis la porte de pierre jusqu'a la sortie des eaux, porte des juifs lesquelles sont les plus commodes et peut etre les seules possibles à Strasbourg; mais un tel changement et augmentation d'ouvrages n'est qu'une reflexion dont l'execution n'est pas proposable aujourd'huy.

***

Plan de la citadelle

La citadelle de Strasbourg est jointe au Rhin intimement et L'assiégeant ne peut empêcher la garnison de communiquer et d'occuper la grande jle où est le fort Rasé, même après que la ville de Strasbourg sera prise, ainsy le Reste de la garnison de Strasbourg, Retirée dans la citadelle, sera fort à son aise dans cette grande jle longue de 2.000 toises ; elle ne tiendra dans cette jle que le guet et la garde ce qui fait une propriété unique a la citadelle de Strasbourg d'autant plus qu'Etant débordée par cette jle il ne serait pas possible à l'Assiégeant de l'attaquer ailleurs que par le seul coté opposé a la ville 70 et

72, mais le costé est si faible, et si découvert qu'on ne pourroit pas attendre vne longue deffense ; il seroit tres avisé d'y remedier et tres peu dispendieux ; mais les circonstances politiques avec l'Empire sont telles aujourd'huy qu'on ne songe guerre a prendre des précautions deffensives contre l'Empire. (1)

***

Relief de la citadelle

Le relief de la citadelle de Strasbourg a eté tres bien reglé excepté le front de la porte Royale opposé a la ville dont les revetemens sont decouverts, de façon qu'ils seroient mis en breche par l'artillerie des premieres paralelles, et comme la contrescarpe n'est pas revetue, et que la ville etant prise, L'assiegeant seroit le maitre de mettre les fossés de la citadelle a sec, il suit de ce défaut que cette place seroit en prise par le front opposé a la ville de la porte Royale, dès le quatrieme jour de tranchée ;

Les souterrains de la citadelle ne sont pas propres au sejour de la garnison, ny a la commodité des Besoins de la vie, ainsy sans la proprieté vnique qu'a cette citadelle de pouvoir camper toutte la garnison dans la grande jle du Rhin qui luy est voisine, jl est certain que la garnison qui se renfermeroit dans la citadelle après la ville prise ne pourroit s'y soutenir contre l'Effet des Bombes et du canon qui L'Ecraseroit dans ses habitations ;

***

Moyens de Remedier aux defauts cy dessus

Il suffit de couvrir par des couvrefeux de terre les bastions de la porte Royale 70 et 72, ainsy que ceux de la demy lune 71 et portant les chemins couverts en avant de ces contrefaces ainsy qu'il est dessiné au plan correctif, et pour memoire seulement.

1) C'était sans doute la conséquence du traité de paix d'Aix-la-Chapelle (30 avril 1648).) par lequel la France reconnaissait François de Lorraine pour Empereur.

*
**

Plan de Kell

Le plan du fort de Kell a eté admirablement tracé par M. de Vauban, Les Rivières de la Quinche et de Schouter qui arrivent entre deux ouvrages a corne dans les fossés de cette petite place, peuvent etre aisement Barrées et Refluées dans les tranchées de L'assiegeant, c'étoit la principale proprieté de cette place, et celle dont avec Raison M. de Vauban faisoit le plus de cas, cependant les jmpériaux ont soutenû deux sieges dans cette place sans avoir jamais songé de la mettre en vsage, jls nous auroient fait lever le siege touttes les deux fois assurement s'ils s'etoient servy de cet avantage ;

*
**

Relief du fort de Kell

Le relief du fort de Kell a eté tres bien reglé ainsy que son plan excepte la branche droite de l'ouvrage a corne du haut Rhin qui est entièrement a decouvert de l'artillerie placée dans les jles et qui auroit pu etre couverte par le massif d'une contrescarpe et d'un chemin couvert coupé ;

Comme touttes les ecluses de cette place ont été Ruinées faute d'Entretiens, et que les hautes Eaux entrent librement dans tous ses fossés, le fleuve les a ensablés de façon que dans plusieurs Endroits jl n'y a que 2 a 3 pieds de contrescarpe ensorte que cette place n'a plus ny contrescarpes, ny fossés, cest a dire qu'a cet egard, elle n'est plus en deffense ;

Il paroit que les cercles abandonnent entierement le fort de Kell, (1) jl n'y a que 80 hommes de garnison, lesquels sont logés dans l'ouvrage à corne, jl n'y a pas un soldat dans le fort, excepté vne sentinelle a la porte avan-

Kell avait été rendu à l'Allemagne par le traité de Rastatt. Ses fortifications en partie ruinées, ainsi qu'il est dit plus haut, furent rebâties pendant la Révolution et démolies de nouveau en 1815.

cée de la demy lune du Rhin ; la garnison ne Releve que la tette du pont ; touttes les vitres des cazernes sont cassées, les croisées manquent presque partout et les portes aussy. Le Rhin avait emporté il y a 10 a 12 ans vne partie des chemins couverts et des contrescarpes de ce fort sur son bord, jl a meme renversé vne face entiere de Bastion ; tout cela reste dans le meme Etat et n'a point eté Reparé ; mais le Rhin au lieu d'achever cette destruction a porté des Sables et fait vne jle devant cette partie qui est maintenant en sureté, quoique le fleuve dans sa direction tombe a plomb sur Kell ; mais les pallées du pont de charpente s'opposent a cette direction et en préservent Kell, car la direction du Rhin sous le pont n'enfile pas le vide des travées, il fait le contraire, il prend les pallées par le derrière, et son cours est paralelle au pont, suivant la direction que luy donnent les Epis dont la rive gauche de ce fleuve est armée, il est moralement sur que si ce pont était porté 200 toises plus haut comme il est dessiné au plan, il est certain disje que le fort de Kell seroit ouvert et Renversé en peu de tems par ce fleuve ; ce changement de pont couterait 60.000 L. a la ville de Strasbourg qui entretient ce pont et en tire le péage ; ce changement seroit nécssaire non seulement pour la raison cy dessus, mais encore pour diminuer la depense de L'Entretien de ce pont qui en deviendroit Beaucoup moins Long et moins dangereux, car il y a 6 a 7 travées en L'air soutenües par des cordages et des ancres placées sur le Bord opposé, et d'ailleurs les Batteaux (1) dessous ce pont sans etre Remorqués, acause de la direction du fleuve qui les briseroit En les portant contre les palées ;

Citadelle de Saverne

La ville de Saverne ferme la gorge de ce nom, Le grand

1) Trois mots ont été ici omis dans lem anuscrit : sans doute « ne passent pas ».

chemin et la principale Entrée de france et de Lorraine En Alsace, elle est entourée d'un mur de clôture sans fossés, sans ponts et sans deffenses ; Son faubourg est hors de son enceinte et Entierement ouvert ;

La citadelle de Saverne est adherante a la ville et à l'ouest, elle Borde le grand chemin, et empeche absolument le passage ainsy que l'Entrée dans la ville par cette porte, elle n'est point commandée. Elle a etée fortifiée en terre avec pallissades et gazonnage, elle a etée reparée et mise en deffense pendant Toutes les guerres avec L'Empire, excepté depuis la guerre 1733, car depuis ce tems, elle a etée complètement oubliée ; a peine La masse de ses terrassemens a t'elle conservé la forme de son plan ; Les habitans de Saverne ou le Commandant en ont fait un terre plein et y plantent quelques légumes.

J'avais proposé a la fin de 1743 a M. le Comte d'Argenson d'enfermer cette citadelle d'un mur de cloture placé au milieu de son fossé, Reparer ses terrassemens et la mettre en état de deffense moyennant une somme de 9000 L. cette réparation fut ordonnee par l'Etat de la Cour 1744, mais feu M. le Cardinal de Rohan crut cette citadelle contraire à ses intérêts, et fit changer l'ordre, en quoy cette Eminence se trompa bien, car dans cette même année, le prince Charles de Lorraine etant entré en Alsace, s'empara de la gorge de Saverne jusqu'a Strasbourg, jnterrompit cette communication principale ; les troupes du Roy furent obligees de passer par Ste Marie aux mines, la ville de Saverne et le chateau du cardinal furent pillés et mis en Contribution par l'Ennemy, ce qui ne seroit pas arrivé si la citadelle de Saverne eut etée en deffense comme il avait eté ordonné de le faire ; (1)

1) Campagne de 1744 qui fut désastreuse en Alsace pour l'armée française commandée par le maréchal de Coigny. Les Autrichiens pénétrèrent jusqu'en Lorraine où ils jetèrent la terreur.

Château du Haut-Baar [1]

Le chateau du haut Baar est tout a fait inutile, il ne garde rien et n'est propre a rien, cependant le poste est tenable et conservé ; le Roy y a fait bastir vn corps de cazerne et vn corps de garde que L'on entretient ; il faudroit demolir son encinte ou l'occuper en temps de guerre, pour empecher l'ennemy de s'y etablir, au cas qu'il fut a portée de le faire.

PHALSBOURG

Situation

Phalsbourg tient du costé de la Lorraine la gorge, le grand chemin et la principale Entrée en Alsace, pour le centre de cette province, comme Belfort pour la tette et Weissembourg par L'Extrémité ; cette place tient aussi tous les chemins et Revers des montagnes des Voges conjointement avec Belfort et Liechtenberg, la Petite Pierre, Bitsche et Weissembourg, ainsy cette place est d'une tres grande importance pour la Lorraine et pour l'Alsace, elle est a cet éggard En troisième ligne de Landau et de Weissembourg, Elle a etée Bastie par Louis 14 et sur les desseins de M. de Vauban ;

***

Plan de Phalsbourg

Le plan de Phalsbourg est admirablement bien tracé et le Terre plein ne pourroit etre mieux occupé, il y manque seulement des tenailles devant les courtines mais M. le Maal de Vauban n'avait pas encore imaginé cette espèce d'ouvrages essentiels pour contregarder les courtines ; pour couvrir les débouchés des poternes, et pour communiquer aux ouvrages extérieurs ;

2) Ce château a été construit en 1640 sur les ruines de celui jadis habité par les Seigneurs de Barr. Il existe encore.

***

Relief de Phalsbourg

Le Relief de Phalsbbourg est assés bien reglé a L'Orient du coté d'Alsace, ainsy que sur les deux petits fronts au midy, mais il est tres mal reglé a L'ouest et du costé de France, surtout le bastion dit de L'hopital dont les revetemens sont decouverts jusqu'a la Retraite,et de façon que l'assiégeant Renverseroit dans les fossés les parapets avec les premières Batteries ; les Bastions 1 et 3 sont a peu près dans le même cas.

Cette petite place n'a aucun souterrain, ny Batiment vouté soit pour le logement des troupes en cas de siege, soit pour magasins subsistances fours etc. Elle n'en a que pour les poudres ; ainsy cette place ne seroit pas soutenable contre les bombes et Le Canon qui renverseroient les maisons, et ecraseroient la garnison ;

***

Moyens de Remedier aux defauts cy dessus

1° Elever des tenailles devant les courtines, et en terre seulement ;

2° Elever vn couvreface devant le Bastion 2 en terre seulement, En portant le chemin couvert en avant, ainsy qu'il est marqué au plan ;

3° faire les Bastiments voutés pour loger vne partie de la garnison, ou des souterrains sous les Courtines ou sous les façes des Bastions, a l'jnstar de ceux de philisbourg ainsy qu'il a été dessiné et proposé au plan ;

LA PETITE PIERRE

Domaine des Deux-Ponts (1)

Situation

Le chateau et le petit Bourg de la petite pierre, situés a trois lieües de Phalsbourg, et a 3 lieües du chateau de Liechtemberg, tient le derrière des Voges, conjointement avec les deux places Weissembourg et Bitsche.

Le Marechal de Villars a campé avec l'armée du Roy, sur le grand plateau qui est a la portée du fusil de ce poste ; ce poste est fort Bon et a portée de la Lorraine et de l'Alsace ;

***

Plan du chateau de la petite pierre

Le chateau et le Bourg de la petite pierre, son tres anciens ; Le plan est celuy d'une hauteur dont L'escarpement a eté Revetu, on y a ajouté des ouvrages en avant de la porte d'Entrée, asses jnutilement ;

***

Relief de la petite pierre et de son chateau

Le relief de la petite pierre et de son chateau sur les trois quarts de leur circuit, n'est autre chose qu'un mur de maçonnerie qui Revet L'Escarpement d'une petite montagne étroite et Berlongue sur laquelle sont baties quelques maisons, et vne espece de chateau, lesquels sont commandés de tous costés, Le mur de revetement est decouvert jusqu'au pied et sans fossés ; ainsy ce poste ne seroit pas soutenable contre vn assiegeant pourvû de quelques pieces d'artillerie de 12 et de 16.

1) La Petite Pierre qui avait fait partie du domaine des Comtes de Lützelstein et des dynasties de Ribeaupierre était advenue ensuite à la Maison Palatine ou duché des deux Ponts.

Quant aux ouvrages multipliés dont on a couvert la porte d'Entrée de ce chateau, jls ne luy donnent aucune valeur de deffense puisque tout le Reste du chateau et du Bourg n'en ont aucune ; le chateau est séparé par un fossé et par un pont levis, mais jl ne mérite pas luy meme aucune considération separement du Bourg ; la garnison est logée dans ce chateau, le magasin a poudres et une cave voutée sont les batimens, L'arsenal y est aussy, mais tous les batimens sont mauvais et caducs ; Le commandant est logé dans le Bourg; quoiqu'il en soit ce poste est tres bien situé, mais de nulle deffense contre le feu de l'artillerie ;

***

Moyens de remedier aux defauts cy dessus

Je ne connais aucuns moyens de rendre le poste de la petite pierre plus fort qu'il ne L'Est, c'est a dire Le Rendre susceptible de deffense contre l'artillerie des Batteries de 16 et de 24 parceque les trois quarts des pourtours de ce poste ne sont pas susceptibles de Remparts, de parapets, ny de fossés de contrescarpes, ny de chemins couverts ; ainsy tout ce qu'on a fait devant la porte d'Entrée de ce poste pour le fortifier est fort jnutile a cet Effet, et tout ce qu'on y feroit le seroit encore davantage, puisque les 3 quarts du Reste de son circuit seroient toujours dans le meme Etat.

LICHTEMBERG

Domaine de Hesse Darmstat

Situation

Ce chateau tient les avenues du derriere des Voges et de Lorraine en Alsace, ainsy que d'Alsace en Lorraine conjointement avec Phalsbourg, La petite pierre, Weissembourg et Bitsch ; jl est éloigné de cette dernière place de

4 a 5 lieües par un assés bon chemin de voiture, et de 10 lieues de Strasbourg par une bonne chaussée. (1)

⁂

Plan de Lichtemberg

Le plan de ce chateau est tres bien placé, et je n'y connois aucune imperfection ;

⁂

Relief

Le relief de ce chateau est tres bien, aussy ce chateau est-il tres fort, son chemin couvert, sa contrescarpe et son escarpe de Roc le Rendroient presque imprenable, s'il avait assés de batimens voutés pour loger la garnison. Cependant il est mieux a proportion a cet égard qu'aucune petite place d'Alsace, car il y a quelques souterrains et les batimens ny sont point les uns sur les autres comme dans les autres chateaux et petites places de la province ;

⁂

Moyens de remedier aux defauts cy dessus

Il ny a de defaut dans ce chateau que celuy des batimens voutés a l'Epreuve pour servir de logement propre au séjour de la garnison, ainsy le moyen de mettre ce chateau dans toute sa force, cest a dire construire un batiment vouté capable de loger 500 hommes qui est la plus forte dont ce chateau ait Besoin.

1) Ce château a appartenu à la famille de Lichtenberg jusqu'en 1480; il tomba alors dans celle des deux Ponts, puis de Hanau et enfin, jusqu'à la Révolution, dans la lignée des Hesse-Darmstatt. Il est situé sur une roche à 376 m. au-dessus du niveau de la mer.

DRUSENHEIM

Situation

Le village de Drusenheim, (1) Retranché, est situé a deux Lieües du fort Louis et a 6 de Strasbourg, jl tient L'embouchure de la Motter dans le Rhin, et sert d'Entrepot entre le fort Louis et Strasbourg, sa principale vtilité est, Lorsque les armées du Roy sont obligées de se Retirer derriere la Motter (2) comme en 1744. Car alors, Haguenau, le Bourg de phaphenhoffen et drusenheim tiennent les Bords de cete Rivière; quoiqu'il en soit, les generaux ont toujours fait mettre ce poste en deffense a tous les Retours de guerre avec l'Empire;

***

Plan de Drusenheim

Le plan de ce poste retranché En terre est fort bien tracé dans L'ouvrage capital, ainsy qu'en son fossé et chemin couvert, et jl n'est commandé d'aucune part;

***

Relief de ce village Retranché

Le relief des parapets dont jl est entouré, est trop bas de 8 à 10 pieds, parcequ'il Laisse toutes les maisons de ce village a decouvert au premier etage, et par consequent la garnison ny pourroit tenir contre L'artillerie de campagne, d'ailleurs, outre les parapets, jl devroit y avoir vn Rempart aux angles des Bastions sur 6 a 7 au moins de part et d'autre, afin d'y pouvoir mettre quelques pieces de campagne en Batteries;

1) Anciennement de l'arr. de Strasbourg et du canton de Bischwiller. Ses fortifications n'existent plus depuis longtemps.
2) La Moder qui se jette dans le Rhin.

Le fossé de ce poste est sec a peu pres les 3 quarts de l'année, c'est un grand défaut, et une qualité essentielle de moins dans ce poste fortifié en terre; les pallissades en chemin et en Berme ne Restituent point cette propriété, on ne peut y ajouter des pallissades en fraise, parceque les parapets sont trop bas;

***

Moyens de remédier aux défauts cy dessus

1° Relever de 8 pieds les parapets et tout le profil de l'enceinte du poste;

2° Ajouter vn rempart En arrière des parapets aux angles des Bastions, sur 6 a 7 toises de chaque coté;

3° Aprofondir vne cuvette de 4 pieds de profondeur et de 3 toises de largeur au milieu du fossé et y Battre sil on veut, pour plus de sureté vn cours de palissades Battües dans l'eau lorsque la profondeur est moindre que 5 a 6 pieds, cette espèce de pallissade fait vn eflet admirable, parceque l'ennemy ne les peut couper, le canon ne les peut Battre, et l'ennemy passant dans ce fossé ne peut ny les Ebranler ny passer par dessus;

Fort Louis du Rhin

Situation

Cette place a etée construite par Louis 14 dans une grande jle du Rhin, dans le dessin d'occupper cette jle par un fort, et d'avoir vne tette de pont, et un passage assuré en Empire, et couvert par un ouvrage En avant et de meme vne tette de pont, et vne communication en Alsace assurée de meme et couverte par vn ouvrage En avant, lequel tient la plaine d'Alsace et sert d'entrepot

entre Lauterbourg ou lignes de la Loutre et Strasbourg. (1)

Mais par le traité de paix de Riswick, le pont sur le Bras d'Empire, et L'ouvrage En avant ayant été démolis le fort Louis n'a plus de passage établi en Empire, cependant il seroit facile de le Retablir d'authorité et de prendre poste sur le Bord opposé, malgré tout Effort de l'Ennemy au contrair, mais le Bras du Rhin qui passe a Selingue, et qui n'étoit autrefois qu'un Ruisseau n'est pas guayable aujourd'huy, car comme le Bras est plus d'une demy lieue du fort Louis, jl s'ensuit que le passage dud. fort dans Ljlle du Marquisat ou d'Empire ne procureroit pas vn passage audelà du Bras de Selingue que l'ennemy pourroit deffendre; ainsi le fort Louis n'a plus aujourd'hui la propriété de donner vn passage assuré en Empire;

Depuis la construction du fort Louis, et surtout la destruction du pont sur le Bras d'Empire, et de L'ouvrage en avant, L'jle du fort Louis a eté Enceinte d'une fortification En terre avec Bastions, courtines, fossés et chemins couverts, afin d'Empêcher dautant mieux toutte descente et Etablissement de L'Ennemy dans cette jle pour en attaquer Le fort de quatre Bastions Revetûs qui occuppe le milieu de L'jlle, et a eté Basty en premier Lieu;

***

Plan des fortifications de L'jle du fort Louis placé au milieu; et de L'ouvrage a corne d'Alsace sur la rive gauche du Rhin;

Le plan du fort Louis dans l'jle avec ses deux ouvrages a corne, L'un sur la Rive d'Alsace et qui existe encore, L'autre sur la rive d'Empire et qui a eté demoly par le traité de Riswick; le plan dis-je, du fort Louis avec ses deux ouvrages a corne et ses deux ponts de communications sur le Bras du Rhin avait eté tres bien projeté par

1) Les fortifications de Fort Louis ont été définitivement rasées en 1814. Le village actuel dépendait en 1870 de l'arr. de Strasbourg et du canton de Bischwiller.

M. de Vauban, et executé de meme par la suitte, L'ouvrage a corne du costé d'Empire, et le pont qui y communiquoit, ayant eté demoly par le traité de Riswick et même partie de cet ouvrage emportée par les Eaux du Rhin, jl a eté jugé a propos d'enceindre L'jle d'une fortification de terre qui a etée executée, et dont il va etre parlé;

Le plan des ouvrages dont l'jle du fort Louis est enceinte ont etez fort bien tracés et fortifiés, ils ont etes projettés et dirigés par le Directeur Tarare et non par M. le Mâal de Vauban, aussy y atil un defaut qui est d'une grande consequence, cest d'avoir joint les Remparts et parapets de cette jle au pont d'Alsace et de les y avoir Rendûs adherans, en sorte que l'Ennemy débarqué sur Les glacis, et sans Entrer dans L'jlle, peut couper la tette du pont d'Alsace, Rendre le fort Louis jnutile, et Rompre toute communication et tout secours de cette province au fort Louis; il falloit detacher les Remparts des glacis de l'jlle de la partie des Remparts et glacis qui deffendent la tette du pont et qui y communiquent et vnir au pont intimement et exclusivement au fort comme il est dessinné a la feuille volante sur le plan et en faire de meme du costé du Bras d'Empire pour empecher l'Ennemy de communiquer de la tette a la queue de l'jle, et ainsy augmenter les emplacemens pour magasins ete dans le fort car dans L'Etat où il est aujourd'huy, la plupart des magasins sont dans l'jlle et non pas dans le fort ce qui est tres mal, car L'Ennemy etant entré dans L'jle, le fort reste depourvû;

***

Relief du fort Louis, de L'ouvrage a corne d'Alsace, et de L'Enceinte de L'jle;

Tout le Relief du fort Louis et de l'Enceinte de L'jle est très bien, celuy de l'ouvrage a corne d'Alsace est trop bas, sur le front de cet ouvrage, car le pignon du magasin a poudre, la voute de ce magasin, les murs des casernes, et celuy de L'hopital, sont en prises aux Batteries de la

campagne, ce qui est tres mal, car les terrassements d'une fortification doivent couvrir les batimens de l'jntérieur jusqua L'Entablment du comble et des toits exclusivement; le front devroit Etre Relevé en terre de 4 a 5 pieds;

Dans la premiere construction du fort Louis,il entroit dans cette jle un Ruisseau du Rhin en B, lequel sortoit et sort encore aujourd'huy de cette jle du costé d'Empire, apres avoir rafraichy les flaques de l'jle, on a laissé alterer cette ecluse d'Entrée AB, depuis longtems, dont il est arrivé que les flaques n'Etant plus rafraichies par les Eaux courantes du Rhin, elles ont donné des exhalaisons, et le séjour de cette jle est devenu tres mal sain; il est proposé de retablir cette Entrée des Eaux du Rhin dans l'jle pour y Restituer la salubrité de L'air, il y a apparence que ce projet sera approuvé et exécuté cette année;

Le Bras d'Empire du fort Louis Etant devenu a sec et guayable, est ensablé par le Rhin pendant 4 ou 5 mois de L'automne et de l'hiver, il est aisé de voir que les fortifications de terre de L'enceinte de L'jle Laissent cette jle tout a fait en prise et surprise du costé d'Empire, et que L'ennemy pouvant arriver a la tette du pont d'Alsace peut en couper la communication avec cette province, et qu'ainsy le fort Louis dans l'jle tomberoit entre les mains de L'ennemy, sans etre attaqué, ce qui fait connoitre d'autant plus la necessité d'assurer la tette de ce pont, et la communication d'Alsace par l'ouvrage dessinné a la feuille volante, comme il a eté dit;

***

Moyens de remédier aux defauts cy dessus;

°1 Relever de 4 a 5 pieds Le front de L'ouvrage a corne d'alsace pour couvrir aux batteries de la campagne la voute du magasin a poudre et les murs des Batimens dans l'intérieur de cet ouvrage;

2 Detacher les remparts et glacis qui couvrent la tette du pont, des glacis, fossés et Remparts de l'ile, ainsy qu'il est dessiné aux feuilles volantes du costé d'Alsace et d'Empire;

3° Battre vne file de palissades en orgues et appointées dans la cuvette des fossés de L'jle du costé d'Empire, tout au moins pour prevenir l'jnsulte et la surprise de l'jle, par cette partie dont Le Bras est a sec 4 a 5 mois de l'année;

4° Retablir L'entrée des Eaux du Rhin dans les flaques de L'jntérieur de L'jle, comme il est dessinné a la feuille volante, afin de Restiuter le bon air et la santé dans cette jle, en empechant les exalaisons de ces flaques par le Renouvellement des Eaux;;

5° On peut encore proposer de Rejetter le Rhin dans le Bras d'Empire par le canal fait dans L'jle de Stattmatt qui dirigeroit une partie du cours de ce fleuve dans le Bras d'Empire qu'il a abandonné, jl y a apparence que ce canal auroit son effet, En ouvrant son embouchure sur le Bord que le Rhin ne deblaye pas, mais on ne peut jamais Repondre avec assurance du succès des apparences les plus plausibles, en pareils cas;

(A suivre).

UN PROPAGANDISTE RÉVOLUTIONNAIRE

FORT LESPOMARÊDE

(Suite)

« Je les ai vues, ces malheureuses villes de Longwi et Longuion et leurs environs. Non seulement ce pays est dévasté et ruiné au point qu'on n'y trouvait alors ni pain, ni vin, ni rien au monde à quelque prix que ce fût, mais une infection horrible y était au plus haut degré. Hé comment cela pouvait-il être autrement, puisque ce malheureux terrain qui formait le camp principal de nos détestables ennemis et qui est immense, était jonché de cadavres prussiens et autrichiens sans nulle sépulture et de chevaux morts. C'était véritablement une chose effrayante. Rois cruels ! Rois barbares ! Je les déteste plus que jamais ! Ce sont là de leurs jeux ordinaires. Sans doute, Citoyens ministres, que vous partagerez ma sensibilité et mon indignation. Oui, les rois sont des monstres qu'il faudrait tous étouffer ! A Longwi, cette ville qui n'aurait jamais été au pouvoir des ennemis sans la plus noire trahison, il y avait beaucoup de malades prussiens ; ils mouraient tous les jours par vingtaine qu'on portait tous ensemble dans un trou hors de la ville ; et tous ces gens-là avaient établissemens, femmes et enfans chez eux. Les français de tout cet infortuné pays avaient l'air de gens qui ont la tête troublée.

« Le général Valence, commandant l'armée des Ardennes à la place de Dillon, a tout au plus 34 ans. Je n'ai jamais vu d'homme plus actif. Nuit et jour, il est à cheval en campagne ; il veut tout voir par lui-même : au reste cela est absolument nécessaire..... Il a l'esprit vif et a une excellente judiciaire. Il est extrêmement honnête, mais ferme pour l'ordre, et n'aimant que les patriotes et les laborieux. M'ayant fait, ainsi que je l'ai dit, son aide de camp, donné

sa table, et faisant une partie de ses correspondances, je suis très à portée, comme vous voyez, de le juger ; mais encore d'après son amour pour la république française qui lui inspire de hautes conceptions en faveur de nations non libres, il cherche à s'entourer de personnes qui lui ressemblent de ce côté. Je ne parle pas de ses talens militaires ni de sa bravoure connus de tout le monde. Il remplit au surplus ses immenses fonctions de général avec une facilité étonnante.

« Nous sommes à Givet depuis quelques jours, et au moment d'entreprendre de grandes choses. Le général Valence a fait marcher son armée de Longuion ici avec une grande rapidité, et le temps était affreux en pluie. Les soldats cependant cheminaient avec joie quoique nuds, sans souliers, et dans la boue jusqu'aux genoux. Ah ! Citoyens ministres, on exige d'eux avec raison des actes de vertu, mais aussi combien il est important, combien il est juste qu'on en ait les plus grands soins ! Ces généreux défenseurs de la patrie, être nuds et sans souliers à leurs pieds dans cette saison sur tout, que ma douleur est profonde ! Les soins pourtant du ministre de la guerre sont très actifs à cet égard.

« Le général Valence a été il y a deux ou trois jours à la Société des Amis de la Liberté et de l' Egalité de cette ville, laquelle est reléguée, par une suite encore des intrigues fayétiques, (1) dans un grenier. La joie de l'y voir s'est manifestée par des transports. Il y a prononcé le discours suivant :

« Le premier désir d'un soldat de la République est « sans doute de se trouver au milieu des amis de la li- « berté et de l'égalité. Si je n'ai pas plutôt cédé à mon « empressement, mes devoirs en sont la cause ; vous ne « me désapprouverez pas.

« Je sai, frères et amis, combien les bons citoyens vous « doivent de reconnaissance. Vous avez souvent sur cette « frontière importante, averti les soldats de tous les pièges « qu'on leur tendait ; ils ont connu par vous leurs vrais

1) De Lafayette et des Feuillants ses partisans.

« intérêts, sans doute leurs devoirs. Il est un moyen de leur « être utile encore, et vous le saisirez avec ardeur : dites- « leur qu'ils ne doivent conserver de ressentiment des « maux qu'on a fait à nos concitoyens que contre les des- « potes qui préparaient par une invasion aussi ridicule que « cruelle et coupable la fin de leur trop longue puissance, « et que jamais ils ne mériteront mieux de leur patrie « qu'en cherchant, au moment où ils portent la liberté « chez nos voisins, à la faire autant aimer par l'exemple « de l'ordre et du respect des propriétés, qu'ils l'ont rendue « redoutable par leurs armes. »

« Daignez, Citoyens ministres, daignez m'employer dans l'armée dans tout ce que vous jugerez à propos ; aidez-moi à pouvoir répandre de bonnes instructions ; comptez que je répondrai tout à vos vues.

Lespomarède

Au quartier général de l'armée des Ardennes, commandée par le général Valence. »

Tout notre Lespomarède est dans ces pages. L'exaltation de son caractère, qui lui fait signer de son sang sa pétition au ministre ; les hableries de gascon et les vantardises, qui rendent si pittoresque le récit de son entrevue avec Valence ; la naïve vanité avec laquelle il énumère les éminentes qualités exigées par le général de tout son entourage, et plus spécialement, sans doute, de son aide de camp ; le haut sentiment de son importance qui autorise ce « simple volontaire » à envoyer au Conseil ses appréciations sur le Commandant de l'armée, à reconnaître son « excellente judiciaire », et à constater les mérites du ministre de la guerre lui-même ; la grandiloquence de ses invectives aux « rois cruels, rois barbares », jointes aux manifestations de cette « sensibilité vertueuse », si fort à la mode chez les jacobins, même les plus violents : autant de traits de caractère qui ne sont évidemment point spéciaux à un Lespomarède, mais qui se marquent chez lui avec une netteté et une vigueur toutes particulières.

*
**

Nous ignorons malheureusement quel fut le succès de sa requête, et ce que l'on pensa au ministère de la guerre de la façon dont Valence choisissait ses aides de camp, étonnante même en un temps où les officiers s'improvisaient, et où les avancements étaient si prodigieusement rapides (1). En tout cas, Lespomarède semble bien avoir fait à l'armée des Ardennes, aux côtés de Valence, toute la campagne de la fin de 1792 et du début de 1793.

Au moment où il écrivait au Conseil exécutif la lettre que nous avons reproduite, Dumouriez venait de remporter la brillante victoire de Jemmapes qui lui ouvrait la Belgique, et quelques jours après, il entrait à Bruxelles. Pour achever sa conquête, il envoyait alors Miranda à Anvers, tandisque l'armée de Valence se portait sur Namur qu'elle occupait le 2 Décembre, et s'en allait hiverner dans la région voisine de Liège, en disséminant ses détachements jusque vers Aix-la-Chapelle. Lespomarède dut donc passer l'hiver dans cette région entre Meuse et Roër. On se figure aisément, malgré l'absence de documents, ce que put être son activité dans un pays à peine « affranchi » par les troupes révolutionnaires, et qu'il s'agissait de gagner au pur jacobinisme. Il dut évidemment s'agiter beaucoup, pérorer dans les clubs, multiplier les démarches, les lettres et les harangues, et se signaler de plus en plus à l'attention du gouvernement.

Or, depuis quelque temps déjà, le ministre de la guerre, se méfiant de généraux et d'officiers dont beaucoup étaient de ci-devant nobles, avait voulu se faire renseigner directement sur l'état des armées, l'attitude politique des chefs, l'esprit des troupes, etc., par des agents de son choix, sans-

1) Le document des Archives Nationales porte en marge : *Répondu le 22,* mais nous n'avons pu retrouver cette réponse. Les Archives administratives du ministère de la guerre ne renferment aucun dossier au nom de Lespomarède, et il semble bien qu'il n'ait jamais été pourvu d'une nomination régulière comme officier.

culottes éprouvés. (1) On avait donc vu apparaître un peu partout ces délégués, ou *Commissaires du Conseil exécutif*, « hommes à têtes exaltées, animés de passions haineuses, ne voyant partout que complots, que conspirations », comme disait le représentant Levasseur, violent jacobin lui-même, mais qui avait eu à souffrir de leur « zèle outré » et de leurs abus d'autorité (2). Evidemment Lespomarède avait toutes les qualités de l'emploi. Son passé, en Alsace et à l'armée des Ardennes, était garant de son ardeur révolutionnaire et de la pureté de ses principes. Il devint donc, à une date que nous n'avons pu déterminer, *Commissaire du Conseil exécutif provisoire employé à l'organisation des armées.* (3)

Ses fonctions ne devaient pas être une sinécure. Le premier Mars 1793 les Impériaux de Cobourg concentrés vers Juliers attaquaient et battaient les français à Aldenhoven, leur prenaient Aix-la-Chapelle, et les obligeaient à se retirer vers Louvain. Dumouriez, sans doute, accourait en toute hâte, mais pour se faire battre à Neerwinden, le 18 Mars. Après cette bataille, où Valence commandait la gauche de l'armée, et à laquelle Lespomarède dut par conséquent assister, nos troupes furent contraintes de battre en retraite : le 31 Mars elles atteignaient la frontière française à Saint-Amand où, le lendemain, Dumouriez devait trahir, et Valence avec lui.

Il ne pouvait évidemment être question pour Lespomarède de suivre dans sa défection le chef dont quelques mois auparavant il avait fait un si pompeux éloge. Il dut au contraire lutter avec la dernière énergie pour empêcher les troupes de se laisser entraîner, et quelques jours après,

1) *V. Dupuis. La campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes.* Paris 1906. Tome I. p. 97-98.

2) *Levasseur. Mémoires sur la Revolution.* t. II. p. 32.

3) Ce titre lui est donné dans la décision du Conseil exécutif provisoire qui accepte sa démission le 10 Juin 1793. *(A. Aulard. Recueil des actes du Comité de Salut public.* t. IV. p. 499) — *A. Chuquet, Hondschoote,* p. 56, en fait, au mois de Mars 1793, un Commissaire des guerres. N'y aurait-il pas là une confusion de titres ?

à la suite de l'échec définitif de Dumouriez et de son remplacement à la tête de l'armée par son ancien lieutenant le général Dampierre, (1) il se hâta d'accourir à Paris pour apporter au gouvernement des renseignements et des conseils.

Ses conseils ressemblaient même singulièrement à des injonctions, si l'on en juge par une lettre qu'à son arrivée il adressa à la Convention Nationale, et fit publier par le journal le *Patriote Français.* (2)

« *Paris, 12 Avril 1793, l'an 2 de la République.*

« Vous savez, citoyens représentans, que presque toute l'armée a quitté l'odieux Dumouriez ; mais, pour sauver la République, permettez-moi de vous dire ce que je pense qu'il vous est indispensable de faire.

« 1. Législateurs, vous devez vous réunir et n'avoir tous qu'un même esprit, qu'une même volonté, pour détruire l'anarchie qui désole la France.

« 2. Vous devez attacher à chaque armée des officiers d'instruction civile, qui ne cesseront d'éclairer les soldats de la République française et de surveiller ceux qui les égarent, pour les dénoncer et les faire punir à l'instant ; ceci est très important.

« 3. Il faut promptement et bien pourvoir aux besoins de l'armée. Il faut des loix dont l'effet soit prompt et même sévère, pour établir la discipline militaire, et il faut des officiers probes, actifs, instruits et patriotes.

« 4. Il faut sans délai vous occuper de la discussion de la Constitution, la délibérer et l'envoyer le plus tôt possible à la sanction de la République.

« 5. Il faut sans relâche instruire la nation entière de ses vrais intérêts.

« 6. Enfin, il faut absolument connaître la misère générale et particulière, et ne cesser de la soulager.

1) La nomination de Dampierre au commandement en chef de l'armée dite de la Belgique est du 4 Avril Cf. 4. *Chuquet. La trahison de Dumouriez* p. 207.

2) *Le Patriote français*, N° 1341, du lundi 15 Avril 1793, page 423.

« Je n'ai plus rien à ajouter ici, si ce n'est que le général Dampierre m'a chargé de vous dire, citoyens représentans, que le nouveau commandement qui lui a été confié est peut-être au-dessus de ses forces, mais qu'il combattra en Décius, dans toutes les occasions, pour réhabiliter la gloire de nos drapeaux, qu'ils n'auraient jamais perdue sans la trahison et le crime.

Lespomarède. »

Parmi ces recommandations, il en était évidemment de très sages, et dont la Convention eût bien fait de s'inspirer davantage. Instruire le peuple et soulager sa misère ; veiller à ce que l'armée ne manque de rien, soit sévèrement disciplinée et bien commandée ; assurer à la France, par une bonne Constitution, une vie politique stable ; réaliser surtout l'union des partis et mettre fin aux luttes violentes alors engagées entre Montagnards et Girondins : ce programme était fort digne d'attention. On sait malheureusement comment il fut réalisé par ceux auxquels il était adressé.

Un point auquel Lespomarède tenait particulièrement, et dont sa lettre soulignait avec soin l'importance était la création de ces *instructeurs civiques* chargés de patriotiser l'armée, d' « éclairer les soldats », et de surveiller tous ceux qui chercheraient à les entraîner dans la contre-révolution. Lui-même, il avait joué ce rôle à l'armée des Ardennes, il allait le continuer à l'armée du Nord, et nous le verrons par la suite revenir avec insistance, mais sans grand succès, sur sa proposition. Il se rencontrait sur ce point avec quelques autres, notamment avec le conventionnel alsacien Bentabole qui demandait de son côté l'envoi aux armées de « missionnaires de la liberté » analogues aux « officiers d'instruction civile » de Lespomarède. (1)

1) *A. Chuquet. Hondschoote* p. 56 note 2. — A la fin de la lettre envoyée de Givet le 8 Novembre 1792 et reproduite plus haut, Lespomarède avait déjà demandé au gouvernement qu'il l'aidât « à pouvoir répandre de bonnes instructions. »

***

A son retour de Paris, il continua donc sa propagande à l'Armée du Nord qui se voyait alors serrée de près par les ennemis, et où il s'agissait de prévenir les défections. Pour se procurer l'appui matériel et moral qui lui était nécessaire, et manifester hautement la pureté de ses opinions, il prit soin de se faire tout d'abord affilier au club des Jacobins de Cambrai, « l'un des plus enragés de France, » (1) dont il allait bientôt devenir un des membres les plus en vue, et qui allait prendre, avec sa collaboration, des mesures d'une farouche énergie. Ainsi lorsqu'à la fin de Mai 1793 Cobourg, partant de Quiévrain, accentua son offensive, s'empara du camp de Famars et menaça Condé, Valenciennes, Cambrai même, Lespomarède et ses amis décidèrent que l'on résisterait à outrance, et en informèrent les sociétés affiliées. Le 30 Mai, on lisait au club de Belfort, avec lequel l'ancien président des jacobins de Delle était resté en relations, une lettre de Cambrai annonçant « que la Société a arrêté que quiconque de ses membres proposerait de rendre Cambray en cas qu'il fût assiégé sera poignardé sur l'heure, que quiconque ne viendra pas signer dans trois jours ce serment sacré sera chassé de la Société et son nom envoyé à toutes les Sociétés pour y être voué à l'infamie. » (2) — On avait parlé à peu près ainsi, jadis, à La Rochelle....

Quelques jours plus tard, le 9 Juin, une autre lettre écrite par Lespomarède lui-même, « Commissaire national supérieur du Conseil exécutif provisoire » à ses anciens amis les jacobins de Belfort venait les *sommer* « de l'aider dans la fonction importante dont il est chargé qui est d'empêcher la désertion de nos troupes, en dénonçant les lâches qui abandonnent leurs drapeaux, ceux qui achètent leurs armes, ceux qui les recèlent... » (3) Il devait avoir

1) *A. Chuquet. Hondschoote,* p. 56.

2) Registre du club de Belfort — Archives de la Haute Alsace à Colmar, L. 765. p. 274.

3) Ibidem p. 277.

fort à faire, au moment où l'approche des ennemis rendait les désertions plus faciles, et où les luttes intérieures redoublaient à la suite de la proscription des Girondins, détournant de la Convention un nouveau contingent d'officiers, et leurs hommes avec eux. Mais ces difficultés n'étaient pas pour faire reculer Lespomarède. Bien plus, le jour où, trouvant une occasion de reprendre avec avancement la suite d'une carrière interrompue par son départ de Delle, il renonça au titre de Commissaire du Conseil exécutif pour rentrer dans l'administration des douanes, il ne voulut pas abandonner la tâche entreprise et proposa de la continuer dans ses nouvelles fonctions. Le Conseil exécutif provisoire le constatait dans une délibération particulièrement flatteuse pour celui qui en était l'objet, à sa séance du 10 Juin 1793:

« Le Conseil, informé que le citoyen Lespomarède, nommé à l'inspection des douanes de Saint-Amand, se voit dans le cas de quitter ses fonctions de Commissaire du Conseil employé à l'organisation de l'armée, reconnaissant les services rendus par ce citoyen, agrée la nomination et arrête qu'il sera fait mention sur son registre de la satisfaction avec laquelle il reçoit la proposition faite par ce citoyen d'employer les préposés des douanes qu'il va commander à empêcher la désertion des troupes. » (1)

A Delle, deux ans auparavant, Lespomarède utilisait les services de ses subordonnés pour empêcher l'entrée en France d'écrits contre-révolutionnaires ; à Saint-Amand les circonstances étaient singulièrement plus graves, et les douaniers, sous la conduite de leur nouvel inspecteur, se voyaient réduits à surveiller, plus encore que les contrebandiers, les volontaires de l'armée elle-même !

Ils n'eurent pas à faire longtemps, d'ailleurs, cette triste besogne, car l'invasion se poursuivait, et bientôt, l'ennemi arrivant, il fallut quitter Saint-Amand. C'est à Cambrai, au milieu de ses amis du club, que nous retrouverons désormais Lespomarède.

(1) *A. Aulard. Recueil des actes du Comité de Salut public.* IV. p. 499.

**
*

Or, devant la perspective d'un siège, il ne suffisait pas de rééditer des mots historiques, et de menacer du poignard quiconque parlerait de se rendre : il fallait mettre la place en état de défense et obtenir les secours nécessaires. « Pour peindre les besoins de Cambrai et procurer subsistances et munitions, » le club décida de confier à Lespomarède, qu'il venait de choisir comme président, une nouvelle mission, et dès la fin de Juin, tout en s'arrêtant à Bapaume, à Péronne et à Roye, il se rendit de nouveau à Paris, (1) où il arriva aux premiers jours de Juillet.

En dehors des démarches officielles qui l'appelaient dans les ministères ou à l'Assemblée, il devait être particulièrement attiré vers le club des Jacobins, alors dans tout l'éclat de sa puissance. La Société de Cambrai avait d'ailleurs chargé son président de communiquer aux « frères et amis » de Paris les arrêtés qu'elle venait de prendre et les pétitions qu'elle adressait à la Convention, et dans la séance du 10 Juillet, il fut admis à la tribune. — Grand honneur, sans doute, aux yeux d'un jacobin provincial! (2)

Il commença par affirmer solennellement le civisme de ses commettants, leur attachement pour la Montagne et ses représentants parisiens, et annonça la résolution qu'ils avaient prise d'être implacables dans la lutte contre leurs adversaires :

« 1. La société de Cambray a juré de ne se séparer jamais de la Convention, du peuple de Paris et des Jacobins ;

1) *A. Pastoors. Histoire de la Révolution à Cambrai* I. p. 343. Les renseignements indiqués comme provenant de cet ouvrage m'ont été adressés par l'auteur lui-même, avec une amabilité dont je lui suis très reconnaissant.

2) Son discours est rapporté, avec des différences sensibles, par le *Journal des Jacobins* (Journal des débats et de la correspondance de la Société des Jacobins....) N° 447 du 12 Juillet 1793, p. 3, et par le *Journal de la Montagne,* N° 41, du même jour, p. 225. Sauf indication contraire, nous adopterons le texte du premier, plus complet.

« 2. De poignarder, au nom de la loi, quiconque oserait propager des principes qui lui seraient contraires, ou s'opposer à son acceptation ou à son exécution. »

Puis il revenait à son idée favorite, la nécessité d'éclairer les soldats sur le compte de leurs chefs, et demandait cette fois la création d'un journal pour les armées, sans renoncer du reste, on le verra plus loin, à son projet « d'officiers d'instruction civile » :

« Depuis longtemps, disait-il, mais particulièrement depuis huit jours que je suis à Paris, j'entends de toutes parts des plaintes portées aux autorités constituées contre ceux auxquels nous avons confié le sort de nos armes. (1) Il est bien vrai qu'ils sont justement entourés de défiances ; il est bien vrai que quelques-uns d'entre eux sont des hommes pervers qui tous les jours augmentent de sang-froid et volontairement la somme de nos maux. Mais vous ne cessez de recommander aux soldats l'aveugle obéissance. Donnez-leur donc des chefs qui soient dignes de les commander, ou trouvez moyen de les instruire, de leur apprendre à connaître l'homme auquel ils ont affaire, le dispensateur de leur vie et de leur liberté. Je demande que la Société s'occupe essentiellement de la création d'un journal destiné seulement aux armées, qu'on leur ferait parvenir avec certitude, et dans lequel on les instruirait de tout ce qui peut concerner leur sort, leur existence et leur situation. »

Ramenant ensuite sur d'autres objets la « sollicitude » de ses auditeurs, il leur rappelait que dans une séance précédente le citoyen Casimir était venu se plaindre des vexations subies par les « patriotes » de Belgique depuis

1) *Le Journal de la Montagne* continue ainsi. « Ce n'est point à tort qu'ils nous inspirent des défiances. Il est bien temps de penser à prévenir leurs complots et empêcher l'effet de leur coalition perfide. Plusieurs d'entr'eux ont levé le masque, et il y a de quoi frémir quand on pense qu'un conspirateur a dans sa main des forces si imposantes et dont il lui est si facile d'abuser ou contre nous ou contre elles-mêmes. N'est-il pas bien pressant d'éclairer leurs soldats sur le compte de ceux qui disposent ainsi de leur vie et de notre liberté ? »

l'évacuation de leur pays par les armées françaises, vexations dont il déclarait avoir été le témoin oculaire :

« Dans le pays de Liège, dont les habitans sont français, avait dit Casimir, on exerce des atrocités contre les femmes, les enfans, les viellards, et particulièrement tous ceux attachés par goût, par liaison personnelle ou par patriotisme aux fugitifs que nous avons accueillis. » A ces faits « qui attestent tout à la fois la lâcheté et la barbarie de ceux que nous avons en tête », il importe de mettre un terme, et Lespomarède propose, aux applaudissements de l'assemblée, des mesures d'une rigueur féroce.

« Il n'est qu'un moyen, déclare-t-il, d'empêcher au moins en partie ces horreurs. Je demande que les femmes, enfans et parens de nos émigrés soient pris et détenus comme otages et traités selon qu'on traitera à l'avenir nos malheureux frères de Liège, du sort desquels nous les rendrons responsables. (*Applaudi.*) Car ne vous y trompez pas, ce ne sont pas les autrichiens qui se sont montrés les plus barbares dans cette guerre, mais bien les Français émigrés, dont la vie n'est qu'un tissu d'atrocités. » La version du *Journal de la Montagne*, plus concise et plus claire, ne laisse aucun doute sur la pensée de Lespomarède : « Je demande, lui fait-on dire, que les enfans, les femmes de nos émigrés soient saisis pour subir les représailles, et que désormais otages entre nos mains, leur vie nous réponde du sort de nos malheureux concitoyens de Liège. *(Applaudi.)* » (1)

Poignarder ceux qui parlent de se rendre, poignarder tous les ennemis de la loi, arrêter des femmes et des enfants comme otages et les envoyer à la guillotine par simples représailles : décidément Lespomarède n'avait plus grand chose à envier à ceux des terroristes qu'à ce moment même on qualifiait d' « enragés ».

Le discours se poursuivait d'ailleurs par d'autres menaces.

1) M. Aulard qui dans son recueil *La Société des Jacobins*, t. v, p. 296, résume le discours de Lespomarède d'après le *Journal des Jacobins* que nous venons de citer, oublie de faire allusion à ce passage!

« Nous vous demandons un décret qui frappe de mort les agioteurs ,les accapareurs, et tous ceux qui font de la misère publique un objet de spéculation. Nous demandons qu'on frappe tous ceux qui n'employeront pas toutes leurs facultés physiques et morales pour maintenir l'unité et l'indivisibilité de la République fondée sur la fraternité des peuples, leur communauté de droits et de pouvoir ! »

Enfin Lespomarède terminait en réclamant des mesures propres à soulager la misère, comme il l'avait déjà fait dans sa lettre à la Convention du 12 Avril précédent.

« Nous avons enfin une Constitution qui fut tant désirée, qui devait tant l'être et qui a comblé tous nos désirs.

« On vient de nous donner aussi un plan d'éducation publique dont nous attendons les plus heureux effets. Eh bien, il est encore une institution salutaire plus utile peut-être en ce moment, et qui sait réunir tous nos suffrages et le plus unanime assentiment.

« La Constitution est pour tout le monde. Malheur à qui s'en éloigne, il périra ! Mais c'est pour les pauvres surtout que cette constitution doit exister. Quand fixeront ils notre attention unique ? Quand partagerons-nous avec eux notre superflu ? Toujours l'indigence sollicitera nos secours, et toujours sourds à sa voix, nous croirons en être quittes si nous avons su éviter sa présence ? Non, notre régénération ne sera point une chimère.

« Je demande donc qu'un comité de secours soit institué, non pour faire des lois de bienfaisance, de secours publics : il en existe tant ! mais pour s'occuper exclusivement du soulagement des misérables, du soin de prévoir tous les cas de pauvreté, les prévenir ou y remédier. *(Applaudi.)* »

L'assemblée décida que des défenseurs officieux appuieraient cette motion auprès de la Convention.

Tel fut le premier discours de Lespomarède au grand club parisien. Il s'était révélé tellement digne de la Société qu'elle accorda avec empressement « la mention civique et honorable de la conduite énergique de la Société de Cambray », et décida de délivrer à l'orateur « un extrait

du procès-verbal qui constate qu'il a rempli sa mission, et le succès flatteur dont elle a été accueillie. »

Encouragé par ce succès même, Lespomarède intervint de nouveau les jours suivants, dans les discussions du club. A la séance du Dimanche 14 Juillet, il apporta d'abord une dénonciation qui devait être bien mystérieuse et bien grave, car il demanda et obtint que l'on dérogeât aux règles observées en pareil cas par la Société (1).

« Vous avez arrêté dans une de vos dernières séances, disait-il, que les dénonciations seraient entendues sans aucun intermédiaire. Il en est pourtant dont la nature est d'être secrètes : telle est celle dont j'ai à vous entretenir. Je demande donc qu'on nomme des commissaires pour recevoir mes dépositions en communiquant à l'assemblée ce qui peut lui être plus avantageux d'en connaître, et tirer du tout les résultats les plus avantageux pour la chose publique. *(Adopté.)* »

De qui s'agissait-il donc ? Aucun document ne l'indique de façon formelle. Mais si l'on songe à la persistance avec laquelle Lespomarède, depuis six mois, accusait les chefs de l'armée, on peut supposer avec vraisemblance qu'il s'agissait des généraux suspects qu'il avait laissés dans le Nord. La suite de son discours semble confirmer cette hypothèse.

Avec une persévérance inlassable, en effet, Lespomarède venait une fois de plus prêcher aux Jacobins la nécessité de faire l'éducation civique des soldats, en montrant comment « chaque jour l'esprit de Pitt et de Cobourg fait plus de progrès, particulièrement dans nos armées. » — « Je ne fus jamais plus qu'aujourd'hui convaincu de la nécessité d'envoyer dans chaque bataillon, dans chaque régiment, des instructeurs nationaux, qui leur expliquent journellement et les effets et leurs causes, et qui les tiennent toujours au courant des circonstances. Vous sentez

1) *Journal des Jacobins* N° 449 du 16 Juillet 1793, p. 4. — Voir aussi *Journal de la Montagne,* même date, p. 254. — Le nom de Lespomarède est dans les journaux transformé parfois en *Despomarède* ou *Despomarèle.*

combien il faut être sûrs des hommes que vous enverrez. Nos ennemis, bien plus adroits que nous, n'ont pas négligé ce moyen de s'assurer des troupes. Ils ont partout des hommes gagés qui les égarent à tant par calomnie, et ils y réussissent tellement que dans un an, si la guerre continue, nous n'aurons plus d'esprit public. Et l'on ne veut pas repousser la ruse par la ruse, et l'on ne veut pas employer avec un ennemi perfide les moyens dont il fait usage pour nous écraser, et l'on se croit toujours à l'abri des évènemens. Votre confiance vous perdra !

J'ai prédit la guerre et tous les évènemens qui en ont été la suite. On peut se le rappeler. On me répondait : Non, l'esprit public est trop bien affermi dans les départemens. Nous avons eu la guerre civile. Si l'on eût éclairé le peuple, nous aurions ce fléau de moins à combattre ; si l'on eût prévenu les soldats sur le compte de Dumouriez, si l'on eût de bonne heure appris au peuple à connaître Brisset, nous n'en serions pas là. Je conclus qu'il faut toujours instruire. »

Il semble même que ses attaques aient été plus directes et plus précises, si l'on s'en rapporte au texte du *Journal de la Montagne* : « N'est-il pas bien temps de nous y prendre ? Je le disais au temps de Dumouriez ; je le répète pour Custine, pour Biron, pour Wimpfen, pour tous les traîtres.»

Or le surlendemain, 16 Juillet, Custine allait quitter Cambrai sur un ordre soudain du Conseil exécutif. Il s'agissait simplement, disait-on, de conférer avec lui : en réalité le Conseil avait déjà décidé sa perte. N'est-il pas permis de croire que Lespomarède avait par ses intrigues, ses plaintes, ses dénonciations contribué à faire prendre cette mesure ? En tout cas le rappel de Custine marque la fin de sa mission à Paris, comme s'il en avait été l'objet essentiel. Le 16 Juillet, pour la dernière fois, Lespomarède prend la parole aux Jacobins pour demander, mais sans succès, « que quand il sera envoyé à la Société quelques lettres ou paquets portant suscriptions inciviques, elle y appose le mot ANATHÈME! et les envoie sur le champ

au Comité de Salut public, et sans les décacheter. » (1) Puis il se met en route pour Cambrai.

*
**

Le Conseil exécutif n'était pas sans appréhension sur l'effet que pourrait produire auprès de l'armée du Nord le voyage forcé de Custine à Paris, voyage dont le motif était trop évident. Comme après la trahison de Dumouriez, il avait besoin d'auxiliaires sûrs et dévoués, propres à la fois à le renseigner et à agir favorablement sur l'esprit des troupes. Belle occasion pour Lespomarède de déployer à nouveau son infatiguable ardeur. Il reprit donc ses fonctions de Commissaire, et dès son arrivée, le 26 Juillet, il se hâta de communiquer au ministre de la guerre Bouchotte ses premières impressions .

« *A Cambray, ce 26 Juillet 1793, l'an 2 de la République*

Citoyen Ministre,

« La tranquillité règne dans l'armée, et malgré l'aristocratie qui a voulu crier que sans Custine tout était perdu, le soldat, du moment qu'il a eu connaissance du décret qui met en état d'arrestation ce général, n'a été pénétré que de respect pour cette loi. Nous sommes quelques courageux républicains qui ne cessons de prêcher les vrais principes de la sans-culotterie.

« Ayez la bonté, citoyen Ministre, de me faire adresser directement tous les papiers publics que vous jugerez à propos.

Lespomarède.

« Sans doute que tous les traîtres seront démasqués à la fin.

« Ci-jointe une proclamation des représentants du peuple à Cambray. » (2)

1) *Journal des Jacobins* N° 450 du 18 Juillet 1793.

2) Archives historiques du ministère de la guerre. Armée du Nord. — Un passage de cette lettre a été publié par *Camille Rousset, Les Volontaires* p. 217. Cet auteur donne à Lespomarède la qualité d'*Adjudant-général*. Je n'ai trouvé aucune mention officielle de ce grade que Lespomarède n'a jamais dû posséder. On remarquera que la réponse envoyée du Ministère de la guerre l'appelle toujours *Commissaire national*, ainsi que les lettres suivantes.

Le 2 Août suivant, le ministre lui faisait répondre en ces termes :

« *L'adjoint de la 5e division au Citoyen Lespomarède commissaire national à Cambray.*

« Le ministre, Citoyen, en me faisant le renvoi de la lettre que vous lui avez écrite le 26 Juillet pour lui donner communication de la proclamation des représentans du peuple à l'occasion de l'arrestation de Custine, me charge de vous recommander d'exercer une surveillance défiante dans tous les objets qui dépendent de vos fonctions, afin de parvenir à connaître les traîtres partout où ils peuvent exister, et de parvenir à déjouer les complots de tous les ennemis de la République et de les anéantir de tous côtés. C'est en raison qu'accroissent les dangers de la Patrie qu'il faut que les vrais Républicains unissent leurs efforts pour opérer son salut. » (1)

Il n'était pas besoin de telles recommandations pour stimuler le zèle de Lespomarède : les circonstances dans lesquelles allait se trouver Cambrai devaient suffire à porter au comble son exaltation.

***

Au début du mois d'Août, en effet, l'armée française, menacée d'être prise à revers, avait dû se replier sur le cours de la Scarpe, laissant ouverte la route de Cambrai. (2) La ville, où commandait Déclaye, se voyait menacée d'investissement, et ses moyens de défense étaient si réduits que personne ne croyait à la possibilité d'une longue résistance. Les représentants en mission Delbrel, Letourneur et Collombel se hâtèrent de quitter la place le 7 Août, après en avoir chassé toutes les bouches inutiles et les suspects. De plus, par un arrêté du même jour, ils avaient suspendu plusieurs officiers municipaux dans la fidélité ou l'énergie desquels ils n'avaient pas confiance, et les avaient

1) Ibidem.

2) Voir sur ces évènements *A. Choquet. Hondschoote.* p. LFB et suivantes.

remplacés par des membres du club, choisis parmi les plus ardents. Lespomarède figura, comme de juste, au nombre des nouveaux administrateurs, introduits dans le Conseil « pour l'élever à la hauteur de la Révolution. » (1)

Le lendemain, 8 Août, Cambrai était cerné. Mais les Impériaux, après quelques jours de présence, renoncèrent à en entreprendre le siège ; dès le 11 Août ils se retirèrent et la ville put rouvrir ses portes. L'alerte avait été brève. Elle avait du moins fourni à Lespomarède une nouvelle occasion de se signaler, et d'apparaître de plus en plus comme l'un des grands hommes du club. Aussi ne faut-il pas nous étonner de l'éloge dithyrambique qu'allaient faire de leur chef les jacobins de Cambrai dans une lettre que le 19 Août ils adressèrent au ministre de la guerre. La lettre elle-même, sinon sa conclusion, fut évidemment inspirée par Lespomarède, car nous y trouvons les idées dont tant de fois déjà il s'était fait le défenseur. (2)

La Société populaire de Cambray
au Ministre de la guerre.

Citoïen ministre

« Nous sommes fatigués d'entendre les plaintes des soldats. Ceux qui s'adressent à nous obtiennent parfois justice à notre sollicitation, mais la majorité ne peut y parvenir, et les vexations, les injustices, les refus d'accorder ce que la Loi accorde se multiplient tous les jours ; nous gémissons, nous nous indignons en vain, et cent fois nous avons été tentés d'abhorrer l'espèce humaine en voyant la conduite de la plupart des hommes en place. Parmi nos défenseurs, l'un est jetté dans un cachot où il reste des mois entiers sans voir l'ombre d'un juge, l'autre est traité comme un scélérat parce qu'il réclame ses droits ; celui-ci est privé d'un avancement mérité ; celui-là est voué à l'infamie par l'intrigue de ses ennemis. Il faudrait un volume pour peindre les horreurs auxquelles

1) *A. Pastoors.* Op. cit. p. 349.
2) Arch. historiques du ministère de la guerre.

sont en proie les meilleurs républicains parce que le souffle impur des Lafayette, des Dumouriez, des Custine et de tant d'autres scélérats infecte encore une portion des hommes en grade. On n'a point assez de larmes pour pleurer les maux de nos frères d'armes ; on n'a point assez de force pour s'indigner autant qu'il le faut des atrocités commises contre eux..... Il n'est qu'un remède à opposer à cette calamité, la plus grande qui fut jamais ; il faut envoyer à chaque armée ou plutôt à chaque division des armées un commissaire spécialement chargé de recevoir, de vérifier les plaintes du soldat, et de poursuivre les auteurs des injustices qu'il éprouve. Cette mesure est indispensable. Il est affreux en faisant son devoir d'être traité comme un voleur au sein de la République ; et voilà cependant le sort d'un grand nombre de nos défenseurs. Choisissez, pour la commission que nous vous proposons d'établir, des hommes justes, des hommes éprouvés, car des hommes ordinaires, des hommes faibles, des hommes susceptibles d'impressions particulières ne sont point fait pour des fonctions aussi importantes ; il faut que ceux que vous désignerez n'ayent point d'autre âme que l'amour de la patrie, de l'humanité et de la justice. C'est pourquoi nous vous proposons pour l'armée du Nord le commissaire du Conseil exécutif dans cette ville, Lespomarède, cet homme incorruptible qui n'a jamais composé avec personne,qui n'a jamais connu que les principes, dont l'énergie augmente avec les dangers, qui dans le blocus de Cambray, comme dans les armées où il s'est trouvé précédemment, en même temps qu'il montrait le cœur le plus sensible et procurait tous les secours à l'homme opprimé, opposa constamment un front d'airain à tout ce qui sentait la tyrannie, l'arbitraire ou l'injustice, et n'écouta jamais rien lorsqu'on argumentait de l'intérêt particulier à l'intérêt général, qui ne connaît enfin d'autre devise que celle-ci : « Vivre et mourir pour la Patrie ! » Envoyez partout des hommes de cette trempe : le soldat sera éclairé sur ses droits comme sur ses devoirs ; il attendra justice, il sera invincible et la patrie sera sauvée.... Ne nous reprochez point d'avoir fait l'éloge d'un homme;

ce n'est point lui, c'est sa vertu républicaine et entrainante que nous aimons. La patrie lui doit beaucoup, nous devons le dire ; et s'il changeait nous le dénoncerions. Nous dirons toujours la vérité ; nous la dirons à la face des tyrans prêts à nous immoler, et sous leur couteau nos derniers mots seraient : Liberté, Egalité, République une et indivisible.

La Société populaire et républicaine séante à Cambray

Catté, ex-président.

La citoyenne B. Druon, secrétaire.

Lagrue, secrétaire.

A Cambray le 19 Août 1793, l'an 1er de la République une et indivisible. »

Si enthousiaste qu'elle fût, cette lettre, renvoyée le 31 Août par le Conseil exécutif au ministre de la guerre, ne put avoir le succès que les clubistes de Cambrai et Lespomarède lui-même en avaient espéré. Le 23 Août, en effet, la Convention avait décrété que « tous les Commissaires et agents envoyés par le Conseil exécutif dans les départements et dans les armées étaient rappelés, et que leurs fonctions cesseraient à compter du jour de la notification qui leur serait faite sans délai du présent décret. » Le 11 Septembre cependant, sur les plaintes du ministre de la guerre Bouchotte, privé par la Convention de tous ses moyens d'information, l'assemblée consentit à autoriser les ministres à envoyer des *agents* aux armées, mais en les plaçant sous la surveillance directe du Comité de Salut public. (1)

J. JOACHIM.

(*A suivre*).

1) *V. Dupuis*. Op. cit. p. 97-98.

Deuxième étude pour servir à l'histoire de Delle

LE CHATEAU ET LES MURS

(Suite)

« *En entrant dans la dite cour, du levant, il y a bastie une petite écurie pour y loger vingt cinq à trente chevaux.* » (1)

Me Flostat dit bien que cette écurie était située au levant, mais dans quel sens? Son emplacement était tout indiqué, à proximité du puits. C'est d'ailleurs ce qui va résulter de la phrase suivante :

« *Proche de la dite écurie il y a un puits duquel on tire l'eau avec une roue* ».

C'est le puits qui a été étudié à propos du camp romain. En même temps qu'assez rapproché de l'écurie, il se trouvait sous le pignon nord de la maison seigneuriale. Entouré d'une haute margelle en pierre son orifice était renfermé dans un appenti en bois, hermétiquement clos de tous côtés, avec grenier au-dessus et toiture en tuiles. Au moyen d'une poignée, la roue précitée actionnait un treuil autour duquel s'enroulait une corde de 44 livres ou 22 kilos qui servait à descendre et à remonter les sceaux attachés à chaque bout. (2) Cette corde a dû être remplacée par une chaîne pendant l'occupation du château par les français.

« *A l'entour duquel l'édifice ou chasteau, il y a, en dehors, du côté de la grande tour et pont levis, double fossé sans eau et couppés en la dite Roche desquels on se sert présentement de verger à porter des arbres fruitiers et fourrages, vulgairement appelé* Roingart *qui peut contenir environ une faulcie.* »

Il s'agit ici des fossés de la première et de la deuxième ligne des murs nord et ouest. Après la destruction de la pre-

1) Un document des archives de Colmar ne parle que de dix chevaux.

2) Extrait du compte, pour 1631, du bailli de Hertzberg.

mière consommée, comme il a déjà été dit et ainsi qu'il sera établi plus loin, environ trente ans auparavant, on avait laissé subsister les fossés de chaque ligne ; seule les séparait la langue de terre qui avait porté le mur détruit. (1) Toujours à sec en raison de ce qu'ils étaient creusés dans le roc et déclives à chaque bout, on les avait convertis, en partie du moins, en verger, à l'aide de terre rapportée ou tombée des talus. Les fruits et l'herbe qu'on y récoltait appartenaient à la Seigneurie. Le nom *Roingart* donné à ce verger provenait de l'ancienne destination des fossés qu'il avait remplacés. (2)

« *Et tout proche entre le chemin que l'on descend en ville, il y a un jardin et curtil de la contenance aussi d'environ une faulcie entre le communal de midi et un journal de champ provenant du gaigement fait à raison des censes échues de la Seigneurie de Grandvillars cy après déconfronté dans le minuit, d'autre part aboutissant sur le dit communal et de couchant sur des particuliers* ».

Le chemin dont s'agit est celui dénommé actuellement du Château. Après la destruction du mur de première ligne et conséquemment du pont qui joignait le côteau, ce chemin avait remplacé celui qui conduisait primitivement à la grande porte. Le jardin et curtil couvrait l'emplacement de la maison qui fait l'angle de ce chemin, à gauche en montant le susdit chemin. (3) Il en existe encore, derrière cette maison, un partie bordée par un mur épais en gros moellons.

1) La première ligne de murs étant détruite, on comprend pourquoi le notaire parle d'un double fossé.

2) *Roingart* est la forme française du lieu. M. Aug. Vautherin fait dériver ce mot de *Rhoin* ou *roin*, cours d'eau ou fossé et de l'allemand *wart*, garde. Il signifiait donc fossé de garde. Il y avait suivant les anciens registres municipaux le gros *Roingart* ou *Rhingard*, par déformation. Le Cadastre de 1756 indique que le *gros Roingart* était entre le chemin cy-devant allant à Grandvillars de levant. D'après le cadastre de 1826, le *petit Rhingard* était l'un des vergers du château. — La faulcie était la contenance qu'un faucheur pouvait couper dans une journée.

3) Ancienne maison Bullet.

DELLE

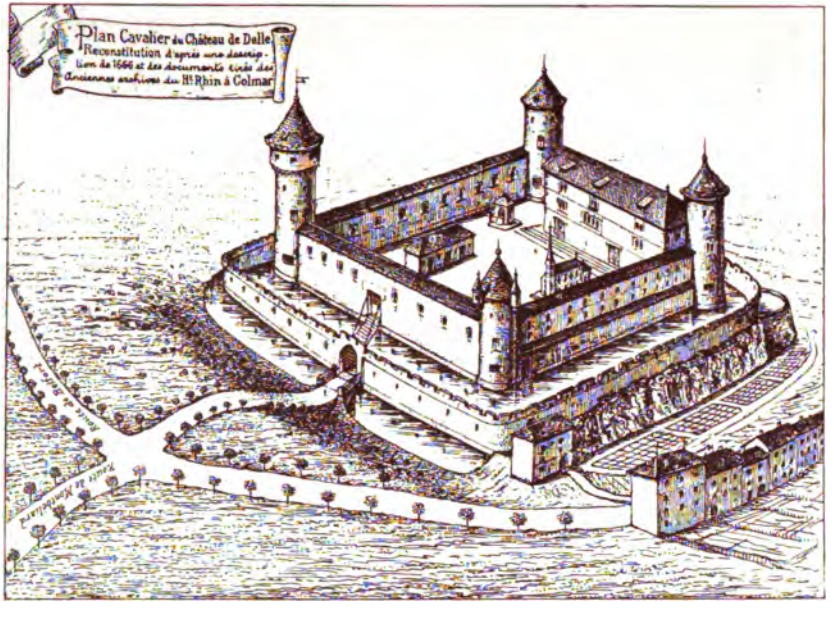

Vue d'ensemble du Château

La porte avec pont-levis était à l'ouest

« *Et en descendant du chasteau, joignant à l'une des tours, il y a une petite porte pour descendre en ville* ».

Cette porte figure sur le croquis de la maison Seigneuriale. Elle se trouvait près de la tour sud-est et au pied du mur de la façade est. Au moyen de l'escalier et du palier également figurés, on descendait dans le fossé ou chemin de ronde, puis on allait rejoindre une autre porte pratiquée dans le mur de première ligne. Derrière cette porte, on rencontrait un pont volant et un autre escalier qui appliqué contre la roche, avec des paliers, servait, suivant l'expression du notaire, pour descendre en ville. De son temps et depuis le démantèlement, la seconde porte n'existait plus ; on allait directement de la première à l'escalier dont l'usage était exclusivement réservé au bailli, à sa famille et à sa domesticité. (1)

Il y a au-dessus de l'hôtel de ville, à droite et derrière la partie haute de la Grande Rue, une impasse appelée *le Coinot* (2) et, au fond de cette impasse, une maison connue sous le nom de *Tour de Malakoff*. (3) Bâtie en partie contre l'ancien mur ouest de la ville et contre la Roche, elle a deux étages au-dessus d'un rez-de-chaussée. On y entre par une porte en ogive avec ornement à la clef. Un grand couloir traversé, on arrive à un escalier qui au premier étage s'arrête sous la porte d'une galerie appuyée aussi contre la paroi ouest de la Roche. En sortant de cette galerie on pénètre dans un terreplein, cultivé en jardin qui autrefois faisait partie du fossé supérieur ou chemin de ronde de la face sud du château.

En cas de siège ou d'investissement, quand les portes de la ville étaient fermées, que toute communication était interrompue avec l'extérieur, il fallait cependant que, pour la défense, la cité restat en correspondance avec le château,

1) Le compte du bailli de Hertzberg, pour 1631, indique des sommes payées à un maître-maçon et à un maître-charpentier pour emmurer et réparer un escalier de bois en colimaçon. C'était, sans aucun doute, celui-ci dessus.

2) Ainsi appelée parce qu'elle est étroite et renfoncée.

3) Ce nom n'est pas antérieur à la guerre de Crimée ; il lui a été donné par un voisin, Ignace Pluet, surnommé le *vainqueur*.

soit pour des ordres à recevoir ou à demander, soit pour permettre aux gens d'armes d'en descendre ou aux bourgeois d'y monter. Or, cette maison, dite *Tour Malakoff*, devait servir de poterne *intra muros*. Le moyen de parvenir du fossé ou chemin de ronde à la tour sud-ouest qui le dominait à cet endroit, était ou devait être un escalier que l'on descendait ou remontait à volonté.

Si, dans sa description, Me Flostat n'a pas fait mention de cette poterne, c'est qu'elle avait été supprimée en même temps qu'était détruite la première enceinte du château et, murée la porte de la tour.

Il faut ajouter qu'à proximité de la galerie il y a, dans la paroi de la Roche sur laquelle reposait le mur de la courtine ou caserne une cavité creusée de main d'homme. D'environ 2 mètres de haut sur un de large et cinquante centimètres de profondeur, elle parait avoir servi d'abri à l'homme de garde chargé de veiller sur ce côté du château.

Enfin « *Et au dessous et à l'entour sont des petits jardins, le tout dépendant du domaine* ».

Pour l'intelligence de ces quelques mots, il faut se rappeler ce que disait Me Flostat au sujet de la Roche: *laquelle se voit encour présentement*. En 1666, tous ou presque tous les emplacements des maisons appuyées contre cette Roche ou contigues étaient encore convertis en jardins potagers et d'agrément faisant partie du domaine privé de la Seigneurie. (1) Ces jardins étaient clos de palissades en chêne et de haies vives. Un chemin les séparait cependant de la Roche. (2)

Indépendamment de ces jardins, le château avait un autre verger et un petit parc. L'emplacement de ce verger

1) On trouve dans le compte du bailli de Hertzberg (1631) : Payé à Pierre Bandelier de Lebetain pour 41 sauvageons à planter dans le jardin du château 1 L.

2) Item à Cuenot Calame de St-Dizier pour 200 palissades en chêne pour enfermer le jardin du château 1 L. 15 B. Item à Pierre Bandelier pour avoir refait la palissade du jardin qui entoure le château et taillé à nouveau la haie 2 L. Item au même pour 50 bottes de gaules pour enfermer le jardin 2 L. 11 B.

ne peut être précisé; ce que l'on sait toutefois, c'est qu'il avait un puits (1).

On croit que le parc était sous le côteau des Bretilloux, dans le bout voisin du château. Ce qui semble confirmer cette croyance, c'est que le sol à cet endroit porte encore des traces de nivellement et de chemin. Comment s'y rendait-on depuis le château? En sortant par la grande porte et le pont traversé, en suivant la lisière des côteaux dits sur le château et la Louvière. Plus directement c'était impossible; les deux murs nord de l'enceinte du château ne comportaient pas d'autre porte que celle du pont levis.

Indépendamment des nombreux autres détails sur lesquels le notaire Flostat n'a pu, et pour la raison déjà indiquée, le démantèlement du château, renseigner la postérité, il en est encore un signalé par les archives du Haut-Rhin. Il s'agit du logement du concierge ou portier. Ce logement consistait en une petite maison, une maisonnette dont l'emplacement n'est pas déterminé, mais qui ne pouvait se trouver ailleurs que près de la grande porte. (2)

Au commencement du XVIIe siècle, l'emploi de portier du château était rempli, depuis de longues années, sans doute, par un nommé Guillaume Bader, car quand il cessa de l'exercer, le 20 Novembre 1604, l'archiduc d'Autriche, Seigneur de Delle, lui accorda une pension de 12 boisseaux de grain. (3)

En 1611, après la mort de Barthélemy Bisantzer (Besançon), bailli de la Seigneurie, l'emploi de portier du châ-

1) En 1630 : Item à Antoine Girardin pour avoir resoudé le sceau du puits du verger du château 1 L. Ce verger ne pouvait être que sur le côteau ; si on y pratiquait des fouilles on trouverait surement le puits dont s'agit.

2) Item au porteur Jacques Recroix pour avoir peint et réparé les poèles (les salles à manger) du château, de la maisonnette du portier et de la teinturerie (extrait du compte du bailli de Hertzberg pour l'année 1629).

3) Il existe encore à Delle une famille de ce nom. On le trouvera plus loin déjà signalé au commencement du XVIe siècle.

teau fut confié à Germain Groignat, maire de Réchésy qui, en 1615, se plaignit à la Régence d'Ensisheim des mauvais traitements dont il était l'objet de la part de la veuve Besançon. A titre de consolation, la Régence l'exhorta à bien faire son devoir. En 1616, il sollicita une récompense. (1) Sa demande laisse supposer qu'il ne recevait qu'une faible rémunération en grains plutôt qu'en espèces.

En somme, de tout ce qui précède, on peut dire que le château de Delle a été, par sa position et ses ouvrages, une forteresse presque imprenable. Aucune sape, pas même un assaut, ne pouvait en avoir raison. Aussi ne lit-on dans aucune histoire ou chronique qu'il ait jamais été forcé. La ville pouvait être prise et saccagée, brûlée même, mais le château était un asile sûr pour ses habitants, un objet de rage pour les ennemis qui restaient impuissants à ses pieds. Il a fallu, comme on s'en convaincra plus loin, des circonstances exceptionnelles pour l'obliger à ouvrir ses portes aux Suédois.

***

Les Murs

Henri VII, roi des Romains, duc d'Autriche et Seigneur de Delle avait su, en 1232, tirer un bon parti de la situation du château et de la configuration du terrain pour entourer cette petite ville des murs que l'abbé de Murbach lui avait imposés. Suivant l'abbé Descharrières, l'enceinte de Delle formait une espèce de carré, autrement dit un carré irrégulier dont le tracé était cependant, d'après Léon Viellard, bien étudié (2). Les murs de cette enceinte avaient pour fossés naturels : au sud, la Batte dont on avait détourné le cours naturel. (3) A l'est, le canal des moulins (4) et l'Allaine. A l'ouest et au nord, un fossé

1) Archives du Haut-Rhin C 662).

2) Sa notice concernant la ville de Delle.

3) Auparavant la Batte coulait directement depuis le pont de la rue Wolf jusqu'au point où le canal des moulins la rejoint.

4) Moulin des prés et de la ville.

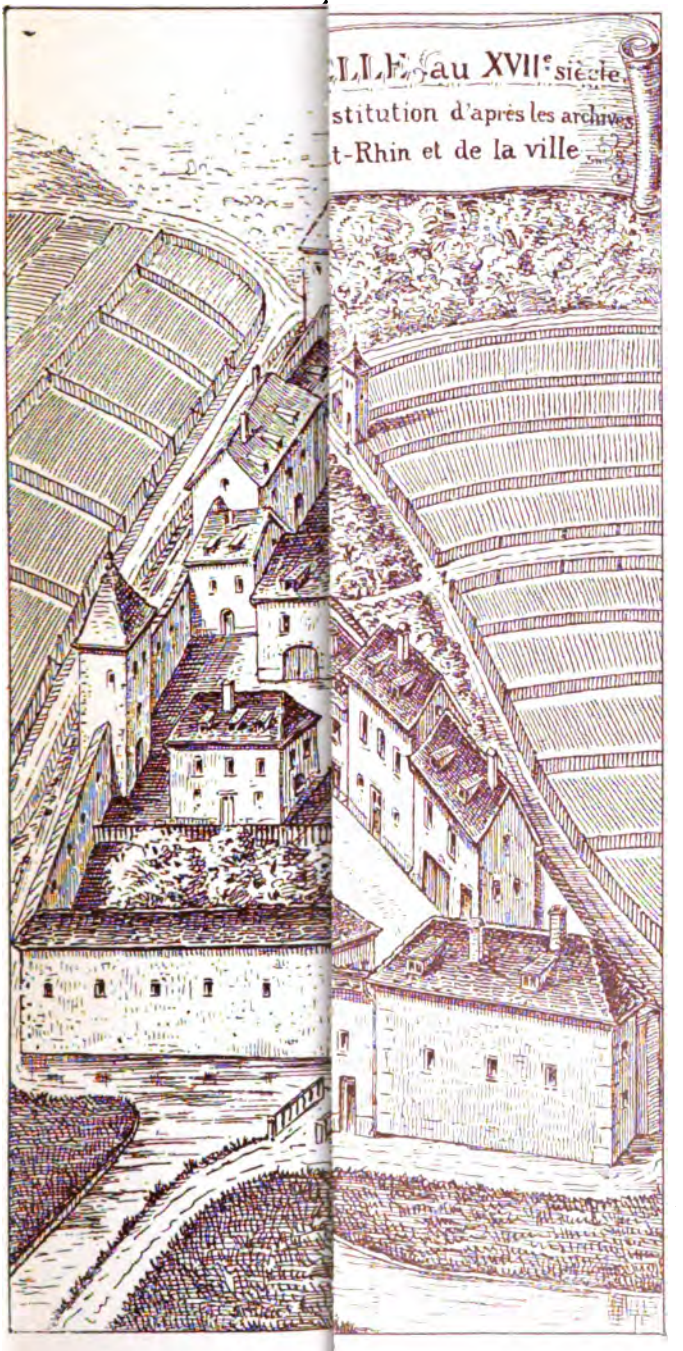
LLE au XVIIe siècle
stitution d'après les archives
t-Rhin et de la ville

UNIV

creusé de main d'homme courait, d'un côté, depuis la Batte, de l'autre, depuis l'Allaine, rejoindre celui de la seconde ligne de murs du château qui constituait le nœud du système de défense de la ville.

Construits en moellons de calcaire, les murs de la ville avaient environ dix mètres de haut sur à peu près deux mètres d'épaisseur; (1) ils étaient protégés au sommet par une toiture dont la pente intérieure, prolongée recouvrait des galeries ou échafauds en bois sur lesquels montaient les bourgeois et autres sujets de la Seigneurie préposés à la garde ou à la défense de la ville. Quelques tours carrées, en saillie et aux toitures quadrangulaires, entrecoupaient les murs; chacune avait un étage dont le plancher servait de galerie. (2) Murs et tours étaient percés de meurtrières hautes de quatre vingts centimètres et larges de douze à l'extérieur. (3)

L'enceinte de la ville comportait deux grandes portes. L'une, à l'ouest, dans la partie haute de la ville et sous le château, s'appelait porte de *Belfort* ou de *France* et même simplement porte *d'en haut* ou *dessus*. En 1513 on

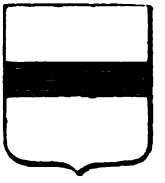

y sculpta les armes de la maison d'Autriche. A cette oc-

1) Six pieds suivant la relation de la terrible inondation qui, en 1714, en a détruit une grande partie (voir aux pièces justificatives).

2) Elles étaient situées, l'une, derrière l'ancien hôpital; la deuxième, vers le milieu du mur sud (dépendances de l'hospice Viellard); la troisième, presque derrière l'église et la quatrième, sous le château, (vers la maison Gromier à laquelle elle sert de dépendance).

3) Il existe encore une meurtrière dans le pignon ouest de la maison ou tour Malakoff.

casion, elle fut dénommée porte de *Bourgogne*. (1) Elle avait un pont levis placé sur le fossé qui descendait du château.

La deuxième désignée sous les noms de porte de *Porrentruy* ou *d'Allemagne* ou encore sous ceux de porte *d'en bas* ou *dessous* se trouvait à l'est et à l'entrée du grand pont. Son pont-levis reposait sur le canal des moulins qui coulait à ses pieds. (2)

Chaque porte à plein cintre et à double battant était surmontée de deux étages avec tourelles en encorbellement ; la toiture des étages était quadrangulaire ; celle des tourelles, conique. (3)

Chaque porte avait son portier. Jusqu'au XVIIe siècle cette charge fut attribuée à des bourgeois moyennant un traitement fixe de dix livres convenu avec le magistrat, outre le logement. (4) Dès le commencement du XVIIe siècle, la surveillance des portes n'étant plus aussi rigoureuse, la place de portier fut mise en adjudication au ra-

1) Archives du Haut-Rhin, C. 673.

2) Ce canal tombe, immédiatement après dans l'Allaine.

3) Une note des archives de la mairie de Delle indique que le bâtiment de la porte d'Allemagne comprenait une cuisine, un poêle, une chambre, deux petites tours, 2 étages, le second étage le grenier, un trou dessous la porte où l'on faisait du feu en faisant la garde.

4) Le 15 Décembre 1582 fut préposé à la porte de France ou dessus Jean Borgier, bourgeois de Delle, moyennant le traitement ci-dessus de dix livres bâloises (Archives de la mairie B. B. 2.)

A la porte d'Allemagne ou d'en bas était préposé depuis quelques années le bourgeois Jacques Vohœy. Le 28 décembre 1583, il fut confirmé dans sa fonction, pour 1584, à condition qu'il n'ouvrirait les portes, pendant la nuit, qu'en cas de grande nécessité. Parmi les défenses du Magistrat, restées en vigueur jusqu'au 18e siècle figurait celle-ci : « Que personnes n'ayant à venir devant les pourtes de la ville de nuict pour ouvrir estant fermées attendu quon ne les rovrera pour qui que ce soit (Reg. 1. p. 490)

bais sur la mise à prix de dix livres payées jusqu'alors. (1) Plus tard encore après la destruction partielle des murs, elle fut donnée sans émolument. Le titulaire devait se contenter du logement et de certaines exemptions ou pri-privilèges. (2)

Les murs avaient également des poternes ; elles étaient au nombre de quatre. Avaient-elles été établies au moment de la contruction des murs, en 1232, ou postérieurement ? Peu importe. En tout cas, si l'on s'en rapporte à un règlement du 12 Janvier 1744 qui n'était que la réédition de ceux promulgués par tous les Magistrats antérieurs, leur utilité était incontestable. Suivant ce réglement, la fermeture des portes se faisait en été, à neuf heures du soir et, en hiver, à huit heures ; elles étaient ouvertes en toutes saisons à quatre heures du matin. Il y avait toutefois un tempérament à cette mesure rigoureuse pendant les périodes des foins et des moissons. (3) Cependant si les temps troublés du moyen âge et les guerres du XVII siècle avaient rendu cette mesure nécessaire, il n'en était plus de même à l'époque de l'ordonnance précitée : le pays était tranquille, la ville n'avait plus à craindre ni attaques, ni suprises, les murs étaient

1) Le 4 Janvier 1705, Pierre Couchepin, cordonnier et bourgeois de Delle, fut déclaré adjudicataire de l'ouverture et de la porte dessus, pour 1705, à raison de neuf livres dix sols baslois. (Arch. B. B. 2).

2) Le 13 janvier 1705, Claude Boursier, chapelier de profession, fut confirmé à la porte dessous moyennant son maintien dans les exemptions suivantes : de logement des gens de guerre et impositions de guerre, corvées et toutes impositions quelconques avec le droit d'habitation. (Arch. B. B. 2.)

En 1758 Nicolas Girardin était chargé de la porte de France sans autre gage que son logement, tandis que Joseph Constant était à celle d'Allemagne. B. B. 2).

3) Au temps des foins et des moissons, les portes devant être ouvertes à la pointe du jour et dès que l'on pourra aller à la campagne et ne seront fermées qu'à nuit close après que les ouvriers de la Campagne auront fini de rentrer leurs travaux finis (Extrait d'un réglement du Magistrat sur la police de la ville.) Il faut rappeler ici que la majeure partie de la population de Delle se composait de cultivateurs.

déjà en partie détruits, ceux encore debout servant de pignons bourgeois ou attendant le même emploi, mais telle était la force de la routine que les anciens réglements continuaient à être appliqués régulièrement.

Deux de ces poternes s'ouvraient dans le mur sud; (1) la troisième dans le mur nord (2) et la quatrième près de la porte d'Allemagne ou d'en bas. (3)

Bien avant l'occupation française certaines parties des murs tenaient lieu, comme il vient d'être dit, de pignons à des maisons bourgeoises. Il en était déjà ainsi au commencement du XVIIe siècle et peut être bien auparavant. On trouve la confirmation de cet état de choses dans un document de l'an 1529 relatif au service du guet ou de la garde des murs, mais avec cette remarque que les maisons ainsi appuyées n'en continuaient pas moins à coopérer à la défense de la ville. (4)

Il semble que construire contre les murs de la ville devait être difficile à obtenir. Au contraire, car tout en

1) Elles se trouvaient dans la maison Choquard (cour ou impasse de l'ancien hôpital) et à côté de la gendarmerie.)

2) Près de la maison Gromier. En 1727, M. Boug, bailli alors propriétaire de cette maison fut, sur sa demande, autorisé à l'élargir de deux pieds et demi, à condition d'y entretenir une bonne porte avec de bons ferrements.

3) C'était celle des Boyats. Contigue à la porte d'en bas, elle donnait accès à un chemin qui suivait extérieurement le mur est pour aboutir aux Bretilloux. La poterne existe toujours ainsi que le chemin.

4) Comme maisons construites au XVIe siècle contre les murs on peut citer tout spécialement la maison dite tour Malakoff et le moulin de la ville. Dans le même siècle (1573) fut construite la maison d'Andlau (gendarmerie actuelle). Elle avait ceci de particulier que le mur de la ville au lieu de lui servir de pignon lui tenait lieu de mur de refend, c'est-à-dire que cette maison débordait, comme les tours de chaque côté de la muraille. Dans son mur extérieur, au rez-de-chaussée, servant de cave, existent encore les meurtrières garnies d'un fer barbelé. En 1581, la maison de Montguyon, actuellement Gromier.

leur conservant leur valeur défensive, c'était diminuer les dépenses d'entretien incombant à la ville. (1)

Après le traité de Westphalie (1648) quand le château sera démantelé, puis ruiné, quand les murs seront désaffectés ou en partie détruits, le Magistrat n'aura plus souci de la défense de la ville, mais il continuera néanmoins à n'accorder les autorisations demandées qu'à certaines conditions et sous réserve des droits de la cité. (2)

1) Le 13 septembre 1700, François Tourtelier, maître des postes et bourgeois de Delle, obtient l'autorisation de faire une porte auprès de la porte dessus et joignant la plate forme où était autrefois le pont-levis. (arch. B. B. 2).

Autorisation est donnée le 14 juin 1729, par les Prevot, bourgmestre et Magistrat au sieur Joseph Péquignot de construire un caveau entre son moulin et la remise des échelles et crochets de la ville à charge de ne porter aucun préjudice aux murs de la ville contre lesquels il s'appuie, moyennant dix livres tournois une fois payés. (Moulin Minarie. B. B. 2)

En 1734, Christophe Bélet, bourgeois de Delle, voulant appuyer contre la muraille, rue Derrière, une maison qu'il était sur le point de construire entre Joseph Betwy et y pratiquer des jours garnis de barreaux de fer en demande l'autorisation au bailli Taclet (sa requête aux archives de la mairie).

Le 11août 1751, Jean Deronce, Joseph Vallat et Jean Maurice Stolz sont autorisés à appuyer leurs bâtiments contre les murs de la ville (rue Derrière) à condition que les jours du rez-de-chaussée n'auront que deux pieds et demi de large sur trois de haut et ceux des étages fermés par des barreaux de fer à six pouces de distance l'un de l'autre. B. B. 2.

2) Le 29 mai 1680, par Messieurs prevot, M. Bourgeois et Conseil, il a été permis à Maury Monnier bourgeois de Delle de prendre les murailles de la ville pour faire une petite fenestre de la largeur d'un demi pied pour donner jour dans l'escurie de sa grange en deuore la taluanne des hrs Jean Thomas Louy, a conditions qu'il reparera a ses frais et a perpetuité toutes les dégradations que la dite fenestre pourat occasionner dans lesd. murailles, Et entretiendrat par moitié toutes les autres murailles de la ville par derrière de lad. grange et escuries de la largeur d'icelles comme aussi la couverture et qu'il renfermerat un grand trou qu'il y at dans lad. muraille ainsy quil luy at esté ordonné, mesme que par cy apres lad. fenestre a luy permise estoit incommode à la vile et quil fut necessaire de la faire refermer tant à cause de guerre qu'autrement qu'au premier commandement qui luy en serat faict par Mess. Srs de Magistrat qu'icelluy Monnier serat obligé de la faire refermer avec de bonne massonnerie. (Reg. A. p. 40).

Presque toutes les maisons ayant bénéficié de ces autorisations existent encore.

Moyens de défense du château et des murs, leur entretien

Le traité du 31 Décembre 1231 a donc eu pour conséquence de faire de Delle une place forte. C'est peut-être pour cette petite ville un honneur et un privilège, mais c'est aussi pour elle la perspective de lourdes charges, de nombreux inconvénients. Si avec le château qui la domine et les murs qui l'enserrent, elle a la certitude de pouvoir se soustraire désormais aux attaques des maraudeurs et des pillards isolés qui pullulaient à cette époque, trouvera-t-elle dans ces fortifications une garantie suffisante contre les troupes régulières, contre des sièges méthodiques ? Ce sera l'objet du chapitre suivant, mais auparavant il semble utile, nécessaire même de rappeler ici les moyens de défense du château et des murs, comment enfin ils furent entretenus pendant le cours de leur existence plusieurs fois séculaire.

L'archiduc d'Autriche était le protecteur né de ses sujets de Delle, mais par contre ceux-ci lui devaient fidélité et obéissance ; il leur incombait particulièrement de donner, à leur Seigneur, à toute réquisition, le concours de leurs bras et de leurs armes, de concourir eux-mêmes à la défense de leur cité.

A l'origine, la défense et l'entretien des murs de la ville fut, à n'en pas douter, à la charge commune du Seigneur et des bourgeois, mais cette situation devait se modifier peu à peu et devenir finalement, pour ces derniers, une obligation stricte et particulière dont la communauté ne pouvait s'exonérer que sous peine de perdre le bénéfice des franchises obtenues des souverains et consa-

crées par diverses chartes. (1) Ces franchises étaient d'autant plus importantes que les archiducs d'Autriche avaient à récompenser non seulement des obligations militaires, mais surtout des services pécuniers rendus en diverses circonstances à leur maison toujours à court d'argent. (2)

Dès le XVe siècle la situation respective des parties fut donc, en ce qui concerne la défense et l'entretien de la forteresse, nettement définie. Au Seigneur il appartint de prendre toutes les mesures nécessaires pour la défense du château et sa conservation, soit en y entretenant des mercenaires à ses gages, soit en recourant aux corvées

1) La charte primitive octroyée par l'archiduc Rodolphe, en 1358 et en 49 articles, avec l'agrément de l'empereur Charles, existe aux archives de Delle (A. A. I.) en original un peu détérioré. Parmi les privilèges accordés, il est stipulé, art. 46, que la bourgeoisie de Delle aura la faculté d'établir elle-même tous statuts et ordonnances nécessaires à l'intérêt des habitants comme à celui de la ville.

La 2e charte, de 1364, promulguée par l'archiduc Léopold confirme la précédente avec promesse de ne plus aliener, hypothéquer ou engager Delle à d'autres Seigneurs. Les bourgeois de Delle avaient racheté eux-mêmes de féal Heitzmann de Moiseval (de Massevaux) une somme de 5900 florins et des sires d'Esuel (Asuel) 1000 florins pour lesquelles sommes la Seigneurie de Delle avait été hypothéquée et engagée avec assignation sur les tailles de Seppois (A. A. 354).

Une charte de 1442 accorde à la ville de Delle le droit d'umgeld (régie des vins) et de vente ou péage (octroi) à charge particulièrement d'entretenir en bon état et à perpétuité les murs et les fossés Copie A. A , 9).

En 1483, Oswald de Thierstein, nouvel engagiste, confirme le privilège du péage (copie A. A. 13.)

L'empereur Maximilien accorde en 1501 aux bourgeois de Delle, le droit de débit de sel dans la Seigneurie (copie AA. 14).

En 1567, l'archiduc Ferdinand confirme les privilèges (copie AA, 24).

Nouvelle confirmation, en 1599, par l'empereur Rodolphe (copie AA, 25).

Enfin en 1624, dernière confirmation par l'Archiduc Léopold copie AA, 26).

2) On appelait les membres de la maison d'Autriche : «ducs à la bourse plate ».

qui atteignaient, à quelques exceptions près, tous les justiciables de la Seigneurie tandis que c'était aux bourgeois seuls et avec leurs propres ressources, à assurer la garde des murs et à les entretenir ainsi que les fossés.

Le bailli ou intendant de la Seigneurie avait sa résidence au château. On a tout lieu de croire que même déjà avant la domination de l'Autriche, cette charge importante fut remplie par des nobles de la famille de Delle et après eux par d'autres personnages que les archiducs choisissaient parmi leurs vassaux ou ressortissants. C'est à ces intendants qu'était dévolue la mission de tenir le château en bon état de défense et d'entretien; il leur incombait également le soin de faire respecter tous les droits qui y étaient attachés. (1)

La défense comprenait tout d'abord les engins ou matériel de guerre avec les munitions nécessaires. A l'époque où les murs furent raccordés au château, c'est-à-dire en 1232, ceux propres à employer la poudre n'étaient pas encore connus. Les armes défensives d'un château, comme des murailles d'une ville, étaient toujours celles en usage aux premiers temps du moyen-âge. Il y avait alors l'arbalète à corde, la hache et la pique. Peut-être se servait-on aussi des grands arcs en fer de six pieds de long qui lançaient des flèches de trois pieds et que l'on cite dans l'histoire de France, dès le début du XIVe siècle. (2) C'étaient, en outre, la poix et l'huile bouillantes avec les grosses pierres que les assiégés faisaient tomber sur les ennemis qui, au moyen de grandes échelles, tentaient de monter à l'assaut des remparts.

Après la bataille de Crécy (1346) où les bombardes employées pour la première fois lançaient, suivant la chronique, des balles avec du feu et un grand bruit, (3) l'arbalète à corde fut abandonnée, mais les grands arcs en fer continuèrent à être employés concurremment avec

1) Louis Stouff : origines de l'annexion de la Haute-Alsace à la Bourgogne. (voir la table généalogique incomplète de cette famille.

2-3) Henri Martin : *Histoire de France.*

l'arquebuse à rouet se bandant avec une clef, l'arquebuse à croc vulgairement appelée *bâton à feu,* les mortiers, les fauconnaux et les canons en fer et en bronze. Le château de Delle reconstruit par l'archiduc Albert fut certainement muni, dès la fin du XIV siècle, de ce matériel de guerre et de poudre, mais peut-être en quantités insuffisantes. En 1469, quand Charles le Téméraire prit possession des terres autrichiennes de la Haute Alsace, il trouva la plupart des châteaux dépourvus de couleuvrines, de serpentines et de ces grandes arbalètes « de pas » ou de rempart dont les ravages, dans des masses de troupes, étaient extraordinaires. Parmi les canons qui servaient, au XVIIe siècle, il en était un qui provenait de l'époque où les Seigneurs de Morimont avaient été engagistes de la Seigneurie. (1) Ils l'avaient occupée avec un intervalle de 1443 à 1569. (2) On a retrouvé, il y a

1) Le compte du bailli de Hertzberg porte, en 1631, la mention suivante : « Item au maçon Etienne Bourgoin pour avoir mis de nouveau à couvert la pièce de canon provenant du château de Morimont. »

2) Louis Stouff, dans les processions bourguignonnes dans la vallée du Rhin sous Charles le Téméraire (1471), donne d'après les archives de la Côte d'Or le détail des sommes prêtées par les sires de Morimont, de 1398 à 1461, aux archiducs d'Autriche d'Autriche et pour lesquelles ceux-ci leur engagèrent les Seigneuries de Belfort, Delle, Rosemont, Angeot et Issenheim.

25 Juillet	1398	2.000	francs d'or sur	Rosemont
24 Août	1453	3.000	florins d'or sur	Delle
3 Novembre	1450	9.000	»	Belfort
14 Août	1457	3.000	»	Rosemont
12 Juin	1459	3.000	»	Belfort
13 »	»	2.000	»	Delle
6 Janvier	1460	5.320	»	Belfort, Delle, Rosemont, Issenheim
3 Avril	1461	4.500	»	Issenheim et Belfort
4 Juin	«	1.000	»	Belfort, Delle, Rosemont, Issenheim
Total :		32.820 florins		

.....Et a baillé icellui, Messire Pierre de Morimont son scelle de restituer et rendre à mon dit Seigneur les dites Seignories,

environ trente à quarante ans, dans les décombres du château une arquebuse à croc en bronze de 0 m. 69 de long, 0 m. 055 de diamètre à la culasse et 0 m. 025 d'ouverture à la bouche; (1) on en a reporté l'origine au XVIe siècle.

L'arme principale des bourgeois fut également, pour la défense des murs, les grands arcs en fer, puis l'arquebuse. L'enceinte était divisée en un certain nombre de secteurs, desservis chacun, suivant sa position, par une ou deux arquebuses. Une arquebuse nécessitait deux servants : un bourgeois et deux compagnons. Cependant un tireur habile, avec un seul compagnon, pouvait en desservir deux. La ville possédait en outre, au XVIIe siècle, trois canons servant, sans doute, plutôt aux fêtes publiques qu'à la défense des murs.

En temps de paix la ville était chaque nuit, de la fermeture à l'ouverture des portes, gardée par un service de guet. Les hommes qui en faisaient partie étaient choisis chaque année par le Magistrat, sous réserve de l'approbation du bailli ; ils étaient rétribués sur le budjet de la Communauté. Dès qu'ils apercevaient au dehors quelque chose de suspect, ils devaient en prévenir le Maître-Bourgeois. Celui-ci prenait alors les mesures propres à faire face au danger. Pendant l'année 1529, le service du guet sur *les Chauffauds* fut assuré par vingt-trois bourgeois et

quand l'on le remboursera de ses deniers, dont les dites Seignories sont par luy tenues de gaige, lequel scelle est cy rendu, signé au doz par.....

Le 7 juillet 1469, par promesse signée à Issenheim, Pierre de Morimont s'était engagé à les remettre au duc de Bourgogne, moyennant le remboursement des deniers avancés sur gage. Charles le Téméraire remboursa Pierre de Morimont; l'Autriche reprit, en 1474, ses possessions parmi lesquelles la Seigneurie de Delle qu'elle gagea de nouveau (1483) au comte de Thierstein, puis encore aux Morimont qui la rendirent définitivement en 1569. On trouvera, plus loin, dans une lettre du bailli de Hertzberg, mention de cette dernière restitution.

1) Elle a été donnée au musée de Belfort par le docteur Gromier.

2) Artisan non bourgeois ou domestique.

compagnons répartis en neuf postes avec quatorze arquebuses. Le rôle établi par le Magistrat donne le nom de chaque guetteur avec les postes desservis. (1)

Tous les bourgeois et compagnons valides, à l'exception des membres du Magistrat, du curé, des autres prêtres et des officiers de la ville et de la Seigneurie, étaient astreints au service des arquebuses. Ils formaient un corps ou compagnie dont le chef était intitulé *maître de l'artillerie*. Le poste de ce dernier, dans le service du guet, était ordinairement à la porte d'en haut ou de France. Les arquebusiers s'exerçaient souvent au tir sur convocations de leur chef et sous la surveillance d'un membre du Magisgistrat. Leur champ d'exercices était à l'entrée des Bretilloux où un terrain portait encore, au XVIIIe Siècle, le nom de *champ de tir*. (2) La cible se dressait contre le côteau des Bretilloux. On donnait chaque année, des prix aux arquebusiers les plus adroits. Les distributions se faisaient à la maison ou hôtel de ville, avec grand apparat, sous la présidence du bailli assisté du prévot et des membres du Magistrat. On ne relate que deux de ces distributions ; elles eurent lieu en 1630 et 1631 à l'occasion de la fête patronale. (3) Sur ordonnance gracieuse de la Régence, il fut alloué, chaque année, une aune et demie de drap coûtant une livre 16 sols 8 deniers et deux pièces de futaine à 4 livres qui furent partagées en autant de coupons qu'il y avait de lauérats. (4)

Le château et les murs ont eu besoin, pendant leur longue existence d'un entretien quasi annuel. Surtout pendant les 16e et 17e siècles; la vétusté y obligeait cependant beaucoup plus que les ravages des guerres.

Se trouvant particulièrement confié aux soins du bailli, l'entretien du château était de sa part l'objet de préoccu-

1) Aux archives de la mairie. Voir aux pièces justificatives.

2) Tiré des archives de la mairie.

3) Cette fête avait lieu le 1er octobre comme aujourd'hui encore.

4) Les Comptes du bailli de Hertzberg ne donnent pas les noms des lauréats (Archives du Haut-Rhin. C. 664).

pations continues. A l'entretien était rattaché le matériel de guerre et les munitions.

C'est ainsi que l'on voit figurer dans le compte de Bernard d'Asuel, chatelain et receveur de la Seigneurie de Delle, pour l'année de Noël 1424 à Noël 1425, les dépenses suivantes : (1)

« A luy (d'Asuel) pour plusieurs réparations du chastel de Delle en plusieurs menues parties, icelles veues (vues) à l'audicion de ce compte : VIII livres XVIJ sols baloiz ».

A luy qu'il a payé pour salpestre pour raffreschir la poudre de canon qu'il avait en garde à Delle.

Si le bailli pouvait, de son propre chef, procéder comme Bernard d'Asuel, aux menues réparations, au petit entretien du château, il en était tout autrement quand il s'agissait de travaux importants entraînant de fortes dépenses : il ne pouvait les exécuter qu'après en avoir reçu l'autorisation de la Régence d'Ensisheim.

Du commencement du XVe Siècle jusque vers la fin du XVIe, les anciennes archives des pays antérieurs d'Autriche ne signalent rien à ce sujet. Ce n'est pas à dire que pendant ce long intervalle rien d'important n'ait été fait au château ; au contraire, mais il est à supposer que, suivant l'expression du notaire Flostat, les documents relatifs à cette question, avaient été aussi ravis, perdus ou égarés.

On arrive ainsi à l'an 1592. Le 12 Mars, Louis Lourdel, lieutenant bailli, (2) signale à la Régence le mauvais état des petits murs extérieurs du château. Il s'agit ici de la première enceinte. (3) « Ces murs, dit-il, sont vers la ville, très-vieux et tellement mauvais que, depuis Noël, après les gelées, quelques morceaux sont tombés des vo-

1) Louis Stouff : Compte du domaine de Catherine de Bourgogne, duchesse d'Autriche dans la Haute-Alsace tiré des arch. de la Côte d'Or.

2) Louis Lourdel avait succédé dans la charge de lieutenant bailli à Bonaventure Girardin.

3) Les termes de cette lettre confirment l'existence de la première ligne de murs mentionnée dans la description du château. (Arch. du H.-R. c. 643)

lutes. Etant venu à Delle, à l'occasion d'une construction litigieuse entre les Seigneuries de Delle et de Montbéliard et concernant les villages de Montbouton et de Beaucourt, le noble et puissant Jean Christophe de Stadion a reconnu lui-même le mauvais état de ces murs et a ordonné de les démolir en partie afin d'éviter les plus grands dommages et de garantir la sécurité des gens qui allaient du château en ville ou qui y remontaient. » (1) Les Conseillers de Stadion et Stymer, de service à la chambre de la Régence, répondirent, le 17 Mars 1592, enjoignant à Louis Lourdel de faire cette réparation dans le plus bref délai, mais non sans avoir auparavant traité à forfait avec un maçon.

Une autre répartion importante à signaler est celle du pont qui, du côteau d'en face, donnait accès au château. Le 23 Février 1603, le même Louis Lourdel écrit à la Régence : « Le pont de derrière du château de notre localité est très vétuste, notamment les sous-poutres et la plus grande urgence en exige la réparation. (2) J'ai déjà, ajoute-t-il, fait abattre et transporter au château 35 pièces de bois de chêne. Pour cette réfection le charpentier me demandait 18 livres en argent et 18 boisseaux de blé, mais je suis parvenu, sous réserve de votre approbation, à traiter avec lui moyennant 12 livres en argent et 12 boisseaux de grain de mouture ». En terminant, le bailli faisait entendre qu'on ne pouvait plus entrer au château ni en sortir sans danger. (2)

Trois jours après, Louis Lourdel fut autorisé à faire reconstruire le pont de façon durable, sauf à lui à en porter la dépense au compte de la Seigneurie au moment de la rentrée des récoltes. (3)

Semblables réparations avaient déjà dû être faites de nombreuses fois depuis la construction du château. La

1) Un chemin existait donc le long de la Roche. Il prenait naissance à la poterne intra-muros dont il a été parlé plus haut, évitant aux gens qui avaient à se rendre au château d'aller prendre celui qui partait du haut de la ville, à l'extrémité de la rue actuelle de la Paix.

2) Même remarque que pour la première ligne de murs.

3) Archives du Haut-Rhin, C. 643.

preuve en est dans ce que, vingt six ans après, en 1629, le bailli Melchior de Hertzberg se vit dans la necessité de refaire totalement le même pont. (1)

En cette même année, ainsi qu'en 1630 et 1631, de nombreux petits travaux furent encore exécutés dans les diverses parties du château, aux tours, aux galeries, dans la maison Seigneuriale, mais ils devaient être les derniers. (2) La guerre de trente ans battait son plein, puis les suédois partis, les troupes de France allaient occuper le château, le démanteler, pour enfin le détruire complètement.

L'entretien de la couverture des différents bâtiments du château n'était pas le moindre tracas du bailli. Chaque année et depuis longtemps l'ancienneté nécessitait le remplacement, sur les toitures, d'un grand nombre de tuiles. Aussi quand le Magistrat eut décidé en 1593 de construire une tuilerie, la Régence profita-t-elle de ce que la ville lui demandait du bois de cuisson, pour lui imposer, à titre de redevance ou de cens, la fourniture annuelle et gratuite de 1500 tuiles; elle stipulait en outre que si la Seigneurie avait besoin d'une quantité supérieure, elle ne paierait ce surplus qu'à raison de quatre livres le milles. (3)

(A suivre).

1) Archives du Haut-Rhin, C. 664. Extrait du compte du bailli de Hertzberg: Item, au charpentier Guillaume Essnutz de Delle, chargé particulièrement de refaire totalement le pont au devant du château et de le garnir à nouveau avec des planches et autres réparations mentionnées dans le marché (pièce N° 45), payé en argent en sus des fruits: 25 L.

2) Idem, au maçon Nicolas Bouton dit M. de Bodève chargé spécialement de réparer les deux tours du château du côté de la ville, de couvrir et réparer aussi les galeries en tant que de besoin et d'exécuter tous les autres travaux mentionnés dans le marché, payé suivant quittance N° 46 pour le tout, en sus des fruits: 20 L.

3) C'est ce qui arriva en 1600. La Seigneurie ayant construit une grange à remiser les dîmes (grange Minarie), elle demanda au Magistrat de lui fournir, au prix de 4 livres le mille, les tuiles nécessaires pour la couvrir, mais les édiles ne voulurent point l'entendre ainsi; ils représentèrent que le prix réduit ne s'appliquait qu'aux tuiles supplémentaires destinées uniquement au château. La Régence contesta cette prétention et finalement obligea le Magistrat à livrer les tuiles demandées aux conditions des Réversales (arch. du Haut-Rhin, c. 662).

Mémoires d'un Curé de campagne à la fin du XVIIIe siècle

Avec des aperçus curieux sur la Révolution dans le Territoire de Belfort et les Vosges, communiqués par l'Abbé F. TOURNIER, curé de Fontaine

CLAUDE-EDMOND GÉRARD

Ancien Curé de Suarce

(*Suite*)

« Cependant le peuple, en qui les motifs d'intérêt sont si puissants, met les maîtrises d'école au rabais. Il donne aveuglément les mains à celui qui lui demande moins, sans comprendre, ou sans vouloir comprendre que ses intérêts les plus chers sont essentiellement liés à la bonne éducation des enfants. D'où il arrive que pour l'ordinaire l'on n'a dans les campagnes que des maîtres d'école ignorants, vicieux, négligents, qui détruisent infiniment plus qu'ils n'édifient. J'ai trouvé ma paroisse dans l'ignorance. Et le moyen que la chose pût être autrement. Son gage était presque la moitié moindre que celui du berger des porcs....

Avec des efforts infinis, je suis venu à bout de faire donner un gage honnête, et nous avons trouvé un excellent instituteur. Le salaire est de 250 livres non compris son petit casuel....

Par un réglement publié dans la province, M. de Blair (1) a défendu aux Communautés de renvoyer les maîtres d'école sans sa permission. Il a tari par là la source de beaucoup d'inquiétudes et de difficultés. Mais une partie des racines subsiste encore. Si votre Grandeur jugeait à propos de défendre aux Communautés de rendre moins favo-

1) M. de Blair avait été le prédécesseur de M. de la Galaizière.

rable le sort des Maîtres d'Ecole, et de changer les conditions d'un traité qui aurait eu une fois le sceau de votre approbation, dès lors leur délibération ne roulerait plus sur ces mêmes conditions, mais uniquement sur les qualités et les talents du sujet qu'il conviendrait de choisir, et les Curés n'auraient plus tant de peines à les engager à faire un choix sage et judicieux..... »

Il paraît bien que cette requête obtint son effet, puisque l'instituteur fut maintenu.

Cette question des écoles, qui lui fut si chère durant sa vie, le Curé Gérard voulut encore la servir après sa mort.

En 1788, il s'était fait bâtir à Suarce une maison, qui subsiste encore. (Elle est aujourd'hui la propriété du menuisier Joseph Prétat).

A son retour de l'exil ,ayant trouvé la cure vendue, il fut heureux d'avoir sa maison pour y loger. Il l'habita jusqu'à sa mort.

Au lieu de la laisser en héritage aux siens, et spécialement à l'une de ses nièces, Marie Barbe Demange, de Grandrupt, qui s'était mariée dans le pays avec un Gamez, il la légua par testament à la Paroisse, pour en faire une école de filles, à la condition expresse qu'elle serait tenue par des religieuses.

Or sa nièce n'était pas riche et ne l'était pas devenue par son mariage.

Par un acte additionnel à son testament, le Curé laissait à la Paroisse la faculté de disposer de cette maison pour un presbytère, à la condition qu'elle bâtirait à la sœur Institutrice une petite maison d'école et qu'elle lui payerait annuellement sur les revenus communaux une rente de quatre vingts francs.

Il y avait avec la maison quelques biens fonds estimés neuf cent soixante francs, tandis que l'estimation de la maison se montait à cinq mille francs (Délibération municipale du 25 Avril 1822).

En 1823, l'ancien presbytère ayant été racheté par la commune pour la somme de six mille francs, du sieur Belin, qui en avait été l'acquéreur, la maison du Curé

Gérard put enfin être affectée à la destination que celui-ci lui avait primitivement assignée.

Depuis, elle a été vendue au profit de la Commune, et l'école laïcisée, déjà sous l'Empire. Rien toutefois, à ce que nous sachions, n'a été remboursé aux héritiers du Curé Gérard. Le legs pieux est entré dans la caisse municipale sans aucune indemnité à personne.

Œuvre de Moralisation

En même temps qu'il cherchait à instruire son peuple, le Curé Gérard travaillait à le moraliser.

L'année 1776 ayant amené un Jubilé, il mit tout son zèle à faire réussir la mission préparatoire qui fut donnée à ses frais dans la paroisse. Voici ce qu'il en a écrit :

« La mission préparatoire au Jubilé de l'année sainte, qui s'est faite à Suerce par autorité de son Altesse Mgr l'Evêque et Prince de Bâle, s'est commencée le 24 Avril et a duré jusqu'au 16 May inclusivement, jour de l'Ascension, auquel jour la clôture s'en est faite le soir après les vêpres, c'est-à-dire qu'elle a duré l'espace de 23 jours. Le Jubilé a commencé le Dimanche de la sainte Trinité de la même année mil-sept-cent-soixante et treize. Les Prêtres qui ont travaillé à cette mission sont MM. Lamblé, Prêtre de la ci-devant Société de Jésus, Faivre, Curé de Faverois, Prêtre du diocèse de Besançon, Vaniez, Prêtre du diocèse de Bâle, vicaire à Grône, et Vignos, Prêtre aussi du diocèse de Bâle, chapelain à Chèvremont. On y a fait trois exercices par jour : à six heures du matin une messe basse et une instruction : à dix heures une messe solennelle et instruction : à cinq heures du soir une Conférence. La bénédiction et l'exposition du S. Sacrement dans l'Ostensoir ont été accordées à chacun de ces exercices par l'Ordinaire. Le conducteur de l'ouvrage et le principal ouvrier a été M. Lamblé.....

Dans les premiers jours plusieurs n'assistaient pas aux exercices ; le Curé s'en plaignit publiquement et exhorta ceux qui étaient présents à engager les autres. On ne fut pas assez docile. Il se plaignit une seconde fois, et demanda

qu'on amenât à l'église les petits enfants comme plus capables par leur innocence d'intéresser la bonté de Dieu envers les pécheurs. Il les fit prier à haute voix en implorant la miséricorde divine pour leur père et mère, leurs frères et sœurs, et en général pour toute la paroisse. Cet exercice triompha de l'opiniâtreté d'un certain nombre. On accourut en foule à tous les exercices. Peu de jours après on fit une Conférence sur les devoirs des enfants envers leur père et mère. A la fin de cet exercice, on engage les enfants à demander pardon à Dieu et à leurs parents de leur désobéissance ; les cris d'attendrissement coupèrent plus d'une fois la voix du prédicateur, mais le spectacle le plus touchant ne se donna qu'à la maison, lorsqu'au retour de cet exercice, les parents virent accourir chez eux leurs enfants qui étaient déjà avancés en âge et domiciliés ailleurs que dans la maison paternelle, qu'ils virent, dis-je, se prosterner à leurs pieds, avec leurs frères et sœurs encore jeunes, les priant avec ceux-ci les larmes aux yeux, de leur pardonner leur indocilité. Les pères et mères ne purent répondre que par leurs larmes à des témoignages aussi attendrissants. Il n'y a eu que très peu de maisons, où ce spectacle ne se soit donné.

Alors presque tous furent touchés et attendris. On s'attacha plus fortement que jamais aux instructions. Plusieurs ménages abandonnaient entièrement la maison dans le temps des exercices pour n'en manquer aucun. L'on y courait plutôt qu'on y allait ; et ceux qui, les premiers jours, avaient dédaigné d'y assister, attendrissaient les autres par leurs larmes et la délicatesse de conscience qu'on remarquait en eux. Nous regrettons, disaient quelques uns au Curé, la Mission finie, de ne plus aller à l'église. Il semble que nous devrions toujours y courir, (c'était leur expression). Nous devrions, lui disait quelqu'autre, aller tous nous prosterner à vos pieds, pour vous remercier du grand bien que vous nous avez procuré.

Les courses de nuit, comme la source d'une infinité de péchés et de scandales, un des plus grands abus du canton, l'écueil le plus fatal à la jeunesse, le principe de la dé-

pravation des mœurs dans tous les âges, furent l'objet vers lequel on dirigea les plus grands efforts. Elles cessèrent tout à coup, et n'ont pas encore recommencé. Mais le moyen de les supprimer pour toujours dans une paroisse où il se trouve plus de soixante domestiques qui se changent presque tous les ans? Le plus sûr moyen serait sans doute l'uniformité de principes et de conduite dans les confesseurs ; mais cette unité si excellente et si avantageuse au salut est toujours à désirer. Cependant tant que cet abus subsistera, point de pudeur dans la jeunesse, une profanation continuelle des sacrements et l'anéantissement de la foi, un aveuglement déplorable, en voilà les suites inévitables....

La liberté de fréquenter les cabarets n'est guère moins funeste à la pureté des mœurs. Tout le monde désire que ceux qui ont l'autorité coactive fassent des réglements sur cet article. Les curés, qui voyent les choses de près, et qui ont sans cesse les yeux ouverts sur leur troupeau, ne sont que trop convaincus des maux sans nombre que cette fréquentation occasionne.

Mais pour en finir sur les fruits de la mission, il suffit de dire que les missionnaires ont été très contents et même édifiés. C'est le témoignage qu'ils ont chargé le Curé de rendre à son Altesse. Ce qui prouve qu'il est fondé, c'est que le dernier jour où l'on fit une quête dans l'église en faveur des âmes souffrantes, on a trouvé trois louis d'or, et cela dans une paroisse de cent et quelques ménages seulement, dont la plupart sont peu aisés. De plus, le Curé, qui s'était proposé, faute de fonds suffisants, de faire une croix en bois, ayant témoigné le désir qu'il aurait de la voir faire en pierre, a reçu en dons volontaire cinq louis d'or, non compris ce qu'il espère encore.

Aussi, et ce n'est pas une moindre marque de l'efficacité de cette bonne œuvre, l'ennemi du salut met tout en œuvre pour détruire le bien qu'elle a opéré. Il n'y a point d'efforts qu'il ne fasse, point de stratagèmes qu'il n'invente pour anéantir les principes de conversion qu'elle a fait gagner dans la plupart des pécheurs. Mais pour sou-

tenir d'un côté et perfectionner de l'autre le bien commencé, il serait nécessaire de faire une revue de huit jours au moins, et il semble qu'elle serait bien placée au mois d'Octobre. L'on ferait le Jubilé et la revue tout à la fois.

J'ai envoyé le double à son Altesse en conformité des ordres qu'elle a donnés.

C'est moi, qui écris, qui ai fait les frais de cette mission. Je ne demande pour retour qu'un souvenir devant Dieu.

Au mois de juillet 1776, Gérard, curé. »

C'était à son Altesse le Prince évêque de Bâle qu'il adressait ce compte-rendu de la mission.

Le Père Lamblé, ancien jésuite, qui fut le principal ouvrier de cette mission, se retrouvait à Suarce cinq ans après et y mourait. Il y reçu la sépulture.

Voici son acte mortuaire :

Très Révérend Seigneur Jean Baptiste Lamblé, Prêtre profès, dans la Province de Champagne, de la Société de Jésus qui a été supprimée (1); homme souverainement recommandable par sa doctrine, son zèle, sa piété; infatigable à travailler de toute manière au salut des âmes, à prêcher la parole de Dieu, à recevoir les confessions des fidèles ; ayant rempli durant quarante ans dans plusieurs paroisses de Lorraine et d'Alsace et aussi dans la nôtre, la charge d'excellent missionnaire, au plus grand profit des âmes, pris ici de la fièvre, dans l'accomplissement même de l'œuvre de Dieu, muni pieusement des sacrements de Pénitence, d'Eucharistie et d'Extrême Onction, acheva heureusement sa course, le septième jour de Mars, l'an du salut mil-sept-cent-quatre-vingt-un, et le lendemain, reçut la sépulture en présence d'un grand concours de prêtres et de fidèles, dans le cimetière de cette église paroissiale, près de la grande croix, du côté du midi. »

(1) Suppression des Jésuites par le pape Clément XIV, en 1773. — Louis XV les avait supprimés en France en 1764. — Le marquis de Pombal les avait fait chasser du Paraguay et de tous les Etats Portugais. — Ils avaient été chassés de Chine en 1732.

Ce saint homme était originaire de Sainte Marie aux Mines, en Alsace.

Il institua par testament M. Parent, curé de Courtelevant, son héritier ou plutôt son légataire.

Sa succession se monta à la somme de quatre mille et soixante-dix livres, sur lesquelles mille huit-cent-trente-six livres furent distribuées aux pauvres des paroisses de Lorraine où il avait donné des missions depuis la dissolution de la Société ; mille livres aux pauvres des paroisses d'Alsace, où il avait aussi donné des missions ; quatre-cents livres à quelques parents pauvres, et le reste pour dépenses nécessaires et messes.

Un neveu du P. Lamblé, du nom de Jacquot, était procureur au Conseil Souverain d'Alsace à Colmar, en même temps qu'un frère du Curé Gérard.

Celui-ci, dans une note à propos de la Croix de Mission, fait encore mention du P. Lamblé :

« Durant la persécution, l'impiété a fait tous ses efforts pour détruire cette croix ; elle n'a pu en venir à bout. Elle a détruit en partie celle qui était au tombeau du Père Lamblé. Sur une des trois faces du piédestal j'avais gravé ces mots : *Fervens spiritu loquebatur.* Sur une autre face étaient ceux-ci : *Multos avertit ab iniquitate.* Sur la troisième face était un inscription en français, sur la naissance, l'âge, les fonctions et la date de la mort du P. Lamblé. Il avait fait des missions pendant quarante-cinq ans, et cela avec beaucoup de fruit. Il est mort ici âgé de soixante quinze ans. »

Cette Croix de Mission, dont il est ici parlé, et qui se voit encore sur le cimetière de Suarce, coûta cent-cinquante-huit livres, deux sols, trois deniers.

Les paroissiens avaient fourni pour son érection cent-cinquante-quatre livres, quinze sols, six deniers.

En mars 1778, deux ans à peine après la mission du jubilé, le Curé Gérard, toujours soucieux du bien de sa paroisse, se voit déjà obligé d'écrire à M. Gœhlin, substitut de M. le Procureur Général pour se plaindre des désordres qui règnent dans le pays, et en paticulier des danses dans

les auberges. Une autre lettre en date du 10 Août 1784, à M. Saunier, fiscal à Courtelevent, tout en étant une nouvelle preuve de son zèle, nous donne un tableau assez curieux de ce qui se passait alors :

« Depuis longtemps je recevais des plaintes de différentes parts touchant les désordres publics de cette paroisse, et surtout ceux qui sont occasionnés par les cabarets, à des heures indues, pendant la nuit et après la retraite ; les voisins se plaignaient qu'ils ne pouvaient prendre de repos, qu'ils n'entendaient dans leur voisinage que cris, que hurlements. Je ne manquais pas dans mes instructions publiques, de m'élever avec force contre ces abus; mais que peuvent de simples paroles dans des âmes abruties ? A force de plaintes, j'ai voulu entendre et voir par moi-même. Dimanche dernier, huit du courant, où je n'avais aucune raison particulière de juger que le désordre serait plus grand, à peu près trois quarts d'heure ou une bonne demi-heure après la retraite sonnée, j'entendis des cris dans la rue auprès de la maison curiale ; je sortis ; je dirigeai mes pas vers nos cabarets ; encore assez éloigné j'entendis chanter dans l'un d'eux. Etant à portée, je m'aperçus qu'il y avait beaucoup de personnes dans l'un et l'autre cabaret, qu'il y avait une confusion de voix, à peu près comme dans une foire. Je poursuivis mon chemin ; j'entendis un ramage singulier ; j'allai de ce côté là. Arrivé dans un chemin un peu étroit, j'aperçu quatre ou cinq jeunes étourdis, qui étaient en embuscade, et qui, ayant entendu mes pas, se dirent l'un à l'autre : les voici. J'avançai vers eux. Alors je reconnus qu'ils étaient armés chacun d'un gros tricot comme le bras. Je leur fis une semonce, mais ils s'enfuirent, et l'obscurité m'empêcha de les connaître. J'allais chez la garde pour l'avertir de faire son devoir ; je la rencontrai en chemin. Je lui fis des reproches de ce que les cabarets étaient remplis à une heure aussi indue ; elle me répondit qu'elle n'était pas obligée de se prendre au collet avec tous ces gens là, réponse qui prouve jusqu'à quelle impudence, quelle effronterie, le désordre est parvenu dans cette paroisse. Je ne jugeai pas à propos de

pousser plus loin mes recherches, je rentrai chez moi. Ma paroisse court à sa perte à grands pas ; j'y vois un dépérissement bien affligeant pour moi ; les familles se ruinent, tout le village s'appauvrit ; les mœurs publiques se corrompent ; la jeunesse tombe dans une licence qui m'étonne. Vous voyez tous les jours des procès excités par des batailles qui se sont faites au cabaret, ou en en sortant. Tout ces désordres sont l'effet de l'impunité et de l'inobservation des lois. C'est à vous, Monsieur, que l'exécution des ordonnances est confiée. J'espère de votre zèle pour le bien public que vous appliquerez à tous ces maux le remède qui est entre vos mains.

J'ai l'honneur d'être.....

Gérard. »

N'était-ce point là, dans ce modeste village, comme le sourd grondement de l'orage révolutionnaire qui éclatera bientôt sur la France ?

Reconstruction de l'Eglise

Cependant une grave affaire ne tarda pas à fournir ample matière à la sollicitude du curé Gérard.

L'église de Suarce était très insuffisante pour la population, et de plus dans un état peu convenable ; les murs du cimetière tombaient. Déjà avant l'arrivée de M. Gérard, sous M. Musy, l'un de ses prédécesseurs, en 1765, Mgr le Prince Evêque de Bâle avait ordonné « qu'elle serait suffisamment agrandie ou reconstruite à neuf et transportée dans le village, et que les murs du cimetière seraient dûment réparés. » Ce dernier objet fut exécuté ; mais l'église resta dans son premier état.

En 1777, l'évêque Frédéric renouvela le décret de son prédécesseur, ordonnant l'agrandissement ou la reconstruction de l'église. Il accordait un délai de trois ans, à compter du 1er janvier 1778, jour de la publication du décret, sous peine d'interdit de la vieille église « *ipso facto* », sans autre décret.

Dans cet intervalle, le commissaire épiscopal, lors de la visite de cette église, fut mal accueilli par plusieurs

mutins ; on lui parla grossièrement ; on lui dit nettement que l'église était bonne, que l'Ordinaire ne pouvait pas l'interdire. On avait quelque temps auparavant présenté requête à M. l'Intendant aux fins d'être autorisé à reconstruire la nef ; mais apparemment on se repentait de cette démarche. »

Cependant le terme expira, et l'on n'avait rien fait.

Le 11 décembre 1780, les habitants adressent une supplique à l'évêque pour demander un sursis, qu'ils obtiennent jusqu'au dimanche de Pentecôte de l'année suivante 1781. Enfin ce délai expiré, et les paroissiens ne faisant pas preuve de diligence et de poursuites, on refusa tout nouveau sursis et l'église fut interdite.

Un décret du 6 juin 1781, émané du château de Porrentruy, du même Frédéric, évêque de Bâle, faisant droit à une requête du curé de Suarce, autorise celui-ci à célébrer pendant la reconstruction de l'église, les offices dans une grange, le Saint Sacrement reposant à la maison curiale.

Le Curé Gérard se vit refuser cette grange dans la paroisse et dut aller faire les offices à trois quarts de lieue, dans la chapelle de Lepuix. Ceux de Chavannatte, l'annexe de Suarce, allaient aux offices à Chavannes-les-Grands, paroisse du voisinage.

On comprend que les paroissiens ne continuèrent pas longtemps à s'imposer ces voyages, et l'état de la paroisse devint bientôt lamentable.

Les choses en étaient là quand, au commencement de l'année 1782, Suarce, avec vingt-huit autres paroisses du pays furent cédées par l'Evêque de Bâle, Frédéric de Wangen, à l'archevêque de Besançon, Mgr de Durfort, en échange de vingt paroisses du district de Porrentruy.

L'évêque de Bâle avait la juridiction spirituelle mais non la temporelle sur ces paroisses cédées ; elles faisaient partie du Royaume de France, tandis que les paroisses données en échange par l'Archevêque de Besançon relevaient déjà de l'autorité temporelle du Prince Evêque de Bâle depuis la fin du 13e siècle.

Ces vingt-neuf paroisses annexées au diocèse de Be-

sançon étaient : Montreux-Jeune, Chavannes-sur-l'Etang, Lutran, Montreux-Château, Fontaine, Brebotte, Bretten, Saint-Côme, La Rivière, Vauthiermont, Rougemont, Phaffans, Perouse, Saint-Germain, Etueffont, Anjouté, Chèvremont, Montreux-Vieux, Froidefontaine, Novillard, Petit-Croix, Grône, La Chapelle, Angeot, Felon, Reppe, Eteimbes, Suarce, Réchésy.

Par une ordonnance du 6 février de cette même année 1782, l'Inendant de la Province avait débouté de leurs demandes les opposants à la reconstruction de l'église de Suarce, et c'était chose décidée qu'on abattrait la vieille nef, pour en refaire une autre.

Le Curé Gérard écrivait le 8 Mai à M. Maire d'Hurcourt, vicaire général à Besançon, pour demander que l'interdit porté sur son église et le cimetière fût levé, aussitôt que l'adjudication de la nouvelle nef serait faite.

« Ma paroisse souffre étrangement dans son état moral, dit-il dans une seconde lettre au même ; beaucoup de personnes n'assitent plus à aucun office. Les sacrements sont abandonnés ; la parole de Dieu est méprisée. Le scandale s'étend ; l'irréligion fait tous les jours de nouvelles conquêtes. Tel est l'effet de l'orgueil de deux ou trois mauvais chrétiens. Lorsque l'hyver sera passé, je vous prierai de me permettre de faire les offices dans notre vieille sacristie, qui subsiste ainsi que le chœur. Je le ferai dès à présent, si vous le jugez à propos ; mais elle ne peut avec le chœur contenir tous mes paroissiens. »

Enfin le 11 juin 1783, M. Gérard, assisté de M. Faivre, curé de Faverois et de M. Parent, curé de Courtelevent, a le bonheur de poser et de bénir la première pierre de son église.

Les travaux marchèrent lentement. Dans une nouvelle lettre à M. Maire d'Hurcourt, en date du 6 mars 1784, le curé Gérard dit ceci :

« L'abondance des neiges m'a forcé de faire dans notre vieille sacristie les offices des dimanches et fêtes, d'après la permission que vous m'en aviez donnée. J'entre pour faire le prône et le catéchisme dans le vieux chœur, où il

se trouve un plus grand nombre d'assistants. Je vous prie de me permettre d'y faire aussi les offices des enterrements. Je suppose que votre intention est de lever, autant que besoin serait, l'interdit qui avait été porté et publié sur ce vieux bâtiment, dont une partie n'existe plus.....

La nouvelle nef serait finie cette année ,si mes paroissiens ou plutôt ceux qui conduisent leurs affaires, le voulaient. Ils ont toutes les facilités de le faire ; mais ici l'intervention de l'autorité est presque toujours nécessaire pour faire le bien. »

L'architecte n'y mettait pas grande activité. On le changea, pour prendre l'illustre Kléber, ce qui valut à la tour d'avoir une flêche au lieu d'un dôme : « Suivant le plan, dit M. Gérard dans une note, il devait y avoir un dôme sur la tour, mais M. Kléber, qui fut sur la fin notre architecte, et qui, devenu général d'armée, a perdu la vie en Egypte, lui a substitué une flêche. »

L'ouvrage enfin se termina, et « Le 25 Mai 1786, la nef de l'église paroissiale de Suerce a été bénie par le curé soussigné dudit lieu par permission expresse de Mgr l'Archevêque de Besançon, en date du 18 May, même année, en présence et avec l'assistance de M. Monier, prêtre à Florimont, du P. Thadée, prêtre capucin, de M. Patingre du Puix, diacre, et de tous les paroissiens. La messe y a été ensuite célébrée solennellement. C'était le jour de l'Ascension. Le Saint Sacrement qui était resté près de cinq ans dans la maison de cure, y a été porté processionnellement avant la messe. »

Gérard.

Par une délibération du 23 du même mois, les Communautés de Suerce et Chavannatte s'engageaient à fermer avec des planches l'arc-doubleau qui sépare la nef d'avec le chœur, dans le cas où les décimateurs feraient faire des réparations dans ledit chœur. (1)

1) Par un édit royal de 1695, l'entretien et les réparations du chœur des églises paroissiales et des sacristies étaient à la charge des décimateurs de la paroisse. Ici, c'était la noble abbaye de Masevaux qui percevait les trois quarts des dîmes, l'autre quart étant perçu par le curé.

Le 5 décembre 1787, dans une lettre à M. Labet, docteur en théologie, ci-devant supérieur du Séminaire de Besançon, M. Gérard nous apprend que lors de la bénédiction de la nef, les réparations du chœur n'étaient pas à beaucoup près achevées : « Les murs ont été allongés du côté de la nef, d'environ quatre pieds ; l'arc-doubleau a été fait à neuf ; les murs ont été exhaussés de trois à quatre pieds ; la charpente a été démontée et faite à neuf en partie ; le pavé et le plafond ont été faits aussi à neuf, ainsi que les trois marches d'autel. »

Le 3 janvier 1790, le chœur ainsi restauré fut béni, et le curé Gérard eut son église, qu'il s'occupa ensuite à orner.

Il avait déjà fait faire un tabernacle partie en fer et partie en bois. Au-dessus, il place une croix en cuivre qui coûte bel et bien quatre louis d'or et demi.

« Cette « boète » en fer qui sert de tabernacle intérieur a été faite à Pleigne, par un nommé Audiel. Le même a fait l'appuy de communion, qui pèse 476 livres, poid de marc, et qui coûte 12 sols de france la livre ; nous l'avons doré. Il a fait aussi les deux consoles à porter des cierges, qui sont aux bouts du maître-autel ; et la grande au côté de l'évangile pour le cierge paschal ; elles coûtent les trois six livres. Nous les avons dorées. Le dit jour, 3 janvier 1790, j'ai dit la première messe dans le chœur. »

Le 21 Mars de cette même année, dimanche de la Passion, M. Gérard, alors secrétaire du Clergé des deux districts réunis de Belfort et de Huningue pour les Etats Généraux, érige un Chemin de Croix, dont les tableaux avaient été donnés par le pieux Michel Ley de Uberstras. C'étaient de grossières peintures où l'on voyait quelques scènes différentes des chemins de croix de nos jours. Ainsi la première station représentait l'Agonie de Notre Seigneur, et la seconde, la trahison de Judas au Jardin des Oliviers. Une quinzième station représentait sainte Hélène avec la vraie Croix.

« Le jour de Pâques, toujours en 1790, nous avons commencé, dit le curé, à nous servir des six chandeliers de

cuivre du maître-autel, qui coûtent 500 livres de france, et qui ont été faits à St-Diez. »

Ils ne demeurèrent pas longtemps dans l'église, les mauvais jours de la révolution les firent disparaître.

Dans les notes écrites après son exil, M. Gérard en reparle et s'écrie : « Mais hélas ! l'impiété nous a dépouillés du tout ! »

Il commande, au prix d'environ huit louis d'or, un grand tableau de St-Germain pour le fond du chœur, au sieur Tavanne, peintre au Pensionnat de Bellelai. C'est celui qui se voit encore à cette même place dans l'église de Suarce.

Il fait faire la sculpture du maître-autel par Glorieux de Delle.

(A suivre).

Lettres
de Louis de BEER
Gouverneur de Bénévent
à sa famille

L'alsacien Louis de Beer, choisi par Talleyrand pour gouverner en son nom la principauté de Bénévent qui lui avait été octroyée par Napoléon en 1806, est, croyons-nous suffisamment connu maintenant, pour qu'il soit nécessaire de le présenter aux lecteurs de la nouvelle *Revue d'Alsace*.

Sa correspondance avec sa famille, fort heureusement conservée, le fera du reste connaître mieux que tout ce qu'on pourrait en dire. Elle se compose d'environ 250 lettres, toutes autographes, s'échelonnant du 20 octobre 1797 à la fin de 1815, époque où L. de Beer revint à Ribeauvillé où il devait mourir en 1823.

Pas n'est besoin non plus de dire à l'avance le grand intérêt de cette correspondance. On s'en rendra compte sans tarder. Nous en accompagnerons la publication de courtes notes partout où ce sera nécessaire pour l'intelligence du texte.

A. M. P. I.

I.

(*Paris*) *Aux Feuillants rue S. Honoré*
Vendredi 29 vendémiaire 6. (20 octobre 1797.) (1)

J'arrivai ici vendredi dernier, mon cher père, sain et sauf, très étonné non pas de Paris dans lequel j'entrai par le faubourg St-Martin, mais bien de n'y pas trouver autre chose que chez moi. Cela n'a pas l'abord si magnifique et il n'y a pas lieu d'avoir peur en y allant.

1) Outre la mention qui en est faite dans le Dictionnaire Sitzmann, je lui ai, depuis 5 ans, consacré diverses notices où j'ai cherché à rendre hommage à cet homme éminent. Voir notamment dix articles parus dans la *Revue catholique d'Alsace* en 1912-1913.

L. de Beer, à cette date, allait avoir 20 ans, étant né à Ribeauvillé le 17 décembre 1777.

Je descendis aux Feuillants, chez M. Tempé, négociant de Marseille, syrien, natif d'Alep. Sa famille chassée par les Turcs lors de la prise de Constantinople, possédait la célèbre vallée de Tempé et il a encore ses titres en lettres d'argent sur maroquin rouge. J'en ai été reçu avec une bonté et une franchise qui justifie bien ce qu'on dit de l'hospitalité de sa nation. Il a chez lui un autre négociant de Marseille avec sa sœur. Ces deux personnes venues à Paris il y a six semaines pour voir leur frère associé de Tempé le trouvèrent expirant, et sont encore très affligées de sa mort. Je passai la soirée avec Mlle Lambarine le plus agréablement du monde. Aujourd'hui je chercherai un logement et une pension.

Hier j'ai tant couru que je n'en pouvais plus. Tempé m'a mené partout et si j'étais tant soit peu gascon je dirais que je connais Paris comme ma poche. Je sais le chemin du Luxembourg et le liquidateur (1) demeure place Vendôme à trois pas des Feuillants. Je ne suis pas loin des deux Conseils (2). Mais au Directoire il y a à peu près comme de chez nous (3) au Ritterpfad. Il fait bien sale, mais c'est pourtant encore supportable. Le Louvre est magnifique, le Luxembourg est aussi bien mais il manque d'avenue. On est aux Champs-Elysées tout près de moi presque seul jusqu'à dix heures (4). J'ai passé le Pont Neuf et le Pont Royal où l'on m'a donné en deux minutes 8 à 10 recettes contre les maladies vénériennes: elles doivent être communes. Mais je vous assure que si j'étais corruptible sous ce rapport-là ce serait plutôt à Colmar qu'ici que je craindrais. Ces figures décharnées avec leur air effronté ne sont guère tentantes. Tout en fourmille dans les galeries

1) L. de Beer avait été envoyé à Paris par son père, créancier pour des sommes importantes de la Maison électorale de Bavière, pour tâcher d'en obtenir le règlement. (Cfr. *Revue cath. d'Alsace,* articles cités).

2) Les Cinq-Cents et les Anciens.

3) Les de Beer habitaient à Ribeauvillé la maison qui est aujourd'hui l'hôpital protestant.

4) *Sic:* Phrase incompréhensible, à laquelle manque quelque chose.

du Palais Royal. Là on peut tout avoir: tout est garni de boutiques. Les crieurs d'arrêtés, de brochures etc., vous écorchent les oreilles. Les voitures vont ici le domestique derrière; on se promène à midi en cabriolets que conduisent les femmes toutes plus belles les unes que les autres; les cavaliers sont à côté d'elles les bras croisés. On dit *Monsieur* partout excepté dans les bureaux. Les Incroyables existent encore, à l'exception du collet noir, comme auparavant; mais il n'y a que les filles publiques d'indécemment vêtues; les autres le sont avec un goût ravissant.

Quand je serai une fois en ménage je commencerai mes occupations et ferai nos affaires. Jusque-là cela m'est impossible. Mais je ne tarderai pas à pouvoir. Je n'ai encore été à aucun spectacle, et n'ai pas encore vu le Jardin des Plantes. Il est à une forte lieue de chez moi.

Schérer reste en place, ainsi Golbéry (1) de même. Dites à Parade (2) en le saluant beaucoup que je lui écrirai aussitôt que j'aurai pu faire quelque chose.

Les Parisiens sont d'une insoucience sans pareille. Rien de politique ne les touche plus; on parle dans les cafés et ailleurs bagatelles au lieu de politique. Il n'y a que les Ci-devants que le rapport de Boulay sur leur déportation allarme. Je n'en suis point inquiet. Tallien et les meilleurs orateurs se préparent à parler contre le projet. Dimanche commencera la discussion.

J'ai trouvé hier Thévenin (3) au Palais royal, il a été comme un fou me serrer et embrasser de façon à m'étouffer. J'ai l'espoir d'être bien reçu chez Reubell (4), il

1) Le général Schérer (de Delle) était ministre de la guerre, et Golbéry (le père du savant historien alsacien) avait un emploi à ce même ministère.

2) Le futur beau-frère de L. de Beer qui devait mourir à Essling. (*Miscellana alsatica,* VI, p. 31)

3) Je n'ai rien trouvé sur ce personnage.

4) Le célèbre avocat colmarien, devenu le 16 brumaire an IV, l'un des Cinq directeurs. Il va être bien souvent question, dans les lettres de L. de Beer, de ce personnage sur lequel le meilleur ouvrage à consulter est celui de M. R. Guyot, *Le Dirctoire et la paix de l'Europe,* 1911.

en agit de façon à ce que tout le monde le loue de la réception qu'il fait aux gens. *Le Directoire desapprouve hautement les motions de proscription contre les Ci-devants.*

Adieu, mon cher papa. Une autre fois davantage. Mille choses à maman, mes sœurs et Charles.

Louis.

2.

Paris (mardi) le 3 brumaire 6.
(24 octobre 1797).

Me voilà enfin définitivement établi, mon cher Papa, rue S.-Honoré N° 1488. J'occupe une toute petite chambre qui me coute un louis par mois et je mange dans la même maison, ce qui me revient à un écu par jour. On ne peut être à meilleur marché ici et mon hôtesse, une vieille femme de Sedan, très honnête, a pour ceux qui sont chez elle un soin infini; aussi l'appelle-t-on maman, ce qui la flatte beaucoup.

Je garde la chambre aujourd'hui pour me défaire de mon rhume apporté de Ribeauvillé et qui me tourmente avec la violence qu'ont toutes mes affections de corps et d'esprit. J'ai bien dormi cette nuit, et l'eau sucrée que je bois copieusement me fait un bien infini. Cela sera passé demain. Je suis comme Jupiter dans une fumée épaisse que répand autour de moi un petit poêle de terre cuite qui me chauffe; il est tout neuf et cela cessera demain.

Mon voyage me revient à près de 8 louis. Les équipages de mon compagnon (1) nécessitaient un cheval de plus; il a bien fallu que j'en supportasse la moitié, la voiture lui appartenant et ne me coutant rien.

Les dépenses ordinaires seront de 5 louis par mois; pour l'extraordinaire je me restreins autant que possible. Cependant vous ne désapprouverez pas que, le voyage une fois fait, je voye Paris en plein, autant que le permettent

1) Ce compagnon de route avait été « le citoyen Albert ». Mais je ne sais duquel des deux membres du Conseil des Cinq-Cents de ce nom il est question.

mes facultés et la délicatesse que me prescrit l'honneur, vis-à-vis de mon frère et de mes sœurs qui ont les mêmes droits que moi.

J'aurai mes habits jeudi matin et vendredi j'irai au Directoire. Albert vint chez moi avant-hier dimanche; il me défendit d'y aller avant qu'il y eut été. Reubell sait que je suis à Paris; j'ai tout lieu de croire que quand je viendrai il me recevra tout uniquement, ce que je désire infiniment.

Vous ne concevez pas combien le temps me paraît long avant que je puisse me mettre à mes affaires. Cela m'inquiète puisque c'est dans l'avenir; le présent ne fait pas sur moi le même effet.

Quand vous m'écrirez ce sera à l'adresse que j'ai inquée au commencement de la lettre.

Mon habillement consistera en un petit habit de drap d'Elbeuf fin à 26 l. l'aune, en un gilet de casimir, une culotte de casimir et une de velours qui est très à la mode pour cette partie du costume et qu'on trouve très fin et beau ici a 12 l. l'aune. Il faut deux aunes pour une paire. Tout cela reviendra à 6 louis ou un peu plus. On est ici bien plus raisonnable que chez nous pour l'article des habits. On dit: Il a sa façon et on vous laisse. Je pourrais aller au bal avec mon anglaise rapée de Biber et je n'en serais pas moins bien vu. On ne m'en ferait pas moins compliment sur mon français. « Monsieur l'allemand a l'accent de son pays et il ne le perdra jamais; mais bien des français à éducation ne parlent pas aussi purement que lui.» Je dis: «Vous avez trop d'indulgence, Madame...»

Je fus hier au Jardin des plantes d'où je revins charmé. Il est bien beau, et la ménagerie, quoique moins riche qu'autrefois, est encore bien pourvue. C'est un spectacle bien triste de voir tout l'emplacement presque vide. Et moi je peux bien dire que j'en suis au désespoir. Avant le retour de la saison où je pourais m'instruire, il me faudra repartir, et en hiver on n'a que les bibliothèques. Je m'abonnerai à un cabinet de lecture; cela coûte 2 l. par mois et moyennant 6 l. de nantissement on prend les livres

chez soi. Or quand il pleut à verse comme aujourd'hui le parti le plus sage c'est de rester à la maison.

Mes bons amis de Marseille sont repartis samedi et m'ont laissé plus de regrets que je n'en puis supporter sans altérer mon contentement. Ce bon Syrien en partant me pria de l'aller voir à Marseille et je reçus de Mademoiselle Lambarine la même invitation. Si jamais ma destinée me le permet, ils me reverront. On n'oublie pas un traitement pareil. Un jour quand j'aurai envie de me marier c'est une femme comme cette aimable Marseillaise que je chercherai; je l'ai vue dans bien des circonstances pendant les trois jours que je passai près d'elle et je n'ai rien vu de plus parfait.

Le soir en rentrant j'écris mes observations comme de coutume. Il y en a de piquantes à faire. Vous ne voyez rien de plus triste que cet endroit. Ribeauvillé dans son genre est plus parfait. Les librairies allemandes ont plus de débit que toutes les autres; on apprend l'allemand avec ardeur, c'est la mode parmi les beaux esprits. Les savants les plus distingués sont dans une misère bien grande. Le commerce est peu de chose, mais les amusements vont leur train. Tel qui est sûr de faire banqueroute demain, courra aujourd'hui avec une belle voiture et de beaux chevaux. Les entrepreneurs de bals, concerts, feu d'artifice font fortune, les bons et beaux spectacles sont presque déserts.

Quand ma lettre vous parviendra vous connaîtrez déjà la modification du projet de Boulay; c'est encore une injustice. Personne ici pas même Poultier (dans l'*Ami des lois*) ne l'approuve. En écrivant à Darbas je lui en ai dit mon sentiment. Je suis peut-être exagéré dans mes principes, mais on ne me verra pas lâche et complaisant convenir de ce que je crois une infamie. Boulay poursuivi ces jours-ci par un homme armé d'un bâton prit la fuite et se sauva: c'est le courage des proscripteurs.

Dites-moi du nouveau du Docteur; quand je serai en état je ne manquerai pas de parler de lui. De même de Parade. Je ne pense pas, mon cher papa, que vous ferez difficulté d'accorder Henriette à ce dernier. Ils seront heu-

reux ensemble et il aura plus un jour que je n'en aurai jamais. On espère la paix ici et alors je voudrais que cela se terminât (1) et vous serez grand-papa, et cela vous rajeunira de trente ans. Au premier jour j'écrirai à Charles, à mes sœurs etc... Mille choses à tous et n'oubliez pas Parade.

Louis.

(A suivre)

1) Le traité de Campo Formio venait d'être signé, et Parade put obtenir un congé qui lui permit de venir se marier à Ribeauvillé.

BIBLIOGRAPHIE

Livres nouveaux

ALBERT TROMBERT. — *Ombres glorieuses.* — Paris, Chaix. 1914. — 1 vol. in 12, 200 p. avec 17 illustr. 3 fr. 50.

Elles sont glorieuses, en effet, les Ombres de tant de soldats qui luttèrent jadis au pays d'Alsace pour la défense de la patrie. M. Trombert, à qui nous devions déjà un agréable volume de *Souvenirs d'Alsace*, a voulu dans son nouveau livre rendre hommage à la bravoure, à la fermeté d'âme, à l'esprit de sacrifice de ces héros, et il l'a fait en des pages que goûteront certainement nos lecteurs. Une visite au Geisberg lui fait revivre la journée tragique du 4 août 1870; la voix d'un prêtre rappelant, dans l'église de la Madeleine, au service commémoratif du 6 août, les chevauchées épiques de Morsbronn, entraîne son imagination vers ces champs de bataille où se joua la destinée de l'Alsace; à la vue des régiments de Belfort défilant, un 14 juillet, il songe « aux noms glorieux de la Défense et de la Libération du territoire ». Puis, s'éloignant davantage dans le passé, il nous donne un vivant récit de l'invasion de 1813-14 à Colmar, revient en quelques pages plus brèves sur le siège de Paris, pour évoquer enfin, au cours d'une visite aux Invalides, la grande Ombre de l'Empereur.

J. J.

GANIER-TANCONVILLE, FRITZ KIEFFER et ANSELME LAUGEL. — *Autrefois, hier, aujourd'hui. Trois étapes dans la vie de Strasbourg.* — Paris. Collection du « Tour de France ». 1914. 1 vol. gr. in 4°, XVII-108 pages 10 francs.

Lorsque M. Octave Beauchamp voulut faire une place à Strasbourg dans la très artistique collection du *Tour de*

France qu'il dirige, il eut une inspiration heureuse. Ne voulant écrire ni un guide, ni un essai d'archéologie, comme il l'explique *In limine,* mais rêvant de présenter un Strasbourg « bien vivant, corps et âme », il pensa que seuls de vrais strasbourgeois pourraient donner de leur ville un portrait fidèle. Il s'assura donc la collaboration de trois d'entre eux, disposa son ouvrage en un triptyque dont chacun exécuterait un panneau, et ces trois tableaux juxtaposés forment un très beau livre. Une illustration abondante et particulièrement soignée en rehausse encore l'intérêt.

Autrefois, c'est le Strasbourg d'avant la guerre, que nous présente M. Ganier-Tanconville. Il décrit, telle qu'il l'a connue, étudiée, dessinée et aimée, la vieille ville qui n'avait encore subi ni les destructions de 1870, ni celles des « embellisseurs » modernes; puis, passant tout naturellement des vieilles maisons aux vieilles gens, il dépeint de manière fort agréable la société strasbourgeoise de ce temps, déjà si lointain.

Hier, c'est le siège. Il pouvait sembler dangereux d'en entreprendre un nouveau récit; et pourtant M. Fr. Kieffer ne répète pas ses devanciers, tout en racontant les mêmes choses. Témoin des journées du bombardement, il en dit l'horreur avec un accent très personnel, sans vaine déclamation, mais en homme qui n'a rien oublié et qui tient à ce que tous sachent comme lui. « Nous ne faisons pas la guerre aux habitants paisibles », avait dit le roi Guillaume dans sa proclamation du 8 août: l'histoire du siège de Strasbourg de M. Kieffer est un commentaire éloquent de cette auguste parole!

Enfin voici *Aujourd'hui,* le Strasbourg nouveau tel que l'ont fait les vainqueurs, et tel que M. Anselme Laugel a le chagrin de le contempler. Ils ont rebâti, restauré, créé auprès de l'ancienne ville, si avenante et si pittoresque, une ville nouvelle « fastueuse sans grâce, grande sans noblesse, majestueuse sans dignité », comme le germanisme lui-même. Ils y ont fondé une Université, centre de « culture » allemande en pays conquis; ils ont tant bien que mal

remplacé la bibliothèque et les musées qu'ils avaient brûlés, et rétabli un théâtre qui servit dès le début à manifester l'antagonisme des deux populations juxtaposées. Si leurs entreprises économiques ont été considérables (ports du Rhin, régularisation du fleuve, etc.), elles ont trop souvent sacrifié les intérêts alsaciens, et les innovations les plus heureuses semblent devoir être cherchées dans certaines œuvres sociales ou hygiéniques telles qu'habitations ouvrières, bains populaires, etc.

J. J.

LUCIEN MEYER. — *Les Vosges méridionales à l'époque glaciaire.* — Colmar, Decker, et Belfort, chez l'auteur. — 1913. 1 vol. in 8°, 346 p. avec carte et planches. — 6 fr. 50.

La compétence géologique de M. Lucien Meyer est connue. L'œuvre qu'il vient de mettre au jour, et qui parut d'abord dans le *Bulletin de Société d'histoire naturelle de Colmar*, est le fruit de longues années d'observations et de recherches. Après quelques remarques sur le terrain glaciaire des Vosges, il promène le lecteur dans les vallées de l'Ognon, de la Savoureuse, de la Doller, de la Thur, de la Fecht, de la Lauch, qui présentent de nombreux exemples de moraines, de comblements, d'arrachement sous-glaciaire, de phénomènes erratiques, de roches striées ou moutonnées, de marmites glaciaires, de fonds de vallées surcreusés en cirques, etc. Il dégage des faits observés cette conclusion, entre autres, que les vallées étaient déjà creusées à l'époque du dépôt des moraines encore accessibles à l'observation, tant intérieures qu'extérieures.

Cet ouvrage, rempli de savantes discussions, jette un jour tout nouveau sur une question à laquelle MM. Bleicher et Barthélemy avaient jadis projeté de consacrer une étude approfondie. Il est appelé à faire autorité en la matière.

J. J.

Revue des périodiques de l'année 1913

On rencontre aujourd'hui des articles intéressant l'histoire d'Alsace dans un nombre considérable de périodiques, français et allemands. Se tenir au courant de cette production devient de plus en plus malaisé, et la nécessité s'impose d'avoir des bibliographies faciles à consulter. Nous avons donc pensé rendre service aux lecteurs de la *Revue d'Alsace* en leur présentant un tableau aussi complet que possible, de la production de chaque année. Nous ne nous contenterons pas de citer des noms et des titres: nous indiquerons au moins en quelques mots le contenu des articles énumérés. Exception sera faite cependant pour les travaux parus ici même, que nous nous bornerons à mentionner à leur rang. Enfin quelques études dont nous avons eu connaissance sans pouvoir nous les procurer seront indiquées aussi par leur titre seul, qui sera précédé d'une astérisque *

Sauf indication contraire, tous les articles analysés sont de l'année 1913. Nous ne répéterons donc point cette date pour chacun.

Les périodiques les plus fréquemment cités seront désignés par les abréviations suivantes:

A. E. A. — Anzeiger für elsæssische Altertumskunde.

A. E. J. — Almanach pour les étudiants et pour la jeunesse d'Alsace-Lorraine.

A. L. P. — L'Alsacien-Lorrain de Paris.

B. M. H. M. — Bulletin du musée historique de Mulhouse.

B. S. B. E. — Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.

B. S. S. B. A. — Bulletin de la Société des Sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace.

C. A. — Cahiers alsaciens.

E. L. K. — Elsass-Lothringische Kulturfragen.

E. M. — Elsæssische Monatsschrift für Geschichte und Volkskunde.
J. G. E. L. — Jahrbuch für Geschichte, Sprache und Literatur Elsass-Lothringens.
M. A. L. — Le Messager d'Alsace-Lorraine.
R. A. — Revue d'Alsace.
R. A. I. — Revue alsacienne illustrée.
R. C. A. — Revue catholique d'Alsace.
S. D. B. — Strassburger Diœzesanblatt.
Z. G. O. R. — Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins.

I. — Bibliographie - Archives

Dr KARL STENZEL. — *Elsaessische Geschichtsliteratur des Jahres* 1912. La bibliographie historique de l'Alsace pour l'année 1912 a été rédigée par M. le Dr Karl Stenzel, archiviste-adjoint aux Archives de la Basse-Alsace, avec l'érudition, la clarté et la précision coutumières. Depuis 1890 cette bibliographie a rendu les plus grands services aux travailleurs pour lesquels elle est devenue un auxiliaire indispensable. Elle ne compte pas moins de 869 numéros cette année. (Z. G. O. R. p. 626.)

Le *Bulletin alsatique* que M. ROD. REUSS publie à la fin de la *Bibliographie lorraine* de l'Université de Nancy est moins complet (une centaine de titres), mais l'auteur y présente avec sa haute compétence les travaux les plus importants de l'année 1912, et quelques uns du début de 1913. (*Annales de l'Est*, fascicule 2, p. 190).

La table analytique des trente premières années du *Strassburger Diœzesanblatt* (jadis *Bulletin ecclésiastique*, puis *Ecclesiasticum argentinense*) rédigée par M. le Dr NICOLAS TARRAL, a paru à la librairie Le Roux: *Register zu den ersten* 30 *Bænden* (1882-1911) *des Strassburger Diœzesanblatts*. Elle devra être consultée par tous ceux qui s'intéressent aux choses d'Alsace (1 vol. in 8° 186 p.)

A. HANAUER. — *Les archives de Thann* (suite). (*R. A.* page 170).

AUG. SCHERLEN. *Inventar des alten Archivs der Stadt Kaisersberg.* Suite et fin de cet inventaire très détaillé, qui s'ajoute à celui déjà publié des archives d'Ammerschwihr. On désire vivement que cette intéressante série, précieuse à tant de titres pour l'histoire de la bourgeoisie alsacienne, soit continuée par l'érudit archiviste adjoint de la ville de Colmar. On souhaite également qu'au lieu de s'arrêter à la convocation des Etats-Généraux de 1789, ces inventaires soient menés à travers la période révolutionnaire jusqu'à l'avènement de l'Empire. (*E. M.* suppl. p. 1 à 48.)

II. — Etudes d'ensemble d'histoire locale ou généalogique

L'important *Essai historique sur la Seigneurie du Rosemont* de M. FERDINAND SCHEURER vient combler une lacune dans la série des travaux consacrés aux fiefs de Haute-Alsace. Bonvalot avait, sans doute, étudié jadis les coutumes de ce pays, mais pour en connaître l'histoire il fallait se contenter encore des renseignements trop brefs de Schœpflin-Ravenez. M. Scheurer a donc été bien inspiré en réunissant d'abord toutes les indications qu'il a pu trouver sur la seigneurie elle-même, des origines à la Révolution. Une seconde partie s'occupe des mines, dont l'exploitation fut surtout active au XVIe siècle et jusqu'à la guerre de Trente ans. Enfin il passe en revue les châteaux et fiefs du Rosemont et les diverses familles qui les possédèrent (*B. S. B. E.* p. 105.)

L'histoire de *L'Ober-Salm ou Salm des Vosges* a surtout rapport à la Lorraine. M. O. R. LANDSMANN la suit depuis la fondation du comté au XIIe siècle jusqu'à la révolution et à l'annexion à la France le 2 mars 1793. On sait qu'une partie de ce territoire a été annexée en 1871. (R. C. A. p. 33, 111, 171.)

A. GASSER. — *La prévôté de Hartmanswiller* (*R. A.*, p. 129, 196).

A. GASSER et C. OBERREINER. —*Un village de la Haute Alsace. Wuenheim.* (suite) (*R. A.* p. 53.)

Dr JOHANNES KUEHN. — *Die Bevœlkerung eines kleinen geistlichen Territoriums. Abtei Murbach im Elsass.* Etude, d'après des sources manuscrites et imprimées, des variations de la population dans les vallées de Guebwiller et de Saint-Amarin depuis la fin du XIVe siècle jusqu'à nos jours. (*Z. G. O. R.* p. 249)

J. P. HOFF. *Une commanderie sacerdotale de l'ordre des chevaliers de Malte à l'Ile Verte (Strasbourg).* Elle remplaça en 1371 un couvent d'Augustins fondé en 1150, et cédé aux Chevaliers de St-Jean. Par dérogation aux règles ordinaires, la dignité de commandeur y était élective. Elle traversa après la Réforme une crise très grave. En 1633 les magistrats luthériens en expulsèrent commandeur et chapelains et démolirent en partie les bâtiments. Après 1648 l'Ordre ne retrouva guère que des ruines dont les restes furent détruits par Vauban lors des travaux de fortification de 1683. Les chapelains furent alors établis au couvent de St-Marc. (*R. C. A.* p. 416)

Le Fr. EDOUARD SITZMANN continue, avec sa sûreté ordinaire d'information, l'histoire de la maison des Hospitaliers du St-Esprit de *Stephansfeld.* Il raconte cette année les alternatives de ruine et de prospérité par lesquelles elle passa de la fin du moyen-âge au temps de la paix française. La suppression de l'Ordre par Clément XIV en 1772 remet Stephansfeld aux mains de l'évêque de Strasbourg qui y établit un hospice d'enfants trouvés et d'orphelins. A la Révolution les bâtiments de la Commanderie sont transformés en ambulance; ils sont rendus aux enfants trouvés de 1799 à 1816, puis de 1818 à 1821, après avoir servi deux ans de caserne aux troupes alliées. En 1835 on y établit enfin l'asile d'aliénés dont l'auteur décrit l'organisation et résume l'histoire jusqu'à nos jours. (*R. C. A.* p. 18, 83, 147, 203.)

CH. HOFFMANN. — *Marbach sous la réforme de Windisheim.* (*R. A.* p. 217 et 293).

La *Rénovation de la vieille église de Ferrette* (1052-1912) a fourni à M. H. V. le plus aimable et le plus érudit des Ferrettiens, l'occasion de rappeler tous les souvenirs qu'évoquait le vieil édifice presque entièrement démoli et reconstruit. (*Express*, de Mulhouse, 8, 9 et 10 septembre 1913).

M. A. ACKERMANN nous confie de très judicieuses *Réflexions sur l'Alsace, à propos de l'histoire d'une ville.* Elles lui ont été inspirées par le *Livre d'or de la ville de Soultz*, monument élevé par M. A. Gasser à sa ville natale, et dont il est superflu de faire l'éloge aux lecteurs de la *Revue d'Alsace* (*M. A. L., p.* 387 et 398.)

M. LOUIS HERBELIN montre comment fut créée à la fin du XVIe siècle *L'ancienne tuilerie de Delle*, et suit jusqu'à nos jours les destinées de cet établissement. Intéressante contribution à l'histoire de nos petites industries locales, de laquelle on rapprochera une autre étude du même auteur: *Une aiguiserie, une ribe et un foulon mécaniques à Delle au début du XVIIe siècle* (Belfort, 1913. in 8° 22 p.) Il est à désirer que cette série soit continuée: ce serait un excellent chapitre d'une histoire du travail dans un bourg d'Alsace. (*B. S. B. E.*, p. 261.)

L'Armorial du Comté de Montbéliard et des seigneuries en dépendant, de M. JULIEN MAUVEAUX, intéresse, avec le Comté proprement dit et les seigneuries en dépendant, comme le comté de Horbourg et la seigneurie de Riquewihr, diverses terres qui en furent jadis démembrées, telles que le comté de Ferrette, les seigneuries de Belfort et de Delle. C'est dire qu'on y trouvera de nombreux renseignements sur la noblesse alsacienne. — Une seconde partie donnant la liste des familles bourgeoises inscrites de 1318 à 1790 au *Livre Rouge* de la ville de Montbéliard, mentionne aussi des familles alsaciennes immigrées. On corrigera quelques noms de localités d'Alsace avec lesquelles l'auteur semble peu familier. *Amguestez*, p. ex. cité p. 391 doit se lire *Anguesey*, c'est-à-dire *Ensisheim*, et non *Danjoutin*. (*Mémoires de la Société d'émulation de*

Montbéliard. p. 97 à 424, avec 5 planches d'armoiries en couleurs.)

EUGEN EHRETSMANN. *Vom Geschlecht der Waldner von Freundstein.* — Intéressante notice sur cette famille équestre de la Haute-Alsace, qui a donné à l'armée de nombreux officiers. La baronne d'Oberkirch, auteur des célèbres *Mémoires* était née Henriette-Louise de Waldner (*J. G. E. L.* p. 49.)

III. — Périodes préhistorique et gallo-romaine

Le mot *Alsace* signifie-t-il le pays de l'Ill, ou des étrangers, ou des Alamans, ou la terre de chasse? M. C. OBERREINER, doutant de la valeur de ces étymologies, rapproche *L'èlan et l'Alsace,* et voit dans notre pays la terre préférée des élans. « L'analogie des formes, dit-il lui-même, est parfois bien décevante. » (*M. A. L.* p. 229)

Le même auteur dans une note intitulée *Préhistoire et étymologie,* discute diverses hypothèses proposées par M. Rath dans deux articles de l'*Express* de Mulhouse des 14 et 23 octobre 1913. (*M. A. L.* p. 381.)

Le Rhin d'Alsace est-il une frontière? se demande-t-il encore, après tant d'autres. Il conclut par l'affirmative et pense, avec Gérard, qu'à l'origine tout au moins, le Rhin fut une frontière naturelle absolument inviolable, sauf pour les « animaux à grande stature, doués de puissants moyens de locomotion. » — Il y en avait, outre-Rhin, de bien des espèces!... (*M. A. L.* p. 280.)

C. O. *Ligures et Celtes en Alsace.* (*R. A.* p. 143.)

A. GASSER. *Découvertes archéologiques récentes en Alsace.* (*R. A.* p. 118.)

M. le Dr J. GASS a retrouvé le procès-verbal de la *Découverte d'un mammouth à Vendenheim en* 1800. Il ignore ce qu'est devenu le squelette de ce monstrueux animal. (*A. E. A.* p. 381).

Près de *Lampertheim* on a récemment mis à jour de nombreux silex et des haches datant de l'âge de pierre (*A. E. A.* p. 341.)

M. le Dr R. FORRER a visité en 1911, entre Ernolsheim et Dachstein, plusieurs tumuli surmontés d'une sorte de stèle ou de menhir, qu'il étudie dans un article fort curieux: *Menhir-Grabstelen aus Grabhügeln von Ernolsheim* (*A. E A.* p. 342).

Plusieurs tombes ont été explorées à *Marckolsheim* (*ibid.* p. 383), à *Heidolsheim* (p. 384), à *Wingersheim* (p. 410), à *Pfastatt* et à *Lutterbach* (p. 416). Des bracelets, des colliers, des fibules y ont été recueillis, ainsi que des urnes funéraires.

A *Achenheim* et à *Hœnheim* une trouvaille assez intéressante a été faite d'un certain nombre de vases de l'époque néolithique (*ibid.* p. 407).

Les Basses-Vosges, trop négligées jusqu'à présent par les chercheurs, « sont peut-être plus riches en préhistoire que toute autre partie de l'Alsace. » M. CH. MATTHIS justifie cette opinion en résumant les *Découvertes de nouveaux monuments préhistoriques dans les Vosges du Nord* et spécialement aux environs de Niederbronn, qu'il explore depuis longtemps. (*L'homme préhistorique*, p. 154 — paru aussi en brochure. Strasbourg. Treuttel et Würtz. 1913. 24 pages.)

Nous en trouvons une autre preuve dans l'important travail de M. ALBERT FUCHS: *Die Kultur der kaltischen Vogesensiedelungen, mit besonderer Berücksichtigung des Wasserwalds bei Zabern. Ein Beitrag zur Frühgeschichte Elsass-Lothringen.* Cette volumineuse étude, commencée l'année précédente par une introduction sur la situation, les origines et les formes des établissements primitifs dans les Vosges, est continuée par des chapitres sur l'agriculture, le commerce, les routes, l'industrie, la religion, le culte des morts, les tombeaux, le tout accompagné d'une abondante illustration. (*E. M.* p. 33 à 371, passim.)

L'article de M. le Dr A. REUSCH: *Betonung im Keltischen,* intéressera surtout les philologues. Nous le signalons cependant aux historiens qui cherchent à interpréter les anciens noms de lieux (*E. M.* p. 145).

Nul n'était plus qualifié que M. CAMILLE JULLIAN, l'éminent historien de nos origines, pour nous dire *Ce que l'Alsace doit à la Gaule.* Il l'a fait excellemment, montrant comment toutes deux ont été, dès le début, des individualités très fortes, et comment l'Alsace tenait alors à sa voisine de l'ouest, et non à la Germanie, recevant d'elle ce premier bienfait « d'avoir appartenu un jour à une grande et glorieuse nation » et « associé ses sentiments à l'idéal d'une patrie plus vaste. » Elle doit à ses habitants celtes d'avoir possédé de longue date les éléments d'une patrie provinciale, avec son centre, acropole souveraine, qui fut sans doute l'enceinte de Ste-Odile, ses dieux siégeant sur les hauts lieux, au Donon en particulier, ou bien au bord des sources, des ruisseaux et du grand fleuve de la frontière, dieux du pays et dieux des morts, dont l'empreinte n'a pas disparu du sol alsacien. Ses habitants, attachés bien avant César à leur terre féconde, ont laissé dans la plaine et sur les hauteurs les vestiges de leurs demeures, de leurs retraites, de leurs villes, en même temps qu'ils transmettaient à leurs descendants leurs habitudes de travail plus encore que leur esprit guerrier. Ils possédaient enfin cette remaquable faculté d'assimilation qui leur permet d'absorber les germains Triboques venus à la suite d'Arioviste, comme leurs fils devaient absorber plus tard tant d'autres étrangers établis parmi eux. (*C. A.* p. 3.)

Le même savant étudiant *Viviscus, Helvetum, Tribunci,* pense, contrairement à M. Hirschfeld, que le nom des Bituriges, Vivisques de Bordeaux ne prouve pas qu'ils soient venus de Viviscus ou Vevey en Suisse, mais plutôt qu'un Vivisque est allé s'établir de ce côté. De même Helvetum en Alsace peut avoir été fondé par un Helvète venu sur la rive gauche du Rhin. Le Tribunci mentionné par Ammien Marcellin se placerait à la frontière du pays des Triboques,

vers Lauterbourg. (*Revue des études anciennes.* t. XV. page 47.)

Dans deux notes sur *César et Arioviste en Alsace,* M. C. OBERREINER continue à défendre l'opinion que la rencontre des deux armées eut lieu à l'Ochsenfeld (*R. C. A.* p. 104 et 362).

M. L. G. WERNER: *Die Rœmerstrasse von Epomanduo nach Monte Brisiaco,* essaie de reconstituer le tracé de cette voie dans sa traversée du territoire alsacien. (*E. M.* page 241.)

Le même auteur décrit *Mulhouse et ses environs à l'époque romaine* d'après les trouvailles et les fouilles les plus récentes (*B. M. H. M.* pour 1912, paru en 1913. t. XXXVI. p. 5 — avec une carte.)

Dans une étude très documentée, *Die Ziegel und die Légionstempel aus dem rœmischen Strassburg,* M. le Dr R. FORRER apporte une importante contribution à la topographie romaine de Strasbourg et à l'histoire des légions stationnées le long du Rhin. (*A. E. A.* p. 353.)

Il précise, en deux copieux articles, — *Neue Materialen zum nordœstlichen Stadtmauerring des rœmischen Strassburg* — le tracé et la structure des fortifications d'Argentoratum, complétant les travaux antérieurs de Silbermann, de Morlet, von Apell, etc. (*A. E. A.* p. 288 et 421.)

On a découvert près d'*Oberhausbergen,* un appareillage de conduites, unies par des manchons, où M. F. JAENGER a reconnu des débris de l'aqueduc souterrain qui alimentait Strasbourg à l'époque romaine (*A. E. A.* p. 387.)

Des fouilles récentes ont mis à découvert des restes assez importants de l'hypocauste des thermes romains de *Niederbronn,* déjà partiellement reconnu en 1786 et décrit dans Schæpflin-Ravenez (*A. E. A.* page 417. — Voir aussi *L'homme préhistorique.* p. 302.)

(A suivre) E. BÉCOURT et J. JOACHIM.

Actualités

La Réunion de Dornach à Mulhouse

La *Revue d'Alsace* annonçait, dans son dernier fascicule, qu'elle se ferait un plaisir de consacrer au moins une page aux fêtes destinées à célébrer la réunion de Dornach à Mulhouse. Cet « au moins », me permet de supposer qu'on ne m'en voudra pas trop si je dépasse le cadre étroit d'une quarantaine de lignes, car l'importance de la solennité du 7 juin et des festivités qui l'accompagnèrent m'entraînera sans doute à donner à mon résumé un peu plus d'ampleur que ne l'eût désiré la Direction de la *Revue d'Alsace*. Mais puisque la place nous est mesurée, ne la perdons pas en phrases inutiles.

⁂

Depuis le jour où M. Ernest Meininger, le distingué historien et héraldiste mulhousien, soumit à M. le maire Cossmann et à quelques autres notabilités le projet de célébrer, par une fête populaire, la réunion de Dornach à Mulhouse qui élevait la ruche industrielle de l'Alsace au rang des grandes villes de plus de cent mille âmes, et où cette idée prit corps, l'enthousiasme n'avait fait que croître, dans tous les milieux, en faveur de la manifestation projetée, et celle-ci prenait, peu à peu, des proportions grandioses. Longtemps à l'avance, les préparatifs, poussés activement, entretenaient la population dans une attente fébrile de l'évènement dont chacun parlait. Les divers comités s'organisaient, les groupes se constituaient; bientôt les choses étaient assez avancées pour qu'on pût convoquer les manifestants à des répétitions; et dans tous les quartiers, dans toutes les rues s'élevaient arcs-de-triomphe, guirlandes, mâts, oriflammes et banderolles; à chaque maison, des quantités de drapeaux, de draperies, de décors fleuris; et partout dominaient les couleurs nationales, le « rouge

et blanc » — car ce fut une fête essentiellement alsacienne.

La veille du grand jour, une retraite aux flambeaux, formée de trois cortèges différents, parcourut les rues brillamment illuminées, s'arrêtant devant le domicile des principaux organisateurs de la fête et leur donnant une sérénade: M. Ernest Meininger, déjà nommé; M. Cossmann, maire de Mulhouse; M. Baum, maire de Dornach; M. Théodore Schlumberger, président du Comité d'honneur; M. Michel Diemer, président du Comité d'organisation; et M. Edouard Drumm, député au Landtag, le vaillant et populaire défenseur du particularisme alsacien, qui fut acclamé aux accents vibrants de la marche « Sambre-et-Meuse » exécutée par la musique des pompiers...

Et le dimanche 7 juin, à une heure de l'après-midi, ce fut — sous un ciel relativement clément, puisque la pluie fit relâche pendant quelques heures, comme pour laisser au superbe et brillant cortège le temps de défiler devant des milliers et des milliers de spectateurs enthousiasmés — ce fut, quatre heures durant, la triomphale randonnée de Mulhouse à Dornach et de Dornach à Mulhouse, puis devant les tribunes archibondées, puis à travers les rues et finalement sur la place de la Réunion, d'un cortège unique en son genre: cavaliers, piétons, chars et voitures, le défilé durait plus d'une heure et demie. Il ne nous est pas possible d'entrer ici dans le détail de ce cortège, parfaitement ordonné, et qui comprenait une partie historique et allégorique et une partie industrielle et sociale; la première symbolisait ou évoquait avec une grande vérité d'expression et une scrupuleuse exactitude de costumes — qui n'en excluait pas la richesse — les phases principales de l'histoire de Mulhouse et de Dornach, de l'an 451 avant notre ère jusqu'en 1780: légende de la fondation de Mulhouse, les Huns après la destruction du village de Mülenhusen, les Romains, les Celtes et les Alamans avant et après la bataille de l'Ochsenfeld, l'élévation de Mulhouse au rang de ville par l'empereur Adolphe de Nassau, Pierre de Hagenbach, l'Alliance de Mulhouse avec les cantons Suisses, le passage des Suédois, soldats, sapeurs, artilleurs et canons mulhousiens en 1780, etc., etc. — sans oublier les

hérauts et les fanfares à cheval, les preux et les croisés, les pages, les ménestrels de l'an 1300, les troupes de Turenne, la noce paysanne de Sundgau, les pompiers dans leurs uniformes d'autrefois, et une foule d'autres groupes fort intéressants, plus de cent au total. A signaler, parmi les chars allégoriques de l'industrie, ceux de l'Ecole de filature et tissage, de l'Ecole de chimie, de la Mer Rouge (impressions), de la Société de construction d'aéroplanes *Aviatic,* puis tous les corps de métiers avec leurs chars respectifs.

Au cours de cet interminable défilé, plusieurs cérémonies eurent lieu: la remise des clefs de Dornach par le maire de cette ville à celui de Mulhouse; discours de circonstance; exécution de morceaux de chant et de musique par des masses chorales et des ensembles de fanfares; inauguration d'une plaque commémorative; signature à l'Hôtel de Ville de Mulhouse, d'un document sur parchemin rappelant la signification de la journée.

Pendant tout l'après-midi, quatre avions de la Société *Aviatic* n'ont cessé d'évoluer au-dessus de la ville, survolant le cortège et la foule, laissant tomber des milliers de cartes postales illustrées.

Le soir et le lendemain, devaient avoir lieu des réjouissances publiques sur le vaste emplacement de fête (nouveau champ de foire de Mulhouse) où s'élevaient nombre de baraques, boutiques, et tous les attributs des Kermesses. — Hélas! une pluie diluvienne vint troubler la fête et supprimer une bonne partie du programme de ces réjouissances. Lundi soir, cependant, il y eut de nouveau quelques heures de répit dans ce déversement du ciel sur la terre, et une foule compacte envahit le champ de foire. Mais on pataugeait dans la boue jusqu'à la cheville, et les forains n'y trouvèrent guère leur compte, pas plus que les institutions de bienfaisance auxquelles devait aller le bénéfice de ces attractions.

La fête du 7 juin n'en fut pas moins grandiose. Et elle laissera un souvenir impérissable aux cent mille Mulhousiens et aux cent mille personnes venues du dehors pour y assister.

H.-E. D.

Aux abonnés et Lecteurs
de la « REVUE D'ALSACE »

Tout vient à point à qui sait attendre. Vrai partout et pour tous, ce proverbe va trouver son application dans la *Revue d'Alsace*. Dans l'avant-propos de notre premier fascicule, nous demandions un peu de crédit pour nous permettre de continuer l'allure franchement alsacienne à laquelle oblige le titre de ce vieux périodique. Avec le présent numéro tombera à néant cette objection dont nous avions l'intuition et que nous avons entendu sortir de la bouche du curé doyen d'une petite ville voisine et annexée. « La *Revue d'Alsace*, nous disait-il, sera plutôt belfortaine». « Erreur, Monsieur le Doyen, lui répondions nous; vous ne tarderez pas à vous en convaincre vous-même ».

Aujourd'hui — plus tôt que nous le pensions — nous sommes en mesure de réaliser notre promesse. En dehors des *lettres de Louis de Beer* dont M. l'abbé Ingold a commencé l'intéressante publication, nous pouvons offrir à nos abonnés et lecteurs des articles non suspects de régionalisme. *La bataille de César et d'Arioviste* a déjà fait couler des flots d'encre, mais le dernier mot n'est pas dit. M. Obereiner se charge de raviver, en deux ou trois pages, cette question toujours si passionnante par suite de l'ambiguité des *Commentaires*. Ce sont ensuite les *Origines de l'abbaye d'Ebersmunster* (Basse Alsace) que M. Anselme Laugel traite avec son autorité et sa compétence habituelles, sans oublier la suite des *périodiques français et allemands de* 1913 dont MM. E. Bécourt et J. Joachim ont bien voulu enrichir la *Revue d'Alsace*.

Enfin, nous prévoyons dès à présent les *Origines religieuses de l'Alsace* avec des documents inédits sur les *Trois Epis* et *les Souvenirs de Jean Louis Stolz*.

La *Revue* telle que l'avait comprise J. Liblin, telle que MM. A. Gasser et A. Ingold l'ont continuée, la *Revue* a encore devant elle de beaux jours; plus d'un encore nous saura gré de l'avoir fait revivre.

La Direction.

César a-t-il battu Arioviste en dehors de la Séquanie ?

A diverses reprises nous avons critiqué l'hypothèse émise par feu Mgr. Gloeckler au sujet de l'emplacement du champ de bataille où César a vaincu Arioviste. L'argument principal de sa thèse s'impose moins que jamais à notre esprit avec cette évidence qui force l'adhésion.

Du fait qu'après sa victoire « César *ramena* son armée en Séquanie pour lui faire prendre ses quartiers d'hiver », faut-il, comme l'a cru Mgr. Gloeckler (1), conclure qu'*évidemment* la bataille a été livrée hors de la Séquanie?

Le dernier chapitre du premier livre des *Commentaires* de César, invoqué par l'érudit historien, comporte deux parties bien distinctes: l'une ayant exclusivement trait aux évènements qui suivirent la défaite d'Arioviste (2), l'autre résumant la conduite de César après ses deux campagnes de l'année 58.

En disant « qu'après avoir en un seul été terminé deux guerres importantes, il mit, un peu plus tôt que l'exigeait la saison, son armée en quartiers d'hiver chez les Séquanes », César n'a nullement eu l'intention de faire entendre qu'il avait fait ces deux campagnes en dehors de la Séquanie. C'est forcer le texte que de le sous-entendre.

Assurément, c'est hors Séquanie que César a vaincu les Helvètes, mais on ne saurait en conclure qu'il a également vaincu les Suèves hors Séquanie. Du reste, autre chose est la bataille, autre chose la poursuite de l'ennemi, qui ne s'arrête pas forcément sur le territoire même où a été livrée la bataille, autre chose encore l'hivernage.

Comme l'a fort bien montré M. Camille Jullian (3), on

1) Cfr. *Revue d'Alsace,* 1905, p. 549, etc.

2) Jusque: « *Caesar, una aestate...*

3) Cfr. *Histoire de la Gaule,* Paris, Hachette, 1909, III p. 242, etc.

aurait pu s'attendre à ce que César ramenât ses troupes sur les bords du Rhône et, de fait, l' « ordre d'hivernage en pays ami était », somme toute, « un double coup d'Etat »: ce séjour entraînait, en effet, pour les Séquanes (1) « l'apparence de la servitude » et par ailleurs César « se débarrassait de la tutelle du sénat ».

Parlant de l'hivernage de ses troupes, il avait donc en vue non le passé, mais l'avenir. Il s'agissait du reste de rétablir au plus tôt à Rome son influence, qui avait bien fléchi pendant qu'il guerroyait dans les Gaules. En lisant Plutarque, on voit fort bien que César avait hâte de se rendre à Rome, « après avoir *laissé,* dit l'historien grec, ses forces chez les Séquanes » (2). Le terme dont se sert Plutarque n'autorise pas la version: il *ramena* ses troupes en Séquanie.

D'ailleurs, l'expression *in hiberna deduxit* est encore employée au VIIIe livre des *Commentaires* ch. 46, où certainement elle ne peut signifier que: « il *mit* l'armée en quartiers d'hiver », et non il la *ramena.* Quant au terme *deduxit,* il est employé dans le sens *amena* dans plus d'un passage des Commentaires (3).

Mgr. Gloeckler n'ayant cessé d'estimer que la conclusion qu'il a tirée de la façon dont César parle de l'hivernage de ses troupes s'imposait *de toute évidence,* il importe d'essayer de comprendre pourquoi, malgré toutes nos objections, il est resté inébranlable.

Si son esprit a si fortement adhéré au jugement qu'il a porté, c'est assurément qu'à ses yeux il n'y avait là rien d'obscur. Mais cet éclair de l'évidence qui a jailli en son esprit, nous avons beau l'appeler de tous nos vœux: nous ne voyons pas, en l'espèce, briller la lumière de l'évidence; notre assentiment n'a cessé d'éprouver de l'hésitation.

1) César n'a pas précisé davantage. Si l'on admet avec M. Jullian que le quartier général fut sans doute à Besançon, le terme de *deduxit* s'explique fort bien. Il y avait une assez longue distance à franchir du Rhin à Besançon.

2) Cfr. *Vie de César,* XX, 1.

3) Cfr. *Commentaires,* II, 10: « *ad eam sententiam... Haec ...ratio eos deduxit* »; etc.

Il faut croire qu'au lieu d'avoir été déterminé à affirmer par une certaine lumière contraignante intrinsèque au texte, l'esprit de Mgr. Gloeckler a contribué lui-même à reproduire cet éclat auquel son assentiment a cédé.

L'évidence à laquelle il a fait appel s'est donc mélangée en fait d'éléments subjectifs. Son jugement reposait sur des mobiles personnels: l'activité de son esprit est entrée pour une grande part dans la constitution des raisons qui ont emporté son assentiment.

Cet esprit perspicace n'a pas douté un instant qu'il se conformât aux strictes indications de l'évidence. Il a cru voir; sa certitude a été déterminée par une évidence illusoire. Ce que Mgr. Gloeckler a pris pour l'évidence n'en était qu'un semblant; il a arrêté trop tôt son examen. Voilà pourquoi l'évidence qu'il invoque n'est qu'une contrefaçon de l'évidence objective; voilà pourquoi il faut se garder de placer sa foi dans une application quasi mécanique du critérium de l'évidence.

On voudra bien excuser ces considérations plus ou moins philosophiques. Aussi bien, comme l'a dit avec raison M. C. Jullian, il n'y a point en histoire de question inutile; quelque soit le sujet traité, l'érudit fait œuvre d'historien (1).

Pâlir sur l'emplacement de la victoire de César sur Arioviste (2) est aussi estimable que faire la synthèse d'une époque comme le XVIIe siècle. L'histoire intégrale n'est d'ailleurs pas l'apanage des historiens d'outre-Rhin. Pourvu que l'on fasse œuvre de vérité, on aura toujours bien mérité de l'histoire.

C. OBERREINER.

1) Cfr. *Annales politiques et littéraires*, 2 novembre 1913. M. Jullian avait déjà dans la *Revue historique* appliqué ce principe à l'œuvre de M. Frédéric Masson.

2) Signalons en passant une erreur qui se trouve sur la carte, gravée par Erhard frères, dans la 10e édition des *Commentaires* de M. Boué (Paris, de Gigord, 1912) : Cernay y figure sur l'Ill, bien au nord de Mulhouse (!).

Lettres
de Louis de BEER
Gouverneur de Bénévent
à sa famille (suite)

3.

Paris, le 8 *brumaire* 6 (*dimanche*)
(29 *octobre* 1797.)

Promettre est un et tenir est un autre, a dit La Fontaine, et je l'éprouve en ce moment. Albert vint il y a 8 jours comme je vous l'écrivis mardi; il me défendit d'aller chez Reubell avant de l'avoir revu. « Vous ne me trouverez pas à Madrid (sa campagne), car je n'y suis pas sûr un seul jour d'y pouvoir rester: je reviendrai, » me dit-il, et il n'est pas encore revenu. Les plaisirs ici sont coûteux, je ne veux ni ne peux en trop user; on ne peut pas tout voir indifféremment chaque jour, et je m'ennuyais à la mort quand avant-hier je m'abonnai moyennant 3 l. pour un mois à un cabinet de lecture dont j'ai pris chez moi la *Bibliothèque de l'homme public* par Condorcet et j'étudie. Je fais de nombreux extraits. (Cet ouvrage en 21 vol. est rare). J'emploie mon temps à m'instruire en attendant que je puisse remplir le but de mon voyage qui d'après ce que je vois ne peut pas être en partie celui de m'instruire.

Lassé de ne pouvoir m'acquitter de ma commission par la faute de ceux sur qui je croyais pouvoir compter, j'écrivis à Reubell vendredi; je suis encore à attendre sa réponse. Je lui annonçai que j'étais chargé de lettres pour lui, que celle de son beau frère (1) contenait peut-être des choses qui l'intéresseraient et que ce dernier motif me faisait hasarder de lui demander l'heure où je pourrai le voir quoique je le susse bien occupé dans ce moment par l'heureux évènement de la paix etc., etc. Je fus court et je fis aussi bien que je pus: cela passait. Je conçois qu'il ne peut me faire répondre tout de suite puisqu'ils sont sur-

1) Rapinat.

chargés d'affaires; mais s'il ne le faisait pas du tout, je recommencerais; je mettrais une corde plus haute. Vous pouvez comptez que, si je ne réussis pas, il n'y aura pas de ma faute. Je suis plein d'espoir pourtant. *Acheronta movebo.* (1) Je mettrai Dieu et le diable du jeu et il faudra que cela marche.

Je mange depuis lundi avec les Représentants qui m'ont fort bien reçu. Il y a Garnier de Saintes, Talot, Gauthier du Calvados, — le plus honnête homme que j'aie encore vu, — Cavaignac, Pflieger et Dubois du Haut-Rhin. Jeudi quand on eut appris la nouvelle de la paix, Pflieger fit chercher des huîtres, du Bourgogne, du Chablis etc., et nous régala: tous étaient plein de joie. Il faisait beau temps, ce qui est rare à Paris, et ce qui ajoute beaucoup à la bonne humeur des habitants. Je vous aurais instruit de cette heureuse nouvelle si ma lettre eut pu partir de suite, mais comme la poste ne partait que le surlendemain, la nouvelle vous parvenait plus tôt par les Feuilles. J'ai tant de raisons de me réjouir de cet évènement qu'il ne contribue pas peu à me faire trouver supportable cette ville de boue et de cochonnerie, où je n'ai encore rien touché qui fut propre. Je me rencontrai mercredi avec Casimir et le Souffleur (2) à la municipalité rue d'Antin où je gardais le mulet depuis deux heures avec bien d'autres. Nous irons voir le Musée ensemble, ce qui est pour moi un avantage très grand.

Les lettres de Metzger ne portent pas d'autre adresse que de celle qu'on met aux lettres pour Ribeauvillé. (3) Je me tue à m'informer du logement des personnes sans rien apprendre. Il faudra pourtant bien que je l'apprenne.

1) Le vers entier de Virgile que cite L. de Beer est: *Flectere si nequeo Superos, Acheronta movebo.*

2) *Casimir,* comme l'on sait, est le nom sous lequel est connu le peintre colmarien J.J. Karpff. Je ne sais qui est désigné par de Beer sous le nom de *Souffleur,* qui est aussi un nom de guerre, comme on le verra plus bas.

3) Sur les relations de L. de Beer et de tous les siens avec le représentant du peuple colmarien Metzger, cfr. le premier article de la *Revue catholique* cité plus haut.

Thevenin me tourmente: je dois faire venir mon violon, jouer 4 heures du jour avec lui, les leçons de l'amitié me profiteront mieux que les autres et il faudrait que vous fussiez bien riche pour payer un maître ici. Si je restais à Paris, cela pourrait bien se faire et je vous prierais de m'envoyer ma *râcle;* mais ce pavé est trop cher pour qui n'y gagne rien.

On va créer un ministre des Domaines nationaux qui aura peut-être encore l'Instruction publique et le commerce et surtout les Eaux et forêts. Je ne désespère pas d'être bien reçu chez le cinquième du centre dispensateur (1); nous verrons.

Mon chauffage me revient à 2 louis. Le poêle et le tuyau seuls coûtent 18 francs que j'en tirerai pourtant en partant. Le bois coûte 30 frs. avec le transport et le sciage

La seule chose au dessus du commun qu'il y ait ici, c'est l'Opéra. Jamais je ne vis rien de plus parfait ni n'entendis de musique pareille: je fus transporté mercredi dernier. Les danses sont magnifiques. On ne pense pas à la Révolution en voyant tant de magnificense et l'on conçoit combien la paix fera fleurir les arts si la liberté sait les préserver à ce point de l'effet que devrait faire sur eux l'orage auquel nous venons d'échapper.

Le Musée d'histoire naturelle et le Jardin des Plantes sont bien ordonnés. Le premier ne me plaît pas; ces collections mortes ne sont pas mon affaire, et si j'en avais une petite bien choisie, je l'arrangerais encore mieux qu'on n'a fait de celle-ci; car je ferais voir partout une application utile. La bibliothèque d'histoire naturelle est très riche et précieuse, mais c'est le repas de Midas (2) pour nous autres étrangers. M. Lucas un des conservateurs m'a comblé d'honnêtetés. Il m'a montré le cabinet du Stadhouder qu'on ne montre encore à personne, et sans carte je peux venir quand il me plaît. C'est l'homme qu'il faut pour une place

1) Reubell.

2) Qui faillit mourir de faim, car tout ce qu'il touchait était changé en or.

dont l'essence des devoirs est la complaisance. Il est très savant.

La Bibliothèque Nationale, rue Richelieu, est immense. Mais elle ne m'a pas paru ce que je m'en promettais. Il n'y a pas plus d'ordre qu'à la nôtre de Colmar (1). Elle est ouverte tous les jours et on vous donne tous les livres que vous demandez depuis 10 heures jusqu'à 2. Mais cet intervalle est trop court pour celui qui vient pour autre chose que de simples recherches d'érudition.

Les cabinets littéraires très multipliés ici sont des foyers d'instruction plus véritables que ces encombrements de livres, car ils *répandent* les lumières et les bibliothèques les concentrent dans un petit nombre d'hommes supérieurs qui ne sont pas la nation.

Je vous conseille de presser M. Chauffour (2) de faire signifier l'acte de notre partie adverse. C'est le moment. Il serait bon que vous allassiez maintenant fixer un peu la justice très précaire des corruptibles juges dont le sort nous fait dépendre.

Mon cher papa, parlez-moi un peu de vous et de tous ceux qui me sont chers. Je suis tout seul ici et votre souvenir me sert de société; je n'en cherche point d'autre à moins que votre intérêt ne me le commande.

Mille choses à la famille: j'y compte Parade. Adieu mon cher papa.

Louis.

Je réserve à Charles une lettre immense qui contiendra des détails sur tout ce que je vois et que j'ai vu. Le port étant coûteux et une grande lettre n'étant pas plus chère qu'une petite, cela vaudra mieux en une fois et bien. Voudriez-vous en attendant lui communiquer celles que je vous adresse.

Postscriptum notabilissinum. Dimanche à 5 h. du soir.

1) L. de Beer peut avec raison dire *notre* bibliothèque de Colmar. Tout jeune encore, en 1795, il en avait été, avec son frère Charles, nommé bibliothécaire-adjoint.

2) L'avocat de Colmar, que G. de Beer avait chargé de ses intérêts.

Je suis, mon cher papa, au comble de la joie. Dans ce moment on vient de m'apporter à table une lettre timbrée: *Directoire exécutif*. Je l'ouvre et je trouve écrit de la main de Reubell en marge de ma lettre: *Le citoyen Beer peut avec cette lettre demander tous les jours après moi* (1) *au D. E. entre midi et une heure. Je le verrai avec plaisir, Reubell.*

J'y volerai demain. Me voilà de l'humeur la plus noire venu à une joie d'enfant. Convenez que, placé comme je l'étais, seul à Paris, berné par le second Souffleur Albert, dépensant mon argent pour faire moins que chez moi, j'avais une raison bien forte pour être triste. Je m'ennuyais, moi qui ne peux vivre sans occupation, qui m'en fais de tout et qui n'en trouvais aucune dans cette ville désolante. Si j'ai du succès comme je l'espère j'en deviendrai fou. Aujourd'hui chez Thevenin je comparais Paris et son séjour au tabac à fumer. Il fait vomir au commencement et puis on ne peut le quitter.

Je laisse subsister ma lettre telle qu'elle est; vous y pouvez voir que je ne suis pas heureux quand je ne peux vous être utile.

Adieu, maintenant je vous mange de baisers tous tant que vous êtes. Je ne me fierai plus à Souffleur *secundus*, mais à mon esprit familier, cela vaut mieux.

4.

(A Parade).

10 *Brumaire* 6. (31 oct. 1797)

Voulez- vous dire à papa que quand je pus saisir un moment favorable, je parlai à Rubell de notre affaire. Je n'ai point vu la lettre de Rapinat dont j'étais porteur, je ne sais s'il y faisait mention de l'objet de mon voyage. Mais le Directeur quoiqu'il l'eut lue, me dit: « Mais mon cher, je ne sais pas pourquoi vous venez, ni qu'elle est votre

1) Ce brave Reubell ne cesse jamais de parler *alsacien* plutôt que français. Beer a une meilleure langue.

affaire. » Je m'expliquai. « Cela n'est pas du ressort du Directoire, reprit-il. Cela regarde le liquidateur. » Je prononçai encore quelques mots, il me comprit, mais on l'appela et il fallut montrer au Directoire. Je verrai demain. Je prie très fort mon père de ne pas encore parler à Rapinat; conformément à l'invitation de ce dernier je m'adresserai directement à lui pour avoir des conseils.

Pas beaucoup de nouveau. Buonaparte ira lui-même porter le traité de paix avec l'Empereur à Rastadt et y présider notre députation au Congrès (1). Desaix est en attendant son lieutenant près l'armée d'Angleterre.

Les spectacles sont vides ici quoique bien beaux en partie. Les bals recommencent. Vous devez connaître Paris, mais peut-être la corruption n'y était-elle pas de votre temps au point où elle est aujourd'hui. D'ordinaire même les brigands et les courtisanes les plus effrontées ont une morale à eux, une espèce telle qu'elle au moins. Il n'en existe plus et jusqu'à l'ombre des vertus domestiques est disparue. Les gentlemens d'Angleterre valent mieux que les agioteurs du Palais-Royal. Quand je dis corruption, comprenez bien que celle des accrocheuses est le moindre Jugez! Je ne suis, certes, pas un saint homme en aucune manière; mais avec ma façon de penser, c'est pour moi une école de Platon que Paris. Cela me révolte.

Ah! mon ami, comme la musique est belle ici! C'est la seule chose qui m'enchante; mais tout de bon je suis quelquefois fou de plaisir.

Adieu donc, en voilà pour ce soir, pourvu que vous en sortiez. Je vous embrasse bien de tout mon cœur.

Louis BEER. (1)

1) De fait, comme l'on sait, Bonaparte n'alla pas à Rastadt. Il sera question plus bas de ce Congrès où figurèrent plusieurs alsaciens.

2) Pendant et depuis la Révolution, les *de* Beer ne portèrent plus le particule, qu'ils ne reprirent que sous la Restauration.

5.

Paris, le 21 *brumaire* 6.
(10 novembre 1797.)

On m'a remis votre lettre, mon cher papa, hier au soir quand je rentrai de chez Trost (1) où j'avais dîné après lui avoir fait ma première visite avant-hier jeudi. Je n'ai pas besoin de vous dire combien vos nouvelles me rendent content; cela s'entend.

Parade vous aura dit que j'ai été au Luxembourg (2) et comment on m'y a reçu, de même que la question relative à la pétition dont j'étais porteur. Voyant que le Directoire n'avait pas à s'occuper de cela, mes soins se portèrent à trouver quelqu'un qui put me guider dans le labyrinte financier de la place Vendôme où est le liquidateur. Le souffleur *secundus* m'indiqua un homme sûr à qui je pourrais tout confier. Cet homme vint me trouver. Nous fûmes chez M. de Normandie, le liquidateur général. Il nous dit qu'il n'était chargé que de la dette publique (grand livre) où sont encore comprises les dettes des communes et des tribunaux. Quant aux créances sur les Emigrés, elles doivent être liquidées par le bureau des Emigrés de l'administration du département. Je partis, mais ne me fiant pas à la réponse que j'avais reçue, je priai Bazaine (3), mon homme, de faire venir chez lui un de ses très bons amis, un habile avocat, qui ayant perdu son état depuis la Révolution, se fit employer dans cette partie et est chargé du matériel de la liquidation tandis que Normandie ne signe que de confiance et distribue la besogne à ses bureaux. Hier j'allai chez Bazaine; je trouvai l'avocat. Sa réponse fut la même que celle du liquidateur. « En attendant, me dit-il, vous ne risquez rien d'avoir retiré vos papiers; votre dépôt est enregistré et rien ne presse pour remettre les pièces. Attendez le Congrès de Rastadt. Si le Prince des Deux-Ponts est dédommagé de la perte de ses domaines

1) Je ne sais quel peut être ce personnage.
2) Où siégeait le Directoire.
3) Peut-être un ancêtre du traître de Metz.

particuliers, c'est à lui que vous aurez à vous adresser; si, au contraire, il ne l'est pas, votre liquidation se fera à notre administration et vous serez dans la catégorie de ceux qui à la première rentrée des fonds seront payés. Chez nous vous n'auriez pu qu'être porté sur le Grand livre, ce qui n'est pas agréable. »

Je m'informai encore à l'administration du département de la Seine et j'y trouvai effectivement plusieurs personnes occupées de ce travail qui est très considérable, vu les dettes des princes du sang. Il y a au bureau des Emigrés autant de chefs de liquidation que de lettres de l'alphabet. Bien du monde a déjà ses créances liquidées et attend des fonds qu'amènera la paix pour être payés.

J'ai déjà écrit à Rapinat; je joins une seconde pour lui à celle-ci, que je vous prie de lui faire parvenir. N'y allez pas vous-même, ou en y allant, *ne lui en parlez pas beaucoup ou point;* vous l'embarrasseriez, et avant mon départ il me pria de m'adresser toujours à lui et non à vous de peur de vous inquiéter. Réglez, s'il vous plaît, votre conversation sur cet avis. Je me charge de la besogne et *je vous prie de me laisser faire entièrement.* Ne doutez pas que je ne fasse tout ce qui est nécessaire. Je veux me faire ce mérite auprès de vous.

Je suis bien sensible, mon cher papa, à la permission que vous me donnez de rester ici. Je ne fais à vrai dire que commencer à me reconnaître, à trouver toutes les sources d'instruction que recèle Paris. Mais cela vous coûtera trop. A moins de 2000 francs par an on est mal à son aise, quoiqu'on se restreigne autant que possible. (1) Le petit service, le blanchissage, les cours même que l'on veut fréquenter et quelques autres objets, coûtent plus en proportion que la couche et la table. Si après cet aveu qui ne flatte pas mon intérêt, vous maintenez votre résolution, je serai charmé de pouvoir rester. Mais que cela ne vous gêne pas; sans cela je retournerai dans un mois, 6 semaines. Je pas-

1) De fait Louis de Beer devait rester à Paris dix mois et il y dépensa, avec les frais de voyage, 3109 francs, comme le nota soigneusemnt son père.

serai l'hiver chez vous et m'en irai en Allemagne quelque part où je puisse m'instruire sans vous incommoder.

Je ferai mon possible pour Charles. Je crois que pour le commencement, si je parviens à le faire entrer à quelque part, il faudra aussi travailler gratuitement; mais c'est le moyen de se faire distinguer et avancer, et les choses une fois en ordre, le gouvernement en fonds, on l'emploiera. J'espère pouvoir le faire entrer dans la quatrième division du ministère de l'intérieur, l'instruction publique. C'est là que Charles sera capable de briller même, après un séjour bien employé d'une année ou deux à Paris.

Je n'ai pas encore pu voir Monnet (1); mais je vous assure que je n'y manquerai pas; mon propre intérêt le commande. J'irai porter à Trost votre lettre. S'il est possible de vous défaire de votre vin de paille de façon ou d'autre d'une manière sûre, je le ferai. (2)

Je viens de la rue de Grenelle; je vous ai abonné jusqu'au dernier pluviôse, votre abonnement finissant avec ce mois; j'ai recommandé l'exactitude et acquitté le droit de timbre pour les feuilles déjà reçues depuis la loi; le tout avec 13 f. 10 c.

Je suis retourné depuis au Luxembourg deux fois. J'entre, je me mets à causer à la cheminée dans la deuxième antichambre, qui est aussi le salon de visite, avec les personnes qui s'y trouvent, et quand quelqu'un des maîtres de la maison vient je leur parle une heure au moins selon le moment et m'en vais. J'irai dîner là un de ces jours. Il ne faut pas se laisser oublier.

Bien loin d'être mal avec mon compagnon de voyage, (3) je suis dans ses bonnes grâces. Je me joue de lui en lui faisant des projets de culture de rhubarbe, de pastel, de tabac etc... Il happe cela comme du miel et me vénère comme un Albert-le Grand *weiland Bischoff von Regensburg*. (4)

1) Serait-ce le fameux maire révolutionnaire de Strasbourg dont il est question ici?

2) Le vin de paille d'Alsace était, et est encore, mais moins qu'autrefois, un produit très apprécié et très recherché.

3) Albert, on s'en souvient.

4) Qui fut évêque de Ratisbonne.

J'ai remis mes lettres à l'hôtel de Suède. M. Gambs (1) m'a fort bien reçu: il a une aimable femme qui touche du clavecin et que j'accompagne parfois. J'ai été là trois ou quatre fois déjà, et chaque fois on m'invite de revenir bientôt. Mais on voudrait me faire faire connaissance avec des commerçants colmariens et strasbourgeois établis ici, avec cette hautaine canaille à écus qui me tue et m'ennuie, et j'esquive ces offres de service.

Dites à Charles que Haussmann de Würtzbourg, un musicien distingué, l'ancien maître des filles de Grétry, me conduira chez ce dernier au premier. Charles aura de moi une lettre aussitôt que je pourrai lui parler de beaucoup, dans laquelle je lui indiquerai les études à faire pour se rendre propre au travail que j'espère lui faire trouver ici.

Il est plaisant que Souff. II (2) me fasse dîner chez lui en lettre, tandisque je n'ai pas digéré une mie de pain mangée dans sa maison.

Trost et sa femme qui est très jolie m'accablent d'honnêtetés. Cette dernière a bon ton aussi longtemps qu'elle ne parle pas. Elle me semble avoir fait des siennes.

Adieu, mon cher papa. Embrassez bien pour moi la bonne maman, mes sœurs, Charles et Parade. J'attends le moment de reparler de lui. Portez-vous bien pour ma tranquillité.

Louis.

Dès demain je commencerai à travailler pour Rosé (3); j'ai déjà parlé. J'irai au Ministère de la Police générale s'il est nécessaire.

Au cas que je puisse rester ici j'accepte l'envoi de mon violon; je ne demande pas d'autre linge, j'en ai de reste. J'ai quelques gilets, une culotte bleue; si cela entre dans la caisse de mon violon, joignez-la. *Sine qua, non.* Je suis

1) Sans doute quelque descendant des jurisconsultes strasbourgeois de ce nom.

2) Souffleur secundus: on se rappelle que c'est le nom que Beer donne à Albert.

3) Médecin à Ribeauvillé et ami de la famille de Beer. Je ne sais quelle est l'affaire dont il avait chargé L. de Beer.

pourvu pour l'hiver. N'oubliez pas ma sourdine; point de musique. C'est par la diligence d'Ortlieb à Colmar.

6.

(A son frère Charles)

Paris, 24 brumaire 6
(14 novembre 1797.)

Mon cher Charles, je t'avais écrit une lettre énorme où je bavardais, mais cela ne disait rien de nouveau et je la supprime.

Tu verras au printemps prochain mieux que je ne décrierais. Ainsi pst. En tous cas mes notes t'instruiront assez et elles sont faites avec plus de soin qu'on n'en met à une lettre.

J'ai dit à papa que je tâcherais de te mettre à la 5e division du ministère de l'intérieur sous Guignené (1): j'espère réussir; je pense que tu m'approuveras. Sinon tu m'écriras franchement ta façon de penser et j'agirai en conséquence. L'un coûtera autant de peine que l'autre.

Cette division s'occupe des *Ecoles centrales;* relie donc l'histoire de l'Instruction publique depuis la Révolution dans la Décade; lis tout ce qui a, dans nos livres, rapport à cet objet et fais t'en une idée. 2.) *Ecoles primaires,* la même préparation. 3.) Ecole polytechnique, de Santé, Collège de France, Ecole de Liancourt, Institut national des boursiers de l'égalité, Etablissement des nouvelles mesures; tout cela a son centre d'administration ici. Tu concevras en remaniant la Décade et le Magasin encyclopédique comment se font les correspondances, leurs sujets, les voies suivies pour l'encouragement et soutien de ces établissements. Le reste c'est la pratique qui le donne. Mais il faut préparer quelques connaissances.

En fait de Beaux-Arts on a les Conservatoires de Musées pour correspondants ainsi que l'Académie de Rome (Sunée (2) directeur). On s'occupe des prix, des nouveaux

1) Qui fut directeur général de l'Instruction publique de 1795 à 1797.

2) Un peintre, bien oublié aujourd'hui.

établissements. Il faut reprendre l'histoire de la peinture et des peintres, surtout la première *en France*. Tu te formeras une idée de l'architecture pour en pouvoir jaser du moins. Car quoique tout cela ne parviendra que divisé aux commis, on est embarassé mille fois en l'ignorant et l'amour-propre ne veut pas qu'on demande.

Tu trouveras chez moi le catalogue raisonné des objets du Muséum des monuments français aux ci-devant Petits-Augustins où je ne manque pas d'aller tous les tridis et sextidis (1). Les chefs d'œuvres des Ponce, des Savarin, des Coisevox, des Tuby, Marsy, Houdon, Lemoine, Falconnet etc., etc. tout est là. Je jouis infiniment dans cet endroit.

On a encore le Muséum d'histoire naturelle. Cela ne sera pas ton affaire, et en cas qu'oui tu en as une idée; cela sera mieux quand je pourrai t'y mener.

Item, Conservatoire de musique aux Menus, rue Bergère, règlement, inspection, correspondance. Cultive la musique, lis les articles des journaux.

Item, Conseil de Conservation des objets des sciences et arts; correspondance, cela n'est plus rien.

Bibliothèques, conservateurs, correspondance. Il faut un peu de bibliographie, arrangement des livres, conservation, prix... etc... une idée.

Théâtres. Lis soigneusement les réflexions de Lachebaussière (L. C.) (2) dans la décade. Les ministres tiennent fort à ses décisions; c'est l'ami de Guigené.

Fêtes nationales, procès-verbaux des départements; résumés à faire, correspondance, une idée de cela. Il faut lire les journaux, bouquiner.

Voilà, mon cher Charles, les attributions de cette Division. Il y a pour chaque partie un et plusieurs bureaux. Mais les sciences sont liées, tu le sais, et pour bien connaître l'une il faut avoir une teinture, une idée des autres. Je ferai mon possible pour réussir. C'est du bon pour toi.

Il n'y a pas de mal avec tout cela que tu fasses quelque chose en affaires pour la famille. Cela accoutume à l'at-

1) 3e et 6e jour de la décade républicaine.
2) Auteur dramatique célèbre à l'époque.

mosphère des bureaux et ne te figure pas que ceux où s'administrent les Sciences vaillent mieux que ceux des notaires. Ce n'est qu'avec une peine inouïe qu'on sort de la crasse des commis machines; il faut être rompu à la mécanique des bureaux. *Pro notitia,* cela est essentiel.

Tu sais à présent de quoi il s'agit. Je ne saurais te dire comment tu travailleras. D'abord cela sera gratis; en travaillant on se fait distinguer et on t'emploie. Mais défais-toi un peu de ta timidité, car en s'en corrigeant ici, le pas est brusque, ou bien elle mène à être complaisant pour la canaille buraliste qui est vraiment une peste.

Je vais à la Bibliothèque nationale souvent. J'y lis les ouvrages rares et j'en fais des extraits. Cela est immense, commode et excellent.

La plupart des cours sont bien à la française; on en apprend autant dans un livre.

Excuse-moi auprès de Kohler, s'il savait comme on est forcé de perdre du temps ici, et comme on est bien aise de reposer par un instant de lecture une tête fatiguée de bruit, d'ennui, de jouissances, d'idées, une mémoire surchargée, une main fatiguée d'écrire, il ne m'en voudrait pas.

Huzard m'a parfaitement reçu; je déjeune parfois chez lui. Tout le monde est prêt à rendre à chacun la justice qui lui est due... On mange son argent, et pour se placer rien du tout. L'argent, l'argent, l'argent... (1)

Je ne digère point le vin de ce pays et je n'en bois que très peu et trempé. De même la marinade me fait un mal diabolique; je n'en viens pas à bout et je la laisse. Une chose insupportable, c'est qu'on ne mange pas de légumes ici quoiqu'ils soient délicieux. Toujours de la viande. Cela dérange pour peu qu'on ne soit pas frugal, à moins qu'on n'y soit fait.

J'écris mes observations sous une enveloppe: Agriculture, morale, histoire, romans, peinture, extraits, et *ipso facto* pêle-mêle sans titres, par petits articles divisés sim-

1) Suivent une poésie allemande et quelques lignes insignifiantes en latin de cuisine, dont nous faisons grâce au lecteur.

plement par un —, cela n'est pas mal. C'est un *beau désordre!* Le plâtre, le fumier, la Sainte-Famille de Raphaël, le passé, le Corrège, St. Jérome, les groseilles, la boue... etc....

Le fils de Dupaty (1) était corédacteur de cet affreux *Journal du déjeuner* (2); il cherche une autre rédaction dans le sens du gouvernement. C'est une vertu sublime, dit-il, de penser d'une façon et d'écrire de l'autre, de contenir ses idées, ses sentiments *usque veniat tempus.* Ce coquin est plein d'esprit, mais moyennant de l'argent il écrirait le *Journal des hommes libres* comme la *Quotidienne.*

Il faut malgré les études que je te recommande, ne pas manquer de sortir beaucoup, de voir du monde; il faut, non pas te révolutionner, mais apprendre à retourner la tête plus souvent, à voir en même temps six objets, à être un peu remuant. Je souffre tous les jours de mon sang pesant avec ces Français qui à 60 ans ont encore un sang vif et délayé qui coule comme du mercure. Mais avec de la peine, de ma pesanteur il ne me restera plus que de l'aplomb, et cela n'est pas à rejeter, surtout ici.

Adieu, mon cher Charles, good realth!

Louis.

7.

Paris, le 15 *frimaire* 6
(5 décembre 1797.)

Je rougirais de mon long silence, mon cher papa, et de n'avoir pas répondu plus tôt à vos deux lettres, si ce n'avait été que je voulais faire vos commissions avant de vous écrire.

1.) Vous avez oublié, quant à ce qui est de nos prêts à la Nation, de me donner l'adresse du citoyen Dubois qui faisait jusqu'ici cette besogne pour nous et qui s'en acquitte très mal puisque vous ne recevez rien et que les in-

1) Le célèbre magistrat, ou son frère le sculpteur.

2) Sur ce journal et ceux dont il va être question, on consultera la grande *Histoire politique et littéraire de la France* publiée en 1861. (8 vol. in 8°.)

térêts de l'an 4 sont acquittés; à la vérité les 2/3 en bons, mais enfin!

2.) Je me suis informé au sujet des prétendus à droite et à gauche. La petite poste est si irrégulière que je n'ai reçu qu'aujourd'hui relativement à M. Mathis une lettre du représentant Piette, des Ardennes, qui était datée du 8 de ce mois. Quant à Parade j'ai reçu quelque chose du représentant Maleville et j'attends une lettre du citoyen Meynard qui est de Ribérac même. (1) Je joins en attendant les copies de tout ce que j'ai écrit et eu pour réponse. Vous m'y trouverez pseudonyme, et j'en ai bien ri, mais je craignais que les perquisitions ne parvinssent aux personnes intéressées et je le voulais éviter. Vous approuverez cela.

3.) Rapinat m'a écrit également et j'ai suivi son conseil; mais on me traîne horriblement. Dans 3 ou 4 jours, ce M. de Normandie mettra enfin le renvoi à notre administrateur et je vous enverrai cela. Vous verrez comme j'ai bâclé une pétition au Liquidateur, en faisant usage des pièces diverses que j'ai en main. Je vous instruirai dans ma première de la conduite qu'il vous faudra tenir. Cela aboutira à me faire r'avoir la chose faite pour soigner le paiement à la Trésorerie.

4.) J'ai été le lendemain de la réception de votre lettre rue du Temple; mais M. Duperreux ne s'était arrêté que quinze jours ici et était reparti depuis le 27 brumaire.

5.) J'ai pris mes mesures de façon que Mme Montrichard pourra toujours être à mes yeux une femme aimable, même en me payant de silence. Le tort rejaillira sur elle, sans qu'elle y perde de l'argent, ni moi non plus. Je m'applaudis de ma prudence; car depuis 3 semaines que ma lettre est partie, on ne me répond pas.

6.) Vous m'avez ordonné dans votre avant-dernière de prendre des arrangements pour l'Encyclopédie. J'ai effectivement retiré la 63e livraison qui vient de paraître et qui revient à 41 l. 10 s. La philosophie est terminée, le 2e et

1) L'endroit natal de Parade sur lequel les de Beer voulaient achever de se renseigner avant de l'admettre dans leur famille.

3e volume de chimie et 1 volume de planches de botanique contenant une centurie, parfaitement exécuées. J'ai réclamé les 300 l. en assignats (qui peuvent faire 12 à 15 l.) que j'avais envoyées il y a deux ans; peut-être obtiendrai-je quelque chose.

7.) Mes consultations et l'emploi que j'ai fait d'un homme d'affaires pour me guider dans ce labyrinthe de la Liquidation générale me reviendront approchant à un louis. Cet homme est très honnête; il me sera infiniment utile pour la sollicitation des paiements et il faut se le rendre dévoué, surtout au commencement. Quant il vient me trouver, je lui fais prendre du café avec moi.

8.) J'aurai soin, comme vous le voulez, de prolonger votre abonnement de 3 mois à la *Clef du cabinet*. Cela vous mènera à la fin de floréal. Je recommanderai plus d'exactitude.

9.) Le cours de chimie de Vauquelin commencera le 10 nivôse et je le fréquenterai. Croiriez-vous que je ne parviens pas à déterrer Monnet! N'auriez-vous donc plus une seule de ses lettres?

10.) Quant au vin de paille, j'ai pris sur l'honnête berlinois des informations préliminaires, et singulièrement je suis parvenu à trouver mon homme tellement embourbé que je ne voudrais pas avoir six livres dans sa maison. Voici son histoire: vous connaissez sa femme; lui était un honnête artisan, faisant peu à peu une fortune et vivant dans un état tranquille; il arrive que parmi les ducs, marquis, comtes... etc... qui adoraient Madame, se mêle un petit commis échappé d'une maison de banque. Il avait un peu d'argent, il en voyait un peu à Fr., il profite de son ascendant sur Madame pour entraîner l'homme à s'associer avec lui et à faire la banque. Madame courut avec lui en Hollande, en Flandre, en France. Le charmant garçon fait plus d'affaires qu'il n'a de fonds, et au beau milieu de cela il s'avise de mourir. On arrange un peu les affaires. Un hollandais, autre ami de la débonnaire moitié, accomode toutes choses à 20 pour cent; on ramasse l'argent, le dépose chez lui, Robespierre le fait juger et exécuter en trois jours

avant qu'il ait pu rien donner par écrit, et tout est perdu. Les assignats avaient fait taire les créanciers qui depuis 15 jours recommencent leurs réclamations et finiront par s'emparer de tout. Le mari ne mérite pas son sort, c'est un homme foncièrement bon et honnête; mais Madame ne vaut pas grand chose, et il ne me coûterait que de vouloir pour être au nombre de ses candidats. Mais quoiqu'encore jolie, elle est passée et si sotte qu'elle me répugne véritablement. On aimerait assez les garçons robustes qu'on croit timides et à qui l'on donnerait volontiers du courage. Je suis quelquefois vraiment au point de me donner au diable quand on me fait des reproches de mes absences et que le sot bonhomme me persécute pour venir dîner chez lui. Sous quel astre, bon Dieu! faut-il que je sois né! me dis-je, avec ce fâcheux. Enfin j'ai payé mes dîners en conduisant, comme on fait ici, Madame à Feydeau au spectacle. C'était une corvée terrible. Car quand je songe qu'en me voyant avec une femme de 30 ans on peut me prendre pour un de ces misérables dont Paris fourmille et qui se font entretenir par des saloppes surannées, je rougis tout seul. O qu'un fou qui se ruine pour une fille est encore bien estimable à côté de ces hommes étalons! — Pour en revenir au vin de paille, j'ai pris d'autres mesures et certainement avant un mois ou deux je vous en vendrai une partie, à moins que tout manque. Je vous demande un entier secret sur le compte de Fr. Je ne voudrais pas contribuer à la perte de son crédit, qui est encore passable dans l'étranger.

Mon cher papa, je dois vous demander votre avis sur une chose qui relativement à moi et aux miens a un bon et un mauvais côté. L'année passé il était question d'envoyer à l'île de la Trinité un botaniste jeune, un peu instruit, etc... pour recruter des plantes. Personne ne voulut y aller et l'on fut obligé d'y envoyer un pauvre et ignorant jardinier. Aujourd'hui ou plutôt dans *un an d'ici,* on voudrait envoyer quelqu'un à Saint-Domingue; probablement la répugnance sera la même; plusieurs des connaissances que j'ai faites m'encouragent et me disent qu'en travaillant bien encore un an je serais bien capable de faire le voyage.

Ce serait pour 3—4 ans, rapporterait 10.000 fr. annuellement, et l'on a de la part des pouvoirs constitués tous les secours imaginables et nécessaires. Tout en vous demandant encore le secret là-dessus pour ne pas avoir un air de jactance, je vous demande votre conseil, mon cher papa. Je vois bien les inconvénients qu'il y a: mon temps perdu pour ma vieillesse, pour vous, mon cher papa, pour ma famille. Mais l'honneur me tente violemment et j'ai une fureur de voyager. Je voudrais faire le tour du monde. Rien de plus incertain que mon projet, mais enfin cela pourrait réussir, et dans ce cas qu'en pensez-vous?

Je viens de recevoir un paquet de notre voisin (1) le général qui me nomme *son procureur général par la permission de mon papa.* Je ferai volontiers son affaire quelles-que désagréables que soient les démarches auprès de cette insolente troupe de commis. Mais si M. O. le noir voulait m'honorer de sa confiance pour ses prétendus 40.000 l. d'entreprises de chaussées, ou M. O. le commiss. pour sa créance sur le Prince (2), à présent qu'ils ont éventé mon adresse, je vous prierais, mon cher papa, que cela ne soit pas *par votre permission,* et que je puisse les renvoyer. Au reste quand je pourrai rendre service à tout autre qu'à des juifs, je le ferai toujours avec plaisir et je vous prie de ne pas m'épargner. Veuillez accuser la réception de son paquet au général. Son affaire sera bien vite faite, et alors je lui écrirai.

Mon cher papa, j'ai été charmé de votre bonne humeur au milieu des brouillards d'automne. Mais dans votre dernière vous n'êtes plus si gai; c'est ce maudit Colmar. Je pense et je fais des vœux que notre procès se termine Ecrivez-moi tout de suite s'il vous plaît le gain. Il me rendra bien heureux.

Guignené part pour l'Italie, mais j'espère qu'il reviendra avant le printemps. Dites cela à Charles. Je suis ravi

1) Leur voisin de Ribeauvillé, le général de Berckeim.

2) Le prince Max, qui devint le premier roi de Bavière par la grâce de Napoléon et qu'il s'empressa de trahir en 1813, devait de l'argent à tout le monde.

de l'idée que vous avez de le faire aller à Rastadt (1): cela lui donnera de l'expérience pour 30 ans, le lancera dans les affaires, le mènera peut-être *naturellement* à Paris. Lisez-lui cela et dites-lui que je lui répondrai au premier jour; en attendant je lui réponds: *Non ex Scylla in Carybdin!* Je voudrais bien être lancé dans les affaires politiques. Mais à moins d'une nouvelle révolution je ne le serai jamais. Je n'ai pas la patience de croupir dans les bureaux. Il me faut quelque chose où je puisse me *démener, épuiser mon activité* (2) et généraliser les idées, ou bien un petit poste dans un village, ou bien une course par le monde. Ce qui me mènera à un bonheur plus tranquille et me tiendra au bout de 5 à 6 ans plus près de vous me plaira davantage.

J'ai été pour Parade plus de 6 fois chez Golbéry qu'on ne trouve jamais. J'ai pris le parti de lui écrire et je joins une copie à cette lettre que je vous prie de remettre à Parade en l'embrassant de ma part. Je lui écrirai au premier jour et le prie de me donner ou me faire donner par vous des nouvelles, si M. Duperreux lui en a rapportées quant à son affaire, afin que (je) puisse régler là-dessus ma conduite.

Bonaparte arrive ce soir en silence. Décadi il y aura grande fête à l'Odéon et illumination. Rien de plus magnifique que la vue de Paris illuminé, sur le Pont neuf. J'ai joui de cela dernièrement. — La conspiration financière dont vous lirez dans les feuilles est très vraie. On a découvert des millions de livres chez les agents, en beaux écus. C'était une queue d'ante-fructidor. Et Messieurs Bach et Cie? *Unglaübiger Thomas* (3).

Aussitôt que Meynard de Ribérac (4) m'aura répondu

1) Cfr. dans les *Feuilles d'histoire* du 1er janvier 1910 mon article sur *Les Alsaciens au Congrès de Rastadt.*

2) Il devait être bien servi plus tard, quand il devint gouverneur de Bénévent.

3) Incrédule Thomas.

4) Meynard était du conseil des 500 et on voulait avoir par lui des renseignements sur son compatriote Parade, en vue de son mariage avec Henriette de Beer. Je ne sais quelle est l'autre affaire matrimoniale dont il s'agit dans le reste du paragraphe.

je vous enverrai copie de sa lettre. Les originaux sont sur des papiers si mauvais que cela ferait un port horrible. Quant à Pistoris, il verra qu'au moins la famille de son gendre est très honnête. Je suis bien peiné de n'avoir pas eu plus de lumières sur cet objet. Si j'en apprends encore quelque chose, je vous en informerai. Savez-vous que je suis fier d'être ainsi, dirai-je l'arbitre, de la destinée de deux demoiselles.

Au Directoire, Orphée ne viendrait pas à bout de cet insupportable portier qui veut que je mette par écrit ce que je veux quand je viens demander à dîner ou à voir Reubell. Je trouve cela si humiliant que je ne retournerai qu'avec un de nos représentants qui sera connu du cerbère. J'ai écrit à Reubell en lui envoyant une lettre de Rapinat, et j'ai mis honnêtement le point sur l'i. Ce n'est que depuis quelque temps que cette nouvelle consigne a lieu et qu'il n'y a plus d'antichambre pour les arrivants. Je me soucie fort peu de Madame et du fils espagnol et du cadet fier et fat: c'est le père que je respecte et que j'aime, car c'est un excellent homme.

Lisez cela seulement. Copie de la lettre à Golbéry:

« Permettez-moi, citoyen, de vous rappeler l'affaire de mon ami dont le citoyen Metzger vous a parlé et dont j'eus l'honneur de vous entretenir à Arcueil.

J'ai été chez vous à plusieurs reprises pour vous présenter mes respects; j'ai toujours eu le malheur de ne pas vous trouver. Si j'avais pu vous voir, je vous aurais reparlé moi-même de la demande de Parade. Il mérite à tous égards l'avancement qu'il demande. Je suis son ami et dois moins que personne perdre ses intérêts de vue.

J'ose vous réitérer ma prière. Je me flatte que vous ne refuserez pas de contribuer à faire rendre à un brave homme la justice qu'on lui doit.

Je suis..... etc...

P. S. — Les pièces de mon ami ont été adressées au citoyen Schérer par le citoyen Rapinat (au commencement de vendémiaire) qui a également recommandé cette affaire au citoyen Reubell. »

(Ceci n'est qu'une répétition de ce que j'avais déjà dit à G.)

Ne doutez pas, mon cher papa, de mon empressement à tout faire pour vous mettre en état d'être envers vos filles aussi juste que vous êtes bon envers vos fils.

Embrassez et serrez bien ma bonne maman, mes sœurs et *albus* Charles. Soyez heureux et aimez-moi.

Louis.

N'oubliez pas Parade; je voudrais pouvoir dire « mon beau-frère. »

(A suivre).

UN PROPAGANDISTE REVOLUTIONNAIRE

FORT LESPOMARÈDE

(Suite)

Donc, non seulement le ministre ne pouvait agréer la requête qui lui était adressée, mais il lui devenait impossible de maintenir Lespomarède dans les fonctions qu'il avait jusqu'alors exercées. Il fit donc répondre à la Société de Cambrai: (1)

« Paris le 14 septembre 1793, l'an 2 de la République française, une et indivisible.

L'adjoint de la 5e Division au Dépt de la Guerre

Aux citoyens composant la Société populaire et républicaine séant à Cambray.

« Le Ministre de la guerre me charge, Citoyens, de vous témoigner tous ses regrets de ne pas pouvoir, d'après ses intentions et l'éloge que vous faites des vertus républicaines du citoyen Lespomarède, le continuer dans ses fonctions de commissaire du pouvoir exécutif. Le décret du 23 Août dernier ne le permet pas, et il y est dit que les ministres ne peuvent plus envoyer que des agens. Il serait sans doute à désirer pour le salut de la chose publique qu'elle ne fût servie que par des hommes tels que le citoyen Lespomarède qui, en se conduisant partout où il sera employé de la même manière qu'il l'a fait jusqu'à présent, trouvera sa récompense dans l'estime de ses compatriotes et de tous les vrais républicains. »

Une note du ministre mise au bas de la requête du 19 Août disait cependant : « Je n'oublierai pas Lespomarède. » Il lui écrivit en effet le 16 Septembre que tous les Commissaires du Conseil étaient supprimés et qu'il ne pouvait plus conserver que des agents, mais en ajoutant : « Je verrai à vous envoyer mes pouvoirs de cette

(1) Archives historiques de la guerre.

nature. » Qu'importait donc le titre, si Lespomarède pouvait continuer son apostolat ! Commissaire ou agent, son prestige resterait le même auprès de ses amis qui venaient, le 30 Août, de lui donner une nouvelle marque de leur confiance en le faisant entrer au *Comité de Salut public* ou *Comité de surveillance* de la commune de Cambrai. Représentant officieux du gouvernement, membre de la municipalité, membre du Comité de surveillance, président de la Société populaire, applaudi avec enthousiasme par les jacobins, craint par les autres, il pouvait s'occuper de tout, aspirer à diriger tout; bientôt nous le verrons parler en maître, et s'exprimer dans ses lettres au ministre comme s'il disposait personnellement du sort de la place menacée de nouveau par les ennemis.

***

Mais le prestige et l'autorité dont il jouissait dans Cambrai, s'ils en imposaient même aux pires aristocrates, ne suffirent pas à intimider les voleurs. Lespomarède en rentrant de Paris à la fin de Juillet, en avait rapporté la somme de 8.000 livres que le ministre lui avait remise pour faciliter l'accomplissement de sa mission. Au début de Septembre il lui en restait plus des trois quarts qui lui furent audacieusement enlevés. La citoyenne Druon, qui partageait avec son neveu Lagrue les fonctions de secrétaire du club, et chez laquelle le vol avait été commis, se hâta de raconter au ministre de la guerre Bouchotte la fâcheuse mésaventure. (1)

« Citoyen ministre !

« Le citoyen Lespomarède qui se distingue ici tous les jours par ses talens et son énergie républicaine, ayant un logement près de ma maison et étant en pension chez moi, fut averti le 4, au Comité du Salut public dont il est membre, que le général Déclaie qui avait fait une sortie

1) Lettre du 14 Septembre 1793. Archives historiques de la guerre.

était cerné par l'ennemi. Il courut chez lui mettre ses bottes et ses éperons pour aller à son secours, et avant de partir il vint me remettre en présence de mon mari et du citoyen Lagrue, mon neveu, un portefeuille contenant 6.525 livres et d'autres papiers, en me disant d'envoyer le tout à sa femme à Delle, Haut-Rhin, en cas d'évènement fâcheux, et de lui observer que cette somme lui avait été remise par le ministre de la guerre, qu'il fallait la lui renvoyer.

« Le 10, pendant que j'étais à la Société populaire avec les citoyens Lespomarède et Lagrue, on a forcé l'armoire où était ce portefeuille et on l'a volé. De sorte que le citoyen Lespomarède, qui m'a dit être pauvre, se trouve dénué de tout, et moi dépositaire je suis résolue de vendre jusqu'au dernier de mes haillons pour ne pas le laisser dans l'embarras. Ce digne citoyen, qui ne cesse de rendre les plus grands services à la patrie, a repoussé ce dessein de ma part avec cette générosité qui caractérise les vrais Républicains. J'irai plutôt mendier, me répondit-il, que de le souffrir.

« Enfin, citoyen Ministre, c'est à vous à nous mettre d'accord. Mon neveu, qui se rend auprès de vous, vous suppliera de faire parvenir par lui au citoyen Lespomarède les fonds qu'il lui faut pour continuer sa mission et pour que la somme volée soit supportée par la nation. Ci-joint le procès-verbal de l'effraction de mon armoire.

« Citoyen ministre, mon devoir et un de mes sentiments les plus doux seront de vous bénir le reste de mes jours.

B. Druon. »

Une si agréable perspective eût sans doute suffi pour décider Bouchotte à accueillir cette requête. Lespomarède crut pourtant devoir lui exposer aussi les faits. « Je dois observer, citoyen ministre, disait-il après son récit, que la somme de 6.525 francs volée vient de celle de 8.000 que vous m'avez fait compter à Paris, et que je n'ai pas actuellement un sou en mon pouvoir..... Je vous supplie, citoyen ministre, de me faire parvenir par le citoyen La-

grue une pareille somme pour continuer mes fonctions, et si celle volée, car je suis pauvre, était supportée par la nation, cet égard de votre part m'imposerait une reconnaissance éternelle. » (1)

Enfin le représentant du peuple Catté appuyait la demande de ses amis dans les termes les plus chaleureux :

« ....Lespomarède, sans cesse occupé au bien public, à la surveillance la plus active, s'oubliant toujours pour notre chère patrie, tandis que des hommes favorisés du gouvernement ne répondent point à son attente, Lespomarède, pourvoyant à tout dans la ville, courant au dehors pour encourager, pour aider les guerriers, avait laissé son portefeuille chez le brave citoyen Druon, et pendant que tous trois étaient à la Société, un scélérat a enlevé ce portefeuille qui contenait des assignats que vous lui aviez confiés. Le brave Lespomarède n'est point riche ; il méprise l'argent, mais il est désespéré que les fonds que vous lui aviez confiés soient perdus. C'est à vous de réparer ce malheureux évènement ; je l'attends de votre sans-culotterie.

Catté. » (2)

Le ministre ne pouvait rester sourd à de si pressants appels, et dès le 16 septembre il tranquillisa Lespomarède: « Je vous envoie des fonds pour continuer vos opérations... Les fonds perdus ne resteront pas à votre charge parce que je suis persuadé qu'il n'y a pas de votre faute. » (3)

***

Lespomarède, que Catté vient de nous montrer « pourvoyant à tout dans la ville », qu'on avait vu lors de l'alerte du 4 septembre, se précipiter, botté et éperonné, « pour encourager, pour aider les guerriers », eut quelques jours plus tard une nouvelle occasion de manifester son zèle.

1) Lespomarède à Bouchotte, 14 septembre 1793 .— Arch. histor. de la guerre.

2) Catté à Bouchotte, même date, ibid.

3) Bouchotte à Lespomarède, 16 septembre 1793, ibid.

Le 12 Septembre, entre une heure et deux heures du matin, le général Déclaye était sorti de Cambrai avec presque toute la garnison pour rejoindre les troupes de Bouchain, opérer une fausse attaque auprès du camp du Saulsoir, et favoriser un mouvement de l'armée des Ardennes qui cherchait à débloquer le Quesnoy. On ignorait que cette place avait été prise la veille par Cobourg. Or la troupe de Déclaye, ayant rencontré l'ennemi près d'Avesnes-le-Sec, avait été en grande partie taillée en pièces ou faite prisonnière. Les survivants s'étaient retirés sur Bouchain ; quelques hussards noirs et quelques dragons seulement avaient pu s'enfuir vers Cambrai où ils étaient arrivés dans le plus grand désordre vers la fin de la matinée pour annoncer le désastre. Le général ne reparut qu'à huit heures du soir. Comme il ne restait dans la ville que 350 volontaires, que l'armée ennemie était, au dire des fuyards, forte de 8.000 chevaux, on ne doutait point qu'elle ne parût bientôt, et la panique se répandit dans la population. Les autorités civiles et militaires se réunirent en toute hâte, écrivirent aux représentants du peuple près l'armée du Nord, alors à Arras, ainsi qu'au général Houchard pour demander des secours immédiats, et affirmèrent leur résolution de résister quand même : « Si l'ennemi s'approchait, notre courage égalera nos dangers ! » (1) Puis on s'efforça de ramener chez les habitants le calme nécesaire et la confiance ; on fit battre la générale pour les assembler, et Lespomarède, dont on avait tant de fois apprécié l'éloquence, fut chargé au nom de tous de haranguer les citoyens réunis sur la place publique. « Tous demandent à venger la mort de leurs frères ! » (2)

Le soir même, Lespomarède rendait compte au ministre des évènements de la journée. (3)

1) Les autorités civiles et militaires de Cambrai réunies aux représentans du peuple à l'armée du Nord. — 12 Septembre 1793. — (Arch. histor. de la guerre).

2) Comité de Salut public de Cambrai. Extrait du registre des délibérations, séance du 12 Septembre 1793. (ibid.)

3) Lespomarède à Bouchotte, 12 Septembre 1793. (ibid.)

Citoyen ministre,

« Je vous envoie une copie de lettre qui vient d'être écrite aux représentans du peuple à Arras et qui vous instruira de notre situation. Les pouvoirs constitués réunis se sont rendus il y a un instant sur la place où tous les citoyens de Cambrai (je veux dire la garde nationale) étaient rassemblés. J'ai été chargé de parler en leur nom. J'ai vu vraiment du patriotisme. Notre position n'est pas heureuse, mais comptez bien, citoyen ministre, que je me brûlerai la cervelle malgré notre faiblesse plutôt que de consentir que la ville se rende.

Lespomarède. »

Aurait-il parlé autrement s'il avait été le commandant de la place ?

La tranquillité se rétablit cependant peu à peu, mais pendant quelques jours la situation resta critique, et le 14 septembre le citoyen Lagrue fut dépêché à Paris pour solliciter les renforts nécessaires. Lespomarède l'avait chargé d'un nouveau rapport. (1)

« Citoyen ministre,

« J'ai l'honneur de vous envoyer exprès par le citoyen Lagrue copie du procès-verbal d'une séance de ce jour du Conseil général de la commune et qui vous fera voir notre triste situation. Il y a des coupables de toutes parts, je l'entends dire. Il faut espérer que la vérification que j'ai demandée moi-même par des représentans du peuple vous fera connaître la vérité....

« Citoyen ministre, je vous le répète, si vous entendez jamais dire que la ville et la citadelle de Cambrai sont au pouvoir de l'ennemi, vous pouvez prononcer à l'instant: Lespomarède s'est brûlé la cervelle un moment avant. Et d'avance je vous recommande ma femme et mes enfans qui sont à Delle, Haut-Rhin. Cependant ne pensez pas que je croye à cette reddition, car le courage et l'énergie

1) Lespomarède à Bouchotte — 14 Septembre 1793 — (Archives historiques de la guerre).

des âmes républicaines joueront un grand rôle et peuvent faire des miracles.

Lespomarède. »

En même temps le représentant Catté réclamait, lui aussi des secours, ajoutant, comme Lespomarède, qu'il était disposé s'il ne les obtenait pas, « à se brûler la cervelle avec ses amis, après avoir résisté autant qu'il est possible. » (1)

« L'on a appris avec peine, répondit le ministre le surlendemain, la défaite de la garnison de Cambrai. L'examen provoqué apprendra si c'est un malheur ou une disgrâce préparée... Que tous nos bons citoïens de la Société populaire, que tous les bons patriotes de la ville veillent pour le salut commun. Le Conseil me charge de vous faire passer quelques secours en hommes; je donne des ordres en conséquence ainsi que pour les autres objets qu'il est en mon pouvoir de procurer à la place. » (2)

Heureusement pour Cambrai, Cobourg ne sut pas profiter de ses succès. Il s'arrêta, hésita, rendu défiant peut-être par la victoire que Houchard venait de remporter à Hondschoote. Des troupes de renfort arrivèrent à Cambrai et ni Lespomarède ni Catté n'eurent à mettre à exécution leur résolution désespérée. Seul le commandant du 3e bataillon du Nord, ayant vu son drapeau enlevé par l'ennemi, s'était brûlé la cervelle au cours de l'affaire du 12.

***

Cambrai sauvé, Lespomarède semble y avoir joué un rôle moins bruyant, et nos renseignements sur lui deviennent peu nombreux. Il continua à siéger au club, ainsi qu'au Comité de surveillance et au Conseil général de la Commune pendant quelque temps encore, et puisque nos victoires, Wattignies après Hondschoote, rendaient moins redoutables les ennemis du dehors, il tourna son

1) Catté à Bouchotte, même date, (Ibid.)

2) Bouchotte à Lespomarède — 26 septembre 1793 (Archives historiques de la guerre)

ardeur belliqueuse contre les adversaires intérieurs de la Révolution. C'est ainsi, par exemple, que le 18 novembre 1793, lors de l'abolition du culte à Cambrai, on nous le montre faisant « le tableau incalculable des maux qu'enfantent l'ignorance et la superstition », et annonçant « combien l'abjuration des prêtres va faire avancer le bonheur du peuple qui ne tardera pas à voir l'hydre fanatique totalement écrasée » (1) De même, à la séance du lendemain 19, il figure parmi les membres du Conseil qui proposent le changement de nom des rues.

Puis soudain il disparaît de Cambrai où il ne reviendra plus, et selon toute vraisemblance, il se met en route vers Strasbourg.

***

On voyait alors paraître dans cette ville de bien étranges personnages. Vêtus de longues houppelandes de couleur sombre, sanglés dans une large ceinture tricolore d'où sortaient les crosses de deux pistolets, un grand sabre de cavalerie traînant derrière eux sur le pavé, des bottes à l'écuyère, le cou nu, une grande moustache, de longs cheveux, le bonnet rouge en tête, ils provoquaient l'étonnement et la terreur des habitants. De tous les départements de l'Est ils étaient accourus à l'appel du maire Monet qui, se défiant des jacobins alsaciens et allemands, avait fait demander le 13 Novembre par la Société de Strasbourg aux clubs affiliés du voisinage des auxiliaires ardents et énergiques, capables, comme on disait alors, de « franciliser » le pays, d'en « déraciner le fanatisme », d'élever, en un mot, le Bas-Rhin « à la hauteur de la Révolution. » A cette fine fleur de la sans-culotterie lorraine ou champenoise, comtoise ou bourguignonne, qui commença à affluer dès le 17, on donna le nom de *Propagande révolutionnaire,* et pendant six semaines les *Propagandistes* remplirent Strasbourg et l'Alsace du bruit de leurs exploits. (2)

1) *A. Pastoors.* Op. cit. I. p. 361..

2) Cf. *Seinguerlet, Strasbourg pendant la Révolution,* p. 194. *Rodolphe Reuss, La Cathédrale de Strasbourg pendant la Révolution,* p. 409, etc.

Lespomarède n'eut garde de manquer à une si glorieuse phalange. Il en fut même un des « champions », au dire de Barth (1), quoique son nom ne se rencontre au bas d'aucun des actes de la Propagande publiés au *Livre Bleu*. Arriva-t-il donc trop tard pour participer aux manifestations par lesquelles s'illustrèrent ses collègues? Trouva-t-il que *ça allait* assez bien pour qu'il pût se reposer un peu et laisser agir les autres? Je l'ignore. Mais j'avoue qu'une telle réserve me surprend de la part d'un tel homme, et que malgré l'affirmation de Barth je douterais de la présence de Lespomarède en Alsace à cette date s'il n'était désigné expressément comme ancien Propagandiste au procès-verbal de la séance du club de Strasbourg du 2 Septembre 1794 (2). — Et lorsqu'à la fin de décembre ces quelques quatre-vingt-dix « énergumènes choisis » (3) se dispersèrent, que devint-il? Il ne resta certainement pas à Strasbourg, car il n'eût pas attendu jusqu'à la fin de mars pour se faire admettre, comme nous le verrons, au club des Jacobins de cette ville. Il ne pouvait d'autre part reprendre encore ses fonctions d'inspecteur des douanes, la frontière du Nord n'étant pas dégagée. Fut-il chargé de quelque mission officieuse comme l'année précédente? Le fait est possible, car, s'il eût été libre, il serait, selon toute vraisemblance, retourné simplement à Delle auprès de sa femme et de ses enfants, qu'il avait quittés depuis plus d'un an.

***

Il est vrai qu'il n'avait d'inquiétudes ni sur leurs sentiments ni sur leur attitude, car la famille était digne de son chef. Cambrai n'était pas seul à posséder des femmes patriotes, et la citoyenne Druon avait une émule dans la citoyenne Lespomarède. Le 30 nivose an II (19 janvier 1794), la « vertueuse épouse » du grand patriote avait

1) *E. Barth.* Op. cit. *Revue d'Alsace* 1880. p. 556.

2) *Heitz, Les Sociétés politiques de Strasbourg.* p. 374.

3) *Rod. Reuss, Histoire d'Alsace,* p. 268. — Le chiffre est celui que donne Barth.

même tenu à donner aux jacobins dellois un témoignage solennel de la pureté de ses opinions, en leur amenant son fils aîné François qui pouvait alors avoir au plus dix ou onze ans.

« Lespomarède fils, raconte le procès-verbal de la séance de ce jour, a été présenté par sa mère à la Société: elle a dit que si la Société voulait lui en accorder la permission, cet enfant exprimerait à la Société et à la commune réunie à cette séance les sentimens dont il était animé. Que laissé à sa conduite, elle faisait tous ses efforts et ne pouvait que s'applaudir de ses succès à développer en lui le germe du patriotisme dont est enflammé le brave père de cet enfant; que dévoué uniquement au service de sa patrie, il apprendrait avec reconnaissance qu'il peut se reposer sur les soins de leur mère son épouse de l'éducation de ses deux enfans, qui après la patrie sont avec son épouse ce qu'il a de plus cher, et qu'elle venait au sein de la société lui faire hommage des sentimens qu'elle inspire à ses enfans.

« Le jeune homme a entonné l'hymne commençant par ces mots:

Je suis un jeune sans-culotte
Amoureux de la liberté;
Je viens..... etc.

« Ce jeune homme a dit la vérité: il a chanté l'éloge de son brave père que la Société se félicite de compter parmi ses membres, de sa vertueuse mère que la Société a vu avec un plaisir indicible dans son sein, qu'elle invite à s'y rencontrer le plus souvent possible avec ses enfants. Cet enfant promet qu'il sera, et la Société ose sans témérité assurer qu'il sera l'héritier du patriotisme ardent, du zèle et de l'amour de la patrie dont son père est embrasé; il imitera les vertus de *Barras*. (1) C'est ce que dans son enthousiasme, et à la suite des sensations délicieuses qu'elle éprouve, la Société pronostique au nom de la vertu

1)Inutile de remarquer qu'il s'agit ici du jeune *Bara*, et non de *Barras* dont les « vertus » auraient été un singulier modèle à proposer à la jeunesse!

et de la patrie aux Lespomarède père et mère et à François leur fils. » (1)

Deux mois après la joie fut plus grande encore, car Lespomarède lui-même, de retour à Delle après dix-huit mois d'absence, retrouvait sa place dans le club qu'il avait fondé et présidé jadis, et qui, malgré son départ, avait continué à le compter au nombre de ses membres. Son nom reparaît pour la première fois au registre des procès-verbaux le 20 ventose an II (10 mars 1794), ce qui nous donne à peu près la date de son arrivée. Il est tout à fait invraisemblable, en effet, qu'il ait pu séjourner pendant quelque temps à Delle sans assister aux séances du club, et plus invraisemblable encore qu'il ait pu y assister sans prendre la parole. Dès son retour il intervint donc, pour se plaindre « du retard qu'éprouvent les pauvres parents des défenseurs de la patrie aux armées à recevoir les secours à eux accordés, ignorant si c'est faute de diligence de la part de la municipalité pour remplir les formes prescrites par les lois qui accordent des secours, ou autres démarches à faire tant au directoire que chez le ministre de l'intérieur ». Il demanda en conséquence « qu'il soit nommé un commissaire pour, de concert avec la municipalité, faire toutes les démarches nécessaires pour accélérer les secours que la bienfaisance de la Convention a bien daigné accorder aux parents de nos braves frères défenseurs. »

La Société qui avait vu dans la proposition du citoyen Lespomarède « renouveler les principes d'humanité et de bienfaisance dont elle était elle-même pénétrée », lui fit le meilleur accueil (2).

Mais il n'en fut pas de même lorsque Lespomarède, quelques jours après, entreprit de stimuler l'ardeur des clubistes pour la célébration des fêtes civiques du décadi. Lui qui à Cambrai avait applaudi aux « déprêtrisations » et à la ruine de la « superstition », avait dû être cruellement choqué par la tiédeur des anciens compatriotes qu'il venait

1) Archives de Delle — Registre du club. f° 34.

2) Ibid. f° 39. — La rédaction du procès-verbal est du citoyen Choquard, alors secrétaire du club.

de retrouver. Non seulement le culte de la Raison n'était pas régulièrement célébré à Delle, et les réunions décadaires semblaient ignorées, mais la paroisse, au dire des membres du club, « fourmillait de prêtres » qui s'obstinaient à annoncer leurs messes à des heures fixes par le tintement de la cloche, manœuvre destinée évidemment à « alimenter le fanatisme ». Ils brûlaient tant de cierges sur leurs autels que « cela faisait une dépense excessive à la nation ou à la commune » ! Il restait même à Delle des personnes « qui distinguaient encore les prêtres sermentés des autres. » (1) Un tel état d'esprit devait paraître à Lespomarède tout à fait déplorable. Aussi, pour restaurer le culte officiel trop négligé vint-il, le 23 ventose (13 mars), faire une motion « tendante à prier la municipalité de faire assembler les citoyens toutes les décades à l'église pour y entendre lire les décrets, s'instruire sur les devoirs des citoyens, et fraterniser. » La proposition ne reçut qu'un accueil très froid, et l'on décida qu'elle serait ajournée à la prochaine séance, sous prétexte que l'assemblée était trop peu nombreuse. (2)

Les deux réunions suivantes se passèrent sans qu'il fût question de rien. Le 3 germinal (23 mars) seulement, Lespomarède revint à la charge. La municipalité, demandait-il derechef, convoquerait les citoyens chaque décadi « à l'église ou Temple de la Raison, à l'effet de leur donner lecture des lois, les instruire de leurs devoirs et prêcher les vertus civiques. » On n'osa plus cette fois ajourner la décision, mais on se borna à arrêter que, pour faire la démarche auprès de la municipalité, la Société choisirait deux commissaires. Il est vrai que le procès-verbal ajoute: «.....*lesquels n'ont pas été nommés.* » (3) Ainsi, malgré tout le prestige que lui valaient ses talents, ses exploits lointains, ses puissantes relations, Lespomarède n'avait pu réussir à entraîner les membres du club. La politique antichrétienne inaugurée depuis quelques mois n'avait provoqué chez la plupart d'entre eux aucun enthousiasme. Ils

1) Ibid. f° 37. — séance du 5 ventose (23 février).
2) Ibid. f° 40.
3) Ibid. f° 41.

avaient, à Delle comme partout ailleurs, célébré la fête de la Raison, parcequ'ils ne pouvaient guère enfreindre des ordres formels, mais sauf un très petit nombre d'exaltés, ils semblent avoir agi malgré eux. Le 27 nivose (16 janvier) déjà, la Société avait proclamé « la résolution inébranlable qu'elle avait prise de ne s'occuper d'opinions religieuses qu'autant qu'elles auraient troublé ou qu'on s'en serait servi pour troubler l'ordre et la tranquillité publique. » (1) Aux sollicitations de Lespomarède elle opposait maintenant la force d'inertie, et manifestait déjà ce peu de goût pour les cultes officiels dont Delle devait donner bien d'autres preuves jusqu'à la fin de la Révolution. (2)

Mais quelle déception pour Lespomarède! Qu'il y avait loin de Cambrai ou de Strasbourg à Delle, et comme on s'explique qu'il ait quitté bien vite des jacobins si peu fervents! (3) Il venait d'ailleurs de passer deux ou trois semaines auprès des siens, et après les avoir tous revus, il devait avoir grande hâte de reprendre, sur un théâtre digne de lui, l'œuvre de propagande à laquelle il s'était consacré. Si bien que, présent à Delle encore le 23 mars 1794, il en repartit l'un des jours suivants, et le 28 il se trouvait réinstallé à Strasbourg où il se faisait recevoir à la Société des Jacobins. (4) Il allait rester dans cette ville jusqu'au début de l'hiver suivant.

***

Il ne devait d'ailleurs jamais y retrouver une influence comparable à celle dont il avait joui l'année précédente à Cambrai. C'est que les circonstances étaient tout autres.

1) Ibid. f° 34.

2) Voir notre étude sur *Les fêtes civiques à Delle au temps du Directoire,* (*Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.* XXXI. 1912.)

3) Leur zèle était si médiocre alors que la Société ne tint plus que trois séances après le départ de Lespomarède. Le dernier procès-verbal qui figure au registre est du 17 Germinal an II (6 avril 1794).

4) *Etienne Barth.* Op. cit. *Revue d'Alsace* 1880 p. 556.

Le danger extérieur était écarté de l'Alsace depuis trois mois, et nos troupes, après avoir délivré la frontière, avaient déjà commencé la conquête de la rive gauche du Rhin. Le temps n'était donc plus aux attitudes romaines et aux gestes héroïques — A Strasbourg même, grâce aux représentants en mission, à la Propagande, à Monet et à ses amis, le parti des jacobins français l'avait emporté sur Schneider et ses partisans: il ne s'agissait plus désormais pour lui que de se maintenir sur les positions conquises et d'utiliser la victoire. Lespomarède allait lui apporter, sans doute, une collaboration précieuse, mais il devait rester un collaborateur, et non redevenir un chef.

Ses amis cependant surent reconnaître ses mérites. Les services qu'il avait déjà rendus à l'œuvre révolutionnaire, l'expérience qu'il avait acquise pendant deux ans dans les circonstances les plus variées, le désignèrent bien vite à l'attention des jacobins strasbourgeois, et moins de deux mois après son retour, il était élu président du club, comme il l'avait été jadis de ceux de Delle et de Cambrai. C'est en cette qualité que, le 31 Mai 1794, dans une séance extraordinaire tenue par la Société, il eut à célébrer l'anniversaire de la chute des Girondins.

« Le 31 mai 1793 (vieux style), dont ce jour est l'anniversaire, sera mémorable, disait-il, dans les fastes de la Révolution française. Des députés infidèles, d'accord avec des généraux perfides, ne cessaient de conspirer contre la liberté, contre l'unité de notre République, contre le peuple français; mais une sainte indignation embrasa de nouveau l'âme des Parisiens: ils se levèrent. Les principaux conspirateurs pâlirent; ils furent arrêtés, et bientôt, au nom de la Loi, ils expièrent sur l'échafaud leurs attentats contre la volonté nationale. »

Puis, après avoir célébré « cette belle et fameuse époque du 31 mai », à la suite de laquelle seulement « les dignes Représentants qui siégeaient sur la Montagne » avaient pu respirer, Lespomarède manifestait son ardeur robespierriste en montrant l'Etre Suprême sauvant par de véritables miracles ceux qui venaient de substituer son culte à celui de la Raison!

« Homme méchant, ou tout à fait matériel ou stupide, dit-il à l'athée, tu ne me croiras pas si je t'annonce que Dieu, et avec lui la liberté, l'égalité, la fraternité et toutes les vertus, remplissent tous les espaces et servent d'égide à l'homme qui les aime et qui sait les défendre! Tu ne me croiras pas si je t'annonce que le gouffre d'une mort ignominieuse est sous les pieds des impies qui les méconnaissent et qu'il va s'entr'ouvrir!

« Robespierre l'aîné et Collot d'Herbois, législateurs si chers aux Français, ne devraient pas exister dans ce moment, d'après les résultats ordinaires des actions morales. (1) Collot d'Herbois particulièrement, qui l'a sauvé? Un monstre, le même payé par Pitt pour tuer aussi Robespierre, arrête Collot d'Herbois à une heure après midi, tire sur lui à brûle-pourpoint deux coups de pistolet: ils font long feu; l'un cependant part assez vite, et le plomb mâché qu'il renfermait ne l'atteint pas. Qui l'a sauvé? Qui a sauvé encore Robespierre? le faisceau de toutes les vertus qu'ils adorent et qu'ils propagent avec courage, l'Etre Suprême. D'un autre côté il protège visiblement la République, et il a voulu dans cette occasion lui épargner des pleurs éternels.

« Allons, citoyens, allons dans son temple où l'on célèbre aujourd'hui dans cette commune la fête du 31 Mai: allons jurer de surveiller plus que jamais les conspirateurs, les assassins et les traîtres.... Nous dirons à l'Etre Suprême: Reçois notre profonde gratitude; tu as conservé au peuple français et au genre humain deux de leurs amis courageux et éclairés. » (2)

Robespierre était alors tout puissant: Lespomarède retrouvait pour le célébrer presque les mêmes accents que lui avait inspirés jadis la gloire de Mirabeau! Le culte de l'Etre Suprême venait d'être décrété par la Convention, Strasbourg était tout aux préparatifs de la grande fête que l'on avait fixée au 8 juin: Lespomarède oubliait aussitôt la déesse Raison pour chanter les louanges de ce

1) Allusion à la tentative d'assassinat d'Admiral et de Cécile Renault sur Collot d'Herbois et Robespierre.

2) *Heitz. Les sociétés populaires de Strasbourg.* p. 355.

« faisceau de vertus » qu'il appelait Dieu, et dont « l'incorruptible » était le prophète.

Mais on sait que la « dictature » de Robespierre fut courte. Le 14 thermidor (1er août) les Jacobins de Strasbourg apprenaient que la République était encore une fois sauvée, et que la journée du 9 l'avait délivrée « de trois Catilinas modernes et d'une foule de leurs licteurs », qui depuis longtemps creusaient son tombeau. (1) Ils eurent beau se hâter d'adresser à la Convention leurs félicitations, et d'affirmer leur haine contre les tyrans qui venaient de succomber, les jours de leur puissance étaient comptés désormais.

Pourtant, pendant quelques semaines encore ils ne furent pas inquétés. Monet resta à la tête de Strasbourg avec ses amis, et Lespomarède se vit appeler à la présidence du Comité de Surveillance de la Société populaire. Le 8 fructidor (24 août), par exemple, il adressa encore en cette qualité un appel aux citoyennes de la ville pour obtenir d'elles le fil nécessaire à la confection des habillements militaires. « Rendez vous avec empressement, leur disait-il, au vœu de l'Agent général du district; rendez-vous à celui de la patrie, et que nos braves frères d'armes, qui versent leur sang pour elle, soient constamment sûrs que les françaises patriotes ne cessent de travailler pour eux, en attendant qu'elles puissent leur offrir des tresses de fleurs et de lauriers. » (2)

Mais quelques jours après arrivait à Strasbourg le représentant Foussedoire, chargé par la Convention de « venger les bons citoyens, les vrais patriotes, et exterminer les factieux, les traîtres de tout genre. » (3) Le 16 fructidor (2 septembre) il se présenta au club où Massé engagea les hostilités en attaquant avec une extrême violence Robespierre, St-Just, Lebas et leur « bataillon de propagandistes. » Presque tous, même les plus compromis, s'empressèrent de l'applaudir, et de brûler ce qu'ils avaient

1) *Heitz.* Op. cit. p. 361.
2) Ibid. p.368.
3) Ibid. p. 370. Discours de Foussedoire du 2 septembre.

adoré. Lespomarède cependant ne voulut point renier ainsi son passé, et seul, en face de Foussedoire acclamé de toute la ville, il eut le courage de se « prononcer fortement » contre le discours de Massé. (1) Sa hardiesse n'eut d'ailleurs aucun succès; on trouva qu'il n'avait pu relever aucune erreur dans ce discours, dont l'impression fut arrêtée. Bientôt Monet fut destitué, ses amis écartés de toutes les fonctions, et Lespomarède suspect vit sans doute s'évanouir son ancienne popularité. Il resta à Strasbourg quelque temps encore; le 25 octobre il faisait toujours partie du club (2); mais après cette date son nom disparaît totalement.

Que devint-il désormais? Il est probable que, voyant sa fortune politique gravement compromise par la réaction thermidorienne, il chercha à reprendre dans l'administration des douanes la suite d'une carrière par deux fois interrompue. Sa famille dut le rejoindre dès qu'il fut pourvu d'un emploi nouveau, car elle quitta définitivement Delle vers la même époque. (3)

Or, le 15 prairial an IV (3 juin 1796) le Directoire exécutif écrivait à un certain citoyen *Lapomarède,* « inspecteur des douanes de la République à Landerneau, département du Finistère », pour accuser réception d'une let-

1) *Heitz.* Op. cit. p. 374.

2) *Barth.* Op. cit. p. 557.

3) Je trouve seulement aux archives de Delle, après cette date, une mention du frère de Lespomarède, Jean, né à Labouheyre le 28 Mai 1752, receveur retraité des douanes, qui le 15 Janvier 1815 vint déclarer son intention d'y fixer son domicile. En 1817 on note que sa veuve, Catherine Monnera, retraitée depuis le 23 février précédent, demeure à Vermes. Il est probable que Jean Lespomarède avait exercé ses fonctions dans ce village, situé dans l'ancien évêché de Bâle, à quelques 12 kil. au S. E. de Délémont, et qu'il n'avait fait sa déclaration de domicile à Delle que pour y toucher sa pension, après l'annexion de Vermes au canton de Berne, mais sans s'y établir effectivement. (Arch. Delle, Registre de la municipalité p. 303.) Il n'est pas mort à Delle.

tre du 19 floréal par laquelle il lui faisait part « des deux actions engagées les 8 et 9 germinal entre les Chouans et les troupes de la République, ainsi que de l'acte de dévouement du citoyen Lehaguois, de Lamberville. » (1) Tout nous porte à croire qu'il s'agit là de notre Fort Lespomarède: la similitude des noms, l'identité des fonctions, le caractère même du personnage, qui semble ne pouvoir se borner au simple exercice de sa profession, mais éprouve le besoin de continuer la besogne d'informateur qu'il avait accomplie si longtemps dans l'Est et dans le Nord. Il surveille les Chouans comme il avait jadis surveillé les Autrichiens, les Prussiens, les aristocrates ou les généraux suspects. Le fait-il de son propre mouvement, par habitude et presque par plaisir, ou bien le Directoire utilise-t-il ses services comme les avait utilisés le Conseil exécutif provisoire? Je ne sais, n'ayant sur le Lapomarède ou Lespomarède breton aucun autre renseignement.

Il serait intéressant de savoir où et comment il a pu finir. A-t-il vécu assez longtemps encore pour assister à l'avènement de Bonaparte? Certains indices pourraient en faire douter. En l'an VII et en l'an VIII, par exemple, nous trouvons l'aîné de ses fils, François, faisant ses études à l'Ecole Centrale du Bas-Rhin à Strasbourg et non sans succès. En l'an VII, « *le citoyen François Lespomarède, de Plinfin, département des Vosges* », obtenait le premier prix d'histoire moderne au cours du citoyen Massenet (2). Et si l'année suivante, il n'eut pas le même succès, c'est que la maladie l'avait empêché de concourir à l'examen. « On se plaît, disaient ses maîtres, à rappeler que le citoyen Lespomarède a remporté le premier prix d'histoire en l'an VII. Cet élève, recommandable par son application et ses progrès, mérite d'être présenté très honorablement à l'estime publique. » (3) Ainsi se réalisaient

1) Archives nationales. — A F. III. 375, dossier 1870. — Cf. *A. Debidour. Recueil des actes du Directoire exécutif*, t. II. p. 638.

2) *Annuaire du Département du Bas-Rhin*, par le citoyen *Bottin*. VIIIe année, p. 218.

3) Id. IXe année p. 96.

les flatteuses prédictions faites six ans plus tôt par les jacobins de Delle.

Mais pourquoi, parlant de lui, ajoute-t-on « de Plainfaing » ? Ce village n'était point le lieu de sa naissance. (1) Il fallait donc que sa famille y résidât. Or son père ne pouvait avoir été rappelé par ses fonctions dans un pays qui depuis dix ans n'était plus sur la frontière; il n'avait pu s'y retirer non plus après avoir obtenu sa retraite, car il n'avait alors que 47 ans. Peut-être donc était-il mort déjà, et sa femme était-elle revenue dans ce village, voisin de Fraize où elle avait habité jadis.

***

Tels sont les renseignements que j'ai pu réunir sur Fort Lespomarède. Si incomplets qu'ils soient, ils suffisent, je crois, à nous faire connaître le personnage.(2) Jusqu'à la Révolution nous pouvons nous le représenter comme un petit fonctionnaire semblable à tant d'autres, bon époux, bon père, bon douanier, et peut-être même bon chrétien, ne se distinguant des calmes lorrains au milieu desquels il vivait que par son nom inaccoutumé, son accent, et sans doute quelque exubérance gasconne. La crise survient, et tout change. A Delle, au début, il est encore relativement modéré: il fait en quelque sorte son apprentissage de jacobin. Mais à mesure que la Révolution s'avance, il subit davantage l'influence du milieu et les excitations parisiennes; il s'anime, s'exalte, et la déclaration de guerre, son enrôlement, sa campagne en Belgique, la défaite surtout, et

1) M. le Secrétaire de la mairie de Plainfaing a bien voulu vérifier le fait aux archives de la commune.

2) Une exploration méthodique de divers fonds d'archives que je n'ai pas vus aurait permis évidemment de combler bien des lacunes de cette biographie. Mais Lespomarède ne m'a point paru un personnage assez important pour mériter des recherches qui m'auraient conduit de Labouheyre à Gérardmer, de Delle à Cambrai, de Strasbourg à Landernau, et qui sait où encore? J'ai voulu ébaucher un portrait: des détails plus complets n'y ajouteraient sans doute que peu de traits caractéristiques.

la trahison de Dumouriez portent sa fièvre au paroxysme. Il passe toute l'année 1793 dans un état de surexcitation extrême. Investi par les ministres de missions de confiance, familier avec les Représentants, applaudi par les Jacobins de Paris, comblé d'éloges et d'honneurs par ceux de Cambrai, il atteint alors l'apogée de sa carrière d'agitateur, professe les opinions les plus extrêmes et prône les mesures les plus violentes.

Heureusement, même au fort de la Terreur, sa fougue semble s'être dépensée surtout en paroles. Il discourt plus qu'il n'agit, et lui-même semble reconnaître ses véritables aptitudes lorsqu'il sollicite du ministre de la guerre non un grade et un commandement, mais une charge d' « officier d'instruction civile », comme il disait, de « missionnaire de la Liberté », pour reprendre l'expression de Bentabole, c'est-à-dire toujours de discoureur. Sans doute, lorsque Cambrai est menacé, il se précipite au lieu du danger, mais, nous l'avons remarqué, c'est avant tout pour « encourager les guerriers » de la voix et du geste; et lorsqu'on apprend l'échec de Déclaye, si d'un avis unanime les autorités civiles et militaires s'adressent à lui, c'est encore pour aller sur la place publique haranguer en leur nom la population affolée. Nous avons pu recueillir toute une série de ses discours: aucun document ne nous indique qu'il se soit jamais battu.

Serait-ce manque de courage? Je ne le crois pas. Il était au contraire de ceux pour qui *Vaincre ou mourir* n'était pas une simple formule, et il ne faut point douter, par exemple, qu'il eût mis à exécution sa menace de se brûler la cervelle si Cambrai s'était rendu. Il eut même le courage plus rare, peut-être, qui consiste en temps de révolution à témoigner ouvertement en face du parti vainqueur sa fidélité aux vaincus: il le montra à Strasbourg après Thermidor.

Donc, quelques réserves qu'il soit légitime de faire sur les opinions qu'il professa et les causes qu'il défendit, il serait injuste de le mettre au même plan que tant d'autres terroristes, moins bruyants peut-être, mais infiniment plus re-

doutables. Quand nous serons tentés de le juger avec trop de rigueur, disons- nous d'abord qu'il était d'un pays où le sang est chaud, la parole vive et le geste prompt. Mais reconnaissons surtout l'ardeur vraie de son patriotisme, et songeons qu'à quarante et un ans il quitta tout, sa femme, ses enfants, son gagne-pain, pour courir, du fond de l'Alsace, vers la Lorraine qu'avaient envahie les Prussiens.

J. JOACHIM.

FIN

Qu'il me soit permis de remercier ici les aimables corpondants dont j'ai mis l'obligeance à contribution et spécialement M. Félix Arnaudin, *auteur des remarquables travaux sur la Grande Lande, à qui je dois de connaître les origines de Lespomarède, ainsi que* M. Dubuisson *qui a bien voulu explorer pour moi les archives du Ministère de la Guerre.*

J. J.

Deuxième étude pour servir à l'histoire de Delle

LE CHATEAU ET LES MURS

(Suite)

Le bailli n'avait pas qu'à assurer le bon état du château; il devait encore veiller au maintien de tous ses droits et spécialement empêcher les bourgeois de commettre aucun empiètement sur la zône de servitude qui en dépendait et d'apporter ainsi des entraves à ses moyens de défense. Et Dieu sait si, quand l'occasion s'en présentait, chacun négligeait l'occasion d'augmenter son patrimoine aux dépens de celui de la Maison d'Autriche!

En 1578, le curé de Delle avait acquis de son cousin, prévot de la ville, une vieille petite maison et un jardin situés sous la tour sud-est du château. Trouvant cette maison trop basse, sans doute, et insuffisante pour y enmagasiner ses dîmes, il résolut de la démolir et de la reconstruire en la montant beaucoup plus haut. Aussitôt informée du fait, la Régence écrivit au bailli (26 novembre 1578) avoir appris que cette maison rétablie dans ces conditions empêchait la vue du château sur la ville. Tout en lui reprochant d'avoir ainsi laissé monter cette construction, elle s'enquérait de savoir si le terrain sur lequel elle reposait n'avait pas précédemment appartenu au château, comment et par qui il était devenu la propriété du prévot, si lui bailli avait autorisé cette reconstruction et pourquoi il ne s'y était pas opposé. Dites-nous, ajoutaient les Conseillers de la Régence,, Landenberg et Dr. Textor, quelle est la hauteur de ce bâtiment et si, d'une façon ou de l'autre, il porte préjudice au château (1).

C'est le 20 janvier 1579 seulement que le lieutenant-bailli, Louis Lourdel, répondit à ces questions.

« Nobles, puissants, très savants et honorables, gracieux « et bienveillants Seigneurs, les Conseillers de la Chambre

1) Tiré des archives du Haut-Rhin, à Colmar, C. 643.

« des pays de l'Autriche antérieure et de mon gracieux « Seigneur, l'illustre prince-archiduc Ferdinand d'Autriche.

« J'ai reçu humblement et avec le respect qui lui est dû « la gracieuse et bienveillante ordonnance que vous m'avez « adressée le 26 novembre dernier au sujet de la vieille « petite maison avec jardinet située immédiatement sous le « château et que le curé de Delle se construit.

« Avec obéissance, je ne dois pas cacher à Vos Graces « et Bienveillances, pour la connaissance approfondie de « la question, que le jour où le curé voulut rebâtir la pe- « tite maison précitée acquise avec le jardinet de son cou- « sin, le prévot d'ici, je l'avertis aussitôt ainsi que le pré- « vot, vendeur, de ne pas bâtir plus haut que le mur ex- « térieur du château et de songer que si lui, curé, allait « à l'encontre on ne pourrait le supporter, que le devoir « de ma charge serait de l'en empêcher, qu'en tout cas, « s'il passait outre, ce serait à ses risques et périls. Néan- « moins, au mépris de mon avertissement et de ma défense, « le curé a construit plus haut et même, alors que j'étais « à Belfort, le 4 septembre dernier, chez noble et honora- « ble Jean Ulrich de Stadion, grand bailli de la Seigneurie, « pour différentes affaires de ma chage il a non seulement « monté la charpente du toit dont l'élévation porte préju- « dice au château en lui masquant la vue sur la ville et la « campagne, mais il a encore fait un avant-toit. Comme le « Seigneur, grand bailli m'avait désigné lors de ma visite, « chez lui, le mercredi suivant, jour des dîmes, du mois « de septembre, pour entreprendre la description de la « Seigneurie de Delle (1), j'ai laissé en suspens jusqu'à « son arrivée la question de cette construction inadmissible. « Dès qu'il l'eut examinée, il en fut mécontent; cependant « (je ne sais pourquoi) il ne fit à ce moment aucune dé-

1) Il s'agissait sans doute de préparer la révision du livre-terrier ou urbaire de la Seigneurie. Le grand bailli profitait du jour où les sujets rendaient les dîmes de céréales à la grange de la Seigneurie pour s'entendre avec les chefs de paroisses ou de mairies. Le mercredi était déjà, comme aujourd'hui, jour de marché.

« fense au curé; ce n'est que 14 jours après qu'il me donna « l'ordre de commander au curé, au nom de la Seigneurie, « d'arrêter sa construction et de ne pas aller plus loin. Ce « que j'ai fait aussitôt. Toutefois, quand je lui fis part de « ma mission, le curé le prit de très-haut et fulmina, se « plaignant ensuite à son cousin, le prévot, après le départ « du grand bailli, (comme j'en ai été averti par ailleurs et « qu'il y a lieu de le supposer) que j'avais agi de mon « propre chef, et que je voulais lui ravir illégalement son « *jus altius tollendi*. Le lendemain, il revint chez moi de- « mandant que je lui permisse de couvrir le bâtiment pour « pouvoir y mettre ses grains à l'abri et éviter des dégâts « dans la charpente. Je lui répondis d'aller le demander « à M. le grand bailli, à Belfort. Il y alla, en effet, à che- « val, et à son retour, il m'apprit que, par faveur, M. le « Grand bailli l'avait autorisé, jusqu'à nouvel ordre, à « couvrir sa haute petite maison et à en fermer le pignon « avec des planches.

« Les Seigneurs commissaires étant venus ici après les « dernières guerres de Bourgogne pour inspecter le châ- « teau, j'ai d'office, attiré leur attention sur cette cons- « truction dommageable; ils n'en ont pas été contents et, « sans doute, en ont-ils référé à qui de droit.

« En ce qui concerne l'emplacement sur lequel se trouve « édifiée cette maison, j'ai, depuis, enquêté de tous côtés « et voici ce que j'ai appris de plus vraisembable. A l'é- « poque où les barons de Morimont étaient engagistes de « la Seigneurie de Delle, cet emplacement et la petite mai- « son appartenaient à un nommé Barrey qui fut pendant « un certain temps prévot des Seigneurs de Morimont et « qui ensuite alla en service à la cour du Comte de Mont- « béliard, alors que la vieille religion catholique y était « encore pratiquée couramment. (1) Ayant été chargé par le « Comte de réparer quelques calices en argent doré et en « partie brisés, il se trouva qu'il les lui avait échangés

1) La religion catholique ayant été abolie dans le Comté de Montbéliard, en 1552, c'est donc un peu avant cette époque que Barrey s'y trouvait.

« contre d'autres, en cuivre doré. Pour ce motif, il avait « été mis en prison et exécuté par le glaive. Sur ce, les « Seigneurs de Morimont, engagistes, s'étaient emparés, « par voie de confiscation, de la maison de Barrey et de « tout ce qu'il avait possédé à Delle. Ils l'ont longtemps « conservée; ce n'est qu'à la fin, quand ils ont dû aban- « donner cette Seigneurie, qu'ils ont vendu le terrain dont « s'agit avec la vieille petite maison au prévot actuel. (1)

« De plus, le susdit prévot, Guyot (2), et Bonaventure « Girardin, précédent bailli, ont acquis pour quelques cen- « taines de florins lors du départ du Seigneur de Morimont « quelques beaux prés situés sur le ban de Delle, le long « de l'eau. Ces prés avaient auparavant appartenu à quel- « ques censiers de la Seigneurie, sur lesquels le même « sire de Morimont les avait confisqués et vendus de la « même façon.

« Je ne dois pas non plus cacher à V. V. S. S. que j'ai « trouvé dans le vieux *livre rouge* sur lequel sont décrits « les biens colongers et censiers de la Seigneurie une co- « longe, située à Saint Dizier et appelée le *Bien Labourier*, « comprenant 40 journaux de champs, deux fauchées de « pré et deux jardinets, qui payait antérieurement à la « Seigneurie 21 boisseaux de cens annuel. Le Sire de Mo- « rimont s'en est également emparé par confiscation et « l'a vendu, comme alleu, au susdit prévot, pour cent flo- « rins. Vos Seigneuries apprécieront s'il appartenait au « Sire de Morimont de considérer comme siennes les con- « fiscations et notamment celle des biens qui précédem- « ment payaient cens à la Seigneurie et dont le domaine « direct (*directum dominium*) appartenait à la Roche de « Delle.

« La construction de la petite maison porte préjudice au

1) Les Sires de Morimont furent remboursés, en 1569.

2) Le prévôt Guyot, de son vrai nom Jean Guyot Loy est décédé en 1597. C'est Louis Lourdel qui lui succéda en cumulant la charge de prévot avec celle de lieutenant-bailli, suivant ordonnance de l'Empereur Rodolphe II, pour céder ensuite la prévoté à Jean Ehrard Loy, (arch. du Haut Rhin, c. 645.)

« château non seulement par ce qu'elle lui ôte la vue sur « la ville et ailleurs, comme j'ai dit plus haut, mais encore « en raison de ce qu'il y a, entre cette maison et une tour « du château, une belle place en jardin appartenant à la « Roche et sur laquelle on pourrait, au besoin, placer quel- « ques pièces d'artillerie pour défendre le château et pres- « que toute la ville (1). Si jamais la ville venait à se ré- « volter contre un Seigneur, en séjour ici, il serait encore « possible aux assaillants, depuis cette haute maison plus « élevée que les murs extérieurs du château, d'arriver sur « cet emplacement et de pénétrer ensuite, par improviste, « dans le château.

« Voilà les faits sur lesquels j'ai cru devoir porter l'at- « tention de vos Graces et Bienveillances comme étant pré- « judiciables à la Seigneurie et intolérables. J'attends leur « avis en les priant avec soumission de ne pas m'imputer « à mal le retard que j'ai apporté dans ce rapport, attendu « que j'ai été obligé de me renseigner sérieusement pour « savoir exactement ce qu'il en est de cette petite maison « et comment elle était arrivée en possession des Sires « de Morimont. (2)

« Ainsi renseignée et documentée la Régence d'Ensisheim ne pouvait manquer, après en avoir référé à l'archiduc Ferdinand, d'agir vigoureusement contre le curé récalcitrant. C'est à quoi tendait la lettre suivante adressée le 14 février 1579 au bailli Lourdel.

« Trouvant d'après les relations et rapports qui nous « sont parvenus que le curé de Delle a élevé sa maison « nouvellement construite sous et contre le château de « cette localité beaucoup plus haut qu'elle n'était aupara- « vant, qu'elle dépasse la base du mur de ce château et que « le dit curé a continué malgré toutes observations et aver- « tissements, attendu que cette construction porte préju- « dice et dommage en plusieurs manières au château, ce

1) C'est l'avancée de la Roche dont il a été question dans la description du château.

2) Louis Lourdel termine par ces mots : « Je me recommande toujours aux Grâces de V. V. S. S. »

« que son Alt. Sérénissime d'Autriche ne tolère pas, nous « vous ordonnons, en son nom, de mander devant vous le « dit curé et son cousin, le prévot, de les réprimander avec « force et sévérité sur cette construction obstinée et pré- « judiciable et de les obliger, à la démolir et reconstruire « à la hauteur et dans l'état où elle était auparavant; que « si cela n'était fait de suite et sans observations, vous « devrez vous-même maintenir la Seigneurie et le château « dans leur ancienne possession et juridiction, démolir, « anéantir par d'autres voies et moyens, avec l'aide des « sujets, cette construction dommageable et préjudiciable, « enfin ne pas la laisser édifier plus haut qu'elle n'était « anciennement. » (1)

Les archives du Haut-Rhin ne rapportent pas ce qu'il advint de cet ordre. Il est indubitable toutefois que le bailli fut obligé de recourir à la force et que la maison incriminée fut démolie. Ce fait n'était pas de nature à fortifier la sympathie que les bourgeois de Delle avaient eue jusque là pour la maison d'Autriche; il ne pouvait, au contraire, que leur inspirer le désir de voir disparaître ce château qui, outre les charges nombreuses dont il était la cause, les empêchait de bâtir et de s'étendre suivant leurs besoins.

*
**

L'entretien des murs de la ville, ayant été presque de tout temps, ainsi qu'on l'a vu plus haut, à la charge de la bourgeoise, c'est dans les anciens registres des Magistrats de la Cité qu'il faut chercher, à ce sujet, des indications. Elles sont assez rares et ne remontent pas au delà de la fin du XVIe siècle. Chaque année cependant l'un ou l'autre membre du conseil, délégué spécialement, allait vérifier l'état de toutes les parties de l'enceinte et désignait les endroits où des réparations étaient nécessaires. Les toitures des murs et des tours avaient surtout besoin d'être retenues. Les fossés étaient également visités; on doit entendre par là ceux creusés de main d'homme, exposés à se remplir de

1) Archives du Haut Rhin. C. 643.

terres éboulées ou d'immondices; quant aux rivières et au canal qui formaient fossés naturels, le curage s'en imposait, de temps à autre. D'ailleurs le prévot et le bailli de la Seigneurie étaient là pour veiller à ce que rien de ce qui intéressait la défense fut négligé; au besoin ils savaient rappeler le Magistrat à l'exécution des charges que la ville avait assumées en recevant les chartes de franchises.

Parmi les réparations faites du XVIe au XVIIe siècle on peut citer les suivantes.

« Le 15 mars 1582 un marché fut passé entre Messieurs les M. Bourgeois et Magistrat de ce lieu et Hansjacob, soussigné, charpentier de Seppois, (1) pour faire une neuve ramure à la porterie de la porte dessous, fournir les bois, faire une rondelle le long des degrés et la latter, y faire une forme de porte au haut des degrés et pour ce faire a promis luy donner la somme de soixante liures balloises, scavoir dix liures contant pour payer le bois et vingt cinq liures quant la moitié de la besoigne serat achevé

Henry Biétry (maitre bourgeois
Marque de Hansjacob Guissengred.
charpentier. (2) »

« L'an 1627, 27 mars, la tour du côté des Onneroux (3) à la porte dessus de Delle tombait. « fut décidé de la rebâtir toute neuve — elle fut plaidée au maçon françois Migain de Valonnes en Bourgogne et à fran. Cassaigne de Montbouton pour la rebastir es murailles — pour la somme de trois cent dix libures d'argent monnoie baloise avec quatre bichots de froment ou epoutet » (4).

En 1680, le lattis d'une certaine partie des murs de l'enceinte, depuis la maison J. Fr. Blanchard jusqu'à la *neufue ramure de la court de Morvillars,* était en si mauvais état que le Magistrat dut songer à le refaire et en effet, il s'en-

1) Il s'agit, sans doute, de Seppois-le-Haut qui dépendait de la Seigneurie.

2) Archives de Delle, C. A. p. 6.

3) C'était sans doute la tour existant encore derrière l'ancien hôpital qui à cette époque devait appartenir à la famille des Arnoux.

4) Archives de Delle, C. A. p. 13.

tendit avec le sieur Pierre... *Chapus,* bourgeois de Delle qui, moyennant cinquante livres bâloises et dix quartes *d'espoutes* s'engagea non seulement à réparer ce lattis, mais encore à aller couper les bois nécessaires au lieu de *Cheveney,* les *égrosser* et les chercher avec des charretiers pour les amener à pied d'œuvre. Il fut, en outre, spécifié que la ramure serait bien faite et vérifiée par des gens s'y *cognoissant;* enfin le *chapus* devait démonter l'ancienne et monter la nouvelle (1).

Evènements auxquels ont été mêlés le château et les murs. — Leur destruction

Nous avons exprimé, dans le chapitre précédent, l'opinion que les fortifications de Delle pouvaient être très utiles contre des maraudeurs et des pillards isolés, c'est-à-dire en faible nombre, mais, en même temps, nous faisions des réserves pour le cas où cette petite cité serait assiégée par des troupes nombreuses et régulières.

Jusqu'à la reconstruction du château, en 1324, et même jusqu'au XVe siècle, les chroniques, pas plus que la tradition, n'ont conservé le souvenir d'aucun fait ayant fourni aux bourgeois de Delle l'occasion d'éprouver la valeur du système de défense que, dans sa sollicitude, l'abbé de Murbach avait imposé à Henri VII, roi des Romains et duc d'Autriche. Cependant à peine les murs étaient-ils achevés et mis en harmonie avec le château, que le comte de Montbéliard, Thierry II, dit le Grand Baron, au mépris d'un traité que l'abbé de Murbach lui avait imposé le 12 avril 1231, se remettait en campagne et ravageait les terres de l'abbaye. Ce n'est pas que Delle protègé par son enceinte eut beaucoup à craindre de ce bouillant Seigneur. Attaquer

4) Archives de Delle Rég. AA. Le mot patois *chapus* signifie charpentier; *espoutes* pour épautre; Chevenez village du pays de Porrentruy; *égrosser* pour dégrossir. La ramure à refaire s'étendait depuis l'ancien hôpital jusque derrière l'hospice Viellard-Migeon. Les mots neuve-ramure indiquent qu'une autre partie de la toiture des murs avait déjà été retenue, l'année précédente peut-être.

la petite cité, c'était, pour lui, d'ailleurs se mettre en guerre avec la Maison d'Autriche. Le Grand Baron n'y tenait certes pas, mais il y avait des partis de mercenaires indépendants, à coup sûr soudoyés par ses propres émissaires, qui parcouraient les campagnes et obligeaient les bourgeois de Delle à ne pas se relâcher un instant de leur surveillance nocturne et même souvent, à se tenir, pendant le jour, sur leurs *chauffauds*, derrière leurs arbalètes ou leurs grands arcs en fer. Cette inquiétude, ce qui vive, se manifestèrent maintes fois encore dans le cours du XIIIe et surtout pendant le XIVe siècles.

Ainsi, en 1365, des bandes de routiers, restes des armées anglaises congédiées après la bataille de Poitiers (1356) se repandirent en Alsace. Elles étaient sur le point de pénétrer dans le Sundgau, conséquemment dans la Seigneurie de Delle, quand l'Empereur Charles IV ayant marché contre elles, les obligea à battre en retraite. (1)

En 1368, c'est Enguerrand de Coucy qui cherchant à dépouiller l'Autriche de ses possessions de l'Alsace auxquelles il estimait avoir droit du chef de sa mère, Catherine, fille de Léopold II, passe sous Belfort avec ses hordes indisciplinées, dites les *Grands Barons*, pour se diriger du côté de Ferrette et d'Altkirch. (2)

Quelques années après (1374) nouvelles alarmes. On apprend que les Bâlois après avoir battu les troupes de l'évêque, leur souverain, avaient envahi l'Alsace et qu'ils s'étaient avancés jusqu'à Belfort où ils firent de grands dégâts à la ville et au château. (3)

Le siècle suivant devait faire passer les bourgeois de Delle de l'inquiétude à la plus triste réalité.

Au commencement de 1424 le margrave de Bade avait imposé de nouveaux péages sur le Rhin. Les villes de

1) H. Bardy étude hist. sur Belfort. Soc. belf. d'émulation, N° 16, 1897, p. 62.

2) Henry Bardy : étude hist. sur Belfort (soc. belf. d'émul. N° 16, 1897, p. 63.

3) Henry Bardy : étude hist. sur Belfort (soc. belf. d'ém. N° 16, 1897, p. 69.

Souabe et d'Alsace se persuadant que leurs privilèges et leurs libertés étaient atteints par ces impôts conclurent un traité de Confédération pour quinze ans. (1) Belfort, dans l'intérêt de son commerce en voie de prospérité souscrivit à ce traité. Delle suivit, sans doute, l'exemple de sa voisine. Les armées confédérées prirent les armes pour leur commune défense, mais tandis que leurs troupes étaient aux prises avec les Badois, le comte de Tonnerre, Louis II de Châlon, avait pris parti contre Catherine de Bourgogne, alliée des villes confédérées et était entré dans le Sundgau. Il espérait, par cette diversion, obliger ces dernières à retirer leurs troupes du margraviat pour aller défendre la Haute Alsace. Bâle fit en effet repasser le Rhin aux siennes qui marchèrent sans délai sur Delle dont Louis de Châlon s'était fait ouvrir les portes (2). La chronique ne dit pas comment il réussit à pénétrer dans la ville, ni s'il parvint à forcer le château, mais ce qui se passera dans l'avenir, en semblables circonstances, autorise à croire que, seule, la cité eut à subir son odieuse présence et ses exactions.

A la fin de 1439, des gens de guerre connus sous le nom d'Armagnacs ou plutôt d'Ecorcheurs arrivèrent aussi jusque dans le pays de Delle. Tuetey parle des atrocités qu'ils y commirent, principalement à Grandvillars où ils égorgèrent cinquante enfants, mais il passe Delle sous silence (3). Cependant cette cité était une proie trop rapprochée pour que ces aventuriers ne tentassent pas contre elle un coup de main. Ce qui va suivre laisse en effet supposer qu'ils parvinrent à s'en emparer, qu'ils la pillèrent et même qu'ils l'incendièrent.

Dans la charte de 1442 promulguée par Frédéric, duc d'Autriche, à Francfort où des délégués du Magistrat l'é-

1) En 1365, Ulmann de Ferrette, bailli d'Alsace, avait déjà contracté avc la Maison d'Autriche et un grand nombre de villes, évêques et abbés un traité d'alliance pour la défense de leurs intérêts réciproques, Delle avec Florimont et le château de Ferrette se trouvaient compris dans le traité.

2) Henry Bardy : bulletin de la Soc. belf. d'émulation, 1898, N° 17, p. 105/6.

3) *Les Ecorcheurs sous Charles* VII, T. I, p. 112.

taient allés trouver pour lui exposer la misère de leurs administrés, on trouve cette phrase très explicite: « ...*Et comme depuis peu d'années la dite ville serait été brûlée par deux fois et grandement incommodée par plusieurs voyes et manières de guerre en sorte que le monde l'aurait abandonnée...* » (1).

Il s'agit évidemment des deux épisodes ci-dessus dont les bourgeois ne s'étaient pas encore relevés complètement Leurs maisons détruites, les malheureux avaient dû abandonner la ville et chercher un abri, soit au château, soit dans les forêts environnantes, auprès de leurs bestiaux évacués avant les investissements.

Si, en des circonstances pareilles, le pillage était facile, l'incendie ne l'était pas moins. A cette époque et même jusqu'au XVIIe siècle, presque toutes les maisons bourgeoises étaient construites en bois et torchis avec couvertures en bardeaux. Elles offraient donc un aliment facile au feu destructeur (2).

Ceci dit, on arrive à l'an 1474 qui fut, pour Delle, une année aussi terrible, sinon plus, que les précédentes.

Sigismond, duc d'Autriche, venait de racheter à Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, le Sundgau et la Haute Alsace qu'il lui avait vendus à réméré, en 1469. Pierre de Hagenbach, son grand bailli, venait également d'être pris, jugé et décapité à Brisach pour ses malversations et ses crimes. (9 mai 1474). Son frère, Etienne de Hagenbach, landwogt d'Alsace, voulant venger sa mort et en même temps protester contre le rachat, fit irruption dans le Sundgau, au commencement du mois d'Août. Après avoir tout ravagé sur son chemin, il vint, avec 5000 hommes, mettre le siège devant Delle dont il s'empara, sans coup férir, et

1) Voir aux pièces justificatives: traduction de l'original en allemand par Me Flostat.

2) En 1600, la Régence d'Ensisheim prescrivit que toutes les maisons, sans distinction, devraient être couvertes en tuiles (Archives du Haut-Rhin, C. 662.) Un article des défenses publiques déjà citées disait: « que personnes n'ayent a pourter chandelles allumées en la ville sans lanterne à peine de Chatois par M. B. (Maître-bourgeois).

qu'il saccagea malgré l'annonce que les Balois, unis aux Autrichiens, accouraient au secours de la ville. Liblin qui rapporte ce fait ajoute qu'après avoir ravagé encore quatre villages, les Bourguignons emmenèrent avec eux gens, bêtes et meubles (1). De Delle à Florimont et de Delle à Porrentruy ils firent, suivant E. Toutey, le désert, tuant les hommes, violant les femmes, emportant des enfants suspendus à la selle de leurs chevaux, pillant tout dans les maisons et les églises, emmenant le bétail et ne s'en allant qu'après avoir promené l'incendie parmi ces ruines (2).

Cette prise de Delle eut lieu le 3 août, mais le lendemain déjà, les Bourguignons apprenant l'arrivée prochaine des Bâlois, se retiraient sur Dannemarie qu'ils saccagèrent également et où ils commirent, comme partout, des atrocités épouvantables (3). S'ils avaient pu s'emparer si facilement de Delle, c'est que cette petite ville était presque sans défenseurs. Une diète tenue à Ensisheim, le 11 mai précédent, avait bien décidé d'envoyer cent hommes pour défendre Belfort, Florimont et Delle, mais c'était insuffisant et de plus, il y eut des retards et un manque de vigilance incroyables (4). En outre, bon nombre des bourgeois et des compagnons de la ville l'avaient quittée, dès le début de la levée d'armes d'Etienne de Hagenbach pour aller au secours de Bâle que ce dernier menaçait (5).. A ce moment, nul ne pensait, sans doute, que les Bourguignons viendraient jusqu'à Delle. Peut-être encore ne comptait-on pas sur une irruption aussi soudaine.

A Delle, comme dans les environs, l'ennemi avait marqué son passage par le pillage et l'incendie, mais avant leur arrivée, les habitants qui restaient, vieillards, femmes et enfants, avaient eu le temps de se réfugier au château, dans

1) Belfort et son Territoire, p. 68.

2) E. Toutey, *Charles le Téméraire et la Ligue de Constance*, p. 145/6.

3) E. Toutey, *Charles le Téméraire et la Ligue de Constance*, p. 145/6.

4) E. Toutey, *Charles le Téméraire et la Ligue de Constance*, p. 145/6.

5) Liblin : *Belfort et son Territoire*, p. 67.

lequel, une fois les ponts levés ou retirés, ils étaient en sûreté.

C'est le 26 août seulement, que les hommes absents revinrent à Delle avec 200 bâlois, suivis bientôt de 300 autres, ce qui suffit pour tenir à distance les lâches pillards qui continuèrent à se retirer plus à l'Ouest. (2)

C'est à la suite des ruines accumulées par les Bourguignons et dont les bourgeois mirent plusieurs années à se remettre qu'Oswald de Thierstein, engagiste, leur confirma (1483) le privilège du péage et que l'Empereur Maximilien leur accorda (1501) le droit de débit de sel dans toute la Seigneurie.

Il faut maintenant descendre cent cinquante-huit ans — du moins les chroniques ne rapportent rien dans l'intervalle — pour voir Delle de nouveau assiégé.

Le rêve du Cardinal de Richelieu était d'arracher à la domination étrangère l'Artois, la Franche-Comté et particulièrement l'Alsace. Pour arriver à ce but, tous les moyens lui furent bons, même celui d'unir les armées françaises à celles de la Suède protestante et, pendant quinze ans (1618 à 1633) les Suédois, nouveaux barbares, laissés à eux-mêmes, en profitèrent pour torturer et pressurer les populations catholiques de la Haute Alsace et de l'ancien évêché de Bâle.

Le cadre de cette étude ne permet pas de les suivre partout, mais nous les trouvons particulièrement, en 1632, dans notre contrée. Pendant qu'une partie de leurs troupes faisait le siège de Belfort, d'autres parcouraient les campagnes et ruinaient non seulement les prieurés de Saint Nicolas des Bois, de Froideval, de Froidefontaine et de Lucelle, mais encore les campagnes. Au cours de leurs courses dévastatrices, ils se présentèrent devant Delle et sommèrent aussitôt le Magistrat d'avoir à leur en ouvrir les portes.

A ce moment, Delle, comme en 1474, était sans défense. Toute l'attention de la maison d'Autriche, représen-

1) E. Toutey, *Charles le Téméraire et la Ligue de Constance*, p. 145/6.

2) Archives de Delle, registre A p. 56.

tée par la régence d'Ensisheim, s'était concentrée sur Belfort où avaient été transportés les canons et les munitions du château de Grandvillars. (1) Depuis le mois d'octobre 1631, la garnison du château ne se composait que de dix hommes prélevés sur soixante destinés au château de Belfort et qui provenaient de gens d'armes de Brisach cantonnés dans les Seigneuries de Montbéliard et de Blamont. Il y avait eu, à leur arrivée, un incident. Le bailli n'étant pas au château, ces dix hommes avaient voulu loger en ville, mais comme l'ordre dont ils étaient porteurs ne le mentionnait pas, le Maître-bourgeois n'avait pas voulu les recevoir. (2) Les bourgeois étaient donc à peu près seuls à faire face au danger. Trop peu nombreux que pouvaient-ils contre des troupes résolues à toutes les extrémités? Considérant donc que toute résistance était inutile, qu'elle ne servirait qu'à attirer sur la ville les pires calamités, le Magistrat répondit à la sommation suédoise par une demande de capitulation. L'ennemi y ayant condescendu, François Hennemand, bourgmestre et Melchior Mattissen, délégué des ville et Seigneurie de Delle entrèrent le 29 décembre 1232, en pourparlers avec le Rhingrave Otton Louis Comte de Salm, Seigneur de Wuestingen, colonel-général à pied et à cheval de la couronne de Suède. D'après la capitulation qui fut conclue et ratifiée à Belfort, le 8 janvier 1633, les Suédois s'engageaient à respecter tous les droits et juridictions des habitants, tant nobles que non nobles, ecclésiastiques et laïcs de la Seigneurie de Delle avec le libre exercice de leur religion et la conservation des calices et ornments sacerdotaux, la restitution du bétail et des chevaux enlevés, dispense de garnison et de toute réquisition. Les Suédois s'interdisaient en outre tous pillages, incendies,

1) La régence d'Ensisheim avait envoyé à Melchior de Hertzberg (de Coeurmont) bailli de Delle, l'ordre de transporter à Belfort ces canons et ces munitions (Archives du Haut-Rhin. C. 439.)

2) Archives de Delle (Registre A, p. 56.

violences et molestations. Enfin chaque habitant était libre de voyager, mais avec un sauf-conduit (1).

Pour une fois les soldats de Gustave Adolphe avaient fait trève à leurs habitudes de rapt et de rapine. La bourgeoisie de Delle n'eut donc pas trop à souffrir des nouveaux maîtres que les dures nécessités de la guerre lui avaient imposés, d'autant plus que les Suédois quittèrent la ville aussitôt après y avoir établi leur autorité.

La Seigneurie de Delle resta sous leur dépendance jusqu'au 24 mai 1634. En ce jour, elle avait fait l'objet d'un accord entre les Chanceliers Oxenstein, pour la Couronne de Suède et Forstner, pour le duc de Wurtemberg, comte de Montbéliard. L'un cédait à l'autre, chacun stipulant au nom de qui il s'agissait, les Seigneuries de Belfort et de Delle, en compensation d'une somme de 30.000 florins et des intérêts de retard que Léopold, archiduc d'Autirche devait au comte de Montbéliard. La partie intéressée, l'archiduc d'Autriche, n'avait pas été appelée à ratifier cette convention, ce qui n'empêcha pas, quelques mois après, le maréchal de la Force de la ratifier au nom de la France. Elle devait néanmoins rester sans effet (2).

Sur les entrefaites, les Suédois s'étaient trouvés aux prises avec les Impériaux. Battu à Nordlinden (24 août 1634) leur roi, Gustave Adolphe, avait été obligé, aussitôt après, de rappeler toutes ses garnisons de la Haute Alsace. Cette retraite précipitée avait permis aux Autrichiens de rentrer en possession de Belfort et de Delle. Melchior Antoine de Hertzberg, bailli de la Seigneurie, put reprendre

1) Voir aux pièces justificatives. Avec la capitulation ci-dessus et ses conditions bienveillantes tombe à néant l'assertion de L. Klipfel suivant laquelle la ville de Delle aurait été pillée (guerre de trente ans dans la région de Belfort) et celle de Liblin voulant que le château ait été ruiné de fond en comble par les Suédois (*Belfort et son Territoire*).

2) *Ephémérides de Duvernoy*, p. 192. En disant que cette cession resta sans effet, Duvernoy ajoute «....le roi, Louis XIII ayant fait don de ces mêmes terres au comte de la Suze, l'un de ses généraux ». Il faut dire à ce sujet que la cession de Louis XIII à ce général n'eut lieu qu'en 1635.

ses fonctions et se réinstaller au château qui reçut également une garnison. Le nombre des hommes qui la composaient n'est pas connu, mais elle se trouva être sous les ordres d'un capitaine-lieutenant, du nom de Vriel.

L'entourage du bailli se composait de sa femme, de ses enfants et de quinze subordonnés, tant hommes que femmes. La promiscuité de tout ce monde avec les soldats dont plusieurs étaient atteints de la peste amena bientôt des conflits entre le commandant et le bailli qui s'en plaignit auprès du Margrave de Bade, tuteur des enfants de l'archiduc Léopold décédé et commandant des troupes impériales en Alsace. Guillaume de Bade ordonna à Vriel d'évacuer les soldats, mais loin d'obéir à cet ordre, ayant eu connaissance de la plainte du bailli, il introduisit au château d'autres soldats venant de garnisons infectées. De là, nouvelles plaintes de Melchior de Hertzberg avec la lettre suivante dont le contenu jette une certaine clarté non seulement sur le fait de la peste dont s'agit, mais aussi sur d'autres inconnus jusqu'à ce jour.

« Très illustre, très noble, très docte Prince, de votre bienveillante Altesse, le très dévoué et humble serviteur.

« J'avais espéré que l'ordre de votre Altesse remis au « Seigneur Capitaine-lieutenant Vriel, ainsi qu'elle a bien « voulu me le faire savoir, à la date du 24 du mois dernier, « aurait pour résultat de voir la demeure que j'occupe avec « quinze serviteurs dévoués débarrassée de toutes les trou- « pes de Vriel qui circulent, allant et venant, à travers toutes « les localités infectées de la peste, mais je constate qu'à « l'encontre de l'ordonnance de votre Altesse, il envoie tout « droit au château des troupes venant à pied de Thann et « de Masevaux, pour les renvoyer ensuite en d'autres en- « droits et les remplacer par de nouveaux soldats arrivant « également d'endroits pestiférés. De cette façon d'agir, je « ne saurais penser autre chose, sinon qu'à l'instigation « probable de méchantes gens, Vriel voudrait me chasser « de ma demeure, ce qui ne manquera pas d'arriver si on « ne vient pas à mon aide, car je me trouverais alors, avec « ma femme et mes enfants, exposé au danger en question

« et à la mort. On vous a fait croire, après la grande ba-
« taille de Thann, (1) que les Français allaient prendre
« Delle de force et en occuper toutes les maisons, mais
« il n'y en a aucune apparence pas plus qu'à Altkirch. Si
« les français voulaient attaquer ces localités par la force,
« toutes les troupes de Vriel ne suffiraient pas pour les en
« empêcher pas plus que pour défendre ces villes, à moins,
« qu'on n'y envoie de nombreux et importants renforts que
« votre Altesse pourrait procurer à la garnison aussi bien
« que ce Vriel; c'est mon avis, sans tenir compte de toutes
« les tracasseries et des exactions qu'il exerce outre me-
« sure. En outre, il n'y a, dans le château de Delle, aucun
« approvisionnement de plomb, de poudre et de mèches,
« le capitaine-lieutenant n'en ayant pas fait livrer ici (2).

« D'un autre côté, V. Altesse me commannde de faire
« battre lès gerbes de la 9e dîme que ceux de Brinighoffen
« ont conservées à Bourogne et de faire ensuite livrer ces
« quantités à Neuchâtel (3). A ce sujet, je ne dois pas ca-
« cher à V. Altesse que Vriel a mêlé ces neuvièmes ou di-
« xièmes gerbes de guerre de Brinighoffen avec ses propres
« gerbes et récoltes; celles-ci n'ayant pas été mises à part,
« il en résulte qu'on ne peut savoir combien il y en avait.
« A quoi il faut ajouter que cette maudite peste s'est tel-
« lement propagée qu'il n'y a pour ainsi dire aucune mai-
« son qui ne soit infectée, à ce point qu'on n'y trouverait
« pas un voiturier, ainsi d'ailleurs que j'ai eu, dès le début,
« l'honneur d'en informer V. Altesse.

1) Prise par les Suédois, le 30 décembre 1632, la ville de Thann fut reprise par les Impériaux, six mois après. Ces derniers durent l'évacuer, en 1634, après avoir été battus par les Suédois, dans la plaine de l'Ochsenfeld qui s'étend entre Thann et Cernay. C'est la grande bataille de Thann dont parle le bailli de Hertzberg.

2) La ville pouvant être assiégée, d'un jour à l'autre, c'était au commandant d'armes à prévoir les munitions dont il pouvait avoir besoin.

3) Bourogne était partagé entre la Seigneurie de Delle et celle des Brinighoffen qui, sans doute, était chargée de recueillir les dîmes de sa voisine.

« J'ai dû ne cacher aucun de ces faits à V. Altesse en « me recommandant à elle avec respect et soumission.

« Donné à Delle, le 2 9bre 1634.

« De votre Altesse le très obéissant serviteur.

Melchior Antoine de Hertzberg.

P. S. — La présente lettre était terminée depuis déjà quelques jours, quand le Capitaine-lieutenant Vriel m'a envoyé ici, dans ce château, l'un de ses factotums, nommé Chaumont et marié à Belfort, (1) avec ordre de m'annoncer qu'il avait résolu de prendre au château de Ferrette où il vient de mourrir trois soldats et où la peste ne fait qu'augmenter, un certain nombre d'hommes et de les envoyer ici garder notre château; il me faisait dire, en outre, que je pouvais y rester ou, en tout cas, faire comme je l'entendrais, mais qu'il ne tenait pas à perdre ces soldats.

A cela j'ai répondu au Sr Chaumont que je m'en rapporterais aux dernières ordonnances, concernant le danger de la peste, adressées à Vriel par V. Altesse. J'ajoutais que jusqu'ici et pendant vingt ans, j'avais rempli avec dévouement les fonctions de chef de cuisine à la Cour de feue Son Altesse, votre père, d'heureuse mémoire; que dès lors, à mon jugement, ma personne devait être un peu mieux considérée que celle de ces soldats parmi lesquels plusieurs avaient certainement servi longtemps l'ennemi et pillé le pays; que si mes très nobles Seigneurs ne m'avaient pas demandé et ordonné d'occuper ma demeure, je serais, dès le début, resté dehors; que je ne pensais pas non plus que mes très nobles Seigneurs eussent l'intention de récompenser mes très longs services par la communication de la peste; qu'ainsi je le priais de vouloir bien changer une décision aussi préjudiciable pour moi et à laquelle rien ne l'obligait. Je demandais enfin une réponse à ce sujet. Ladessus, Vriel, m'a répondu lui-même verbalement que j'avais fait une plainte contre lui ainsi qu'on le lui avait assuré alors qu'il était dernièrement à Brisach. Il est donc fa-

1) Il ressort de ces quelques mots que le capitaine-lieutenant Vriel ne logeait pas lui-même au château. Où alors? A Belfort, sans doute.

cile de voir par là qu'il n'a agi dans toute cette affaire que par esprit de vengeance. D'un autre côté, je ne puis croire que V. Altesse communique ainsi aux commandants d'armée, sans enquête préalable, les rapports et plaintes obligatoires, comme c'est ici le cas, de ses fonctionnaires, car autrement les fonctionnaires civils et militaires seraient excités les uns contre les autres et ne feraient plus, dans les cas graves, que des rapports peu confidentiels! Du reste M. Humprecht de Wissembourg qui demeure ici sait que tout ce que j'ai dit dans mon précédent rapport, que tout ce que j'y ai fait ressortir, est vrai, Vriel lui ayant dit qu'il voulait loger dans le château 50 mousquetaires en plus de ceux dont il a été question plus haut, ce qui d'ailleurs a eu lieu. Le dit Vriel a laissé ici, en partant, comme commandant un Sr Eichorn que V. Altesse connait. Il s'est permis, l'année dernière, de faire, de son propre chef, des recrutements et d'imposer, sans autorisation, des soldats à loger; il a encore commis dans le baillage, d'autres méfaits pour lesquels il a été arrêté par le commissaire général de Neüstein et qu'il a avoués après enquête. V. Altesse peut, par là, facilement comprendre ce que le baillage et moi pouvons, ici, attendre de lui, alors surtout qu'il n'a pu s'entretenir lui-même. En effet, le jour de la dernière solde, alors qu'il revenait de Massevaux ici, il a pris cinq chevaux dans les écuries des gens de Froidefontaine, sous prétexte que l'année dernière ils ne lui avaient pas livré quelques mesures de blé et d'avoine qu'ils s'étaient forcément engagés à lui livrer parce qu'il les menaçait de leur donner des troupes plus nombreuses à loger. Si c'était nécessaire, une enquête pourrait établir ce fait ainsi que bien d'autres du même genre.

J'ai voulu ajouter ce post-scriptum à ma lettre à cette seule fin que V. Altesse se rappelle facilement ce que j'ai dit dans ma précédente sur ce qui concerne les changements de quartiers pestilentiels, en priant instamment V. Altesse de tenir la main à une meilleure observation des ordonnances qu'elle a édictées, ordonnances sur lesquelles je me suis fondé pour amener ici, avec beaucoup de frais et

de peines, mon mobilier. Je dirai enfin qu'il n'y a pas de danger à Delle, bien qu'aucune place fortifiée soit aussi mal montée en poudre et en plomb, Vriel n'y ayant fait aucune livraison de ce genre pas plus qu'en ce qui concerne les armes portatives des soldats. D'ailleurs les Français qui sont à Montbéliard et à Porrentruy ne font, ni les uns ni les autres, aucun mouvement.

Je termine dans l'attente, *cum maximum periculum in morâ,* d'une prompte nouvelle ordonnance qui me rassure ainsi que ma femme et mes enfants.

Donné à Delle, le 5 9bre 1634.

Au très-haut et très-noble Prince et Seigneur, Guillaume, margrave de Bade, comme aussi au très-noble et excellent général en chef, tuteur des enfants mineurs de feu l'archiduc Léopold d'Autriche, landvogt régent et conseiller de chambre des Etats autrichiens mes très-nobles et excellents seigneurs (1) »

La lettre ci-dessus du bailli de Hertzberg est pour ainsi dire exclusivement personnelle, mais elle démontre néanmoins, qu'à ce moment, le pays était en proie à deux fléaux aussi redoutables l'un que l'autre: la peste et les mercenaires à la solde de l'Empire. Si le premier atteignait les populations dans leurs personnes, le second, menaçait de les réduire à la plus extrême pauvreté. La peste était la conséquence du séjour continu, dans le pays, de troupes qui, puant la débauche, allaient et venaient d'un village à l'autre en y répandant les miasmes putrides de leur saleté repoussante. Les bourgeois de Delle dont le bailli ne dit mot, n'étaient peut-être pas aussi exposés, à cause de l'isolement et de l'élévation du château que ses quelques habitants à se voir contaminés par les soldats pestiférés du capitaine-lieutenant Vriel; ils pouvaient aussi fermer les portes de la ville aux bandes isolées, mais dans les villages environnants, comme à Bourogne, le fléau faisait de tels ravages que la vie publique y était, ou peu s'en faut, suspendue. Qu'étaient les soldats de l'armée impériale? Le bailli de

1) Traduction d'une copie tirée de l'original aux archives du Haut-Rhin à Colmar, C. 526.

Hertzberg l'a laissé entrevoir. Un ramassis de gens de basse condition qui s'engageaient pour un temps déterminé moyennant d'être bien payés et d'avoir la liberté de rançonner et piller les malheureux paysans sans défense, de les forcer à leur donner logement et nourriture et même leurs économies pécunières, bienheureux quand ils ne les frappaient pas ou ne déshonoraient pas leurs femmes et leurs filles. Les officiers étaient incapables de les retenir. La situation était d'autant plus triste qu'on n'en prévoyait pas la fin et qu'après les Suédois, les français succédèrent aux Impériaux pour mettre à son comble la misère générale.

Melchior Antoine de Hertzberg avait la vue courte; elle n'allait pas au-delà de Montbéliard et de Porrentruy; il ne voyait pas et savait encore moins les progrès sensibles que faisait, à ses côtés, l'influence française. Quand il s'en apercevra, ce sera trop tard. En attendant Guillaume de Bade lui accorda satisfaction: le capitaine-lieutenant Vriel fut remplacé comme commandant du château et les soldats pestiférés furent evacués.

Richelieu profitant de la retraite générale des Suédois s'était fait céder par leur gouvernement (1er novembre 1634) tous les pays de la Haute Alsace qu'ils avaient occupés, mais pour en prendre possession définitivement, c'était la guerre avec l'empereur. La déclaration des hostilités ayant été signifiée à l'Autriche, Louis XIII envoya Henri, duc de Rohan, pour commander en Alsace avec ordre de Richelieu de s'emparer de Belfort et de Brisach. Delle y était implicitement compris. C'étaient les seules villes du landgraviat qui ne fussent pas encore entre les mains des français, les autres ayant accepté le traité du 1er novembre.

Parti de Remiremont le 21 janvier 1635 le duc de Rohan ne put, à cause des neiges, franchir les Vosges qu'avec de grandes difficultés. Le 25, il établit son camp à Angeot, à 14 kilomètres de Belfort, mais après huit jours consacrés à préparer les gabions et à faire venir des couleuvrines de Montbéliard, ayant été avisé que les Impériaux étaient entrés en Alsace avec de grandes forces, il avait fait volte-

face pour aller les combattre (1). Pendant les quelques jours qu'il avait mis à attendre ses équipages de campagne, des partis détachés de ses troupes avaient parcouru les environs. L'un d'eux commandé par un officier, Claude de la Noue, était allé jusqu'à Boron où il avait cantonné, puis de là, à Delle qui lui avait ouvert ses portes.

Le séjour à Delle des soldats de la Noue fut de courte durée, mais il se trouva entouré et suivi de telles péripéties qu'il est tout à la fois intéressant et utile de rapporter ici la lettre que le bailli de Herzberg adressa, en cette circonstance, à la Régence.

« Très nobles etc.

« Vos grâces ont sans doute reçu ma dernière lettre (2) par laquelle je les informais très-humblement de la façon dont les français s'étaient amenés devant la ville de Delle et en avaient demandé l'ouverture pour y faire leurs dépenses et y acheter leur nécessaire, mais, comme il apparait à présent, ce n'était qu'une feinte pour s'en emparer, et le caporal laissé par M. le capitaine de Grandmont l'avait refusé. Sur ces entrefaites, un capitaine de cavalerie, nommé Claude de la Noue, cantonné à Boron, s'est présenté le soir devant la porte d'en bas, demandant l'ouverture de la ville et l'acceptation d'une garnison, avec menace de s'en emparer par force armée si on s'y refusait, mais la ville ayant demandé un délai suffisant pour prendre une résolution, il n'accorda que jusqu'au lendemain matin, à 8 heures. La-dessus les bourgeois de Delle qui avaient déclaré précédemment ne vouloir faire aucune résistance et être disposés à laisser entrer les français m'écrivirent en m'annonçant qu'ils étaient peinés d'abandonner la très honorable Maison d'Autriche et de prendre un autre Seigneur, mais qu'ils ne pouvaient résister à telle force. A ce moment, je pressentais déjà le sens de leur inclination; voyant en outre que je n'arriverais pas à les en détourner.

1) *Etude historique de Belfort,* par Henry Bardy. (Bull. de la Soc. belf. d'émulation, 1899, T. 18, p. 68.

2) Melchior de Hertzberg avait sans doute déjà écrit à la Régence la veille ou l'avant-veille.

j'estimai n'avoir d'autre réponse à leur donner, verbalement, que celle de consulter pour ces questions de guerre le commandant auquel le susdit M. de Grandmont avait laissé des ordres et des instructions particulières; je les engageais enfin à prendre une résolution conforme à la situation, mais en tout cas de chercher à obtenir un plus long délai pour avoir le temps d'en référer.

Sur quoi le lendemain, de bonne heure, un cavalier du parti et quartier français s'est présenté devant la porte et la ville a traité avec lui, comme la veille, au soir, avec le capitaine de cavalerie, sans prévenir le commandant résidant au château, puis on l'a introduit dans la ville. L'ayant appris et voyant que c'en était fait de la place, le commandant dépité, décida de se retirer avec ses hommes. Comprenant définitivement vers quel but on tendait en demandant à composer, je fis dire aux bourgmestres, par le grand voueble (1), d'éviter sérieusement d'agir avec le château comme précédemment (2), tout ce qui s'y trouvait appartenant à leurs princes territoriaux, et de se rappeler que le serment qu'ils avaient fait à la Seigneurie venait avant celui prêté à la ville; qu'ils avaient notamment à sauver les grains en les comprenant dans les articles de la capitulation. Qu'arriva-t-il? Le commandant ne s'était pas sauvé depuis un quart d'heure avec la garnison (3) que des cavaliers français arrivaient au nombre d'environ 200. Après avoir campé sur le communal de Joncherey, la moitié passa l'eau et se présenta devant le château, l'autre moitié, de-

1) C'était l'huissier ou grand sergent de la Seigneurie. Il lui était facile de se rendre à Milandre, auprès du bailli, en passant par l'une des poternes du mur sud de la ville; il y parvenait dans une demi-heure au plus.

2) Qu'avaient donc pu dire ou faire les bourgeois à propos du château? Avaient-ils déjà incité les Suédois à le brûler comme il arrivera en 1637, avec les Français?

3) Il s'était retiré sur Belfort par le chemin indiqué dans la description du château.

vant la ville (1). Sous quelles conditions, articles et réserves la ville les a-t-elle laissés entrer? Je n'ai encore pu m'en assurer jusqu'ici ni en obtenir copie. Je sais seulement que le Magistrat s'est mis d'accord avec le capitaine de cavalerie et qu'il s'est appuyé sur la dernière capitulation conclue avec le Rhingraff Otton Louis dont il s'était procuré l'original ou copie spécifiant que la ville n'aurait ni quartier ni garnison (2).

« C'est pourquoi une partie des soldats se sont retirés dans leurs cantonnements tandis que les autres sont tous montés au château; ils s'y sont logés et ont rempli de chevaux non seulement les écuries, mais sauf votre respect, la salle basse avec la chambre d'audience et celles du rez-de-chaussée; ils ont fracturé les coffres de la Seigneurie, donné à manger à leurs chevaux une partie de l'avoine de réserve, consommé la farine que, suivant votre ordonnance, j'avais fait moudre pour la garnison qui devait défendre le château (3). Le reste a été emmené, avec d'autres grains, par les cavaliers qui retournèrent le lendemain dans leurs quartiers, laissant à leur place une trentaine de mousquetaires qui ont logé sur la Roche.

Il m'a été dit par un prêtre, nommé M. Jean Hennemand, que le capitaine, avant de se retirer au château avec ses cavaliers, avait fait crier par la ville que les bourgeois et les particuliers qui avaient déposé quelque chose au château pouvaient aller le chercher aussitôt; sur quoi les

1) La première moitié avait traversé l'Allaine pour aller joindre le susdit chemin et arriver devant la porte du château; l'autre moitié en suivant la route de Joncherey à Delle avait fait son apparition devant la porte d'Allemagne. Claude de la Noue connaissait par les bourgeois la faiblesse de la garnison.

2) Voir plus haut et aux pièces justificatives les articles de la capitulation conclue avec les Suédois, en 1632-1633.

3) Une fois battus, tous les grains provenant des dîmes étaient remisés au château.

bourgeois auraient répondu que tout ce qui s'y trouvait appartenait au prince et à la Seigneurie (1).

« J'ai essayé par tous les moyens et prétextes d'empêcher tout cela, mais je n'ai obtenu des bourgeois d'autre réponse que celle-ci: « *qu'ils appartenaient présentement* « *au Roy* », alors qu'ils étaient déjà informés du contraire (2). Et bien que je l'eusse réclamée une troisième fois, je n'ai reçu votre décision relativement à ce que je devais faire avec les revenus du baillage que le lendemain, ici, à Milandre où j'avais dû me retirer après divers avertissements. De plus les français sont actuellement devant Belfort où ils ont fait venir de Montbéliard trois grosses pièces d'artillerie avec lesquelles ils ont tiré continuellement depuis deux ou trois jours, mais, comme je l'ai appris, sans grand résultat et en perdant beaucoup de soldats. Selon toute apparence, ils n'arriveront pas à grand chose, surtout si les assiégés sont pourvus des munitions nécessaires (3). Mais là-dessus Dieu, tout puissant, fera pour le mieux.

De tout ce qui précède, j'ai cru devoir avertir vos Grâces, en me recommandant à elles humblement. — Milandre, le 5 Février 1635. Votre dévoué: Melchior Antoine de Hertzberg. » (4)

1) Déjà trop contents de la présence des français, les bourgeois montrèrent, en la circonstance, un grand désintéressement; il leur eut été cependant facile de profiter du désarroi pour accaparer bien des objets appartenant à la Seigneurie.

2) Les bourgeois connaissaient certainement la convention intervenue entre la Suède et la France, le 1er novembre 1634, mais le bailli n'avait pas manqué de les prévenir que n'ayant pas été ratifiée par la maison d'Autriche, elle n'avait, à leur égard aucune valeur, qu'ils étaient toujours sujets autrichiens.

3) Ces renseignements relatifs au siège de Belfort entrepris par le duc de Rohan confirment et complètent même ceux décrits plus haut. En effet, Henri Bardy dit bien que le commandant des troupes françaises avait requis des pièces d'artillerie à Montbéliard, mais non qu'il les avait reçues et qu'il s'en était servi pour bombarder la ville, sans résultat.

4) Cette lettre, très curieuse au point de vue local, a été traduite de l'allemand sur copie tirée de l'original déposé aux archives du Haut-Rhin, à Colmar, C. 643.

Le bailli de Hertzberg nous a montré comment les français s'étaient emparés une première fois de Delle; il a déjà laissé entrevoir certaines conséquences de leur occupation; la lettre ci-dessous qu'il écrivait de nouveau le six mars c'est-à-dire un mois après, à la Régence, va compléter ses premiers renseignements. En capitulant avec Claude de de la Noue, les bourgeois avaient cru se mettre à l'abri de tous quartiers, c'est-à-dire de logements militaires et de toutes réquisitions, mais ils seront bientôt désabusés. Aux français qui avaient dû rejoindre l'armée du duc de Rohan vont succéder des Suisses et des Montbéliardais qui les mettront en coupe réglée, tout en s'emparant des denrées Seigneuriales que le bailli était parvenu à mettre en lieux plus ou moins surs. Nous verrons même les femmes crier à l'injustice. Voici cette lettre:

Très nobles etc. Seigneurs, mes très humbles services tout d'abord.

« Je dois vous aviser qu'ayant abandonné le château, les cavaliers français y furent remplacés aussitôt par 40 fantassins également français; enfin que l'armée s'étant retirée sur Dannemarie et Mulhouse, ces 40 français à pied sont partis également pour la suivre, mais ils n'étaient pas loin qu'à leur place sont venus loger 200 suisses et Montbéliardais commandés par le Colonel Wildtaysen. Celui-ci a sous ses ordres, comme capitaines et lieutenants, quelques natifs et résidants de la ville et seigneurie de Neuchâtel. Les hommes de cette troupe se comportent généralement mal; ils se sont depuis augmentés jusqu'au nombre de 450, mais ils doivent être actuellement mal pourvus de poudre, plomb et mèches. Ils ont trois petites pièces de canon appartenant à la ville avec quelques arquebuses qu'on n'avait jamais voulu monter et me livrer au château. (1)

Quand les cavaliers eurent pris leurs quartiers à Grosne et qu'ils se furent emparés de Delle, je n'avais encore reçu aucune instruction sur la conduite que j'avais à tenir quant aux grains, mais cependant j'en ai fait porter, en toute

1) Il a été fait mention des pièces dans le matériel de guerre de la ville.

hâte, la plus grande partie, en ville, au presbytère et dans d'autres maisons bourgeoises sures où ils sont restés intacts jusqu'à ces jours derniers. A ce moment, le grand sergent m'a informé qu'il avait dû livrer ces grains seigneuriaux (1) au Colonel Wildtaysen qui lui avait montré une désignation écrite de tous les endroits où ils étaient déposés en lui disant que la révélation et l'indication lui en avait été faite par le curé de Boncourt. Sur quoi le sergent s'informera plus amplement et fera une enquête minutieuse. En ce qui concerne les grains de Brinighofen, le grand sergent m'a dit que le précité Colonel Wildtaysen lui avait présenté un écrit de Brinighofen suivant lequel ce dernier lui demandait et le priait d'en prendre livraison pour les lui restituer ensuite. Le colonel a fait conduire au château tous ces grains sur lesquels Claude Portier a pris frauduleusement quelques quartauts pour lui; il y fit également monter les grains seigneuriaux dont il fit moudre et cuire une partie. C'est à Vos Grâces à voir si, dans la suite, on pourra poursuivre contre ces trahisons et celles relatives aux avoines Seigneuriales que l'on a, suivant mes informations, réunies dans vos pays (2). De plus la rumeur se répand que le quartier ne sera pas levé à Delle avant que le susdit Wildtaysen ait porté et complété son régiment à 1000 hommes. Ceci nous mènerait assez loin, attendu que les enrôlements se font très mal et qu'un certain nombre d'hommes du colonel ont été dispersés et massacrés aux environs de Bergen (3). Ceci ruinera forcément les pauvres sujets.

« Enfin, j'ai cru bien faire et Dieu sait que je n'ai pas épargné mes peines, pour exécuter dès que je l'eus reçue, malgré la présence continuelle des français dans le château, la décision de vos Grâces de faire conduire ces grains dans

1) Le bailli parle ici des grains Seigneuriaux pour les distinguer de ceux appartenant au Seigneur de Bourogne qui avait sans doute des dîmes à recevoir de certains colongers dans le ban de Delle.

2) Il y avait sans doute d'autres grains ayant échappé à la rapacité des soldats français, suisses et montbéliardais.

3) C'est sans doute Bergheim, à 17 Kil. de Colmar.

la Seigneurie de Porrentruy et de les convertir en argent(3), J'avais fait venir en secret un conseiller et comme il connaissait la composition des soldats logés, je lui avais confié la chose en lui demandant conseil sur la manière de sauver ces grains et, après avoir pris l'avis de ses collègues, de vouloir bien les sortir de la ville. Mais contre mon attente, je n'avais pu en obtenir ni conseil ni aucun aide, tout comme si les bourgeois n'avaient pas de devoir à remplir envers ma gracieuse Seigneurie. De plus j'ai appris et je me suis suffisamment assuré que, quand on avait réquisitionné chez eux des grains pour l'entretien des Suisses logés, les femmes des bourgeois avaient demandé par les fenêtres et dans les rues, en criant, pourquoi on osait réquisitionner les grains des bourgeois au lieu de prendre ceux de la Seigneurie, car on savait bien où ils étaient cachés. A quoi l'un des membres du conseil aurait répondu que les grains Seigneuriaux avaient été mangés par les soldats en garnison et le reste employé par les français. Ces méprisables femmes ne se sont pas contentées de cette réponse, mais elles ont encore crié ouvertement que les grains n'étaient pas tous employés et qu'on savait bien où ils étaient fourrés (2). J'ai cru devoir vous prévenir de tous ces faits afin que vos Seigneuries sachent à quelles gens fidèles j'ai eu à faire et combien j'ai dû en souffrir (3). Je me recommande humblement à vos Grâces.

Donné à Milandre, le 6 mars 1635.

Votre très-dévoué

Melchior Antoine de Hertzberg. » (4).

1) On sait que l'on pouvait facilement sortir de la ville par les poternes de l'enceinte, côté sud, vers Boncourt.

2 On comprend que dans un cas semblable les femmes aient été plus vives à manifester les sentiments qui animaient la population tout entière.

3) Il est certain que la tâche du bailli de Hertzberg a dû être extrêmement difficile pendant la période qui va de la prise de Delle par les Suédois à l'inféodation définitive de l'Alsace à la France. Balloté sans cesse, entre ses devoirs de premier officier de la Seigneurie et la mauvaise volonté des bourgeois dont les idées de séparation allaient croissant avec les évènements toujours de plus en plus ruineux qui les accablaient, il a dû, suivant son expression, en souffrir et même énormément.

4) Traduction d'une copie tirée de l'original allemand, arc. du H.-R. C. 143.

Les documents qui suivent sont muets sur le temps que le colonel de Wildteisen mit à compléter son régiment pour le compte de la France. Y parvint-il même? Ce que l'on sait cependant, c'est qu'au commencement de décembre de la même année, le château n'était plus occupé que par un faible détachement de soldats français laissés par le colonel ou détachés soit par le maréchal de la Force, en allant, au mois de mai, de Montbéliard à Porrentruy (1), après sa poursuite du duc Charles de Lorraine, soit encore par le Comte de la Suze que Louis XIII venait (en avril) de nommer gouverneur de Montbéliard (2).

(A suivre)

1) Ephémérides du comité de Montbéliard par Duvernoy, page 187.

2) Henri Bardy: *Etude hist. sur Belfort:* bull. de la Soc. belf. d'ém. 1899, T. 18, p. 71.

Les Forteresses, Lignes de Défense et Cours d'Eau de l'Alsace, au XVIIIe siècle (suite)

HAGUENAU

Situation.

Cette ville située Entre la gorge de Saverne, la gorge de Weissembourg et la ville de Strasbourg a distance à peu près égale, est un grand depot entre Strasbourg, Weissembourg et Landau, Elle est située sur la Motter, et tenoit la gauche des Lignes qui ont etées construites autrefois sur cette Rivière, et qui sont presque entièrement effacées aujourd'huy (1), les generaux qui ont commandé les armées du Roy dans cette province, En tems de guerre, ont toujours fait attention à cette place.

***

Plan de Haguenau.

Haguenau est entourré d'un mur de cloture, en avant duquel il a eté construits plusieurs ouvrages de terre, avec fossés et chemins couverts; dans la guerre de 1741 M. le Mâal de Noailles, fit ajouter vn ouvrage couronné et sans revetement; Haguenau a souffert deux sièges pendant la guerre de 1700 de 15 jours chacun, mais depuis la paix de 1713 cette place a été abandonnée, Le Magistrat et L'Etat major ont détruit ou Laissé detruire tous les Etablissemens de fortification, et surtout les digues et Ecluses qui soutenoient les Eaux de la Riviere de Motter, dans les fossés de cette place, ce qui en faisait toute la force; ainsy on n'a pû faire aucun vsage de cette place au besoin pen-

1) L'auteur du manuscrit ne parle de ces lignes que pour mémoire; il n'en est question nulle part ailleurs.

dant la guerre de 1744, a cause de l'Etat de degradation de Toute Espèce où elle s'est trouvée alors; ainsy cette ville ne doit point Etre Regardée aujourd'huy comme vne place de guerre, mais comme vn poste fermé de bons murs de cloture; cette ville est tres grande, elle a eté ruinée plusieurs fois pendant Les Siècles passés, et ne s'En est jamais bien relevée.

⁂

Relief de Haguenau;

Le relief des ouvrages de terre de cette place ne subsistent plus qu'en masse, et est En partie défigurée, les tettes de chemins couverts sont effacées, et les parapets des ouvrages sont Renversés En partie et de meme les Etablissemens qui avoient etés faits pour Soutenir les Eaux dans les fossés ont Etés Ruinés successivement.

⁂

Moyens de Remedier aux defauts cy dessus;

1° Retablir l'Ecluse d'Entrée, de Retenüe et de distribution dans les fossés de cette place, et y soutenir les Eaux dans tout leur circuit, au moyen des digues et Batardeaux qui y seront construits;

2° Retablir la tette des chemins couverts, et les parapets des ouvrages;

3° Mais lorsque la fortification de Weissembourg sera achevée, Haguenau se trouvera en 3e Ligne de Landau et la situation politique Entre la France et l'Empire ne demande pas tant de précautions; d'ailleurs cette place est si près de Strasbourg, qu'en supposant meme que Landau fut entre les mains de L'Ennemy il seroit peut etre plus dangereux qu'avantageux de fortifier Haguenau, ainsy il suffit d'Entretenir son mur de cloture, et de Laisser cette ville En portes fermées seulement, et d'avoir soin de ses murailles que le Magistrat laisse en assés mauvais Etat;

WEISSEMBOURG

Situation.

Weissembourg est vne ville de grandeur moyenne et bien peuplée, Les habitans vivent de la culture de leurs fonds de terre; cette ville ferme et occupe vne gorge des Vosges où aboutissent plusieurs chemins d'Empire en Alsace par le duché de Deux ponts, et de meme plusieurs chemins de Lorraine En Alsace dont Entr'autres le grand chemin de Bitsche, Cette ville defend le derrière des Vosges, conjointement avec Lichtemberg, la petite pierre, et phalsbourg, elle deffend aussy comme on le voit L'Entrée dans la plaine d'Alsace par la gorge dont Elle occuppe le debouché; cette ville tient et assure la gauche des Lignes de La Loutre (1), et la partie la plus faible de Touttes les Lignes,, et pour ainsy dire, la Seule partie dont la deffense est Equivoque; d'ailleurs Weissembourg est située de façon que les armées du Roy peuvent marcher En Bataille, de cette ville a Landau, et de Landau a Weissembourg, ainsy que le mâal de Coigny y marcha en 1744 pour attaquer les Lignes de la Loutre par ce point, et en chassa les detachemens de L'armée du prince Charles de Lorraine qui L'avoient occupés, ainsy, et pour ces Raisons M. le comte d'Argenson a fait fortifier l'Enceinte de Weissembourg de Remparts et de parapets avec un fossé de 7 à 8 pieds de profondeur d'Eau En Avant, afin de mettre cette ville hors d'jnsulte et de surprise, et obliger l'Ennemy d'En faire les approches par attaques Reglées pour s'En emparer, et ainsy prevenir les cas semblables a celuy de 1744, lorsque le prince Charles de Lorraine s'empara des Lignes de La Loutre et de Weissembourg;

1) La Loutre pour la *Lauter*, petite rivière qui prend sa source près de Weschlauter, dans la Bavière rhénane, entre en Alsace, arrose Wissembourg, Altstadt, coule entre le Bienwald et la forêt du Mundal, touche Scheibenhard, Lauterbourg, et se jette dans le Rhin à Neubourg dans la Bavière rhénane.

⁂

Plan de Weissembourg;

L'ancien plan de cette ville et de son Enceinte n'a point eté changé ny deplacé en aucun point par les Remparts et parapets qui y ont etés ajoutés dans L'jntérieur, on a elargy et aprofondy les fossés de cette ville pour y pouvoir faire Entrer les Eaux de la Loutre dans tout leur circuit; on a faite une Ecluse cottée I, a l'Entrée de cette Rivière dans le faubourg de Bitsche pour mettre Toutte la Rivière dans les fossés pour y soutenir 8 a 9 pieds d'Eau et on propose vn petit canal cotté 24 dont les eaux tirées du moulin d'Obermühl mettront 6 pieds dans tous les fossés en tout tems, et sans fermer l'Ecluse I. Voila En quoy consiste le plan de la fortification de Weissembourg qui met cette ville hors d'jnsulte de vive force, et la met en deffense de 6 a 7 jours contre les approches des Tranchées d'un Ennemy pourvû d'artillerie de Batteries;

⁂

Relief de Weissembourg;

Le relief de cette place est tel que l'Assiegeant sera partout a couvert sur les Remparts, nonobstant les hauteurs dont son enceinte est entourée; et lorsque les arbres qui ont été plantés sur les Remparts, auront 12 à 15 ans de croissance, l'jnterieur de la ville sera entièrement caché à la vue de L'assiegeant, C'est autant qu'il en faut, et C'est tout ce qu'on peut desirer pour produire Les Effets qu'on s'est proposé dans les fortifications de Weissembourg a laquelle il seroit jnutile de faire mieux, car se seroit s'eloigner du seul objet necessaire par lequel on s'est proposé de mettre cette place hors de surprise et d'jnsulte de vive force, et d'obliger L'Ennemy de L'attaquer avec artillerie de Batteries et par aproches Reglées;

LAUTERBOURG

Situation.

Ce petit bourg (1) tient la droite des Lignes de la Loutre et la partie de ces lignes la moins susceptible d'attaque, il occuppe le grand chemin de Strasbourg à Landau par les Bords du Rhin, comme Weissembourg occupe le grand chemin de Strasbourg à Landau par le pied des Voges; mais avec cette difference qu'une armée peut marcher En Bataille de Weissembourg à Landau, et qu'au contraire de Lauterbourg a Landau, L'armée est obligée de filer trois lieues dans la forêt de Bienwald. (2)

Lauterbourg est situé sur une hauteur assés avantageuse et entourré d'Eau et de marais sur presque tout son circuit,

***

Plan de Lauterbourg;

Ce petit bourg a eté entourré de fortifications de terre avec fossés secs et palissades enchemin couvert fraisé, d'Escarpes et contrescarpes et pallissadé sur Berne avec vn ouvrage a corne du costé du Rhin a la porte de Weissembourg; cet ouvrage a corne a causé la surprise de cette place en 1744; car M. de Gensac n'ayant pas jugé a propos de garnir cet ouvrage extérieur, l'Ennemy entra en cube d'hommes par cet ouvrage dans les fossés de Lauterbourg, et dès lors M. de Gensac fut perdû, je dis que cet ouvrage a corne causa la perte de la place, et En Effet rien n'est plus insensé que de faire des ouvrages Extérieurs devant

1) Le nom de Lauterbourg lui vient de la Lauter qui baigne le pied de la hauteur sur laquelle cette petite ville est située. Sa position stratégique est si importante que les Romains l'auraient déjà eux-mêmes occupée. Lauterbourg eut à souffrir de toutes les guerres qui eurent pour théâtre la Basse-Alsace.

2) Bienwald, ancien canton de Lauterbourg.

vn corps de place fortifié en terre avec fossés secs et c'est vn grand defaut dans le plan de Lauterbourg, tel qu'il est aujourd'huy;

Vn autre defaut, et plus grand encore dans ce plan est le fossé sec; jl fallait a quelque prix que ce fut y mettre la Rivière de Loutre, sur 7 a 8 pieds de hauteur, cela auroit Beaucoup moins couté que tous les gazonnages et pallissades qui y ont etez employées, et dont vn fossé plein d'eau dispense, contre la Surprise et l'jnsulte de vive force.

Les Autrichiens ont arraché et Brulé touttes les palissades de Lauterbourg En 1744 et ont Rasé jmparfaitement quelques parapets, Cette place est aujourd'huy dans l'Etat où les autrichiens L'ont laissé, et on peut Regarder ce Bourg comme vn point des Lignes de la Loutre, et non comme vne place fortifiée;

***

Relief de Lauterbourg;

Le Relief des fortifications de terre de cette place est asses bien, mais jl y manque vn massif de contrescarpe et et de chemin couvert, du costé du marais, afin de pouvoir mettre les eaux de la Loutre dans tous les fossés de ce poste si on jugeoit a propos de la Remettre en deffense.

***

Moyens de Remedier aux défauts cy dessus;

1° Comprendre l'ouvrage a corne dans le corps d'Enceinte de cette place, et effacer les terrassemens qui L'En séparent;

2° Ajouter vn massif de contrescarpe et de chemin couvert, pour former le fossé Entre le corps de la place et le précipice, et pour pouvoir porter les Eaux de la Loutre dans les pourtours de l'Enceinte du corps de la place;

3° Faire les ecluses d'Entrée et de sortie pour distribuer les Eaux de la Loutre, et les soutenir de 7 à 8 pieds de hauteur dans ses fossés;

4° Donner vne autre tournure au plan de cette place et comme jl est dessiné au plan projet.

*
**

Memoire relatif au plan projet des fortifications de Lauterbourg;

Jl est avantageux au service du Roy de fortifier Lauterbourg parcequ'il tient la droite des lignes de la Loutre, leur sert de point d'appuy et de depot et arrette les progrès de l'Ennemy apres la prise ou surprise des Lignes; cette place est d'autant plus necessaire qu'il n'y a pour ainsy dire aucune place qui tienne la Campagne, depuis Lauterbourg jusqu'a Strasbourg, car le fort Louis dans une jle est si aisé à Bloquer, et a si peu d'avantage pour la deffensive en Alsace, et pour l'offensive en Empire que cette place inaccessible peut passer a peu pres pour inutile;

La manière de fortifier Lauterbourg relativement aux circonstances présentes avec l'Empire paroit devoir etre telle que l'Ennemy soit obligé d'y faire des aproches couvertes et etre muny de grosse artillerie pour s'En emparer en 10 ou 12 jours de temps au moins,

2°

Que cette fortification soit de mediocre depense et que la force puisse en etre augmentée a L'avenir sil est necessaire sans Rien changer au plan des etablissemens ny a l'jdée genérale du present projet;

3°

Quant a la situation du terrein de Lauterbourg, la maniere de le fortifier consiste en general a tenir les hauteurs et a profiter de la Riviere, de ses inondations et des marais du precipice, de façon a proteger de ces points inaccessibles, les parties qui sont en terrepleins et d'approche possibles;

4°

Le present projet feuille 2 est tracé sur les principes et pour cet effet, 1° jl a eté indispensable de changer partie du plan de cette place, et d'arraser en pente, le Relief du

terre plein des hauteurs, de façon à Recevoir en Revers la deffense couverte et croisée de parties jnaccessibles du corps de la place et de meme jl a eté necessaire de porter deux fronts au delà de la Riviere et de les disposer de façon a presenter leurs approches aux parties jnaccessibles qui sont en de ça; 2° on a fait circuler dans tous les fossés sept pieds d'Eau de Retenüe au moyen de l'Ecluse (60), Le marais du précipice est de façon que tous ces fossés puissent etre secs et plein d'eau a volonté; 3° On a placé vn mur de cloture au fond de ces fossés pour que cette place puisse etre hors d'insulte, les fossés secs comme fossés d'eau, c'est a dire Lorsqu'on ne juge pas a propos de mettre l'Eau dans ces fossés; 4° Enfin tout a eté reglé de sorte que quand il plaira a sa majesté de Revetir les terrassemens et les contrescarpes de cette place, elle pourra ordonner sans rien changer aux masses des etablissemens, ny a L'jdée générale du plan qui est aujourdhuy proposé;

5°

Quant au Relief du projet, on voit au plan et au profil que les parties jnaccessibles de la place dans l'jle d'jnnondations et le marais du precipice decouvrent en Revers les approches sur les hauteurs arrasées en pentes de tous costéz et que les Redoutes jnaccessibles y decouvrent de meme, ainsy que dans tous les fossés des fronts En terre pleins;

Quant a l'Ecluse 60 et aux deux Batardeaux 62-63, leurs effets sont specifiés a la Legende du plan feuille 2e.

6°

Lauterbourg ainsy fortifié de son Enceinte et sans les trois pièces jnaccessibles 18, 19 et 20 soutiendroit au moins 20 jours de siège contre l'Ennemy bien pourvû, mais avec les trois pièces jnaccessibles cette place seroit aussy forte que la meilleure, surtout En garnissant de contremines les approches Etroites des angles 15, 12 et 2 opposés à Weissembourg et au delà de la Rivière;

La depense du projet de Lauterbourg, sans les 3 pieces jnaccessibles, monte a la somme de ..... **351335 l...0...0...**

La depense des redoutes jnaccessibles avec chemins couverts et mur de cloture monte a la somme de..... 177016 l...0...0..,

La depense des redoutes jnaccessibles sans chemins couverts, ny mur de cloture monte à la somme de..... 110647 l...0...0..,

La depense des galeries de contremines, de courtines aux 3 angles 15, 12 et 2 monte a la somme de..... 14640 l...0...0..,

LES LIGNES DE LA LOUTRE

Situation.

Les lignes de la Loutre ferment toutte la plaine d'Alsace depuis Weissembourg et la montagne jusqu'au Rhin; Weissembourg tient la tette et la gauche de ces Lignes comme Lauterbourg et le Rhin ferment la Droite; ainsy pour entrer en Alsace l'Ennemy est obligé de defiler dans les montagnes de Voges où il est tres aisé au plus faible d'Embarrasser le plus fort dans la marche, soit par des abbatis, soit par des petits detachemens placés dans des detroits ou autres Endroits où les passages sont difficiles, a quoy phalsbourg, Lichtemberg, la petite pierre et Weissembourg peuvent servir fort efficacement de Retraite et de sejours aux detachemens destinés a la garde du Revers des Voges

Plan des Lignes de la Loutre;

Les lignes de la Loutre occuppent par leurs parapets le Sommet d'un Ravin que forme cette Rivière dans son cours depuis Weissembourg jusqu'au Rhin; ce Ravin dans le fond est prairie, le Ravin disje, est jnnondé en avant des parapets depuis Weissembourg jusqu'au Rhin, par le moyen de 31 ecluses et autant de digues, et la tette de ces digues est deffendüe par vne Redoute noyée dans l'jnondation;

⁂

Relief des Lignes de la Loutre;

Touttes les ecluses des Lignes de la Loutre sont en Bois tant a leurs Radiers qu'a leurs Bajoyers, ce qui occasionne des Reparations continuelles et Beaucoup moins de sureté dans leurs Effets que si ces ecluses etoient en maçonnerie;

Les Lignes de la Loutre depuis le chateau de Saint Remy, a une demy lieüe de Weissembourg jusqu'au Rhin(1) precedées de Bois taillis et de hautes futayes qui occupent les Bords du Ravin opposé aux Lignes et sur lequel on peut faire des abbatis;

La gauche des Lignes de la Loutre au delà de Weissembourg et dans la gorge est inondée sur 300 toises de largeur par l'Effet de l'Ecluse de Weissembourg, mais au delà la gauche des Lignes a pour difficulté et pour obstacles, les montagnes Boisées des Voges, les mauvais chemins et les detroits de ces montagnes; la droite de ces lignes a pour obstacles Le Rhin en Entier;

On peut moralement assurer que les Lignes de la Loutre sont imprenables de front par un Ennemy trois fois plus fort et qu'il sera obligé de tourner ces lignes en passant le Rhin au dessus ou en traversant les Voges pour prendre les Revers de ces Lignes;

⁂

Moyens de Remedier aux défauts cy dessus;

Le defaut des lignes de la Loutre consiste dans la quantité d'escluses qui ne sont que de charpente; jl faudroit les construire en maçonnerie, mais cette dépense de 450 mille Livres n'est pas proposable et jl vaut mieux Laisser durer ces ecluses de charpente tant qu'elles pourront et Restituer leur jnnondation par des Epis noyez faits au Besoin seulement, et au defaut d'Ecluses ainsy qu'il a eté pratiqué dans première construction de ces Lignes en 1734.

1) L'auteur a omis ici le verbe *sont.*

L'jnconvenient de ces epis noyez pour former des innondations, c'est qu'on ne peut les ouvrir et fermer a volonté comme des Ecluses, et qu'ainsy tant que ces Epis noyés Subsistent, l'jnondation subsiste aussy ce qui Ruine les prairies sur trois lieues de longueur et en prive les propriétaires et habitans du pays; ce fut pour remédier a cet inconvenient facheux que M. le Mâal proposa a Mgr d'Angervillers ministre en 1733, de faire faire des ecluses et des digues aux Lignes de la Loutre, afin de ne former des jnnondations que dans le moment du Besoin, et de les wider aussitot que le besoin seroit passé a l'Effet de pouvoir conserver l'usufruit des prairies aux propriétaires et aux habitans du pays; la proposition du Mâal fut acceptée et executée en 1734 en ecluses de charpente; ces ecluses furent faites avec peu de soin et de fidelité et se trouverent la plupart hors d'Etat de service a la guerre de 1740 et il fut ordonné de les Reparer sur la demande que fit Mgr le prince de Conty;

LANDAU

Situation.

Landau (1) situé a L'Extremité de la province d'Alsace, sur la petite Riviere de Queich joint par sa gauche et son canal de navigation la gorge d'Albersweiller dans les montagnes des Voges, a vne lieue de distance et par sa droite; cette place joint le Rhin a 3 lieües de distance par les jnnondations et les Lignes qui y ont eté pratiquées depuis l'année 1744.

Dans cette situation Landau ferme toutte la plaine d'Alsace et a vne libre entrée, soit dans tout le palatinat et autres pays d'Empire jusqu'a Coblentz, Entre la Moselle et le Rhin soit dans le duché de deux ponts et le Revers des

1) Landau a été distrait, en 1815, du domaine de la France. Cette ville fait aujourd'hui partie de la Bavière rhénane.

Voges jusqu'a Bitsche que cette place deffend conjointement avec Weissembourg, La petite pierre, Lictemberg et phalsbourg.

⁂

Plan de Landau

Landau a été fortifié par Louis 14 sur les desseins de M. le Mâal de Vauban, excepté toutes les lunettes qui enveloppent cette ville; celles cy ont etées construites par les jmpériaux puis rectifiées successivement par les jngénieurs du Roy;

Depuis l'Entrée des eaux de Landau jusques et compris la piecc 90 qui contregarde vne demy lune, la fortification de Landau est precedée de flaques spacieuses profondes et tres effectives, et de sorte qu'au moyen de la piece 44, Entrée des Eaux qui prend un revers jnaccessible jusqu'a la demy lune porte de France, cottée 8, L'attaque de Landau est Reduite au seul point et front 11 et 9 c'est a dire que l'Ennemy sera obligé de detailler L'ouvrage a corne devant la queüe d'hyronde 39 et L'ouvrage qui soit 38 est d'ailleurs assés embarrassé pour embrasser Le front attaqué 9 et 11;

Il a eté proposé et aprouvé depuis longtems les pieces jnaccessibles 128 et 112 a L'Entrée et a la sortie des Eaux pour prendre des Revers sur les parties des approches cy dessus, du costé de france, mais les ouvrages quoique aprouvés ont etes suspendûs jusqu'jcy pour la rareté des fonds;

Puisqu'il est clair que l'Ennemy ne peut attaquer Landau Raisonnablement que par le front 9 et 11 et la queüe d'hyronde 39, jl est dautant plus necessaire de luy rendre ce point de plus longue digestion et pour cet effet on a proposé les pieces lavées en jaune au plan, soit pour garder les gorges des pieces 39 et 38, soit pour faire perdre du tems a l'Ennemy obligé de prendre toutes ces pieces successivement les vnes apres les autres, par ce qu'elles sont disposées de façon que l'Ennemy ne peut les attaquer en même tems;

On pourroit dire, et on a dit quelque fois que Landau peut etre attaqué avantageusement par l'ouvrage couronné appelé *le fort* et le front opposé a la ville 1, 2, 3, a cause de la hauteur sur laquelle ce fort est situé, mais ce Raisonnement est mal fondé et l'attaque du fort ne peut jamais Etre qu'une diversion et non pas une attaque réelle qui puisse subsister seule; car après avoir pris le fort, il Resteroit à l'Ennemy la flaque superieure 83 a passer par paralelles et par tranchées ce qui est l'ouvrage des danaïdes, l'Ennemy pourra bien ecouler les Eaux de la flaque dans celle inférieure 82 en coupant le Batardeau 57, mais il ne pourra jamais empecher L'assiegé de jetter toutte la Riviere de Queich et de la faire extravaser sur la superficie de la flaque 83 qui obligera toujours L'assiegeant d'Elever ses paralelles et tranchées avec fascines et sacs a terre parce qu'il ne pourra pas les approfondir dans le terrein;

Ainsy L'attaque de Landau par le fort est tres mal reflechie si l'assiegeant L'Entreprenoit seule, et si cest vne diversion seulement faite avec L'attaque du front de France cy dessus, cette diversion a un tres grand jnconvenient lequel est de ne pouvoir etre communiquée avec l'attaque des fronts de France, ce qui obligeroit l'assiégeant aux memes precautions pour L'attaque de diversion que par L'attaque reelle a moins que la garnison de Landau ne fut reduite a une faiblesse meprisable et incapable de ne pouvoir faire aucune sortie;

Mais pour s'assurer davantage contre cette attaque du fort et le rendre absolument jnutile a l'Ennemy, En luy rendant le passage de la flaque impossible, on a proposé la pièce de terre jnaccessible En avant de la petite piece 52 Laquelle Rendroit l'approche du Battardeau 59 jmpossible et même jnaccessible a l'Ennemy parcequ'il ne pourroit passer la flaque 83 sous le Revers de la pièce cy dessus, quand bien meme L'assiegeant auroit ouvert le batardeau 57. on dit jmpossible de passer la flaque 83 a cause des Revers de la piece cy dessus et de ceux de la piece jnaccessible 44, Entrée des Eaux; cette pièce proposée a encore l'avantage de garder de tres près le passage de la flaque

jnferieure 82 qui est le point leplus susceptible de passage de touttes les flaques dont Landau est environné;

Mais dans toutes ces pieces proposées d'augmentation Landau tel qu'il est aujourd'huy est vne place tres forte et plus susceptible du Blocus que d'une attaque sérieuse;

Landau a sous le terrein de son plan plusieurs galeries de mines placées sous les saïllants suivant l'ancienne methode, cest a dire assés mal, mai ces mines touttes mal placées qu'elles sont ne Laissent pas d'intimider et de Rallentir beaucoup le travail de L'assiegeant; il n'y a dans le plan de Landau aucun ouvrage ancien ou nouveau a reprocher que la Lunette 100. Cet ouvrage est premierement tres jnutile et secondement il est préjudiciable; il est jnutile parceque L'Ennemy peut L'attaquer et le prendre en meme tems que l'ouvrage 39 et sa corne, porte de france, ainsy L'assiegeant ny perdra point de tems, et L'assiegé Etant obligé de s'y deffendre y soufrira diversion de ses forces et si cet ouvrage ne subsistoit pas, L'assiegeant ne feroit pas vn pas en avant de plus, et ne prendroit pas Landau plustot d'un seul moment.

⁂

Relief de Landau;

Le relief de tous les ouvrages de Landau est bien; on peut seulement y Reprocher que les parapets de maçonnerie des tours Bastionnées sont trop Elevees, parce qu'ils peuvent être Battüs de la Campagne par dessus le Relief des contregardes, d'où jl est arrivé aux quatre sieges de cette place que les parapets des Tours Bastionnées ont etéz Ruinez avant que les contregardes ayent etées prises; ainsy ces parapets se sont trouves hors de service, au besoin, et après la prise des contregardes; cest tout ce qu'on peut trouver a Redire aux anciens ouvrages de Landau.

Quant aux ouvrages qui ont etéz faits successivement a Landau, sa première construction, le Relief en est bien executé; quant au Relief de la piece 100, il est encore pire que le plan, il seroit trop long d'en detailler les defauts; le principal est que L'assiegeant peut prendre cette piece par sa

gorge et L'entourer d'un Logement sans y etre vû d'aucun point de la place;

Jl y a encore des ouvrages nouveaux de terre En avant des Branches du fort, desquels Le plan les Reliefs et les ouvrages meme sont jnutiles, ou pour mieux dire tres préjudiciables a la deffense de Landau, tels sont les ouvrages 101, 115 et 48 avec leur chemin couvert a quoy on pourroit ajouter la demy lune 56, car puisqu'il est certain que le fort de Landau n'est point attaquable par ses Branches, acause des Rives de la ville, jl etait donc jnutile de les fortifier d'ouvrages nouveaux et puisque les ouvrages nouveaux donnent des deffenses et des couverts a l'assiegeant contre L'assiegé dans la ville, jl est donc certain qu'ils sont aussi préjudiciables qu'ils sont inutiles.

⁂

Moyens de Remedier aux défauts cy dessus;

1° Jl serait a propos comme il a eté Remarqué que les parapets des tours Bastionnées fussent abaissées au niveau des parapets des contregardes, mais cela n'est pas possible a cause des Toits qui couvrent ces tours, et a cause des voutes sur lesquelles les parapets sont établis; il faudrait donc Relever les contregardes de deux pieds;

2° Raser les pieces 101, 105 et 48 au fort trop préjudiciables a la deffense de Landau; quant a la demy lune 65 du fort et la piece 100 a la ville, on peut les laisser subsister avec leur jnutilité;

3° Executer le projet des pieces en arriere de la queue d'hyronde 39 et de la piece 38;

4° Executer de meme les trois pieces jnacessibles 52, 112, 128 et leurs flaques tracées et lavées en jaune au plan;

LIGNES DE LA QUEICH

Situation.

Les Lignes de la Queich (1) ont etées commencées en 1743 après la bataille de Dettingen, pour fermer la plaine

(1) Petite Rivière du Palatinat.

d'Alsace depuis les Voges et le goulet d'Alberschweiller jusqu'au Rhin a Hert.

Le Mâal de Noailles avoit placé quelques Redoutes Le Long de la Queich, depuis Landau jusqu'au village de Belheim, il avoit fait des abbatis En avant de cette Rivière, Le Ravin marecageux Lui servoit de Lignes, depuis Belheim jusqu'au Rhin; et le canal de navigation de Landau Luy faisoit Lignes jusqu'aux Montagnes;

Mais au commencement de 1744 M. le Mâal de Coigny ayant remarqué que depuis le village de Merlheim jusqu'a Belheim, jl se trouve un marais impraticable et que ce marais serroit le derrière de la Ligne de trop près, jl jugea a propos de placer La Ligne en arriere du marais, et de prendre les eaux de la Queich aux Ecluses de Landau pour les porter dans le marais, et En Effet cette position ayant eté trouvé La meilleure, jl fut ordonné d'y etablir des Lignes, y comprenant les villages de Queickheim, Marlheim, Knidelsheim et Belheim; S. A. S. Mgr Le prince de Conty ordonna en 1745 de fortifier les villages d'Offenbach et d'Ottersheim qui sont en avant de la Ligne et du marais;

La situation de ces Lignes a bien des avantages sur celles de la Loutre;

1 Elles couvrent le pays le plus abondant de toutte la Basse alsace, Entre la Riviere de Loutre et la Queich;

2° elles ont pour ainsy dire a leur centre la place d'armes de Landau, dans laquelle on trouve touttes les Ressources necessaires pour la deffense et l'Entretien des Lignes;

3° elles prolongent par leur etablissement et parrapets La souveraineté et le droit des armes du Roy jusqu'a la Queich; ce qui a toujours eté contesté (1) jusqu'icy par les princes voisins, palatin, duc de deux ponts etc et n'a jamais eté decidé; la garnison de Landau maintient la position des armées par des petits détachements qu'elle Relève tous les quinze jours dans les villages cy dessus pour la garde de ces lignes et des ponts sur la Queich ce qui etablira sourdement et a la longue cette possession contestée;

(1) Territoires contestés du Palatinat.

4° Les Lignes de la Queich sont precedées et flanquées par les villages fortifiés de Marlheim, Offenbach et Ottersheim; les fossés de ces deux derniers ont 8 a 9 pieds d'eau et Extravasent Touttes les terres Labourées des environs; d'ailleurs la Ligne et le marais sont encore a la gorge et en arrière de ces deux villages;

Tous ces avantages ne se trouvent point aux Lignes de la Loutre qui ont 31 ecluses et autant de digues, lesquelles sont d'un entretien tres dispendieux et sujettes a vn jnconvenient tres Reel;

6° depuis le gros village de Belheim jusqu'au village de Hert et au Rhin, jl regne un Ravin Boisé et marecageux dans lequel on extravase toutte la Riviere de la Queich; le Ravin est précédé de Bois et on peut faire des abbatis, et cette droite des Lignes de la Queich est jmprenable avec une mediocre garde;

On en peut dire autant depuis Belheim jusqu'a Landau et depuis Landau jusqu'au goulet d'Alberschweiller et la montagne qui fait la gauche des Lignes de la Queich; mais au delà de ce point, les montagnes ne sont pas boisées et quoiqu'il n'y ait point de grand chemin que celuy de deux ponts, L'jnfanterie peut passer par touttes ces montagnes et cette gauche des Lignes de la Queich seroit plus facile a tourner que la gauche des Lignes de la Loutre; sur celles de la Queich est le seul défaut de ces dernières.

⁂

Plan et Relief des Lignes de la Queich

Le plan et Relief des Lignes de la Queich sont établis précisement au bord du marais depuis Landau jusqu'au Ravin jmpraticable de Belheim a Hert; le fossé de la Ligne est etably au bord du marais il est de 3 ou 4 pieds plus profond que le marais; Ce marais a pour l'ordinaire 25 a 30 toises de largeur au moins, Les eaux de la Queich y sont extravasées depuis Landau et remontent les fossés de la Ligne de la meme nappe d'eau comme jl se voit au profil cy joint, et ainsy L'ennemi ayant passé le marais sil est

possible, trouve le fossé de la Ligne plus profond que le marais et quil luy faut passer encore; or cette position du plan et du Relief est sans doute plus avantageuse que celle des Lignes de la Loutre dont le fossé est sec et Souvent fort eloigné de la Rivière ainsy que les parrapets de la Ligne; jl est vrai que les jnnondations en avant des Lignes de la Loutre tiennent lieu de fossés noyés d'eau et font en apparence un plus grand obstacle, mais comme jl a eté dit, ces jnnondations peuvent etre ecoulées par la rupture d'une seule digue et necessitent L'établissement et L'entretien de 31 ecluses et autant de digues et de Redoutes en avant.

Moyens de corriger les défauts des Lignes de la Queich;

Les Lignes de la Queich comme il a été dit au 6e article cy dessus ont leur gauche dans les montagnes qui ne sont pas boisées et sont accessibles à l'jnfanterie presque partout, cependant jl n'y a aucun chemin de cheval ny de voiture qui aboutisse du palatinat et de L'Empire dans cette vallée, Si ce n'est Le seul grand chemin des deux ponts, car tous les autres chemins que L'on Rencontre, sont des culs de sac qui vont de villages en villages dans les Voges et ne communiquent point à la plaine du palatinat;

Le Moyen de Remedier a ce defaut est d'occuper la petite ville d'Answeiller dans la vallée de la Queich et avancée de deux lieües dans la gorge; cette petite ville est bien fermée de murs, le grand chemin de deux ponts la borde a la porté du pistolet et passe une demy lieüe au dessus par un détroit qui est aisé à garder par une Redoute, de façon a etre informé du dessin et des démarches de L'Ennemy;

Avec cette précaution et la connoissance des Revers des Voges, depuis Answeiller jusqu'a Weissembourg, il est aisé de garder cette gauche par des petits detachements et des postes dans les detrois qui s'y trouvent en plusieurs points;

(A suivre).

Mémoires d'un Curé de campagne à la fin du XVIIIe siècle

Avec des aperçus curieux sur la Révolution dans le Territoire de Belfort et les Vosges, communiqués par l'Abbé F. TOURNIER, curé de Fontaine

CLAUDE-ÉDMOND GÉRARD

Ancien Curé de Suarce

(Suite)

Etablissement d'une sage-femme dans la paroisse

Rien de ce qui pouvait être utile à son peuple ne trouvait le Curé Gérard indifférent.

En 1777, il écrit à l'Intendant, Mgr de Blair, à l'effet d'obliger la Communauté de Suarce à choisir une femme qui, après avoir été instruite, exercera l'office de sage-femme dans la dite Communauté. Il n'y en avait point dans le pays, et il en résultait les plus graves inconvénients, et souvent des malheurs, pour les mères et pour les enfants.

Le 18 février de la même année, Mgr de Blair, faisant droit à cette demande, impose la chose, et une Marie Moré, femme de Pierre Prétat, est choisie pour cet office. Elle fut envoyée étudier pendant quelques mois, aux frais de la Communauté, et le 4 Novembre, Mgr de Blair la confirmait en ses fonctions.

« Indépendamment des gages qui lui seront fixés par la Communauté, elle jouira ainsi que son mary de l'exemption de toutes corvées royales. »

Au mois d'octobre, M. Gérard avait acheté en faveur de la paroisse deux ouvrages contenant des instructions pour les accouchements, pour servir aux sages-femmes.

Mais il en fut bientôt en ceci comme dans la question

du Maître d'Ecole. En 1782, dans cette lettre à l'Intendant Mgr de la Galaizière, successeur de Mgr de Blair, où nous avons vu le Curé réclamer en faveur du Maître d'Ecole, il revient sur la question des sages-femmes. La Communauté de Suarce avait rejeté celle nommée par Mgr de Blair, pour en prendre une autre à gages plus modiques. M. Gérard demande que cet abus soit réprimé.

Amélioration dans la culture des terres

Nous avons entendu le Curé Gérard dire à M. Saunier, fiscal de Courtelevent, que sa paroisse va à la ruine, « tout le village s'appauvrit ».

La fréquentation des cabarets y était pour beaucoup, et il cherchait à y porter remède.

Une autre cause, contre laquelle il réagissait également, était la mauvaise méthode de culture dans le pays.

Les fourrages manquaient, et il poussait à l'aménagement des prairies artificielles. Il fait même à ce sujet un long et solide mémoire.

« Il y avait alors, dit-il, dans le ban de Suerce, 1315 arpents ou 1973 journaux de terres labourables, qui étaient partagées en trois portions, dont l'une était ensemencée de grains d'hyver tous les ans : les chenevières, les jardins, les pommes de terre (1), que l'on plante dans la saison des grains d'été, demandent de l'engrais encore au moins autant qu'il en faut pour 100 journaux, ce qui fait en tout près de 700 journaux à engraisser tous les ans. Pour cela il eût fallu 700 bêtes, et la Communauté n'en comptait pas plus de 300, que l'on avait encore du mal de nourrir. »

Citons cet autre passage comme étant également de

1) Dans une consultation sur les Novales au Conseil Souverain d'Alsace, M. Gérard parle de la pomme de terre comme étant cultivée à Suarce avant l'édit de 1768. Mais ce n'était pas un fruit décimable, parce qu'on n'en plantait pas assez. — Vers 1740, M. Levain, Curé de Châlonvillard (canton d'Héricourt, Haute-Saône), fait déjà la même remarque au sujet des pommes de terre qu'on cultivait dans sa paroisse. — Les Espagnols avaient introduit de bonne heure ce légume dans la Comté.

nature à nous renseigner sur l'état de la culture dans le pays :

« Dans les cantons stériles, et surtout dans la partie française de la Haute Alsace et dans les pays montueux, les propriétaires n'ont pas assez d'engrais pour semer avantageusement toutes leurs terres ; ils sont obligés d'en laisser reposer une partie, quelquefois même au-delà de la moitié ; ils en font un pâturage ; ils en tirent le foin qui y croît ; quelquefois leur grande pauvreté les laisse tout à fait tomber en friche, c'est-à-dire dans un état où elles ne rapportent absolument rien. Les terres ainsi reposées deviennent propres à un plus grand rapport ; le propriétaire changeant sa culture y remet la charrue au bout de six, dix, vingt ans, quelquefois plus, suivant ses besoins et ses facultés. Ainsi quoique toutes les terres d'une paroisse soient successivement labourées et ensemencées, il arrive d'ordinaire que dans ces cantons peu fertiles, il n'y en a pas la huitième partie qui le soit ensemble et en la même année. »

Sur onze ou douze journaux de champs par chaque saison ou pied, la cure de Suarce ne possédait qu'environ deux fauchées de mauvais prés.

M. Gérard pousse à l'augmentation du fourrage, afin de multiplier le bétail et d'avoir plus d'engrais pour les terres.

En 1784, il adresse une requête à l'Intendant, Mgr de la Galaizière, à l'effet d'être autorisé à enclore un champ appartenant à la cure, situé au lieu dit « la ragie au bôt », contenant environ trois journaux ou deux arpents de Paris, pour en faire une prairie artificielle.

L'autorisation qui lui en est donnée en date du 25 Mars porte « en conséquence défense à tous et à un chacun de le troubler en aucun temps dans la jouissance exclusive dudit terrain, sous quelque prétexte que ce soit, tant et si longtemps qu'il restera en nature de prairie artificielle. »

Jusqu'en 1775, les terres du bénéfice de Suarce n'étaient affermées que pour cinquante écus par année. Le bail de 1775 les fit à la vérité monter bien plus haut, mais une

partie des preneurs voyant qu'ils y perdaient, abandonnèrent leurs pièces et demandèrent la résiliation du bail. M. Gérard se chargea, dès 1785, de les cultiver lui-même.

A cette époque, dit-il, il y avait onze à douze journaux de ces terres qui étaient incultes. La pièce de la Nos Berne, qui contient près de trois journaux, étoit couverte de bruyères. Celle du bois Roulat, qui en contient plus de deux, ne pouvait pas même produire de gazon ; celle de la Ragie au bôt, et celle sur l'étang Lapparu étaient à peu près dans le même état. Aujourd'hui ce sont de bons champs. »

Il veut qu'on améliore les terres par le marnage. Cette méthode est encore de sa part l'objet d'un Mémoire, et il la met en pratique.

Après la spoliation des biens de cure, dans un Mémoire à MM. les Présidents et membres du Directoire du Département du Haut-Rhin, à l'effet d'être indemnisé de ses frais de labour et des récoltes en pied, il nous apprend qu'il marnait ses terres et qu'il en avait fait ensemencer en trèfle à peu près cinq journaux et demi.

M. Gérard retirait de son bénéfice environ treize cents livres tournois.

C'est ce qu'il nous apprend dans une lettre du 2 Août 1787, à M. Gérard de Rayneval, son parent, chef du bureau des Affaires étrangères, secrétaire du Conseil d'Etat à Versailles, en lui recommandant les trois orphelins de son frère mort procureur à Colmar, et auxquels lui-même ne peut pas venir en aide. (1)

Du reste il nous a laissé une « Déclaration détaillée des revenus de la cure de Suarce, dont est collatrice Madame l'Abbesse de Masvaux, le Curé Claude-Edmond Gérard, le Bailly M. Reizet » :

1 le quart de toute la dîme sur les deux bans de Suarce et Chavannatte, en prenant pour base les amodiations qui se font tous les ans des trois autres quarts, d'après des mises publiques.

1) Voir notice sur la famille Gérard : bull. de la Soc. belf. d'émulation 1910, p. 45/53

Depuis 1771, inclusivement, les fermiers n'ont rendu à la noble Abbaye de Masvaux qu'en trois espèces de grain, en seigle, en épeautre non égrugée (1) et en avoine.

Ce quart se monte

en seigle, 10 sacs 1 boisseau ¾ mesure de Dannemarie, c.-à-d. 6 boisseaux;

en épeautre non égrugée, 89 sacs, 2 boisseaux;

en avoine, 52 sacs, 2 boisseaux ¾.

2° la dîme des Novaux et des champs dotaux, qui peut aller annuellement,

en épeautre non égrugée, à 11 sacs, 2 bois.

en avoine, à 3 sacs, 3 bois.

3° la dîme de chanvre dans les enclos et Novaux, qui peut aller à

25 livres de chanvre peigné.

4° grains provenant de l'amodiation faite des biens dotaux,

en épeautre égrugée, 11 sacs ½,

en avoine, 11 sacs ½.

Article onéreux, à cause de la négligence des fermiers.

5° foin, 52 quintaux ½,

regain, 35 quintaux ½.

6° une chenevière ou champ potager 1/12 d'arpent ou 8 perches, 22 pieds.

7° un jardin 1/20 d'arpent ou 5 perches.

8° un étang qui, avec la Nos qui y est jointe rapporte 30 livres.

9° Poules, 95, de la moindre qualité, et dans une saison où elles sont de très petite valeur, à la Saint-Martin. Il arrive quelquefois qu'elles ne valent pas alors six sols chacune.

10° Je reçois annuellement de la fabrique 118 livres 5 sols, pour rétribution de 112 messes fondées, qui, à raison de 13 sols, 6 deniers de rétribution, font la somme de 75 livres, 12 sols; reste 42 livres 13 sols, plus 3 livres pour la procession des Rogations et 2 livres pour assistance au Compte.

(1) Il fallait 16 boisseaux d'épeautre non égrugée pour donner un sac de gru de 6 boisseaux qui valait 15 livres.

11° comme bourgeois, une toise cube de bois de hêtre, et une toise cube de bois blanc.

12° droits d'étole, 36 livres 10 sols.

Récapitulation, avec l'évaluation:

épeautre non égrugée, 100 sacs 4 bois.

épeautre égrugée 11 sacs.

Soit un total d'épeautre égrugée, 48 sacs.

à 15 livres le sac, soit.....	720	livres,	
seigle, 10 sacs, soit.....	100	—	
avoine, 60 sacs, soit.....	100	—	
3 à 4 mille de regain, soit.....	50	—	
5 à 6 mille de foin, soit.....	80	—	
25 livres de chanvre peigné.....	25	—	
2 toises de bois, soit.....	40	—	
95 poules, une par ménage, soit.....	30	—	
fondations	42	—	13 sols
droits d'étole.....	36	—	10 sols
étang, soit.....	30	—	
fruits du jardin et chenevière.....	50	—	
	1304	livres	03 sols

Revenu, environ 1340 livres.

Charges et frais:

pour le chanvre au peigneur.....			38 sols
pour la ribe.....			20 sols
	2	livres	18 sols
pour rentrer les foins.....	20	—	
pour les soins à donner aux prés, à l'étang, au jardin, verger.....	9	livres	
pour l'entretien de plus de deux cents pierres, bornes que j'ai fait planter pour délimiter les terres de la cure..	4	livres	
pour la façon et la voiture du bois....	7	livres	4 sols
pour valets dîmiers.....	30	livres	
pour voitures.....	37	livres	4 sols
pour voitures de vesces.....	10	livres	4 sols
pour battre.....	134	livres	
	254	livres	6 sols

Je suis chargé des réparations de ma maison curiale, d'une grange assez spacieuse, et des écuries à porc, tous bâtiments séparés les uns des autres. »

Il faut ajouter encore les impositions.

Pour impositions sur la dîme et les biens de la cure à Suarce et à Chavannatte, M. Gérard a payé en 1790, d'après reçus existants, passé 150 livres.

Le casuel de la paroisse pouvait alors à peu près compenser ces dépenses, en sorte qu'il restait effectivement environ treize cents livres au curé de son bénéfice.

Nous ferons observer que pour une livre, il pouvait alors s'acheter trois mauvaises poules, et la miche de pain, d'au moins six livres, valait 10 sols.

L'une ou l'autre fois M. Gérard eut à défendre ses droits.

C'est ainsi qu'il lui fallut réclamer contre la Communauté de Chavannatte pour le droit que les curés de Suarce avaient toujours eu de chasser leurs porcs à la glandée dans les bois de Chavannatte, et de tirer leur gaube comme premiers bourgeois de la dite Communauté.

Par un délibéré du Conseil Souverain d'Alsace, Colmar, 15 juin 1769, M. Gérard fut confirmé dans cette jouissance de la Gaube et de la Glandée, par la raison que le curé était en possession.

***

Il défendait avec non moins de zèle les intérêts de ses paroissiens, ainsi que le montre la pièce suivante, dont il est l'auteur, et qui mérite d'être reproduite à titre de document:

« Observations concernant les Anabaptistes de la Haute Alsace jointes à un Mémoire présenté en Cour en 1779.

Jean Pierre Kilquer de Chavannatte a tenu la ferme du Collège tant de son chef qu'au nom de son frère pendant vingt et un ans.

Il l'a quittée à la St-Georges de l'an 1773. Le bail nouveau a été passé à l'Anabaptiste environ deux ans ou dix-huit mois avant l'échéance et l'expiration du bail de

Kilquer. Celui-ci offrait après coup le même canon que l'Anabaptiste, mais on lui répondit qu'il n'était plus temps. Le nouveau bail s'est fait en cachette à l'insu de tous ceux qui auraient pu renchérir, en un mot, sans aucune publication.

Bien loin que Kilquer eût été en demeure de payer, il était quelquefois en avance. Il avait marné près de la moitié des champs de cette ferme, qui est considérable pour le nombre de journaux, puisqu'il y a à peu près quatre-vingt-dix journaux en tout. Il avait un bail seulement de neuf ans. La dépense de marner est si grande à Suarce et à Chavannatte, que l'on n'impose l'obligation de marner qu'à ceux à qui l'on fait un bail de dix-huit ans. Aucun particulier ne veut s'en charger qu'il n'ait un bail à long terme.

On lui a préféré un étranger, un intrus, un homme proscrit par les lois, un homme d'un caractère inquiet, qui désole la Communauté par les procès qu'il lui suscite, un homme vain, qui, se prévalant de l'injuste préférence qu'on lui accorde, affecte des airs de suffisance et de supériorité, porte le trouble dans la localité par les nouveautés qu'il veut y introduire. Il fait ses assemblées religieuses dans une ferme appelée au Chésal auprès de Montreux-Château. Depuis six ans il a eu trois servantes enceintes, y compris la première qu'il a amenée à Chavannatte et qui était accouchée quelque temps auparavant qu'il n'y fût.

Il n'y a jamais eu d'Anabaptiste dans cette ferme. Il y a quarante à cinquante ans qu'il n'y avait aucun Anabaptiste dans la forêt de Normanvillars; c'étaient tous des catholiques; il y a douze fermes qui sont entre les mains d'autant d'Anabaptistes.

Cette forêt, dépendance de la Seigneurie de Florimont, forme un ban particulier et entièrement distinct de toutes les Communautés voisines, avec lesquelles il n'a rien de commun. Ce ban était autrefois cultivé par des catholiques seuls. Aujourd'hui il n'y a plus qu'un seul catholique, qui n'est point laboureur. Ce qu'il y a de singulier et d'éton-

nant, c'est que les Anabaptistes qui cultivent ce ban ne supportent absolument aucune charge publique. Ils ne donnent pas un denier à l'Etat. Ils ne payent point la portion colonique: ils ne travaillent pas sur les routes; ils ne contribuent ni en hommes ni en argent au Régiment Provincial; ils sont au milieu du Royaume comme une petite République tout à fait isolée et détachée; ils profitent de tous les avantages des citoyens, sans en avoir aucune charge, et rongent la subsistance des pauvres sujets, tandis que ceux-ci portent tout le poids du jour et de la chaleur. Il y a plus; il y a sept à huit ans qu'ils ont eu l'impudence de vouloir se soustraire aux charges paroissiales; il a fallu une condamnation de M. l'Intendant pour les y assujettir. »

Envoyé le 7 Août 1779.

Nous n'avons pas recherché quel était le Collège propriétaire de cette ferme donnée à bail à l'Anabaptiste au détriment du catholique Kilquer. Mais une note de M. Gérard nous apprend que « les Jésuites de Pourentruy possédaient à Suarce environ vingt-sept fauchées d'étangs, taxés en entier 864 livres, pour la portion colonique qui est la moitié, 432 livres. »

Le 6 février 1787, un incendie détruit sept maisons à Suarce. Par les soins du Curé, une quête est faite dans les églises de dix-neuf paroisses voisines en faveur des incendiés. De plus ils obtiennent de l'Intendant de la Galaizière, durant trois années consécutives, l'exemption des impositions royales, ordinaires et extraordinaires, de même que celle des corvées et autres charges des Communautés. Le même Intendant autorise les Préposés des Communautés dépendantes des baillages de Delle, Altkirch et Masvaux les plus à portée de Suarce à leur délivrer gratis de leurs forêts communales les bois de construction nécessaires, après toutefois qu'ils auront été marqués par l'inspecteur des forêts; autorise les Magistrats et Préposés des villes et Communautés de la Haute Alsace à donner aux suppliants par forme d'aumône une somme proportionnée à leurs revenus patrimoniaux, laquelle ne pourra

excéder vingt-quatre livres par ville et six livres par Communauté: enfin leur accorde par forme d'indemnité la somme de douze cents livres.

***

Nous verrons bientôt qu'un des articles du Cahier du Clergé de la Haute Alsace pour les Etats Généraux demandera l'établissement d'un bureau de charité dans chaque paroisse.

M. Gérard y avait déjà songé pour sa paroisse. Nous trouvons en effet dans ses notes un « Projet d'acte pour une fondation de charité à Suerce », avec un réglement d'une grande sagesse.

***

Au commencement de 1782, nous avons vu que Suarce, avec vingt-huit autres paroisses du pays, était passé au diocèse de Besançon.

Les curés de ces paroisses firent, à cette occasion, dans l'intérêt de leurs paroissiens, des observations très respectueuses à leur nouvel archevêque, touchant les fêtes supprimées, l'abstinence des Rogations et les dispenses des empêchements de mariage.

«.....L'objet des fêtes à annoncer présente une difficulté. A la sollicitation de la Cour Souveraine de la Province, le Seigneur Prince Evêque de Bâle, appuyé de l'autorité du St-Siège, en vertu de deux brefs émanés de Clément XIV, en datte de Rome du 2 Mai 1772 et 6 janvier 1773, procéda à la suppression et réduction du plus grand nombre des fêtes communes de l'Eglise avec toute obligation qui peut découler de leur institution dans la partie de l'Alsace du diocèse de Bâle, par son Mandement du 22 Mars 1773, exclusivement aux autres parties de son Diocèse. Cette disposition adoptée par la dite Cour Souveraine fut envoyée et publiée dans toutes les Justices subalternes de son ressort. La prépondérance des puissans motifs étalés dans son dit Mandement et qui le guidèrent

dans cette démarche couvrit la bigarure qui en résultait nécessairement dans son diocèse. Les fêtes qui furent réservées sont celles des principaux mystères de Notre Seigneur et de la Ste-Vierge, la fête de tous les Saints, les lendemains de Pâques, de Pentecôte et de Noël, le jour de St-Pierre, de St-Louis Roi de France, et finalement le Patron principal de chaque Paroisse. Celles-ci donc exceptées, les autres sont par sa disposition mises au niveau des jours ouvrables, comme si elles n'eussent jamais existé.

L'abstinence des Rogations n'a jamais été connue comme de précepte dans la Haute Alsace ci-devant du Diocèse de Bâle.

La dispense des empêchements de mariage par privilège s'est toujours donnée ici *in formâ pauperum* (sans taxe).....

Ils demandent à ce que ces choses soient laissées telles: « Les changemens un peu fréquens surtout onéreux par intérêt ne sont pas trop analogues au génie de nos peuples. »

Cette requête, que nous ne croyons pas être l'œuvre de M. Gérard, eut sans doute son approbation.

Qu'en résulta-t-il?

Tout ce que nous savons, c'est que, par un Mandement de Mgr de Durfort, du 17 Mai 1786, les fêtes des Patrons des paroisses furent transférées dans tout le Diocèse au dimanche suivant.

Celle de Suarce se trouvant par cette translation toujours en concurrence avec la solennité du Rosaire, fut ramenée du 1er Octobre, où elle avait été transférée, au premier dimanche d'Août, ou au 31 Juillet, si ce jour ci était un dimanche. Cette fête était celle de Saint-Germain.

Par une autre lettre circulaire de Mgr l'Archevêque de Besançon, du 19 Avril 1788, on fait part à tous les curés de cette partie échangée, « du désir qu'a sa Grandeur qu'ils annoncent à leurs paroissiens, dès le dimanche qui précédera les trois jours des Rogations, qu'en conformité de l'usage universellement observé dans le diocèse de Be-

sançon, ils se croyent obligés de les inviter à faire abstinence pendant ces trois jours. »

***

M. Gérard voulait mettre de l'ordre dans toutes les affaires de sa paroisse.

En 1770, après de grandes recherches sur les fondations faites en l'église de Suerce, il arrive à trouver qu'elles rapportent au curé la somme de 118 livres tournois, 18 sols et 7 deniers. Le Maître d'Ecole en percevait 4 livres, 1 sol, 10 deniers. Il y avait alors 202 messes fondées, dont 100 fondées avant 1579. Un anniversaire de Richard Chappuis était même fondé avant 1500.

Outre ces anniversaires fondés à perpétuité, il y a encore, dit M. Gérard, plusieurs messes qui se célèbrent régulièrement tous les ans à la prière des paroissiens aux fêtes suivantes: St-Antoine, St-Fabien et St-Sébastien, St-Blaise, Ste-Agathe, Ste-Anne, St-Guérin (28 Août), St-Grat (7 septembre), Ste-Foi (6 octobre), St-Sylvestre.

De plus, le curé dudit Suerce célébrait chacun samedi des Quatre-Temps, à l'autel du St-Rosaire, pour les Confrères et Consœurs. Le receveur de la Confrérie lui donnait annuellement quatre livres, tant pour rétribution de ces quatre messes que pour celles des processions du Rosaire qui se faisaient en chantant les litanies de la Vierge tous les premiers dimanches de chaque mois après vêpres et toutes les fêtes de la Vierge.

Il y avait aussi deux *Salve* fondés avant 1579.

Un projet de réduction de tous les anniversaires et messes fondées en l'église de Suerce jusqu'au mois de Juin de 1770, proposé par le curé Gérard à l'évêque de Bâle, Simon Nicolas, fut approuvé.

Capitaux réunis 3819 livres 16 sols 7 deniers.

Nombre des messes à dire, 94 et 4 *Salve*.

Rétribution de la fabrique 92 livres, 19 sols, 3 deniers

Rétribution du curé 94 livres, 13 sols, 8 deniers.

Rétribution du Maître d'Ecole 3 livres, 6 sols, 11 deniers.

Suit un décret de l'évêque réglant pour les fondations à faire dans la suite.

Les fondations se continuent au nouveau taux, et en 1790, les capitaux se montent à 5007 livres et des sols pour 116 messes, d'où le curé perçoit 123 livres et des sols, la fabrique 119 livres et des sols, le Maître d'Ecole 6 livres 18 sols.

Parmi les noms des fondateurs figurent des Monier, ou Moine, Hantz, Mattin, Joblin, Laurancé, Grimont, Dadé, Prétat, Moitrissier, Voilin, Fleury, Muhat, tous des noms qui subsistent encore aujourd'hui dans le pays.

Cependant le grand événement du siècle allait se produire.

Par lettres royales, données à Versailles le 24 janvier 1789, les Etats Généraux étaient convoqués pour le 27 Avril de la même année.

II

M. Gérard et la Révolution

Dès le mois de mars, les Assemblées provinciales se réunirent préalablement pour la rédaction des Cahiers.

L'Assemblée du Clergé de la Haute Alsace comprenait les deux districts réunis de Belfort et d'Huningue.

M. Gérard, curé de Suarce en fut élu secrétaire.

Voici une première délibération qui fait honneur au Clergé de la Haute Alsace:

Délibération de l'Ordre du Clergé des districts réunis de Belfort et d'Huningue, du 30 mars 1789.

Egalité de l'impôt.

Le Clergé des districts réunis de Belfort et d'Huningue s'empresse de témoigner à Messieurs du tiers-Etat la part qu'il a toujours prise aux maux dont le tiers a été jusqu'ici accablé. Chaque membre du Corps ecclésiastique en particulier formait le vœu de partager avec cette classe de citoyens si chers à son ordre le pesant fardeau qui les afflige,

mais le Clergé ne pouvait leur exprimer ce vœu que dans une Assemblée légale, et le respect pour les ordonnances du Roi, que les ministres de la Religion prêchent aux autres, l'empêchait de se réunir pour offrir en corps à ces concitoyens, le soulagement qu'ils devaient attendre de sa justice et de son affection.

Ces mêmes ministres ont toujours été les consolateurs de cette portion de citoyens affligés; et pour en donner dans cette occasion une nouvelle preuve à Messieurs du tiers Etat, la Chambre du Clergé assemblée à Belfort a voté qu'en fait de subsides levés pour les besoins de l'Etat les fonds de l'Eglise seront à l'avenir imposés avec ceux du Tiers dans une proportion égale et parfaite, et que ses députés aux Etats généraux seront chargés d'insister fortement auprès de son Ordre, pour que la délibération générale se rapporte au vœu particulier de la dite Chambre.

Mais que ces chers concitoyens, on les en conjure, se tiennent unis aux deux autres ordres par les liens d'une amitié fraternelle. Sacrifions tout à l'intérêt général. L'union des trois Ordres dans la réforme des lois et des impôts amènera le plus grand bien; leur désunion entrainera le plus grand mal. Que Dieu, qui veille au salut des empires, dirige et éclaire les uns et les autres, qu'il unisse le Souverain à ses sujets, le Père à sa famille, et qu'il nous conserve longtemps un Roi bienfaisant, le Restaurateur de la patrie.

Et pour donner à la présente déclaration toute la publicité dont elle est susceptible pour le moment, elle sera rendue publique par voie d'impression dans les deux langues. Fait et délibéré en l'Assemblée du Clergé, le 30 mars 1789.

Signé: l'évêque de Lydda
président.

Par ordonnance
GERARD

Le Tiers ayant envoyé une adresse à l'Assemblée du Clergé pour demander si l'égalité de l'impôt votée par cette Assemblée porterait sur les subsides levés pour les inté-

rêts particuliers de la province comme sur ceux levés pour les besoins de l'Etat en général, il fut statué ce qui suit dans la séance du vendredy, 3 avril 1789:

« Ce, avril 1789, la Chambre de l'Ordre du Clergé ayant délibéré sur la demande retenue en l'adresse présentée à la Chambre dans l'Assemblée d'hier par une députation de la Chambre du tiers Etat, la Chambre de l'Ordre du Clergé ne voulant laisser au tiers Etat aucun doute ni équivoque sur le vœu porté par sa déclaration du 30 du mois dernier, que son attachement et son amour pour ledit Ordre lui avait inspiré, a arrêté qu'il lui serait fait la déclaration ultérieure que son entendue a été et est encore que l'égalité de l'impôt pour laquelle il a voté ne concernait pas seulement les subsides levés pour les besoins de l'Etat en général, mais encore ceux qui seront levés pour les besoins particuliers de la province, dans la même proportion et durée lesquelles à l'égard des premiers seront déterminées pour les trois Ordres par les Etats Généraux, et pour les seconds par les Etats provinciaux, de sorte que le vœu de la Chambre du Clergé est de payer avec le tiers Etat, comme le tiers Etat, et aussi longtemps que le tiers Etat, et que pour cet effet l'injonction à faire aux députés du Clergé d'insister fortement auprès de son Ordre pour que la délibération générale se rapporte à son vœu particulier s'étendra également aux deux subsides tant généraux que provinciaux. »

Une députation porta cette réponse au tiers Etat. Celui-ci « tellement satisfait de la déclaration du Clergé concernant le subside, demanda que M. le président de l'Assemblée sortit sur la place où il était assemblé, pour en entendre une nouvelle lecture et lui exprimer l'étendue de sa reconnaissance, ce qu'il a fait. »

Le lendemain 4 avril, l'Assemblée du Clergé élut les deux députés à envoyer aux Etats Généraux.

L'un des deux fut le fameux Gobel.

« Aujourd'hui, 4 avril 1789, l'Assemblée du Clergé des deux districts réunis de Béfort et d'Huningue, convoquée par suite de celle d'hier en l'hôtel de Ville dudit Béfort, en exécution des lettres de Sa Majesté de convoca-

tion des Etats Généraux à Versailles pour le 27 du présent mois données à Versailles le 24 janvier 1789, et de l'ordonnance de M. le baron de Schauenbourg, grand Bailly des deux districts en date du..... il a été procédé à l'élection des deux députés que le Clergé doit envoyer aux dits Etats Généraux par voie de scrutin, le tout conformément au règlement de sa Majesté, le premier élu a été Rosé, Recteur et Curé de Steinbrun le haut, présent, lequel a remercié l'Assemblée du choix qu'elle venait de faire et accepté la commission à lui donnée; et attendu l'heure tardive, l'Assemblée a été séparée et ajournée pour les 4 heures de relevée.

Et dpuis, dans l'Assemblée du 4 avril 1789, à 4 heures de relevée, tenue par suite de celle-ci d'autre part aux fins déjà exprimées, après vérification faite des voix lesquelles se sont montées à deux cent quarante trois, il a été procédé au scrutin de l'élection du second député, en la même forme que le premier avait été élu. Ce second député s'est trouvé être Mgr. Jean-Baptiste, Joseph Gobel, Evêque de Lydda, suffragant et Vicaire Général du Prince Evêque de Bâle, Président de la dite Assemblée (1), lequel a fait ses remerciments et a accepté la députation à lui confiée. Immédiatement après l'élection des deux susdits députés, l'Assemblée a délibéré sur les pouvoirs qu'elle devait leur donner; elle a en conséquence arrêté que s'en remettant aux lumières de ces deux députés, et à la parfaite connaissance qu'ils ont de ses vœux particuliers, il ne leur serait donné d'autre instruction que de se concerter avec le plus grand soin avec les autres députés du Clergé de France pour tout ce qui intéresse l'état général dudit Royaume, et avec les autres députés des districts de l'Alsace pour tout ce qui concerne le bien particulier de la province. Ils en maintien-

1) Devenu plus tard évêque constitutionnel de Paris, Gobel se présenta le 7 novembre 1793, à la Convention, avec son clergé intrus, pour faire abjuration de la religion catholique.

Robespierre le fit arrêter pour crime d'athéisme, avec Chaumette et d'autres, et le 13 avril 1794, il périt sur l'échafaud, après avoir rétracté ses erreurs.

dront les droits et privilèges avec la plus grande force; leur abandon exigerait un pouvoir plus spécial que celui que l'Assemblée leur donne. La propriété des Corps et des particuliers leur sera également sacrée; envoyés pour sa défense, ils se garderont de jamais rien consentir qui puisse lui porter la moindre atteinte. Au milieu des systèmes impies qui circulent, l'Assemblée a pensé que ce serait peut-être servir ses députés que d'exprimer ici qu'ils ne peuvent prendre aucune part aux lois qui seraient proposées sur des objets du ressort de la puissance spirituelle, et que quant à celles qui concernent les matières mixtes, ils devaient en énonçant leur vœu expressément requérir le libre concours de la puissance ecclésiastique, qui ne saurait être censée résider dans la Chambre du clergé aux Etats Généraux, vu que les Evêques n'y sont pas convoqués d'une manière assez particulière. A ces avertissements et restrictions près, l'Assemblée leur donne tout pouvoir, autorité et mandement spécial pour proposer, remontrer, aviser et consentir en l'Assemblée Générale des trois Ordres de la nation convoquée par sa Majesté à Versailles pour le 27 du présent mois et en tout ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme des abus, l'établissement d'un ordre fixe et durable dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du Royaume et le bien de tous et chacun des sujets du Seigneur Roi, promettant toute la dite Assemblée pour tous les ecclésiastiques des deux districts de Belfort et d'Huningue d'avoir à jamais agréable tout ce qui sera par eux fait, géré et négocié sur les objets susdits et leurs dépendances sous l'obligation de tous les biens temporels du Clergé desdits deux districts. La présente Assemblée a aussi ordonné que le duplicata de ces Cahiers de doléances ainsi que du présent procès-verbal serait remis aux susdits ces deux députés, pour être portés et présentés à l'Assemblée Générale des trois Ordres, et les autorise à concourir avec les autres députés du Clergé de France pour la confection d'un Cahier général de plaintes et doléances, qui devra par lesdits Etats Généraux être présenté à Sa Majesté.

En foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal avec les susdits députés ainsi que le duplicata qui leur sera remis pour constater leur pouvoir, le présent devant être déposé au greffe de la Juridiction.

Suivent ensuite les Arrêtés formant les Cahiers du Clergé.

1°

Qu'on ne donnera aucune atteinte à l'autorité souveraine du Roi.

2°

Les Etats Généraux tous les cinq ans; ils serviront à éclairer l'autorité.

3°

Les Etats provinciaux tous les ans.

4°

Les Etats provinciaux seront composés et régénérés par des élections libres, de manière que un quart des membres soit choisi parmi les nobles, un quart parmi les ecclésiastiques, et les deux autres quarts parmi le tiers. La moitié des membres du clergé sera successivement tirée de la classe des curés. Dans l'élection des membres du tiers, on donnera l'exclusion aux personnes attachées au service des deux premiers ordres.

5°

Le Clergé offre de payer et de soutenir les charges de l'Etat comme le tiers, chacun à proportion des propriétés, facultés et charges, à la réserve de l'industrie, qui ne peut avoir lieu à l'égard du Clergé. Sans cette exception, il se trouverait plus chargé que le cultivateur.

6°

Chacun payera dans sa Communauté; au moyen de quoi la Chambre ecclésiastique sera supprimée. Un impôt sur le luxe.

7°

Suppression de tous les octrois.

8°

Création des présidiaux. Que les offices des présidiaux se donnent gratuitement. Demander que les Seigneurs ne soient déchargés des frais de procès criminels que dans le cas où leurs officiers ayant commencé la procédure l'enverront dans la quinzaine au procureur du Roi du présidial.

9°

Un nouveau Code qui abrège les formalités des procès. Que tous les procès soient finis dans l'année.

10°

Que toutes personnes qui ont des contestations dans les campagnes soient tenues de passer par le bureau de conciliation, composé des membres de la Municipalité.

11°

La suppression des sergents seigneuriaux. Les assignations seront données par les syndics.

12°

Que le tiers Etat ne soit plus exclu des grandes places de l'Eglise, du militaire et de la robe.

13°

Que tous dégâts occasionnés par le gibier soient estimés deux fois par an, et autant de fois que chaque particulier l'exigera, et payés par celui qui a droit de chasse, ou lorsqu'un particulier trouvera le gibier lui causer du dommage sur son terrain, qu'il lui soit libre de le tuer. Et que le droit de chasse et de pêche soit soumis à l'impôt.

14°

Que le Roi réunisse à la Couronne les fiefs qui deviendront vacants.

15°

Que les étrangers propriétaires dans la province soient tenus de consommer leurs revenus dans la province. qu'ils payeront les impôts à proportion de leurs propriétés.

16°

Le rétablissement d'un collège dans le Suntgaud.

17°

L'établissement d'un séminaire en Haute Alsace pour le diocèse de Bâle.

18°

Suppression de la bannalité des moulins; de même que des maîtrises des arts et métiers.

19°

Un réglement pour les cabaretiers.

20°

Qu'aux Etats Généraux les voix soient comptées par têtes.

21°

Qu'on ne donne plus de lettres de naturalité aux étrangers pour posséder des bénéfices, et que les places destinées aux Alsaciens au Collège Germanique à Rome ne soient plus données aux étrangers.

22°

Que les pensions sur les Abbayes et autres riches bénéfices ne soient plus données à des gens qui ont déjà de quoi vivre ou qui n'ont jamais rendu de services, tandis qu'un grand nombre de Curés cassés de travaux et de vieillesse meurent de faim.

23°

Que l'Edit de 1695 concernant la juridiction ecclésiastique soit registré dans la province.

24°

Que les canonicats ne soient donnés qu'à des ecclésiastiques qui auraient été curés ou vicaires au moins pendant 14 ans, excepté les Chapitres dont les places sont réservées à la noblesse.

25°

Demander une loi qui empêche la circulation des livres contraires à la religion.

26°

La suppression du casuel, l'augmentation des portions congrues.

28°

L'établissement du bureau de Charité. La 24e gerbe.

***

Ces articles numérotés sont suivis de ceux-ci sans numéros d'ordre, et qui ont pu n'être qu'en projet ou même de simples recommandations données aux deux députés du Clergé:

Rappeler les principes de probité, de vertus, de bonnes mœurs, de Religion, sur lesquels reposent les Etats.

***

Tous les biens destinés au Tiers passent successivement d'une manière irrévocable dans les mains de la noblesse. On supprime des Chapitres, des Abbayes, pour en réunir les revenus à des Corps réservés à la noblesse.

Tous les gens de bien sont affligés de la suppression dont on menace l'abbaye si édifiante de Marbach, pour enrichir les chapitres nobles.

***

Rien n'étant si désagréable aux curés, rien de si contraire au succès de leur ministère, que d'avoir des intérêts temporels à discuter contre leurs paroissiens, il est nécessaire qu'ils aient leurs feuilles d'impositions séparées de celles de leurs paroissiens, et que leur répartition et cottepart soit faite ou par la commission intermédiaire, ou par le bureau du district, ou enfin par des ecclésiastiques qui seront choisis dans chaque chapitre rural ou décanat.

***

Il s'est glissé dans plusieurs Communautés de la Haute Alsace un abus, en vertu duquel les propriétaires des prairies n'ont que la première tonte. La Communauté prétend s'approprier le regain et la pâture; elle vend ce regain à son profit; cependant elle ne soutient aucune des charges de ces propriétés qui pèsent sur le seul propriétaire; celui-ci a toutes les charges de ses fonds sans en avoir les avantages; la justice demande que cet abus soit supprimé et qu'il soit libre au propriétaire de jouir de tous les fruits de ses fonds.

***

Plusieurs Communautés qui sont dans la plus grande disette de fourrages sont assez aveugles et ennemies de leur bien être pour s'opposer à la culture du foin artificiel, en refusant de garder contre l'incursion du bétail ces sortes de prairies; d'où il arrive que faute d'engrais, les cultivateurs ne peuvent pas cultiver leurs terres; il est nécessaire de donner un pleine et entière exécution à l'arrêt du Conseil d'Etat du 15 avril 1774 publié la même année dans la province d'Alsace, par lequel sa Majesté interdit le pâturage sur ces prairies.

***

Que les Receveurs des finances soient supprimés, et que les Communautés remettent le montant des impôts directement au trésor royal.

***

Avec les Cahiers du Clergé de la Haute Alsace, M. Gérard nous a laissé aussi ceux du Tiers Etat. Les voici:

Demandes et Instructions des députés du Tiers aux Etats Généraux pour la Haute Alsace.

1°

Les Députés ne pourront consentir à aucune délibération ou arrêté qui donne la moindre atteinte à l'autorité souveraine du Roi.

2°

Les Etats Généraux seront assemblés tous les cinq ans. Ces assemblées périodiques sont nécessaires pour donner au bien que l'on commencera toute la perfection dont il est susceptible. Le Roi est trop éloigné des différentes parties de ses Etats et du plus grand nombre de ses sujets, pour connaître les abus qui se glissent dans l'administration; ces assemblées les lui feront connaître, et lui proposeront les remèdes propres à les réprimer. Elles seront le conseil le plus sûr de l'autorité. Les lois qui y seront proposées et demandées n'auront pas besoin d'autre vérification.

3°

Les Etats Provinciaux seront établis en Alsace et se tiendront tous les ans.

4°

Dans le cas où Sa Majesté ne jugerait pas à propos d'établir les Etats Provinciaux, l'Assemblée provinciale se tiendra tous les ans, et elle sera chargée de faire la vérification des loix dans l'intervale d'une assemblée des Etats Généraux à une autre.

5°

Les Etats provinciaux ou l'Assemblée provinciale, si Sa Majesté veut la maintenir, ainsi que les Assemblées de district, seront régénérées par des élections libres comme il a été ordonné par le règlement; les deux premiers Ordres y ayant la moitié des membres, dans l'élection des membres du tiers il sera donné l'exclusion à toutes personnes attachées au service des deux premiers Ordres. La moitié des membres de l'Ordre du Clergé qui entrent dans ces Assemblées sera nécessairement tirée de la classe des curés. Ces Assemblées telles qu'elles sont composées aujourd'hui sont à proprement parler des assemblées féodales, puisqu'elles ne sont presque composées que des Seigneurs et de leurs officiers.

6°

Le tiers ou près de la moitié des biens de la province étant des biens nobles ou privilégiés, dont les uns ne soutiennent qu'une partie des charges publiques, les autres ne payent absolument rien, d'où il résulte une charge qui pèse fortement sur les biens de roture, tous les biens fonds sans aucune exception seront assujettis à l'impôt territorial qui sera établi. Les dîmes et les droits pécuniaires ou les autres revenus en denrée quelconque seront imposés dans la Communauté où ils se perçoivent.

7°

Sa Majesté est suppliée de ne pas aggraver, s'il est possible, la charge du peuple; elle est déjà très considérable. Il est prêt cependant à faire aux besoins de l'Etat tous les sacrifices possibles. Mais Sa Majesté est suppliée de considérer que un impôt sur le luxe serait bien placé: il ne pèserait que sur la classe des citoyens aisés. Ainsi les chevaux de carosse, les chiens de chasse, les gens de livrée, les

places dans les théâtres qui sont en grand nombre dans le Royaume pourraient être imposés sans qu'il en résultât aucun inconvénient.

8°

Les octrois accordés aux villes, bourgs et vllages de la province étant singulièrement multipliés, forment un poids considérable qui pèse surtout sur le peuple; ils gênent beaucoup le commerce et les communications. Le pauvre cultivateur qui a besoin de bêtes de charue ne peut les acheter dans les foires, tant les droits à payer sont exhorbitants. Tous les octrois et autres seront supprimés.

9°

Rien n'est plus nécessaire à l'Alsace que l'Edit portant création des Présidiaux avec toutes ses dispositions, tel qu'il a été publié l'an dernier. Il faudrait qu'il y en eut au moins deux dans la Haute Alsace, et deux dans la Basse. Mais comme le grand nombre d'officiers peut devenir onéreux au public, il serait à propos d'en diminuer le nombre, ainsi que l'étendue de leur juridiction sans appel; accorder ces offices gratuitement et sans finances, au mérite et à la vertu, et cela sans droit de succession ni de propriété transmissible; ordonner en outre que les Seigneurs ne seront déchargés des frais des procès criminels que dans le cas où leurs officiers ayant commencé la procédure l'enverront dans la quinzaine au plus tard au procureur du Roi du Présidial; car quoique l'on n'aît que des éloges à donner à un grand nombre de Seigneurs, il s'en trouve cependant plusieurs qui, consultant plus leurs intérêts particuliers que le bien public, laissent les plus grands crimes impunis, tandisque les petits délits, qui ne sont punis que par des peines pécuniaires ne trouvent jamais de grâce.

10°

Eteindre toute émulation, étouffer les talents, ôter l'énergie, c'est amener une nation a l'opprobre, à l'humiliation, à sa perte; tel est l'effet des distinctions que l'on n'accorde exclusivement qu'à la naissance. Les places dans le militaire, la robe, les grandes dignités dans l'Eglise ne

sont accordées qu'à la noblesse, c'est donc inutilement qu'elle ferait des efforts pour les mériter, puisqu'elles lui sont assurées: Il serait aussi inutile à un membre du tiers de cultiver de grands talents, puisqu'il ne peut devenir autre chose que ce qu'il est. Il est donc nécesaire au bien de la nation, que toutes ces prééminences soient conférées aux membres du tiers, comme à ceux de la noblesse sans aucune autre distinction que celle du mérite, exceptés les Chapitres dont les places sont réservées à la noblesse.

11°

Les pauvres dans les campagnes sont presque sans ressource. Une partie de la dîme leur était autrefois réservée: les choses retournent naturellement à leur premier état; il est quelques provinces en France, où ils ont la 24e partie de la dîme. C'est la moindre portion que les décimateurs d'Alsace puissent leur accorder.

12°

Le droit de chasse occasionne de grands abus. Il est des Seigneurs qui laissent multiplier le gibier au point de dévaster les campagnes, et si un paysan s'avise de tuer un lièvre, il en est sévèrement puni. La vie d'un lièvre leur tient plus à cœur que la vie d'un homme. On a des garde-chasses étrangers qu'aucun lien ne retient dans la province, et lorsqu'ils ont commis un meurtre ils en sont quitte pour changer de domicile. Les lois ne punissent pas celui qui tue un voleur nocturne, elles nous permettent de tuer l'animal de notre voisin, sa poule ou son oye, quand il ravage nos propriétés; pourquoi ne serait-il pas permis de tuer un lièvre dans le même cas? Qu'il soit libre à tout particulier de tuer le gibier qu'il trouvera sur son propre terrain lui causer du dommage.

13°

Les dispositions de l'ordonnance concernant la garde dans les villages est trop onéreuse au peuple. Le tour revient à chacun tous les quinze jours, la classe indigente, les artisans, les journaliers y perdent le temps destiné à gagner par leur travail leur subsistance, le laboureur des moments

souvents très précieux à l'agriculture; on demandera qu'elle soit modérée, de manière que le cultivateur et l'artisan pauvre puissent l'observer.

14°

Les procès sont d'une longueur étonnante; ils entraînent dans des frais dont peu de citoyens sont capables. La plupart aiment mieux sacrifier leurs justes prétentions que de s'exposer à une contestation dont ils ne peuvent voir la fin et qui les ruinent. On demande un Code qui abrège les procédures; on demande surtout que tous les procès, quelque chargés qu'ils soient, soient finis dans l'année.

15°

L'Alsace fourmille de sergents seigneuriaux; ce sont autant de gens qui vivent aux dépens du public; ils suscitent des procès sans nombre: il est incroyable combien il y a de procès en première instance dans chaque village. Le bien public demande que tous ces sergents soient supprimés, et que, suivant l'usage observé ci-devant, chaque partie défende elle-même sa propre cause.

16°

Les cabarets sont une source de pauvreté et de mendicité; Ils sont l'écueil des mœurs publiques; tant qu'ils subsisteront sans frein et sans règlement, on ne verra que misère parmi le peuple. Croirait-on que dans un village sans foires, sans marchés, sans route, l'on débite jusqu'à près de 500 mesures de vin qui coûtent près de 500 louis d'or?

17°

MM. les Curés demandant la suppression du Casuel qu'ils regardent comme une chose aussi déshonorante pour leur état qu'affligeante pour leur cœur, contre laquelle réclament la noblesse et la sainteté de leurs fonctions, il est juste que par les mêmes raisons, ce qui se paye au Secrétariat des Ordinaires pour dispenses, etc., soit aussi supprimé. Nosseigneurs les Evêques paraissent suffisamment rentés.

On remarquera facilement le grand air de parenté que ces Demandes du Tiers Etat ont avec celles du Clergé. Ces deux Ordres se donnaient ici évidemment la main.

M. Gérard avait trois neveux prêtres, dont deux portant le nom de Gérard, et un autre le nom d'Haingray.

L'un des Gérard fut professeur au Grand Séminaire de St-Dié.

C'est celui-ci qui, dans des lettres à son oncle, nous donne quelques détails intéressants sur cette époque.

St-Diez, 20 juillet 1789.

« La misère est grande dans ce pays-ci, le froment se vend trente-huit et trente-neuf livres de Lorraine le résal, et le seigle vingt-cinq et vingt-six. C'est en partie ce qui fait que tout le monde s'intéresse singulièrement au travail des Etats Généraux; toutes les têtes sont montées à un tel point d'enthousisame que si quelqu'un voulait se déclarer contre le Tiers Etat, il ne serait pas en sûreté. L'hôtel de ville de St-Diez est allé hier demander un Te Deum, à l'occasion de la prise de la Bastille par les bourgeois de Paris, qui ont pris les armes au nombre de deux cent mille combattans, sur la nouvelle que M. Necker était renvoyé pour la troisième fois, et qu'on allait renfermer dans cette prison d'Etat tous les députés du Tiers Eat à l'Assemblée nationale. Cette armée formidable qui marchait sous les étendards des gardes françaises et suisses, a assiégé la Bastille, l'a prise après quatre heures de combat, a passé au fil de l'épée toute la garnison qui la défendait, a tranché la tête aux gouverneur, lieutenant de Police et au Prévot des Marchands. On cherchait encore trois autres têtes, celle du prince de Condé, qu'on disait être la cause du renvoy de M. Necker, celle du prince Lambèse pour avoir massacré un bourgeois de Paris et enfin celle du sous-lieutenant de Police. Le Roy craignant pour lui malgré une armée de cinquante mille hommes qui étaient aux environs de Paris et de Versailles. est allé se jeter entre les bras des Etats Généraux, et a fait retirer cette armée. Mais peut-être savez-vous déjà ces tristes nouvelles. »

Postscriptum.

Nous avons en lorraine un Curé député aux Etats généraux qui fait honneur à la province: c'est M. Grégoire curé d'Amberménil diocèse de Nancy; il est nommé secrétaire pour le Clergé. » (1)

Il lui écrit de nouveau trois semaines plus tard.

C'est la marée montante de la Révolution:

St-Diez, 12 Août, 1789.

« Le soulèvement est presque général dans ce pays-ci. Chaque jour des Communautés du voisinage viennent faire des nouvelles demandes au Chapitre et à l'Evêque. Celui-ci a été obligé de rendre à la ville huit mille livres, qu'elle prétend lui appartenir à raison d'une coupe de bois qui a été faite. Les paysans deviennent hardis et insolents, on a été obligé de donner le sel à trois sols de france, le tabac de contrebande se vend publiquement dans les rues, les gardes n'osent seulement ouvrir la bouche, il y a milice bourgeoise dans toutes les villes de lorraine, et le service militaire s'y fait comme dans les villes de guerre. On a hyer saisi le Procureur du Roy de Sainte-Marie- aux-Mines, qu'on a conduit à Epinal pour y être jugé prévotalement, il est accusé d'avoir écrit plusieurs lettres à différentes Communautés de Lorraine et d'Alsace, pour les engager à se soulever contre les Seigneurs. Notre Evêque est dans des transes terribles. Son frère l'intendant d'Alsace est du nombre des proscrits, il s'est sauvé avec sa famille en pays étranger. M. Galand Curé de Charmes député aux Etats Généraux ayant eu l'imprudence d'écrire à ses vicaires une

1) Grégoire fut le premier des ecclésiastiques siégeant à l'Assemblée qui prêta le serment à la Constitution civile, le 27 novembre 1790. — A la première séance de la Convention, 21 septembre 1792, il appuya chaudement la proposition de Collot d'Herbois d'abolir la royauté et la fit accepter. Il est toutefois probable qu'il refusa de voter la mort de Louis XVI. — Evêque constitutionnel de Loir et Cher, il envoya au pape sa démission en 1801. Nommé député sous la Restauration en 1819, il se vit exclure de la Chambre comme indigne, et vécut depuis dans la retraite. — Il mourut en 1831, sans avoir voulu rétracter ses erreurs.

lettre par laquelle il les exhorte à prier pour la conversion du tiers Etat, ne doit plus s'attendre à retourner à Charmes; cette lettre parvenue à la connaissance de ses paroissiens, ils ont tout de suite acheté trois cents fagots pour le brûler lorsqu'il sera de retour, pour avoir trahi leurs intérêts.

Nous avons hyer reçu la nouvelle, dont sans doute vous êtes déjà instruit, des premiers coups qu'ont porté le quatre de ce mois les Etats Généraux à la noblesse et au haut Clergé; ils sont terribles. »

La misère augmente.

Dans une nouvelle lettre du 26 août, il dit:

« Le grain se vend encore ici trente-neuf et quarante livres le résal, la moisson n'est pas trop bonne. » (1)

Le Curé de Charmes qui faisait prier ses vicaires pour la conversion du tiers Etat, et que trois cents fagots attendaient à son retour des Etats Généraux, continuait à ne pas se gêner dans ses appréciations.

L'abbé Gérard écrit encore à son oncle le 16 septembre:

« Rien de nouveau, dit-il, dans ce pays, tout y est bien tranquil. »

Et il ajoute en Postscriptum:

« Le curé de Charmes député aux Etats généraux vient d'écrire à M. Raulin, qu'il croit qu'il n'y a plus actuellement de diables en enfer, parce qu'ils sont tous aux Etats Généraux. »

La Révolution suivait partout son cours.

M. de Salomon, maître de la Seigneurie de Suarce et du château sis en la forêt de Normanvillars eut bientôt à souffrir du triste état des choses, comme le témoignent ces documents conservés par M. Gérard:

1) L'hiver précédent avait été très rigoureux et fort nuisible. Dans une note, le Curé Gérard nous apprend que « le 31 décembre 1788, le thermomètre était descendu en Alsace jusqu'au 24e degré au-dessous de zéro; la vigne a été gelée, de même que les trois quarts et demi des arbres fruitiers, surtout les poiriers et les pruniers. Les cerisiers ont aussi beaucoup souffert. Il y avait heureusement une grande quantité de neige, sans elle les grains d'hyver n'auraient sans doute pas échappé. »

« M. de Salomon fait appel à la Municipalité de Suarce contre M. de Saint-Aulaire. (1)

Messieurs

« Confiant en vous, j'en attends un premier acte de justice. Père de trois enfants, je vois une déprédation affreuse des revenus confiés à mon Epouse. Cette femme victime d'une passion peu pardonnable a abandonné l'administration de tout ce qui comprend et fait la Seigneurie de Suarce

1) Ce Monsieur de Saint-Aulaire pourrait bien être le Comte de Sainte-Aulaire, qu'on retrouve préfet de Toulouse sous Napoléon en 1815, puis pair de France sous la Restauration, ambassadeur et académicien sous Louis-Philippe. — Son aventure galante au château de Normanvillars rappellerait ce marquis de Saint-Aulaire, probablement son aïeul, que la duchesse du Maine avait appelé à sa cour comme bel-esprit, et dont Boileau combattit à outrance la candidature à l'Académie à cause de sa morale relâchée, mais qui, par la forte brigue de certaines femmes, fut pourtant élu, malgré Boileau, en 1706.

L'anecdote suivante rapportée par le Comte d'Haussonville (Ma Jeunesse 1814-1830) montre assez en quelle intimité était ce Comte de Sainte-Aulaire à la cour impériale :

« L'impératrice (Marie-Louise) en apprenant que l'Empereur avait reçu en souveraineté l'île d'Elbe voulut savoir ce qu'elle devait penser de son nouveau séjour; elle fit aussitôt demander madame de Brignole, qui était Génoise et qui y avait séjourné quelque temps. Il n'est pas de questions qu'elle ne lui fit sur le climat, sur les habitants, sur les ressources du pays. Elle ne paraissait pas admettre qu'elle pût avoir un autre éjour que celui de son époux, ni un autre avenir que le sien. Son langage n'était pas seulement convenable sur le compte de l'empereur, il était plutôt exalté. Il se modifia toutefois un peu après qu'elle eût reçu une lettre de l'empereur d'Autriche, apportée par M. le comte de Sainte-Aulaire. Mon père est demeuré persuadé qu'elle était de bonne foi... Cependant, j'ai ouï raconter à M. le comte de Sainte-Aulaire une anecdote qui prouverait qu'elle n'éprouvait guère, même en ce moment, des sentiments qui fussent en rapport avec sa situation. Annoncé de grand matin, pendant qu'elle était encore couchée, M. de Sainte-Aulaire fut reçu par l'impératrice à peine éveillée et assise au bord de son lit, tandis que ses pieds déchaussés sortaient de dessous les couvertures. Embarrassé de se trouver en présence d'une si grande infortune, car la lettre dont il était porteur apprenait à la fois l'acte de déchéance et la tentative d'empoisonnement de l'Empereur à Fontainebleau, il tenait les yeux baissés pour n'avoir pas l'air d'observer sur sa figure l'effet de la triste missive : « Ah! vous regardez mon pied, lui dit l'impératrice; on m'a toujours dit qu'il était joli. » Cette préoccupation de coquetterie féminine parut singulière à M. de Sainte-Aulaire en pareille circonstance. »

à un homme que ses mauvaises affaires ont chassé de Paris, coutre lequel les ministres ont sévi, qu'ils ont fait rechercher pour le constituer prisonnier et qui a scu se mettre à l'abri en errant chez l'étranger. S'étant introduit chez moi pendant que je demeurais à Montbelliard, ce malheureux s'est emparé du cœur et de l'esprit de mon épouse, il a scu prodiguer ses revenus, et j'ose dire compromettre son honneur. Vous scavez et vous voyez avec quel peu de ménagement cet homme se conduit, comme il fait couper ses bois, son luxe personnel, les domestiques et les chevaux qu'il a scu introduire dans la maison, les repas et les consommations que l'on y fait; je suis père et affectionné à mes enfants, je ne puis qu'étouffer mon juste ressentiment qui me dit de me venger sur la personne de ce malheureux; confiant en vous, n'écoutant que la loy qui fait taire tout autre sentiment, je ne veux en aucune manière connaître et gérer les affaires de la Seigneurie, en toucher les revenus, désirant qu'ils soient perçus par un homme intègre et de votre choix, je mets ma pleine confiance au pouvoir dont vous êtes revêtus par le décret de votre constitution. J'espère que vous ne verrez en moi que le père, le citoyen opprimé, qui intercède l'autorité des loix, qui veut échapper des mains d'une malheureuse victime séduite et subjugée par un étranger la fortune qui doit être le patrimoine de ses enfants, laquelle ne serait plus d'ici à peu d'années, si mon devoir et la tendresse paternelle ne se réveillaient en moy. Vous rconnaîtrez la pureté de mes intentions par les différents actes et oppositions qui seront mises incontinent sur tous les revenus qui sont administrés avec tant de prodigalité par mon Epouse, et en vertu des pouvoirs que vous avez, je vous prie de m'accorder ma demande.

1° de faire notifier au si disant St-Aulaire qui a un asile au château de la forêt de Normanvillars, que le bon ordre, la décence et la bonne police dont vous êtes les maintiens, le proscrivent du château, qu'il ait à en déguerpir sous peine d'en être chassé par la garde nationale et main forte si le cas exige.

2° que vues mes intentions de ne toucher une obole des

revenus de la Seigneurie ou tous autres hors une pension de quinze cents livres accordée sur iceux, vues les oppositions faites en conséquence, il vous plaise nommer parmi vous un homme de probité et solvable pour être régisseur de tout ce qui compose la terre de Suarce, si mieux vous n'aimez nommer sur ma présentation le sieur Jean Claude Mattin maire à Chavannatte, le tout provisoirement jusqu'à ce que la Cour souveraine de la province aît statué sur cet article, à charge par ce régisseur de veiller à tout ce qui compose la dite Seigneurie et fermes en dépendantes, sauf tous mes autres droits et actions sous raisons quelconques. Ces actes de justice ressereront notre amitié réciproque et augmenteront encore ma confiance.

de Salomon.

La municipalité de Suarce se montra favorable à la demande de M. de Salomon et signifia cet ordre à M. de St-Aulaire:

« Vu les demandes en original et signées de Salomon, nous les maire et officiers municipaux de Suarce avons ordonné que vu le bon ordre, la décence et la bonne police, le nommé de St-Aulaire aît à déguerpir et abandonner le château de la forêt de Normanvillars sous peine d'en être chassé par main forte si le cas l'exige, qu'en conséquence il sera conduit hors la terre de la Seigneurie de Suarce, et fait être établi le sieur Jean Claude Mattin maire de Chavannatte pour régisseur de la dite terre et Seigneurie, à charge par celui-ci ou tous autres en cas de refus de gérer avec probité le tout provisoirement jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par le juge supérieur, saufs à M. de Salomon tous ses droits, noms et actions quelconques.

Arrêté et ordonné par la municipalité assemblée ce trois avril mil sept cent quatre vingt dix. »

Monier, *maire* Dinet, le jeune *secrétaire*.

En suite de quoi M. de Salomon fait cette décharge à la municipalité de Suarce:

« Je soussigné m'engage et deviens responsable envers le corps de la municipalité de Suarce de tous les frais et dépens qui peuvent être suscités ou occasionnés, ou néces-

saires pour l'exécution du décret rendu ce jourd'huy par le susdit corps municipal, m'oblige de salarier les gardes ou main forte qui peuvent être employées pour l'exécution du dit décret, comme aussi de faire confirmer par tous juges ledit décret. Suarce ce trois avril 1790. Signé à la minute

de Salomon.

Les officiers municipaux de Suarce avaient fait preuve de sagesse. Aussi méritent-ils les félicitations et les remerciments d'un frère de M. de Salomon, qui était alors président du Conseil souverain d'Alsace et Maire de Colmar:

A Colmar ce 17 avril 1790.

Messieurs

« Les Juges souverains ont reconnu jusqu'à présent les principes d'équité qui vous ont fait rendre votre Décret du 3 courant. Ce jugement rendu sur l'exposé qui vous a été fait par mon frère, confirme les vérités des faits; les juges par devant lesquels l'on a fait d'inutiles efforts pour le faire casser, le laissent encore dans toute sa vigueur, et semblent vous dire de le mettre dans son entière exécution. Vous devez connaître vos pouvoirs, vous sçavez aussi qu'il est fort inutile de rendre des jugements, si l'on ne peut les faire exécuter. Pénétrez-vous de ces vrais principes, écoutez toujours ceux qui ont dicté votre décret du 3, je ne pourrai que vous applaudir, vous admirer, comme déjà je vous remercie de la bonne justice que vous avez rendu à mon frère. Ses enfants un jour le reconnaîtront. Je suis avec des sentiments d'amitié et d'estime, Messieurs et chers Confrères

Votre très humble, très obéissant serviteur

le président de Salomon, *maire*.

Sur la fin de cette année 1790, par une loi du 27 novembre, le serment civique fut imposé aux évêques, cy-de-Archevêques et autres Ecclésiastiques, fonctionnaires publics.

On ne se pressa pas beaucoup d'y obtempérer, et le 30 janvier 1791, afin d'activer les choses, une nouvelle loi décrétait le remplacement des Ecclésiastiques fonctionnaires publics qui n'auraient pas prêté le serment dans un bref délai.

M. Gérard s'exécuta, mais avec des restrictions qui ne devaient point être admises:

« Je soussigné Curé de Suerce, déclare que le dimanche six février, mil sept cent quatre vingt onze, à l'issue de la messe paroissiale, et en présence de tous les paroissiens, dans l'église dudit lieu, j'ai fait le serment civique en ces termes: Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la Nation, à la loi et au Roi; et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi, autant que me le permet la Religion catholique, apostolique et Romaine, et en ce qui ne sera pas contraire à cette Religion sainte dont j'ai l'honneur d'être ministre, et dans laquelle je veux vivre et mourir moyennant la grâce de Dieu. »

Pour mémoire
Gérard, *Curé de Suerce*

N. B. Le même serment est dans le Registre de la Communauté signé des officiers municipaux. »

Mais les esprits turbulents ne manquaient pas plus à Suarce qu'ailleurs. Le curé est dénoncé.

Déjà circulent des bruits qu'il sera remplacé.

La population s'émeut et signe en sa faveur la belle protestation qu'on va lire:

Délibération faite par les Citoyens actifs des Communautés de Suerce et Chavannatte composant la paroisse dudit Suerce.

« Aujourd'hui vingt-cinq dudit mois d'Avril de l'année mil sept cent quatre vingt onze, Nous, les Maires, officiers municipaux membres des Conseils Généraux des Communes de Suerce et Chavannatte et autres citoyens actifs desdites deux Communautés qui composent la paroisse dudit Suerce assemblés, savoir, ceux de la Communauté de Suerce dans la maison commune dud. lieu, et ceux de Chavannatte au lieu ordinaire des séances de la Municipalité de ce dernier lieu, pour délibérer sur les objets qui concernent les intérêts, tant généraux que particuliers de notre dite paroisse, et nommément sur ceux dont les Procureurs de

nos communes respectives viennent de nous donner avis, lesquels objets sont, qu'ils ont appris tout récemment que certains quidams, esprits turbulents et irréligieux auraient eu l'effronterie de porter plaintes, soit à l'Assemblée Nationale, soit au Département du haut Rhin, ou au Directoire du District de Belfort contre le sieur Claude Edmond Gérard curé de notre dite paroisse; et que ces imposteurs avaient pris pour motifs de leurs plaintes que notre dit Sr. Curé nous avait prêché et enseigné une doctrine contraire à la foi que nous avons le bonheur de professer, contraire aussi à la Constitution civile du Clergé, et opposée aux Décrets du Corps Législatif; que comme le procédé de ces esprits perturbateurs de la tranquilité et du repos public de notre paroisse est aussi injuste qu'infidèle et qu'il ne tend qu'à nous enlever le trésor ineffable de la vraie foi avec notre bon pasteur, puisque celui-ci ne nous a jamais rien prêché ni enseigné qui puisse porter la moindre atteinte aux Loix de nos supérieurs temporels ni à la foi, mais qu'au contraire il nous a toujours exhortés et pressés vivement tant par ses paroles que par ses exemples, soit en public soit en particulier d'être fidèles à la loi et obéissants aux Décrets de la Nation, et de ne jamais rien faire de contraire aux bonnes mœurs — C'est ce qu'il a lui-même juré lors du serment solennel qu'il a fait publiquement en présence de tous ses paroissiens pour satisfaire aux Décrets nationaux qui l'ordonnaient — Il est donc, dans de pareilles circonstances d'une nécessité indispensable de faire connaître à tous nos supérieurs quelconques que bien loin d'adhérer à de semblables plaintes, nous sommes, au contraire, dans la ferme et sincère résolution de conserver, à quel prix que ce puisse être, un pasteur que le Ciel nous a donné dans un temps de clémence pour être notre guide et notre soutien contre les assauts et les efforts que l'enfer redouble pour parvenir à l'anéantissement du Christianisme; de leur faire aussi connaître que moyenant la grâce de Dieu, nous sommes tous prêts de sacrifier, non seulement nos biens, mais encore tout ce que nous avons de plus cher et la vie même s'il le faut pour la conservation de la foi et religion de nos ayeux.

Ce cher Pasteur, depuis vingt trois ans, nous dirige dans la voye du salut, il a non seulement sacrifié la fleur de son âge pour procurer le bien de ses ouaïlles, mais encore tous les revenus de son bénéfice, au-delà de son nécessaire, pour procurer à ceux d'entre ses paroissiens pauvres et nécessiteux les secours et soulagements dont ils ont eu besoin. Car pendant les années dernières, temps de calamités, et pendant lequel d'autres revêtus du même caractère vendaient leurs grains jusqu'à quarante huit livres le sac, lui distribuait le sien à ses pauvres, dont quelques uns ont avoué franchement que sans le secours dud. Sieur Curé ils seraient morts de faim. Il faut nécessairement avoir l'âme bien basse, être même plus cruel que les bêtes les plus féroces, et en un mot avoir perdu tout sentiment d'honneur et de probité pour porter des plaintes aussi injustes et aussi destituées de fondement surtout contre une personne revêtue d'un caractère aussi auguste et innocente à tous égards. Nous pouvons dire avec certitude que si ces plaintes ont été portées par quelques uns de nos concitoyens, ceux-ci ne connaissent nullement la candeur et l'intégrité de notre Pasteur, ou que si ils les connaissaient, ils n'ont plus qu'une faible écorce de religion, et qu'ils payent de la plus noire ingratitude et des calomnies les plus atroces les soins, fatiges et sollicitudes que ce cher Pasteur et Père spirituel s'est toujours données à l'égard de ses paroissiens, lesquels il a aussi toujours regardés et considérés comme ses enfants.

Dans ces circonstances nous déclarons à la face du ciel et de la terre que nous sommes dans la ferme, sincère et inviolable résolution de conserver pour notre seul et unique Pasteur ledit Sr. Claude Edmond Gérard, qui, depuis vingt trois ans nous conduit et nous dirige avec toute la sollicitude et les soins les plus infatiguables dans la voye du salut; que pour cet effet, nous sacrifierons tous nos biens et ce que nous avons de plus précieux, s'il est nécessaire pour l'exécution de notre résolution; que nous ne reconnaîtrons jamais d'autre Curé autant et si longtemps qu'il plaiera à Dieu conserver la vie à celui qu'il lui a plû nous donner,

très persuadés qu'il ne s'écartera jamais des devoirs aux quels les fonctions de son ministère l'obligent; que d'ailleurs nous considérerons comme nos ennemis jurés tous ceux qui tenteraient, soit par force ou autrement, de nous priver d'un aussi bon et aussi charitable guide, qu'avec l'aide de Dieu nous vivrons et mourrons dans la religion catholique, apostolique et Romaine qu'il nous a prêchée avec tant de zèle et de ferveur et dans laquelle nous avons eu l'avantage de naître. C'est pourquoi nous supplions très instamment Messieurs les administrateurs du Département d'aggréer notre présente délibération et de n'y apporter aucun obstacle.

Fait et délibéré à l'assemblée générale des citoyens de la communauté de Suerce, convoquée à cet effet dans la maison commune dudit lieu, les jour, mois et an susdits. Ceux d'entre nous ayant l'usage des lettres ont signé et les illiterés fait leurs marques ordinaires, après qu'il a été arrêté par le Conseil général de la Commune que la présente délibération sera inscrite sur le Registre de la municipalité, et une copie collationnée envoyée au Directoire du Département du haut Rhin aussitôt que nos concitoyens de la communauté de Chavannattes également paroissiens comme nous y auront souscrit.

Signé à la minute.

Suivent 102 signatures, et seulement 9 croix pour les illiterés, comme ils disent.

Cette délibération, qui fait honneur aux signataires autant qu'au Curé, rappelle, sans doute en faveur de celui-ci, le serment civique qu'il avait prêté solennellement le 6 février dernier à l'issue de la messe paroissiale.

M. Gérard ne voulut point qu'il y eut de malentendu de la part de ses paroissiens ni de personne sur la portée de ce serment.

Le 9 juin 1791, il fait cette déclaration:

« Je soussigné Prêtre curé de Suarce déclare que, lorsque le six février dernier, en présence de tous mes paroissiens, j'ai prêté le serment civique, je ne l'ai fait que sous la réserve expressément prononcée de vivre et de mourir

dans la soumission à l'Eglise, et dans la Religion catholique, apostolique et Romaine; que ces sentimens religieux sont le plus sûr garant de ma fidélité à la nation, à la loi et au Roi, et de mon obéissance à la puissance civile: fidélité et obéissance que j'ai toujours observée, et toujours enseignée pendant trente un ans de fonctions publiques, et que j'observerai et enseignerai pendant toute ma vie. Ce qui sera notifié aux officiers municipaux. A Suerce le neuf juin, mil sept cent quatre vingt onze.

Il s'était du reste produit un fait grave depuis que M. Gérard avait prêté le serment sous cette réserve expressément formulée. Le pape avait parlé. Deux brefs émanés de lui, l'un du 10 mars, qui était une réponse aux évêques signataires de l'Exposition des principes, l'autre du 13 avril, adressé au roi, aux évêques, aux prêtres et au peuple de France condamnaient tous deux la Constitution civile du Clergé. Dans le dernier, Pie VI frappait de suspension tout jureur qui ne se serait pas rétracté dans l'espace de quarante jours. Le curé de Suarce ne fait sans doute cette déclaration du 9 juin que pour se mettre plus sûrement à l'abri de la censure du pape.

Dès le commencement de 1791, M. Gérard s'était adjoint comme aides deux prêtres libres, dont l'un, M. Patingre, originaire de Lepuix, village voisin de Suarce, signe déjà au mois de janvier des actes de baptême en qualté de vicaire. A partir du mois d'avril, il ne signe plus comme vicaire, mais comme prêtre délégué. L'autre était Laurent Gérard, un des neveux du Curé, et le frère de celui qui était professeur au Séminaire de St. Diez. Dès la fin de juin, il signe aussi des Actes de baptême comme prêtre délégué.

Ces deux prêtres paraissent à côté du Curé Gérard jusqu'à son départ pour l'exil qui eut lieu le 24 septembre 1792. Ils reparaissent en 1796, sous le nom de prêtres missionnaires, alors que le curé Gérard était encore en exil, et presque tous les baptêmes de cette année sont faits par ce Laurent Gérard, prêtre missionnaire.

Cependant les notables des Municipalités de Suarce et

de Chavannatte avaient eu le courage d'adresser de nouvelles remontrances aux membres du Directoire, du département du haut Rhin en faveur de leur curé, qu'à tout prix ils voulaient conserver.

« A Messieurs, Messieurs les Administrateurs du Directoire du Département du haut Rhin.

Remontrent les Maires, officiers municipaux et membres des Conseils Généraux des Communes de Suerce et Chavannatte, composant la paroisse dudit Suerce et disent

Qu'au mois de septembre dernier, le bruit avait couru que Monsieur Gérard leur curé allait être remplacé; cette nouvelle avait jettée l'alarme, l'inquiétude et la défiance dans l'esprit de tous les paroissiens; que cette nouvelle s'étant trouvée fausse, ils en auraient conçu la plus grande joye, joye dont ils donnèrent à lors les témoignages les plus éclatans, comme les moins équivoques.

Considérant lesdites Municipalités et Conseils, que ledit curé a le gouvernement de cette paroisse depuis près de 24 ans: que pendant tout ce tems, il n'a donné à l'administration civile aucun lieu de plainte, soit pour son enseignement, soit pour sa conduite: que par son désinterressement et son zèle, il a mérité la confiance de tous ses paroissiens; car outre la régularité de sa conduite privée, il n'a pas cessé, depuis qu'il est dans cette paroisse, d'instruire les vieux et les jeunes, de montrer aux enfans une tendresse vraiment paternelle, aux pauvres une compassion digne d'un père en partageant avec eux ses grains, pour les tirer de la détresse des dernières années; aux malades l'assiduité la plus suivie jointe aux secours corporels.

Considérant que depuis la révolution, plusieurs Communes étaient livrées aux convulsions, aux secousses et aux désordres de l'anarchie, celles de Suerce et de Chavanotte ont toujours joui de la paix et des fruits précieux qui en sont la suite; que l'administration n'a jamais eu à se plaindre de l'obéissance et des services publics, auxquels ces deux communes sont assujetties.

Considérant que bien loin que ledit curé se soit rendu coupables des excès, dont l'autorité civile pût se plaindre,

il n'a jamais cessé de prêcher à ses paroissiens la paix, la tranquilité, la modération, l'obéissance aux lois, le respect et la subordination envers ceux qui sont chargés de leur exécution; exhortations qu'il a réitérées plusieurs fois en public; mais surtout cette année ci; exhortations qu'il a soutenues par sa conduite particulière, Ses offres pour la contribution patriotique surpassent celles du citoyen le plus aisé dans la paroisse: il a été un des premiers à payer les impositions. Que, s'il est parvenu contre lui quelques plaintes aux administratifs ou ailleurs, elles ne peuvent avoir pour auteurs que des gens mal intentionnés, gens dont la perversité détruit suffisamment le témoignage; et que tous les paroissiens sans exception, désavouent comme des imposteurs et des calomniateurs.

Considérant enfin que le remplacement de ce Curé ne pourrait avoir que des effets pernicieux, destructifs du repos et de la tranquilité publique, contraires par conséquent aux vues de l'administration; que tous les paroissiens, par une suite du vif attachement qu'ils ont voué à ce curé, ne se détacheraient pas de lui, et n'auraient aucune confiance à un nouveau curé; qui par conséquent deviendrait parfaitement inutile, n'ayant personne à sa suite; que les mêmes paroissiens usant des droits de l'homme reconnus et consacrés par l'Assemblée Nationale, ne manqueraient pas, dans ce dernier cas, de demander la permission de se réunir et de former des assemblées religieuses différentes de celles de ce nouveau curé; ce qui serait, à pur perte une augmentation de dépenses.

Pour toutes ces considérations, les soussignés Municipaux et membres formant les Conseils tant de Suerce que de Chavannotte, concluent à ce qu'il vous plaise, Messieurs, ordonner que M. Gérard leur curé actuel soit conservé dans la place de Curé dudit Suerce. Ils sont d'autant plus fondés à l'espérer que tout concourt à justifier leur demande.

Laurencé *Maire,* Feusie *Maire.* J. P. Both. J. C. Monnié le vieu. Jacqe Dadé. Jean Pierre Rot. Jacque Laboube. Henry Vaicle. Jean Pierre Gregnat. Nicolas Vagnar. Jacque Mattien. Blaise Grimont.

Jeanpierre Verthe. Antoine Prétat. Monnié *procureur*. J. Richard Voelin. Jacque Blaise Grimont. Dadez *procureur*. Louis Grimont. Jean Viatte.

Ces Remontrances sont de la fin de 1791 ou du commencement de 1792.

Une lettre du mois de juillet de cette année 1792, écrite à Mgr. l'Evêque de Lausanne par M. Gérard, nous fournit quelques renseignements sur l'état du pays à cette époque. Elle nous apprend en particulier que le Directoire du Département multipliait ses arrêtés contre les curés. Quels étaient alors les administrateurs du Directoire du district de Belfort? Probablement déjà ceux que nous retrouvons en 1793: MM. Bornèque, Boillat, Boyer, avec leur greffier Rossé.

A Monseigr. l'évêque de Lausanne à Fribourg en Suisse

Mgr

Le clergé catholique du diocèse de Besançon en Haute Alsace a appris avec joye que vous vous étiez chargé du gouvernement de ce vaste diocèse vacant par la mort de M. de Durfort que tous les gens de bien ont respecté pendant sa vie, et dont ils pleurent la perte aujourd'hui. Il reste encore en place dans cette partie environ 15 curés, qui ne prennent point de part au schisme, outre plusieurs simples prêtres, qu'on laisse dans les paroisses des campagnes malgré les arrêtés du département. Je sais que Votre Grandeur a adhéré au bref du Pape du 19 mars dernier, et qu'elle a donné une instruction pastorale pour le diocèse de Besançon, mais ces pièces intéressantes ne nous parviennent pas, et la plupart de mes confrères les ignorent. Nous connaissons aussi les pouvoirs plus étendus que le Souverain Pontife a accordés à nos Evêques et aux administrateurs des diocèses ledit jour 19 mars; mais nous n'avons pas de connaissance que Votre Grandeur ait communiqué ces pouvoirs à quelques prêtres qui soient à notre portée: nous sommes trop éloignés de Besançon, et les correspondances sont très difficiles et périlleuses.

Nous ne trouvons pas d'ailleurs dans l'instruction de M. l'Evêque de Langres adoptée par feu M. de Durfort, les pouvoirs, dont souvent nous aurions besoin. Il ne se fait par devant nos intrus que des mariages nuls; cependant si l'occasion s'en présente nous ne pouvons pas les réhabiliter; parce que d'un côté, nous ne sommes pas les Curés des contractants et nous n'avons pas de délégation pour cela; les Curés légitimes étant dispersés on ne sait où; et de l'autre s'il se rencontre des empêchements à ces mariages, nous ne pouvons pas en dispenser; puisque l'instruction avant dite N° 18 semble restreindre nos pouvoirs quant au mariagge à nos seuls paroissiens; la même ne nous donne pas non plus la faculté de dispenser de l'irrégularité. Sur les représentations que j'avais faites au mois de septembre dernier à M. de Durfort, il avait eu la bonté de communiquer avec faculté de subdéléguer tous les pouvoirs de juridiction relativement au mariage et aux irrégularités à M. Demolis Curé de Danjuttin et Doyen; mais M. Demolis lui-même a été expulsé et s'est retiré à Besançon. Nous sommes donc dans la position la plus triste à tous égards, car outre les grands embarras que nous rencontrons quelquefois dans notre ministère, le poids de la persécution s'aggrave, et s'appesantit sur nous: de sorte que nous pouvons dire foris pugnœ, intus timores.

C'est avec la plus grande simplicité, Mgr que je vous présente mes réflexions. Comme nous sommes très voisins des frontières du côté de Porrentruy, je pense que nous pourrions plus facilement recevoir vos ordres; et si vous daignez m'honorer d'une réponse, je vous prie de l'adresser à M. Delacour prêtre curé de Damphreux près de Porrentruy.

Je suis avec le respect le plus profond

Le 23 juillet 1792.

Les paroissiens de M. Gérard ne pouvaient se résoudre à perdre leur curé. Lui-même ne se résignait pas davantage à les abandonner, et de part et d'autre tout avait été tenté pour s'éviter cette douloureuse séparation. Ce fut inutile.

Un décret de l'Assemblée Nationale du 26 août donna l'ordre aux fonctionnaires publics qui n'avaient pas prêté le serment prescrit par le décret du 26 novembre 1790 d'avoir à sortir du Royaume dans la quinzaine.

Les curés étaient compris parmi ces fonctionnaires.

M. Gérard préféra l'exil à l'apostasie.

Voici sa déclaration et le passeport que les municipaux de Suarce lui délivrent pour son départ en Suisse.

Copie

De la déclaration du curé de Suerce, du dix neuf septembre mil sept cent quatre vingt douze, et passe port à lui accordé ledit jour.

« Nous soussignés Maire et officiers municipaux de Suerce département du haut Rhin, district de Belfort, certifions que le Sr. Claude Edmond Gérard, curé dudit lieu depuis plus de vingt quatre ans s'est présenté par devant nous ce jourd'hui, et nous a déclaré que par un principe de conscience, de fidélité à son Dieu, à sa religion, à ses paroissiens, il n'avait pu, le six février de l'an dernier, faire *purement* et *simplement* le serment prescrt par le décret du 26 novembre 1790, mais, qu'en le faisant, il y avait ajouté des restrictions dictées par le même principe et qu'il n'avait fait ce serment qu'autant que la Religion catholique, apostholique et romaine le lui permettait, et en ce qui ne lui était pas contraire, comme il en conste par le procès verbal dressé en conséquence par les officiers municipaux en exercice; a déclaré en outre ledit Sr. Curé qu'en conséquence il se regardait comme compris dans l'article premier du décret de l'Assemblée Nationale du 26 août dernier, par lequel il est ordonné aux fonctionnaires publics qui n'ont pas prêté le serment prescrit par ledit décret du 26 novembre, de sortir du Royaume dans la quinzaine: En conséquence a déclaré ledit Sr. Curé que pour se conformer à la loi dudit jour, il allait se retirer dans la Suisse; qu'il ne quittait sa patrie qu'avec le plus grand regret; que l'obéissance seule pouvait l'y déterminer; qu'il laissait ses propriétés sous la sauvegarde de la loi, et sous la respon-

sabilité de la Municipalité. C'est pourquoi il a requis un passe port, que nous lui avons accordé comme s'ensuit.

Laissez passer le Sr. Gérard curé de Suerce, français, domicilié audit lieu, âgé de cinquante six ans, taille de cinq pieds un pouce, cheveux et sourcils chatains, yeux gris, nez ordinaire, bouche médiocre, menton un peu affilé, la tête un peu chauve, et prêtez lui aide et assistance en cas de besoin.

Délivré à la maison commune dudit Suerce, le dix neuf septembre mil sept cent quatre vingt douze, par nous, officiers municipaux, qui avons signé avec le secrétaire greffier et ledit Gérard.

Signé. Laurencé, maire, Jaque Dadé, Jean Pierre Rot, J. P. Rothe, J. C. Monnier, le vieux, Monnier procureur, Gérard Curé, J. H. Corbat, secrét. greff. de la Communauté de Suerce, avec paraphe.

Collationné pour copie conforme à l'original, lequel est resté entre les mains dudit curé

J. H. Corbat
Sec. greff. de la Communauté
de Suerce.

Les Origines
de
l'Abbaye d'Ebermunster

par

Anselme LAUGEL

Les plus anciens documents diplomatiques que nous possédions sur l'abbaye d'Ebersmunster sont, aujourd'hui, considérés comme apocryphes et comme ayant été confectionnés vers l'onzième siècle; mais ces falsifications qui ne sont que des rajeunissements de titres disparus, des répliques destinées à consacrer la légitimité de donations précédemment faites, constituent, malgré tout, de précieuses sources de renseignement.

Nous connaissons, au sujet d'Ebersmunster, deux chartes: l'une datée du 6 mai 770 provient du roi Carloman, frère de Charlemagne, l'autre, plus anciennne, provient du roi Thierry III et est datée du 9 février 683. Ces deux pièces ont été publiées par Grandidier, et figurent dans son *Histoire de l'Eglise de Strasbourg,* au nombre des pièces justificatives, sous les numéros 60 et 24.

Le roi Carloman, à la prière de l'abbé Isenhardus, confirme la donation faite autrefois par le duc Adalricus et son épouse Béreswinde à l'abbaye de *Novientum* qui, dit-il, aurait été construite, par leurs soins et sur leur domaine, en l'honneur des saints Apôtres Pierre et Paul et de saint Maurice (1)

1) La donation comprend des biens dans les villages suivants: *Wishuwilare* (Weisweiler) dans le Brisgau *supra ripas Rheni fluminis;* à *Sulza* (Soultz Haute-Alsace; à Bergheim, Lagelnheim, Grussenheim, Sigolsheim; à *Racenhusen* (Rathsamhausen); à *Oleswilern* (Orschweiler), à *Scerenwilre* (Scherwiller); à Sarmenheim, Huttenheim, *Northus* (Nordhausen). *Actum Bruocmagad* (Brumath) *palacio, publico in Dei nomine feliciter.*

Dans l'autre charte, celle de Thierry III, ce roi s'adresse: *Attico duci et Adalberto comiti, alterisque fisci nostri exactoribus,* et leur fait savoir qu'à la requête de l'abbé Erhard et de son délégué, le moine Radebert, il a concédé à l'abbaye élevée à Novientum, en l'honneur de saint Maurice, les revenus de la villa de Hildesheim. Ce diplôme, dit M. Pfister dans son ouvrage sur le *Duché mérovingien d'Alsace,* est authentique encore que l'original soit perdu.

La charte de Carloman, bien qu'elle soit postérieure à celle de Thierry, n'en est donc pas la confirmation, et ces deux pièces n'ont entre elles, aucun rapport: la plus ancienne est une lettre adressée au duc Atticus et au comte Adalbert pour leur enjoindre d'avoir à livrer à l'abbaye de Novientum, les revenus d'Hildesheim; la seeonde est la confirmation, par Carloman, de donations que le même Atticus avait faites à ce monastère.

Ces documents nous montrent donc que le duc Atticus et sa femme Béreswinde dotèrent le monastère de Novientum ou d'Ebersmunster, puis que le roi Thierry III assigna à cette fondation certains revenus, entre autres ceux de la villa de Hildesheim, et, enfin que, plus tard, le roi Carloman confirma l'abbaye dans la possession des terres que lui avaient cédées Atticus et Béreswinde. Nous ne sommes donc nullement autorisés par ces textes à conclure qu'Atticus fut le fondateur même d'Ebersmunster. La charte de Carloman, dit bien que Novientum est un monastère *quod vir illustris Adalricus vel Athicus dux et conjux ejus Bereswinda in Christi nomine et in honore sanctorum Apostolorum Petri et Pauli et sancti Mauritii martyris et sociorum ejus a novo in suo proprio contruxerunt fundo.* Mais le sens de cette expression *a novo comtruxerunt* si souvent employée dans les vieux titres, est discutable. Signifie-t-elle qu'Atticus et son épouse furent les premiers constructeurs d'une abbaye neuve, ou qu'ils ne firent que remettre à neuf une abbaye déjà existante? Nous ne le savons pas au juste, et les deux interprétations peuvent se défendre. Quant à la charte de Thierry III, elle ne regarde

le duc Atticus et le comte Adalbert que comme des fonctionnaires à qui fut confiée l'éxécution du décret royal.

L'examen de ces chartes ne nous permet donc que deux conclusions, la première que le duc Atticus fut un des bienfaiteurs de l'abbaye d'Ebersmunster, et la seconde, que le roi ThierryIII, lorsqu'il voulut à son tour, témoigner sa bienveillance au monastère, chargea ce même duc Atticus, d'exécuter ses volontés.

Nous serions donc obligés de nous arrêter là si nous n'avions, à notre disposition, d'autres sources de renseignements qui nous sont fournies par les chroniques d'Ebersmunster, et de Senones, et par la *Vita Deodati.*

La Chronique d'Ebersmunster (*Chonicon Novientum* ou *Ebersheimense*) semble avoir été écrite au milieu du douzième siècle, et elle contient, à côté d'invraisemblances manifestes, des détails intéressants et qui méritent d'être retenus. (1)

Il y avait autrefois, dit cette chronique, dans un îlot formé par la rivière d'Ill, à l'endroit où s'éleva plus tard notre abbaye, un temple consacré à Teutatès, que Jules César, lorsqu'il vint en ces pays, fit abattre, pour le remplacer par un sanctuaire consacré à Mercure et qu'il appela *Novientum.* Le conquérant des Gaules entoura ce sanctuaire d'une ceinture de forts, dont le premier portait le nom de *Brundusium,* et était situé sur les bords d'un lac que l'Ill formait non loin de là; les deux autres étaient placés près des villages d'Hiltesheim et de Lagenheim et s'appelaient, (chose étrange, de noms allemands!) *Erdburc* et *Altenburc*; enfin le quatrième était construit au delà de l'Ill, sur une montagne et reçut, à cause de sa situation, le nom singulier d'*Apica* — c'est sans doute Epfig qui se trouve, en effet, placé sur une hauteur et qui, dans les anciens titres est appelé *Hepheka.* — Jules César, continue

1) Le fond de ce récit nous semble vrai, déclare M. Pfister op. cit. p. 18 note; ce qui, d'ailleurs paraît contredire ce que ce même auteur dit à la page 85 de son ouvrage, à savoir: que l'historien qui ne poursuit que la vérité doit laisser de côté ce document.

ensuite le chroniqueur, subjuga les Germains qui habitaient ce pays, bien plutôt par sa munificence, par sa bonté et par les honneurs qu'il leur accorda que par la force des armes, et comme il n'eut jamais qu'à se louer de leur fidélité et de leur bravoure quand il les entraîna à la conquête du reste de la Gaule, il nomma les principaux d'entre eux sénateurs et les autres chevaliers.

Dans ce premier passage, le chroniqueur nous a fait, sans peut-être qu'il s'en soit douté, un rapide abrégé de l'histoire même de l'occupation romaine en Alsace. Jules César n'est ici que la personnification de la puissance impériale, et nous assistons successivement, dans le récit qui nous est fait, à la métamorphose des dieux de la Gaule ou de la Germanie en dieux romains: Teutatès changé en Mercure; puis à la soumission des peuples de la rive gauche du Rhin et à leur assimilation complète qui permit de faire entrer les chefs de ces peuples dans les conseils publics et de leur confier des fonctions officielles: ils furent nommés sénateurs et chevaliers (1); puis à la construction, le long du Rhin, de forts chargés d'en défendre les abords quand une fois les Champs Décumates furent perdus.

Tout cela est sommairement décrit par des images appropriées; et ce début de la chronique de Novientum constitue, à vrai dire, comme un cours d'histoire où, en dix lignes, sont rappelés les traits principaux qui ont caractérisé l'occupation romaine en Alsace.

Et ces premiers renseignements sont d'ailleurs, jusqu'à un certain point, confirmés par les découvertes archéologiques qui se rapportent à Ebersmunster, car voici ce que disait déjà Schweighæuser en 1822:

« Il existe entre Ebersmünster et l'ancienne route romaine, une série de tumuli fort remarquables. Quelques-uns ont été nivelés depuis peu d'années. On y a trouvé des

1) C'est là, sans doute, un vague souvenir de l'édit de 212 par lequel Caracalla accordait à tous les sujets libres de l'Empire le droit de cité, et de l'organisation romaine qui avait, en dernier lieu, divisé la Gaule en cités régies par des curies dont les membres étaient pris parmi les propriétaires fonciers, et se nommaient *curiales, decuriones, senatores.*

squelettes très décomposés, ayant autour des os des bras et des cuisses, des anneaux de cuivre. Il y avait, sous chaque butte, plusieurs squelettes, et même quelquefois deux couches l'une sur l'autre. Ils n'étaient accompagnés d'aucun autre objet conservé, et il serait difficile de déterminer, par leur nature même, s'ils étaient gaulois ou alémaniques; mais, non loin de là, on a trouvé, sous la souche d'un vieux chêne, une belle médaille celtique en or. » (1) D'autres trouvailles qui ont été faites dans ces régions et les progrès de la science préhistorique nous permettent aujourd'hui d'entreprendre cette détermination que Schweighæuser n'osait faire en 1822, et de dire que ces tumuli furent certainement les sépultures de la population celtique qui habitait l'Alsace avant l'arrivée des Romains. Plus tard, le nom que portait cet endroit a pu, en effet, être latinisé et transformé en Novientum, vocable assez fréquent, que nous retrouvons dans *Novigentum* d'où Nogent, et dans *Noviandum*, d'où Novéant. Nous n'oublierons pas, non plus, que c'est à une dizaine de kilomètres au nord d'Ebersmunster que s'élevait la ville gallo-romaine d'*Helvetus* qui comme *Argentoratum* et *Brocomagus* portait un nom celtique latinisé et qui avait, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, une certaine importance puisqu'elle est mentionnée par les anciens itinéraires, (1) Enfin, l'abbé Georges de Reichenbach qui gouvernait le monastère d'Ebersmunster de 1511 à 1540, pendant l'époque troublée de la Guerre des Paysans, nous dit: *ejus tempore et rebellione sub rusticis, modo combustum est idolum Dianae quod servabatur propter antiquitatem.* Voici donc un témoignage authentique et relativement moderne qui nous prouve la véracité de l'antique chroniqueur d'Ebersmunster prétendant qu'à Novientum s'élevait un temple païen, et plaçait une influence romaine et païenne à l'origine de la vénérable abbaye.

En continuant l'analyse de la chronique nous découvrons, comme nous devions nous y attendre, que si Teutalès a été

1) Annuaire du Bas-Rhin de 1822.

1) V. Naue. Denkmaeler der vorroemischer Metalzeit im Elsass p. 506.

détroné par Mercure, ce dernier fut, à son tour, obligé de céder le pas, plus tard, aux saints Apôtres Pierre et Paul et à saint Maurice dont le martyre se place vers 285 et dont le culte devint rapidement, et de fort bonne heure, populaire en Alsace. Nous apprenons, en effet, que saint Materne — le récit du chroniqueur se rapproche beaucoup de celui d'Hariger — prêcha à Novientum, où il détruisit les autels païens, et en jeta les débris dans la rivière: *templum effringens, aras destruxit, simulacra comminuit ac in flumen projicit, simul cum omnibus vasis sacrificiorum atque utensilibus templi; ossa etiam mortuorum quae ibi reperta sunt, in quodam immundo loco ac palustri ipsius insulae projicit, quae usque hodie a quaerèntibus inveniuntur.* Cette phrase nous montre que l'auteur était familiarisé avec Ebersmunster et qu'il avait été frappé par le nombre des vestiges de l'antiquité que l'on y découvrait. Saint Materne, continue le chroniqueur, se rendit ensuite à Argentoratum, d'où on le chassa honteusement, puis mourut et fut enterré dans un endroit nommé *Elegia,* en souvenir des lamentations qui se firent entendre à l'occasion de ses obsèques. Nous apprenons ensuite la miraculeuse résurrection de l'apôtre, la conversion des habitants d'Argentoratum, la fondation de deux églises consacrées à saint Pierre, l'une près des portes de la ville, et l'autre au débouché de la vallée de la Bruche dans la plaine d'Alsace et qui fut nommé *Domus Petri* (1) (Dompeter). Enfin, le chroniqueur nous raconte le départ de Materne pour Trèves où il devint, plus tard évêque.

Cet exposé, tout rapide qu'il est, nous donne, cependant, une idée probablement très juste de la manière dont se pratiqua l'évangilisation de nos contrées; c'est encore un raccourci ingénieux de plusieurs siècles. La destruction des temples païens remplacés par des sanctuaires chrétiens, les difficultés qu'éprouvèrent les premiers apôtres qui furent quelquefois mis à mort, les persécutions, les progrès de la foi dus souvent à des incidents merveilleux, tels sont,

1) Près du village d'Avolsheim (canton de Molsheim).

en effet, les traits ordinaires que présente la propagation de l'Evangile, et qui sont tous exactement reproduits dans la légende de Saint Materne.

A partir de ce moment, le chroniqueur d'Ebersmunster, continuant son récit, semble se perdre, et confondre les époques, car il nous parle, en même temps, des cruautés de Dioclétien et de Maximilien, du massacre de la Légion thébaine, d'Attila, des Onze mille vierges, des Hongrois et des Huns. Il est évident que, pour lui, s'enchevêtrent dans les mêmes incertitudes, un certain nombre de grands évènements dont il fait l'œuvre néfaste de quatre suppôts de l'enfer: « *Quatuor membri diaboli: Diocletiano scilicet et Maximiano imperatoribus, et Attilae regi Ungarorum, et Amelungo regi Hunnorum.* Tous les troubles occasionnés par ces évènements tragiques s'étant confondus dans la mémoire des hommes, notre chroniqueur a de la peine à rétablir les étapes qui ont marqué la succession des malheurs qu'il rapporte.

Puis la paix revient: *Cessante post haec persecutionis procella, cùm jam sanctae Ecclesiae pax reddita fuisset, Novientenses insulari cum cœteris pagensibus Alsatiae de latibulis Vosagi in quibus delituerant, ad propriae habitationis locum revertuntur, ...sed fere omnia quae relinquerant incensa ac diruta reperiuntur.* C'est encore un trait singulièrement juste, car dès les temps les plus reculés, les populations alsaciennes avaient pris l'habitude, au moment des invasions germaniques, à chercher un refuge dans les montagnes; nous avons pu l'observer encore en 1870, alors qu'à l'approche des troupes allemandes, des gens éperdus s'enfuyaient vers les forêts des Vosges: *in latibulis Vosagi* espérant y trouver la sécurité.

Puis nous arrivons au roi Dagobert, et le chroniqueur nous raconte l'épisode si curieux de la mort du fils du roi: les chasseurs royaux venus à Novientum avec le jeune homme et commençant par voler les provisions du monastère pour nourrir leurs chevaux et se livrant à mille déprédations; l'accident survenu au prince (1) qui est rappelé à

1) Il fut désarçonné, parce que son cheval avait pris peur à la vue d'un sanglier d'une merveilleuse grosseur.

la vie par le bienheureux évêque Arbogast, et enfin les largesses du roi envers l'Eglise de Strasbourg. Ce sont là des épisodes singulièrement significatifs où s'est transmis le souvenir des luttes qu'eurent à soutenir les moines quelquefois même contre l'autorité royale — voir la lutte de saint Léger et d'Ebroin, de saint Colomban et de Brunnehaut — et des services qu'ils étaient obligés de rendre — résurrection du fils du roi — avant d'obtenir la faveur de monarques toujours ballotés entre la violence de leur indomptable nature et la crainte du châtiment de leurs crimes.

Nous voyons aussi, très nettement, percer, dans ce récit, deux autres idées: celle d'abord que le monastère de Novientum existait avant le roi Dagobert — c'est-à-dire avant le roi mérovingien qui l'enrichit plus tard de ses dons — puisqu'il fut pillé avant que le roi ait eu l'occasion de s'intéresser à lui; puis celle du rapport qui unissait, dès son origine, Novientum au siège épiscopal de Strasbourg, puisque saint Arbogast, évêque de cette ville intervint dans le drame qui se passa aux environs du monastère. Ce sont là deux idées que nous retiendrons et qui nous prouvent que,dès l'onzième siècle, on croyait, d'une part, à l'existence d'un établissement antérieur à celui qui fut fondé par le duc Atticus, et, d'autre part, aux rapports qui unissaient à son origine, le monastère de Novientum et l'Eglise de Strasbourg. Ce n'est qu'après avoir parlé de la mort et de la résurrection du fils du roi, et de la querelle d'Ebroin avec saint Léger, que le chroniqueur arrive à saint Déodat et au duc Atticus dont il fait le neveu par alliance de l'évêque d'Autun. Saint Déodat, évêque de Nevers, recherchant la solitude, fut envoyé en Alsace par le pape lui-même qu'il était allé consulter et arriva à Novientum, où il trouva une nombreuse compagnie de fidèles qui le reçurent avec les plus aimables expressions de la charité chrétienne. Grâce à la protection du duc Atticus, le saint évêque introduisit en Alsace le culte de saint Maurice et réforma le couvent. Saint Déodat fut ensuite appelé par le roi Childéric dans les Vosges où il fonda le monastère qui,

plus tard, fut appelé Saint-Dié, mais il revint encore à Novientum et dirigea même jusqu'à sa mort, l'abbaye vosgienne et l'abbaye alsacienne où il fut remplacé par l'abbé Erhard.

Voilà, en peu de mots, ce que nous rapporte sur les origines d'Ebersmunster, le *Chronicon Novientense,* nous reviendrons plus tard sur certains détails de cette curieuse narration où nous retrouvons sinon une relation exacte des évènements, du moins une image fidèle et expressive de la manière dont se sont développées les premières institutions chrétiennes: les temps sont confondus, l'importance relative des faits est défigurée, les caractères sont maladroitement dessinés; c'est un tableau, pour ainsi dire symbolique, nous présentant une succession d'évènements dont avec un peu de bonne volonté, nous pouvons retrouver la forme sous les retouches que leur a fait subir l'imagination populaire.

Quant à la *Vita Deodati* qui forme la seconde de nos sources d'information, elle nous raconte que saint Déodat. après avoir quitté son siège épiscopal de Nevers, en compagnie de saint Arbogast et de saint Florent, prit les avis de Garibaldus, évêque de Toul et se mit en route vers l'est. Après quelque temps, il arriva à un endroit nommé *Romont* où il fit un miracle en mettant en place, dans une maison qu'était en train de construire un homme du nom d'*Asclas,* une maîtresse-poutre que les ouvriers ne pouvaient ajuster. De Romont, saint Déodat se rendit à *Argentilla,* et les habitants de ce lieu l'empêchèrent de s'y établir, parce qu'ils avaient peur qu'il ne s'emparât de leurs terres, et qu'ils se faisaient de la liberté un voile pour cacher leur méchanceté. *Libertatem quasi velamen malitiae suae habentes.* Saint Déodat s'établit cependant entre Ammerschwyr et Hunschweiler — endroit aujourd'hui disparu — près de Thanvillé — à Willer à côté d'une source très pure et fournissant une eau excellente — *inter Amaleicivillare et Ungisivillare apud Wilram (erecto sibi habitaculo) consedit, cujus hodie que ibidem ostendentur plurimae parientinae, et fons perspicuus atque saluberrimus.* Cette source passa plus tard

pour miraculeuse et, dit M. Gloeckler, (1) se voit encore ainsi que les ruines d'un oratoire consacré à saint Dié, à quatre kilomètres de Villé, derrière le village de Breitenau (2). Le pauvre évêque, cependant fut encore une fois chassé malgré la bonne volonté que lui témoignèrent les deux époux Hunnus et Hunna qui demeuraient non loin de là (3) et dont il baptisa le fils nommé, en son honneur, Deodatus. Ce n'est qu'après ces vicissitudes que saint Déodat put enfin se fixer dans la vallée de la Meurthe où dit la *Vita,* il fonda en l'an 669, un monastère qu'il appela Galilée et qui s'apela plus tard Saint-Dié.

Et si maintenant nous passons à la *Chronique de Senones,* nous trouvons qu'elle aussi fait de Déodat un évêque de Nevers qui désireux de solitude résolut de se rendre dans les Vosges. Elle nous raconte également l'histoire de Romont où saint Déodat aida miraculusement à la construction d'une maison; puis elle le fait arriver à un monastère nommé *Abresemuster,* qui n'est, évidemment, autre qu'Ebersmunster, et l'associe à saint Arbogast nouvellement nommé évêque de Strasbourg, (4) et à saint Florent. Déodat, toutefois, quitta bientôt ce monastère et se rendit à *Wilre,* près d' *Amalrici villare,* où il construisit une modeste habitation d'où il fut chassé; l'évêque arriva alors chez Hunnus et Hunna qui l'accueillirent favorablement, puis il les quitta et se fixa définitivement sur les bords de la Meurthe après avoir séjourné pendant quelque temps près d'un oratoire qu'il avait érigé sur le *Cumberch,* (5), en l'honneur de saint Martin. Le monastère qu'il établit dans la vallée vosgienne fut consacré à saint Maurice et à ses compagnons — comme Ebersmunster — et il soumit les moines qui vinrent se mettre sous sa direction à la règle de saint Benoît.

1) *Revue d'Alsace* (Mars-Avril 1911 p. 110).

2) A l'endroit où s'élève aujourd'hui Hunawihr.

3) *Argentine de novo episcopus factus.* .

4) Le village de *Villa* semble aussi devoir être cherché près d'Ammerschwyr où existait, en effet, un hameau de ce nom.

5) C'est le Cambert, près de Saint-Dié, dont l'extrémité nord se termine par la montagne de Saint-Martin.

Voilà quels sont, en dehors des chartes, les monuments qui nous renseignent sur les origines d'Ebersmunster, et si nous faisons, maintenant, une comparaison entre ces trois sources d'information, nous voyons que, seule, la *Chronique d'Ebersmunster* nous dit que saint Déodat après qu'il eût quitté le siège de Nevers, se rendit à Rome et reçut du pape lui-même, la mission de venir en Alsace; elle insiste beaucoup aussi sur la manière aimable dont l'évêque fut reçu à *Ebersmunster* et sur les bienfaits dont il fut comblé par le duc Atticus; par contre, elle ne parle ni des persécutions auxquelles il avait été en butte, ni des deux évêques Arbogast et Florent.

La *Chronique de Senones* et la *Vita Deodati,* au contraire, sont d'accord pour mentionner les ennuis faits à saint Déodat par les habitants de l'Alsace qui le chassèrent de différents endroits où il avait voulu s'établir; elles sont d'accord aussi, pour signaler l'amitié étroite qui unissait saint Déodat aux évêques de Strasbourg Arbogast et Florent, mais tandis que la *Vita Deodati* prétend qu'Arbogast et Florent se joignirent à Déodat dès son départ de Nevers, la *Chronique de Senones* dit que c'est en Alsace, seulement, que ces pieux personnages se rencontrèrent.

Deux de nos documents: la *Chronique d'Ebersmunster* et la *Chronique de Senones* nous apprennent que saint Déodat trouva en Alsace des fondations religieuses depuis longtemps établies: *se religiosis viris quae illic* (à Ebersmunster) *congregatos reperit constituere decrevit* dit le premier document; et le second relate que saint Déodat se rendit dans un monastère nommé *Abresemustre.* La *Vita Deodati,* ne parle ni d'Atticus, ni d'Ebersmunster; tandis que la *Chronique de Senones* parle d'Ebersmunster, mais ne souffle mot d'Atticus, dont, seule, fait longuement mention la *Chronique d'Ebersmunster.*

Enfin dans les trois sources d'information, il est question de Hunnus et de son épouse Hunna qui se montrèrent charitables et furent d'un grand secours pour saint Déodat lors des difficultés qui lui furent faites en Alsace.

Cette absence d'uniformité entre les trois relations que

nous avons consultées, est en elle-même assez curieuse, car les Chroniqueurs d'Ebersmunster et de Senones connaissaient certainement la *Vita Deodati* qui avait été écrite antérieurement. Et, puisqu'il n'y a pas unanimité dans les récits, il faut donc admettre que les auteurs avaient des raisons particulières pour omettre ou pour mentionner certains détails. Quelles pouvaient être ces raisons? Elles étaient sans doute simples; et si le chroniqueur d'Ebersmunster, par exemple, s'étend avec complaisance sur le rôle joué par le duc Atticus, et par saint Déodat dont il fait l'ami des évêques de Strasbourg, Arbogast et Florent, c'est uniquement pour rehausser le prestige de son monastère, et en rendre les origines plus illustres. Puis, ne voulant pas jeter un jour douteux sur son pays, il ne parle pas des difficultés qui furent faites à Déodat, et ne s'appesantit que sur la générosité du seigneur Hunnus. Cela est très humain, et ces vieux chroniqueurs n'étaient nullement convaincus de la nécessité de sacrifier à ce qu'on appelle aujourd'hui l'auguste impartialité de l'histoire. L'auteur de la *Vita Deodati,* et, après lui, le chroniqueur de *Senones,* n'ayant pas de raisons spéciales pour ménager l'Alsace, et pour vanter la noblesse des origines d'Ebersmunster enregistrèrent, sans hésitation, dans leurs récits tout ce qui s'était conservé du souvenir des persécutions auxquelles saint Déodat aurait été soumis, sans chercher à expliquer les motifs de ces persécutions.

Nous serons, nous, plus curieux que ces anciens chroniqueurs, et nous chercherons à savoir pourquoi on a chassé saint Déodat de la forêt de Haguenau alors que saint Arbogast y avait déjà fondé le monastère de Surbourg; nous chercherons à savoir aussi pourquoi on l'a chassé des environs de Villé quoique, non loin de là, s'élevât déjà le monastère de Novientum? Puis nous chercherons également à fixer la date du voyage de saint Déodat en Alsace et à obtenir quelques éclaircissements sur cette personnalité dont les chroniqueurs nous ont tracé un portrait si vague et si inconsistant.

Mais avant d'aborder l'étude de ces problèmes, j'essaie-

rai de fixer, d'après les chroniques l'itinéraire suivi par le saint évêque.

La *Vita* nous apprend qu'après sa visite à Garibald, évêque de Toul, Déodat, accompagné de *Willigod,* arriva à *Romont* puis à *Argentille* (*rivulo suo sic vocatur, quam tamen nunc rusticum vulgus corrupte Arentillam dicit*). Il séjourna pendant un certain temps à *Wilra,* en Alsace, entre *Amalricivillare* et *Ungisivillare,* où il fit la connaissance du seigneur Hunnus, et enfin se rendit dans la vallée de la Meurthe, et y fonda le monastère de Galilée. La *Chronique d'Ebersmunster* complète ces renseignements en nous apprenant que saint Déodat, pendant qu'il était en Alsace s'arrêta au monastère de Novientum dont il assura le développement. Enfin la *Chronique de Senones* nous parle aussi d'un essai de séjour dans la forêt de Haguenau.

D'après ces textes, il semble bien qu'il ne puisse y avoir d'erreur. Romont et la petite rivière d'Arentelle se trouvant tout auprès de Rambervillers, dans les Vosges, on admet généralement que saint Déodat, en quittant Toul, se dirigea vers cet endroit. De là, il passa en Alsace par un des cols qui se trouvent entre le Hantz et Sainte-Marie-aux-Mines, arriva tout naturellement à Villé, et à Ebersmunster, poussa peut-être jusqu'à Haguenau et repassa les Vosges pour se fixer définitivement dans la vallée de la Meurthe. C'est, en somme, un voyage dont les étapes sont faciles à établir, mais qui présente tout de même une singularité, c'est qu'il constitue un simple va-et-vient sur la même ligne : saint Déodat en quittant Toul pour aller à Rambervillers et de là à Villé, en Alsace, utilisa presque nécessairement la vallée de la Meurthe, et passa par, conséquent, à l'endroit même où, revenant d'Alsace, il fondera le monastère de Galilée. Je ne prétends pas, évidemment, que ce voyage est invraisemblable, mais il est singulier, et je me propose d'examiner si, en acceptant les données fournies par les Chroniques, il n'y aurait pas moyen de lui assigner un autre tracé. Nous nous souviendrons, d'ailleurs, que la *Vita Deodati* n'a été écrite, par un moine de Moyenmoutier, que dans la première moitié de l'onzième siècle, et qu'à ce mo-

ment, les noms propres transmis par les anciennes traditions s'étaient déformés par l'usage et par l'ignorance. Le biographe de saint Déodat, ayant à fixer les lieux où s'était arrêté son héros, s'empressa de les chercher dans des endroits qui lui étaient connus, pourvu qu'ils présentassent quelques vagues analogies de consonnance avec les noms transmis par la tradition. C'est ainsi que *Romont* et *Argentille* furent cherchés près de Rambervillers.

Or il n'est pas absloument indispensable que pour se rendre de Toul en Alsace, saint Déodat ait passé par Rambervillers et la vallée de la Meurthe, il est même probable qu'il a pris un chemin beaucoup plus fréquenté passant par Lunéville, Réchicourt-le-Chateau, Lorquin, Dabo et Obersteigen. C'est une route presque droite, très suivie et qu'avait déjà prise saint Fridolin quand il se rendit en Alsace pour combattre l'arianisme.

Or, cette route, en descendant d'Obersteigen, arrive à *Romansweiller* — autrefois *Romolteswilre* — qui présente certainement une grande analogie avec le *Romont* de la légende. Puis à peu de distance à l'est de Romansweiler, se trouve le vieux village de *Willgotheim* -- autrefois *Willegoteheim* — et la *Vita* nous apprend que saint Déodat avait pour compagnon *Willigodus*, et l'église paroissiale de Willgotheim est, de nos jours encore, consacrée à saint Maurice dont, à Toul, le culte était officiel. Voilà déjà un assez curieux assemblage de circonstances, que j'interprèterai en disant que saint Déodat pénétra en Alsace par le col d'Obersteigen, qu'il arriva à Romansweiler (Romont) puis à Willgottheim où il fonda une église en l'honneur de saint Maurice qui était un des patrons du diocèse de Toul. Plus tard, la légende transforma un nom de lieu en un nom d'homme et fit de Willigodus un compagnon de Déodat — Nous trouverons plus tard un autre exmple de pareille métamorphose.

Mais nous ne sommes pas au bout de notre voyage et nous n'aurons pas grand peine à trouver aussi en Alsace l'*Argentille* de la légende, ainsi appelé à cause de son ruis-

seau. (1) Il suffit, pour cela de pousser jusqu'à Krautergersheim, village bâti sur les bords de l'*Ergers*, qui s'appelait autrefois *Argenza* ou *Argizia,* dénominations qui, toutes deux, rappellent *Argentilla.* Et, fait bien remarquable aussi, l'église paroissiale de Krautergersheim est consacrée à saint Epvre qui fut, le septième évêque de Toul. Ce serait donc à Krautergersheim que, d'après la *Vita Deodati,* les habitants se firent de la liberté un voile de leur méchanceté ( ), et démolirent le monasère que saint Déodat avait commencé à y élever. Ici, encore, par conséquent, comme à Willgottheim, le souvenir de Toul s'impose de la façon la plus nette.

Ce souvenir se retrouve aussi dans le val de Villé où la légende veut que saint Déodat se soit arrêté parce que, nous avons là, d'abord le village de Saint-Maurice, puis celui de Breitenau dont l'église est consacrée à saint Dié lui-même, qui rappellent l'influence exercée dans ces régions par saint Déodat et probablement son passage.

Quant au séjour que saint Déodat fit à Novientum, il est assez curieux de constater que la *Vita Deodati* n'y fait pas la moindre allusion, bien que les incidents qui s'y passèrent eussent dû paraître suffisamment importants pour être mentionnés. Seules, les chroniques d'Ebersmunster et de Senones nous en entretiennent, et la première de ces sources d'information nous donne des détails si circonstanciés sur l'activité de saint Déodat et sur les rapports qui, grâce à lui, s'établirent entre Novientum et Galilée, que je ne puis croire qu'ils soient inventés de toutes pièces.

Tout près de l'endroit où Déodat avait établi sa cellule à Novientum, dit la Chronique, s'élevait autrefois un temple païen sur les ruines duquel le duc d'Alsace Atticus voulut construire une église dont il fit les frais; et *comme la vraie richesse des églises est constituée par les reliques des martyrs,* le duc envoya une députation au roi des Burgondes et à l'abbé du monastère d'Agaune, nommé Ambroise, pour les prier de lui accorder quelques fragments des ossements

1) *A rivulo suo sic vocatur.*

2) *Libertatem quasi velamen malitiae suae habentes,*

de saint Maurice et de ses compagnons. La prière est favorablement entendue, et, plein de joie, le duc veut consacrer à saint Maurice l'église qu'il vient de faire construire. Mais saint Déodat s'oppose à ce dessein en faisant observer au duc qu'il n'avait pas le droit de déposséder de cette église saint Pierre à qui l'avait autrefois consacrée Materne. On prit alors un parti moyen, en dressant dans le sanctuaire trois autels, le premier consacré à saint Maurice dont on possédait les reliques, celui de droite à saint Pierre, et celui de gauche à saint Paul, - saint Maurice, soit dit en passant, est encore aujourd'hui le patron d'Ebersmunster. — Le roi Childéric appela ensuite, continue la *Vita,* Déodat dans les Vosges afin qu'il y fondât également un monastère: c'est le monastère de Galilée dans la vallée de la Meurthe. Lorsque les deux monastères furent debout, des livres, des vêtements sacerdotaux, des reliques furent transportés de Novientum au val de Galilée, et une femme très riche, nommée Hunna, partagea par moitié, entre ces deux couvents, les terres qu'elle possédait à Sigolsheim et à Mittelwihr, et elle donna, en outre, à l'abbaye vosgienne tous les biens qu'elle possédait à Ingersheim. Pendant quelques années saint Déodat eut le gouvernement des deux maisons. (1)

En général, dit-on, ce sont les domaines que possédaient les abbayes qui fournissaient aux chroniqueurs l'occasion d'exercer leur imagination. Pour augmenter l'autorité de titres qui souvent avaient été falsifiés, les hagiographes n'hésitaient pas à la renforcer en agrémentant de circonstances merveilleuses la manière dont ces domaines avaient été acquis. C'est par la terre que se faisait l'histoire.

Telle est l'opinion émise par M. Pfister, et elle a sans doute, le grand mérite de la simplicité, mais elle n'explique pas tout. Ce n'est pas la communauté de quelques biens à Sigolsheim et à Mittelwihr qui seule, imposa la croyance que les deux monastères de *Novientum* et de *Galilée* eurent le même fondateur. Des liens plus puissants que ceux cons-

1) Pfister. Légende de saint Dié et de saint Hidulphe. *Annales de l'Est* 1889. p. 573 et suiv.

tités par une simple communauté de biens devaient unir ces deux Eglises. Essayons de les préciser.

Et je poserai, tout d'abord cette question:

Pourquoi, cette abbaye de *Novientum* fondée primitivement en l'honneur de saint Pierre, fut-elle du temps du duc Atticus, consacrée à saint Maurice et a-t-elle changé de nom, en s'appelant *Ebersmunster* en latin *Aprimonasterium?*

On a quelquefois voulu expliquer ce fait en disant que ce nom fut choisi en souvenir de l'accident de chasse arrivé au fils du roi Dagobert; (1) dans les forêts voisines du monastère: le jeune prince fut tué, on le sait, par un sanglier d'une merveilleuse grosseur (aper: sanglier) et rappelé à la vie par l'intervention de saint Arbogast. D'autres disent qu'il faut voir dans Ebersmunster une abréviation de *Eberhardimonasterium* soit qu'on fasse allusion au comte Eberhard qui fut un des bienfaiteurs de l'abbaye, soit qu'on ait voulu perpétuer le souvenir de l'abbé Eberhard qui gouverna *Novientum* après Déodat. (2

Moi aussi, je suis disposé à voir dans *Aper* un nom propre, et j'accepte la forme *Aprimonasterium* devenant *Ebersmunster,* mais je rejette les formes *Eberhardimonasterium* ou *Erhardimonasterium* qui n'ont jamais été usitées. Je crois donc qu'il faut chercher un *Aper* et non pas un *Eberhard* ou un *Erhard,* et nous en trouvons un très célèbre dans la personne de saint Aper — aujourd'hui saint Epvre — évêque de Toul qui mourut à la fin du cinquième siècle ou au commencement du sixième, et que nous avons déjà rencontré comme patron de Krautergersheim.

L'auteur de l'ancienne *Vita s. Apri* nous dit que cet évêque fut enterré à Toul, dans une église qu'il n'avait pas eu le temps de terminer et qui lui fut, de suite, consacrée. Mais les historiens pensent avec raison, d'ailleurs, qu'il y

1) Chronicon Ebersheimense: *Novientum, mutato nomine, Ebersheim id est mansionem apri.... vocatur.*

3) *Post obitum itaque sancti Deodati fratres Novientenses de ipso coenobio, electum quemdam nomine Erhardum, venerabilem virum, abbatem constituerunt.*

a là une erreur: il est impossible, disent-ils, que cette église inachevée ait été consacrée à *Apcr* aussitôt qu'il y eut été enterré; elle avait primitivement un autre patron, et ne fut dédiée à saint Aper que lorsque l'éclat des miracles qui s'y accomplissaient y attira la foule des pélerins. Dom Calmet, dans son *Histoire de Lorraine* dit que cet église fut d'abord consacrée à saint Maurice, et il appuie son opinion sur deux diplômes: le premier, de l'empereur Lothaire, dit que l'église batie par saint Aper, était *in honore et nomine S. Mauritii constructa atque dicata;* le second, du roi Arnulphe, parle également d'un moutier de saint Maurice et de saint Aper: *monasterium sancti Mauritii et sancti Apri.* Ces deux diplômes se rapportent l'un à l'an 845, et l'autre à l'an 894, et dom Calmet ajoute que la fête de saint Maurice était encore, de son temps, célébrée à Toul avec une grande solennité.

Il est impossible de ne pas être frappé de cette circonstance singulière qui, en Alsace et à Toul, associe d'une manière si étroite le culte de saint Epvre et de saint Maurice; et c'est, en suivant la trace de ce culte que nous pouvons reconstituer l'existence d'une influence exercée en Alsace par l'Eglise de Toul. Cette influence s'est fait sentir succsssivement dans les environs de Romansweiler, de Willgottheim, de Krautergersheim et dans le Val-de-Villé pour atteindre son point terminus à Novientum où elle semble avoir joué un rôle important, et elle a donné sans doute lieu à l'histoire du voyage de saint Déodat. Mais même en admettant que saint Déodat ait vraiment fait, en Alsace, la tournée que j'ai indiquée, nous n'avons pas, pour cela, déterminé l'époque où ce voyage eut lieu, nous n'avons pas davantage deviné les raisons qui l'ont provoqué, et il nous reste bien des problèmes à résoudre.

Si, en effet, saint Déodat, comme le veut son biographe (1) a fondé le monastère vosgien de Galilée en l'an 669, il n'a pu se rencontrer en Alsace ni avec saint Ar-

1) *Tunc miles Christi... tandem vallem nuncupatam Galilaeam, anno ab incarnato Verbo sexcentesimo sexagesimo nono, inbiit anhelus...*

bogast ni avec saint Florent qui, tous deux, vécurent dans la seconde moitié du sixième siècle. Si, d'autre part, il s'est entendu, avant d'entreprendre son voyage, avec Garibaldus, évêque de Toul, il n'a pu fonder le monastère de Galilée en 669, puisqu'on ne place qu'aux environs de l'an 710, l'épiscopat de Garibaldus.

Ces contradictions, et d'autres encore que nous aurons à relever au cours de cette étude, sont bien faites pour nous dérouter; et, afin de mettre un peu de clarté en ces obscures questions, je chercherai à démêler la raison des difficultés qui, d'après la *Vita Deodati* et la *Chronique de Senones,* furent faites à saint Déodat en différents endroits de l'Alsace.

Et d'abord où ces difficultés se sont-elles produites? Près de *Romonum,* disent les chroniques, *Romonum* que j'ai cherché à identifier avec Romanswiller, dans le canton de Wasselonne, d'une part, puis d'autre part, près de *Wilra.*

Or les recherches que j'ai faites au sujet des origines des abbayes de Marmoutier, de Neuwiller et de Sainte-Odile, m'ont amené à l'opinion que l'ancienne *Civitas Mediomatricorum,* et par suite le diocèse de Metz, ainsi que l'ancienne *Civitas Leucorum,* et par suite le diocèse de Toul, englobaient la chaîne des Vosges et étendaient leur limite orientale parallèlement à ces montagnes, suivant une ligne Niderbronn, Neuwiller, Saverne, Wasselonne, Molsheim, Barr, Dambach, Chatenois, Ribeauvillé, Turckheim. Or, c'est précisément à proximité de cette limite, qui existait entre l'ancien diocèse de Strasbourg et les anciens diocèses de Metz et de Toul que se produisirent les persécutions que l'on fit subir à Déodat. Et dès lors ne pouvons-nous pas admettre que les résistances qu'il rencontra furent dues à la jalousie du clergé alsacien supportant mal qu'un envoyé de l'évêque de Toul vint s'immiscer dans ses affaires. Comment, en effet, cet envoyé a-t-il pu espérer pouvoir se fixer en Alsace au nom de l'évêque de Toul, à un moment où l'évêché de Strasbourg était, depuis longtemps, régulièrement constitué? Les difficultés qui semblent alors, s'être produites ne peuvent provenir que du

fait que les limites qui séparaient les juridictions de Strasbourg et de Toul n'étaient pas suffisamment bien marquées, et que saint Déodat, emporté par son zèle, étendit son action sur des territoires qui lui étaient interdits.

Et le fait que l'église paroissiale et la cour colongère du village de Hunawihr qui se trouve sur la limite que j'ai indiquée et où les chroniqueurs placent la résidence de Hunnus et de Hunna, dépendaient toutes deux de l'abbaye de Saint-Dié, qui dépendait elle-même, du moins à l'origine, de l'évêque de Toul, nous montre que si saint Déodat trouva, en Alsace, des tribulations, il y rencontra aussi quelques bonnes volontés qui lui permirent d'établir à l'extrême frontière du diocèse de Toul, des postes avancés chargés de maintenir les droits de cette Eglise. Et n'est-ce pas, peut-être pour effacer le souvenir de rivalités qui ne furent pas toujours édifiantes que la *Chronique d'Ebersmunster* passe sous silence les ennuis que l'on suscita à saint Déodat?

Voici donc une première proposition que je soumets au lecteur: un missionnaire envoyé par un évêque de Toul. se rendit en Alsace au cours du sixième siècle, trouva le diocèse de Strasbourg régulièrement organisé, et ne fut pas favorablement accueilli.

Et en voici une seconde: un délégué du Saint-Siège se rendit à Toul, et de là en Alsace, pour introduire dans les monastères irlandais du pays la règle bénédictine.

Pour justifier cette seconde proposition j'invoquerai, tout d'abord, l'autorité d'un titre qui pourra, je crois, nous apporter quelque lumière, c'est la charte que l'archevêque de Trêves, Numérien, fit écrire en faveur de Déodat, et dans laquelle il est dit, en parlant du monastère de Galilée: *ubi monachos et peregrinos sub regula b. Benedicti et s. Columbanis abbatis collocavit* (1).

1) Cette pièce a été taxée d'apocryphe par Bréquigny-Pardessus; mais reconnue comme authentique, du moins dans ses parties essentielles, par M. Pfister. Elle n'est point datée. C'est une lettre adressée par Numérien, archevêque de Trêves, à ses évêques comprovinciaux: Chidulphe, évêque de Metz, Girloald, évêque de Verdun et Ebroïn, évêque de Toul, et parmi les si-

Ce texte, comme beaucoup d'autres analogues, semble vouloir mettre en opposition les *monachos* soumis à la règle de saint Benoit, et les *peregrinos* soumis à la règle de saint Colomban. Ce terme de *peregrini* que nous voyons revenir si souvent dans les différentes chartes de ce temps, me paraît avoir désigné, plus spécialement, les missionnaires irlandais ou ceux, du moins, qui avaient accepté la discipline colombanique et qui parcouraient les campagnes en prêchant et en célébrant les saints offices; tandis que le terme de *monachi* me semble s'appliquer, plus spécialement, aux religieux de l'obédience de saint Benoit qui se faisaient de la vie monastique une autre idée que les Irlandais, et étaient des hommes de recueillement et d'étude plutôt que des ministres publics du culte.

Ce texte de Numérien nous montre donc que saint Déodat cherchait à introduire dans les établissements qu'il fondait la règle bénédictine, et s'il l'associe encore à la règle colombanique — comme le firent saint Firmin et d'autres réformateurs ou abbés — c'est sans doute pour ménager certaines susceptibilités qui auraient pu prendre ombrage de voir l'ancien règlement de Luxeuil subitement remplacé par celui du Mont-Cassin.

Dans les anciens monastères alsaciens, c'est certainement, grâce à l'influence de Luxeuil, la règle de saint Colomban qui avait été introduite, et quand, sous l'empire de préoccupations d'ordre politique, la règle bénédictine devint, pour ainsi dire, officielle, et finit par être rendue obligatoire (1), le changement ne se fit pas sans peine et on semble avoir agi avec une certaine prudence, car pendant longtemps nous voyons les deux règles associées dans les mêmes monastères: les *monachi* de saint Benoit, et les *peregrini* de saint Colomban vivaient côte-à-côte, et l'histoire nous rapporte bien des incidents dont on peut attribuer

gnataires de l'acte se trouvent Dragobod évêque de Spire et Rothaire évêque de Strasbourg. En tenant compte de ces particularités nous pouvons dire que cette lettre fut écrite avant l'année 665.

1) Au concile germanique de 742.

la cause aux rivalités qui ne manquaient pas d'éclater entre des hommes qui, trop souvent, croyaient servir les intérêts de la religion, quand ils ne faisaient qu'obéir aux rancunes de leur orgueil et de leur amour-propre.

C'est vers 660 que la règle bénédictine commença à être préconisée, et à s'introduire dans les monastères irlandais d'Autrasie, et c'est vers ce moment-là aussi — sans doute en 663 — que se place le voyage de saint Déodat vers le Rhin. Il est donc possible que sa mission consista à introduire dans les monastères la nouvelle discipline.

Saint Déodat fut-il partout bien accueilli?

Il est permis d'en douter. Nous n'oublierons pas, en effet, que vers l'époque qui nous occupe, l'Austrasie était en proie aux agitations suscitées par la querelle d'Ebroïn et de saint Léger, querelle qui eut, en Alsace, un retentissement profond. Nous n'oublierons pas non plus qu'en 666, ce même Atticus qui manifesta des sentiments si généreux en faveur du monastère de Novientum, partit en guerre contre le monastère de Grandval dans le Jura dont il fit massacrer l'abbé, saint Germain. (1) Ces motifs qui occasionnèrent cette campagne guerrière contre un couvent ne sont pas très clairs. D'après Bobolène, auteur de la *Vita Germani* le duc commença à opprimer le peuple de Granval parce qu'il lui reprochait de s'être révoité contre son prédécesseur. (2) Il est assez singulier de voir Atticus guerroyer contre le monastère de Grandval et faire massacrer son abbé, tandis qu'ils comblait de faveurs l'abbaye d'Ebersmunster, et entretenait les meilleures relations avec Déodat.

Je ne chercherai pas à expliquer ces singulières anomalies dont les causes profondes nous échapperont, sans

1) D'après la *Vita Germani* écrite par le moine Bobolène quinze ou vingt ans seulement après la mort de saint Germain, l'abbé de Grandval, était le frère de Numérien archevêque de Trêves.

2) *Chatalricus sive Caticus... coepit opprimere populum illum vicini monasterii; coepit imputare quod ejus antecessori semper rebelles fuissent. Illis vero protestantibus, quod nefas erat quod eis imputabatur, multis modis cor affligere conabatur... et excitatus est Caticus contra homines Sornegaudienses* (Sorngau c'est le val de Délémont).

doute, toujours; je me contenterai de les mentionner en ajoutant que du moment que le duc Atticus faisait mettre à mort l'abbé de Grandval, et que le ministre Ebroïn faisait crever les yeux à l'évêque d'Autun, nous ne pourrons nous étonner que, dans quelques parties de l'Alsace, le peuple et peut-être le clergé aient vu de mauvais œil les établissements que voulait fonder saint Déodat ou les réformes qu'il voulait entreprendre. (1)

Il n'est donc pas imprudent de voir en saint Déodat un ardent propagateur de l'idée bénédictine, d'autant plus que la *Chronique d'Ebersmunster* veut que cet évêque, avant de se rendre en Alsace, soit allé prendre le mot d'ordre à Rome, où, comme l'on sait, la règle de saint Benoit était si fort en faveur que l'on cherchait, par tous les moyens, à encourager son introduction dans les monastères.

Cet envoyé du Saint-Siège fut bien accueilli à Ebersmunster qui, sans doute, accepta, les nouveaux règlements, mais il fut moins heureux ailleurs, et il est même possible de penser qu'il fit des tentatives inutiles à Marmoutier et à Haslach.

Marmoutier, en effet, se trouve tout près de Romanswiller d'où Déodat fut chassé. Quant à Haslach, nous sommes conduit à y penser en lisant dans la *Vita Deodati* qu'à son arrivée à *Romonum* Déodat se rendit chez deux frères dont le plus jeune se nommait *Asclas,* et que grâce à lui, une maîtresse-poutre que les ouvriers ne parvenaient pas à mettre en place, dans une maison en construction, fut miraculeusement ajustée. Or ce nom d'*Asclas* ne rappelle-t-il pas celui d'Haslach (1)? Et ces deux frères ne pourraient-ils pas être Ober- et Nieder-Haslach? Et cette maîtresse-poutre dont l'introduction dans le bâtiment était si dificile, ne figure-t-elle pas, peut-être, la règle bénédictine que Déodat n'arriva qu'à grand peine à faire admettre dans

1) *Deodatus... impensas ad sibi construendum monasterium inibi (apud Arentellan) proeparavit, cujus fundamenta dum ad aliquod perduxisset fastigium, offendi coepit ac laedi parvitate et injurio accolarum, eidem invidentium, quasi indices usurpaturo fundos eorum.*

2) Haslach se disait, à l'origine, *Haselaha.*

le couvent? Il arrive bien souvent, dans les légendes, que les noms de lieux ont été convertis en noms d'hommes; nous l'avons vu, déjà pour *Willgottheim* qui a provoqué la croyance que Déodat avait un compagnon nommé *Willgodus;* il en est de même ici où le nom du monastère de *Haslach* a été changé en *Asclas* qui est, lui-même, devenu un homme.

La *Chronique d'Ebersmunster* dit que saint Déodat fut soutenu par le duc d'Alsace Atticus, et la *Vita Deodati* ainsi que la *Chronique de Senones* nous apprennent qu'il fut l'ami des évêques de Strasbourg Arbogast et Florent. J'ai déjà montré qu'une collaboration de saint Déodat, d'Atticus, de Florent et Arbogast était absolument impossible parce que ces personnages ne vivaient pas en même temps. Mais nous pouvons fort bien associer Déodat et Atticus, parce que la charte de Numérien fait remonter aux environs de l'année 667 la fondation de Galilée, et par conséquent, aux environs de l'année 665, la réforme de Novientum. Or, à cette époque, le duc Atticus venait de prendre le gouvernement de l'Alsace, et le rôle ambigu joué par ce seigneur dans l'affaire de Grandval pourrait s'expliquer en disant qu'Atticus ne craignit pas d'employer les grands moyens pour introduire dans les monastères la discipline bénédictine que le gouvernement dirigé par Ebroïn voulait développer en haine de saint Léger. (1)

Après avoir constaté les efforts faits pour introduire dans les monastères alsaciens la règle bénédictine — efforts tentés, d'ailleurs, avec un inégal succès — par une influence venant de Toul, j'en suis arrivé à découvrir dans les chroniques une dernière série de faits permettant de penser qu'il s'était établi de bonne heure entre *Novientum* et les monastères vosgiens des relations assez étroites, et j'en arrive à formuler la troisième proposition que voici:

Au cours du huitième siècle, une action fut entreprise

1) Bien que cette règle ne fut imposée d'office que par le concile germanique en 742, il est cependant probable que, dès la fin du septième siècle, des efforts furent faits pour la propager.

pour créer des rapports d'intérêts et de confraternité entre les monastères vosgiens de Saint-Dié, de Senones et de Moyenmoutier et le monastère de Novientum, voire même, en général, avec l'Alsace; et cette action a dû coincider avec une extension, dans ce pays, du culte de saint Maurice et de saint Epvre.

La *Chronique d'Ebersmunster* dit, en effet, que le 13 des calendes de Juillet, (1) fut solennellement inaugurée la nouvelle église construite à *Novientum* par le duc Atticus, et qu'à cette occasion furent réunis en grande pompe les clergés d'Alsace et de Lorraine (2) — et tout en faisant remarquer qu'au temps du duc Atticus il n'y avait pas encore de Lorraine — nous tirerons cependant de ce renseignement la conclusion que, à un moment donné de leur histoire, le monastère d'Ebersmunster et les abbayes vosgiennes étaient unis par les liens d'une mutuelle et cordiale entente. Le même document nous apprend aussi que saint Déodat gouverna pendant quelques années les deux monastères qu'il avait fondés: celui de Galilée dans la vallée de la Meurthe, et celui de Novientum en Alsace, (3) que la pieuse Hunna dont il a déjà souvent été question, partagea également entre les deux monastères de *Novientum* et de *Galilée,* les terres qu'elle possédait à Sigolsheim, à Mittelwihr et à Ingersheim, et qu'enfin il se faisait entre les deux abbayes un échange de livres, de reliques et d'ornements d'église. (4)

Ces quelques faits démontrent assez clairement qu'il s'établit, une certaine communauté d'intérêts entre ces

1) L'année n'est pas indiquée.

2) *Cumque dies dedicandae ecclesiae* 13 *Kal. Julii appropinquaret, dux omni studio sacerdotes non solum illius pagi sed et de Lotharingia convocari percepit.*

3) *Sanctus itaque Deodatus utrumque locum meliorando et aucmentando per aliquot annos rexit.*

4) *Deinde quibusdam casulis constructis, ad Novientum reversus (Deodatus) fratres quos illic collocavit et de reliquiis sanctorum quibus oratorium edificaret, necnon libros ac vestes sacerdotales ad ministeria divina complenda, quorum omnium copia inibiam congesta fuerat, secum assumens .. ad prae dictum locum denuoremeavit.*

établissement religieux, qui semblent s'être associés en vue d'une action commune. Et il résulte de l'examen des faits signalés par les différentes chroniques que cette action fut intimement liée à l'expansion du culte de saint Epvre et surtout du culte de saint Maurice en Alsace. Je rappellerai que le changement de *Novientum* en *Aprimonasterium* et la consécration de l'abbatiale à saint Maurice n'eurent lieu qu'assez tard: monastère et église ayant été à l'origine, dédiés aux apôtres saint Pierre et saint Paul. Il y a donc eu comme une nouvelle consécration de l'abbaye que la *Chronique* fait remonter à l'époque d'Atticus, mais que, pour ma part, je serais disposé à placer à une époque postérieure, bien que la charte donnée en 683, par le roi Thierry, en faveur du monastère, fasse déjà mention de la consécration de l'église de Novientum à saint Maurice — *peculari nostro patrono* — les premiers titres ont été si souvent remaniés, complétés et modifiés, dans la suite des temps, pour les faire servir à la défense de droits contestés, que les passages concernant le patronat de saint Maurice ont fort bien pu être interpolés. J'ajouterai qu'en Alsace il n'existe pas moins de vingt-six églises paroissiales consacrées à saint Maurice, dont la mottié dans la Basse Alsace et une dizaine aux environs de Mulhouse et de Ferrette. L'origine de ces dernières pourrait être attribuée à une influence venue directement du célèbre monastère d'Agaunum érigé à l'endroit même où avait été massacrée la Légion thébaine; tandis que l'origine des premières pourrait être due à une influence venant de Toul.

Dans une étude subséquente que je consacrerai aux monastères vosgiens, je montrerai quel fut le sens de cette action commune qui unissait les monastères vosgiens au monastère d'Ebersmunster et à l'Alsace et je ferai voir que cette action ne fut pas exclusivement religieuse.

En résumé:

Voici les trois propositions que l'étude des documents diplomatiques, et l'interprétation raisonnée des textes concernant le monastère de Novientum me permettent d'établir:

1° Un évêque de Toul envoya en Alsace, au cours du sixième siècle un missionnaire qui n'y fut pas favorablement accueilli. Cela résulte des données fournies par la *Chronique de Richer* et par la Vita Deodati qui, toutes deux, font de saint Déodat un contemporain des évêques de Strasbourg Arbogast et Florent, sans d'ailleurs se rendre compte que Déodat ne pouvait être, à la fois, le contemporain de ces évêques et le contemporain du duc Atticus comme le veut la *Chronique d'Ebersmunster.*

2° Un second délégué de Toul se rendit en Alsace entre 660 et 680 pour introduire dans les monastères irlandais du pays, la règle de saint Benoit. Cela résulte de l'examen de la *Charte de Numérien,* des évènements racontés par la *Chronique d'Ebersmunster* qui fait de saint Déodat un contemporain du duc Atticus, et de la *Vita Deodati* qui place en l'an 669 la fondation de l'abbaye de Galilée. Ce second délégué qui semble avoir été bien accueilli à Novientum, ne fut pas aussi bien reçu à Marmoutier et à Haslach.

3° Au commencement du huitième siècle, un troisième délégué envoyé — cette fois, par les monastères vosgiens, chercha à nouer entre ces monastères et l'Alsace — en particulier avec l'abbaye d'Ebersmunster — des rapports devant servir à la défense d'intérêts communs. Le culte de saint Maurice fut attaché à l'établissement de ces rapports. Cela résulte surtout de la *Chronique d'Ebersmunster* qui nous raconte que saint Déodat gouverna jusqu'à sa mort les établissements de Novientum et de Galilée.

Il est évident que ces trois actes successifs n'ont pu être joués par un seul et même personnage, puisqu'ils se répartissent sur une période de plus d'un siècle, et il se passa ici un phénomène curieux, — et nous aurons l'occasion de l'observer plus d'une fois au cours de ces études — à savoir que dans la figure légendaire de saint Déodat, se sont confondus plusieurs hommes différents qui ont exercé leur activité religieuse en Alsace et en particulier à Ebersmunster, mais à des époques assez éloignées les unes des autres.

Le souvenir des premiers missionnaires chrétiens, des

persécutions et du triomphe définitif de la foi s'est conservé, et pour ainsi dire incorporé, dans la légende de saint Materne et de ses compagnons, et le souvenir d'un certain nombre d'évènements subséquents tels que la création de l'évêché d'Argentoratum, l'établissement des premiers cénobites irlandais, la construction des grands monastères, les difficultés avec l'autorité royale, puis la prodigalité des mérovingiens envers les Eglises, et l'introduction dans les couvents de la règle bénédictine préconisée par Rome, s'est, à son tour, synthétisé dans les actions que les hagiographes ont attribuées à certains saints en confondant, arbitrairement, les époques: c'est ainsi qu'on a fait de saint Déodat un évêque de Nevers, un émissaire du pape, un ami de Garibaldus évêque de Toul en 710; et un compagnon de saint Arbogast évêque de Strasbourg vers 650; un fondateur de couvents que le duc Atticus combla de ses bienfaits, mais que les habitants du pays persécutèrent. Les Bollandistes (1) ont déjà fait remarquer que l'évêque Garibaldus, n'étant monté sur le siège de Toul qu'au commencement du huitième siècle, c'est-à-dire longtemps après la mort de saint Déodat placée entre 675 et 685, n'a pu lui confier de mission en Alsace.

D'autres contradictions pourraient encore se relever dans tous les récits que nous avons analysés, en sorte qu'une seule chose est certaine, c'est qu'il règne dans les données légendaires, la plus grande confusion, et, ici comme ailleurs, nous constatons que la tradition s'est emparée de deux ou même de trois personnages ayant vécu à des époques différentes, mais dont l'activité, poursuivant des buts analogues, s'était exercée dans les mêmes régions, et les a confondus en un seul.

Le fait curieux qui réunit en une seule figure légendaire plusieurs personnages différents, est, d'ailleurs traduit, lui-même, d'une façon très ingénieuse dans les récits de nos chroniqueurs. La tradition nous dit, en effet, que la sainte femme Hunna qui avait si bien accueilli saint Déodat eut

1) De S. Hildulfo ad diem undecimam Julii, ex isto mense Tome III.

un fils que le bienheureux baptisa, et *Rayr* ajoute (1) que cet enfant fut nommé, lui aussi, Déodat, qu'il fut voué au Seigneur et qu'il mourut en odeur de sainteté à l'abbaye d'Ebersmunster. D'après d'autres auteurs, saint Déodat, après avoir quitté Novientum, y envoya un de ses disciples qui y brilla des plus éclatantes vertus, et qui continua son œuvre.

C'est ainsi que la légende elle-même semble confirmer l'interprétation que j'ai donnée des légendes, en cherchant à réaliser, à sa façon, l'idée que la figure symbolique de saint Déodat a été créée par la synthèse de plusieurs personnages ayant vécu à des époques successives.

Et, pour terminer, cherchons à résoudre une dernière question et demandons-nous qui était, en réalité, saint Déodat?

La *Vita Deodati* en fait un évêque de Nevers qui quitta son siège épiscopal pour se retirer dans la solitude. Mais quelle confiance pouvons-nous, sur cette question, accorder à la *Vita Deodati* qui veut que saint Deodat ait fondé le monastère de Galilée en 669 après avoir consulté Garibaldus, quand nous savons que l'épiscopat de Garibaldus ne peut se placer qu'au commencement du septième siècle?

D'ailleurs aucun évêque du nom de Déodat ne figure sur les listes de Nevers, et M. Pfister pense que c'est un copiste inattentif qui a causé cette méprise en écrivant *episcopus nivernensis* au lieu de *episcopus hibernensis* qui se trouvait dans les manuscrts primitifs. Saint Déodat, serait, d'après cela, un évêque irlandais. Mais je ne puis partager cette manière de voir parcequ'au septième siècle l'action irlandaise s'était déjà considérablement ralentie. Je me demande donc pourquoi nous ne verrions pas dans le fondateur de Galilée et le réformateur de Novientum non pas un évêque de Nevers qui n'aurait laissé aucune trace dans l'histoire, mais un homme plus connu, qui a réellement existé, qui se nommait Adéodat, qui fut évêque de Toul, et dont nous savons qu'il assista au concile que le pape Agathon convoqua à Rome en 680.

1) Antiquités de la Vosge.

En dehors de sa partcipation au concile de Rome, nous ne connaissons pas les détails de la vie de cet Adéodat, mais cette similitude de nom, d'époque et de dignité nous permet cependant de croire qu'une confusion volontaire ou involontaire fut faite. N'est-ce pas en souvenir du concile de Rome que la *Chronique d'Ebersmunster* fit venir saint Déodat de la Ville éternelle (1)?

Evidemment, il semble assez difficile d'expliquer pourquoi la *Vita Deodati* fit de Déodat un évêque de Nevers, au lieu de le prendre pour ce qu'il était: un évêque de Toul envoyé à Rome par les évêques de France. Mais nous nous souviendrons qu'au moment où la *Vita Deodati* fut écrite, c'est-à-dire, vers le milieu de l'onzième siècle, les monastères vosgiens avaient la prétention d'être absolument indépendants de l'évêché de Toul, et c'est pour cela peut-être que, dans l'histoire de leurs origines, ils cherchèrent à effacer tout souvenir qui, directement ou indirectement, pouvait contribuer à les rattacher au siège épiscopal de cette ville, et les mettre vis-à-vis de lui en état de dépendance.

Je résume maintenant cette discussion en disant que l'abbaye d'Ebersmunster s'est élevée sur l'emplacement d'un temple païen, et qu'elle abrita des missionnaires chrétiens dès le quatrième siècle.

Après les Invasions barbares, au cours du sixième siècle, des moines irlandais se fixèrent sur les ruines de ce premier établissement, en même temps qu'à Surbourg et à Haslach, et les évêques de Strasbourg, Florent et Arbogast, qui sortaient eux-mêmes de ces monastères, furent favorables à leur développement.

Dans la seconde moitié du septième siècle et, sans doute sous l'inspiration des évêques de Toul, la règle bénédictine remplaça, peu à peu, la règle colombanique dans les anciens monastères irlandais de l'Alsace, et le duc

1) *Deodatus, nivernensis episcopus... pauper pauperem Christum sequi desiderans, episcopatum et patriam propriam reliquit, et Romam ad limina Apostolorum pervenit.*

Atticus encouragea cette réforme dont il se fit le champion et qu'il sut imposer soit par la force, soit par des bienfaits.

Au cours du huitième siècle, une sorte de pacte fut conclu en vue d'une action commune entre les monastères vosgiens de la vallée de la Meurthe, Ebersmunster et quelques autres établissements alsaciens spécialement fondés à cet effet. Cette action commune fut placée sous le patronage de saint Epvre et de saint Maurice.

Enfin la plupart des grands évènements qui s'accomplirent à Ebersmunster entre 550 et 780 furent occasionnés, d'après la légende, par l'intelligence, le zèle et la piété de saint Déodat, qui n'était peut-être que l'évêque de Toul, Adéodatus, ayant pris part au concile de Rome en 680. Le saint Déodat de la légende semble avoir été formé par la superposition d'un certain nombre de personnages qui avant et après l'évêque Adéodat jouèrent un rôle dans les destinées du monastère.

BIBLIOGRAPHIE

Livres nouveaux

A. KANNENGIESER. *En Alsace après l'annexion. M. l'abbé J. I. Simonis, Député au Reichstag, Supérieur des Sœurs de Niederbronn.* — 1 vol. in-8, de VII, 640 p., avec portrait. Rixheim, Sutter; Paris, Lethielleux, 1914.

« L'abbé Simonis a été l'une des personnalités alsa-
« saciennes les plus marquantes de la seconde moitié du
« XIXe siècle. Comme Supérieur de Congrégation, comme
« député et homme politique il a joué un rôle considérable
« dans son pays. Toute histoire de l'*Alsace nouvelle*, si suc-
« cinte qu'on la suppose, devra parler de lui. »

Ces premières lignes de l'avant-propos résument tout le beau livre que Mgr. Kannengieser a écrit dans une langue claire, élégante, un peu familière parfois, mais avec de jolies envolées.

La vie de l'abbé Simonis se déroule d'abord simple et calme dans le beau vallon d'Ammerschwihr, puis dans la studieuse retraite du Séminaire de Strasbourg, enfin à Colmar pendant les années de professorat au Collège libre. Devenu curé de Rixheim, M. Simonis ne se contenta pas de remplir avec un zèle tout apostolique les devoirs de sa charge pastorale, il voulut étendre plus loin son influence et fonda l'*Elsaessische Volksbote*, qui fit ses preuves lors des élections législatives de 1869, en même temps qu'il publiait dans la *Revue catholique d'Alsace* une série d'articles remarqués sur la question scolaire. C'est alors qu'en qualité de théologien, il accompagna au concile du Vatican un prélat alsacien, Mgr. Kolès, vicaire apostolique de Sénégambie. Mêlé de très près à tous les travaux du concile, il étudia avec un soin minutieux la multitude des livres, mémoires et pamphlets que la discussion de l'infaillibilité

pontificale avait fait surgir tant en Allemagne qu'en France, et lui-même, quand il fut de retour dans sa paroisse, fit paraître une brochure conciliaire intitulée: *Le protestant en face du Concile du Vatican. Lettres à un pasteur de la Confession d'Augsbourg.* C'était au mois de juin 1870; le plébiciste avait eu lieu le 8 mai; la guerre fut déclarée le 19 juillet.

Aux tristesses de la défaite et à la douleur de la séparation vinrent bientôt s'ajouter d'autres angoisses non moins poignantes. L'abbé Simonis souffrait cruellement de la persécution que le *Kulturkampf* avait abattue sur toutes les œuvres catholiques et de la tyrannie que la dictature faisait lourdement peser sur l'Alsace entière, quand, au mois de février 1872, il fut nommé supérieur de l'importante Congrégation des Filles du Très-Saint Sauveur. L'œuvre, qui s'était tout d'abord normalement développée, traversait une crise et subissait un arrêt momentané; l'intelligence et le zèle du nouveau supérieur allaient trouver là un champ d'action digne de lui.

Mais voici qu'une autre cause sacrée fit appel à son inlassable dévouement; l'Alsace envoya l'abbé Simonis siéger au Reichstag et pendant plus de vingt années, malgré les efforts d'un gouvernement hostile, les attaques perfides de ses supérieurs ecclésiastiques, il obtint de la confiance de ses concitoyens le renouvellement d'un mandat qui, n'étant pas sans péril, n'était pas sans gloire. On peut dire que dès lors l'histoire de l'abbé Simonis se confond en quelque sorte avec celle de l'Alsace elle-même, et il faut savoir gré à Mgr. Kannengieser de l'avoir retracée avec une grande abondance de détails et un réel souci de la vérité, en insistant tout particulièrement sur la large part que prit M. Simonis dans l'organisation politique des catholiques de son pays. Le fondateur du *Volksbote,* en avisé tacticien, ne pouvait se désintéresser de la presse et de sa formidable puissance. Successivement il créa l'*Odilienblatt* et la *Heilige Familie,* il fit revivre la *Revue catholique d'Alsace,* il contribua à la création de l'*Union d'Alsace-Lorraine,* il soutint ces feuilles de sa plume et de sa bourse, mais ne put em-

pêcher les condamnations de pleuvoir littéralement sur elles et bientôt la suppression brutale d'intervenir.

La politique fut loin d'absorber tout le temps et l'activité de M. Simonis. Il consacra aux missions africaines, qui ont été la passion de toute sa vie, et surtout à sa chère Congrégation, dont il fut pour ainsi dire le second fondateur, une ardeur généreuse et féconde qui ne s'éteignit qu'avec la vie. Ce n'est pas, certes, la partie la moins attachante du livre de Mgr. Kannengieser, — même pour un simple laïque, — que celle qui nous montre M. Simonis, dépensant, sans compter, son influence et sa fortune pour soutenir les admirables efforts des Pères du Saint-Esprit, et cela sans oublier jamais sa chère Alsace (création des stations de *N.-D. des Trois-Epis de l'Equateur* et de *Saint-Martin-d'Ammerschwihr-le-Noir*). Non moins intéressantes sont les pages consacrées au gouvernement de sa Congrégation, dont l'essor fut merveilleux, et à la direction particulière qu'il imprima aux diverses communautés, soit qu'il fallut calmer des inquiétudes ou stimuler un zèle attiédi.

Durement atteint par des infirmités précoces, M. Simonis lutta longtmps contre la maladie avec un véritable héroïsme, puis il tomba, en pleine action, sur le champ de bataille. Ce fut, dans toute la force du terme, un Prêtre et un Alsacien.

Restons, — sans vouloir relever quelques taches légères et bien rares, — sous le charme de ce captivant récit et appliquons-lui la réflexion si profondément vraie qu'inspirent à l'auteur les aimables réceptions du colonel Blumenstihl et la cordiale hospitalité du Séminaire français, dont M. Simonis usa largement pendant son séjour à Rome. « Ces rencontres étaient pour lui d'une douceur infinie, « tant *l'Alsacien* est heureux de trouver un écho de son « pays sur la terre étrangère. »

E. B.

Dr. H. HAUG. *Das Hôtel du Commerce, Gebeaude der Handelskammer zu Strassburg*, 1 plaquette in-8, de 56 p. avec pl. Strasbourg, F. Staat, 1913.

M. le Dr. Haug, secrétaire de la Chambre de Commerce,

a fait lors de l'inauguration de nouveaux locaux administratifs une très intéressante conférence sur l'histoire de l'*Hôtel du Commerce,* qui complète très heureusement nos connaissances sur cette antique maison (Cf. notamment PITON *Strasbourg illustré* I, 192 sq.; SEYBOTH *Strasbourg historique et pittoresque* p. 531 sq. et 536 sq.)

Sur l'emplacement de l'église Saint-Martin, démolie en 1529, le magistrat, après de longues tergiversations, fit élever en 1583 un bâtiment, qui fut relié à la Chancellerie et de là à Pfalz par un pont, jeté au-dessus de la rue des Serruriers. Ce bâtiment, qui fut appelé jusqu'au XVIIIe siècle *der Neue Bau,* abritait au rez-de-chaussée des boutiques, avec une grande salle de fêtes au premier étage et de nombreux locaux sans destination.

Quel fut l'architecte de ce beau monument de l'art de la Renaissance, si curieusement illustré par les fresques du maître Wendel Dietterlin? Avec Schoepflin, la plupart des historiographes de la Ville en font honneur à l'ingénieur strasbourgeois Daniel Specklin. Mais d'autres noms sont mis en avant par les érudits: Hans Schoch, l'auteur du *Friedrichsbau* de Heidelberg; Paul Maurer de Zurich; Joerg Schmidt de Schaffouse; enfin Wendel Dietterlin lui-même Bien que spécieuses, ces hypothèses ne paraissent pas prévaloir contre la tradition.

Le nouveau bâtiment reçut en mai 1588 les envoyés de Zürich et de Berne, venus pour renouveler les traités d'alliance entre Strasbourg et les Suisses. Puis, jusque vers le XVIIIe siècle, on n'en entend plus guère parler. Après l'incendie qui ravagea la chancellerie en 1686, la Chambre des XIII y transporta ses séances. En 1745, quand le *Pfennigthurm* de la place des Cordeliers, aujourd'hui place Kléber, disparut, les archives de la Ville y furent transférées. Enfin, en 1781, la vieille *Pfalz* fut à son tour démolie et le Magistrat vint s'installer dans le *Neue Bau*, qui s'appela désormais *die Neue Pfalz*.

Après le sac du 21 juillet 1789, qui est bien l'un des plus lamentables épisodes de l'histoire de Strasbourg, le Magistrat alla chercher un abri à l'Aubette; mais il dut bientôt

céder la place à la nouvelle municipalité, et le baron de Wurmser, dernier Stëtmeister régent, transmit ses pouvoirs à Frédéric de Dietrich, premier maire élu, dans la *neue Pfalz,* devenue la *Maison commune.* Au commencement de 1793 la Municipalité s'établit au Palais épiscopal et loua les caves de la *Maison commune* au citoyen Rivage, moyennant un loyer annuel de 2000 livres. Trois pièces furent réservées au Tribunal de commerce, nouvellement créé, pour y tenir ses audiences. Enfin le 9 fructidor an III (27 août 1795), l'Hôtel de Ville fut adjugé au pris de 4.200.000 livres assignats, valant environ 105.000 frs en numéraire à une société de capitalistes.

Avant la Révolution la corporation des marchands Strasbourgeois se réunissait au *Poële du Miroir,* qui fut lui aussi vendu comme bien national. La Chambre de Commerce, érigée en 1803, le Tribunal consulaire, la Bourse n'avaient pas de locaux attitrés et tenaient leurs séances tantôt à la Préfecture, tantôt à la Mairie. Après avoir un moment projeté de construire un hôtel sur l'emplacement de l'ancienne chancellerie, la Chambre de commerce décida en 1808 d'acheter l'ancien Hôtel de Ville, pour y installer ses services.

Il fallut procéder à des transformations et à un nouvel aménagement intérieur. Les locaux, non utilisés par la Chambre, furent loués à des particuliers et au « Cercle du Commerce », qui subsiste encore aujourd'hui; enfin on fit l'acquisition de la maison du fameux général Mainoni, sise dans la rue des Tonneliers sur le prolongement de l'Hôtel. Puis vinrent des années peu favorables au commerce et, en 1823, on envisagea un troc entre l'Académie, installée à l'*Hôtel de la Prévôté,* rue de la Nuée-bleue et la Chambre. Il ne fut pas donné suite à ce projet.

Plus tard, quand la suppression de la Bourse et le transfert des entrepôts en douane eut donné toute aisance à la Chambre, on décida d'y créer un important Bureau de poste. Les travaux, entrepris dès 1868, étendirent la façade de l'Hôtel dans la rue des Tonneliers et le 1er avril 1870 l'administration des postes prit possession de sa nouvelle installation.

Pendant le bombardement de Strasbourg, l'Hôtel du Commerce redevint pour quelques semaines douloureuses l'Hôtel de Ville. Puis, la Poste le quitta en mars 1872, et vint occuper les bâtiments de l'ancienne Ecole de Santé Militaire sur la place de la Cathédrale; le Tribunal de Commerce disparut en 1879; et l'Hôtel est redevenu exclusivement le centre et le foyer du commerce strasbourgeois.

On doit savoir gré à M. le Dr. Haug, qui déjà avait retracé l'histoire séculaire de la Chambre de Commerce, 1803-1903, d'avoir complété son exposé par l'histoire détaillée de la maison vénérable, où elle abrite ses destinées.

E. B.

HENRI WELSCHINGER. — *La protestation de l'Alsace-Lorraine les* 17 *février et* 1er *mars* 1871 *à Bordeaux.* — Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1914, in-8, 68 p. — 1 franc.

Depuis quelques années l'attention du public a été rappelée plusieurs fois sur les émouvantes déclarations des députés alsaciens-lorrains à l'asemblée de Bordeaux. M. Georges Delahache, dans *La carte au liseré vert,* avait raconté déjà les journées historiques des 17 février et 1er mars et publié le texte de la Protestation, que la vaillante Revue *Les Marches de l'Est* a depuis édité une affiche. M. Henri Welschinger, membre de l'Institut, qui fut témoin des évènements en sa qualité d'archiviste de l'Assemblée Nationale, a voulu à son tour contribuer à répandre des documents que nul en France, ni ailleurs, ne doit ignorer. Un bref récit des séances de l'Assemblée accompagne ces textes, dont M. Welschinger donne les facsimilés. Il y joint une carte indiquant les prétentions successives de la Prusse au cours de la guerre et des négociations, et une série de documents fort intéressants: rapports parlementaires sur les élections à l'Assemblée Nationale dans les départements de l'Est, ainsi que sur la mort et les obsèques de Küss; lettres de divers députés des départements mutilés donnant, puis retirant leur démission en mars 1871; rapport sur l'élection d'Emile Keller dans le nouveau Haut-Rhin en juillet; note sur l'état de la France en février. — C'est un bon livre et une bonne action.

J. J.

FERDINAND SCHEURER et ANATOLE LABLOTIER. — *Fouilles du cimetière barbare de Bourogne exécutées par MM. Lablotier et Scheurer de* 1907 *à* 1909. — Préface de M. *Maurice Prou*. — Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1914. — 1 vol. in-4, XVIII-122 p., avec 60 planches en couleurs, 8 planches en noir et 46 figurs dans le texte.

A mi-chmin entre Belfort et Delle, auprès du village de Bourogne si riche en vestiges et en souvenirs de toutes les époques, un côteau éventré de carrières allonge ses pentes arides de l'ancien château à la forêt, et semble au premier abord ne présenter d'intéressant qu'un panorama s'étendant au loin sur les vallées convergentes de la Bourbeuse et de l'Allaine. A plusieurs reprises pourtant des tombes barbares y avaient été découvertes jadis, et divers objets curieux avaient pris le chemin soit de musées, soit de collections particulières, lorsqu'en 1906, sur les instances de M. Anatole Lablotier, la Société belfortaine d'émulation décida d'y faire faire des fouilles. Confiées dès 1907 à M. Lablotier lui-même, auquel bientôt s'adjoignit M. Ferdinand Scheurer, elles révélèrent l'existence sur « la Côte » d'un cimetière fort étendu et dont le mobilier funéraire était particulièrement riche. En trois campagnes la station fut explorée et étudiée méthodiquement, avec une science et une conscience dont il me sera permis de témoigner ici, puisque j'ai eu maintes fois le plaisir d'assister au minutieux travail des recherches, de participer aux joies des trouvailles, et même de prendre part aux discussions que provoquèrent certaines d'entre elles. 291 sépultures ont été relevées ainsi, restes d'un millier, peut-être, qui auraient existé avant l'ouverture des carrières, et dont l'âge semble varier du VIeme au IXeme siècle.

Ce qu'elles renfermaient, on s'en rendra compte en visitant au musée de la Société belfortaine d'émulation la salle spéciale où sont exposés les objets trouvés, et surtout en lisant le luxueux ouvrage où les auteurs viennent de nous livrer le résultat de leurs travaux. Histoire des fouilles, description des sépultures d'hommes et de femmes, étude

méthodique des objets exhumés, armes, bijoux, vases, poteries, monnaies, ornements dont quelques uns sont identifiés pour la première fois, tout cela est fait avec une irréprochable précision scientifique, et avec une clarté qui le rend accessible même aux plus profanes. Une carte des stations barbares de la région, si intéressante à étudier comme point de contact des Francs, des Burgondes et des Alamans, et un plan détaillé de la nécropole précédent un tableau où sont notées la profondeur et la direction de chaque sépulture, en même temps que le mobilier en est inventorié, et que l'on nous signale toutes les particularités relevées au cours des fouilles. Le tout s'éclaire de nombreuses illustrations photographiques, de dessins, et surtout d'une série remarquable de 60 planches en couleurs, d'après les aquarelles de M. Ferdinand Scheurer, qui constituent à elles seules un véritable musée. Aussi ne s'étonne-t-on pas que M. Maurice Prou, l'éminent membre de l'Institut dont les travaux sur la Gaule mérovingienne sont depuis longtemps classiques, ait, dans une magistrale préface, apporté à ce beau livre la haute consécration de ses éloges. C'est, dit-il, l'inventaire « le plus circonstancié et le plus détaillé qu'on ait jamais imprimé en France d'une nécropole barbare », et il ajoute: « Nous tenons le compte-rendu des fouilles de Bourogne de MM. Lablotier et Scheurer pour le modèle qu'il conviendra de proposer à tous ceux qui désormais entreprendront l'exploration d'un ancien cimetière. » Et quand nous le voyons signaler « l'esprit scientifique...., le talent, le zèle et le désintéressement de ces archéologues », nous ne pouvons que nous associer aux louanges d'un juge si compétent, et constater avec joie qu'elles vont à deux savants de notre coin d'Alsace.

J. J.

HENRY GANIER. — *Les Alsaciens dans la Garde impériale et dans les corps d'élite.* — Avec 50 planches hors texte en couleurs (28 X 36) et de nombreuses illustrations par TANCONVILLE et MAURICE TOUSSAINT. Strasbourg, Imprimerie alsacienne, 1914. — 20 M.

L'*Imprimerie alsacienne* qui sous le titre *Les garnisons d'Alsace au* XIXeme *siècle,* avait publié déjà en 1911 un superbe recueil de costumes militaires, donne aujourd'hui à cette œuvre un pendant et un complément. L'idée de faire revivre les uniformes particulièrement éclatants et pittoresques des divers corps de la Garde sous Napoléon Ier et Napoléon III devait d'ailleurs tenter des illustrateurs dont le premier est bien connu déjà du public alsacien, et dont le second fut un des élèves les meilleurs du maître Detaille. En dehors de leur valeur artistique, leurs dessins charmeront l'historien par leur valeur documentaire de premier ordre, car je ne pense pas que le critique le plus méticuleux puisse les trouver en faute sur le moindre détail d'équipement ou de harnachement. Mais surtout, dans notre Alsace où les beaux soldats étaient si nombreux, où tant de familles ont compté au moins un des leurs aux cent-gardes, cuirassiers, guides, lanciers, chasseurs, grenadiers, voltigeurs, zouaves, carabiniers, artilleurs ou sapeurs de la Garde, on aura plaisir à feuilleter cet album, à voir les brillants uniformes que portèrent avec tant d'éclat nos anciens, tandisque les survivants évoqueront en les retrouvant le bon temps trop tôt disparu.

Le texte que M. Henry Ganier a joint à ces planches n'est pas une description technique d'uniformes, qui serait bien vite devenue fastidieuse. Il a préféré, avec raison, évoquer les hauts faits des compatriotes qui dans l'armée d'Egypte aux côtés de Kléber ou dans celle de Condé, dans la garde consulaire, la jeune ou la vieille garde du premier empire, comme dans la garde impériale de Napoléon III, contribuèrent à donner à la France plus de gloire, et à rendre l'Alsace plus fière de ses enfants.

J. J.

J. JOACHIM. — *Contribution à la flore mycologique du Territoire de Belfort* ou *Catalogue raisonné des champignons qui y croissent.* — Paris, Lhomme, juin 1914, in-8, 88 pages avec planches et carte; prix f. 8.

Cet ouvrage que l'auteur, ancien pharmacien à Valdoie,

près Belfort, actuellement à Auxerre (Yonne) — Ne pas le confondre avec M. J. Joachim, notre éminent collaborateur, professeur d'histoire au lycée de Nancy — cet ouvrage comblera d'aise tous les mycologues et ils sont de plus en plus nombreux ceux qui, dans notre Territoire, s'adonnent à l'étude des champignons.

Après avoir jeté un coup d'œil sur les travaux déjà accomplis, flores, atlas, revues et expositions, dans le but de vulgariser la connaissance de ces cryptogames, M. J. Joachim trace un tableau succint du Territoire de Belfort enchassé, dit-il, entre les Vosges et le Jura, sentinelle avancée du pays de France, alliant la sévérité des vallées vosgiennes aux charmes et à la fécondité des plaines des versants du Rhône et du Rhin, offrant, grâce à ses divers terrains, un champ de recherches tout tracé pour le mycologue.

Ce court résumé de géographie botanique est suivi de la division de son travail pour lequel M. Joachim a parcouru, pendant quinze ans et en tous sens, de la plaine à la montagne, le lambeau français de notre vieille Alsace.

La première partie comprend un aperçu historique et bibliographique sur l'évolution des études mycologiques en général.

M. Joachim passe en revue tous les écrivains ou botanistes qui, depuis les Grecs et les Romains, ont parlé des champignons ou les ont classés et décrits suivant des règles dont s'inspirent aujourd'hui tous les mycologues. Parmi les noms les plus connus, il faut citer Horace, l'Ecole de Salerne, puis après un intervalle d'environ quatorze siècles, Gaspard Bauhin (1560-1624), de Candolle, Linné (1707-1778), de Jussieu, Brongniart (1825), Roques (1832), Magnus (1794-1878), Gillet (1874-1908), Quelet, etc., etc.

La seconde partie est consacrée spécialement au Territoire de Belfort. Si l'étude des plantes phanérogames y a toujours rencontré de fervents adeptes, il n'en est pas de même de celle des cryptogames. Rares sont les botanistes qui, anciennement, se sont essayés à les analyser et encore ceux qui jusqu'en 1901, en ont décrit quelques-uns, étaient-ils étrangers à notre région. Ce sont Jean Bauhin, Frédéric

Wetzel et le docteur Quélet, déjà nommé, fondateur de la Société mycologique de France, A. Mougeot et R. Ferry.

C'est à la date ci-dessus seulement que commence à se dessiner, en faveur de la mycologie belfortaine, et avec M. Cordier, aide-Major au 35e régiment d'infanterie, un mouvement bien déterminé; 92 espèces sont reconnues par lui. Viennent ensuite diverses expositions de champignons organisées en 1908 et 1909 par la Section des Sciences de la Société belfortaine d'émulation, nomenclature en 1911, par M. J. Joachim de 139 espèces et en 1912, nouvelle exposition.

Dans un autre aperçu géologique, l'auteur traite ensuite de l'influence du sol du Territoire sur la dispersion des champignons. Ce sol est classé en zône vosgienne, au nord de Belfort, zône calcaire des terrains jurassiques qui avoisinent Belfort et se soudent aux grès vosgiens, aux grès permiens et au dévonien par la grande fouille de Chalonvillars-Salbert; le plateau jurassique de Beaucourt-Delle-Réchésy; et la zône d'alluvions argileuses à l'Est, jusqu'au pays annexé; ces diverses zônes ont chacune leurs espèces de champignons bien déterminées.

Viennent alors les causes qui influent sur la végétation des champignons.

Il y a d'abord le climat qui partage le territoire en deux régions: climat vosgien au Nord, très froid en hiver, aux écarts brusques d'extrême température et le climat rhodanien, au Sud, aux environs de Delle et de Beaucourt. Le froid affecte tous les champignons; ils dépérissent vite, quand l'automne arrive avec ses gelées blanches de la nuit.

Les causes botaniques et géologiques agissent ensemble sur la fréquence de certaines espèces de champignons. Les sols siliceux, de nature diabasique ou argileux produisent chacun leurs variétés.

Enfin M. Joachim établit le catalogue des champignons qui croissent dans le Territoire. Il a adopté dans ce catalogue la classification de Fries pour les Hyménomycètes, de Quélet pour les gastéromycètes, et de Boudier pour les Discomycètes; son énumération comprend 566 espèces co-

mestibles, nuisibles, mortelles ou indifférentes avec leurs habitats.

Le tout est suivi de six planches très bien dessinées, aux couleurs parfaitement caractérisées avec une carte indiquant la délimitation des zônes botaniques.

L'ouvrage de M. Joachim est appelé nonobstant son prix un peu élevé, à avoir une vogue considérable — il lui a valu le bonnet de docteur de l'université de Paris — il est d'ailleurs le corollaire précieux de la flore des phanérogames de Parisot et Pourchot. En notre qualité de vice-président de la Section des Sciences de la Société belfortaine d'émulation, nous adressons nos bien sincères remerciements et tous nos éloges, à notre distingué collègue.

L. H.

Le Complot militaire de Belfort (1822), par le capitaine LOUIS BLAISON. Un volume in-12, avec 3 gravures. — Berger-Levrault, éditeurs, 5-7, rue des Beaux-Arts, Paris. — Prix: 2 fr.

La vie intérieure d'une armée de métier comme celle que se constitua la Restauration au cours des années de paix qui avaient suivi les grandes conflagrations impériales, offre aujourd'hui, à nos yeux contemporains, un intérêt singulièrement captivant. Cet intérêt s'accroît de tous les rapprochements qui s'imposent entre nos mœurs militaires actuelles et celles d'une époque qui, sous ce rapport du moins, semble déjà se perdre et s'effacer, quoique bien proche de nous, dans le plus lointain des reculs.

Le volume que vient de faire paraître M. le capitaine BLAISON: *Une Ville de garnison sous la Restauration Le Complot militaire de Belfort* (1822), nous retrace, à l'aide des témoignages mêmes du temps, les nombreux épisodes, pour la plupart inédits, d'un évènement historique demeuré trop peu connu. Mais, au cours des faits, c'est surtout la petite ville milltaire d'Alsace où ils se déroulèrent (toute petite ville en effet, à l'époque) qui revit tout entière à nos yeux: choses et gens, officiers, soldats et bourgeois, avec mille détails, aussi savoureux qu'amusants et colorés. Au

reste, par plusieurs publications sur Belfort, dont la dernière: *Un défenseur alsacien en* 1814, vient d'être couronnée par l'Académie Française, l'auteur a montré qu'il était de ceux qui connaissent leur sujet et qui — ce qui vaut mieux — savent le vivifier. De jolies gravures hors texte, reproduction d'estampes de l'époque, illustrent le volume.

J. J.

Revue des Périodiques de l'année 1913

IV. - Moyen-âge et temps modernes jusqu'en 1648

On signale des trouvailles d'armes et de poteries brisées d'origine franque dans plusieurs tombes ouvertes à *Illkirch-Graffenstaden*, et dans une sablière exploitée non loin de *Herbsheim* (*A E A*, p. 375 et 399.)

M. A. LABLOTIER mentionne la présence de Silex néolithiques *dans les tombes mérovingiennes* qu'il a fouillées et si bien étudiées à Bourogne. Ils ont servi soit comme pierres à feu, soit sans doute comme amulettes (*Bulletin de la Société préhistorique française*. p. 43.)

C. OBERREINER. *Cernay-Sennheim au point de vue étymologique*. (*R A*, p. 288).

M. le Dr. FORRER avait déjà indiqué l'existence près de *Brumath* de plusieurs tombeaux de l'époque carolingienne formés de dalles plates. Deux nouvelles tombes appartenant au même groupe ont été ouvertes en octobre 1912; elles renfermaient quelques ossements, mais, pas plus que les précédentes, aucun objet fabriqué (*A E A*, page 377.

Dom G. de DARTEIN: *Vie latine de Ste-Odile par le P. Peltre* (suite) (*R A*, p. 87 et 241).

Le premier représentant de la double culture, d'après M. PAUL-ALBERT HELMER, doit être le moine Otfrid de Wissembourg qui au IXème siècle entreprit de traduire les Evangiles à l'usage des Souabes, et d'imiter les auteurs latins dans sa langue maternelle, si barbare et si fruste qu'elle lui semblât. (*A E J.* p. 161).

M. FERDINAND GUETERBOCK: *Ein echtes und ein unechtes Privileg Friedrichs I für Kloster Neuburg (im Elsass)*, étudie deux documents longtemps regardés comme authentiques et sur lesquels des doutes ont été émis récemment. Le premier, privilège de Frédéric I. de 1174, aux archives départementales de Strasbourg, doit être tenu pour authentique, malgré l'avis opposé de Haller. Le second, aux archives de Darmstadt, est un faux, comme le pensaient Bloch et Haller, mais écrit sur un ancien acte dont le texte a été effacé et le sceau original conservé. (*Neues Archiv der Gesellschaft für aeltere deutsche Geschichtskunde.* t. XXXVIII p. 559.)

M. HERRMANN BLOCH qui a édité dans les *Scriptores rerum germanicarum* les *Annales Marbacenses* avait dans son ouvrage *Die elsaessischen Annalen der Stauferzeit* (Innsbruck 1908) étudié l'origine de cette compilation qui, malgré son nom, n'aurait rien de commun avec l'abbaye de Marbach. Ces conclusions ayant été contestées dans un travail de M. *J. Haller, Die Marbacher Annalen* (Berlin 1912), M. Bloch s'attache à les défendre et à fournir des justifications nouvelles de son opinion dans un article intitulé *Ueber die sogenannten « Marbacher » Annalen.* (Ibid. page 297.)

Le même recueil est, d'autre part, étudié par M. OTTO OPPERMANN: *Zur Entstehung der sogenannten Marba-*

cher Annalen, qui n'adopte toutes les conclusions ni de l'un ni de l'autre de ses devanciers. Les Annales seraient l'œuvre du chapelain Frédéric, prévôt de St. Thomas; écrites à Strasbourg en 1214 elles auraient été continuées jusqu'en 1238 par Arnold de Bürglen, custode et plus tard prévôt du chapitre de Strasbourg. Nous possédons une copie du tout, faite en 1240 par un moine cistercien de Neubourg résidant à Strasbourg. (*Mitteilungen des Instituts für Oesterreichische Geschichtsforschung,* t. XXXIV, p. 561).

M. ALFRED HESSEL: *Urkunden des* 13. *Jahrhunderts aus dem Strassburger Dominikanerarchiv,* énumère divers actes conservés aux archives de la ville de Strasbourg, intéressants pour l'histoire générale de l'Eglise, mais non spécialement pour celle d'Alsace (Ibid. p. 653.)

Dr. HANS KAISER: *Eine neue Ueberlieferung des Liber possessionum Edelins von Weissemburg.* Un fragment du *Liber possessionum* a été reconnu sur la couverture d'un registre de comptes datant du XVII. siècle et déposé aux archives départementales de Strasbourg. Ce registre provient des Prémontrés de Haguenau, ou plutôt des Dominicains, comme le démontre M. Kaiser, qui n'a pu trouver de quelle façon le manuscrit du *Liber possessionum* avait passé de l'abbaye de Wissembourg entre leurs mains. (*Z G O R,* p. 479.)

* Dom WILMART: *Le comes de Murbach.* (*Revue bénédictine,* Janvier.)

C. OBERREINER: *Les origines de Belfort.* (*R A,* p. 81.)

Le travail du Frère EDOUARD SITZMANN, *Une page d'histoire d'Alsace et de Lorraine: Le comte Thierry de Werde, comte de Réchicourt,* n'intéresse l'Alsace que par l'origine du personnage étudié, frère du landgrave Henri de Werde, qui reçut des domaines situés en Lorraine, et

en particulier le comté de Réchicourt. Il est cité entre 1220 et 1257. (*R C A*. p. 385.)

M. EMILE WAGNER, qui a si bien décrit les *Ruines des Vosges*, raconte agréablement ce que purent être au moyen-âge *Les châtelains et les châtelaines d'Alsace* (*B S S B A* p. 66.)

Les corporations à Strasbourg ont joué, on le sait, un rôle essentiel dans la vie de la cité. M. E. C. l'évoque brièvement. (*A E J*, p. 153.)

M. HEINRICH MAURER était particulièrement qualifié pour étudier *Die Freiherren von Uesenberg und ihre Kirchenlehen*, ayant publié dans la *Zeitschrift für die Geschichte von Freiburg i. B.* un cartulaire relatif à la famille de ces barons. Les d'Uesenberg, originaires du Kaiserstuhl, apparaissent dès le milieu du XI. siècle; ils possèdent de vastes terres et détiennent de nombreux fiefs concédés par les évêchés et abbayes du voisinage, ou par l'empire. Leur postérité s'éteint vers le milieu du XIV. siècle. L'auteur décrit les bénéfices et les domaines qu'ils avaient obtenus à titre de fiefs du Grand Chapître de Bâle, de l'abbaye d'Andlau en Alsace (dont il avait parlé déjà dans un article de la *Z G O R*, 1882, intitulé *Die Stift-Andlauischen Fronhoefe im Breisgau*), de l'abbaye d'Einsiedeln, de l'évêché de Strasbourg, enfin des abbayes d'Alpirsbach en Wurtemberg et de Murbach en Alsace (*Z G O R*, p. 370.)

E. HERR: *Gesammelte Bruchstücke elsaessischer Weistümer aus dem* 11-14 *Jahrhundert*. L'auteur cherche à rétablir, au moyen de divers diplômes, quelques vieilles constitutions rurales: Serfs de l'abbaye de Wissembourg; droit colonger de Bischofsheim et de Rouffach; droit de l'abbaye de Masevaux et du monastère de Liepvre; droit des possessions d'Ebersmunster; pâturages et forêts de Sainte Foi de Sélestat; droit de l'abbaye de Neuwiller; droit forestal de l'abbaye de Neubourg; droit de l'abbaye d'Andlau àSteinbourg; droit de la ville et de la vallée d'Andlau, etc., etc. (*E M*, p. 62 à 450 passim.)

L'histoire des commanderies de l'ordre teutonique en Alsace au XV. siècle est fort mal connue; leur histoire financière tout à fait ignorée. Un registre de comptes entré en 1912 aux archives de Ludwigsburg a permis à M. KARL OTTO MULLER de combler cette lacune: *Das Finanzwesen der Deutschordensballei Elsass-Schwaben-Burgund im Jahre* 1414. *Ein Beitrag zur Ordens- und Wirtschaftsgeschichte.* On y trouvera les renseignements les plus précis sur la situation des maisons d'Alsace (Mulhouse, Guebwiller, Sundheim près Rouffach, Kaysersberg, Andlau, Strasbourg), le nombre de leurs habitants, partout très faible, leurs revenus de toute nature. Et à ce propos l'auteur étudie les monnaies, poids et mesures, le prix des denrées, etc. Un tableau des revenus des mêmes maisons en 1577 permet des comparaisons suggestives. Sauf à Strasbourg, tous les budgets sont à cette date en déficit, et à Guebwiller les dépenses sont doubles des recettes. Une note sur le trésor d'argenterie de chaque commanderie complète cette étude, précieuse pour l'histoire économique autant que pour l'histoire religieuse d'Alsace(*Historisches Jahrbuch,* XXXIV page 781.)

Nous ne reviendrons sur le remarquable travail de M. LOUIS STOUFF: *Catherine de Bourgogne et la féodalité de l'Alsace autrichienne,* déjà signalé aux lecteurs de la *Revue d'Alsace* (1913, p. 354) que pour en dire une fois de plus tout l'intérêt, et la haute valeur scientifique. (*Revue bourguignonne.* Nos 2, 3 et 4. Et à part: Paris. Larose et Ténin. 1913.)

WILHELM BEEMELMANS: *Ein Urfehdebrief von* 1452.Michel Spengler, sujet autrichien, établi à Saverne comme sellier, vola une tonne de harengs qu'il enterra dans sa cave, puis fabriqua de la fausse monnaie. Pour cela il fut condamné à mort. Mais l'évêque Robert de Bavière commua la peine en bannissement perpétuel, et Spengler dut souscrire un engagement solennel de se retirer au delà des montagnes de la Lombardie et de renoncer à toute

velléité ou tentative de vengeance contre ses juges. Cette procédure assez bizarre était alors fréquente, et les archives de la ville de Saverne, comme bien d'autres, renferment de nombreux *Urfehdebriefen* de cette sorte.(*J G E L.* p. 87.)

KARL STENZEL: *Der Francksche Handel. Ein Beitrag zu den Beziehungen zwischen Stadt und Bistum Strassburg in* 15. *Jahrhundert.* C'est l'histoire très agitée d'un aventurier nommé Oswald Franck von Biberen qui, après avoir été en 1480 au service d'Otto Sturm à Strasbourg, parcourt l'Italie et revient en Alsace en 1491. Ses intrigues provoquent entre l'évêque Albert de Bavière et le Magistrat de Strasbourg un conflit apaisé seulement en 1495 après des péripéties de toute sorte. (*Z G O R,* p. 430.)

Mulhouse fut au premier rang des villes impériales qui au XV. siècle eurent à résister à la puissance autrichienne. Perdue dans les domaines alsaciens des Habsbourg « comme une petite île au milieu d'un vaste océan », elle ne vit de salut, après une lutte d'environ 70 ans, que dans une alliance avec Bâle. M. ALBERT MATZINGER dans une étude très documentée: *Der Bund Mülhausens mit Basel,* nous montre comment se produisit peu à peu ce rapprochement, et comment il aboutit en 1506 à l'alliance, qui devait elle-même conduire bientôt Mulhouse à s'unir aux treize Cantons. (*Basler Zeitschrift,* p. 329.)

Jean Baer, ou Ursi, professeur de droit canon à l'Université de Bâle de 1475 à 1496, avait conservé la liste des candidats admis par lui aux différents grades. M. AUGUST BERNOULLI publie ses notes d'après le manuscrit de la bibliothèque de l'Université de Würzbourg: *Aus dem Basler Universitaetsleben des* XV. *Jahrhunderts.* On y trouvera les noms des clercs alsaciens étudiant à Bâle et le texte du discours prononcé par Ursi lors de la réception de l'un d'eux au doctorat (*Basler Zeitschrift,* p. 53.)

Dr. LUZIAN PFLEGER: *Ueber das elsaessische Predigtwesen im Mittelalter.* Cette conférence, faite à Hague-

nau à la première assemblée générale des Sociétés historiques et archéologiques d'Alsace-Lorraine, n'est qu'une esquisse d'un travail plus étendu que prépare l'auteur sur ce sujet, rarement étudié jusqu'à présent. En dehors de Tauler et de Geiler de Kaysersberg, les prédicateurs alsaciens du moyen-âge sont peu connus. (*E M*, p. 529.)

AUGUST SCHERLEN: *Beziehungen der Familie Geiler zu Kaysersberg und Umgebung, vornemlich des Predigers Geilers zum Bruderhause des Rohrtales, sowie Geschichte des letzeren.* Intéressante conférence faite à Ammerschwihr, pour laquelle l'auteur a mis à profit quantité de renseignements inédits. (*E M*, p. 257.)

* C. BAEUMKER: *Der Anteil des Elsass an den geistigen Bewegungen des Mittelalters.* (*Allgemeines Literaturblatt*, 30 juin.)

* H. F. SECKER: *Die früheren Bauformen der Gotik in Schwaben, insbesondere ihr Zusammenhang mit Details aus der Strassburger Münsterbauhütte.* (*ibid.* 15 juin.)

AUG. EUG. KUHLMANN: *Ce que les Allemands firent de l'art de Saint Louis. Essai de critique esthétique.* (*R A*, page 5.)

Dr. P. WENTZCKE et Dr. HANS KUNZE: *Von Meister Erwin in Strassburg* (1284-1318.) Après avoir rappelé que la légende qui fait d'Erwin de Steinbach l'auteur de la façade de la cathédrale de Strasbourg a été dissipée depuis quelques années par divers critiques, M. Wentzcke étudie les documents qui nous restent sur Erwin: 1. l'inscription du grand portail qui place en 1277 le début de l'œuvre et qui ne présente aucun caractère d'authenticité; 2. une charte de 1284 où Erwin est appelé *wercmeister;* 3. une autre de 1293 qui le qualifie de *meister;* 4. les débris de la chapelle de la Vierge où il est dit *magister;* 5. enfin l'inscription funéraire d'Erwin, *Gubernatoris fabrice,* 1318. Ces documents ne permettent pas d'attribuer à Erwin la qualité de créateur

et d'architecte de la cathédrale. Faut-il pour cela rejeter absolument la tradition que M. Knauth admet? M. Kunze croit que le titre de *magister operis* indique bien un architecte et se demande si, par analogie avec ce qui s'est passé à la cathédrale de Reims, il n'y a pas eu pour diriger la construction de la façade de Strasbourg successivement plusieurs architectes, trois pour le moins. Erwin serait le dernier en date et aurait éclipsé le souvenir des autres. (*Z G O R*, p. 213.)

On sait que depuis quelques années des fissures inquiétantes s'étaient produites dans le pilier de la grande nef de la cathédrale le plus voisin de la tour. De patientes études montrèrent que ces accidents étaient provoqués par le poids même de cette tour et l'insuffisance de ses supports, et l'on résolut de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour éviter l'aggravation du mal. M. GEORGES DELAHACHE: *Les récents travaux de réparation à la cathédrale de Strasbourg,* explique, d'après le *Strassburger Münsterblatt* (VI, 1912), comment M. Knauth, architecte de l'édifice, et ses collaborateurs de l'Œuvre Notre-Dame, ont entrepris très hardiment de remplacer, sous le pilier de la tour, les anciennes fondations par de nouvelles, plus profondes et plus solides. Il résume également quelques autres articles de la même publication sur divers travaux moins importants exécutés à la Cathédrale, ou sur l'histoire même du monument. (*R A I*, p. 49)

M. l'abbé J. CLAUSS, dans une note *Zur Frage des Fronaltars im Strassburger Münster,* précise la différence qu'il faut faire entre *Fronaltar,* maître-autel situé dans le chœur, et *Früh-altar,* placé au pied du jubé, *sub ambone,* où se disaient les premières messes du matin. (*A E A*, page 431.)

M. EUG. MULLER étudie brièvement deux madones, l'une en bois peint, l'autre en grès, qui paraissent dater de la fin du XVe siècle et présentent un certain intérêt artistique (*A E A*, p. 400 et 432.)

M. l'abbé GILLES SIFFERLEN, dont les lecteurs de la *Revue d'Alsace* n'ont pas oublié les études sur la Vallée de Saint Amarin, possède dans son église paroissiale de Luemschwiller un rétable de la Renaissance signalé déjà par Goutzwiller dans la *Revue Alsacienne* de 1886. M. Sifferlen décrit de nouveau, avec plus de précision, *Le rétable ae Lümschweiller,* avec les huit scènes de la vie de la Vierge peintes sur la face extérieure des volets, et les trois sculptures intérieures représentant la Vierge, Ste-Barbe et Ste-Catherine. Puis il étudie l'histoire de ce monument, sans doute œuvre de l'école de Baldung, apporté de Bâle, dit la tradition, au moment de la Réforme, longtemps négligé, mais récemment restauré et qu'on a eu l'intelligence de garder dans l'église où il se trouvait depuis quatre siècles, malgré les offres des musées. (*Express,* de Mulhouse, 29 septembre à 21 octobre.)

Un fort joli pendentif en argent ciselé, probablement des dernières années du XVIe siècle, a été trouvé dans un champ de *Kilstett,* près de la Wangenau. Il représente des sujets bibliques: d'une part Loth fuyant avec ses filles Sodome en flammes, de l'autre David et Bethsabée. *A E A,* page 378.)

Sous le titre de *Zwei unedierte elsaessische Inkunabel-Holzschnitte,* M. l'abbé CLAUSS décrit deux images pieuses. L'une représente la Vierge douloureuse de *Marienthal,* avec saint Guillaume et le pauvre voyageur miraculeusement tiré des mains des brigands qui l'avaient attaché à un arbre et baillonné; l'autre rappelle le pélerinage de *Baumgarten* près d'Andlau, dont elle porte les armoiries. Saint-Fiacre, entre saint Sébastien et sainte Catherine, représente les quatorze saints libérateurs, *die vierzehn Nothelfer,* si souvent invoqués en Alsace. Ces pièces intéressantes ne se trouvent qu'à Berlin et à Paris. (*A E A,* p. 401 et 435.)

M. FRIEDRICH BACK: *Kunstwerke aus dem Elsass in Darmstaedter Sammlungen,* décrit les œuvres d'art d'o-

rigine alsacienne que le hasard des achats ou la fortune des héritages a fait entrer dans diverses collections de Darmstadt. Ce sont d'abord de superbes pièces d'orfèvrerie: coupes précieuses du XVIe siècle, épée de parade du prince-évêque Egon de Fürstenberg, horloge d'argent, vaisselle plate du XVIIIe siècle. Puis viennent de remarquables vitraux des corporations strasbourgeoises au XVIe siècle, quelques tableaux, dont un de Hans Baldung Grien, et une très belle armoire de la Renaissance, (*R A I*, page 59 et 94.)

C. OBERREINER: *Nicolas de Bollwiller et ses troupes mercenaires* (*R A*, p. 212.)

MAURICE HIGELIN: *Wagner-Ordnung aus dem* 16. *Jahrhundert*. En 1598 l'empereur Rodolphe II confirme l'association des voituriers d'Alsace, de Brisgau et de Sundgau. (*E M*, p. 19.)

Dr. FRIEDRICH HECKER: *Eine vollstaendig erhalten Dorfordnung aus dem Jahre* 1544. Règlement tiré des archives de Mittelbergheim, dont l'évêque et la ville de Strasbourg se partageaient la seigneurie, où l'abbesse et la famille d'Andlau possédaient des droits. (*E M*, p. 301.)

Dr ANDREAS HUND: *Die Reichenweirer Neubürger in der Zeit von* 1506 *bis* 1549. Riquewihr fut entouré de murailles en 1291 par les seigneurs de Horbourg et reçut le titre de ville vers 1320, peu avant que la seigneurie d'Horbourg passât aux comtes de Wurtemberg qui y installèrent le siège du gouvernement de leurs possessions en Alsace, mais ne lui accordèrent qu'assez tard des libertés municipales. Elles datent du règne du fameux comte Henri et de ses deux chartes constitutives de 1484 et 1489. La vie intérieure de la petite cité devint dès lors plus active, et de cette époque de prospérité date un *Burgerbuch* tenu par le greffier municipal, où de 1506 à 1549 sont enregistrés les noms des bourgeois nouvellement reçus. M. A. Hund le publie avec une introduction et des notes. (*Z G O R*, page. 567.)

Dans l'étude de M. A. RENAUDET sur *Erasme, sa vie et son œuvre jusqu'en* 1517, on trouvera de nombreux détails sur les relations d'Erasme avec les humanistes alsaciens, ses voyages dans notre province et l'influence qu'il y exerça (*Revue historique*, 1912, t. CXI, p. 225 et 1913, t. CXII, p. 241.)

LUTZ: *Les réformateurs de Mulhouse. Nicolas Prugner.* (quatrième partie.) Etudie les séjours de Prugner à Coblence, Strasbourg et Tubingue (1536-1557), ses publications, sa correspondance (B M H M, t. XXXVI, p. 31.)

THEOBALD WALTER: *Die Regierungsantritt des Bischofes Erasmus von Limburg in Rufach.* Rouffach et le Mundat regrettèrent vivement l'évêque Guillaume de Honstein, que son gouvernement paternel et ses fréquents séjours au château d'Isenbourg avaient rendu populaire. Son successeur, Erasme de Limbourg, fut néanmoins reçu avec joie quand il vint, accompagné d'une suite nombreuse, prendre possession de son domaine. Le greffier de la ville, qui raconte cette entrée magnifique, énumère les cadeaux qui furent échangés. Bientôt l'évêque dut rétablir la paix troublée dans la petite cité par l'arbitraire injurieux du bailli et du prévôt; ces fonctionnaires furent remplacés et le calme régna désormais à Rouffach. (J G E L, p. 72.)

M. A. POSTINA: *Zum sittlichen Verhalten des Strassburger Weihbischofs Johann Delfius,* s'attache, avec l'autorité que lui donnent ses travaux antérieurs sur la question, à défendre l'évêque suffragant de Strasbourg Jean Delfius contre l'accusation de mauvaise vie formulée dans un article de M. Karl Hahn. Il pense que cet auteur tire des conclusions injustifiées d'une lettre écrite le 18 février 1581 par le comte Eberhardt de Manderscheid à l'évêque Jean de Manderscheid. (*Historisches Jahrbuch,* t. XXXIV, page 557.)

JOSEPH MECHLER: *Notes tirées des registres paroissiaux d'Eschentzwiller* (*R A,* p. 49.)

FERDINAND MENTZ: *Ein Gesellschaftsspiel am Rappolsteinischen Hof des 16. Jahrhunderts.* Le document transcrit et commenté par M. Mentz a paru déjà dans les *Curiosités d'Alsace* de Bartholdi (II, p. 418.) Ce n'est pas comme le croyait Bartholdi, le programme d'une représentation théâtrale, mais plutôt celui d'un jeu de société organisé à l'occasion de la fête des Rois ou du carnaval, et dans lequel chacun des invités fait le personnage d'un officier de la cour. Cette fête fut probablement donnée en 1573 au château de Molkenbourg à Guémar par Egenolf de Ribeaupierre qui en envoyait le programme à son ami le bailli Philippe Kretschner d'Oberbergheim. (*J G E L*, page 78.)

A. UHLHORN: *Diemeringen, eine Wild- und Rheingraefliche Münzstaette.* Il s'agit d'une possession des comtes *sauvages* du Rhin et de Salm, barons de Fénétrange. Intéressant pour l'histoire numismatique de l'Alsace (*E M*, page 115.)

C. OBERREINER: *La période palatine de la guerre de trente ans et l'Alsace* (*R A*, p. 346.)

C. O. *Charles IV de Lorraine au combat de Cernay* (*R A*, p. 149.)

A propos de l'histoire de la guerre de trente ans en Alsace de M. Ellerbach, dont le premier volume a paru en 1912, M. C. OBERREINER a eu la curiosité d'extraire des rapports d'ambassadeurs vénitiens publiés dans la collection anglaise des *State papers* de nombreux renseignements relatifs aux évènements d'Allemagne et particulièrement d'Alsace à cette époque. (*R C A*, p. 592, 742; à suivre.)

BLUM: *Herzog Bernhard von Weimar und Strassburg.* Correspondance, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Gotha. Il y est naturellement question surtout d'affaires militaires. (*E M*, p. 337.)

M. le général ZURLINDEN dans une note sur *Brisach et l'Alsace,* rappelle quel fut le rôle de cette place dans l'histoire de notre province, et comment elle fut acquise au XVIIe siècle par la France. (*A L P,* 8 juin).

* ALBERT MALET: *L'acquisition de l'Alsace.* (*Revue du Foyer,* 15 juin)

V. - De la paix de Westphalie à 1789

* PAUL ACKER: *La politique royale en Alsace* (*Revue critique des idées et des livres,* 25 août.)

Un travail posthume de M. DUBAIL-ROY sur *Belfort aux XVIIe et XVIIIe siècles d'après les comptes communaux,* nous apprend une foule de détails relatifs à l'histoire de cette ville: fortifications, écoles, couvents, hôtel de ville, fêtes, etc. (*B. S. B. E.*, p. 235.)

Dr. EMIL WENDLING: *Liselotte im Elsass.* Il s'agit de la princesse palatine Elisabeth-Charlotte, qui épousa Philippe d'Orléans après la mort d'Henriette d'Angleterre, et fut la mère du Régent. Sa correspondance fait connaître une mentalité bizarre d'allemande égarée au milieu de la cour de Versailles. Elle traversa l'Alsace au moment de son mariage et y accompagna le roi en 1681, après la capitulation de Strasbourg. (*E. L. K.*)

Samuel Lévy, rabbin et financier, dont M. M. GINSBURGER raconte les aventures, était né à Metz en 1678, avait étudié à Metz et en Pologne avant d'être au prix de mille difficultés qui durèrent de 1700 à 1703, nommé rabbin des Juifs de Haute et Basse Alsace. Il rencontra des obstacles plus graves encore quand il voulut imposer les observations de la loi judaïque, dut quitter Ribeauvillé pour Colmar, et finalement démissionner en 1709 pour se rendre en Lor-

raine. Récit très vivant, et accompagné de nombreuses pièces justificatives. (*Revue des études juives*, t. XLV, p. 274 et XLVI, p. 263.)

E. WACKER: *Des Pfarrherrn Georgio Zinseler geschichtliche Notizen im Kirchenbuche der Gemeinde Eschentzweiler (Kreis Mülhausen)*. 1665-1679. Notes concernant les saisons, l'état des récoltes, le prix des denrées, les fléaux, les guerres, etc. (*E. M.*, p. 310).

Les renseignements des registres paroissiaux relatifs aux offrandes reçues ou aux aumônes distribuées sont souvent fort curieux. Les extraits que publie M. HERRMANN CLAUSS: *Exulanten aus den Rheinlanden in Almosenrechnungen von Rothenburg*, de deux registres déposés aux archives de la ville de Rothenburg nous montrent une foule de plus de 3000 fugitifs chassés par les guerres ou les persécutions religieuses, qui traversent la petite cité souabe dans la seconde moitié du XVIIe siècle et y demandent assistance. Nombre de ces fugitifs arrivaient d'Alsace, et même de France après la révocation de l'Edit de Nantes (*Z. G. O. R*, p. 113).

FRITZ AMOS: *Die Verhandlungen zwischen der Stadt Strassburg und dem General-Leutnant Reinhold von Rosen, Herrn von Bolweiler, wegen des Verkaufes der Herrschaft Herrenstein in den Jahren* 1651-52. Note rédigée d'après les archives municipales sur cette vente faite par la ville de Strasbourg, qui avait profité en 1537 de la détresse où la guerre des paysans avait plongé le chapitre de Neuwiller pour acquérir moyennant 12.000 florins cette seigneurie. Elle la céda pour 35.000 florins à Reinhold de Rosen en 1651 afin de payer ses dettes contractées pendant la guerre de trente ans. (*E. M.*, p. 506.)

C. O. *Le maréchal de Rosen en Irlande*. (*R. A.*, p. 125.)

MM. HENRI DEMOLIER et EDOUARD ROUSSEAUX: *Un libérateur de l'Alsace*, résument l'histoire de la fameuse campagne de Turenne pendant l'hiver de 1674-75. (*A. E. J.*, p. 209.)

K. ENGEL: *Das Offizier-Korps des elsaessischen Regiments zu Fuss im Oesterreichischen Erbfolgekrieg*. Le régiment d'Alsace-infanterie, en garnison à Landau fut mis en 1741 sur pied de guerre et porté à 3 bataillons de 8 compagnies à 80 hommes et 3 officiers. Il fit les campagnes de Bohème en 1742, de Bavière en 1743, d'Alsace en 1744, de Bavière et du Rhin en 1745, de Flandre en 1746, le siège de Maestricht en 1748. L'ordonnance du 26 décembre 1748 le replaça sur pied de paix, après le licenciement d'un certain nombre d'officiers. M. Engel donne la liste complète et précise des officiers qui se succédèrent au Régiment d'Alsace pendant cette guerre; la lecture en est particulièrement intéressante et suggestive. (*E. M.* p. 416, 455, 511.)

M. C. OBERREINER décrit la *Marche-route du régiment de Waldner durant une partie de la guerre de Sept ans,* d'après le carnet d'un soldat, Jean Mechler, de Wuenheim, qui nota ses étapes de 1757 à 1760. (*M. A. L.*, p. 331.)

HANIEL raconte le bref séjour que fit incognito *Frédéric II à Strasbourg* en 1740, connu surtout par les *Souvenirs du marquis de Valfons* dont un extrait a été publié par Aug. Stoeber dans ses *Curiosités de Voyages en Alsace.* (*A. E. J.*, p. 165.)

MARTIN KOHLER: *Der Graf von Saint Germain*. Note sur le séjour à Lutterbach du futur ministre de Louis XVI (*E. M.*, p. 587.)

A. I. INGOLD: *Conditions d'admission à la bourgeoisie de Cernay et de Steinbach*. (*R. A.*, p. 161.)

La Congrégation des filles de la Charité de Strasbourg, dont M. J. HOFF raconte l'histoire, fut créée en 1734 par le cardinal Armand-Gaston de Rohan-Soubise. Les premières religieuses furent formées par les sœurs de Saint Paul de Chartres dont elles adoptèrent en partie le costume. Elles s'établirent d'abord à Saverne, puis en 1748 à Strasbourg

aux Enfants trouvés, en 1777 à Stephansfeld, puis à Haguenau, Molsheim, Sélestat, etc. Réfugiées à Ettenheim pendant la Révolution, elles revinrent à Saverne en 1804 et se répandirent de nouveau en Alsace et dans l'Allemagne du Sud. Leur maison-mère fut transférée en 1813 à Sainte Barbe, et plus tard à l'établissement si connu de la Toussaint. (*R. C. A.*, p. 216, 287.)

Dr. GASS: *Die Ursulinen Kloester im Elsass.* Les Ursulines n'eurent aucun établissement dans cette province, si riche naguère en couvents de toutes sortes. Elles projetèrent cependant des fondations à Sélestat (1699), à Colmar (1713) et à Vieux-Brisach (1729), qui d'ailleurs ne se réalisèrent pas. (*S. D. B.*, p. 394.)

C. OBERREINER: *Les Pères Krust.* (*R. A.*, p. 38.)

A. UHLHORN: *Die ehemalige Fürstengruft in der evangelichen Kirche zu Bischweiler.* Reproduit un rapport adressé en 1784 à la cour de Deux-Ponts sur l'état de ce dépôt funéraire, en même temps que cinq inscriptions datant de 1644 à 1683. (*E. M.*, p. 1.)

Rien n'est d'ailleurs intéressant comme une épitaphe, fût-elle d'un simple bourgeois, quand elle est ingénieusement commentée. C'est le cas de celle d'Anne-Marie Canelle, épouse de Joseph Degeorges marchand et bourgeois de Strasbourg, décédée en 1735, et que M. E. GEROCK a relevée dans l'église Saint Pierre le Jeune (*A. E. A.*, p. 379.)

M. WALTER L. MUELLER: *Aus dem Kunstgewerbemuseum der Stadt Strassburg,* nous présente quelques pièces remarquables d'art industriel, telles que l'horloge du strasbourgeois Abraham Hobrecht, et des spécimens intéressants de l'orfèvrerie, de l'art du meuble ou de la céramique alsacienne, surtout au XVIIIe siècle. (*R. A. I.*, p. 21.)

HANS HAUG: *Le « Vieux Strasbourg ». Notes sur la famille Hannong.* Montre par l'exemple des manufactures

de faïences et de porcelaines créées au XVIIIe siècle par les Hannong à Strasbourg et à Haguenau comment l'histoire de la céramique révèle, elle aussi, le rôle médiateur qu'a joué l'Alsace entre la France et l'Allemagne. Les modèles des Hannong viennent de Rouen et de Nevers comme d'Ansbach et de Meissen. Strasbourg fond les éléments empruntés aux deux pays, crée un style propre qu'il répand des deux côtés du Rhin en installant des manufactures nouvelles aussi bien à Frankenthal qu'à Vincennes et à Paris. (*M. A. L.*, p. 104.)

M. S. ROCHEBLAVE consacre à *Pigalle, sculpteur officiel, ses grands travaux entre* 1750 *et* 1765, une étude où il examine, d'après les documents des Archives nationales et des dépôts strasbourgeois, les conditions dans lesquelles fut exécuté le tombeau du Maréchal de Saxe. Ramené de Chambord à Strasbourg le 7 février 1751, le corps fut déposé provisoirement au Temple Neuf, et deux ans après seulement Pigalle fut désigné, de préférence à Coustou, pour l'exécution du tombeau à élever à St- Thomas. Il travailla très vite au début; on accepta son projet en 1753, on discuta et on admit son devis, et dès 1756 il put montrer terminé dans son atelier son modèle en grand. Au début de 1757 il abandonne le travail entrepris pour se consacrer tout entier à la statue de Louis XV commandée par la ville de Reims. En 1762 seulement il revient au tombeau, auquel il travaille jusqu'en 1770 où tout est terminé. Mais ses amis rêvent alors de garder le chef-d'œuvre à Paris, d'où de nouveaux retards, si bien que le début de 1776 seulement verra expédier les premiers marbres à Strasbourg, et l'inauguration n'aura lieu que le 20 août 1777. Le Maréchal attendait depuis 26 ans. (*Revue du XVIIIe siècle*, p. 74.)

On connaît à peine les noms des architectes du palais des Rohan à Strasbourg, Robert de Cotte et Massol, et l'on ne sait rien de leurs plans, des essais, des esquisses préparatoires. M. POLACZEK vient cependant de découvrir sur le mur que cachent les belles armoires de la bibliothèque,

dessinés au fusain, des projets d'ornementation dont les motifs se trouvent exécutés sur bois dans la chambre à coucher du Cardinal. Etaient-ils destinés à la décoration de la bibliothèque? (*A. E. A.*, p. 404.)

M. LOUIS HERBELIN publie le procès-verbal de la *Bénédiction de la première pierre de l'ancienne église du Valdoie*, près de Belfort, construite en 1779, et que l'on remplace par un édifice nouveau. (*B. S. B. E.*, p. 273.)

M. ANDRE LICHTENBERGER, dans une conférence sur *Le Pasteur Oberlin et l'Alsace d'il y a cent ans*, décrit la situation du Ban de la Roche au XVIIIe siècle, puis il caractérise l'œuvre religieuse, l'œuvre scolaire. l'activité organisatrice du célèbre pasteur (*A.L.P.*, 27 avl à 11 Mai.)

M. ROBERT JUNG publie la relation inédite d'un voyage qu'Oberlin entreprit en 1778 dans le pays de Bade en traversant l'Alsace: *Ein bisher unbekannter Manuskript J. Fr. Oberlins aus dem Jahre* 1778. (*C. A.*, p. 266.)

M. F. B: *A propos de Ramond de Carbonnières*, donne deux lettres du strasbourgeois Ramond, extraites des *Gesammelte Schriften* de Lenz récemment publiés. L'une, de 1776, montre Ramond, avocat au Conseil souverain d'Alsace, enviant le sort de Lenz qui vient de rejoindre à Weimar son ami Gœthe. Il s'y exprime sans aménité sur les Colmariens: « Aux talents il faut un théâtre, et je suis dans un désert au milieu de mes chers concitoyens. » — La seconde, de 1777, accompagnait son drame *Les dernières aventures du jeune Alban*. *Les Marches de l'Est*, avril 1913, p. 1124.)

M. J. REBOUL de son côté publie *Les Carnets de Ramond*, notes très brèves inscrites sur des pages d'almanachs, mais où l'on trouvera des renseignements fort curieux sur la vie de la petite cour de Saverne en 1781, 83 et 84, au temps de la faveur de Cagliostro. (*Ibidem*. p. 1127.)

Dr. A. HERTZOG: *Ein Ausflug auf den Odilienberg und in das Steintal im Jahr* 1779. — *Ein Besuch bei Pfeffel in Colmar, Frühjahr* 1779. Ces deux notes sont tirées du journal de Voyage d'un philanthrope, probablement Jean-Christian Schmohl, d'Anhalt-Zerbst. (*E. M.*, p. 373 et 379.)

Dr. PAUL LEVY: *Kulturgeschichtliches aus dem vorrevolutionaeren Elsass nach einem zeitgenoessischem Reisebericht.* Le bon pédagogue Campe (1746-1818), qui adapta Robinson à l'usage des jeunes allemands, fit en 1785 un voyage de Hambourg jusqu'en Suisse, en passant par l'Alsace. Il franchit le pont de Kehl, le cœur plein de préventions et d'angoisses patriotiques. (Il les oubliera plus tard dans ses *Lettres de Paris du temps de la Révolution.*) A sa grande surprise l'Alsace lui apparut prospère, bien administrée et très peuplée. La province jouissait d'un régime plus doux que celui qui pesait sur le reste de la France, payait moins d'impôts, gardait une certaine autonomie, profitait d'une large liberté commerciale et industrielle, (étant comme d'ailleurs la Lorraine et les Trois Evêchés, province d'*étranger effectif,* restait enfin le dernier refuge de la tolérance religieuse et de la liberté des cultes. Le français et l'allemand y étaient deux langues sœurs, et dans les villes on distinguait difficilement quelle était la langue nationale. Ces constatations ont naturellement amené M. Lévy à faire, entre le passé et le présent, des rapprochements, un peu trop laconiques. On comparera le récit de Campe à celui des allemands Storch et Ehrman qui virent l'Alsace avec la même surprise en 1780, et que M. H. Gillot a publié dans la *R. A. I.* de 1907. — (*J. G. E. L.*, p. 139.)

(A suivre) E. BÉCOURT et J. JOACHIM

Inauguration du Monument

du

GÉNÉRAL SCHÉRER

A DELLE

le 5 Juillet 1914

La fête que nous annoncions dans notre 1er fascicule à l'occasion de l'inauguration du monument élevé à la mémoire du général Barthélemy Louis Joseph Schérer, né à Delle, le 18 décembre 1747, cette fête patriotique, bien que menacée par un ciel nuageux, a eu un succès grandiose, sans précédent dans les annales delloises. Il faut reconnaître toutefois que ce succès est dû, pour une bonne part au festival de la Fédération des Sociétés musicales de la Franche-Comté et du Territoire de Belfort qui réunissait, le même jour, dimanche, 5 juillet, 5 harmonies, 14 fanfares, 3 chorales, des fanfares de trompettes et de trompes, voire même des estudiantinas. Tous les journaux de Belfort, ceux des régions voisines, les grandes feuilles de Paris elles-mêmes ont rapporté la magnificence de cette journée qui était enfin venue réparer solennellement le regrettable oubli dans lequel avait dormi jusque-là l'un des plus illustres soldats de la Révolution, mais nous devons aux abonnés et aux lecteurs de la *Revue d'Alsace,* presque tous alsaciens, comme notre héros, de leur en faire un fidèle récit.

***

Dès samedi soir, Delle, la riante cité frontière, s'était revêtue de ses plus brillants atours. Ce n'était partout, dans les rues et sur les places, que guirlandes, verdure, fleurs et arcs de triomphe aux inscriptions élogieuses ou amicales à l'adresse, soit du général Schérer, soit des sociétés et des nombreux hôtes attendus; toute les maisons étaient splen-

UNIV. OF MIC

didement pavoisées et illuminées. Devant la gare mille lampes électriques projetaient leurs clartés étincelantes et variées. Une retraite aux flambeaux parcourut les voies principales au son retentissant des salves d'artillerie pendant que l'Union delloise jouait ses morceaux les plus vigoureux et les plus entraînants.

Le lendemain, dès la première heure, réveil en fanfare et nouvelles salves de canon. Bientôt arrivent de tous côtés, à pied, en voiture ou par les trains les sociétés musicales avec une foule immense venue de toutes les localités du canton, de Belfort et d'Alsace. Sans exagérer et en se basant sur les stastistiques de la gare cette foule peut être évaluée à huit mille personnes. A neuf heures moins un quart a lieu, au débarqué du train, la réception des autorités militaires et civiles à la tête desquelles le général Thévenet, gouverneur de Belfort, délégué du ministre de la guerre; gendarmes et pompiers rendent les honneurs pendant que la Marseillaise éclate vibrante et majestueuse. Puis le cortège se met en marche vers l'hôtel de ville où un vin d'honneur offert par la municipalité aux personnages officiels est gracieusement servi par des jeunes filles en costume alsacien tandis que le maire, M. Louis Lex, dans une allocation simple et de bon goût, souhaite la bienvenue au représentant du Gouvernement.

A 9 heures ½ a lieu l'inauguration du Monument Schérer, édifié sur la place Schérer, sous le tilleul qui fut, en 1848, l'arbre de la Liberté. Une tribune est construite vis-à-vis, contre la maison qui abrita la jeunesse du vainqueur de Loano. Les autorités y prennent place. On remarque au premier rang Mlle E. Schérer, professeur à Belfort, descendante du général et M. Armand Bloch, l'auteur du monument.

Les tambours et clairons des pompiers ouvrent le ban. Après l'exécution de la Marseillaise, le voile tombe qui recouvrait le buste du général Schérer, tandisque la voix du canon retentit de nouveau.

M. Arsène Zeller, directeur des écoles, prend le premier la parole et, au nom du Comité Schérer, dont il a été

l'infatigable président, remet le monument à la ville, en la personne du maire qui, après avoir rappelé brièvement la vie du général Schérer et remercié le Comité, cède la parole au député de la deuxième circonscription électorale du Haut-Rhin.

M. Louis Viellard, à son tour, célèbre les vertus civiques et militaires du général dont la vie pleine d'honneur et de probité est un exemple et un enseignement pour tous.

Après lui se lève M. le Gouverneur de Belfort. Son discours mérite d'être rapporté en entier; c'est la glorification de toute la carrière militaire du grand ancêtre dont s'honore à juste titre la petite ville qui l'a vu naître.

La Cérémonie qui nous réunit aujourd'hui, autour de ce monument, dit le généralThévenet, est une fête du Souvenir.

En me confiant l'honneur de l'y représenter, le ministre de la Guerre a tenu à montrer que le Gouvernement de la République ne se désintéresse d'aucune de nos Gloires Nationales.

Il a tenu à montrer aussi que partout et toujours, l'armée se fait un pieux devoir de commémorer les grands devanciers qui furent les artisans de notre Patrimoine d'honneur et de gloire.

Le Général Schérer fut de ceux-là.

Né en 1747 d'une vieille famille de Guebwiller transplantée à Delle et justement honorée, il eût put devenir médecin comme son père, juriste comme son frère aîné. Mais l'atavisme des vieilles races guerrières parlait bien haut en lui; son jeune sang bouillonnait d'impatientes ardeurs et, au calme de la vie familiale, Joseph Schérer préféra le métier des armes.

Ses études étaient achevées, bien achevées, et il arrivait à l'âge de 20 ans, quand sa vocation se révéla.

La carrière militaire était alors en France, vous le savez, à peu près fermée aux enfants de la bourgeoisie et du peuple. A de rares exceptions près, et quels que fussent leurs mérites, ils étaient exposés à rester sergents comme Hoche, le pacificateur de la Vendée; adjudants comme Masséna, le héros de Rivoli.

Voulant être soldat et ayant la légitime ambition d'arriver, Schérer fit comme Kléber, et comme tant d'hommes de son temps, il partit pour l'étrangegr et s'engagea au service de l'Autriche.

Là, il eut un avancement relativement rapide, il parvint à l'épaulette et il avait le grade d'aide-major quand, en 1775, il revint en France où il échangea son titre d'officier étranger contre le titre d'officier français et devint capitaine au régiment provincial de Strasbourg.

La France traversait alors une période de paix. Le jeune capitaine se lassa vite d'être inactif, et en 1785 il partit pour la Hollande comme Major dans la Légion française recrutée par le comte de Maillebois,

Schérer était alors en Hollande quand l'Europe fut secouée comme par un coup de tonnerre; en France, la Révolution éclatait, et contre elle toutes les puissances stupéfiées, se coalisaient pour l'écraser.

Situation tragique entre toutes, dont des miracles d'ardent patriotisme et de mâle énergie purent seuls nous sauver!

La Patrie fut proclamée en danger. A son appel les volontaires accoururent en foule, pleins d'enthousiasme, prêts à mourir, mais — nous l'avons vu, nous aussi en 1870 — mal préparés à vaincre, parce que, quel que soit l'élan patriotique, une armée ne s'improvise pas. A ces volontaires, il fallait des chefs.

Heureusement, la vieille armée était là, armée peu nombreuse, mais instruite, solide, disciplinée. L'émigration lui avait enlevé la presque totalité de ses cadres supérieurs, mais elle comptait encore dans ses rangs des cadres inférieurs, Officiers et Sous-Officiers rompus au service. C'est dans ces cadres inférieurs que les volontaires trouvèrent des instructeurs et des chefs de file. C'est de ces cadres que sortirent les Bonaparte, les Hoche, les Marceau, les Kellermann, les Desaix, les Masséna et tant d'autres. C'est de la fusion des volontaires et des vieux soldats que sortirent ces héroïques demi-brigades qui sauvèrent la République.

Du fond des Provinces Unies, Schérer était accouru dès qu'il avait entendu gronder l'orage et il avait à 45 ans, repris sa place dans le rang sous les Etendards de sa Patrie.

Dès lors, il est partout où l'on se bat, partout il fait apprécier son courage, son expérience, sa calme énergie, et les grades viennent d'eux-mêmes, moins pour récompenser ses services que pour utiliser ses capacités.

Le 20 septembre 1792, il est capitaine à Valmy; au commencement de 1793, il est chef de bataillon à Landau; à la fin de cette même année, devenu Général de Brigade, il est tout près d'ici, à Huningue sur le Rhin, dont il organise la défense.

Un succès remporté sur les Autrichiens qui cherchaient à passer le fleuve vaut à Schérer son grade de Général de Division, et il est envoyé à l'armée de Sambre et Meuse tout juste à temps pour prendre part à cette admirable campagne de 1794 qui est, selon le mot de Fox, sans exemple dans les annales du monde.

Au commencement de 1794, 150.000 Anglais et Autrichiens étaient en Belgique, entre la mer et la Sambre, Clerfayt était en Flandre, le duc d'York était à Valenciennes, Kaussitz entre Maubeuge et Charleroi.

En face de ces forces, une armée française très inférieure en nombre et encore inconsciente de sa valeur.

La situation semblait critique quand, sous l'énergique impulsion du Grand Carnot, l'armée française passe à l'offensive. La bataille de Tourcoing marque sa première victoire, puis, dans l'immortelle journée de Fleurus, Jourdan fait brèche dans les forces de la coalition. Les succès se poursuivent sans intervalle. Les quatre places françaises encore occupées par l'ennemi,

Landrecies, le Quesnoy, Valenciennes et Condé sont investies et reprises. Les Anglais sont refoulés sur la Hollande, les Autrichiens sur le Rhin. La Belgique est conquise au pas de charge.

Dans cette glorieuse épopée, digne des anciens âges, l'armée de Sambre et Meuse fut héroïque entre toutes et l'Histoire a conservé pieusement les noms des Jourdan, des Kléber, des Marceau, des Championnet, des Ney, des Schérer qui, tambour battant la conduisirent à la victoire.

Au milieu de tous ces héros, Schérer eut sa large part de gloire. A lui était échue la mission d'arracher aux Autrichiens les quatre places qu'ils occupaient. Grâce à son énergie, grâce à la sage direction qu'il avait su donner aux opérations de siège, il rendit à la France en 45 jours, ces places que Louis XIV et Vauban mettaient des mois à conquérir. La Convention accueillit avec enthousiasme un triomphe dont les conséquences étaient particulièrement précieuses, elle décréta que Schérer et ses troupes avaient bien mérité de la Patrie.

Si glorieux qu'eut été le rôle de votre compatriote à l'armée de Sambre et Meuse, ce n'avait été qu'un rôle de second plan, mais ce rôle même l'avait mis en lumière et bientôt il allait avoir l'occasion de montrer sa valeur sur un plus vaste champ d'action.

Pendant qu'au Nord des armées victorieuses poursuivaient leur succès et occupaient la rive gauche du Rhin, depuis Bâle jusqu'à la mer, Schérer, en récompense de ses services, recevait le commandement de l'armée des Pyrénées, laissé vacant par la mort de Dugommier. En Espagne, il continua l'œuvre de son glorieux devancier, et lorsque vers le milieu de 1795 furent signés les traités de paix de Bâle et de la Haye, la ligne de la Bidassoa était reprise, le Guipucoa conquis, la Biscaye envahie.

Il serait trop long, Messieurs, de vous redire ce que furent ces traités qui marquèrent la fin de l'existence de la Convention. Qu'il me suffise de vous rappeler que la France était pacifiée à l'intérieur, qu'après trois ans d'une guerre formidable contre l'Europe coalisée elle avait reconquis jusqu'au Rhin les frontières de la vieille Gaule. Et quand la Convention se retira pour faire place au Directoire, l'Angleterre et l'Autriche restaient seules en armes prêtes à livrer de nouveaux combats.

Il fallait continuer la guerre pour les forcer à la paix. C'est ainsi que l'armée des Pyrénées fut transportée sur les Alpes pour opérer contre les Austro-Sardes et qu'en septembre 1795, son Chef, le Général Schérer reçut le commandement de l'armée d'Italie.

L'armée d'Italie partagée en trois groupes que commandait Augereau, Masséna et Serrurier, était établie face à l'Est, entre les crêtes de l'Apennin et la mer. En face de sa gauche, l'armée piémontoise gardait les portes du Piémont tandis que l'armée autrichienne appuyant sa gauche à la petite place de Loano était fortement établie sur le versant maritime et tenait la route de Gênes.

Contre 45.000 Austro-Sardes, il y avait 35.000 Français, braves, aguerris, mais mal nourris, mal vêtus, souffrant déjà des rigueurs d'un hiver précoce, héros si misérables que pour engager la lutte, Schérer dut attendre l'arrivée d'un brick qui, trompant la vigilance des croisières anglaises, lui apporta 100.000 rations de biscuit et 24.000 paires de souliers.

Dans de telles conditions, il fallait pour réussir, agir vite et agir avec vigueur. Schérer sut le comprendre; il se résolut à une action décisive, arrêta ses plans, donna ses instructions à ses lieutenants et dans la matinée du 2 Frimaire (23 Novembre 1795) le canon français tonnait, donnant aux Autrichiens surpris le signal de la bataille de Loano.

La bataille dura 3 jours. Contenus par Serrurier, percés par Murat, bousculés par Augereau, au milieu d'une affreuse tempête de neige et de grêle, les Austro-Sardes furent refoulés en désordre au Nord des Appennins, laissant sur le terrain 4.000 morts, 6.000 prisonniers et presque toute leur artillerie. L'armée française était maîtresse des approvisionnements rassemblés par ses adversaires à Finale, à Vado, à Loano, à Savone. Schérer avait rétabli les communications avec le littoral génois et ouvert les portes de l'Italie. Le Piémont trembla et le Directoire reconnaissant salua avec enthousiasme le Général victorieux dont les succès affermissaient son autorité encore incertaine.

La victoire de Loano avait été une grande victoire. On a reproché à Schérer de n'en avoir pas tiré parti en poussant à fond jusqu'au cœur du pays ennemi. Un Bonaparte l'eut fait; mais Schérer n'avait ni l'âge ni le tempérament de Bonaparte. C'était un chef énergique, mais un chef calme, juste et bon, qu'avaient apitoyé les souffrances inouïes allègrement supportées par ses héroïques soldats. A ses souffrances il ne crut pas devoir en ajouter de nouvelles en s'élançant à travers les montagnes déjà couvertes de neige. Les magasins conquis lui permettaient de se refaire; il en profita et il prit sur place des quartiers d'hiver en s'attachant à maintenir une stricte discipline et à proscrire le retour de scènes de pillage, conséquences inévitables des excès de privation, sa santé était du reste ébranlée; quelques mois après il dut demander son rappel, et en mars 1796, Bonaparte lui succédait dans son commandement. Les triomphes de Montenotte, de Millesimo, de Mondovi allaient couronner la victoire de Loano :

Quinze mois après, sur la proposition de Carnot, le Conseil des Cinq Cents allait chercher Schérer dans sa retraite et lui confiait le portefeuille de la guerre qu'il garda pendant 18 mois.

La tâche qui incombait au nouveau Ministre était ardue pour qui voudrait s'y donner à fond; fidèle à ses principes de droiture Schérer le voulut.

Ministre consciencieux, il chercha à rétablir les finances et à remettre de l'ordre dans une administration où par suite de l'absence de contrôle le désordre régnait en maître.

Honnête homme, il s'attacha à réprimer des abus qu'il avait trop souvent constatés. Son ministère ne fut qu'une longue

suite de luttes contre les hommes et les choses. Pour réagir, il lui fallut sévir, et bientôt sa sévérité devint importune. Décrié, calomnié, il se sentit mal secondé, entouré d'ennemis; il fut aussi un peu découragé peut-être par des difficultés supérieures à celles qu'il avait escomptées, et en février 1799 il se laissait nommer au commandement de l'armée d'Italie.

Son départ du Ministère de la Guerre, marqua vraiment pour le Général Schérer la fin de sa carrière militaire. Il en sortait usé par l'âge et les infirmités, l'esprit libre, le cœur chaud, mais le corps trop fatigué pour pouvoir exercer un commandement actif. Autant qu'il le put il s'en défendit avec énergie, alléguant son âge, son état de santé, voir même l'impopularité que lui avait valu son passage au Ministère; on insista tant qu'il fut obligé d'accepter.

Malheureusement la suite des évènements montra qu'il avait raison contre tous; le poids de la tâche qui lui était imposée dépassa ses forces, il en fut écrasé et deux mois après il demandait à être relevé du commandement qu'on lui avait imposé. Et dès lors pendant quatre ans, sa vie est un martyre. La haine s'acharne sur lui, la calomnie l'enserre; on l'accuse d'être un incapable parce qu'il a été malheureux, on l'accuse d'être un concussionnaire parce qu'il a froissé trop d'intérêts particuliers. En vain il se débat, comme le centurion antique il rappelle ses actions d'éclat, ses victoires, les blessures reçues au service de la Patrie. Vains efforts dans lesquels ses forces achèvent de s'épuiser jusqu'au jour où le vainqueur de Loano achève de mourir dans un petit village de l'Aisne en 1804, l'année où son successeur à l'armée d'Italie posait sur sa propre tête la couronne de Charlemagne.

Je ne connais rien de plus douloureux que cette lamentable agonie physique et morale d'un homme, fort de sa conscience, fier des services rendus et se débattant en vain contre le destin. Certes d'autres serviteurs de leur pays ont été dans tous les temps en butte aux basses attaques des calomniateurs et des envieux. Chez nous, sans remonter bien loin, la calomnie s'est attaquée aux grandes figures de Denfert, de Jules Ferry et Gambetta, Gambetta lui-même n'a pas été épargné. Mais pour ceux-ci le serpent se rompit les dents avant d'avoir entamé la lime; justice leur fut rendue de leur vivant même et la douleur de tout un peuple fit cortège à leurs funérailles. Pour Schérer, au contraire l'injustice persiste, la destinée le poursuit jusqu'au bout et, lorsqu'il s'éteint dans son petit village de Commenchon, il meurt seul, comme a dit Pascal et il meurt sans même laisser un fils qui puisse prendre en main la cause paternelle.

Heureusement, Messieurs, l'histoire est, suivant la forte expression de Michelet, un tribunal de cassation, pour les jugements aveugles et passionnés des contemporains. Elle accueille et renouvelle les gloires déshéritées; elle donne nouvelle vie à ses morts et les ressuscite.

Devant le tribunal de l'histoire, la cause de Schérer est ga-

gnée et dès longtemps sur la liste de ses plus glorieux enfants, la France a inscrit le nom du Général qui, à l'armée de Sambre et Meuse, reprit les quatre places du Nord; du Général qui, à l'armée d'Italie, fut le vainqueur de Loano.

Comme la gloire de tant d'hommes éminents des derniers temps de la Révolution, que Bonaparte a obscurcis, cachés, fait oublier, la gloire de Schérer a pu être voilée un instant; mais un rayon de soleil a dispersé les nuages, et le nom du grand Dellois resplendit depuis 30 ans comme un symbole sur ce fort de Servance, qui perché au sommet des Vosges, surplombe Bussang, commande Vesserling, voit le ballon de Guebwiller et domine cette trouée de Belfort dont tout au loin Delle est une des sentinelles avancées.

Si probant que soit cet hommage officiel rendu par ailleurs à la mémoire de Schérer il était juste, Messieurs, il était bon qu'un monument rappelât le souvenir de votre illustre compatriote dans la ville même où il est né, où il s'est formé, où il a subi cette première empreinte qui influe sur toute une vie.

Devant ce monument il nous faut, Messieurs, remercier M. Arsène Zeller, le très distingué biographe du Général Schérer, le dévoué promoteur de l'œuvre de justice. Il nous faut remercier aussi ses collaborateurs, les membres du Comité, grâce à l'active sollicitude desquels l'image du Général se dresse aujourd'hui sur le sol natal.

Devant ce monument, il nous faut aussi nous incliner bien bas en rendant un solennel hommage, non pas seulement au Général, dont il rappelle l'énergique figure, mais à tous ses compagnons d'armes, à tous ces soldats de la Révolution, qui sont nés d'elle et qui l'ont magnifiquement défendue; à tous ces hommes admirables, héros de la guerre, héros de la paix qui avaient le culte de la France et qui ont tant fait pour sa grandeur!

M. Stolz, président du Comité du festival célèbre enfin le mariage de l'éloquence avec l'harmonie. Après avoir aussi célébré celui qui fut parmi les plus illustres enfants de Delle, «nous fêtons, s'écrie-t-il, la Musique sœur fidèle de la Poésie; nous adressons notre plus cordial merci et salut de bienvenue à toutes les sociétés musicales venues de notre fidèle Comté, du pays ami, la Suisse, et même de notre chère et loyale Alsace.»

La série des discours était terminée et une magnifique couronne ayant été déposée par M. Claret, capitaine de territoriale, au pied du monument, commence le défilé de toutes les Sociétés participant au festival. De longues acclamations retentissent quand passent devant la tribune officielle

la Musique des pompiers de Dannemarie, la fanfare de Delémont et celle de Boncourt.

A midi, en la salle des fêtes, est servi aux autorités un grand banquet auquel assistaient des délégations d'anciens militaires, la presse et de nombreux autres convives, banquet suivi, au champagne, de plusieurs nouveaux discours.

L'après-midi fut consacré, au côteau Berdolet, à l'art musical. Le festival, réussi en tous points, fut suivi d'un concert d'ensemble exécuté par 1.200 musiciens sous l'habile direction de M. Poignie, chef de la musique du 35e d'infanterie.

Nous ne parlerons que pour mémoire de la distribution des récompenses aux vieux musiciens, du concert de gala, de la fête champêtre, et du feu d'artifice qui termina la journée.

Dès la première heure, des jeunes filles avaient parcouru la foule en offrant le programme de la fête que le Comité du monument avait fait éditer luxueusement par l'imprimerie André Herbelin, à Belfort. A noter, dans ce programme, une notice sur le Général Schérer et le vieux Delle, résumé historique de la ville et de ses curiosités.

Pour finir, rendons un légitime hommage à M. Arsène Zeller, qui fut le promoteur du monument Schérer et dont l'habileté et la ténacité ont conduit à bien cette imposante manifestation; au comité qui l'assista fidèlement depuis 1911, à la municipalité qui l'encouragea, à son chef, le maire, M. Louis Lex, aux organisateurs du festival et principalement à son dévoué président, M. Stoltz. Ils ont bien mérité tous, non seulement de Delle, mais de la Franche Comté, de l'Alsace, du Territoire et de la France entière.

L. H.

Aux abonnés et lecteurs de la Revue d'Alsace!

La guerre déchaînée, au commencement d'août 1914, par Guillaume II, le fourbe, d'accord avec toute l'Allemagne avide de conquêtes nouvelles et d'indemnités formidables, l'horrible guerre nous a pris, pour ainsi dire, au dépourvu; on la savait bien toujours menaçante, mais on ne pensait cependant pas la voir si vite arriver.

En effet, deux mois auparavant, le 7 juin, nous assistions paisiblement à la réunion de Dornach à Mulhouse : l'horizon politique paraissait sans nuages; le 5 juillet, à l'inauguration du monument du général Schérer, à Delle : même situation; le 20 du même mois, au Congrès des Sociétés savantes de Franche-Comté et du Territoire de Belfort, à Dôle : toujours rien de suspect, mais nous n'avions pas plus tôt rejoint nos pénates que surgissait l'attentat de Sarajevo, la déclaration de guerre de l'Autriche à la Serbie — à ce moment le Président de la République était en Russie — et enfin, le 31, la mobilisation générale que cinq coups de canon nous annonçaient, décrétée et mise aussitôt en vigueur.

Le régime militaire, avec l'état de guerre, succéda dès lors au régime civil. Ce fut en outre et instantanément, à Belfort, comme partout ailleurs et surtout dans l'Est de la France, sur la frontière, l'arrêt subit de la vie intellectuelle, commerciale et industrielle. L'imprimerie, en

train de composer la *Revue*, vit, séance tenante, ses ouvriers déposer leurs outils et abandonner leurs machines, quitter l'atelier et courir soit à la caserne, soit à la gare, pour rejoindre leurs corps d'affectation; l'imprimeur lui-même s'empressa, d'entrer dans le service automobile, mais bientôt n'y trouvant pas à exercer sa pétulance et son besoin d'activité, il finissait par se faire enrôler dans l'aéronautique où il devait se distinguer et devenir l'un des *As* de la cinquième arme. Quant à nous, dégagé de toute obligation militaire, que faire ? Nous allâmes offrir nos services dans l'un des hôpitaux de la Société de Secours aux Blessés militaires où nous vîmes bientôt affluer les premiers blessés de la randonnée du septième corps dans la Haute-Alsace, où nous reçumes le général Pau venant visiter les siens et où nous restâmes plus de deux ans à tenir la comptabilité et la statistique des entrées et des sorties.

Et c'est ainsi que la publication de la *Revue* se trouva suspendue ! La guerre sera courte; c'était l'opinion générale, mais l'homme propose et Dieu dispose. Quatre ans et plus se sont écoulés, remplis d'alternatives de revers et de succès, de luttes épiques et sanglantes. La victoire enfin venue, nous avons songé aussitôt à nous remettre au travail, à terminer l'année 1914. Les fascicules de Mai - Juin et Juillet - Août étant prêts, il ne nous restait plus que ceux de Septembre - Octobre et Novembre - Décembre. Nous les réunissons en un seul, persuadé qu'il nous sera tenu compte des circonstances particulières au milieu desquelles nous avons eu à nous débattre. D'ailleurs on n'y perdra rien : la *Revue* sera néanmoins aussi complète en pagination que les années précédentes. C'est pourquoi, enfin, on trouvera sur la couverture de ce dernier numéro, au-dessous des mois « Septembre à Décembre », ces mots caractéristiques : imprimé en 1919.

Ceci expliqué, disons que nous nous occupons dès maintenant de la continuation de la *Revue*. C'est tout d'abord en regroupant nos fidèles abonnés, et même en en augmentant le nombre : chacun sait qu'une publication de ce

genre ne peut vivre qu'à condition d'être soutenue et ils sont légion ceux qu'intéresse, maintenant surtout, l'histoire générale et particulière de l'Alsace. Nous devons également songer à retrouver nos collaborateurs. D'ores et déjà nous n'avons à ce sujet aucune inquiétude; de divers côtés on nous annonce des articles variés et intéressants, quelques-uns même d'une actualité indiscutable. Nous-même avons tenu, au jour le jour, dès le 31 juillet 1914, un journal complet des événements qui se sont déroulés à Belfort, des répercussions de ceux du dehors et sans doute en ferons-nous profiter la *Revue*. La bibliographie y trouvera encore la place à laquelle lui donnent droit les si nombreux ouvrages, les publications si variées que la guerre a fait éclore de toutes parts et en tous genres.

En attendant nous répétons ce cri unanime : « Vive l'Alsace, rendue pour toujours à la France », et surtout « Vive l'Alsace intégrale », l'Alsace avec les pays qui lui furent enlevés en 1815.

La Direction.

Les forteresses, lignes de défense et cours d'eau de l'Alsace au XVIIIe siècle

(suite et fin)

RÉFLEXIONS

sur le cours du Rhin et sur ses passages, soit en offensive soit en déffensive

Le Rhin sépare l'Alsace de l'Empire, c'est-à-dire que le milieu du bras de ce fleuve est la limite et en même temps une barrière entre l'Allemagne et la France;

On passe ce fleuve et on franchit cette barrière avec des batteaux, soit pour faire sur le bord ennemy une simple jncursion, brûler un village, un hameau ou un moulin et forcer le pays à contribution, soit pour prendre poste sur le bord ennemy et y établir un pont de batteaux;

Pour faire une jncursion, un détachement plus ou moins fort passe le Rhin sur quelques vedelins sur lesquels il repasse le fleuve après son exécution;

Pour prendre poste sur le bord ennemy et faire un pont derrière soy, il faut de grands batteaux propres à cet effet et cette operation se peut faire de deux façons :

1° En descendant les batteaux à flot avec leurs agrets jusqu'au lieu de passage et pour cet effet il faut avoir des places d'armes sur le fleuve;

2° On passe aussy ce fleuve avec des batteaux voiturés au lieu du passage avec leurs agrets, sur des haquets; d'où l'on voit qu'il est tres facile de passer le Rhin sur des vedelins pour faire une simple jncursion sur le bord ennemy;

3° Que pour passer et prendre poste sur le bord en-

nemy et faire un pont de batteaux en navigeant cette flotte chargée de troupes et d'agrets, il faut avoir des places sur le Rhin, telles que Strasbourg, Huningue ou le fort Louïs, et y avoir des batteaux en dépot;

4° Que pour charoyer un pont de batteaux avec tous ses agrets, chevalets, longerons, madriers, ancres et cordages, il faut une grande quantité de haquets, chariots et chevaux pour trainer un tel equipage;

5° Qu'il est aisé de surprendre un passage, soit pour une simple jucursion faite avec des vedelins, soit pour prendre poste sur le bord ennemy avec des batteaux navigués et descendus d'une place d'armes sur le Rhin telle que Strasbourg, Huningue ou le fort Louïs;

6° Qu'il n'est pas aisé à beaucoup près de surprendre une passage et de prendre poste sur le bord ennemy avec une flotte de batteaux voiturés sur haquets, car outre que le secret ne peut accompagner une telle opération, il faut encore observer que tous les bords du Rhin n'y sont pas propres de part et d'autre, soit du coste d'Empire, soit du coste d'Alsace pour l'embarquement et le débarquement; c'est-à-dire qu'il faut nécessairement que l'une et l'autre rive soient plattées, spacieuses et débarrassées de bois et de marais et que les jles entre deux ne soyent pas trop basses; qu'au contraire un bord trop élevé de part et d'autre n'y est pas propre parce que les haquets n'y peuvent descendre pour lancer leurs batteaux à l'eau; qu'une rive trop serrée n'y est pas propre parce que les haquets ne peuvent s'y ranger en front de bandière pour porter en même temps les troupes sur le bord ennemy; qu'un bord ou rive embarrassé de bois ou de marais n'est pas propre à cette opération, parce que les haquets et les chariots d'agrets à la suitte peuvent y arriver pour l'embarquement et que pour le débarquement ce seroit en vain qu'on prendroit poste dans un endroit d'où il serait difficile de déboucher;

Cependant il faut observer qu'un bord de part et d'autre avec touttes les circonstances cy-dessus, impropre à l'établissement d'un pont de batteaux, qu'un tel bord dis-je

y seroit cependant très avantageux pour l'embarquement lorsqu'il se trouve à portée de ce bord un vieux lit ou bras mort du Rhin dans lequel on peut mettre à flot la flotte destinée au passage de la navigation chargée de troupes pour le débarquement;

Touttes ces circonstances déterminent les précautions qui sont nécessaires à prendre, soit en deffensive, soit en offensive, pour les passages d'un Rhin d'Empire en Alsace et d'Alsace en Empire, soit contre une simple jncursion, soit pour l'établissement d'un pont et d'un poste retranché en avant;

On voit, dis-je : 1° qu'il est indispensable de connoitre parfaitement les deux bords du Rhin, soit du costé d'Empire, soit du coste d'Alsace, et surtout le bord du costé d'Empire, parce que le bord d'Alsace est continuellement sous nos yeux; c'est-à-dire qu'il faut nécessairement un plan exact pour connoitre précisément les endroits du bord d'Empire propres à l'embarquement d'Empire en Alsace ou débarquement d'Alsace en Empire pour faire et réduire son attention à ces points connûs, soit pour l'offensive, soit pour la deffensive;

2° Il est de même également nécessaire pour l'offensive et pour la deffensive, d'avoir une communication libre, connûe et aisée, tout le long du bord d'Alsace pour y pouvoir porter les troupes avec promptitude, surtout en deffensive; cette communication avait été établie en 1735 depuis Huningue jusqu'à Rhinau; je ne scais si elle a étée conservée, ny faite ailleurs;

3° Il faut des bivacs de paysans sur les bords du grand Rhin, Alsace, disposés de façon à se voir pendant le jour et à s'entendre pendant la nuit, par des coups de fusil, ou à se voir par des feux; cette disposition a étée établie sur tous les bords du Rhin en Alsace et subsiste encore;

Quant aux redoutes qui ont étées établies sur les bords du Rhin en Alsace pendant la guerre de 1700 pour deffendre le passage du Rhin, la plus grande partie de ces redoutes subsiste encore, mais elles sont plus préjudicables qu'avantageuses, à cet effet, et pour cette raison

on ne les a presque pas occupé pendant la guerre de 1733 avec l'Empire; les biwacs sont plus effectifs parce qu'après avoir fait leur décharge, ils s'enfuyent et vont avertir, mais au contraire, une redoute n'empêche point un débarquement quelconque dans l'espace d'une redoute à l'autre, il se fait souvent à son jnsçu ou par sa négligence et si la garde de la redoute reconnoit le débarquement, elle se renferme dans son poste ou n'est point avertie, et qui pis est l'ennemy superieur s'emparera probablement de la redoute, y prendra poste et interrompra la communication en ce point;

Ainsy, et comme il a été dit cy-dessus, on voit que soit en offensive pour prendre poste avec sureté en Empire, soit en deffensive pour bien deffendre les passages de touttes especes sur le Rhin, d'Empire en Alsace, et préserver cette province de contribution, tout se réduit : 1° à conoitre les points de passages possibles et ceux qui ne le sont pas, c'est-à-dire avoir un plan très exact des bords d'Empire avec un mémoire relatif de la qualité et des circonstances de ces bords et des jles entre deux;

2° Avoir une communication libre et aisée le long du bord du Rhin en Alsace avec des Biwacs disposés ainsy qu'il a été fait et dit cy-dessus;

On observe quant au premier point qu'on a des plans gravés très exacts des bords du Rhin en Empire depuis Guermersheim jusqu'à Mayence qui ont étés levés par ordre de M. Le Mâal de Seckendorf; il ne s'agiroit que de parcourir les bords à la vüe et les jles entre deux pour en dresser un mémoire relatif de la qualité et du relief du terrain et être assuré des points passables, soit en offensive, soit en deffensive; mais depuis Guermersheim en remontant le Rhin jusqu'à Huningue, je ne sçache pas, ou je ne crois pas qu'il ait été levé aucun plan, ny approchant de l'être, ny par conséquent qu'il ait été fait aucun mémoire relatif à ce sujet;

Quant au second point, il a été observé, et on observe encore que la communication sur les bords du Rhin en Alsace n'a été faite qu'jmparfaitement, et qu'il n'est

pas certain que la partie qu' a été faite soit en bon état, mais que la disposition et construction des biwacs le long des bords d'Alsace a été bien faite et subsiste en bon état;

Ainsy tout se réduit actuellement à pourvoir à ces deux points, sçavoir comme il a été dit, une communication libre et aisée sur les bords du Rhin en Alsace; 2° dresser un plan exact et mémoire relatif des bords du Rhin en Empire et opposés à ceux d'Alsace, car dans un tel plan et mémoire relatif, on ne connoit que par tradition les points de passages connûs, parce que l'ennemy y a passé ou tenté d'y passer, les autres sont méconnûs ou incertains sur la qualité de leurs bords et des jles entre deux; ainsy, soit en offensive, soit en deffensive, on est embarrassé, et surtout en deffensive pour laquelle on fait des dispositions aveugles, et on employe quatre fois plus de troupes qu'il n'en faudroit si on avait les communications nécessaires du bord ennemy et des jles entre deux.

OBSERVATIONS

sur les canaux de navigation qui existent en Alsace, et sur ceux qui y serail possibles a faire, pour l'avantage du service du Roy, du commerce et besoins publics.

Les canaux de navigation qui existent en Alsace sont :

1° Le canal du Neuf-Brisack,

2° Le canal de la Brutsche, ou de Strasbourg à la gorge de Sultz (1) et celle de Mutzig dans les Voges,

3° Le canal de Wantzenau à Seltz, (2)

4° Le canal de Landau à Alberswiller dans les Voges;

Ces quatre canaux ont été construits par Louïs 14.

(1) Soultz-les-Bains ou Soultz Bad (Basse-Alsace).

(2) Seltz (ancienne Saletio des Romains), petite ville de la Basse-Alsace.

Celui du Neuf-Brisack a été fait à l'occasion de la construction de cette place et pour y transporter de Rouffac les matériaux nécessaires à cet effet; la navigation de ce canal favorisoit par la même raison la construction des maisons bourgeoises à bâtir dans cette nouvelle place où d'ailleurs il descendoit des bois de la montagne et autre denrée de la province pour cette nouvelle colline; ce canal avoit été imaginé par feu M. de Regemorte, père de ceux d'aujourd'huy, et contre l'avis du directeur des fortifications M. de Tarrade, qui le disoit jmpossible à faire, cependant il fut exécuté avec succès et aux dépens des entrepreneurs du Neuf-Brisack, dont il a navigué tous les matériaux, (1) ainsy que pour le batiments militaires et bourgois, après quoy il a été abandonné faute d'entretien; il est resté sans autre service que celuy de conduire dans les fossés du Neuf-Brisack les eaux d'un ancien bras de la rivière d'Ill dérivé de cette rivière à Mülhausen, et est nommé Mülbach et Quatelbach; la partie de ce canal qui communiquoit à Rouffac, ou du moins à ses carrières, et passoit par-dessus la rivière d'Ill, a été abandonné et même n'existe plus; la maçonnerie de ses écluses et le terrein même de cette partie du canal ont étés donnés par le Roy à feu M. le preteur Klinglin;

Les eaux de la partie de ce canal qui subsiste, tombent, comme il a été dit, dans les fossés du Neuf-Brisack sans entrer dans l'Intérieur de cette ville; il seroit très avantageux, très aisé, et à peu de frais, d'y faire entrer et d'en faire sortir ces eaux, par un aqueduc de charpente pour y rafraîchir l'air brulant de cette place, et pour la commodité de ses habitans;

Le Canal de Strasbourg à Sultz

Ce canal a été construit par le Roy Louïs 14; il communique à Sultz, à Molsheim et à la vallée de Mutzig, il traverse le pays le plus fertile de l'Alsace; il a navigué

(1) Il manque un mot sur l'original.

tous les matériaux nécessaires aux ouvrages et aux batiments que le Roy a fait faire à la ville et à la citadelle de Strasbourg, fort de Kell et des jles du Rhin; il a continué depuis ce service, et le continue à présent pour le Roy et le public; de même ce canal flotte et navigue tous les bois de chauffage de la vallée et gorge de Mutzig et celle de Schirmeck, pour le service de la ville de Strasbourg;

Plus ce canal fait une bonne ligne de deffense, depuis Strasbourg et le Rhin jusqu'à la montagne et gorge de Sultz; la continuation de cette ligne est telle quelle est aussy avantageuse à défendre faible contre fort ennemy qui viendroit de Haute-Alsace que contre celuy qui auroit pénétré par la Basse; ce canal produisit le service et cet avantage en 1744 lorsque le prince Charles de Lorraine occupa tout le pays au-delà, entre Strasbourg et Waselonne; M. le Mâal de Coigny plus faible de moitiée se campa depuis Strasbourg jusqu'à Dorlesheim et Molsheim ayant devant luy la rivière de Brutsche et ce canal que le prince Charles n'osa jamais tenter de passer, et fit bien.

Le Canal de la Wantzenau à Seltz

Ce canal a été construit de même par Louïs 14 pendant la guerre de 1700 entre l'Empire et la France, pour pouvoir communiquer au fort Louïs et a portée des lignes de la Loutre; sans le service du Rhin dont l'ennemy occupoit les bords d'Empire et rendoit la navigation impossible, ce canal avoit encore d'autres usages très avantageux; sçavoir de remonter à Strasbourg les bois de la foret d'Haguenau qui appartient au Roy, ainsy que les bois flottés des gorges des Voges sur la , la Motter, la Fur, l'Ebrebach et la Seltz; cette traitte de bois éstoit très avantageuse au public, et il estoit plus avantageux encore au service du Roy de naviguer au fort Louïs et à portée des lignes de la Loutre, les fourrages, l'artillerie et munitions de guerre et de bouche nécessaires aux ar-

mées du Bas-Rhin; ce canal a subsisté pendant toutte la guerre de 1700 contre l'Empire; toutte l'artillerie pour le siège de Landau en 1713 a étée naviguée sur le canal jusqu'à Seltz; ce canal avoit été imaginé comme celuy du Neuf-Brisack par feu M. de Regemorte, père de ceux d'aujourd'huy et exécuté par luy et en très peu de tems, avec fort peu d'argent, et sans l'avis du directeur des fortifications Tarade; les écluses étoient de charpente et il a été abandonné comme celuy du Neuf-Brisack, faute d'entretien; cependant le cours de ce canal subsiste encore, mais sans écluses et est comblé en partie. Ce canal étoit si parfaitement oublié en 1744 que la partie de ce canal qui occupe la chaussée du fort Louïs et communiquoit à cette place sauva l'armée du prince Charles de Lorraine au moyen de 33 compagnies de grenadiers que le prince avoit placé derrière le vieux canal, abandonnées pour soutenir la retraite; ce canal et son pont sur la chaussée étant inconnûs à M. Le Mâal de Noailles. L'échauffourré de la nuit du 24 août sauva l'armée du prince Charles qui repassa le Rhin cette nuit, entre Benheim et le fort Louïs;

Depuis ce tems, il a été proposé de renouveller ce canal et de diriger son cours plus avantageusement, en le conduisant de Strasbourg à Lauterbourg, et par la suitte de Lauterbourg à Hert (1) par Joknom et Rhinzabern; le village de Hert et la droite des lignes de la Queiche est la partie la plus indispensable de ces lignes;

Les avantages de ce canal, soit pour le service du Roy, soit pour le commerce de Strasbourg, soit pour les besoins publiques, sont très considérables; il en a été dressé des plans, fait les nivellemens, estimations et desssins par M. du Vignau, jngénieur ordinaire du Roy en résidence à Strasbourg, lesquels ont étés préentés à M. le Comte d'Argenson, par M. de Lucé, jntendant d'Alsace, et il y a apparence que son exécution aura lieu;

Il faut remarquer au sujet de ce canal et relativement

(1) Hœrdt, village de l'ancien canton de Brumath (Bas-Rhin).

aux besoins publiques de Strasbourg qui tire principalement tous les bois de chauffage de la vallée de Mutzig dont les bois s'épuisent et augmentent en chereté tous les jours, or si ce canal proposé estoit exécuté, tous les bois de la forest d'Haguenau et des gorges des Voges remonteroient à Strasbourg par ce canal, seroient utiles aux propriétaires de ces bois et au public qui lès acheteroit à bon marché; au contraire, tous ces bois, faute de transports possibles et d'acheteurs perissent sur pieds, sont inutiles au public et aux propriétaires; mais cette circonstance, quoique très considérable, est le moindre des avantages du canal proposé.

Le Canal de Landau à Alberschweiller

Ce canal a été de même que les autres construit par Louïs 14; il a navigué tous les matériaux nécessaires a la construction de cette place, et continue encore ce service aujourd'huy;

Mais aujourd'huy son plus grand avantage et son principal service est de faire une excellente ligne de deffense et de fermer la province depuis Landau jusqu'au goulet d'Alberschweiller et montagnes des Voges tandis que depuis Landau jusqu'au Rhin à Hert, le reste de la province est barré par les lignes et les jnnondations de la Queich dont il a été parlé à l'article des lignes

Les canaux possibles à faire en Alsace et avantageux au Roy et au public sont :

1° Le canal depuis le depot de la rivière d'Ill près Colmar jusqu'à Mülhausen en Haute-Alsace dans le Sundgau;

2° Un canal de communication de la rivière d'Ill prise à Mülhausen avec le Doux (1) lequel ainsy communiqueroit avec la Saonne (2), le Rhone et la Méditerranée;

(1) Le Doubs.

(2) La Saône. L'idée de l'auteur du manuscrit a précédé de peu la construction du canal du Rhône au Rhin (1784-1833) qui va de Saint-Symphorien (Rhône) à Strasbourg.

3° Un canal du port de Colmar à Huningue et Basle;

Le canal depuis le pont de la rivière d'Ill près Colmar jusqu'à Mülhausen en Haute-Alsace dans le Sundgau navigueroit tous les fourrages, munitions de guerre et de bouche, les fers coulés pour l'artillerie venants de la Comté (1) pour les places d'Alsace et les armées du Bas-Rhin, sans y employer par corvée, comme il a été fait dans toutes les guerres, avec la maison d'Autriche, tous les chevaux de la province dont elle a été accablée chaque fois; or, cet avantage ne se peut aprécier, soit pour le service du Roy, soit pour le bien public;

De même touttes les marchandises remonteroient et descenderoient de Francfort à Mülhausen, et de Mülhausen à Francfort parcourrant ainsy toutte l'Alsace par Strasbourg et Colmar;

Tous les bois des gorges de Massevaux, de Thannes et de Guebwiller seroient flottés dans ce canal, ainsy que touttes les denrées d'un lieu à l'autre, comme grains, vins, fourrages;

Le canal de communication de la rivière d'Ill prise à Mülhausen avec le Doux, lequel ainsy communiqueroit avec la Saonne, le Rhone et la Méditerranée;

Ce canal, à la première inspection du terrein qu'il doit parcourir dans le Sundgau, paroitroit impossible, mais il est très possible en effet, car il y a des étangs entre les villages d'Attenheim (2) et de Chavanne (3), desquels étangs les eaux pendantes, descendent d'une part dans l'Ill et de l'autre part dans le Doux par la rivière d'Allan (4) et celle de la Savoureuse au-dessous de Belfort (5); on voit que ce canal communiqueroit le Rhin et toutte l'Alsace

(1) La Franche-Comté.

(2) Altenach.

(3) Chavannes-sur-l'Etang.

(4) L'Allan ou Allaine qui se jette dans le Doubs à Voujeaucourt.

(5) La Savoureuse traverse Belfort et va se jeter dans l'Allaine à Montbéliard. L'auteur vise ici la ligne de séparation des eaux.

jusqu'en Hollande avec le Doux, la Saonne et le Rhone, les provinces que ces rivières parcourent et enfin la Méditerranée.

Le Canal du port de Colmar à Huningue

Le canal remonteroit et descenderoit en parcourrant cette partie de l'Alsace touttes les marchandises en denrées de Francfort à Basle et la Suisse et de Basle à Francfort;

Les Suisses tirent presque tous leurs vins de Haute-Alsace (1), ce qui fait le plus grand commerce de cette partie de la province, mais ils sont obligés de les transporter par chariots, et les navigueroient à flots depuis Strasbourg et Colmar jusqu'à Basle, et par conséquent les Suisses entreroient encore beaucoup plus de vin, parce que le transport leur couteroit infiniment moins.

Note de la Rédaction: Landau et la Quiech.

En plaçant Landau parmi les forteresses et la Quiech, au nombre des cours d'eau de l'Alsace, l'auteur du manuscritnous reporte au-delà du 18e siècle, au règne de Louis XIV et au traîté de Munster ou de Westphalie (1648) dont l'article XI, § 73, avait reconnu la susdite localité comme faisant partie des territoires de la rive gauche du Rhin que l'Autriche cédait à la France et la rivière comme formant, par sa rive droite, la limite septentrionale de notre ancienne province.

(1) C'était peut-être une vérité à l'époque, mais aujourd'hui les vignes des cantons de Neufchâtel et du Valais produisent beaucoup de vin.

C'est, en vertu du traité de Paris (20 novembre 1815) que Landau, autrefois l'une des dix villes libres et impériales de l'Alsace, (1) l'un des chefs-d'œuvre de Vauban et l'un des boulevards de la France, fut occupé par les Autrichiens, puis remis (1er mai 1816) au royaume de Bavière. Ainsi en avait décidé la Sainte Alliance et le roi Louis XVIII bien trop heureux de monter sur le trône de France pour songer à l'intégrité de l'Alsace. Avec Landau, la Bavière recevait tout le pays compris entre la Quiech et la Lauter qui devenait désormais du côté du Palatinat, la limite de la France.

Dans son histoire de Landau, L. Levrault témoigne, dès le début, sa profonde douleur, reflet tardif de celle des populations sacrifiées au ressentiment des puissances coalisées. « Landau, dit-il; quel Alsacien ne prononce ce nom avec un patriotique regret ! Landau, noble fleuron arraché à la couronne de France ! Trop belle fille de l'Alsace qui languit, dérobée à l'Alsace ! Landau, témoignage toujours vivant de nos revers de 1815, triste et continuel écho des humiliations du lendemain de Waterloo.

Les événements ont marché à pas de géant depuis qu'en 1858 L. Levrault clamait ainsi en ces vibrantes apostrophes ses sentiments d'Alsacien qui n'oublie pas. La désastreuse guerre de 1870-1871 est survenue apportant à la France une humiliation beaucoup plus terrible, un démembrement autrement plus sensible et douloureux. L'Alsace, Belfort excepté, suivait avec une partie de la Lorraine, le sort de Landau, mais la nationalité ne saurait se prescrire, ni par un siècle, ni par quelques années; l'histoire est la gardienne vigilante du passé d'une nation;

(1) Villes libres impériales de l'Alsace : Landau (*Revue d'Alsace*, 1858, p. 49) :

Proefectorumque provincialem decem civitatum imperialum in Alsatia sitarum scilicet : Hugnenau, Colmar, Selestatt, Weissembourg, Landau, Oberenheim (Obernai), Rosheim, Münster in valle sancti Gregori, Kaisersberg, Turingheim (Turckheim) omnesque pagos et alia quae cumque jura quae a dicta praefectura dependant...

le droit finit toujours, quand l'heure de la Providence a sonné, par supplanter la force.

En tout cas et pour résumer, de toute cette belle ligne de défense du Rhin, organisée avec tant de soin par Louis XIV et Vauban, il ne restait plus vis-à-vis de la Prusse et des autres états allemands, lors de l'année de sinistre mémoire, que Belfort, Neuf-Brisach, Selestat, Lauterbourg et Strasbourg; les autres places fortes Huningue, Lanscroon, Saverne, la petite-Pierre, Lichtenberg. Fort-Louis, Drusenheim, Haguenau et les lignes de la Lauter, si minutieusement décrites, n'étaient déjà plus que de glorieux et lointains souvenirs.

LOUIS HERBELIN.

Lettres
de Louis de BEER

(suite)

8.

(A son père)

Paris, le 26 Frimaire 6.
(11 décembre 1797.)

J'ai reçu, mon cher papa, votre lettre, mon violon et l'argent que vous avez bien voulu m'envoyer. A l'heure qu'il est vous avez reçu aussi ma dernière. Je répète ce que je vous y dis du voyage de Charles à Rastadt : cela vaut mieux que tout le reste; il trouvera là une école excellente, et avec son assiduité et son intelligence il se fera distinguer et avancer dans la suite. Il n'est que trop certain qu'on n'avance pas ici, même avec les meilleurs amis, sans s'être antérieurement rendu utile et fait remarquer. J'éprouve tout cela.

Je quitterai peut-être Paris pour 2 ou 3 mois dans quelques jours. Pflieger et Dubois ayant été consultés par Dumonceau, beau-frère du Directeur Merlin sur le choix d'un jeune homme dont il put faire une espèce de secrétaire et qui sut rédiger en français et surtout en allemand, vu qu'il est nommé commissaire pour les Eaux et Forêts en deça du Rhin, ces deux représentants me proposèrent, et selon toute apparence j'irai parce que le C. Dumonceau est très aise de la proposition. Cela ne me vaudra presque rien; mais le voyage, comme de raison, ne me coûtera rien et c'est un travail infiniment instructif pour moi qui me suis voué à cette partie (1). Nous passerons par Lille,

(1) Louis de Beer allait suivre comme l'on sait une toute autre voie. Mais, on le verra plus bas, un fils de sa sœur et de son beau-frère Parade devait s'illustrer dans la carrière *forestière*.

Bruxelles, Gand, etc... Nous resterons quelque temps à Cologne et de là nous parcourerons tous les pays nouvellement réunis. Peut-être que je pourrai happer une place, soit tout de suite, soit pour l'avenir. Tout au moins je me fais connaître, et je pourrai parler de moi après avoir acquis ce droit par des services. Il se peut que cela se fonde encore en château aérien (1), mais il y a deux à parier contre un que j'irai. J'espère que vous m'approuverez, mon cher papa.

Ne soyez pas en peine des lettres qui peut-être ne me trouveront plus. Tous mes arrangements sont si bien pris que tout ce que je recevrai me parviendra, que mes affaires se feront comme j'y étais. Je vous indiquerai l'endroit où vous m'adresserez vos lettres, dans lesquelles vous voudrez bien me donner les commissions sans restriction comme si j'étais à Paris; tout sera fait et bien fait. Je ne prends pas toutes mes hardes avec moi, le reste demeure ici.

Les pièces pour la liquidation vous parviendront. Je n'aurai que dimanche les 3 mots de renvoi de M. de Normandie à qui encore il faut les surprendre. Je joindrai cela aux pièces, vous le remettrez à Metzger qui se chargera bien de pousser cela. La besogne faite, vous m'en instruirez à l'adresse que je vous donnerai également. Vous ne devez être inquiet en rien. Cela se fera sans faute; d'ailleurs, pour ce temps-là je serai probablement de retour, et tout marchera rondement.

Il me faudrait quelque vin de paille. On en voudrait goûter. On n'en donnera que de petites fioles, mais je voudrais pouvoir donner une boutelle à ma vieille hôtesse qui me le fait vendre. Vous le mettrez dans une petite cassette. Deux onces paient comme 10 livres, ainsi vous verrez en pesant combien vous pourrez mettre sans causer trop de frais. Vous le mettrez à la diligence d'Ortlieb-Vetter à mon adresse. Dix livres pesant coûtent 3; *de ce*

(1) Un château en Espagne, comme on dit plus communément. En fait ce fut cela.

poids on compte par livres pour régler le port. Je le paierai ici, car je ne crois pas que vous le puissiez affranchir. On trouve 6 livres bien cher. J'ai dit que c'était le prix de tous les temps; cependant je crois qu'il ne faudra pas regarder à 12 livres de plus ou de moins par mesure (1). Les personnes qui soignent cela sont sûres; il n'y a rien à craindre.

Adieu, mon cher papa. L'amour et la reconnaissance de vos enfants devance, n'en doutez pas, l'ombrage du platane; et en tous temps, dans quelque lieu qu'ils se trouvent, ils vous portent dans leur cœur qui est plein de la plus tendre gratitude. Embrassez bien ma bonne maman. On dit que les arbres attirent à eux les principes malfaisants de l'atmosphère; puisse le platane voisin exercer dans vos alentours cette influence bienfaisante et vous conserver bien portants.

LOUIS.

9.

(A son frère)

Paris, le 30 Frimaire 6.
(20 décembre 1797.)

Tu me donnes, mon cher Charles, des éloges qui me rendraient confus s'ils venaient d'un autre que toi; mais de si bonne part, ils me flattent et m'encouragent.

Je ne suis on ne peut pas plus aise si le projet de Rastadt réussit. C'est bien là ce qu'il te faut, cela t'avancera et te placera un jour solidement. Tu te formeras mieux et plus vite étant seul,

Et veniunt hederæ specte sua melius,

et enfin la partie est bien la plus belle que je connaisse. Applique-toi bien sérieusement à l'histoire et n'oublie pas la géographie statistique qui est une partie essentielle de la diplomatie. Quoique cette science, qui est proprement celle des rapports et des intérêts extérieurs et purement

(1) En Alsace l'ome ou mesure contient 50 litres.

politique des Etats entre eux, soit essentiellement différente de l'économie politique qui est la science administrative, la connaissance des rapports du bonheur des individus avec la forme du gouvernement et les institutions civiles, ne néglige pourtant pas d'en prendre une idée en lisant l'article *Economie politique de l'Encyclopédie*, et en effleurant les autres articles qu'il indique. Une grande partie de Bielfeld (1) n'est qu'un traité d'Economie politique assez bon quoiqu'il faille beaucoup modifier ses idées pour les mettre au niveau de nos principes actuels. La géographie te donnera de la marine et de son influence sur les forces des Etats des connaissances suffisantes, et le principal est à présent de te mettre au fait de ce qui regarde les Etats intéressés au Congrès de Rastadt : il faut étudier Pfeffel.(2). Voila justement ce qui me fait prendre quelquefois pour bien plus instruit que je ne suis : je me mets avec ardeur pendant quelque temps à la partie que je sais devoir m'occuper dans peu. Tu sauras sans doute que je partirai probablement avec le commissaire pour les Eaux et Forêts des pays conquis. Eh bien ! un cahier intitulé *Reisegefährten* (3) contient une foule d'extraits faits depuis quelques jours seulement pendant les 4 heures que je passe à la Bibliothèque, et un système complet de questions sur l'état de l'économie forestale dans le pays, puisque c'est là le principal objet de la mission. Je suis bien certain d'en savoir plus en théorie que le commissaire.

Greuze (4) vit encore; il est bien frisé, bien vêtu quoique vieux; il dit de jolies choses aux femmes au théâtre;

(1) Le baron de Bielfeld, un hambourgeois, 1717-1810, auteur d'*Institutions politiques* souvent réimprimées au 18e siècle. C'était un fanatique protestant.

(2) Le frère du célèbre fabuliste colmarien, dont l'*Abrégé de l'Histoire et du Droit public d'Allemagne*, Paris, 1777, a été trop vanté.

(3) « Compagnons de voyage ».

(4) Greuze et David, les célèbres peintres, et le musicien Grétry sont trop connus pour que nous ayons à insister.

et il est avec tout cela si pauvre qu'il n'a presque pas une chemise à mettre et qu'il fait des portraits à 6 livres pièce. Je ne sais de quel jeune peintre tu me parles; il faut me le rappeler. Mais j'ai vu chez David avec le bouvier, les Horaces, Brutus, Bélisaire et les Sabines qui séparent les Romains et les Sabins combattants; il travaille à ce dernier tableau : ce sera encore un chef-d'œuvre.

Les *Harmonies de la Nature* n'ont pas encore paru.(1) Ginguené partira probablement pour l'Italie. Je n'ai pas le cœur d'aller chez Grétry malgré la bonne occasion; peut-être que j'oserai un jour...

Mon cher Charles, si le *farniente* qui pour moi est un délassement après un excès de travail que je prolonge fréquemment jusqu'à minuit, une heure, ne te convient pas, il faut le fuir et te mettre décidément à un travail réglé : il n'y a que cela qui prévienne les nuages et les distractions, et j'en suis une preuve; on peut éclaircir sa tête comme une forêt. Ce farniente t'a pourtant inspiré un bout de phrase que sa correction et le choix d'expressions m'ont d'abord fait prendre pour une citation. A quelque chose malheur est bon.

A propos, sais-tu que l'ouvrage de Gauzargues, annoncé chez Désenne par la *Décade,* n'existe pas ? Cela arrive fréquemment, et c'est bien, depuis que je suis à Paris, le troisième ouvrage en nuée de Junon. J'ai été Ixion cette fois, car je te voulais faire un cadeau.

Ma pauvre reine (ce qui me rappelle la prétendue de M. Cartolo) doit avoir un nom bien singulier : Parade l'appelle Lambarini et toi Mme Lambert. Elle se nomme Lambarine. Si les femmes pouvaient loin de moi exercer un grand pouvoir sur mon imagination, ce serait bien celle-là qui me rendrait un Pétrarque. Mais quoique je m'en souvienne toujours avec plaisir, elle a passé comme tant d'autres. Tu recevras pourtant au premier jour quelques couplets qui se seront encore chauffés au foyer de l'amour. La rose a passé seulement dans les lieux où je

(1) De Bernardin de Saint-Pierre.

me trouvais, mais elle a laissé après elle une vapeur balsamique qui ne se perd pas tout d'un coup. *Nunc sat est de amore.*

9 Nivose (29 décembre).

Je ne pars pas...

Il ne tient qu'à moi d'être présenté chez Madame Pipelet : on me l'offre tous les jours. Je vais presque tous les 8 jours chez Pleyel (1) qui est très bon enfant. Je fais avec Thevenin des progrès sur le violon. O mio Carolo, si j'étais un peu moins gauche, je ferais bien mon chemin ici en tout ce qui s'appelle considération, estime, eau bénite. Mais du reste l'intrigue et l'infâmie sont riches ici, et le talent meurt de faim. Je suis plus vieux de 10 ans, depuis que je suis à Paris, en expérience; on voit des choses qui font frémir et dont on n'avait pas d'idée auparavant. Mais tout le monde ne les voit pas, et voilà pourquoi Paris plaît à tant de monde, tandis qu'il devrait être un objet d'exécration...(2)

Vale et me semper ama, care dilecte frater.

LOUIS.

10.

(A son père)

Paris, le 9 Nivose 6.
(29 décembre 1797.)

Je profite, mon cher papa, du retour de Bouvier pour vous envoyer nos pièces d'une manière sûre et non coûteuse, car le chargement serait revenu à près de 18 livres. Je dois vous observer que le cit. Normandie n'étant en aucune façon préposé à la liquidation des créances d'Emigrés, le renvoi que je lui demandais d'après le conseil de Rapinat ne peut être qu'une faveur, qui par dessus cela, ne serait d'aucune utilité, si les employés du bureau des

(1) Le célèbre fabricant de pianos strasbourgeois.
(2) Suit un sonnet en vers allemands.

Emigrés connaissaient les lois. Voilà quatre semaines que j'ai deux pétitions à la Liquidation sans que j'obtienne rien. Un M. Musy, qui est chef de bureau, m'a promis de les mêler avec d'autres pièces dont le renvoi est signé de confiance. J'attends et le moment favorable n'est pas encore arrivé. Cependant il serait bon que cela se fît chez nous le plus tôt possible; je vous fais donc passer les pièces; portez-les à Metzger, priez-le d'en pousser la liquidation. Quand j'aurai mon renvoi, vous l'aurez aussitôt et je vous dirai alors comment le produire. Ce renvoi que je n'obtiendrai peut-être pas, m'a coûté plus de courses qu'il ne m'en faudrait pour retourner à Ribeauvillé. Les affaires se font avec une lenteur désolante.

J'ai revu Rapinat ; il sortait et je l'accompagnai un bout de chemin. Il m'assura encore que Schérer lui avait tout promis, que cela ne manquerait pas. J'avais écrit à G. (Olbéry) parce que les pièces, très souvent, se perdent dans les bureaux et qu'il est bon d'avoir un subalterne dans la manche. Metzger lui avait déjà écrit à ce sujet. Rapinat vous salue beaucoup; il est charmant comme toujours, mais il a perdu ses odeurs, ce qui n'est pas un malheur. Je retournerai chez lui demain.

Veuillez donner l'incluse au pauvre Gochnat et lui payer 28 livres que j'ai retirés des 2250 livres en bons qu'il m'a dit de retirer de chez son agent. On lit bien dans les feulles 7 l. 5 s. pour cent, mais c'est le prix auquel les infâmes agioteurs les vendent et non pas celui auquel ils les achètent. Tout cela n'est plus commerce; tous se sont donnés le mot; il faut y passer.

J'ai été trois fois déjà au cours de chimie du citoyen Vauquelin à l'Ecole des Mines. Il est très bon, je m'y applique autant que possible. Mais ce n'est que dosimasie, expérience; le cours de chimie végétale ne commencera qu'en germinal, Fourcroy professeur. Celui de Vauquelin me sert d'introduction. J'ai été au Conseil des Mines pour avoir un certificat que je fréquente les cours; je l'ai obtenu et avec cela j'aurai au bureau central une carte de sûreté qui me dispensera de faire viser mon passeport

tous les 20 jours. Je m'informerai en même temps de la demeure de Monnet; il demeure au Plessis-Piquet, à une campagne sur la route de Fontainebleau, à 8 lieues de Paris. J'irai le voir au printemps. Il ne vient que rarement au Conseil à cause de son âge; il n'est pas bien avec les autres, puisqu'il soutient avec aigreur les erreurs de la vieille chimie contre ce qu'il y a de plus distingué dans cette science, peut-être en Europe. Ils se sont plusieurs fois presque pris aux cheveux.

Je m'informerai de la demeure du cit. Dubois et ferai notre affaire.

Voulez-vous que je garde aussi l'argent du G. Ortlieb ? Prenez bien garde, mon cher papa, que je ne vous le propose pas. Je suis navré de vous voir avec toute ma famille, vous restreindre pour moi seul, et surtout à la fois, cette somme vous gênerait doublement. Plût au Ciel qu'après vous avoir coûté tant de sacrifices, j'obtinsse une petite place qui me fixât un jour auprès de vous pour soigner vos vieux jours comme vous avez soigné ma jeunesse ! J'épargnerais de plus à mon frère tous les soins qui pourraient le distraire de son avancement en prenant soin de vos biens et faisant le *Hofschaffner* (1) de la famille. *O rus quando te aspiciam !*

J'ai parlé à Pflieger au sujet de Saint-Morand. Il m'a dit qu'après avoir rendu ses comptes, il avait remis les vieux parchemins au prieur de Saint-Morand, qui les avait donnés en mourant à un autre, et qu'à présent, s'ils n'étaient égarés, ils devaient se trouver entre les mains de l'ex-prieur Lazowski qui demeure à Lunéville. Je lui ai écrit, et aussitôt que j'aurai reçu sa réponse, je vous en instruirai.

Il me sera difficile d'apprendre quelque chose sur le compte de l'adj. G. Gudin : c'est une épingle à chercher dans un grenier à foin. Cependant je ferai mon possible.

On m'a déjà demandé si je n'avais pas encore reçu d'échantillons de vin de paille.

(1) Le gérant des biens de la famille.

Parade vous aura dit quelques détails que je lui ai donnés sur Bonaparte. Il ne tardera pas à partir pour Rastadt. Les fêtes ont pris fin. Celle des Représentants était magnifique.

Vous êtes bien bon si vous recommencez un procès avec le meunier du Zimmerplatz : faites jeter son sable à l'eau sans mot dire. C'est le plus sage. Faites couper les saules de bonne heure : ce sera encore une difficulté de moins.

Je ne doute pas un instant que Charles ne réussisse dans la carrière qu'il se propose de parcourir; les circonstances forment les hommes dont elles ont besoin. Et on ne refusera pas à Charles l'aptitude au développement.

Vous êtes peut-être étonné de me savoir encore à Paris; mais je suis trop honnête, trop peu intrigant (si je ne parlais de moi je dirais encore quelque chose), je n'ai pas été préféré. Le ministre de la justice Lambrechts a donné au commissaire un jeune homme. Voilà deux personnages qui n'entendent ni la langue du pays où ils vont, ni la partie dont ils doivent s'occuper ! !

Je n'ai point reçu de réponse des députés à qui j'ai écrit. Il me semble que, quant aux familles des prétendus, vous en savez assez du peu que j'ai pu me procurer. Dieu veuille que Schérer ne se fasse pas tirer l'oreille pendant longtemps; j'ai le plus grand espoir. Je suis si heureux du bonheur des miens que chaque retard me fait languir plus qu'eux, plus que vous-même, mon cher papa, car je ne vous fais l'injure de douter de votre impatience de consommer le bonheur de votre fille, qui mérite certainement d'être aimée.

Je vous embrasse tous de tout mon cœur. Tachez de vous conserver bien portant pendant cette mauvaise saison.

LOUIS.

Pour Charles :

En général observe beaucoup ce que font les gens bien élevés, et distingue les circonstances et la qualité où ils se trouvent en le faisant. Aie un peu les yeux

partout. Sois, quand tu le pourras, dans les sociétés des femmes bien élevées, elles donnent la meilleure éducation aux jeunes gens en fait de manières, je voudrais que tu en prisses plus et d'un autre genre plus décent que moi. Car tandis que je vivrai dans les sapins et le goudron, tu seras, en bas de soie, un jour dans les fêtes de représentation. Observe les petites finesses de ton métier futur, elles font paraître plus savant qu'on n'est. Ne sois pas trop de bonne foi. Evite un certain genre de femmes : elles causent des dépenses et donnent un mauvais ton. Mais ne répugne pas à une petite dépense bien placée quand il s'agira d'être complaisant. Je n'ai pas besoin de te dire que des marques d'atachement, d'intelligence et de *zèle actif* auprès de Rosenstiel te feront faire du chemin. — Adieu, mon cher et bon Carole carpio. Beaucoup, beaucoup de bonheur et de réussite. Je suis *in secula seculorum*

le vieux *Caton le stoïque.*

(A Suivre)

2me étude
pour servir à l'histoire de Delle.

Le château et les murs

par

LOUIS HERBELIN.

(suite et fin)

L'histoire de Delle est, à cette époque, très complexe. Les bourgeois sont dans un état d'incertitude perpétuel, l'horizon politique est si sombre qu'ils ne savent pas ce que demain leur réserve; ils sont à la merci du moindre incident d'une guerre qui menace de s'éterniser. L'année 1635 ne devait pas s'achever sans les plonger dans les alarmes les plus vives, dans la consternation la plus accablante.

Le Comte de Colloredo, membre du Grand Conseil de Guerre, chef lieutenant de la Chambre des Feld-Maréchaux d'Autriche, commandait les troupes impériales en Alsace. Ayant reçu l'ordre de jeter les Français hors de la principauté de Montbéliard, il quitta Belfort (1) au commencement de Décembre. Au bout de quelques jours et pour s'assurer, en cas de besoin, une bonne ligne de retraite, sur le Rhin, il résolut de reprendre Delle. Le Comte de Colloredo connaissait, par ses espions, le faible nombre des défenseurs de cette petite place et surtout leur man-

(1) Belfort avait une garnison de 500 hommes.

que de vigilance. S'étant approché sournoisement, dans la nuit du 13 au 14 décembre, le détachement désigné à cet effet, sous les ordres du marquis de Grana, s'empara du château à l'improviste et fit prisonnière la garnison endormie.

Au matin, les bourgeois apprirent avec la plus profonde stupéfaction que leur château était rempli d'Impériaux dont un certain nombre se répandaient déjà en ville pour y réquisitionner. Terrible réveil ! Qu'allait-il résulter de cette situation nouvelle et inattendue ? Les Dellois avaient, quelques mois auparavant, si bien montré leurs préférences et, suivant l'expression du bailli de Hertzberg, « vers quel côté ils inclinaient » (1), qu'ils pouvaient craindre de terribles représailles. Que faire ? Il fallait aviser au plus tôt. C'est dans ces sentiments que, sur l'invitation du Maître-Bourgeois, le Conseil et les principaux habitants se réunirent d'urgence à l'hôtel de ville où, séance tenante, fut rédigée, à l'adresse du représentant de la Seigneurie autrichienne, la lettre suivante :

« A généreux Noble et Valleureux Seingneur Melchior
« Antoine de Cuermont (2), chastelain et gouverneur
« de Delle et Seingneurie d'Illec.

« Remonstrant très humblement à V. S. les Maistres « bourgeois, Conseil et bourgeois de la ville de Delle et « font savoir à nos Seingneurs que hier passee environ « deux heures après minuict la ville dud. Delle ast este « reprinse par les Soldats de sa Maiestee Imperiale en- « semble du chasteaux et les françois qu'estoint de dans « sont detenus prisonnier par les d. soldats, et comme la « plus part des maistre bourgeois ne sont en la Ville pour « satisfaire au devoir de Ville (3) et pour prevoir a plus

(1) Voir plus haut.

(2) Cœurmont : traduction littérale de Hertzberg.

(3) Un certain nombre de bourgeois avaient dû, comme chaque année, se rendre dans l'une des foires de la région pour y acheter des bestiaux.

« grandes incommoditée que pouroit suruenir, maime ne
« estant remplassee la plasse de preuot. uacante par la
« mort du feu preuot dernierement tres passee :(1) et com-
« me nous sommes tousiours estée bon amis et obeisant su-
« biect et seruiteurs et desirans encour continuer au temps
« aduenir, prions à V. S. très humblement de nous vouloir
« impartir et donner quelque bon conseil et aduis comme
« nous nous deuons comporter aveque la garnison qui est
« à présent à Delle, que sont enuiron soixante, là où que
« nous trouons que cest beaucoup à celle fin de parauen-
« ture euiter plaintiffs et querelle à l'encontre d'iceulx
« et de nous. Sil est possible ce faisant priont Dieu le
« souuerain créateur du ciel pour la bonne prosperitee
« longue et heureuse uie de nos Seingneurs et de toute
« nostre noble maison de nos seing.

« Les très humbles et très obéissant seruiteurs

« Les Maistre Bourgeois

« Conseil et Bourgeoisie de la ville de Delle. » (2)

Cette supplique reflète l'état d'affolement dans lequel se trouvait la bourgeoisie de Delle. Après avoir jeté de l'encens sur le bailli de Cœurmont en le qualifiant lui, chef de cuisine, de généreux, noble et valeureux seigneur; après lui avoir annoncé la rentrée des Autrichiens à Delle, les bourgeois présents cherchent aussitôt, avec le Magistrat, à atténuer la mauvaise impression que leurs propos et leur conduite antérieurs avaient dû faire dans l'esprit du représentant de la maison d'Autriche. Ils ont toujours été bons amis avec lui, obéissants sujets de la Seigneurie; leur intention est de persévérer dans ces sentiments, mais la garnison actuelle les démoralise. Soixante hommes à entretenir, à héberger, c'est beaucoup. Ils le feront néanmoins (forcément), mais les soldats étant d'habitude exigeants et brutaux, pourront-ils, avec la meilleure volonté

(1) Le nom du prévot défunt est à rechercher.

(2) Les termes et l'orthographe de cette lettre extraite des archives de Colmar ont été scrupuleusement reproduits.

(oh ! les bonnes gens) éviter les plaintes réciproques, les querelles même ? Ils prient alors le bailli (le généreux) dont, naguère, ils écoutaient à peine les doléances, à propos des grains seigneuriaux, ils le supplient de leur venir en aide par ses conseils, ils lui demandent sa protection.

Comment expliquer cet aplatissement de la bourgeoisie de Delle devant ce bailli qui n'avait certes pas oublié cette réponse dédaigneuse : « Nous appartenons au roi de France ! » Bien simplement.

La maison d'Autriche avait, sans doute, été bonne, maternelle même au XIIIe siècle, pour les Dellois qui en avaient reçu ces fameuses chartes de franchises qui faisaient d'eux les égaux des bourgeois de Colmar et de Porrentruy, mais, depuis, qu'était-il arrivé ? L'Autriche les avait livrés à des engagistes avides, elles les avait vendus à Charles le Téméraire d'où la ruine avec E. de Hagenbach et c'était encore l'Autriche qui par son omnipotence ombrageuse valait, aux bourgeois du XVIIe siècle, ces mouvements continuels de troupes suédoises, lorraines, françaises et impériales, ces surprises, ces garnisons qui menaçaient de les réduire à la misère. Croyant enfin se trouver sous la tutelle du royaume de France, ils retombent sous le joug de leurs anciens maîtres : Les gens de basse condition, les manouvriers avaient sûrement plus à gagner qu'à perdre, à tous ces changements successifs de régimes auxquels ils assistaient indifférents, mais il en était tout autrement des bourgeois : c'était sur eux seuls que retombait toute la charge de l'occupation militaire de la cité. Obligés qu'ils sont de faire contre mauvaise fortune bon cœur, n'y a-t-il pas là de quoi les excuser d'adorer le lendemain ce qu'ils brûlaient la veille, de se dire les bons amis du bailli autrichien quand au fond ils ne demandent que son éloignement définitif !

Et les bourgeois attendirent le seigneur de Hertzberg. C'était mal le connaître que d'avoir confiance dans sa générosité, dans sa noblesse et dans son courage. Avant de songer aux intérêts des sujets, avant même de reprendre ses fonctions, il lui fallaitl'assurance d'être lui-même

à l'abri des vexations des soldats; il entendait que sa propre personne fut respectée avant tout. C'est dans ces intentions qu'il écrivit aussitôt à la Régence :

« J'ai pensé que mon devoir était de vous faire con-
« naître par la présente, ainsi que le bourgmestre, le
« conseil et la bourgeoisie me l'ont fait savoir hier soir (1),
« ce qu'il est advenu de la ville et du château de Delle,
« qui ont été de nouveau occupés, jeudi dernier, avant
« le jour et, où, en ce moment, tiennent garnison au
« moins 60 hommes, appartenant à M. le marquis de
« Grana et commandés par un lieutenant. Je ne doute
« pas que ce commandant ne mette la main sur les
« quelques denrées encore existantes et dont Claude Por-
« tier (2) qui s'était approché de Montbéliard, deux jours
« auparavant, n'a pu faire d'argent, pas plus qu'il n'a
« réussi à emmener avec lui les cens du moulin. A cela
« il faut ajouter que le Magistrat et les bourgeois intri-
« gants et bien conseillés, cherchent comme précédem-
« ment, à préserver leurs biens et que la soldatesque
« voudra vivre aux dépens et sur les revenus de la Sei-
« gneurie. Je me préoccupe aussi de ne pas laisser vider
« et ruiner les étangs par cette grosse garnison. Cepen-
« dant je n'ai pas voulu me rendre à Delle à moins
« que ma personne ne soit protégée contre ces soldats
« et leur commandant que les bourgeois exploitent tou-
« jours et ne calment qu'avec de la boisson. Loin alors
« d'être satisfaits, ces hommes tournent leur exigences
« contre les employés de vos seigneuries et de son excel-
« lence le général d'artillerie, ainsi que vous en jugerez
« d'ailleurs. Je vous prie humblement de faire savoir ici
« que vous vous intéressez à l'administration de l'Archi-
« duché et à tout ce qui s'y rattache en ordonnant qu'on

(1) Melchior de Hertzberg s'était retiré à Méziré après l'arrivée des Français.

(2) Claude Portier était sans doute le fils de Pierre Portier, maître-bourgeois au début du XVIIe Siècle, qui a laissé dans un registre une chroniqueassez curieuse.

« ne mette aucune entrave à l'exercice de mes fonctions,
« mais au contraire, que l'on m'accorde aide et protection.

« Que si une aussi forte garnison devait séjourner
« longtemps à Delle où elle sera du reste nécessaire à
« cause de Montbéliard, et comme la plupart des villages
« du baillage entièrement ruinés, n'ont rien semé, par
« conséquent rien récolté à cause des pluies, que ceux
« de Grosne, Joncherey, Faverois, Seppois le haut, Ré-
« chésy et d'autres sont trop pauvres et incapables de
« supporter seuls une pareille charge, vos Seigneuries
« pourraient, dans ce cas, mais sans réduction, leur ad-
« joindre également et proportionnellement Grandvillars,
« Morvillars, Froidefontaine, Florimont et les autres vil-
« lages qu'elles jugeraient à propos. (1)

« J'attends donc, avec soumission, par retour du cour-
« rier, ce que Vos Seigneuries auront décidé et résolu
« sur ce point, les assurant que je mettrai toute mon
« activité et mon zèle à leur obéir dans la mesure du
« possible et à les renseigner ensuite exactement sur la
« façon dont les choses se passeront, me recommandant
« humblement à Vos Altesses.

« Donné à Méziré, ce 15 décembre 1635.

« De Vos Altesses le très humble serviteur

« MELCHIOR ANTOINE DE HERTZBERG. (2).

« Aux très-illustres, très-nobles, très-savants et très-
« sages Seigneurs N. et N., tuteurs des héritiers de feu
« Son Altesse, prince Léopold d'Autriche, gouverneurs
« régents et conseillers de la Chambre des pays autri-
« chiens, mes Excellents Seigneurs à Brisach. »

Le Conseil de Régence s'empressa de donner satisfaction au bailli de Hertzberg en demandant pour lui

(1) Le bailli de Hertzberg entendait ici que la ville de Delle ne devait pas être seule, en cas de séjour prolongé, à entretenir la garnison.

(2) Traduit sur copie tirée de l'original en allemand : Arch. de Colmar. C. 532.

au Comte de Colloredo une commission ou sauf-conduit. Cette demande est ainsi conçue :

« Au très-noble Monsieur le Comte, son dévoué « et fidèle serviteur.

« Nous rappelons à Monsieur le Comte ce qu'il a fait « pour parvenir à mieux bloquer la ville de Montbéliard, « les postes qu'il a établis à cette fin sous la direction « de M le général d'artillerie, notamment dans les ville « et château de Delle qui ont été, d'après ce que nous « apprenons, heureusement repris par M. le Comte, en- « suite et avant tout, notre excellent ami Melchior Antoine « de Hertzberg, nommé là-bas bailli par Nos Seigneurs « d'Autriche et que les Français avaient expulsé lors de « leur occupation. Nous lui avons commandé de réinté- « grer son poste tant pour le bien de la garnison que « pour éviter tous inconvénients. Il se déclare prêt à « obéir, mais cependant il craint d'être, sans commission « ou sauf-conduit en butte aux attaques de l'un ou de l'autre « C'est pourquoi il s'est adressé à nous pour obtenir « cette pièce.

« Nous venons donc demander à Monsieur le Comte « de vouloir bien faire délivrer au susdit de Hertzberg, « un sauf-couduit lui donnant la sécurité dans sa charge « avec les moyens de vaquer sans troubles à ses devoirs « et de façon que les soldats ne lui suscitent aucune « entrave et ne l'inquiètent ni ne le molestent.

« Le sauf-conduit demandé devant être utile et agréable « à Notre Seigneurie autrichienne non moins que pro- « fitable à la garnison dont elle permettra d'assurer l'en- « tretien et le service; nous ne doutons pas que M. le « Comte ne soit favorable à notre demande et ne fasse « établir cette pièce pour la personne dont il s'agit, M. « de Hertzberg.

« Donné à Brisach, le 22 décembre 1635. » (1)

Aussitôt muni de cette pièce, le bailli rentra à Delle et monta au château.

(1) Traduit d'une copie aux archives du Haut-Rhin, C. 532.

Il avait du recevoir de la Régence, en même temps que la commission précitée, l'ordre de ne pas rechercher les bourgeois à propos des sentiments anti-autrichiens qu'ils avaient pu manifester pendant l'occupation française. Il ne devait cependant plus rester longtemps à Delle; malgré tous ses efforts, la maison d'Autriche allait bientôt être dépossédée définitivement de son antique domaine de Delle.

On sait que Louis XIII avait nommé, en 1634, Louis de Champagne gouverneur de Montbéliard. Deux ans après (1636), nonobstant l'échec du duc de Rohan, le Comte de la Suze pensa le moment venu de s'emparer de Belfort. Battant sans cesse la campagne entre Montbéliard et cette dernière place, Delle étant en leur pouvoir, les Impériaux estimaient n'avoir à craindre, dans cette partie de la Haute-Alsace, aucune attaque de la part des Français. Le comte de la Suze avait de l'artillerie, mais les armes et les vivres lui manquaient. Il en obtint en laissant croire au Comte de Montbéliard que c'était pour son compte et pour le dédommager de sa créance sur la maison d'Autriche qu'il allait faire le siège de Belfort. Après quatre assauts, on fit sauter une porte et on mit en batterie quatre pièces de canons contre le château. La place capitula le 25 juin et la Suze y entra le lendemain, à la tête de ses troupes. (1)

Après avoir approvisionné Belfort et confié la place à 4 compagnies, la Suze se mit en route dans la soirée du 29 pour aller attaquer le château de Grandvillars dont il savait la garnison absente; il n'y restait en effet que 10 hommes avec un sergent. Après quelques mousquetades, ils se rendirent. La Suze laissa dans ce château, comme dans celui de Roppe, déjà pris le même jour, au matin, un lieutenant avec 40 hommes. (2)

(1) Henri Bardy : Etude historique sur Belfort : Bull. de la Soc. belf. d'ém. 1899, T. 18, p. 73.

(2) La guerre de 30 ans dans la région de Belfort par L. Klipffel : Bull. de la Soc. belf. d'ém. : 1907, T. 26, p. 50.

Il restait encore Delle à enlever. Comme cette place ne pouvait, seule, gêner les mouvements du Comte de la Suze, ce n'est que le 15 juillet suivant qu'il se présenta devant ses portes et la somma de se rendre. La chronique rapporte que la petite garnison du château songeait à la résistance, mais pressé d'en finir Louis XIII se préparant à envahir la Franche-Comté et Louis de Champagne ayant fait des conditions honorables, tant au château qu'à la ville, la capitulation fut acceptée et le Comte de la Suze fit son entrée à Delle par la porte de France tandis que la garnison, avec armes et bagages, sortait par celle d'Allemagne pour aller rejoindre les lignes autrichiennes.

Ni les archives du Haut-Rhin, ni celles de Delle ne disent quelles furent les conditions de la capitulation traitée avec les bourgeois. Il est à croire cependant qu'elles furent calquées sur celles accordées aux bourgeois de Belfort : protection des gens d'église, des officiers de la Seigneurie et de la ville ainsi que de tous les habitants sans exception avec leurs biens; religion respectée; la garnison ne devant être composée que de Français naturels et entretenus aux dépens du roi; restitution des meubles et bestiaux pris pendant l'investissement (1). Le Comte de la Suze, après avoir établi l'autorité royale à Delle, sortit de la ville en laissant dans le château une garnison suffisante.

Dans l'intervalle, l'armée française ayant abandonné la Basse-Alsace pour se diriger sur la Franche-Comté, les Impériaux, sous les ordres de Gallas, franchirent le Rhin et firent leur jonction, à la fin d'août, avec le duc de Lorraine,dans les environs de Montbéliard. Ils essayèrent bien en passant, de reprendre le château de Grandvillars, mais la garnison s'y étant retirée après la prise du bourg, obligea l'ennemi à renoncer à son projet (2). S'appro-

(1) Etude historique sur Belfort par Henri Bardy : même bulletin, 1899, T. 18, p. 73.

(2) La guerre de 30 ans dans le pays de Belfort par L. Klipffel : bulletin précité, p. 51.

chèrent-ils de Delle ? C'est peu probable, sachant les soldats du comte de la Suze prêts à les recevoir.

Louis de Champagne avait été grandement secondé par son fils Gaspard qui, à la tête du régiment de son nom, s'était fait remarquer par sa conduite pleine d'entrain et de bravoure.

Le roi Louis XIII voulant reconnaître les services rendus par le père et récompenser le courage déployé par le fils, nomma Gaspard de Champagne gouverneur des ville et château de Belfort et, par lettres patentes, lui donna en fief les seigneuries de Belfort et de Delle.

Louis de la Suze ne survécut pas longtemps à ses succès, déjà malade depuis quelque temps, il mourut à Montbéliard, le 25 septembre de la même année, 1636 (1).

Investi donc par le roi des Seigneuries de Belfort et de Delle, Gaspard de Champagne, Comte de la Suze et marquis de Normanville, chercha à se fortifier à Belfort contre tous les événements, mais il n'en fut pas de même à Delle. Le château, auquel nulle réparation importante n'avait été faite depuis cinq ans, (2) était en si mauvais état que, suivant Liblin, ne croyant pas qu'il valut la peine d'être réparé, le nouveau Seigneur de Delle l'aurait fait démanteler et abandonner. Qu'y a-t-il de vrai dans cette affirmation ? On va le voir.

L'ancien bailli de Delle pour l'Autriche, Melchior Antoine de Hertzberg, s'était de nouveau retiré à Méziré après la prise de la ville par le comte de la Suze. Il vivait là tranquillement, mais s'inquiétant néanmoins de ce qui se passait à Delle et espérant, sans doute, pouvoir y rentrer bientôt. Or, six mois après, il apprit que les Français avaient dessein d'abandonner la ville en mettant le feu au château. Il tailla aussitôt sa plume et la lettre suivante fut expédiée à la Régence, à Brisach :

(1) Ephémérides du Comté de Montbéliard par Duvernoy, p. 368.

(2) Les dernières importantes réparations avaient été faites par le bailli de Hertzberg.

« A très-nobles, sévères, très-savants et fermes, gra-
« cieux et bienveillants Seigneurs, à vos grâces et faveurs
« mes obéissants services sont prêts en tous temps.

« Par un fidèle paysan et sujet de la Seigneurie de
« Delle — jusqu'à présent je n'avais rien pu apprendre
« d'aucun bourgeois, officier de la ville ou paysan — je
« suis informé et assuré que la garnison française de
« Delle remplit le château de beaucoup de paille, qu'elle
« en garnit également les portes et les murailles et
« qu'elle se propose, à toute extrémité, de l'allumer et de
« se retirer ensuite sur Belfort, tout comme il a été fait,
« dans ce triste temps, avec le château de Grandvillars,
« que les Français ont incendié et abandonné. Je crains
« aussi que nombre de bourgeois n'empêchent mollement
« cette résolution surtout qu'on leur aurait dit, depuis des
« années, que si le château était démantelé ou brûlé,
« ils n'auraient plus de garnison à entretenir.

« Ayant, sans me flatter, préservé deux fois ce château
« d'une ruine imminente par incendie tout comme d'au-
« tres maisons du baillage, et mon devoir me poussant
« à vous informer de suite de cette menace, je viens
« vous prier humblement d'empêcher cet incendie par
« les moyens que V. S. S. jugeront bons, sans que je
« les leur indique, mais toutefois par une lettre à M. le
« Commandant impérial des troupes chargées de repren-
« dre sur l'ennemi les grosses localités du pays et qui
« par de fortes menaces empêcherait cette mauvaise
« action; vos Grâces pourraient écrire aussi à la bour-
« geoisie de Delle en lui signifiant que si cela arrivait,
« elle serait obligée de tout rétablir à ses frais et dépens,
« le tout, sans aucune indication de quantité. (1)

« Me recommandant humblement, par la présente, à
« vos grâces et faveurs.

Donné, à la hâte, à Méziré, le 27 Janvier 1637.

« De vos grâces et faveurs, votre humble
« Melchior Antoine de Hertzberg. »

(1) Voir note p. 440.

La Régence n'écrivit pas au commandant de l'armée impériale dont l'intervention n'aurait eu certainement pour résultat que d'activer la catastrophe tant redoutée par le bailli, mais, le 14 février suivant, elle informait ce dernier que la lettre ci-dessous avait été adressée, de Brisach, au bourgmestre et au conseil de la ville de Delle. (1)

« Au Bourgmestre et Conseil de Delle,

« Etant informés, du dehors, que les Français auraient « l'intention de quitter le château de Delle et d'y mettre « le feu et que certains bourgeois seraient non seule- « ment d'avis de n'y pas mettre opposition, mais, au con- « traire, qu'ils le verraient sans déplaisir, nous vous « ordonnons très-sévèrement, par la présente, au nom de « notre gracieuse Seigneurie, d'employer tout votre zèle « et votre dévouement pour éviter cette catastrophe. Si, « au contraire, par négligence et par incitation du conseil « et de la bourgeoisie, le château venait à être incendié, « la ville serait tenue de le reconstruire, à ses propres « frais, non compris une amende arbitraire.

« Donné à Brisach, le 4 février 1637.

St. R. V. C. » (2)

A ce moment les bourgeois de Delle n'étaient pas encore trop rassurés sur leur sort. Le comte de la Suze resterait-il longtemps leur maître ? Les troupes impériales manœuvrant de façon à reprendre la Haute-Alsace, n'avaient-ils pas à craindre de retomber sous la domination autrichienne, et alors quelles seraient les conséquences de leur défection et de l'incendie du château ? Le rebâtir, mais ce serait pour eux la ruine complète, éternelle ! Cette considération ne fut pas sans inquiéter beaucoup les bourgeois et sans les décider à prendre le parti conseillé par la Régence. Le Magistrat intercéda donc auprès du comte de la Suze. Dans quels termes ?

(1 et 2) Traductions sur copies prises aux archives de Colmar. C. 643. — La Régence avait toujours des relations avec les anciennes possessions autrichiennes.

Il n'y a pas lieu de le rechercher; en tout cas le château ne fut pas incendié, mais ayant pris la résolution de l'abandonner, le nouveau Seigneur fit comme le dit aussi Liblin : il ordonna son démentèlement, c'est à dire la destruction de sa première ligne de murs et de son pont. Privé de ce qui en faisait la principale force, ce château n'était plus qu'un édifice ordinaire, incapable d'opposer une sérieuse résistance, mais cependant utile en cas de besoin. Ainsi s'évanouit l'espoir intéressé des bourgeois. Ce n'était toutefois que partie remise. Trente et quelques années plus tard, un autre général français accomplira l'œuvre de destruction inachevée du comte de la Suze. En attendant le notaire Flostat pourra en faire la description que l'on connaît.

Pendant seize ans (1636-1652) la Seigneurie de Delle, tout comme celle de Belfort, jouit d'un calme profond, sous la sage administration de Gaspard de Champagne. Tout en cherchant à tirer le meilleur parti, autrement dit tous les revenus possibles, des domaines que la munificence royale lui avait octroyés, (1) jouissant, comme les Archiducs d'Autriche de droits régaliens, il ne négligait aucun moyen d'entretenir la paix avec ses voisins. C'est ainsi que, le 11 juillet 1644, il concluait avec le comte de Montbéliard, les Seigneuries d'Héricourt, de Blamont, de Franquemont et de Granges, l'abbé de Lure et le comte de Bourgogne un traité de neutralité dans lequel Delle se trouvait compris avec Belfort et Saint-Ursanne. Ce traité, valable jusqu'au 1er janvier 1645, fut prolongé d'une année. (2)

(1) Melchior de Hertzberg, bailli autrichien, avait sauvé avec lui, en 1636, l'urbaire dit *Livre rouge* de la Seigneurerie. En 1642, étant à Milandre, il demanda à la Régence, à Brisach, s'il devait le remettre au Comte de la Suze, qui le réclamait, mais la Chambre (camerath) lui répondit de le lui envoyer en disant qu'elle le cherchait depuis longtemps. (Archives du Haut-Rhin, C. 958).

(2) Henri Bardy : Etude historique sur Belfort.

Les bienfaits de l'administration de Gaspard de Champagne se firent sentir davantage encore quand il eut épousé Henriette de Coligny, si connue sous le titre de Comtesse de la Suze. Un belfortain qui a laissé sur cette charmante personne une étude complète, rapporte qu'elle donnait des fêtes dans les petites villes du voisinage et organisait des promenades et des déjeuners champêtres auxquels elle conviait les bourgeois et les bourgeoises de Delle et de Montbéliard. (2) Le château de Delle vit plus d'une fête de ce genre.

La situation était trop belle. Gaspard de Champagne devait la compromettre lui-même. Mécontent de ce que le traité de Munster (1648) avait donné au roi Louis XIV la faculté d'acheter trois millions de livres tournois les droits seigneuriaux de la maison d'Autriche sur cette portion de l'Alsace dont dépendaient ses terres et cela, sans qu'il fut question d'indemnité en sa faveur, il embrassa le parti de la Fronde dont le prince de Condé était le chef. Déclaré en état de rébellion, ce ne fut cependant qu'au mois de février 1652 que le pays vit recommencer la guerre avec le siège de Belfort qui n'eut aucun résultat. Le 19 septembre de la même année, à l'aube, Delle fut surpris par la garnison de Brisach qui pilla les maisons et emporta tout ce qu'elle put.(3) Les soldats du Roi qui s'étaient dissimulés la veille, au soir, avaient profité de l'ouverture matinale de la porte d'Allemagne pour s'élancer dans la ville. Leur coup fait, ils s'étaient retirés.

La Suze ayant refusé de venir à récipiscence, se vit de nouveau assiégé dans Belfort, le 25 décembre 1653 par Henri, marquis de Senneterre, dit maréchal de la Ferté ou le Pacha de Lorraine. Après un blocus de plus d'un mois et demi, Gaspard de Champagne désespérant

(1) La Comtesse de la Suze par le même : Bull. de la Soc. belf. d'ém. 1903, N° 22, p. 73. Suivant cet historien la Comtesse de la Suze avait, par sa bonté d'âme et sa charité inépuisable, contribué à attacher à son mari la population de la Seigneurerie de Belfort et des pays voisins.

(2) Henri Bardy : Etude historique sur Belfort.

d'obtenir un secours du prince de Condé, offrit de se rendre à condition de conserver le domaine direct des Seigneuries de Belfort et de Delle, mais le maréchal de la Ferté refusa au nom du Roi. Le 9 février 1654, fut signé entre les deux parties belligerantes, une convention qui accordait au révolté quinze jours pour rendre les châteaux de Belfort et de Delle. Ce délai expiré, c'est à dire le 23, à huit heures du matin, n'ayant pas été secouru, le comte d la Suze quitta Belfort avec sa petite troupe, tandis que la garnison qui avait été mise, au début des hostilités, dans le château de Delle, en sortait pour se diriger sur le Luxembourg. Le lendemain, 24, le maréchal de la Ferté se rendit dans cette dernière ville pour y prendre possession du château et donner ses ordres. Il avait été entendu dans la convention que les bourgeois, habitants et sujets des terres et seigneuries de Belfort et de Delle seraient maintenus dans leurs anciens droits, priviléges et coutumes sans qu'ils pussent être recherchés pour leurs actes antérieurs. (1) Enfin le Comte de la Suze devait recevoir tout ce qui lui était dû au jour de la reddition dans les places de Belfort et de Delle ainsi que dans l'étendue des deux Seigneuries.

En confirmant à la France la possession des pays de l'Autriche antérieure, le traité de Westphalie (1648) n'avait pu amener la pacification générale. Sans nous occuper des campagnes consécutives de cette partie du règne de Louis XIV, nous arrivons à l'an 1674. En décembre, le maréchal de Turenne, qui était dans les Vosges, en descendit pour aller combattre, en Alsace, les Impériaux, qui cherchaient à reprendre cette province. Son passage a été signalé à Valdoie (27 - 28 décembre) où existait encore, il y a quelques anées, la maison qui l'abrita pendant une nuit et à Fontaine (29 - 30 décembre) (2) dont le tilleul sous lequel il se reposa dresse toujours, devant l'église,

(1) Dubail Roy : Le Siège de Belfort en 1653-54 d'après la *Gazette de France* (Bull. de la Soc. belf. d'ém., N° 21, p. 19).

(2) Général Legrand-Girarde : Turenne en Alsace, campagne de 1674-1675.

son énorme tronc et ses rameaux gigantesques. Est-ce avant d'arriver dans la région ou pendant la traversée qu'il donna l'ordre de détruire les anciens châteaux qui y subsistaient à ce moment ? On ne sait, mais Schœpflin rapporte que celui de Delle fut détruit par Turenne, c'est à dire par un détachement de son armée. (1) Avait-il reçu des ordres à cet effet ou, en général qui ne veut rien abandonner à l'imprévu, agissait-il de son propre mouvement ? En tout cas, Liblin ne peut croire à semblable rigueur de l'illustre maréchal. « Cette allégation (de Schœpflin), dit-il est erronée et il est bon d'en décharger la mémoire du grand homme de guerre. » C'est alors que revenant en arrière, il attribue encore une fois au comte de la Suze le démantèlement de ce château avec son abandon et qu'il termine par ces mots : « Ce n'est donc pas Turenne qui l'a fait détruire trente et quelques années après 1636, c'est-à-dire en 1674. » (2)

On sait à quoi s'en tenir à ce sujet. Les ouvrages de défense extérieurs avaient bien été détruits, en 1637, mais avec ses quatre tours, son enceinte et la maison seigneuriale, il avait continué à dominer majestueusement la ville; quoique démantelé, il pouvait encore servir de refuge à une troupe forcée de battre en retraite. Le maréchal de la Force en jugeant ainsi, son premier soin après la capitulation du rebelle comte de la Suze, avait été d'y laisser une petite garnison, et en 1661, bien qu'il fût devenu la propriété de la famille du Cardinal Mazarin, auquel Louis XIV avait fait donation de la Seigneurie de Delle (1659), le château était encore occupé. (3)

Cette situation se trouve lumineusement confirmée par l'ordre suivant que le duc de Mazarin, successeur du Cardinal et gouverneur d'Alsace, signait le 1er février 1661, à Brisach, son quartier général et que son secré-

(1) Alsatia diplomatica.

(2) Archives de Delle.

(3) Voir à ce sujet : Origines et dénominations de Delle, par l'auteur, *Revue d'Alsace*, 1911, p. 91.

taire particulier Lourodaire faisait parvenir aussitôt à destination.)1)

« Il est ordonné à l'officier et soldats qui tiennent présentement garnison dans le château de Delle d'en sortir aussitôt le présent ordre reçu et de remettre les clefs entre les mains des admodiateurs de la ville et seigneurie de Delle leur deffendant d'exiger à l'avenir aucune chose des habitants du dit lieu; ordonnons pareillement au dit commandant de remettre les clefs de la dite ville entre les mains des maître-bourgeois prévot et conseil de ville sans y rapporter aucune difficulté ni retardement. »

En conservant pour la Couronne les droits de Majesté des Archiducs d'Autriche, Louis XIV s'était réservé implicitement celui de tenir garnison dans ce château.

L'ordre du duc de Mazarin suggère encore deux réflexions. (2) C'est d'abord que les revenus généraux des ville et seigneurie de Delle étaient affermés à des entrepreneurs seuls responsables vis-à-vis de la famille de Mazarin; en second lieu que, pendant l'occupation du château par les troupes royales, la garde des portes de la ville n'était pas exercée par les bourgeois. D'ailleurs on ne trouve rien dans les archives indiquant le contraire.

Cinq ans après, le notaire Flostat, sur la demande du duc de Mazarin, rédigeait la notice historique dont il a été question plus haut et dans laquelle on relève cette phrase suggestive déjà rapportée : « Les dits Seigneurs (Albert et Jeanne) firent bastir les tours et le bastiment de pierre qu'est sur la dite Roche. » Cette notice qui porte la date du 1er avril 1666 était suivie, un an plus tard de la description du château développée dans un chapitre précédent, description prouvant surabondamment que le tabellion Flostat l'avait sous les yeux et tel que le comte de

(1) Armand de la Porte, marquis de la Meilleraye, était devenu par son mariage avec Hortense Mancini, 4e nièce du Cardinal, son neveu et duc de Mazarin. L'ancienne famille de la Porte encore établie à Belfort, au XVIIIe siècle, le comptait parmi ses ancêtres.

(2) Archives de Delle.

la Suze l'avait laissé, en 1637, c'est-à-dire simplement démantelé.

Malgré son occupation par les troupes royales, la famille de Mazarin s'était conservé, au château, les anciens appartements des Archiducs. On ne trouve cependant pas qu'elle soit venue y séjourner souvent. Une seule pièce relate une visite du duc de Mazarin. Combien de jours dura-t-elle ? On ne sait, mais avant son départ il avait fait rédiger cette note intitulée : « Instructions aux officiers de ma Seigneurie de Delle. » Datée à Delle, du 22 août 1672, elle est signée du duc lui-même. Sous l'art. 50, on y lit ce qui suit : « Ils feront oster tous les grains qui sont dans mes appartemens n'en souffrant que dans les chambres basses à cause des dégradations et mauvaise odeur que cela y cause. (1)

Les instructions du duc de Mazarin viennent à point pour infirmer encore l'opinion de Liblin relative à l'époque de la destruction du château, mais elles ne donnent pas l'explication de cette question de grains soulevée par l'art. 50 sus relaté. Pour la connaître il faut se reporter à l'administration autrichienne.

On a remarqué, sans doute, que dans les lettres de Melchior de Hertzberg, il est plusieurs fois question de grains montés au château ou descendus en ville. Il s'agit de ceux provenant du battage des gerbes rédimées sur les sujets de la Seigneurie et enmagasinées dans la grange seigneuriale. Comme il n'y avait pas, dans la ville, de magasin spécial pour ces grains, on les transportait au château où on les versait à même dans diverses chambres de la maison seigneuriale et notamment dans celles réservées pour les Archiducs. En 1621, il y avait sur la Roche une si grande quantité de grains qu'à la suite des ravages qu'y causèrent les souris et les rats, on marcyait dedans jusqu'aux genoux. (2) Non seulement les rongeurs dévoraient grains, murs et planchers, mais les grains mal soignés fermentaient et répandaient dans tout

(1 et 2) Archives de Delle.

le château une odeur nauséabonde dont le duc de Mazarin fit lui-même l'expérience en voulant pénétrer dans ses appartements. De là son ordre dont il n'eut pas le loisir de constater l'exécution. Deux ans après, le château était détruit et c'est bien la mémoire du maréchal de Turenne qui doit en porter la responsabilité.

Considérée aujourd'hui, à tort ou à raison, comme inopportune, cette destruction avait comblé de joie les bourgeois de Delle. C'était enfin la réalisation du rêve caressé depuis si longtemps et que le bailli de Hertzberg signalait, en 1637, à la régence autrichienne. C'en était fini des garnisons, des réquisitions militaires et de la zône de protection du château dont avait pâti, cent ans auparavant, un ancien curé de la ville.

Comment fut ruiné le château d'Albert d'Autriche et de Jeanne de Ferrette ? Ni les chroniques, ni la tradition, pas même les archives ne le disent, mais comme certains vestiges découverts, il y a quelques années et dont il sera question plus loin, le laissent supposer, le principal agent destructeur du château fut le feu; puis la pioche et le pic entrèrent dans ses murs pour fournir aux bourgeois les matériaux nécessaires à l'édification de nombreuses maisons et notamment de celles qui, de nos jours, cachent presque partout la Roche sous laquelle s'était établi le premier seigneur de Delle.

Le château du duc Albert d'Autriche et de la Comtesse Jeanne de Ferrette, son épouse, avait vécu exactement 350 ans (1324 - 1674).

Les murs de la ville, sans le château, ne constituaient aucun danger pour les opérations de Turenne, en Alsace; c'est pourquoi l'illustre maréchal les avait laissés subsister. Ils restèrent debout jusqu'en 1714, toujours soumis, comme il a été dit plus haut, aux réglements des anciens Magistrats concernant l'ouverture et la fermeture des portes, les autorisations d'y adosser des maisons et leur entretien. Ils seront déjà, en partie renversées, que ces mêmes réglements, on l'a vu aussi, continueront à être strictement appliqués.

Or donc, en la susdite année, de sinistre ou d'heureuse mémoire, suivant le point de vue auquel on se place aujourd'hui, comme pour le château, le 6 septembre, une formidable et terrifiante inondation occasionnée par une pluie diluvienne qui tomba de quatre heures de l'après-midi à huit heures du soir, gonfla subitement et à tel point les eaux réunies des rivières l'Allaine et la Batte qu'elles montèrent bientôt jusqu'à trois mètres et plus au-dessus du grand pont dont les arches trop basses n'avaient pas tardé à être obstruées.

Ces eaux, que le Magistrat de l'époque a comparées, dans une relation du sinistre, (1) à *une espèce de flux et de reflux de la mer,* ayant pénétré en ville par la *porte de France* ou *d'en haut,* les murs d'enceinte, battus des deux côtés, furent bientôt, malgré leur épaisseur de six pieds, renversés sur une longueur de cinq toises (2) non loin de la tour carrée de minuit (3) ou de midi et sur quinze toises de long (4) du côté de Thiancourt. Ce renversement des murs, sur d'aussi grands espaces, fut considéré par le Magistrat, interprète de la population delloise, comme *un prodige* qui avait garanti la ville *d'un naufrage inévitable.*

En effet, que serait-il arrivé si les eaux qui s'accumulaient de minute en minute, dans les rues et remplissaient déjà les maisons,, n'avaient pas trouvé, par ces énormes brèches, un écoulement rapide et naturel ? Tout le bétail enfermé dans les nombreuses écuries aurait été noyé, les mobiliers et les provisions détériorés, les habitants eux-mêmes en grand danger !

Quand les eaux se furent retirées, on constata, avec

(1) Voir aux pièces justificatives cette elation conservée dans l'un des anciens registres de l'Hôtel de Ville.

(2) La toise valant six pieds et le pied 0 m. 380, c'était 11 m. 1/2 de long.

(3) Derrière l'hospice Viellard et le long du canal des moulins.

(4) Soit 34 m., depuis la poterne des Boyats jusque vers l'extrémité du chemin des Bretilloux qui longeait le mur d'enceinte.

stupeur, qu'en outre des murs de la ville, la violence des eaux avait renversé une tannerie, sur les bords de la Batte, ainsi que tous les murs et palissades des jardins de la porte d'*En Haut* et depuis le grand pont jusqu'à la chapelle Saint-Nicolas, sans compter les tuyaux des fontaines de la ville emportés, les murs de l'église complètement dégradés et les clôtures en maçonnerie de deux maisons voisines mises à terre. Tous les jardins et chenevières, d'*En Haut* comme d'*En Bas* de la ville n'étaient plus que des terrains ravinés, empierrés et sans limites dont la remise en état et le bornage durent demander un temps assez long; il va sans dire que de toutes les récoltes encore sur pied, il ne restait *absolument rien*. Les pertes furent estimées à soixante mille livres tournoises.

Il fut question, l'année suivante, de remonter les murs écroulés ainsi d'ailleurs qu'il ressort d'une annotation du régistre des délibérations du Magistrat, en date du 16 avril 1715, (1) mais cet ordre ne fut pas exécuté, car quatre jours après, le 20 avril, le maître-bourgeois passa un marché avec un maçon alsacien pour réduire d'environ deux mètres la hauteur du mur qui s'étendait depuis la partie détruite, à l'est, jusqu'à l'ancienne maison de Montguyon, au nord, et pour recouvrir les autres murs, restés debout, de puis la porte d'Allemagne jusqu'à la porte de France, le long du canal des moulins et de la Batte. (2)

(1) Archives B. B. 2. Le sieur Jean-Georges Deronce (valet de ville) informe le Magistrat qu'il a communiqué à Estienne Jeannotet, Joseph Péquignot Jean-François Monnier et Jean-Joseph Arnoux l'ordre de voiturer les bois et le sable nécessaire au rétablissement des murailles.

(2) B. B. 2. Entre Christ Stolz, maçon, demeurant dans la Haute-Alsace et les sieurs du Magistrat de Delle. Le dit Stolz s'engage à démolir les murailles de la ville sur une hauteur de 5 à 6 pieds depuis la maison des héritiers Maury, berger, jusqu'à la maison de Montguion, de les recouvrir de lattes et de tuiles.

S'oblige de plus le sieur Stolz de recouvrir les murailles aux endroits nécessaires depuis la porte *dessous* venant contre la *cour Bobais* (la gendarmerie, sans doute) jusqu'à la porte *dessus*, comme aussi de crépir de mortier toutes les fentes qui se trouveraient

La muraille diminuée de hauteur longeait la partie nord de la rue Derrière; c'est celle dont on a vu plus avant certains bourgeois demander la jouissance pour y appuyer leurs maisons. Quant aux parties est, sud et ouest encore debout, elles furent, sauf là où elles servaient de pignons, démolies, définitivement beaucoup plus tard, à un époque incertaine, les archives de la mairie étant, à ce sujet, absolument muettes. On peut cependant d'après une tradition, faire coïncider leur disparition avec celle des portes elles-mêmes.

D'après cette tradition le feu s'était déclaré vers la fin du XVIIIe siècle dans le moulin de la ville. Ayant gagné la porte d'Allemagne ou d'En Bas, le feu destructeur menaçait de s'étendre à la rue Derrière. Pour le conjurer et éviter un plus grand désastre, on abattit les deux étages de la porte, puis, bientôt après, le rez-de-chaussée, c'est-à-dire la porte. La démolition de la porte de France ou d'En Haut aurait été la conséquence de la destruction de l'autre.

Les fossés avaient été désaffectés bien avant l'inondation de 1714. Celui de la porte de France particulièrement était déjà, en 1686 et jusqu'à la Batte, converti en jardin. La désaffectation des ponts-levis a dû être concommittante; toutefois si les chaînes en avaient été enlevées, les tabliers étaient restés. L'autorisation donnée, le 13 septembre 1700, à François Tourtelier « de pratiquer une ouverture près de la plate-forme de l'ancien pont-levis de la porte d'En Haut » en est la preuve. (1). Bien

en la maison et grange de la ville, le Magistrat s'engageant de fournir les lattes et de les rendre sur place moyennant la somme de 250 lives monnaie tournoise payable au fur et à mesure de l'avancement des travaux et à dire d'experts. Le Magistrat s'engage à fournir deux ou trois hommes.

Le Stolz remettra les coupures (copeaux de bois minces se plaçant sous les joints des anciennes petites tuiles pour empêcher la pénétration de la pluie) et les tuiles qui seront nécessaires (provenant de la tuilerie de la ville) depuis le pont jusqu'à la tour de Boron (sans doute celle derrière l'hospice Viellard).

(1) Voir plus haut.

plus, dans un inventaire du mobilier de l'hôtel de ville, dressé le 16 janvier 1720, on trouve au nombre des objets décrits : « deux chaînes de fer tenant cy-devant aux ponts-levis ». (1)

Les fossés furent comblés presque partout et les tabliers des anciens ponts enlevés en même temps que les portes tombaient sous les coups des ouvriers démolisseurs.

C'est ainsi qu'après avoir été enserrée dans son enceinte pendant près de cinq cent cinquante ans la petite ville de Delle redevint ville ouverte et qu'elle put, débordant ses anciennes limites, s'étendre dans toutes les directions.

Ce qui reste du château et des murs de la ville.

Le touriste qui voyage en Alsace remarque, ci et là, sur le flanc des montagnes des Vosges, des tours démantelées, des manoirs en partie détruits dont les ruines encore imposantes lui rappellent des temps déjà lointains, mais toujours rayonnants de souvenirs historiques. Si, tournant ses pas vers l'est, il descend en Suisse, le même touriste découvrira en diverses localités, non plus des ruines, mais des vieux châteaux intacts, des murailles revêtues comme autrefois de leurs *chaffauds* rustiques. Dans le territoire de Belfort, ni donjons comme en Alsace, ni manoirs comme ceux de l'Helvétie. (2) Les guerres du XVIIe siècle avec celles des siècles précédents ont anéanti les châteaux de Banvillars, Bavilliers, Bourogne, Essert; Florimont, Montreux, Roppe, Rougemont, Recouvrance et particulièrement celui de Delle, objet de cette étude. Les populations ayant elles-mêmes achevé leur destruction pour en utiliser les matériaux, il y en a, hélas! dont on peut à peine aujourd'hui déterminer les emplacements.

1. Inventaire aux pièces justificatives.

2. La tour Réfouse du château de Porrentruy; les murs et les échafauds de Payerne, de Morat et de Romont, au canton de Fribourg.

Peu s'en faut qu'il n'en soit ainsi à Delle. On dirait que les bourgeois de la fin du XVIIe siècle se sont acharnés à ne rien laisser subsister de ce qui pouvait leur rappeler la maison d'Autriche à laquelle leurs ancêtres portaient cependant un si grand attachement.

N'ayant jamais habité Delle, n'y ayant même jamais songé, la famille de Mazarin n'avait, après 1674, aucun intérêt à reconstruire le château sur son ancien pied, ni même sous une autre forme quelconque. D'ailleurs avec l'achat par Louis XIV des droits seigneuriaux des archiducs, il y avait, entre eux et leurs prédécesseurs, une différence capitale. Les de Mazrain n'étant plus que des feudataires de la France, des seigneurs privés de toute suprématie territoriale, peu leur importait un château fort dans lequel le roi aurait été libre de mettre des troupes, à quoi bon de hautes tours et d'épaisses murailles dont les moyens de défense ne répondaient plus au système de défense inauguré par Vauban.

En 1714, à part la roche taillée, le puits comblé, quelques tronçons de remparts et de tours il ne restait déjà presque plus rien du château, tant et si bien que Paul Jules de Mazarin jugeant inutile d'en conserver l'emplacement, le céda par bail emphytéotique, à son bailli, le chevalier Boug. Celui-ci, à son tour, le revendit après 1742, avec la maison au-dessous, (2) à un juif d'Alsace qui lui-même, en 1771, rétrocéda son acquisition à Nicolas Vauthrin, bourgeois de Delle.

A partir de cette dernière époque le plateau de la roche fut presque négligé; les brousailles y foisonnèrent bientôt, les enfants en firent leur champ de jeu favori. Son nouveau propriétaire et ses successeurs y firent néanmoins quelques recherches. C'est ainsi que l'une d'elles amena la découverte des armes antiques et des médailles

1 Ce bail emphitiotique figure à l'urbaire de 1741/2 au nom de Julien Boug.

2. Ancienne maison de Montguyon portant au-dessus d'une porte la date de 1581 avec cette inscription : « Sequitur fortuna laborem ».

romaines signalées par l'abbé Descharrières. Vers l'an 1865 Madame veuve Vauthrin petite fille par alliance de Nicolas Vauthrin, se décida aussi à y faire quelques travaux. Elle commença par le puits.

Tous les Dellois de l'époque ont encore présent à la mémoire le terrible accident qui survint dans ce puits pendant le curage dont il était l'objet et auquel étaient employés deux frères, puisatiers de profession. Pendant que l'un d'eux travaillait au fond, l'autre, au-dessus, s'occupait à descendre, au moyen d'un treuil placé en travers de l'orifice, un seau vide pour ensuite le remonter, rempli de déblais. A un moment donné, le curage étant déjà très avancé, l'ouvrier du dehors, distrait sans doute, accrocha mal le seau qu'il s'apprêtait à renvoyer à son frère. On s'imagine facilement ce qui arriva. Abandonné à lui-même, ce seau très gros et très lourd, s'en alla tomber avec une rapidité vertigineuse sur la tête du piocheur et le tua net. (1)

Cette catastrophe fit interrompre le curage ; il n'a été repris que bien des années après, par le docteur Gromier, petit-fils de Madame veuve Vauthrin qui lui découvrit la forme citée plus haut et en retira une clef, probablement celle de la baraque de protection du puits, trois seaux avec des chaînes, (2) des fragments d'auge en bois, une écuelle en bois et des poutrages carbonisés. (3)

Madame Vauthrin avait également reconnu les fondations de la tour sud-est. A son tour, le docteur Gromier a mis à jour celles de la tour sud-est avec l'arquebuse à croc déjà mentionnée et portant les armes de la maison d'Autriche accompagnées à gauche d'un *S* (4).

1 L'auteur a assisté à la remontée du cadavre du malheureux puisatier.

2 Des chaînes avaient remplacé les cordes de jadis.

3 Ces renseignements proviennent du docteur Gromier lui-même. Ce puits, qu'il considère comme ayant été une citerne, a été approfondi de onze mètres ; il fournit actuellement de l'eau en abondance.

(4) Cet écusson figure déjà plus haut; on le trouve encore

En dehors du puits il ne reste plus, à l'est et à l'ouest, que deux murs ayant dû servir de soubassement à la seconde enceinte du château. Les terrains qui sont au-dessous en nature de vergers et de jardins étaient autrefois le fossé de cette enceinte. Inutile de revenir sur la roche taillée à pic. La pioche n'ayant rien trouvé à démolir et à enlever dans ses parois est et sud que des maisons dissimulent presque partout, elle n'a changé que son sommet couvert de parterres et de bosquets.

Les vestiges de l'enceinte de la ville sont plus importants. Il y a d'abord trois des tours carrées déjà réduites ou abaissées; on avait jugé, sans doute, inutile de les abattre. L'une, immédiatement au-dessous de la roche et près de l'ancienne maison de Montguyon (Gromier) à laquelle elle sert de dépendance; la deuxième, derrière l'ancien hôpital et au bord de la Batte; et la dernière, dans les terrains attenant à l'hospice Viellard et près de la même rivière. (1)

Les autres vestiges, il faut les chercher presque uniquement dans les maisons dont les anciens Magistrats, avaient autorisé la construction contre les parois inté-

deux fois, mais sans la lettre S sur la grange Minarie, autrefois magasin des dîmes de la Seigneurie. L'ancien pont de 1551, remplacé par celui plus large d'aujourd'hui, le portait aussi accolé aux armes de la ville dans un écusson qui a été conservé et que l'on voit contre l'une des piles, côté aval.

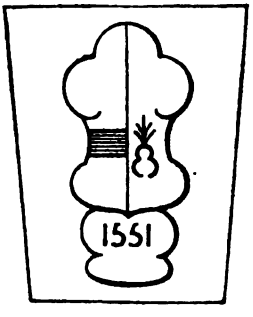

1. Il en a déjà été question plus haut.

rieures des murs. Les maisons à distinguer sont particulièrement : la tour Malakoff qui porte encore dans son pignon ouest une de ces meurtrières dont il a été question dans la description de l'enceinte; à la suite, vers le sud, viennent les maisons que sépare la Grande Rue, jusqu'à vers la Batte, puis celles de l'ancien hôpital, Bélet-Choquard, celle-ci très curieuse à visiter, Lex-Belin et gendarmerie; à l'est, la base du moulin de la ville, la

POTERNE INTRA MUROS (TOUR MALAKOF).

poterne des Boyats et vers l'extrémité du chemin du même nom, une maison dont l'angle nord-est, en pente douce, se trouve tout simplement être celui de l'ancien mur de la ville. Sur cet angle, à environ trois mètres du sol, est gravé le millésime : 1655. Jusqu'à présent on n'a encore pu en trouver la signification, mais il est permis de croire qu'il a été placé là pour perpétuer le souvenir de l'entrée de la ville dans la grande famille française. Il y a enfin, au nord le mur reliant la maison Gromier à la tour (dépendance actuelle) et celui allant de là jusqu'à la roche.

Les anciens fossés ont-ils laissé quelques traces de leur existence ? Oui, mais à part les fossés naturels, la Batte et l'Allaine, elles sont bien petites. On ne les trouve

que dans le haut de la ville, derrière la maison Duprez et en contre-bas de la place. C'est actuellement la cour de cette maison.

***

Voilà décrites, aussi exactement que l'ont permis chroniques, archives et traditions, les anciennes fortifications de Delle; rappelés aussi les malheurs que le rôle de place forte de cette petite cité attirèrent sur ses habitants pendant les nombreuses guerres du XIIIe au XVIIe siècle; reconnus enfin les quelques vestiges échappés au feu et à la pioche, aux eaux dévastatrices et aux besoins de la population. Si cet historique parvient à fortifier chez les générations delloises, actuelles et futures, le culte de leurs ancêtres, l'auteur se trouvera amplement récompensé de ses recherches et de ses veilles.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU MERCRDY AVANT LA MAGDELEINE DE L'AN 1442 CONCERNANT L'UNGELT ET LA VENTE

Original sur parchemin assez bien conservé. Le sceau pendant sur queue de parchemin manque. — Archives de Delle.

Wir Friderich von gotes gnaden Romischer Kunig zu allen zeiten Merer des Reichs Herzog ze Osterreich, ze Steir und ze Krain, Graue ze Tirol etc. : Bekennen als unsern getrewn lieben unsern Burgern und der gemaind zu Tattnried, der ungelt daselbs, von unsern vordern loblicher gedechtnuss, zugesagt und gegeben ist, also dasz sie die mawrn und greben unsern Stat daselbs, damit pessren solten und aber dieselb Stat, in kurtzen Jaren zu zwainmaln verbrannen, auch kriegshalb in meniger weg swerlich beschedigt dadurch die lewt, von dannen gezogen sind, und sollich ungelt abgangen ist, das wir als Hertzog ze Osterreich, Graf zu Pfirt,

Traduction du notaire Flostat du 1er avril 1666. — Mêmes archives.

Nous Friderich par la grâce de Dieu, Roy des Romains, Tousiours Auguste, duc d'Austriche, de Kærnten et de Crain, comte de Tirol etc. : Confessons que l'ungal de Delle seroit esté donné et concédé par noz antecesseurs de laudable mémoire à nos feaux et bien aymés bourgeois et commune du dit Delle *affin de réparer leurs murailles et fossez*; et comme depuis peu d'années la ville seroit esté bruslé par deux fois et grandement incommodée par plusieurs voyes et manières de guerres, en sorte que le monde l'aurait abandonnée et les Ungaulx venus en décadence, et, Nous comme duc d'Aultrische, comte de Ferrette et du pays

und Landgraf im Elsaz gnediklich angesehen und bedacht, und den egenanten unsern Burgern und der gemaind dasselben Tattnried, dadurch und von sundern gnaden, auch durch Ihrer fleissigen bete willen, die gnad getan haben und ... auch wissentlich mit dem brief, dasz sie nie fürbasser, den Zoll in der benanten unsrer Stat Tattnried zu dem vorgemelten ungelt, nemen, nutzen, niezzen und haben sullen. Also dasz si jetz angendn, des Kaufhaus, das man nennet die Hall, und metzkg daselbs, pawen und die hinfur ewiklich in eren halten auch die mawren, une greben, jerlich damit pessern, und nach notdurfft zurichten sullen, alldeweil wir, oder unser erben, inden egenanten Zoll, und den ungelt, nicht widerrufft haben, mit urkund des briefs. Geben zu Frankhfortt an Mittwochen vor Sannd Marien Magdalenen tag, Nach Kristi gepurde tausend vierhundert und dernach in dem zwaiundvierzigsten Jare, unsers Reichs im dritten Jare.

d'Alsace (1) ayans benignement esgard et considération a Iceulx susdits nos bourgeois et commune du dit Delle. Aussy de grace particulière sur leurs assidues et diligentes prières leur avons fais la grace et faisons par les présentes lettres que pour l'advenir ils auront, prendront, possèderont et jouyront de la vente dans notre dite ville de Delle avec le dit Ungal, à tel qu'ils seront tenuz dès maintenant de bastir et de construire une Maison de ville wulgairement dite les hasles, avec la boucherie et l'entretiennent à l'advenir à perpétuité en dehuzestat, *reparent et restorent les murailles, et fossez annuellement en ce que serat de nécessité,* durant le temps et terme que tel don ne serat par nous ou nos hoirs révocquez en conformité des présentes lettres. Donnez à Francfourt le mercredy avant le jour de Saincte Marie Magdeleine après la Nativité de notre Seigneur, l'an mil quattre cents quarante deux et de notre Royaume (règne) le troisziesme.

Copie extraie d'une lettre originale en langue alle-

(1) Landgrave d'Alsace.

mande sur parchemin, de laquelle les cordes et sceaux sont tombez et perdus à raison de vieillesse; sur le replis d'jecelle est ecript : Commissio Dominy regis, et d'une copie authentique et vidimé par la chancellerie de la court d'Ensisheim, transféré d'jecelle langue allemande en la française et, trouvé consonnante par la vidimation, attesté le notaire soubscript.

J. FLOTAT.

ROLE DU GUET EN 1529

S'ensuyvent les compaingnons et bourgeois de dele quil sont ordonnez pour estre sur les tort et murailles et chaffault de la ville du dit dele pour tirer les batons a feuz en lan mil V cent XXIX.

Sur la porte dessus deux hecqueboux (1)
Jehan Farramer, maitre de l'artillerie
Bourquin Regnalx
Heinry Malet

Seur la tort proat deux hecqueboux (2)
Jehan Jolipiez
Pierre le barbier de Champagnez (3)

En la maison de Nicolas pirbouter une hacquebux (4)
Nicolas pyrbouter
Laurens Serhuiteur (serviteur) de Messr, de Verchamps

(1) Hecqueboux ou hacquebux mots patois signifiant arquebuse à croc (de haken, croc et buchse arquebuse).

(2) Sur la tour près : celle de derrière l'ancien hôpital.

(3) Les noms de famille n'étant pas encore définitivement en usage, on distinguait les individus par leur profession, par un sobriquet ou par le lieu d'origine.

(4) Sur la batte, côté sud.

Suer le chaffauls de la recepueresse une hacquebux (1)
Huguenin Menegart
Nycolas le badaires

Seur le chaffauls de loye une hacquebuchss (2)
Legindre Jacques, mentaingnat
Ponsât gindre Richard le pottier

Seur le chauffaulx du mollin deux hecquebuchss (3)
Jehan Peltier
Guittas boset (4)
Richard Coillaz

Seur le echauffaulz de pres du pont une hacquebux (5),
Jehan Viennat de Lebetain
Hans pierrat le macenat (6)

Suer le chauffaulz de Vendellincort deux hecquebux (7)
Bourquin vainer (8)
Guittas le maitre
Bourquin de Gronne
La maison de sir Velte deux hecquebuchss (9)
Loudevic Soder (10)
Petit Jehan de la porte
Symon filz de Nicolas le badaires (11).

(1) Idem recepneresse pour recevresse ou receveuse.

(2) A l'angle sud-est du mur, dans la direction du Moulin des Prés.

(3) Sur le canal, près du pont et à gauche en entrant en ville.

(4) Boset : crottin d'où valet d'écurie.

(5) Aussi près du pont, mais de l'autre côté.

(6) Macenat : maçon.

(7) Vers l'angle nord-est du mur. Une famille de Vendelincourt habitait Delle tout comme celle de Verchamps ci-dessus nommée.

(8) Vainer : vannier.

(9) Vers le bout de l'enceinte, au nord, et près de son raccordement au mur du château.

(10) Soder : habitant de Sod ou Lepuix (Delle).

(11) Badaire de Bader, barbier ou chirurgien. Ce nom est devenu celui d'une famille qui existe encore à Delle.

CAPITULATION DE DELLE AUX SUEDOIS

Archives du Haut-Rhin à Colmar C.

COMPOSITIONS ARTICUL.

Zwüschen dem Hochwolgebornen Herren, Herren Otto Ludwig Wildt unndt Rheingraff, Graff zue Salm, Herren zue Wüstingen, des Cron unndt Reichs Schwldt Generall Obrister zue Ross und fuess, so dann Frantz Hennemand, Burgermeister unndt Melchior Matissen alss Verordneten der Statt unndt Herrschafft Tattenriedt ist tractiert worden wie volgt.

Erstens das die Inwohner Edell unndt Unedell geistliche unndt weltliche der Herrschafft Tattenriedt bey ihren Rechten unndt Gerechtigkheitten Kelchen Kirschzierden ornaten unndt exercitio wie von Alten haero verpleiben sollen.

Zuem andern sollen die beambte bey ihren diensten unndt pflichten verbleiben, verbleiben, unndt ohne erhebliche Ursachen nicht degradiert oder abgesetzt werden.

Zeum dritten solle ihnen alles dass abgenommen Vieh unndt pferdt daes erkhant ohne ainiche endtgeldt wider restituiert werden.

ARTICLES DE CAPITULATION

Entre Monseigneur Otto Louis Wildt et Rheingrave, comte de Salm, Seigneur de Wuestingen, colonel général à cheval et à pied de la couronne et du royaume de Suède et François Hennemand, maître-bourgeois et Melchior Mattissen, comme délégués des ville et Seigneurie de Delle, il a été traité ce qui suit.

Premièrement les habitants tant nobles que non nobles, ecclésiastiques et laïcs de la Seigneurie de Delle conserveront leurs droits et juridictions, calices, ornements d'église et sacerdotaux avec libre exercice, comme par le passé.

Deuxièmement, les officiers resteront dans leurs services et postes; ils ne seront ni dégradés ni destitués sans motifs graves.

Troisièmement, lorsque tout le bétail et les chevaux enlevés auront été reconnus, ils leur seront restitués sans aucune indemnité.

Sie sollen zuem vierten der Garnison enthebt sein.

Alle geflehnte sachen wider einzuführen einem jeden bevorstehen, was darinnen geflehnt, deme es gehœrig wider volgen unndt khein Rantion dauon zuegæben schuldig sein soll.

Zuem sechsten vor plünderung, brandt unndt anderen gewaldtthaten ohne molestieren gäntzlich verpleiben lassen soll.

So solle einem Jeden Bevorstehen sich anderswerts zue begäben, unndt hier zue sicheren glaidt haben.

Beschehen zue Beffort uss worth, handt unndt treuw hochermelter Ihrer Excellenze des Herren Rheingraffen den 29 decembris anno 1632 (8 january anno 1633.

D. L. W. Rheingraff.

D. L. W. Rheingraff.

Quatrièmement ils seront dispensés de garnison.

Chacun pourra rentrer en possession de tous les objets réquisitionnés. On devra les rendre à celui à qui ils appartiennent sans qu'il soit tenu de donner aucune rançon.

Sixièmement on devra s'abstenir totalement de tout pillage, incendie et autres violences et molestations.

Chacun sera libre de se rendre autre part et devra avoir, à cette fin, un sauf-conduit.

Fait à Belfort sur la parole la main et la foi de Son Excellence le Seigneur Rhingrave susnommé le 29 décembre an 1632 (8 janvier an 1633).

D. L. W. Rhingrave.

EXTRAIT D'UN REGISTRE

dans lequel sont inscrits les comptes de recettes et dépenses du bourgmestre

Dépenses : *Année* 1630

Item fourni à M. Estienne Bourgoin pour marché fait avec lui pour dresser ung troisième volty (1) en la broche (2)

(1) Pièce de bois.

(2) Barrière.

de lavie du Maingny (1) et racmodé les pertuys (2) des murailles de la ville sur le Bye (3) du molin par ..... 16 L.

Item fourni à Pierrenot Péchin pour charroyé du sable et de la chaux tant pour les murailles de la ville que pour le volty de la vie du Maingny ..... 3 L. 1 b. 8 d.

Item fourni à Guillaume .... pour avoir posé des barros sur les ponts et la porte du centier des Boillats (4) ..... 5 L. 10 b.

Années 1634 - 1635

Nombreuses contributions pour la garnison, notamment payé pour quatre quartes d'avoine et furdit (5) donné pour les chevaux du Colonnelle Wildteys ..... 2 L.

Le 29 Février 1635 fourni pour payer au Colonel Wildteis pour ce quon luy debuoit pour accord pour sa table, pour ung .... qui fut absent à luy payé ..... 14 L.

DEFENSES PUBLIQUES

publiées devant l'église de Delle par l'ordonnance de Messieurs Prévost, maître-bourgeois et Conseil de Ville, du dit nom comme s'ensuit :

1665 à 1670 — Renouvelées en 1729

Régistre 1, p. 490, Archives de la Mairie de Delle

Premièrement que personnes de la ville naye et accepte personnes quel quil soyent quil ne soit bourgeois de la dite ville.

(1) Lieu dit.
(2) Meurtrières.
(3) Bief.
(4) Poterne près du grand pont.
(5) Foin.

oultre passé une nuit sans licence de MM. Prévost et M. B. et conseil a peine de 20 s. applicables au prouffit

Item. — Quil ny aye hoste en la ville quil ay a donner vin a personne passé neuf heures frappés du soir sy ny a cas de nécessité de maladie ou aultrement a peine de vingt sols applicables comme devant.

Item. — Que nulles personnes quel quil soit quil aye

LE VIEUX PONT

a commencer noise (1) ny debat tant de nuit que du jour a paisnes de vingt sols et estat mis en prison de la ville jusques le bon vouloir et plaisir de M. M. selon le fait.

Item. — Que personne naye a demeurer par les rues ny sur les ponts des pourtes pendant que lon celebrera messes et que lon chanterat vespres a painnes de deux libures de cire, l'une aplicable pour lad. église et lautre pour la ville; ny que personne quel quil soyent ayent .... en manière que ce soit les jours de feste commandées sous les painnes prédictées.

Item. — Que personne quel qu'il soyent que ayant a pourter vestemens de soye (2) en la dite ville a painnes de vingt sols.

(1) Chicane.
(2) De soie.

Item. — Quand les vergers curtils (1) champs de poix faives rouières (2) vines (3) soie veus (4) rompant palis (5) barres (6) un chacun bourg^s fils de bourg^s et habitans ou rendant de la ville enverront pardevant Messieurs Prevost, M. B. et C. et tous ceux et celles qui seront trouvé en commettant des actes et faits cy dessus en seront chastiés par Messieurs selon les chastois sans aucune mercy a 25 sols a savoir par la ville de 20 et l'accuseur 5 s.

Item. — *Que personnes n'ayent a pourter chandelles allumées de nuict en la ville sans lanterne a peine de chastois par M. B.*

Item. — Quil ny aye hostes de lad. ville qui ayent a vendre vin sans taux ny metre fourneaux en leurs caves que les caffennes (7) ne soyent présens sous peine d'être chastié par Mess. B.

Item. — Quand avons bois le fahy la reppe lon permet a nos Bourgeois de coupeur gueudres (8) et espines et y faire le vieux tromcpt qui demeureront passe ni en es dis bois selon les statuts et non aultres bois a peine de 60 sols aplicables comme cy devant.

Item. — Quant a la raigie datroile (9) les vernes dessoubs le chesnoirs et autre aygee (10) lon deffend a toutes personnes de nen copper bois des quatre fourets en la dite Raggie et dessoubs les chesnois faute vingt sols aplicables pour le prouffit de lad. ville et cinq sols pour l'accuseur.

(1) Jardins.
(2) Bettes rouges : en patois raunes ou rânes.
(3) Vignes : Coteau dit la vigne.
(4) Soient vus.
(5) Palissades.
(6) Barrières.
(7) Les Cavistes.
(8) Coudriers ou noisetiers.
(9) Forêt de hêtres.
(10) De l'allemand *hays* : petit bois, futaie.

Item. — *Que personnes nayent a venir devant les pourtes de la ville de nuict por ouvrier estant fermees attendu quon ne les rovrera pour qui qeu ce soit.*

Item. — Que personne naye a tirer coup darquebuse en lad. ville sur painnes de vingt sols aplicable au prouffit de la dite ville.

Item. — Lon deffend a chacun bourgeois quels quil soyent que aye a rompre palli hoye (1) de verger ni de curtil pour y mettre chevaux ni aultre bestiaux en quelque temp que ce soye dhiver ou de printemps a peine de vingt sols aplicable au prouffit de lad. ville sans aulcune mercy.

Item. — Que unq chascun bourgeois ayant verger ou curtil quil les ayent a boucher suivant les ordonnances de Mess. M. B. seront visités et dès quil sera establi par iceux un chacun quant en seront défaillants quils nauront acomplis les prescrit ci-dessus ils seront chastiés de chacun cinq sols aplicable au prouffit de lad. ville.

Item. — Que personne bourgeois ou habitant de la ville ayent a garder unq chacun plus de huit porcs et huit brebis selon les statuts et ordon. par Mess. Prevost et M. B .et C. a peine de vingt sols aplicable comme devant.

Item. — Que personne quel quil soye naye a pescher en la batte sy nest bourgeois ou habitant de lad. ville sous peine de vingt sols aplic. au prouffit...

Item. — Que personnes quels quil soit quy nayent a pourter aytels (2) ny esclays (3) en la ville a peine de dix sols aplicable comme devant.

Item. — Lon ordonne a tout collonger de recepvoir chacun aux collonges ou aultrement casi (4) ne sera point en tenue de lui payer la graine.

(1) Clôture de verger.
(2-3) Eclats de bois tombés sous la hache du bucheron.
(4) Quand même.

Item. — Lon ordonne a unq chascun de mettre tout menu bestail a midi et nuitamment es estables a peine de cinq sols app. au prouffit de lad. ville.

Item. — Lon defend a Bourg^e de lad. ville qui nayent a coupper chair le Dimanche a peines de vingt sols app. au prouffit de lad. ville.

Item. — Que personne nayt a danser avec instruments publiquement en la ville sans permission de Mess. P. M. B. et C. a peine d'encourir le chastois de Messieurs.

Immuablement voulons et ordonnons que suivant les ordonnances de Notre Souverain Seigneur et Prince aucun chefs d'hostel de chascun mesnage sayent a trouver et assister le vendredi à la procession ordonnée comme aussi de ne sortir de l'église durant et pendant l'office des jours dominicals et festes solennelles a peine de cinq sols la première foy et la seconde foy de deux libures de cyre mitié aplicable au prouffit de lad. eglise et lautre mytié de la ville de quoy lon ordonne aux banvards y avoir bon egard.

Il est statué et ord. en voyant les grands mefaits que lon fait es prés que celui ou celle qui sera trouvé coppant herbe ou gressant (1) et pieds dautruy que sera asmendable de vingt cinq sols balois a scavoir 20 s. pour la ville et l'accuseur 5 sols.

Il est statué que le cas advenant cy quelqun des bourgeois defaillit (2) a sonner les cloches par temps de tonnerre sera amendable la première fois a 3 sols, la deuxième le double, la troisième 20 sols.

Lon defend a tous, et aulcune qualité quil sóit que naye a laver chose minime dans les fontaines a peine de 5 sols d'amende.

(1) De l'allemand *gras*, herbe.
(2) Oublié ou manque de...

EXTRAIT DU RAPPORT

fait par l'ancien notaire Flostat au duc de Mazarin sur la ville de Delle et son château (1er *avril* 1666) *Archives A A.*

Soit à tous notaire et manifeste, que sur une admonition faite aux souscripts en nom et de la part de son E. Monseigneur le duc de Marariny comme Seigneur... riere de la ville et Seigneurie de Delle afin d'en faire un estat général et spécial sur que du temps que la ville et chasteau du dit Delle sont estez bastys et en quelle année qui les a faits bastir et par quelle rencontre. Les dits souscripts y auroient pourtez toutes diligences et exactes recherches et en fin, faulte dolcuments quy sont estez ravies perdues et égarrées non seullement pendant ses guerres, (1) mais par d'autres précédentes. L'on n'en peut rien scauoir fondamentallement sinon par des praesumptiones veri, semblable comme les very semblables s'en treuvent encore du jourdhuy par des très anciens titres qui sont encour présentement observez. Que les héritances propriétaires et fondamentaires de la dites Seigneurie estoient dehues à une Roche de Delle.

A quoy l'on faict reflexions qu'il n'y avait ny chasteau ny bastiment, et pour la dite ville bastie soubz la dite Roche, laquelle se voit encour présentement, estoit une courtine expressément bastie et réseruée pour le Seigneur d'alors ses officiers et gens seruant à sa court et domaine. Laquelle courtine du depuis petit à petit s'acrut au regard du seruice du dit Seigneur jusques à ce qu'estant devenue fort grande fut appelé la ville sur le jonc comme en apparoit encour par ses armes qu'est le jon et encour en langue allemande se nomme Dattenriet qu'est a dire ville du jonc. Laquelle par un incendie de feu deuenante en

(1) Prise de Delle par les Suédois, les Impériaux, le Comte de la Suze, la garnison de Brisach et le maréchal de la Ferté Senetère, etc...

une ruine totale que certaine bonne Dame par compassion se confiante totallement à la miséricorde de Dieu pour assoupir telle incendie la vouat et remit à la protection du glorieux Mgr St. Delle Duquelle .... telle incendie estante cessé l'arestant comme il est présentement à tousiours esté dict et appelé wulgairement Delle. Et en langue allemande Dattenriedt qu'est à dire ville du Jon.

Par conséquent, la ville qui en après et anciènnement s'appeloit la courtine de la Roche de Delle a esté bastie plus tôt que le chasteau, et se trouve que la dite ville et seigneurie de Delle despendoient immédiatement du Comté de Ferrette, ce qui est confirmé par d'aultres conséquences. Que le Seigneur Comte Ulrich de Ferrette estant mort à Basle l'an de grace 1324, ayant laissez deux filles, l'une nommé Jeanne qui fut marié à Albert duc d'Austriche, Et l'autre fille sa sœur nommé Ursule ledit SeigneurAlbert luy donna pour sa portion héréditaire huict milles marcqs d'argent, Dans les quelles héritances despendantes du dit Comté de Ferrette estoit comprins Delle ou Dattenriedt avec d'aultres y spécifiécz. Qu'est le moyen par lequel en premier lieu la dite ville et seigneurie de Delle sont tombez dans les mains de la maison d'Austriche et du depuis la dite d'Austriche l'en a tousiours possédé héréditairement et par succession.

Vray est que par cest intervalle de temps, la dite ville et seigneurie de Delle ayant esté mise en baillage a esté par la dite Maison d'Austriche hypothequez et engagez a des Seigneurs estrangers par des diverses et réitérées fois. Desquelles Gagierres les bourgeois se sont rachetez d'eux-mêmes par la singulière et particuilère affection amour et amitié qu'ils portoient à la dite maison d'Austriche leur Seigneur pour lors. A réciproque de quoy les dits princes et le seigneur de la dite maison d'Austriche tenant aussy pour lors l'Empire, ne voulant estre ingrats de telles affections amour et amitié, de leur bénigne grâce et pure volonté, d'un commung consentement leur auroyent librement concedez et oultroyez des

franchises particulières dsquelles par réitéres confirmanzes ils auroyent jouys jusques au commencement des Guerres, par lesquelles ils furent interrompus et présentement sont encor continuez soubs les terres et Juridiction d'Empire et d'Austriche ainsin que l'on ferat parroistre par les copies authentiques desd. franchise et privilège cy jointes, Littaras H. H .ou par les originaulx si besoing faict.

Toutes les excedantes choses ainsin faictes et la dite ville et Seigneurie .... es mains de la maison d'Austriche. *Les dits Seigneurs firent bastir les Tours et le batiment de pierres qu'est sur la dite Roche, que fut quelques temps après la mort dudit Seigneur Comte Ulrich.*

Par ainsin fault conclure que la dite ville a esté bastie devant le chasteau et que n'estant qu'un bourg au Courtine despendant de la Roche par succession et intervalles de temps estant devenue grande et tousiours demeuré sous la subjection de la dite Roche et des Seigneurs possesseurs qui la possèdent encore présentement.

LE CHASTEAU DE DELLE

décrit par le notaire Flostal (Urbaire de Delle de 1667)

Le chasteau ou Roche de Delle est basti en quadrangle, et à chascun quadrangle il y a une tour ronde, entre lesquelles quatre tours il y en a une beaucoup plus éminente que les trois autres, entre lesquelles trois, les chambres à demeurances y sont basties en haut sous la ramure et couverture des greniers et en bas, couppées en la roche, des caves.

Entre les dites demeurances il y a bastie une petite chapelle dédiée à l'honneur de Jésus Marie et Josepn et entre les dites quatre tours et demeurances il y a une petite cour, et, à l'entrée un pont levis pour entrer et sortir du costé du mussart. En entrant dans la dite cour, du levant, il y a bastie une petite écurie pour y loger

CHATEAU DE DELLE

FACADE EST.

vingt cinq à trente chevaux. Proche de la dite écurie il y a un puits, duquel on tire l'eau avec une roue; à l'entour duquel edifice ou chasteau il y a en dehors du côté de la grande tour et pont levis double fossé sans eau et couppés en la dite Roche desquels on se sert présentement de verger à porter des arbres fruitiers et fourrages, vulgairment appelé le Roingart qui peut contenir environ une faulcie. Et tout proche, entre le chemin que l'on descend en ville, il y a un jardin et curtil de la contenance aussi d'environ une faulsie, entre le communal deminuit d'une part et un journal de champ provenant du gaigement fait à raison des censes échus de la Seigneurie de Granvillars cy après déconfronté dans le minuit d'autre part aboutissant sur le dit communal et du couchant sur des particuliers.

En descendant du dit chasteau du côté du levant, joignant à l'une des tours, il y a une petite porte qui descend en la ville. Au dessous et à l'entour sont des petits jardins le tout dépendant du domaine.

Au dessous duquel chasteau, joignant la dite Roche, est située et bastie la dite ville de Delle.

INONDATION DU 4 SEPTEMBRE 1714

« L'inondation extraordinaire dont il a plu au Seigneur « d'affliger cette ville, le sixième au sept du mois de sep- « tembre dernier, a causé des domages et pertes con- « sidérables à cette ville qu'on pourrait, à juste titre, la « certifier irréparable, chose d'autant plus surprenante que « jamais, de mémoire d'hommes, on avait vu enfler le « ruisseau de la Batte à une hauteur aussy surprenante « puisque par la force et rapidité, il renuerçat les murail- « les de plusieurs jardins proche le petit pont qui tra- « verse le dit ruisseaux la Batte, une maison de than-

« neur (1) et environ six toises au dessous, *elle renuerçeat*
« *pareillement les murailles de la ville, à trois toises de*
« *la tour carrée du costé de minuict* (2) *quoyque de l'epes-*
« *seur de six pieds, de la longueur de cinq toises* (3), en-
« leva les tuiaux des fontaines et quantité de pierre d'une
« grosseur prodigieuse, quelle transporta de la distance de
« vingt toises, les murailles des cours joignantes les mai-
« sons de deffunt le sieur Taiclet (4) et celle du sieur
« Flostat, cure (5). Elle monta à une hauteur si prodi-
« gieuse, que pour servir de monument à notre postérité,
« nous Bailly et maire Royalle accompagné des magistrats
« de lad. ville nous avons trouvé à propos d'en faire po-
« ser une pierre à la hauteur de dix pied de Roy a la-
« quelle estaient montée les eaux, et sur ycelle avons fait
« gravé les mots cy après (marque de l'innondation du
« sixième septembre mil sept cent quatorze). Après une
« recherche exacte pour reconnoitre la cause de cette in-
« nondation ou plutost déluge, on a pu l'atribuer qu'à
« l'abondance extraordinaire d'eaux tombée de plusieurs
« nuées, du tonnerre qui commenceat le dit sixième jour
« de septembre à quatre heures après midy jusqua huit
« heures du soir, à laquelle heure le torrent des eaux fut
« tellement violent qu'après avoir renuercé les murailles
« comme on la remarqué cy dessus, l'eau entra en grande
« abondance par la porte de la ville d'en haut et se
« gonfla à un tel rué, que ne pouvant avoir un assé
« grand espace pour découller *elle renuerceait encore les*
« *murailles de la ville de l'epesseur de six pieds du*
« *costé de Thiancourt de longueur de quinze toises,* chose
« quon a regardé comme un prodige et qui a garanty une

(1) Ancienne tannerie Marion près de la passerelle de la Batte.

(2) Celle existant encore dans les dépendances de l'hospice Viellard.

(3) La toise, mesure de six pieds ou environ deux mètres de long.

(4) Gendarmerie actuelle.

(5) Ancienne maison Flotat, rue de l'Eglise.

« partie de cette ville dun noffrage inévitable. L'église
« paroissiale de ce lieu ne fut pas garantie de la violence
« inouy de ce torrant que lon pouvait en quelque ma-
« nière mettre en parallèle avec une espesse de flus
« et de reflus de la mer, et mesme plus grand qu'iceux

L'ÉGLISE

« a proportion de la grandeur du ruissaux d'où la dite
« inondation est prouenue; en comparaison de la mer,
« on aurait encore atribuer une partie de ce désastre a
« la petite largeur du ruissaux de la Batte, qui n'ayant
« pas esté suffisant pour faire écouler la grande quan-
« tité d'eau, elle mina les murailles de la ville renuersé
« comme on le rapporte cy devant, les jardins et les ver-
« gers de la partie d'en bas, depuis l'extraimité du pont

« jusqu'à la chapelle de Saint-Nicolas (1) ou l'eau monta « de deux pieds furent entièrement inondé, les murail- « les et palissade enmené par les eaux, tellement quil « ne restoit pour ainsy dire aucun vestige ny marque « de l'estat où était auparaunt les dits vergers et jardin.

« On doit encore ajouter que le grand pillier de « pierre de Raetz de la fontaine d'en bas (2) de la hau- « teur d'enuiront onze pied de Roid bien simenter et cram- « ponné, en quatre diférent endroit fut pareillement ren- « uercé par la force des eaux. La perte souffert en cette « ville et sur le ban d'icelle fut estimée par des experts « estrangers et assermenté, à soixante mille livres tour- « noises. (3) Il y ut quantité de bestiaux péris dans les « escuries par cette innondation. »

L'année précédente la paix fut conclue entre très haut très puissant et invincible monarque Louys quatorze, nostre bon sire et Roy en la ville d'Utréc le onze Avril et très puissantes princesses Anne Stuart, reine de la Grande Breatgne, Charles François Joseph (4) n'ayant point voulu signer la paix aux conditions qui lui furent proposée, nos trouppes firent les sièges des châteaux et forteresse de Landaux et Briscaux, quy furent prisent la mesme année, ce qui obligea l'empereur de conclure la paix avec nostre monarque, qui fut signée au chasteaux de Rastat et avec les princes particulier de l'empire dans la ville de Bade en Suisse.

Pour faire la juste description de toutes les calamités dont il a plus au Seigneur de nous affliger, nous luy offrons nos veux pour le supplier de nous faire jouir dune longue et paisible paix.

Fait a l'hôtel de ville de Delle ce vingt deuz octobre mil sept cent quatorze, par nous Henry Boug, bailly

(1) A l'angle des faubourgs Saint-Nicolas et de Belfort.

(2) Fontaine de l'ancienne rue Derrière, actuellement Schérer.

(3) C'est-à-dire soixante mille francs. La livre tournois valait vingt sous.

(4) Charles VI, empereur d'Allemagne.

et maire royalle de la dite ville, Pierre Deronce maistre bourgeois, Jean Pierre Betry, Jacque Berger, conseiller de la dite ville.

Signé Boug, Pierre Desronce, Betry, J. Berger, Pouget fiscal et Lestondal greffier.

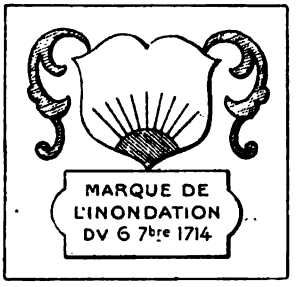

INVENTAIRE

des meubles qui sont sur l'Hôtel-de-Ville

(Rég. 1., p. 450 du 16 janvier 1720)

Il y a un drapeau sur lequel les armes de la ville sont. Il y a un pot d'étain servant à régler les mesures de la ville, plus une pinte avec une chopine et une demi-chopine d'étain servant pour même fait. Il y a une salière et un moutardier aussi d'étain plus deux chandeliers d'étain avec une mouchette de fer. Il y a un fer de gauffres avec une pioche de fer. Il y a une mesure de cuivre tenant une quartate une andie de fonte cassé en deux pièces et une crémaille, il y a six sièges tout neufs avec un fauteuil qui est assez vieil et cinq chaises vieilles, Deux tables dans le poël de la justice et une ronde qui na point de pieds, il y a deux tapis un vert tout neuf couleur verte et un vieille qui ne vaut pas grand chose, il y a deux marques de la ville à marquer les cochons, il y a aussi un pot de cuivre qui a été fait pour régler les pots de cabaretiers, il y a une grande image de saint Joseph et les armes de Mgr de Mazarin

dans le grand poël, il y a six mesures de bois dont deux sont ferrées, il y a 9 seilles en cuir bouilli, il y a trois doubles hocs et 2 petits mortiers le tout de fonte, il y a un crochet de fer qui peut servir en cas d'incendie sans perche, il y a la croix qui était sur la tour de l'église, ily a un perçoir pour les tuyaux de fontaine, *il y a deux chaines de fer tenant cy devant aux ponts levis,* il y a une grosse corde pour les cloches, un cercle de fer pour la fontaine, une hallebarde, une pièce de fer de 4 livres, 2 brouettes, une écritoire de terre, les vitres sont en bon état, il y a un aivier.

Supplément à la deuxième étude pour servir à l'histoire de Delle

Traditur dies die
Novaeque perguut interire lunae.
(Horace, liv. II, od. XVIII.)

LE MAGISTRAT

Ce titre semble n'avoir aucun rapport avec celui intitulé « *Le Château et les Murs* », et cependant il lui est intimément lié; on l'a vu notamment à propos de l'entretien de l'enceinte de la ville et même à l'occasion de l'arrivée des Suédois devant la place. C'est ce qui nous a incité à rappeler ici l'origine et la composition du Magistrat ou Conseil communal de Delle, ses attributions et quelques unes de ses ordonnances parmi lesquelles certaines sont aussi curieuses que les défenses rapportées dans les pièces justificatives de notre deuxième étude.

***

L'institution des magistrats ou conseils de communes remonte à l'époque où les villes et bourgades, en très grand nombre, reçurent leur autonomie, c'est-à-dire vers la fin du 11e et dans le cours du 12e siècle.

Cette autonomie fut, à l'origine, entourée de tout un arsenal de restrictions ou réserves plus ou moins rigoureuses, mais, peu à peu, les communes, parvinrent, soit par persuasion, soit à la suite de certains événements, à faire augmenter leurs libertés. C'est ainsi qu'on voit des villes obtenir, dès les 13e et 14e siècles, des franchises grâce auxquelles elles peuvent dès lors et dans une très large mesure, se gouverner elles-mêmes et gérer leurs budjets.

Delle fut du nombre. Les franchises et privilèges que cette très petite ville obtint le 24 avril 1354, du duc Rodolphe d'Autriche, avec le consentement de Charles, roi des Romains, n'offraient, dit Schœpflin, quant aux fonds, aucune différence essentielle avec ceux accordés à la ville de Colmar, le 15 février 1293, privilèges rendus communs à la ville de Porrentruy, en 1383. (1)

Pour obtenir de l'empereur son adhésion aux faveurs qu'il accordait aux bourgeois de Delle, le duc Rodolphe l'informait que ceux-ci en jouissaient déjà depuis longtemps, par tollérance et usage; il sollicitait en même temps la faculté de les modifier suivant le besoin et les circonstances.

La charte du duc Rodolphe est relatée en entier dans une notice de Léon Viellard à laquelle il n'y a qu'à se reporter. (2)

C'est au magistrat qu'il appartenait de veiller à la stricte exécution des franchises et privilèges obtenus, sous la surveillance et le contrôle des officiers de la Seigneu-

(1) Trouillat : Monuments, vol. IV, p. 693 tiré de l'Asatia diplomatica de Schœpflin T. II, p. 219.

(2) Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation, 1874.

rie; sous le même contrôle, il édictait des réglements tant pour le service de la ville que celui de l'église.

Le magistrat ou conseil communal de Delle était composé de cinq membres dont trois permanents ou perpétuels et deux soumis chaque année à l'élection. Ces conseillers étaient choisis parmi les bourgeois et nommés par eux. Le président du conseil était dénommé maître-bourgeois. Le droit de bourgeoisie s'obtenait après un temps de séjour déterminé dans la ville et moyennant des redevances de diverses natures. (1) Le sollicitant devait être réputé de bonnes vie et mœurs. A titre d'émoluments, le maître-bourgeois était exonéré de toutes charges et impositions envers la ville. En 1701, on le voit recevant, en sa qualité, vingt livres tandis que chaque conseiller émarge à dix livres. Le conseil communal était assisté d'un secrétaire de ville, d'un valet de ville, d'un crieur de nuit et du fermier des revenus de la ville. Le valet était logé dans la maison de commune. En 1748, il avait une livrée : habit vert à parements jaunes. Son traitement était de 16 l. 33 b. 3 d.; il avait en plus 13 l. 13 b. 4 d. pour avoir soin des fontaines. En 1754 le crieur avait 50 livres d'émoluments. Les banvards ou gardes-champêtres étaient non seulement chargés de la surveillance du finage mais encore des patrouilles noctures.

On lira avec intérêt quelques-uns des arrêtés ou ordonnances du Magistrat, du 16e au 18e siècle.

Touchant la cave de la ville :

« Ce jourd'hui dernier jour du mois de Mars 1543.

« Pour le grand bien et utilité de tout, par les Pre-
« vost, maitre-bourgeois et conseillers de ladite ville de
« Delle, a été admis et regardé que pour la grande con-
« sommation de vin de la présente année et autres
« raisons et considérations justes et raisonnables avec
« les .... ont dit vouloir et par le consentement de

(1) On trouvera plus loin l'énumération des redevances ordonnées en 1718, par le Magistrat, pour l'admission à la bourgeoisie.

« noblesse Melchior de Reynach, seigneur du pays de Flo-
« rimont, tuteur et curateur et en ce nom de haut et puis-
« sant Seigneur Henri baron de Morimont et Seigneur
« du dit Delle (1) et pays, statuer et ordonner qu'il n'y
« ait hôtes ou autres au dit Delle qui vendent ou dis-
« tribuent du vin à la roche de ladite ville de Delle
« à peine de la défense qui sera faite et introduite jus-
« ques et devant les Prevot, maître-bourgeois et conseil-
« lers pour le mieux autrement admis. »

Ordonance concernant la franchise d'un clavier : (2)

« L'an 1549, le 1er jour du mois de Février ,les dits
« Prevot, maître-bourgeois et conseillers de la ville de
« Delle ont ordonné et constitué que dorénavant le cla-
« vier de l'église dudit Delle sera franc et exempts de
« toutes corvées en la dite ville de Delle moyennant que
« le dit clavier sera tenu de veiller au temps, de prendre
« la grande cloche et la sonner pour avertir ceux qui au-
« ront le tour de sonner. Signé : GIRARDIN. »

Ordonnance touchant le poids de la ville :

« Ce jourd'hui, vingt-sixième jour du mois de Mars
« 1550, par les Prevot, maître-bourgeois et conseillers de
« la ville de Delle a été fait nouvelle ordonnance et or-
« donné et constitué que qui voudra peser marchandises
« ou denrées quelconques étant au dessus de quinze livres
« ceux-là seront tenus de venir au poids de la ville pour
« peser ces marchandises. Et seront tenus chacun être don-
« ner et payer à icelui qui tiendra le poids par amodia-
« tion de la ville ou autrement un denier et par jour de
« foire, le double. »

Arrêté concernant les abus que l'on voyait le jour des Rogations :

« Ce jourd'hui, le huitième jour du mois d'Avril mil
« cinq cent nonante deux.

(1) Le baron de Morimont n'était qu'engagiste de la Seigneurie.

(2) Marguillier.

« Etant congrégés en assemblée au poële de la mai-
« son de ville de Delle les Prevot, maître-bourgeois et
« conseillers de la dite ville ayant égard que ès jour des
« Rogations un chacun en usance et coutume était que
« l'on prenait les trois jours des dites rogations chacun
« jour un arbre au fahys ou en la Respes de Delle pour
« les dépens qui se faisaient les dits jours tant par Mes-
« sieurs que par la Compagnie qui icelle étaient con-
« grégés et assemblés, considérant que ce resdoudait à
« grands dépens et frais dont les dits Srs Prevot Maître-
« bourgeois et 3 conseillers qu'ils ont quasseis et ain-
« guillers icelles usances et coutumes, et pour ce fait
« considérant le profit de la dite ivlle de Delle ont statué
« et ordonné que dorenavant l'on ne prendra aulcunq
« arbre es dits jours sinon trois libures baloises pour
« les dits jours soit vingt sols pour chacun des dits jours,
« les Messieurs de la Compagnie que icelles es dits jours
« seront congrégés et assemblés.

« Fait et passé au dit lieu sous le seing du notaire
« soubscript si mieux en signe de vérité a requeste de
« Messieurs les jour mois et au que devant. — Signé :
« PRONGUEZ. »

Arrêté du 18 mai 1727 concernant les processions :

Furent désignés pour cette année :

1° Le sieur Arnoux Henri François, sergent royal, pour porter le gonfanion rouge;
2° Jean P. Terrier, procureur postulant, le blanc;
3° Jh. Graff, la croix;
4° Le né Hays (Heitz) a été choisi pour sonner.

Arrêtés divers :

1745. Chaque marchand ou cabaretier est tenu de déclarer la quantité de mesures, poids et balances qui servent à son commerce.

Jh. Couchepin est chargé de l'entretien de l'horloge moyennant 28 l. annuellement.

Le Magistrat assisté du Prevot décide que le corps des éborneurs sera composé de 9 bourgeois.

Du 10 avril 1745. Il est réglé que la rivière de la Batte aura une perche de large, tout le long, jusqu'au dessus des chenevières.

Du 27 avril 1745. Il est fait un traité avec Jacques Jobin pour le nettoyage des cheminées ,deux fois par an, moyennant 36 l.

Du 10 septembre 1745. On décide de faire la visite des bois pour la glandée et les faines. Chaque bourgeois pourra chasser deux porcs au penage.

Du 11 mai 1746. Chaque bourgeois est autorisé à vendre vin.

1747. Le façonnage des gaubes est adjugé aux Loupic pour 7 b. la corde et 30 b. le cent de fagots. Deux bourgeois sont désignés pour accompagner les magistrats pour la marque du bois.

1748. Concession au sieur Scherrer Nicolas, maître-bourgeois, d'un emplacement pour bâtir, près du pont. (1)

1748. Reconnaissance du pouvoir donné au sieur Girardin par le sieur Jacques Molière, adjudicataire des poudres du royaume de vendre la poudre à giboyer à raison de 30 b. la livre.

21 décembre 1748. Réglement de police, femmes et divers.

11 août 1751. Concession de terrain au sieur Des Ronces (maison Munier, grand'rue); contestation pour le passage.

1753. Arrêté ordonnant l'expulsion de la ville de deux familles.

1754. Arrêté nommant deux bourgeois pour taxer les vins des cabaretiers et deux autres pour taxer les viandes

(1) Père du général Scherrer.

de la boucherie moyennant oultre aux cabaretiers de tenir un régistre exact de tous les vins en cave et aux bouchers la quantité de bétail tué. Pareillement il est statué que les maître-bourgeois et deux magistrats feront, chaque quinzaine, la visite des pains des boulangers et cabaretiers.

14 janvier 1755. Arrêté concernant le marguillier de l'église :

Il est nommé un marguillier chargé de sonner les angelus et les offices, servir Messieurs le Curé et familiers, avoir soin de l'église et des ornements, de mettre les cloches en branle pendant les temps d'orage, fournir le sel pour l'eau bénite chaque dimanche et avoir la faculté de faire porter l'eau bénite chaque Dimanche dans les maisons moyennant rétribution au temps pascal, d'allumer et présenter les cierges au Prevot, magistrats et officiers tant à la chandeleur fête Dieu qu'aux bénédictions; sera tenu de fournir les rameaux pendant l'octave de la fête Dieu, d'assister le Curé et les familiers dans l'administration des Sacrements, de veiller à la couverture de l'église et remonter l'horloge, de fournir les hosties. Son gage annuel sera de 30 livres comme marguillier; 12 livres pour blanchissage; 12 l. pour fourniture d'hosties; 12 l. pour fourniture de cordes, 20 s. 8 d. pour le sel et 20 l. pour l'horloge, en tout 86 l. 10 s. 8 d. qui seront payes 66 l. 10 s. 8 d. par la fabrique et 20 l. par la ville; jouira de l'exemption de corvées royales et de ville et des grains donnés par la Cure.

1755. Nul ne pourra pendre enseigne sans l'autorisation du Magistrat. Le droit sera de 4 l. 10 s.

1765. Taxe de la viande : 4 s. le bœuf, 3 s. 6 d. le veau et le mouton.

1789. Même texe : 5 s. 3 d. le bœuf et le veau; 4 s. le mouton.

1748. Personne ne pourra se faire recevoir bourgeois, s'il n'a cinq ans de résidence dans la ville et de bons

certificats. Il paiera 50 l. pour son droit d'habitation et 200 l. lorsqu'il sera reçu bourgeois outre les droits ordinaires aux Magistrats, le vin et le pain à la bourgeoisie et aux fermiers les droits ordinaires.

1790. Salaires payés à cette époque pour une journée de travail ou par quantité :

Au maçon, 1 l. 5 s.; charpentier, 1 l. 5 s.; laboureur, 5 l. par journal; tailleur, 8 s.; journalier en grange, 6 s.; menuisier, 1 l. 5 s.; femme, 4 s.; couturière en linge, 2 s.; fileuse, 2 s.; journalier ordinaire, 8 s.; faucheur, 1 l. par fauchie ou 12 s. au journal; moissonneur, 3 l.; bûcheron, 12 s. la toise; peigneur de chanvre, 1 s. la livre.

Usage ancien : Il était d'usage de distribuer au nouvel an (1er Janvier) un pain d'un sol quatre deniers et un pot de vin à tout bourgeois et la moitié à chaque veuve de bourgeois. Cette distribution se faisait, à l'issue des vêpres, à l'hôtel de ville, en présence du Magistrat.

LOUIS HERBELIN.

TABLE DES MATIÈRES

TEXTE (*Le château et les murs*)

Pages.

Avant-propos 45

Preuves de l'emplacement du camp romain. Comment l'emplacement du camp est devenu celui de l'ancien château 46

Le château. Sa description 65

Les murs 144

Moyens de défense du château et des murs; leur entretien 150

Evénements auxquels ont été mêlés le château et les murs. Leur destruction 248

Ce qui reste du château et des murs 451

PIECES JUSTIFICATIVES

Charte de 1442 (ungeld et vente) 457

Rôle du guêt en 1529 459

Capitulation de Delle aux Suédois 461

Défenses publiques (1665-1729) 462

Extrait d'un registre dans lequel sont inscrits les comptes de recettes et dépenses du bourgmestre 463

Rapport (extrait du) du notaire Flostat au duc Mazarin (1666) 468

Description du château par le notaire Flostat (urbaire de 1667) 470

Innondation du 6 septembre 1714 471

Inventaire des meubles de l'hôtel-de-ville (1720) 475

SUPPLEMENT

Pages
Le Magistrat de Delle (Conseil communal).... 476
Ordonnances 478
Table des matières 484

DESSINS

Pont sur l'Allaine et Grand'Rue 45
Voies romaines de la Haute-Alsace 46
Plan de l'habitation seigneuriale 58
Vue d'ensemble du château 140
Vue générale de Delle 144
Façade Est du château 144
Armes de la maison d'Autriche 145
Armes de la maison d'Autriche et de Delle ... 454
Le vieux pont 455
La poterne *intra muros* (Coinot) 473
L'Eglise 473
Le presbytère 475
Marque de l'inondation de 1714 475

ERRATA

Page 54, 2e alinéa, ligne 6 : au lieu de *codem* lire *eodem.*

Page 55, ligne 16 : au lieu de *piere* lire *pierre.*

Page 56, à la fin de la 19e ligne : lire *délégués* au lieu de *délégué.*

Page 64, 5e ligne : au lieu de *au-dessus du château* lire *au-dessus de la ville.*

Page 64, 3e note à rectifier comme suit : *Extrait d'une lettre du bailli de Hertzberg à la Régence d'Ensisheim alors* (1635) *réfugiée à Brisach. L'avancée dont il s'agit était convertie en jardin. On trouvera plus loin la lettre du bailli.*

Page 151, en note : lire *Masevaux* au lieu de *Massevaux.*

Page 153 et 154, en note : lire *Isenheim* au lieu de *Issenheim.*

Le Sceau et les Armoiries de Cernay

§§ I

LE SCEAU

Le sceau de la ville de Cernay, datant de 1448. reproduit dans l'ouvrage de Joseph Depierre (*Cernay, son Passé, son Présent*, p. 32 et fig. 4) est endommagé au point qu'on a hésité entre deux devises : « Sigillum *universitatis* de Sennen » et « Sigillum *civitatis* de Sennen ». Dans l'un et l'autre cas, la présence de *de* devant Sennen a paru anormale.

C'est au contraire la présence de *de* qui permet de choisir entre les lectures *universitatis* et *civitatis*. Il y a lieu, en effet, de sous-entendre *hominum* devant *de* et la devise complète, primitive, devait être : « *Sigillum universitatis hominum de Sennen et Steinbach* », car Steinbach faisait partie de Cernay jusqu'en plein XIXe siècle. Le sceau était celui de la communauté des gens de Cernay et de ceux de Steinbach. Loin de nous pourtant la pensée d'enlever aux gens de Steinbach la moindre prérogative (1) en ne préférant pas le mot *civitatis* — ils étaient citoyens de Cernay au même titre que les Cernéens; — mais *universitatis* explique mieux la communauté et s'accorde mieux avec la présence de *de* dans le sceau.

(1). Par le fait, les gens du hameau disparu Birlingen, entre Cerneay et Steinbach, faisaient aussi partie de la communauté ; d'autres encore peut-être.

D'ailleurs, voici, à l'appui de notre opinion, ce qu'on peut lire sur le vieux sceau de Stantz, en Suisse : « *Sigillum universitatis hominum de Stannes vallis superioris et inferioris* ». Il s'agit ici des deux vallées Ob dem Wald et Underwald, au-dessus et au-dessous du Bois. C'est précisément en lisant par hasard cette devise dans les *Délices de la Suisse* que nous avons songé à notre ville natale.

Il existe aussi des chartes adressées en 1240 par l'Empereur Frédéric « *universis hominibus vallis in Swites* », à tous les hommes unis de Schwytz. En 1275, on trouve *universitas*, communauté de Schwytz.

Il convient de s'en tenir à l'interprétation usuelle de *universitas*, que l'on trouve dans le Glossaire de Du Cange, pour qui *universitas* est une abréviation de *incolarum urbis vel oppidi universitas*; on trouve le terme *université* dans le sens de commune à Toulouse, etc.

En 1448, il n'y avait plus lieu sans doute de faire une distinction entre les habitants de l'*oppidum* et ceux du *vicus* de Cernay, comme on en fait une en 1304 entre les habitants de l'*oppidum* de Thann et ceux de la ville de Thann. (1)

Voilà pourquoi, à cause de la présence de *de*, nous inclinons plutôt en faveur de « *Sigillum universiatis* (*hominum* ou *incolarum* sous entendu) *de Sennen et Steinbach* » qu'en faveur de « *Sigillum universitatis de* (*oppido* et *vico* sous entendu) *Sennen* ». (2)

(1) Cfr. Schœpflin, *Alsatia diplom*, II, 81 : *Villicus opidi Thanne, h. villicus ville Thanne... ac universitas tam opidi quam ville Thanne*. — *Villicus* était le gouverneur, le *dispensator*, le *gubernator*, plus tard le præpositus, maior, maire. Cfr. Du Cange, et Fustel de Coulanges, *passim*.

(2) Au sujet de *civitas*, on pourrait ergoter. Au temps de Louis le Débonnaire, déjà, *civitas* était une ville épiscopale, par opposition à *castrum*, château et *oppidum*. Cependant toutes les *civitates* des Notices des provinces des Gaules n'étaient pas épiscopales. *Civitas* a été peu à peu étendu et est devenu « non modo urbem caput gentis, aut unum ex capitibus, sed etiam totum urbis agrum pagumve ». Cfr. Du Cange.

§§ II

LES ARMOIRIES

L'étude des armoiries de Cernay est aussi intéressante que celle du sceau de cette ville.

« De gueules à un puits couvert d'argent accosté de deux barbeaux, adossés de même » telles sont les armoiries, conformes à l'édit de renouvellement de 1698.

Il est plus facile de déterminer l'origine des barbeaux que celle du puits couvert. Les barbeaux proviennent sans aucun doute des de Ferrette, par ceux-ci des de Montbéliard et par ces derniers des Comtes de Bar.

Ces armoiries, on les trouve du reste, mais sans le puits couvert, parmi les Armoiries de la Salle des Croisades au Palais de Versailles. C'est Richard, comte de Montbéliard, et son frère Gauthier, qui portaient « de gueules à deux bras d'or adossés à l'écu semé de croix recroisettées au pied fiché d'or. Les armoiries, les mêmes que celles de Bar, mais d'écussons différents, rappellent la commune origine de ces deux familles ». (1)

Comme on sait, le bar (Barsch, perche) est, en tant que figure héraldique, un poisson mis en pal, figuré de profil et courbé (2). Le Bar des armes de Bar-le-Duc vient-il de l'Orient, ainsi qu'on l'a supposé ? Peut-être.

Le puits était sans doute un puits commun. Peut-être un symbole de puits caché dans le désert de l'Ochsenfeld ? Peut-être un puits de circonvallation ? (3) Ou plutôt un puits révéré, un puits sacré ? Quoi qu'il en soit, puits des armoiries et suffixe *ay* du nom de Cernay semblent bien indiquer l'importance de l'élément aquatique dans Cernay.

C. OBERREINER.

(1) *Art de vérifier les dates*, XI p. 179.

(2) Ausone parle de *Barbus* dans la Moselle. Il pouvait y en avoir dans la Meuse.

(3) César en avait fait un devant Alésia, pour défendre ses lignes.

Les Origines de Thann

PAR

C. OBERREINER

I. — Parmi les peuplades germaines commandées par Arioviste et battues par Jules César, il y avait, d'après les « Comentaires sur la Guerre des Gaules » (I, 51), les *Sedusii*. On ne trouve cette nation mentionnée nulle part ailleurs et l'on ne peut en conséquence savoir où elle était fixée au temps de César.

Parce que les Triboques, également battus, du reste, par César, avaient peut-être déjà chassé les Médiomatriques des environs de Strasbourg, peut-on supposer que parmi les nations germaines faisant partie de l'armée d'Arioviste (Harudes, Marcomans. Vangions, Nemetes, Sedusiens) il y en avait comme à demeure, avec les Suèves, dans le tiers de la Séquanie occupée par Arioviste ? Si cette occupation temporaire par l'une ou l'autre de ces tribus a eu lieu, a-t-elle duré assez longtemps pour qu'il en reste trace dans la toponymie ?

Peut-on par exemple, comme l'a fait Dallechamp, d'une similitude de nom, fort problématique d'ailleurs, inférer que les *Sedusii* étaient les *Thannenses*, les Thannois, que Thann était, au temps de la lutte de César contre Arioviste, occupée par les Sedusii ?

Vorburg, dans son *Historia Romana-Germanica primit.* (1), traite cette conjecture d'invraisemblable. (2)

(1) Cfr. Vorburg, *Historia Romano-Germanica primit.*, Francfort, 1695, I, p. 222 : « Nam in Sadusiis, qui cum Ariovisto in Gallia fuerunt, quomodo se torquent, et nunc ex eadem nominis

A supposer par ailleurs que les Sedusii soient les mêmes que les *Edusones* de Tacite (Germanie 40) ou les *Phundusi* de Ptolémée (II, 11, 512) — ce qui n'est rien moins que certain (3) — Thann n'a pas davantage d'analogie de nom avec ces peuplades.

Laissons donc plutôt les Sedusii dans le Palatinat, où on les place ordinairement, ou plaçons les dans les environs de Wisszembourg, jadis *Sebusium* (4), dont le nom offre plus de ressemblance avec Sedusii.

Si nous proposons cette dernière identification, c'est en ne tenant pas compte de ce qui a pu se passer après la défaite d'Arioviste. Il est possible, en effet, que les Sedusiens, sans doute peuplade assez peu importante, ont été laissés par César en Haute-Alsace après le désastre subi par Arioviste. En effet, d'une part il n'est nullement certain que le tiers de la Séquanie occupé par celui-ci a été rendu aux Séquanes après la victoire de César, et d'autre part ce dernier a laissé sur la rive gauche du Rhin des Germains comme les Triboques, les Némètes et les Vangions. Pourquoi n'y aurait-il pas également laissé les Sédusiens ? César avait même proposé à Arioviste de le laisser avec ses Suèves dans le tiers de la Séquanie qu'il occupait, à condition de ne plus faire passer le Rhin à d'autres Germains. César du reste, après le refus d'Arioviste, devait plutôt en vouloir à celui-ci et aux Suèves qu'aux autres peuplades, moins impor-

similitudine *Sedunenses* (Marlianus), nenc *Sedanenses* ad Mosam vel *Thannenses* ex Alsatia faciunt (Dallechampius), nec frateri volunt de his Sedusiis, præter Cæsarem, inter Germanos nihil amplius reperiri. »

(2) On a aussi songé à *Seltz*. Il est possible que les Sedusii y aient habité. Mais l'étymologie de Seltz ne le prouve nullement. Les Seltz et les Soultz doivent plutôt leur nom à des sources plus ou moins salées.

(3) On croit que ces *Endoses* sont les Yentonès, ou peuples du Jutland. (Cfr. Pinkerton, Recherches sur l'origine des Scythes. — Les Plumdusi étaient près des Charudes, d'après Ptolemée.

(4) Cfr. le Dict. de Henry Estienne, 1590.

tantes d'ailleurs; celles-ci ont peut-être trouvé grâce devant leur vainqueur.

L'hypothèse de Sédusiens établis à l'entrée de la vallée de Saint-Amarin par César est donc soutenable. Mais dans ce cas, à ne s'en tenir qu'à la toponymie, c'est plutôt à la variante *Edures* (1) qu'il faudrait songer, et les Sedusii avaient été les riverains de la Thur.

Mais outre la Thur est un nom d'origine celtique, et non germanique, il nous semble que ce sont plutôt les Tulingiens qui eurent permission de réintégrer la vallée de la Thur quittée par eux pour la Suisse. (2) Il n'y avait plus pléthore chez ces peuplades, mais au contraire ayant obtenu de nouvelles concessions de terres, celles-ci devaient en être reconnaissantes à César et mieux protéger la Gaule contre les Suèves.

Pour la Haute-Alsace, par le fait César devait avoir davantage confiance dans les Rauraques, les Latobriges et les Tulinges que dans les Sedusiens germains. Tandis que Labiénus prenait ses quartiers d'hiver (58-57) à Besançon sans doute, le tiers de la Séquanie auparavant occupé par Arioviste ne dût pas rester sans défense contre les Suèves. La garde du Rhin d'Alsace fut montée plus probablement par les Helvètes et leur compagnons que par les Séquanes diminués ou par les anciens alliés d'Arioviste.

C'est plutôt en Basse-Alsace que, moyennant certaines conditions, les Sedusiens purent rester, à moins qu'ils n'aient été refoulés dans le Palatinat.

Quoiqu'il en soit, si après la Conquête des Gaules par César, les Sedusii ont été tolérés à Thann ou dans la vallée de la Thur, comme les Triboques l'ont été dans les environs de Strasbourg, ils ont été si bien absorbés par les Gaulois qu'on n'en trouve nulle trace. Il vaut mieux abandonner l'hypothèse de Dallechamp.

(1) Cfr. *P. Bertii Commentari Rerum Germanicarum libritres*, Amsterdam, 1632, p. 11.

(2) Cfr. *Bulletin de la Société Belfortaine d'Emulation.*

On pourrait encore soutenir que Tibère transplanta des Sedusii dans la région de Thann. Mais du fait que cet Empereur a transplanté 40.000 Germains qui s'étaient rendus à discrétion dans la Gaule, leur assignant des demeures le long du Rhin, « juxta ripam Rheni », comme le dit Suétone, dans la Vie de Tibère (chap. 9), on ne peut rien inférer de positif.

II. — Il est une autre hypothèse concernant les Origines de Thann, hypothèse plus soutenable, émise par des historiens suisses. Selon Tschudi et Guilliman, l'ancienne ville des Séquaniens citée par Ptolémée (liv. II, chap. IX) sous le nom de *Didattium* serait Thann. (1)

Rien ne justifie cependant cette opinion. A ne s'en tenir qu'aux éléments communs entre Didattium et les noms des localités considérées comme étant l'ancienne cité des Séquanes, on remarque davantage de ressemblance entre Didattium et *Datira, Dadila,* Delle ou Dattenried. (2) Même si l'on admet la lecture *Diatannum*, Thann ne l'emporte pas sur Delle, car on recontre aussi pour Delle *Tannenriet* (en 1284).

Puisqu'il n'y a dans Ptolémée, le seul auteur qui cite Didattium, aucune indication complémentaire, on en est réduit aux conjectures.

III. — A s'en tenir à l'étymologie, Thann a été considérée comme une Chesnaye celtique. M. Ant. Schwæ-

(1) Cfr. Schœpflin, *Als. ill.* I, 99 — Stoffel, *Dict. topog.* du Haut-Rhin.

(2) On a aussi pensé que Didattium était Dôle, et dans ce cas les transformations seraient les mêmes que pour Delle. D'Anville a songé à Cité, près de Passavant. Enfin on a émis l'idée que Vieux Seurre, près de Seurre, pouvait être Didattium ; mais il n'y a pas plus d'analogie entre Seurre et Didattium qu'il n'y en a entre notre Cernay et Didattium.

Remarquons que pour Ptolémée, Argentuaria Horburg ou une autre localité était chez les Rauriques ; il semble que Thann s'y trouvait plutôt que chez les Séquanes. Delle est déjà davantage au sud.

derlé (1) a proposé le celtique *tann,* chêne. *Tann* est bien considéré comme gaulois par d'autres étymologistes. Ainsi M. Chesnel (2) estime que Tanis, le Tann sont des lieux plantés de chênes, ainsi que Arthenay (ar - l'article) la Chesnaie.

Selon Holder, l'auteur du « Altkeltischer Wörterschatz », c'est plutôt *derva* qui signifiait chêne chez les Gaulois.

Il s'agit en somme de savoir si le sapin qui figure dans les armoiries de Thann est bien représentatif de l'essence sapin (car de l'essence chêne il ne saurait l'être), ou de la forêt, *tan,* sens que Uhland a fait revivre dans son « Roland Schildträger ». (3)

Qu'il y ait eu, dans la forêt recouvrant jadis l'emplacement où s'élèvent Thann et Vieux-Thann surtout des sapins, c'est très probable, et dès lors il est difficile de déterminer si l'on a pris la partie pour le tout ou non (4).

Si l'on s'en tient à la légende de saint Thiébaud, si populaire, il n'y a pas lieu d'abandonner l'idée Sapinière, Sapin.

Mais quel est le fondement de la légende de saint Thiébaud ? Le sapin en question n'a-t-il pas fait place au sapin d'une autre légende, d'une légende païenne ?

La mort d'Athis, fils de Cybèle, sous un sapin, après sa mutilation; (5) le sapin fatal emporté par sa mère; le petit doigt qui remue, de par la permission de Zeus; les processions des Cannophores, du pin sacré, dont il est question dans Arnobe, Diodore de Sicile, Ovide, tout ce culte d'Athis n'a-t-il pu être remplacé à Thann par la légende de saint Thiébaud ?

(1) Cfr. à ce sujet *Messager d'Alsace-Lorraine,* 2 décembre 1911.

(2) Cfr. Chesnel, *Le Cotentin et l'Avranchin,* Coutances 1908, p. 60.

(3) Monté sur le coursier de son père, Roland chevaucha « durch den Tann ». Plus loin, le Comte Richard parle de « wilden Tann ».

(4) *Den,* en anglo-saxon est une vallée très boisée.

(5) D'Athis a pu venir Didattium.

Les amateurs de tauroboles et autres énergumènes avaient besoin d'être guéris moralement; le culte de saint Thiébaud a pu guérir de celui d'Athis. (1) Enfin, pour jeter comme un voile sur ce que l'histoire d'Athis et de ses sectateurs présentait de choquant, l'on a, au Moyen-Age, honoré le sapin en tant que sapin, et les processions antiques de mars ont fait place à la fête automnale du sapin, — tout ceci afin que la trace d'Athis disparût.

C. OBERREINER.

(1) Selon George Reinhold Curicken, *Der Stad Dantsick Historische Beschreibung*, Amsterdam, 1687, p. 393, *Dan*, en vieux tudesque, est Dieu, et vient par aphérèse de *Codan*, *Godan*, *Wodan*. Dans ce cas, Wodan aurait remplacé Athis à Thann.

BIBLIOGRAPHIE

VI. — Révolution et Empire.

L'étude de M. M. LIBER sur *Les Juifs et la convocation des Etats Généraux* est fort instructive. L'auteur examine d'abord quels furent en 1789 les sentiments des populations à l'égard des Juifs, et montre comment en Alsace, pour nous borner à notre province, les Cahiers révèlent une hostilité unanime contre eux : partout on réclame des mesures contre leur pullulement et contre leur usure. Cette unanimité serait due à une agitation systématique et à des manœuvres de pression caractérisée dont l'auteur principal, d'après M. Liber, aurait été Hell, bailli de Landser. Lors des opérations électorales, tandis que les Juifs *portugais* du Midi participent au vote, les Juifs *allemands* d'Alsace, des Evêchés et de Lorraine en sont exclus par une décision de Necker. Cerfberr, un des syndics de ceux d'Alsace, demande alors des députés spéciaux pour la nation juive : on l'autorise seulement à faire rédiger le cahier de ses doléances qui sera présenté au roi. La rédaction faite dans les diverses communautés, Allemands et Portugais réunis à Paris, élaborent un cahier commun, perdu depuis, mais connu par Grégoire. Puis ils se brouillent, et leurs divisions contribuent à retarder les décisions de l'Assemblée qui décrète le 14 octobre seulement que l'affaire sera traitée dans la présente session. (*Revue des Etudes juives*, 1912, t. LXIII, p. 185 et LXIV p. 89 et 244; 1913, t. LXV, p. 89 et LXVI, p. 161.)

CARL GRUBER : *Der Königsleutnant im alten Elsass.* Après avoir cherché à définir les pouvoirs des Lieutenants du Roi, M. Gruber raconte quelques épisodes de la vie du baron Louis de Klinglin qui exerçait cette fonction à Strasbourg au début de la Révolution, et dont le rôle dans les événements de 1789 est bien connu. (*A E J*, p. 92.)

Dr GRUPE : *Die bäuerlichen Unruhen in der Grafschaft Hanau-Lichtenberg im Sommer 1789.* Reproduction très augmentée de la première partie d'un travail inséré en tête du *Programme* du Gymnase de Bouxwiller en1897. L'auteur remarque non sans raison, et avec une certaine mélancolie, que nombre de mémoires érudits sont en quelque sorte ensevelis dans les Programmes annuels des établissements scolaires et restent trop souvent ignorés du public. (*E M*, p. 289.)

Dr CÆSAR : *Belohnung und Unterstützung Ersteiner Bürger in der Revolutionszeit.* Publie deux délibérations relatives à une distribution de pain et de vin faite aux électeurs par la municipalité d'Erstein en 1790, et à la vente de pain à prix réduit consentie par elle aux indigents à la même époque. L'auteur s'étonne du premier fait : mais n'était-ce pas un vieil usage dans beaucoup de villes d'Alsace que de procéder à des distributions de ce genre, voire d'offrir un banquet aux bourgeois le jour du renouvellement du Magistrat ? D'autre part il n'est pas légitime d'attribuer à la Révolution seule, comme le fait M. Cæsar, la cherté de la vie en 1790. La disette datait de loin et avait sévi particulièrement dans l'hiver de 1788; tout le monde sait que la misère fut une des grandes causes des Troubles de l'année suivante. Quant à parler, au 9 mai 1790, de la dépréciation des assignats pour expliquer la hausse du prix des denrées, c'est commettre une grave erreur. Créés en décembre 1789, les assignats ne reçurent cours de monnaie que le 17 avril 1790 et n'étaient nullement dépré-

ciés au bout de trois semaines. Pourquoi d'ailleurs l'auteur, comparant le prix du pain à cette date et aujourd'hui, ne tient-il aucun compte de cette dépréciation qu'il croit si considérable ? (*E M*, p. 506.)

La fête de la Confédération du Rhin avait été célébrée à Strasbourg du 12 au 16 juin 1790 avec un succès brillant. M. Rod. Reuss, après nous l'avoir rappelé, suit *La Garde nationale de Strasbourg à la Fête de la Fédération parisienne* (14 juillet 1790). Il publie des lettres très intéressantes adressées au maire de la ville, Frédéric de Dietrich, par son fils Fritz et le précepteur de celui-ci, Alexis Gloutier, qui s'étaient joints aux fédérés. On y trouvera un récit curieux du voyage des Alsaciens, surpris du « froid de glace » des Lorrains, décidément « inélectrisables », et parfois, comme à Nancy, « entièrement inconstitutionnés », puis un tableau pittoresque des fêtes de Paris, magnifiques, mais où régnait « plus de gaîté que d'ordre et de pompe », de la revue passée par le roi, dont « nos strasbourgeois ont trouvé qu'il avait l'air d'une rude bête », du voyage de retour jusqu'à la rentrée à Strasbourg, un mois après le départ. (*R A I*, page 33.)

M. Albert Mathiez publie sur *Les Francs-Maçons et la propagande révolutionnaire après Varennes* une curieuse lettre envoyée de Kehl en août 1791 par un ancien capitaine, nommé Le Maire, à un général inconnu. Il a fait traduire en allemand un imprimé de la loge S. Jean d'Ecosse du Contrat Social à Paris, et y a ajouté un petit discours pour les Frères des pays étrangers. Le maire de Strasbourg a fait imprimer le tout à 2.000 exemplaires qui ont été passés en sûreté sur la rive droite du Rhin; on va les envoyer aux vénérables des loges de villes allemandes ou belges où cet écrit « fera des merveilles », ainsi que dans les armées. On ne nous avait pas montré encore ce Dietrich franc-maçon se servant des loges d'Allemagne pour y favoriser la propagande girondine. (*Annales révolutionnaires*, p. 101.)

Dans un mémoire qu'écrivit Chabot pendant sa détention et qu'édite également M. A. MATHIEZ : *François Chabot, représentant du peuple, à ses concitoyens qui sont les juges de sa vie politique,* on relèvera les passages où cherchant à défendre les frères Frey, réfugiés jadis à Strasbourg, l'auteur parle de « l'infâme Dietrich », Lavaux, de « la presque universalité des Strasbourgeois fanatiques, feuillants ou autrichiens », des espérances des royalistes après le 20 juin et notamment de ceux de Strasbourg qui « étaient plus insolents que partout ailleurs », etc. (*Annales révolutionnaires,* p. 533.)

Le Commissaire Sicard, strasbourgeois, dont M. ARTHUR CHUQUET nous conte les mésaventures, faillit payer cher la protection de Dietrich et de Victor de Broglie. Nommé commissaire des guerres sur leur recommandation en mai 1792, il fut dénoncé après le 10 août, accusé de feuillantisme, de complicité avec le « scélérat Dietrich » et Lafayette. Malgré ses protestations et celles de sa famille, il fut suspendu en février 1793, exilé à 20 lieues des frontières, puis arrêté à Toulouse, emprisonné à Bayonne et libéré seulement à la fin de 1794. Réintégré en 1795, il mourut en 1842. (*La Revue,* t. CV, p. 19.)

PAUL-ALBERT HELMER : *Un procès sur la féodalité d'une redevance* (*R A*, p. 19).

M LÉON-G. PÉLISSIER : *Autour des négociations de Bâle* (*Juillet-Septembre 1795*), publie les lettres d'un émigré qui signe de Pomiel, adressées de Bâle à l'Inquisition d'Etat de Venise, et où l'on trouvera des indications sur la situation de l'Alsace, les mouvements des Troupes, les projets d'invasion des impériaux, avec de fréquentes allusions aux intelligences qu'on se flatte d'avoir dans la province. (*Revue historique de la Révolution française,* p. 206.)

Dans les articles que M. Eugène Welvert consacre

à *La Mission de Lakanal sur le Rhin,* on recontre d'utiles renseignements sur Rudler qui, après le traité de Campo Formio, avait été chargé d'organiser les territoires nouveaux de la rive gauche du Rhin, mission confiée peu après à Lakanal, ainsi que sur d'autres Alsaciens tels que Reubell ou Daigrefeuille. (*Feuilles d'Histoire,* t. IX. p. 413.)

M. Jos. Lévy nous apporte cette année trois nouvelles contributions à l'histoire religieuse de la Révolution en Alsace : *L'aliénation et le dépouillement des églises ainsi que la profanation des cimetières pendant la grande Révolution* (1790 - 1804). — *La confiscation des presbytères dans la Haute-Alsace pendant la Révolution* (1790 - 1802). — *Le sort des orgues dans la Haute-Alsace pendant la Révolution* (1793 - 1801. Dans ces trois articles il donne des textes de lois, de décrets ou d'arrêtés qu'on sera heureux de trouver réunis. Il n'a pu malheureusement montrer dans quelle mesure les ordres des autorités ont été exécutés. Pour les églises, il donne seulement un état des édifices religieux des cantons de Neuf-Brisach et de Soultz en 1796; pour les orgues il semble n'avoir trouvé aucun renseignement. Quant aux presbytères, il publie par cantons la liste *de tous les presbytères du Haut-Rhin* envoyée au ministre de l'intérieur en l'an V. Or, il n'y est fait mention d'aucune des communes du Territoire de Belfort actuel. Nous ne cesserons de protester contre la tendance, si fréquente en Alsace, qui consiste à prendre comme cadre pour des études de l'époque révolutionnaire le Département de Haute-Alsace créé après 1871, et non l'ancien Haut-Rhin. Il y a là un véritable anachronisme. (*R A C,* p. 273, 406 et 736.)

M. le Dr Gass continue, dans une série d'études, l'histoire du Séminaire de Strasbourg pendant la Révolution commencée en 1911 et 1912. Dans la première *Das konstitutionelle Priesterseminar,* il montre comment cet établissement fut organisé par l'évêque Brendel avec l'aide d'ecclésiastiques venus du dehors, comme Euloge Schneider et

Dereser, jusqu'à ce qu'il sombrât au début de 1793. (*S D B* page 21.)

Sous le titre : *Das Priesterseminar im Exil*, il raconte comment les jeunes clercs alsaciens qui suivirent le cardinal de Rohan, leur évêque, sur la rive droite du Rhin, furent formés à la vie religieuse à Ettenheimmünster, à Allerheiligen, etc. (*S D B*, p. 69.)

Il décrit aussi dans un article intitulé *Das Priesterseminar als Priestergefängnis*, la vie des ecclésiastiques incarcérés au séminaire, surtout d'après les souvenirs du jésuite Dominique Roos de Sélestat qu'il a publiés récemment. (*Erlebnisse eines elsässischen Jesuiten während der Revolution*. Strasbourg, Le Roux, 1913.) (*S D B*. p. 171.)

Il commence enfin l'histoire de la maison en tant que prison politique : *Das Priesterseminar als politisches Zentralgefängnis*, en énumérant les malheureux suspects, de toutes les classes de la société, qui y furent entassés et réduits à une vie misérable. (*S D B*, p. 558.)

Le même auteur reproduit une lettre adressée par l'administration départementale du Bas-Rhin au bibliothécaire de l'Ecole Centrale pour lui prescrire, au nom du Ministre de l'Intérieur, de faire parvenir à la Bibliothèque nationale tous les diplômes concernant les établissements ecclésiastiques qui seraient en sa possession, du 22 décembre 1799 : *Die Revolution und die kirchlichen Urkunden*. (S D B, page 443.)

Il nous donne encore le début d'une biographie de *François Ignace Anstett*, originaire de Molsheim, qui devint curé constitutionnel de Schnersheim, membre du Directoire du Bas-Rhin et lieutenant d'Euloge Schneider, dont il partagea la disgrâce. Il échappa cependant à la mort, fut un moment agent national du canton de Brumath sous le Directoire et finit obscurément. (*A E A*, p. 437.)

J. P. Hott : *Vieilles silhouettes. M. l'abbé Joseph-Louis. Colmar, mort évêque de Mayence* (1760-1818.) Courte notice sur les débuts de ce prélat alsacien, qui n'ajoute guère à la biographie publiée en 1906 par Joseph Wirth. Signalons

en passant sur l'épiscopat de Mgr Colmar le livre de *Franz Usinger* : *Das Bistum Mainz unter französischer Herrschaft*, 1798 *bis* 1814, Mayence, 1912. *R C A*, p. 492.)

KIEFFER : *Derniers moments de Mgr Saurine. Lettre adressée à Mgr l'Archevêque de Besançon par M. le Secrétaire de l'Evêché.* Mgr Saurine, ancien évêque constitutionnel des Landes nommé à l'évêché de Strasbourg après le Concordat, mourut en tournée de confirmation à Soultz (Haut-Rhin) en mai 1813. (*S D B*, p. 185.)

M. PAUL ACKER publie une conférence faite à Paris sur ce grand *Soldat d'Alsace : Kléber.* (A L P, 2 à 28 fév.)

Une plaque de pierre, jadis apposée sur la maison où l'on croyait qu'il était né, une pipe qui lui appartint, un obélisque élevé en son honneur au Polygone, de nombreux portraits gravés, un tableau représentant ses funérailles, tels sont, d'après M. HANS HAUG, les *Souvenirs de Kléber à Strasbourg*, en dehors du monument célèbre où reposent les restes du héros. (*A E J*, p. 190.)

M. Fr. NORMAND raconte en un article de bonne vulgarisation la carrière du *Général Rapp, aide de camp de Napoléon, pair de France* (1771-1821). (*Les Contemporains*, 7 Décembre.)

M. le commandant HENRI DEMIAU, dans un fragment d'un *Livre d'Or des Bataillons volontaires des Départements perdus*, qu'un jour, nous l'espérons, il publira en entier, donne une courte biographie et les états de services de trois officiers du 1er bataillon du Bas-Rhin formé à Strasbourg le 1er octobre 1791 : *Jean Philippe Faits* et *Jean-Reinhard Emmerich* de Strasbourg, et *Louis Buder* de Sélestat. (*A L P*, 23 mars.)

Parmi les biographies consacrées à des *Soldats alsaciens* par M. le général J. DENNERY, citons celles du *Capitaine Nicklis*, de Winkel, qui de Valmy à Wagram ne cessa de combattre en brave, et celle du *Major Jœger*, de

Reichshoffen, tué à Majaïsk le 8 septembre 1812, après trente ans de services. (*A L P*, 22 juin et 21 décembre.)

M. LUCIEN NICOT, à qui rien n'est étranger de ce qui touche les *Soldats d'Alsace et de Lorraine*, continue à leur consacrer une série de notices brèves, mais précises. Relevons celles qui concernent les généraux alsaciens *Offenstein*, d'Erstein, 1760-1837 (*M A L*, p. 12), *Bourcier*, de la Petite-Pierre, 1760-1828 (p. 31), *Atthalin*, de Colmar, 1784-1856 (p. 46, *Beysser*, de Ribeauvillé, 1753-1794 (p. 65), *Christiani*, de Strasbourg, 1772-1840 (p. 118, *Perquit*, de Sélestat, 1768-1858 (p. 128), *Dorsner* de Strasbourg, 1750-1829 (p. 141), *Westermann*, de Molsheim, 1751-1794 (p. 158), *de Burgraff*, de Strasbourg, 1778-1855 (p. 167), *Werlé* de Soultz, 1763-1811 (p. 182), *Juncker*, d'Obenheim, 1784-1855 (p. 198), *Freytag*, de Strasbourg, 1765-1832 (p. 223) et *Hatry*, de Strasbourg, 1788-1863 (p. 240).

M. DUBAIL-ROY avait entrepris jadis d'écrire les *Biographies des anciens généraux du Territoire de Belfort*. La mort l'ayant frappé avant que l'œuvre fût achevée, M. LOUIS HERBELIN a repris son travail, l'a complété et corrigé, et il en termine cette année la publication commencée en 1911 et 1912. Il nous présente successivement *le Général Jean-Baptiste Boyer*, de Belfort, 1775-1813, moins connu que son frère, mais aussi brave, blessé mortellement à Leipzig; *le général Raindre*, de Lachapelle-sous-Rougemont, 1779-1858, évadé à douze ans du collège pour s'engager au premier bataillon des volontaires de la Moselle où servait son père, lieutenant à quatorze ans et demi à la suite d'actions d'éclat, et qui servit jusqu'en 1841; *le général Roussel*, de Belfort, 1782-1851, dont la carrière s'étend de la bataille de Zurich à la prise d'Alger; *le général Chauchard*, de Belfort, 1801-1880; *le général Foltz*, de Belfort, 1803-1885; *le général Georges Beuret*, deuxième du nom, né à Larivière en 1803, tué à Montebello en 1859; *le général Louis Gaulard*, de Belfort, 1811-1880; *le général Jeantet*, de Lachapelle-sous-Rougemont 1839-1895. (*B S B E*, p. 1.

Le lieutenant-colonel J. COLIN publie, d'après le manuscrit des archives de la guerre, le *Journal du Colonel Béchaud, de l'armée de Portugal, Octobre* 1812. Béchaud. qui devint plus tard général était aussi de Belfort. (*Revue des Etudes napoléoniennes*, novembre et décembre 1912 et janvier 1913.)

Le général François-Pierre-Joseph Amey, de Sélestat, qui avait vaillamment combattu à Eylau, avait été profondément peiné par quelques appréciations de l'empereur, publiées à la suite de la bataille dans le 58e bulletin de la Grande Armée, et qui semblaient l'accuser d'incapacité avec les autres lieutenants d'Augereau. M. LOUIS MAURER, après avoir résumé les services antérieurs du général, montre ce qu'avait fait *Amey à Eylau*, et publie une lettre qu'il écrivit d'Elbling, le 22 mars, à Napoléon, pour lui dire son chagrin et sa désillusion. Il raconte enfin la suite de sa carrière terminée en 1833. Amey est mort à Strasbourg en 1850, 57 ans après avoir été nommé général. (*Feuilles d'Histoire*, t. IX, p. 30.)

P. STŒBER : *Lettres d'un officier d'origine alsacienne ayant servi dans la Grande Armée.* Ce sont trois lettres adressées en 1809 et 1812 par Küss à son père, pasteur à Rheinbischofsheim, et à Ehrenfried Stœber. (*B M H M*, t. XXXVI, p. 81.)

Mémoires de Jean Baumgartner, en 1814, *adjudant-sous-officier au* 7e *Régiment d'infanterie légère, en* 1815 *capitaine de la Garde nationale, aujourd'hui commissaire de police de la ville de Mulhouse* (*Haut-Rhin*). Etats de services depuis 1811 jusqu'à la bataille de Leipzig. Fragments, d'après une copie prise vers 1830, de ces mémoires aujourd'hui perdus. (*Ibid.* p. 35.)

M. LUCIEN DELABROUSSE accompagne une notice sur *Belfort en* 1814 *et le commandant Legrand*, où il résume l'excellent livre de M. le capitaine Blaison, d'un portrait inédit de ce vaillant défenseur. (*M A L*, p. 149.)

M. le capitaine BLAISON lui-même complète l'ouvrage qu'il consacra naguère à la défense de Belfort en 1815 par la publication de trois rapports de Lecourbe au ministre de la guerre. Les deux premiers, des 2 et 4 juillet, racontent les combats livrés devant la place entre le 1er et le 3; le troisième est un rapport d'ensemble non daté, consacré surtout à signaler au ministre ceux qui se sont distingués pendant le siège et méritent d'être proposés pour une récompense. (*Les Marches de l'Est,* Septembre, page 524.)

M. A. M. P. INGOLD achève, avec le talent que lui connaissent tous les lecteurs de notre *Revue,* de raconter *Les premières années de Louis de Beer, gouverneur de Bénévent.* Il donne, surtout d'après les lettres de son héros, d'abondants détails sur sa carrière, diplomatique à Naples, en Sicile, à Rome, jusqu'en 1806. Puis vient son *roman,* auquel ne manque aucune des péripéties classiques : opposition des parents, mariage clandestin, enlèvement de la belle qu'on enferme au couvent, etc. Les démarches qu'il fait pour soutenir les intérêts de sa famille nous le montrent cependant d'esprit plus calme. On trouvera dans ses lettres des appréciations généralement fort malveillantes sur quelques-uns de ses compatriotes : le préfet Desportes, Scherer, Reubell, etc. (*R C A,* p. 12, 70, 134, 227, 263.)

Les hommes porcs-épics à Strasbourg, dont nous entretient M. le Dr GOLDSCHMIDT étaient deux frères, nommés Lambert, dont l'exhibition à la foire de la Saint-Jean en 1802 provoqua un vif mouvement de curiosité. La maladie de peau dont ils étaient atteints fut étudiée par Thomas Lauth, professeur d'anatomie à Strasbourg, qui donna un diagnostic très exact, rectifiant l'opinion de Tilesins qui, l'année précédente, avait examiné les mêmes sujets à Leipzig. (*Revue anthropologique,* p. 134.)

ALBERT FUCHS : *Die erste Telegraphenlinie in Elsass-Lothringen.* Indique comment fut créé et comment fonc-

tionna la ligne du télégraphe aérien de Chappe de Paris-Metz-Strasbourg pendant la Révolution et l'Empire. (*E M*, p. 497 et 539.)

Strasbourg sous Napoléon Ier fut très enthousiaste de l'empereur. M. J. DONTENVILLE évoque des fêtes célébrées lors des passages des souverains, de la richesse de la ville, de l'administration excellente du préfet Lezay-Marnésia, jusqu'au moment des grands revers où se manifesta la fidélité de l'Alsace. (*A L P*, 3 août.)

M. J. DE L. donne une généalogie de la famille, aujourd'hui éteinte, du préfet du Bas-Rhin *Lezay-Marnésia.* (*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux.* LXVII, 646.)

VII. — De 1815 à 1871.

Lieutenant-colonel DE CAZENOVE : *Un officier de Hussards du Haut-Rhin en* 1815. — Au milieu de 1815 furent formés six régiments de hussards dont deux, le 5e et le 6e, tenaient garnison en Alsace. C'est au 6e, dénommé *Hussards du Haut-Rhin,* que fut envoyé Henry de Cazenove d'Arlens, dont l'auteur résume l'histoire et publie un fort joli portrait. Cette minature fixe de façon précise l'uniforme du corps. (*Carnet de la Sabretache,* page 31.)

Les appréciations du colonel Coqueugniot, sous-inspecteur aux revues, sur l'Alsace, les Alsaciens, et surtout les Alsaciennes sont trop flatteuses pour qu'on ne sache pas gré à M. GEORGES DELAHACHE de nous les avoir fait connaître dans sa spirituelle notice : *Strasbourg et le Colonel Coqueugniot.* (A E J, p. 98.)

Dr KARL OBSER : *Briefe von Friedrich Cäsar Laharpes an Johann Ludwig Klüber.* — Le général Laharpe, ancien précepteur du tsar Alexandre Ier, et le juriste, plus tard ministre badois Klüber, s'étaient liés d'amitié pen-

dant le congrès de Vienne et n'avaient cessé dès lors d'entretenir une active correspondance. M. Obser publie un certain nombre de lettres, datées de 1817 à 1832, intéressantes pour l'histoire des idées libérales et du mouvement diplomatique dans le premier tiers du XIX siècle. (*Z G O R*, p. 537.)

M. A. CALMETTE : *Les Carbonari en France sous la Restauration*, signale l'activité déployée par les Carbonari dans le Haut-Rhin. Deux députés du département, Jacques Kœchlin et Voyer d'Argenson, sont à la tête des conjurés; ils sont secondés par Dollfus, négociant de Mulhouse, et Zickel, directeur d'une compagnie d'assurances, en rapports étroits avec les ventes suisses, en particulier celle de Coire. Des ventes existent à Strasbourg, Colmar, Neuf-Brisach, Mulhouse et Belfort, fondées à la suite d'une tournée de propagande de Bazar. Beaucoup d'affiliés sont recrutés dans l'armée, notamment au 29e d'infanterie, dont deux bataillons sont en garnison à Belfort, un à Neuf-Brisach. Armand Carrel, lieutenant dans cette dernière ville, joue un rôle important. Kœchlin et d'Argenson sont compromis dans le complot de Belfort; quelques jours auparavant, Kœchlin a été à Bâle emprunter deux millions, avec la garantie de quarante signatures. Le complot de Colmar, monté en 1822 par la police, semble révéler en Alsace certaines tendances bonapartistes. Malgré l'échec de ces coups de force, le Haut-Rhin reste fidèle aux idées des Carbonari, puisqu'il élit en 1822 Georges Lafayette, fils du général. (*La Révolution de* 1848, Février à Août.) (1)

M. le Dr D. GOLDSCHMIDT : Des prisons civiles de *Strasbourg au commencement du siècle dernier*, indique d'après un rapport de H. Ch. Ehrmann, publié en 1824, l'état lamentable des prisons strasbourgeoises vers 1820, et les efforts faits au cours des années suivantes pour

(1) Nous devons cette notice à l'amabilité de M. PIERRE BRAUN

améliorer l'hygiène physique et morale des détenus. *B S S B A*, p. 200.)

O. WINCKELMANN : *Tagebuch Ludwig Spachs.* — Louis Spach, avant d'être appelé au poste d'Archiviste en chef du Bas-Rhin par le préfet baron Sers, passa, tant comme précepteur que comme secrétaire particulier, sept ou huit années dans la famille du comte de Sainte-Aulaire, avec lequel il fit deux longs séjours en Italie. C'est le journal de Spach, pendant le premier de ces voyages, que publie M. Winckelmann. La première partie, concernant la Haute Italie et Florence, a paru en 1910; la seconde est plus particulièrement consacrée à Rome où Spach passa presque tout l'hiver de 1826. Cf. l'autobiographie de Spach publiée par H. Krauss dans J G E L 1899-1902, et la notice donnée par Ernest Lehr dans la *Revue d'Alsace* de 1880 (*J G E L*, p. 9.)

BENNER : *Notes sur le déplacement du monument Lambert en* 1912. — Détails sur la fête commémorative de 1828. Le mathématicien Henri Lambert (1728-1777) était né à Mulhouse, non loin de l'hôtel-de-ville; une colonne avec son médaillon avait été érigée le 27 août 1828 en face de l'école de dessin. (*B M H M*, t. XXXVI, p. 67.)

EMIL WENDLING : *Uhlands Beziehungen zum Elsass.* Le grand poète lyrique souabe, Louis Uhland (1787-1862) comptait en Alsace de nombreux admirateurs et correspondants, comme les frères Stœber, Louis Schneegans, Aug. Lamey, et même le fervent recteur de l'Académie, Louis Cottard, qui bien qu'originaire de Provence était un fervent des lettres allemandes. A plusieurs reprises en 1811, en 1837, en 1844, Uhland visita notre pays, qui souvent inspira ses œuvres. M. Wendling étudie les rapports du poète avec l'Alsace et les Alsaciens à l'occasion du cinquantenaire de sa mort, complétant ainsi une notice insérée par M. Karl Walter dans *E M* de 1912. (*J G E L*, p. 91.)

M. Georges Mény consacre à *Un maire de village alsacien au début de la monarchie de Juillet* une de ces monographies souvent si riches en enseignements qu'affectionne l'école de Le Play. De vieux papiers lui ont permis d'étudier l'existence de sieur A, maire de M. près de Krüt de 1830 à 1836. C'est un plaisir que de pénétrer avec un tel guide dans l'intimité d'une famille alsacienne considérée, prospère, possédant une belle maison, des terres toujours plus étendues, de l'argent liquide, et commençant à s'intéresser à l'industrie. La vie est large; le livre de menus de la maîtresse de maison décrit l'ordonnance de repas pantagruéliques, et la cave est l'objet de soins particuliers. Pas de gaspillage, d'ailleurs, bien qu'on soit charitable : les comptes sont tenus avec un ordre qui permet à M. Mény d'étudier en détail le prix des denrées, le rendement des terres, le cours des marchés, etc. — M. le Maire est instruit, lit beaucoup, et des livres sérieux. Il reçoit des revues, libérales ou napoléoniennes, et ses opinions, qui lui valent d'être maire en 1830, le font écarter après l'échauffourée de 1836. Ses idées avancées ne l'empêchent point d'ailleurs de remplir avec scrupule ses devoirs religieux. Son fils fait des études, et la munificence paternelle lui alloue, avec 35 francs de pension, 7 fr. 50 par mois pour ses menues dépenses. Enfin, dans sa mairie, nous le voyons s'occuper avec zèle de ce qui concerne les intérêts de la commune. — Nous assistons ainsi à la résurrection de toute une époque, de vie calme et lente, très terre-à-terre en général, mais avec un singulier mélange de romantisme que M. Mény retrouve jusque dans les lettres d'affaires. Le pays est pauvre et en retard, et l'industrie qui bientôt lui apportera de l'argent amène aussi bien des souffrances, comme celles des enfants qui de 2 et 3 kilomètres viennent travailler 13 heures à l'usine pour gagner 20 à 25 centimes. (*La Réforme sociale,* t. LXV, p. 129.)

On lira avec le plus vif intérêt les pages dans lesquelles M. Georges Delahache a raconté *L'Insurrection*

de Strasbourg (30 octobre 1836. S'aidant des ouvrages antérieurs et des documents d'archives en même temps que d'une connaissance approfondie de la topographie strasbourgeoise, il nous donne minute par minute, pour ainsi dire, le récit le plus détaillé et le plus précis de la folle équipée de Louis-Napoléon. Nous en suivons les héros sans les perdre de vue un seul instant depuis leur entrée dans la ville jusqu'à leur incarcération, et l'abondance des illustrations, toujours heureusement choisies, vient augmenter encore l'attrait de cette reconstitution. Nous retrouvons en prison le prince et ses amis, et après l'élargissement du premier, nous assistons au procès et à l'acquittement des comparses, sur lesquels un appendice fournit une série de notes biographiques. (*R A I*, p. 117.)

Quelques mois avant la publication de ce travail, M. HECTOR FLEISCHMANN avait détaché d'un livre qu'il préparait sur *Napoléon et les Femmes* un chapitre consacré au rôle de Mme Gordon dans les mêmes événements : *Les dessous d'un coup d'Etat. Louis-Napoléon et Mme Gordon, d'après des documents nouveaux et inédits.* Après avoir rappelé les débuts d'Eléonore-Marie Brault, dit sa vie d'actrice, son mariage avec l'Anglais Gordon, mort en mars 1836, décrit la « beauté virile » de cette femme aux allures cavalières et décidées, « active, intrigante, de mœurs équivoques, et sans argent », il raconte ses relations avec Persigny, ses premières rencontres avec Louis-Napoléon à Baden-Baden, sa liaison avec Vaudrey qu'elle entraîna dans la conjuration, son rôle pendant la journée du 30 octobre 1836 et pendant le procès, et le peu de reconnaissance du prince qui, arrivé au pouvoir, la congédia avec quelque argent et la laissa mourir à l'hôpital en 1849. (*La Revue,* t. CI, p. 20.)

LUZIAN PFLEGER : *Andréas Rœss und die gräfliche Familie zu Stolberg.* Au temps où il était professeur au séminaire de Mayence, l'abbé Rœss, futur évêque de Strasbourg, avait été mis en relations avec la famille de Strol-

berg. M. Pfleger a retrouvé une partie des lettres que lui adressa la comtesse Sophie, veuve de Frédéric-Léopold de Stolberg. (*Historisch-politische Blätter*, 16 août.)

Effacer les traités de 1815 a été le plus ardent désir de tous les hommes politiques français dans la première moitié du XIXe siècle. A plusieurs reprises la guerre faillit éclater sur le Rhin, et l'on sait les préparatifs menaçants que prescrit M. Thiers à l'occasion du traité de Londres. Depuis quelque temps déjà les agents diplomatiques multipliaient les démarches et accumulaient les renseignements. Le préfet du Bas-Rhin, Louis Sers, demanda au chanoine Rœss, qui avait longtemps séjourné à Mayence et en outre était en intimes relations avec le recteur de l'Université catholique de Louvain, des rapports sur la situation et l'esprit public en Belgique, dans l'Allemagne du Sud et la Prusse rhénane. Ces rapports, rédigés en allemand (ils furent traduits en français avant d'être transmis à Paris) sont très circonstanciés et nettement défavorables à la politique belliqueuse du ministère. M. le Dr Otto Wietberger, déjà connu par un intéressant travail sur les réfugiés politiques allemands à Strasbourg de 1830 à 1849, reproduit le texte de ces rapports, d'après les originaux déposés aux archives de la Basse-Alsace, sous le titre : *Andréas Rœss, Domherr des Bistums Strasbourg, und die Politik des Kabinetts Thiers im Jahre 1839.* (*Z G O R*, p. 25.)

M. Paul Casper : *Le Rhin allemand, A. G. de Schlegel et l'Alsace-Lorraine*, rappelle les polémiques entre poètes, que provoqua le grand trouble de 1840. A la *Marseillaise de la Paix* par laquelle Lamartine avait répliqué à la *Chanson du Rhin* de Becker et à la *Wacht am Rhein*, Schlegel riposta par d'étranges atrophes, qu'il croyait avoir écrites en français. Il est intéressant non d'en relever la platitude, mais d'y trouver l'expression formelle du désir qu'avaient les Allemands d'enlever à la France l'Alsace et la Lorraine. (*C A*, p. 261.)

Dr HANS KAISER : *Der Kampf gegen die deutsche Sprache in den elsässischen Schulen von* 1833-1870. — L'auteur, archiviste en chef de la Basse-Alsace, a grandement mis à contribution le riche dépôt qu'il administre, pour rédiger cet important travail. L'abondance et la précision des renseignements lui donnent un vif intérêt. Les jugements et les conclusions pourtant sont trop absolus, même pour celui qui admet les tendances de M. Kaiser, mais qui a plus intimement que lui connu les hommes et les époques successives, dont il écrit l'histoire. (*E L K*, p. 179.)

Après cette étude, on lira l'article qui lui réplique : *La prétendue lutte contre la langue allemande en Alsace.* (*C A*, p. 237.)

Le FRÈRE EDOUARD SITZMANN : *Un sergent de chasseurs à pied alsacien,* raconte l'histoire de Louis Klingenhoffen, né à Colmar en 1829. Se trouvant à Rome en 1854 comme sergent dans le corps français d'occupation, il fit la connaissance de Mgr de Ségur, abjura le protestantisme, entra dans les ordres, fut secrétaire de Mgr de Ségur aveugle, à Rome puis à Paris, précepteur dans la famille Aldobrandini, aumônier d'un corps franc au service du Pape, et après avoir résidé à Poitiers auprès du Cardinal Pie, puis à Bordeaux, mourut à Paris en 1913. (*R C A*, p. 605.)

M. A. KANNENGIESER détache d'un ouvrage à paraître une notice sur *L'abbé Simonis, son origine et son éducation.* La famille Simonis, dont l'auteur donne un tableau généalogique, était originaire de Sallanches et était venue s'établir à Ammerschwihr en 1660, comme tant d'autres familles savoisiennes dont l'émigration en Alsace mériterait d'être étudiée. (*R C A*, p. 641.)

La partie du journal de *M. le vicaire-général Rapp,* publiée cette année, comprend la période de 1857 à 1859. Les détails qu'on y trouve sont d'ordre uniquement religieux. (*R C A*, p. 242, 302 et 350.)

M. J. Ph. RIEHL nous montre par quelques pittoresques anecdotes ce qu'était dans l'intimité Monseigneur Freppel. (*R C A, p.* 614.)

A. SCHMIDLIN : *Die Kirchen im Elsass.* — Construction d'églises en Alsace aux XVIIIe et XIXe siècles. (*S D B,* p. 157.)

A. SCHMIDLIN : *Unsere Diözesanwallfahrten.* — Des 91 pélerinages que l'on comptait autrefois en Alsace, un petit nombre subsiste, et quelques-uns seulement, comme le mont Sainte-Odile et Marienthal, sont très fréquentés. Histoire de leur relèvement au XIXe siècle. (*S D B,* p. 376.)

Le sculpteur André Friedrich dont M. OSCAR DICK retrace la carrière, naquit à Ribeauvillé en 1798, travailla d'abord à Strasbourg chez Ohmacht, puis, après avoir longtemps voyagé en Suisse, en Allemagne, en Autriche, en France, en Italie, il se fixa à Strasbourg en 1826 et exécuta jusqu'à sa mort survenue en 1877 quantité de monuments que l'on retrouve d'un bout à l'autre de la province. (*R A D,* p. 73 : *Biographies alsaciennes,* XXXI.)

M. MAURICE TOURNEUX raconte la vie de son oncle *Le peintre Forest,* né à Strasbourg en 1808, connu surtout comme illustrateur, maître de Cham et de Gustave Doré, mort en 1891. (*Intermédiaire des chercheurs et des curieux,* LXVIII, 642.)

M ANDRÉ GIRODIE étudie l'histoire et l'œuvre d'*Un Céramiste alsacien, Théodore Deck,* auquel il avait consacré déjà une notice dans la R. A. I. de 1903. (*M A L* p. 277, 288, 294.)

En 1858, Wagner, de passage à Strasbourg, fut si heureux d'y entendre une excellente exécution de l'ouverture de Tannhäuser qu'il songe à y faire représenter son Tristan. M. HENRI LICHTENBERGER : *Richard Wagner à Strasbourg,* regrette qu'il y ait renoncé. Strasbourg n'est-il pas la patrie du poète qui jadis fit connaître à l'Allemagne la légende même de Tristan ? (*A E J,* p. 58.)

D KASSEL : *Der Elsässische Komponist Viktor Elbel.* — Né à Strasbourg en 1817, il s'occupa aussi de politique servit pendant la guerre de 1870 et mourut à Nice en 1894. Très recherché comme chef d'orchestre, il avait composé plusieurs oratorios, notamment le *Münsterbau* dont il dirigea la première audition au théâtre de Strasbourg le 6 mai 1865. (*E M*, p. 402.)

AUGUSTE OBERDŒRFFER : *Nouvel aperçu historique sur l'état de la musique en Alsace en général et à Strasbourg en particulier, de* 1840 *à* 1913. — Voir R. A. 1914 p. (*B S S B A*, p. 225.)

* *Un grand chirurgien alsacien.* — Notice sur Jules Bœckel. (*Æsculape*, mars.)

* Ch. VIRY : *En souvenir de la Faculté française de médecine de Strasbourg.* — (*Ibid.* mars.)

* Ch. VIRY : *L'école de service de santé militaire de Strasbourg.* (*Ibid.* avril.)

* Dr GRANJUX : *A la faculté française de médecine de Strasbourg* (*Le Caducée.*)

* A. BALLAND : *Les pharmaciens militaires d'Alsace-Lorraine.* (*La France médicale*, 25 juin, 10 et 25 août.)

A. UHLHORN : *Witterungs- und Ernteverhältnisse in Bischweiler von* 1844 *bis* 1874. (*E M*, p. 481.)

La Correspondance de M. Viellard-Migeon comprend d'abord une série de lettres écrites à sa famille par le député de Belfort au Corps législatif, dans lesquelles il résume les nouvelles politiques et militaires depuis le 15 juillet 1870, jour où fut décidée la guerre contre laquelle il vota, jusqu'au 4 septembre où il annonce la fin d'une dynastie « qui a fait le malheur de la France ». D'autres lettres, du 8 au 21 mars, ont trait aux négociations pour la paix, à la fixation de la nouvelle frontière et aux événements de la commune. (*B S B E*, p. 211.)

M. HENRI WELCHINGER, dans une conférence sur *Le général Uhrich et le siège de Strasbourg*, rappelle les tragiques journées du siège et du bombardement et exalte le rôle du général. (*A L P*, 5 au 26 janvier.)

A la suite de cette publication, une longue polémique, qu'on nous permettra de trouver au moins inopportune, a mis aux prises sur *La question Uhrich* M. LUCIEN DELABROUSSE et l'éminent membre de l'Institut, le premier critiquant l'attitude d'Uhrich lors du siège et de la capitulation de Strasbourg, tandis que le second s'attache à la justifier. (*M A L*, 18 janvier au 12 avril.)

* Dr ROUIS : *A propos de l'école de médecine militaire de Strasbourg pendant le siège de* 1870. (*Æsculape*.)

Célestin-Hippolyte Fauconnier, de Leffrinkoncke (Nord), maréchal des logis fourrier au 20e régiment d'artillerie à cheval à Strasbourg au moment du siège, avait, comme bien d'autres soldats, profité des longs jours de la captivité pour noter ses souvenirs. M. A. GASSER publie ce *Journal d'un défenseur de Strasbourg* 1870. *Siège et captivité*. (*M A L*, p. 253, 262.)

Douleur patriotique et indignation contre ceux que l'on croit responsables du désastre, mais bonne humeur quand-même, malgré les souffrances, tels sont les sentiments de Fauconnier. Ils s'expriment également, et de façon plus pittoresque, dans le *Chant de route des Francs-Tireurs de Colmar*, composé par le sergent GAIRRY, de la 4e et du 1er. (*M A L*, p. 285.)

Sous le titre : *Un document de la guerre de... Trehte Ans*, M. E. L. publie une lettre écrite de Dieppe le 12 novembre 1870 par un officier d'état-major du 8e corps nommé Mayer, et digne en effet d'un soudard des bandes de Wallenstein, tant elle avoue cyniquement le pillage systématique auquel se livrèrent certains envahisseurs. (*M A L*, p. 318.)

M. Bapst, rapportant une conversation de Thiers avec Canrobert, a expliqué *Comment Belfort nous resta,* par le désir de l'empereur Guillaume de conserver St-Privat, tombeau de sa garde. Divers *intermédiairistes* discutent cette opinion, défendue par les uns, traitée par d'autres de légende. (*Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux,* LXVII, 666 et LXVIII, 20, 251.)

VIII. — Depuis l'annexion.

Nous laisserons volontairement de côté, au moins pour cette année, toute la littérature relative à la *Question d'Alsace-Lorraine,* sur laquelle on n'a jamais autant écrit que depuis que certains nient son existence même. Nos lecteurs trouveront dans diverses Revues, en particulier dans les *Cahiers alsaciens,* les indications bibliographiques essentielles. Nous nous bornons à signaler ici quelques études à caractère plus spécialement historique.

GEORGES DELAHACHE : *Alsaciens d'Afrique.* — Fragment du livre *L'Exode* dont nous avons rendu compte récemment, p. 90. (*Revue de Paris,* 25 décembre.)

A l'occasion de la mort de Bebel, M. PAUL CASPER rappelle dans quelques pages sur *August Bebel und Elsass-Lothringen,* les rapports qu'eut avec l'Alsace le vieux chef de la démocratie sociale à Strasbourg en 1893. (*C A,* page 327.)

M. JACQUES PREISS a écrit sur *Jacques Kablé et l'Alsace-Lorraine depuis* 1870 une émouvante page d'histoire. Nul n'était plus qualifié pour raconter, à propos de Kablé, les luttes soutenues par l'Alsace-Lorraine désireuse d'obtenir, comme il dit, « les conditions essentielles d'une existence normale et digne. » (*A L P,* 2 mars.)

M. Preiss fut jadis le président de la « Sundgovia »,

le premier groupement d'étudiants alsaciens de l'Université de Strasbourg, créé vers 1880. Une société « Erwinia » se fonda peu après, puis toutes deux se réunirent en 1881. Ainsi fut constitué *La Société d'Etudiants alsaciens-lorrains Sundgovia-Erwinia* dont PIPPO, qui en fut membre, raconte l'histoire à propos du 28e anniversaire de sa dissolution. Jugée dangereuse, en effet, parce qu'on y parlait français, ou qu'on y portait « une coiffure anti-allemande », elle fut supprimée par l'autorité administrative le 22 avril 1887. (*A E J*, p. 243.)

A. SCHNEEGANS : *Selbstbekenntnis eines Elsässers.* — Curieuse autobiographie, racontée avec beaucoup de simplicité suggestive, du fils de Aug. Schneegans qui fut rédacteur au *Courrier du Bas-Rhin,* député à l'Assemblée nationale, puis au Reichstag, enfin consul d'Allemagne à Palerme et dont les Mémoires sont bien connus. (*E L K.*)

A SCHMIDLIN : *Das Simultaneum im Elsass.* — Efforts accomplis pour faire disparaître en Alsace les églises mixtes, dont l'usage remonte au XVIIe siècle. (*S D B*, p. 217.)

Dr LES EHRHARD : *Bischöfliches Gymnasium an St-Stephan zu Strasbourg i. E.* 1883-1913. — M. Ehrhard fait l'histoire de ce gymnase St-Etienne, qui a remplacé le Petit Séminaire fermé en 1873, sous une forme un peu sèche de pure statistique. On y relève cependant bien des faits intéressants, entre autres la liste des travaux insérés dans les programmes annuels. Notons en particulier : 1893, *Como,* Zunft und Gewerbe der Schneider im alten Strassbourg; 1894, *Dr Becker,* Die Landvögte des Elsass und ihre Wirksamkeit 1308-1408; 1898, *Dr Ehrhard,* Charles Schulmeister, General-Kommissar der Kaiserlichen Heere unter dem ersten Kaiserreich; 1901, *Dr Ehrhard,* L'ambassade du prince coadjuteur Louis de Rohan à la cour de Vienne, 1771-1774; 1906, *Dr Becker,* Die Reichsvogtei Kaysersberg von ihrem Ursprung bis zur französischen Revolution. (*S D B*, p. 412.)

IX. — Mœurs, coutumes, traditions populaires.

A. PFLEGER : *Volksbrauch und Volkssitte im alten Schlettstadt.* — Utilise surtout le Schlettstadter Stadtrecht de l'abbé Gény. (*E M*, p. 49, 97 et 151.)

Wassersagen am Oberrhein. Ein Beitrag zu den Ring- und Flutsagen. — Traditions légendaires sur l'Alsace submergée par les eaux et les anneaux de fer scellés aux roches des sommets vosgiens et destinés à amarrer les barques des populations primitives. (*E M*, p. 433.)

Stab und Stecken als Abwehr- und Zaubermittel in Sage und Volksglauben, mit besonderer Berücksichtigung des Elsass. — Croyances et légendes relatives aux batons magiques et aux baguettes divinatoires; énumération un peu confuse, mais assez curieuse, de faits relatifs à l'Alsace. (*E M*, p. 566.)

Altjungfernschicksal nach dem Tod, in Sage und Volksglauben des Elsass. — Châtiments qui, d'après certaines traditions populaires, sont infligés après la mort aux âmes des vieilles filles qui ont mené ici-bas une existence inutile. (*E M*, p. 424.)

Das Bauopfer in Sage und Volksglauben des Elsass. — Rappelle les légendes d'après lesquelles des hommes auraient été jadis enterrés dans les fondements ou murés dans la maçonnerie de bâtiments ou de villes en construction, sans doute comme offrandes aux dieux. Plus tard des animaux auraient été substitués aux victimes humaines, et l'on cite diverses trouvailles de squelettes faites dans des murs lors de démolitions. L'habitude de mettre des monnaies avec un procès-verbal de la cérémonie dans la première pierre d'un édifice serait un dernier souvenir de ces offrandes. (*E M*, p. 28.)

E. BECOURT et J. JOACHIM.

Onomatologie Topographique

Persistance des noms anciens celtes et latins dans les formes actuelles des noms de villes, ou autres, de forme germanofone actuelle, principalement dans les marches du Rhin.

Voici quelques exemples :

L'Aar suisse se distingue peu, comme nom, de l'Aar séquane (Saône).

Ach, forme allem. du latin *aqua*, se trouve dans Alpn-ach (Suisse) au lac des Quatre-Cantons (Suisse); Altenach (Haute-Alsace). — Bregenz-ach = rivière de Bregenz (Vorarlberg). — Schwarz-ach, rivière noire (id.).

Aix-la-Chapelle, *Aquæ* sextæ; Ais', en « Chanson de Roland »; *Ais'* en Provence; *Aachen*, en allemand et qui est un pluriel, répondant au pluriel latin.

Alpe, mot celte = alt (élevé) peut-être congénère.

Appenzell, *Abbatis cella* = cellule de l'abbé de St-Gall qui y avait une résidence d'été.

Arbon (Suisse), de *Arbor* Félix.

Augst, *Augusta* Rauracorum (Suisse).

Bâle, du grec Basilea, la Royale; nom donné par l'empereur romain grécophile Julien.

(1) Le suffixe *ach* se retrouve dans un grand nombre de lieux de la Haute-Alsace terminés en *bach* ou *pach*, de même provenance et signification : ruisseau, eau.

Bratt, Bratellum, nombreux noms de lieu en canton de Bâle, latin *Pratum* (paratum) *Pratellum.*

Bregenz, Brigantia, congénère à Briançon, Bragance.

Brisach, *Brisacum,* ancien nom celte. Jadis le Rhin s'est frayé un passage sur le côté gauche de ce mont, et l'a ainsi reporté du coté de la Germanie. Pour *iacum,* voyez Rouffach, Tolbiac.

Bonn-sur-Rhin, du celte *Bonn* ; Bonn, village suisse près Fribourg. — Ratisbonne, sur le haut Danube. Les Gaulois occupaient jadis la vallée du Danube.

Brumath, ville en Alsace, de *Brocomagus.* Mag; en celte, lieu de marché.

Bruxelles, vers la limite du français et du flamand. Waterloo, près Bruxelles, patoise français. Congénères : *Brace,* à Belfort : Bois de la *Brosse.* Bruxelles bâtie jadis sur un lieu dit *Brocelia.* Radical qu'on retrouve dans la forêt de *Brocélian* dans l'Quest de la France.

Cambete, cambs, en Alsace; latin *campus.*

Colmar; Colombarium.

Coblence, Coblenz; *Confluentium.* Confluent de la Moselle et du Rhin.

Cologne, Cœln, Kœln; *Colonia* agrippina.

Coire, *Curia,* en Suisse romanche, où règne un idiôme intermédiaire entre le français et l'italien.

Constance, sur le lac de ce nom, fondée par *Constance* Chlore.

Danube, du celte *Donau,* dont la vallée a été occupée par les Celtes ou Gaulois qui ont laissé de leurs noms à plusieurs lieux, villes : Ratisbonne (voy. Bonn; Vienne, Wels - Welches; Welsberg, au Tyrol.

Dorf, du latin *Turba,* qui a signifié aussi réunion de chrétiens; devenu *torpa,* puis Dorf.

Ferrette, *Ferrata,* devenu Pfirth en allem.; 5 consonnes pour une syllabe !

Leyde, en Hollande. *Lugdunum* Batavorum.

Lucerne *Lucerna,* lanterne, jadis ayant servi de petit phare pour le lac de ce nom.

Magstatt, village en Alsace, de *mag, magum,* en celte, lieu

de marché (d'après M. N.) et du latin *stata*, devenu *statt, stadt*, ville.

Mæstricht, *Mosæ trajectum* - *Gué* (Trajet) *sur la Meuse* (Mosa).

Modern, ou Mod'rn, *Matra*, ancien nom de rivière en latin, en Basse-Alsace, a - o régulièrement en Alsace.

Munster, en Alsace, Monasterium.

Nimègue, Castellum *Noviomagum*; pour magum, voyez Magstatt.

Pfyn, du latin *Ad fines*, ville suisse.

Rouffach, ville en Alsace, *Rubiacum*. Le suffixe celto-latin *iacum* - lieu, domaine, plantation (1).

Sækingen (ville suisse), les *séquanais*. Gollut signale un autre Sækingen de l'autre côté du Rhin.

Rhin, nom d'origine celte : Rinn, en Alsace; Rî à Huningue, Alsace. Reno, rivière de Bologne, en Gaule cisalpine. Les Helvètes occupaient le Rhin moyen, rive droite et le coude intérieur du Rhin, vis-à-vis Bâle.

St-Gall, canton Suisse; Gallus, missionnaire de l'Ile des Saints, de la verte Erin' à dialecte celte (2).

Spire, *Superiores* (Ubii).

Soleure, Solothurn, *Salodurum*. Pour *durum*, voyez Winterthur.

Stadt, ville du latin *stata*. L'Allemand dans sa consonnophilie, durcit ou double les consonnes.

Strasbourg, VIIe siècle, Grégoire de Tour : *Stratæburgus Stratsburg*, 870. *Etrebou, Estrabourg* en anciens documents de Belfort. On voit le *t* devenu *ts*, puis *s* comme ailleurs. Burgus - bourg, venu au IVe siècle par les soldats romains, mais mot du grec *purgos* (voyez ci-dessous).

Tolbiac, devenu *Zulpich*, près Cologne, ici, comme ailleurs

(1) ...Iacum, donne *iac*, en Midi de France; *y* en région parisienne et en canton de Fribourg (ex. : Marly); *ey*, en Comté de Bourgogne, ex.: Jussiacum - Jussey; Jussy, en Suisse

(2) L'ancien adjectif *irlandais* est *irois*, conservé en lieu dit en Bretagne avec le même radical *ir*.

le *t* devenu *ts* (Tsulpich); le *z* allemand = *ts*. Au Ve siècle, 498, Clovis y défit les Germains. Déjà ! ! (1) Pour *iac, iacum,* voyez Rouffach. Le *i* de *iac* et le *c* = *ch,* sont restés. Le *o* ± *ou* = *u o* allem.

Thoune, Thoun'. L'église y est située sur une hauteur : *dun'* en celte.

Trèves, *Trier,* en allm. Augusta *Trevirorum.* Le pluriel de ce terme est conservé en Trèves.

Uberstrass = *Superstratam*; *Chu-étrée,* en patois français. Sur anc. *voie* romaine.

Uri, canton Suisse; *Urus, Ure,* ancien bison d'Europe ? dont la tête, avec anneau au museau, figure dans son armoirie, et indique déjà domestication de l'urus.

Utrecht, ville de Hollande. *Ultrajectum,* gué ou *trajet,* sur un bras du Rhin. — En territoire de Belfort : *Autrage,* village, *Atraidje,* en patois = gué sur la rivière de St-Nicolas.

Wels = Gaulois, ville de la vallée du Danube; Welsberg en Tyrol, ville. *Wels* devient *Welsche,* en allem. = Gaulois; tous congénères. Waal, branche du Rhin ± Gaulois; Walcheren, île en Zélande.

Windisch, *Vindonissa,* en Suisse.

Winterthur (Suisse), *Vitodurum. Durum,* en celto-latin = hauteur près de l'eau.

Vil, Will, Willer, Weiler, signifie *Villars,* du latin *villa,* en Alsace, en Suisse alémanique; héritage de l'époque romane, dont en Suisse les Romands sont les héritiers (à cheveux *noirs*). Les *Flavigens* de Jules-César représentent les autres.

Vienne en Autriche, *Vin do bona*; voyez Bonn. Les Vindéliciens y ont laissé leur radical.

(1) Les troupes de Clovis étaient composées en majeure partie de Gaulois.

NOTA. — Les Germains, du temps de Tacite, n'avaient ni villes, ni villages, ni routes, ce qui explique les emprunts faits au celto-latin; j'ajouterai ni bâtisses (Burgs).

Worms, *Borbetomagus*, pour *mag*, voyez Magstatt - *Bormio*, en anc. Gaule Cisalpine, sur l'Adda.

Tabern, Saverne, du latin *Tres Tabernæ* (Alsace), Zabern - *Tsabern*; pour *t* - *ts* ou *z*, voyez Tolbiac.

Zurich - *Tsuric*, du latin *Turicum* : ici t - z - ts comme ailleurs.

Dr Aug. VAUTHERIN.

Table des Matières du Tome 65e

(1914 - 9e SÉRIE)

§ I ALPHABETIQUE

Pages

ANONYME. — Les Forteresses, lignes de défense et Cours d'eau de l'Alsace au XVIIIe siècle Pages 10-98-270

CARRÉ DE MALBERG. — Le Haut-Rhin en 1814 65

DIRECTION (LA). — Aux Collaborateurs, Abonnés et Lecteurs 5

A propos des œuvres d'art 26

Le doyen de l'Alsace 93

On écrit de Mulhouse 95

Georges Spetz au Salon 96

Les marches de l'Est : La pépinière d'hommes 94

Aux Abonnés et Lecteurs 195

A la mémoire du Général Scherer 95

DROZ (E. H.). — La réunion de Dornach à Mulhouse 374

HERBELIN (Louis). — La Revue d'Alsace de 1850 à 1913 inclus 8

Inauguration du monument du général Schérer à Delle avec portrait 394

2e Etude pour servir à l'histoire de Delle : Le Château et les Murs avec supplément et planches 45-139-241

JOACHIM (J.). — Un propagandiste révolutionnaire 27-119-220

INGOLD (A. M. P.) — Lettres de Louis de Beer 173-199

LAUGEL (A). — Les origines de l'abbaye d'Ebermunster 332

OBERREINER (C.). — César a-t-il battu Arioviste en dehors de la Séquanie ? 196
TOURNIER (Abbé F.). — Mémoires d'un curé de campagne, Claude Edmond Gérard de Suarce avec des aperçus curieux sur la Révolution dans le Territoire de Belfort et les Vosges 80-159-288
VAUTHERIN (Dr Aug.).— Onomotologie topographique 518

§ II ANALYTIQUE

Généralités

Aux Collaborateurs, Abonnés et Lecteurs de la Revue d'Alsace. — La Direction 5
A propos des œuvres d'art 26
Aux Abonnés et Lecteurs — La Direction ... 195

Journaux — Revues

Le doyen de l'Alsace — La Direction 93
Congrès de l'Association des Sociétés savantes de Franche-Comté et du Territ. de Belfort 94
Les Marches de l'Est : La pépinière d'hommes 94

Nouvelles

On écrit de Mulhouse — La Direction 95
A la mémoire du Général Scherer 95
Georges Spetz au Salon — La Direction 96

Actualités

La réunion de Dornach à Mulhouse — E. H. Droz 374
Inauguration du Monument du Général Schérer à Delle — Louis Herbelin 394

Archéologie

César a-t-il battu Arioviste en dehors de la Séquanie ? — C. Oberreiner 1

Pages

Biographie

Un Propagandiste révolutionnaire. Ford. Lespomanède. — J. Joachim 27-119-220
Mémoires d'un Curé de campagne, l'abbé Claude Edmond Gérard de Souarce etc. — Abbé F. Tournier 80-159-288
Lettres de Louis de Beer — A. M. P. Ingold 173-199

Histoire Religieuse

Les origines de l'Abbaye d'Ebermunster — A. Laugel 332

Histoire Militaire

Les Forteresses, Lignes de défense et Cours d'eau de l'Alsace — Anonyme 10-98-280

Histoire locale

Le Château et les murs de Delle (pour servir à l'histoire de Delle) — Louis Herbelin 45-139-240

Histoire provinciale

Le Haut-Rhin en 1814 — Carré de Malberg 65

Onomatologie

Onomatologie topographique. — Dr A. Vautherin 518

§ III BIBLIOGRAPHIQUE

Livres nouveaux

Blaison (Louis) : Le complot militaire de Belfort 1822, avec 3 gravures. — (J. Joachim) 374
Chuquet (Arthur) : L'Année 1914. Lettres et Mémoires. — (J. J.) 87
Clasquin (François) : Guerre de 1870-1871. Souvenirs et récits. 1914. — (Alsata) 89
Delahache Georges : L'Exode. 1914. — (J. J.) 90
Ganier (Henry) : Les Alsaciens dans la Garde impériale et dans les corps d'élite (avec 50 planches de Tanconville et Maurice Toussaint, 1914). — (J. J.) 370

Pages

Ganier - Tanconville, Fritz Kieffer et Anselme Laugel : Autrefois, hier, aujourd'hui. Trois étapes dans la vie de Strasbourg, 1914. — (J. J.) 180

Dr H. Haug : Das Hôtel du Commerce. 363

Joachim (L.) : Contribution à la flore mycologique du Territoire de Belfort ou Catalogue raisonné des champignons qui y croissent (avec planches). 1914. — Louis Herbelin 371

Kannengieser : En Alsace après l'annexion. M. l'abbé J. J. Simonis, député au Reichstag, Supérieur des Sœurs de Niederbronn. 1914. — (E. Bécourt) 36

Meyer (Lucien) : Les Vosges méridionales à l'époque glacière. 1913. — (J. J.) 182

Lhomme Léoville : Les Lettres françaises à l'Ile Maurice. 1914. — (Alsata) 91

Pensée française (Revue bi-mens.) — (Alsata) 91

Scheurer (Ferdinand) et Lablotier (Anatole) : Fouilles du cimetière barbare de Bourogne exécutées par MM. Lablotier et Scheurer de 1907 à 1909 (avec 60 planches en couleurs, 8 planches en noir et 46 figures dans le texte). Préface de M. Maurice. — (J. J.) 369

Spetz (Georges) : L'Alsace gourmande avec illustrations et vignettes de Mlle Jeanne Riss. — (L. H.)..... 86

Welschinger (Henri) : La protestation de l'Alsace-Lorraine les 17 février et 1er mars 1871, à Bordeaux. 1914. — (J. J.) 368

Wundisch (Dr F.) : Geschichtsübersicht für Elsass-Lothringen. 1914. — (J. J.) 89

Trombert (Albert) : Ombres glorieuses, 1914. — (J. J.) 180

N. B. — *Les noms des analystes figurent, la première fois, en entier; les suivantes, sous leurs initiales seulement. par MM. E. Bécourt et J. Joachim*

REVUE DES PERIODIQUES DE L'ANNEE 1913

Répertoire 183
1° Bibliothèque — Archives 184
2° Etudes d'ensemble d'Histoire locale ou généalogique 189
3° Périodes préhistorique et gallo-romaine ... 18
4° Moyen-Age et temps modernes jusqu'eu 1648 375
5° De la paix de Westphalie à 1789 287
6° Révolution et Empire 495
7° De 1815 à 1871 505
8° Depuis l'annexion 515
9° Mœurs, coutumes, traditions populaires 517

N. B. — *Le nombre des articles analysés ou seulement indiqués étant trop grand, le lecteur voudra bien se reporter, pour en prendre connaissance, aux titres ci-dessus.*

Table générale du volume 518
Errata 485

TABLE DES GRAVURES

Pont sur l'Allaine et Grand'Rue 44
Principales voies romaines de la Haute-Alsace 46
Plan de l'habitation seigneuriale du Château de Delle 58
Vue d'ensemble du Château de Delle 140
Vue générale de Delle au XVIIe siècle 144
Vue de la façade Est du Château de Delle ... 144
Armes de la Maison d'Autriche 145
Ecusson aux armes de la Maison d'Autriche et de Delle 454
La poterne *intra muros* (Coinot) 455
Le vieux pont 464
L'Eglise 473
Marque de l'inondation de 1714, à Delle 475

Etablissements d'Imprimerie
André HERBELIN
BELFORT